This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07588684 0

Digitized by Google

Digitized by Google

DPH
REVUE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

INDEXED

REVUE DE L'ANJOU

51e Année

Nouvelle Série

1re et 2e Livraisons — Janvier et Février 1902

TOME XLIV

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1902

Digitized by Google

SOMMAIRE

JANVIER-FÉVRIER

Les cinquante ans de la Revue de l'Anjou. — **Ch. Urseau**..... 5

Bibliographie des travaux de Célestin Port. — **E. Lelong**..... 15

Le Vagabond. — **Mathilde Alanic**..... 46

Le rétablissement du culte après la Terreur. Orthodoxes et Constitutionnels (1795-1803) (suite). — **E. Queruau-Lamerie**..... 56

L'Expédition d'Égypte (documents inédits). — **Paul et Louis Calendini**..... 72

Poésies. — I. Rires d'enfants; — II. La Maison vide; — III. Les trois lansquenets. — **Alphonse Poirier**..... 101

Siège du fort Saint-Martin et fuite des Anglais de l'Ile de Ré. Relation historique écrite en latin au XVIIe siècle par Jacques Isnard, traduite en français en 1879 par le Dr Atgier (suite). — **Dr Atgier**. 105

La bibliothèque de la Devansaye. — **A. Gaillard**..... 118

Les mémoires de l'abbé Gruget (suite). — **E. L.**..... 121

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette (près Angers), (janvier-février 1902)..... 137

Chronique..... 139

Le Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences. — La voie romaine de la rue Saint-Martin, à Angers. — Septième, huitième et neuvième concerts populaires. — Premier concert annuel de la Sainte-Cécile. — Le centenaire de Victor Hugo au Grand-Théâtre d'Angers et à l'Université populaire. — Conférence de M. le Dr Jagot sur la tuberculose. — Université catholique : Conférences de MM. Couette, Ernest Jac, Crosnier, Georges Bricard, Marchand, du Plessis de Grenédan et Legendre. — Concours et séance de clôture de la douzième exposition de la Société des Amis des Arts. — Statues à ériger à Angers. — Reconstruction de l'abattoir. — Nos compatriotes : M le général Boreau de Roincé, M. Joubin, M. de Dampierre, archiviste-paléographe, M. le Dr Boquel, Mlle Cesbron, M. le Dr Atgier, officier d'Académie. — *Mélodie*, de MM. Petrucci et Roussel. *Prélude berceur*, de MM. Pinguet et Mouchet. — Au Comité angevin de la Loire navigable. — Au 6e régiment de génie. — Officiers de l'Instruction publique et d'Académie. — Nécrologie : M. le Dr Descoings, M. l'abbé Gardais, M. le vicomte de Cumont, M. le comte de Geoffre de Chabrignac. — **A. Z.**

Chronique bibliographique..... 169

Vie de saint François d'Assise, par le P. Bernard Christen d'Andermatt. — **F. Ubald d'Alençon.**

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs

Le fascicule : 2 fr. 50

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME QUARANTE-QUATRIÈME

Jan-June 1902

ANGERS

GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES

40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1902

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
930998A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
B 1908 L

Printed in France.

Digitized by Google

LES CINQUANTE ANS

DE LA

Revue de l'Anjou

Au 1er janvier 1902, la *Revue de l'Anjou* compte cinquante années d'existence.

Après un demi-siècle passé, il est curieux de revoir avec quel programme la nouvelle Revue se présentait pour la première fois au public. Elle « sera essentiellement historique, dit l'auteur anonyme de la préface par laquelle s'ouvre le premier volume de l'année 1852. Néanmoins, elle n'affecte point de caractère exclusif. Fondée dans le but de faire revivre toutes nos traditions nationales, elle aura aussi pour résultat, nous l'espérons, de soutenir et d'élever le goût de l'étude, jouissance trop méconnue ou trop vite oubliée, il faut le dire, dans l'indolence de la vie de province. L'histoire, dans notre recueil, tout en gardant le premier rang,

Digitized by Google

accueillera la littérature : sa sœur et son auxiliaire naturelle lui viendra en aide, et nous trouverons ainsi le moyen de réunir les efforts de tous ceux qui voudront concourir avec nous à entretenir la noble passion du travail dans l'esprit de notre jeunesse, à répandre les connaissances et les sentiments qui sont un des principaux charmes de la vie ». Le style n'est peut-être pas irréprochable, mais l'idée était excellente.

De plus, le moment était bien choisi pour « lancer » une Revue qui avait la prétention de grouper toutes les bonnes volontés et de provoquer dans notre province l'amour de l'étude et des recherches historiques. La bibliothèque de la Ville et les archives du Département venaient de s'enrichir de documents angevins d'une valeur inestimable, de chartes, de registres capitulaires, de cartons remplis de notes précieuses, de livres rares, achetés à la vente de Toussaint Grille. Les travailleurs pouvaient prendre à pleines mains dans ce trésor, que cinquante ans n'ont pas épuisé. C'est de là que sont sortis : l'*Histoire d'Anjou*, de Barthélemy Roger ; le *Journal* de Jehan Louvet et celui de Messire Guillaume Oudin ; les *Illustres d'Anjou*, de Pocquet de Livonnière ; l'*Histoire de l'Université d'Angers*, de Pierre Rangeard ; la *Notre-Dame Angevine*, de Joseph Grandet ; etc.

Est-ce à dire que la *Revue de l'Anjou* se soit contentée, à l'origine, de faire la chasse aux manuscrits et de publier des textes ? Non certes.

Digitized by Google

Les hommes qui l'avaient fondée, Léon Cosnier, Albert Lemarchand, Paul Marchegay; les collaborateurs dont ils s'étaient entourés, Boreau, Camille Bourcier, Bougler, Métivier, Farge, Godard-Faultrier, puis, Léopold Delisle, Quicherat, Célestin Port, ne poussaient pas l'amour de l'inédit jusqu'à se contenter de l'humble métier de commentateur. Les travaux qu'ils signèrent de leur nom, de 1852 à 1856, études d'histoire ou de littérature, assurèrent le succès de la nouvelle publication et provoquèrent en sa faveur les plus chaudes sympathies.

De 1857 à 1860, au moment où Lemarchand fut, seul, chargé de la direction, et pendant les deux années qui suivirent, la littérature, représentée par Charles Sainte-Foi, Léon Boré, le comte de Falloux, pour ne parler que des morts, la poésie elle-même, avec Victor Pavie, Paul Belleuvre et encore Lemarchand, disputèrent d'assez près le terrain à l'histoire — du moins à l'histoire de la province.

Durant cette période, la Revue avait essayé d'étendre son champ d'action et, franchissant les limites du département, sous le nom de *Revue de l'Anjou et du Maine,* elle avait cherché des collaborateurs et des abonnés dans les départements voisins. Avait-elle trop présumé de ses forces? Les « anciens » disent que non. Seulement, elle avait atteint le « terme des dix années qui, dans le principe, devaient composer son existence »; de

Digitized by Google

plus, les éditeurs, absorbés par d'autres préoccupations, n'avaient pas le « loisir nécessaire pour la réunion, à jour fixe, des matériaux de chaque numéro ». La publication fut interrompue, pour un temps qui ne devait pas « dépasser un petit nombre de mois [1] ». En réalité, la Revue cessa de paraître pendant quatre ans.

Somme toute, la crise était plus sérieuse qu'on ne l'avouait. Il fallut que, en 1866, M. Barassé, reprenant pour son compte personnel l'idée et le programme de 1852, groupât de nouveau, pour une œuvre commune, les travailleurs que le premier essai n'avait pas découragés. Son projet ne rencontra que des sympathies. Les collaborateurs se présentèrent en foule, avec des articles déjà prêts et des promesses qui rassurèrent les plus timides. La *Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou* parut le 1er juillet 1867.

Dans la préface, l'éditeur promet que « la Revue s'occupera des sujets les plus divers. Un récit de voyage, une biographie, une nouvelle, un article littéraire ou philosophique s'y croiseront avec l'histoire d'un monument ou d'une institution, avec une étude sur l'agriculture ou sur l'industrie. Exposer le vrai, dégager un événement ou une figure des obscurités qui l'enveloppent, sauver de l'oubli des œuvres dignes d'être connues, voilà ce

[1] Cf. *Revue de l'Anjou et du Maine*, 3e Série, t. IV, 1862, p. 350 et 351.

Digitized by Google

que se proposent avant tout les écrivains dont le concours nous est assuré ». La première livraison ne contenait qu'un seul article d'intérêt local; mais le Comité de rédaction déclare « qu'il n'en sera pas de même des livraisons suivantes ». Il a le projet, non seulement « de publier de nombreux travaux sur les personnages célèbres ou sur les antiquités de l'Anjou », mais encore de consacrer, « tous les mois, plusieurs pages à la reproduction ou à l'analyse de documents curieux, choisis tantôt dans les dépôts publics, tantôt dans les chartriers de famille. Toutes les nouvelles intéressantes au point de vue des arts, des sciences et des lettres, seront consignées dans une Chronique. » Un Bulletin bibliographique signalera « tous les ouvrages composés par des écrivains du département ». — Le champ était bien délimité; la Revue n'avait plus qu'à tracer son sillon. C'est ce qu'elle a fait vaillamment, sous la direction de M. Barassé et de MM. Germain et G. Grassin, ses successeurs.

A partir de cette date, on pourrait dire de la *Revue de l'Anjou* ce qu'on a dit des peuples heureux, qu'elle n'a plus d'histoire. Pourtant, comme toutes les œuvres qui avaient besoin, pour se développer, d'une atmosphère de tranquillité et de paix, elle subit le contre-coup des tristes événements de 1870-1871. Les jeunes écrivains, qui déjà la soutenaient de leur talent et de leur chaud dévouement, étaient partis aux avant-postes, pour

Digitized by Google

soutenir, en face de l'ennemi, la vieille réputation de l'Anjou. Plus tard, ils nous raconteront, nos lecteurs savent avec quelle émotion poignante, les terribles « journées de Monnaie et de Josne », ou bien encore les souffrances et les humiliations « d'un prisonnier de guerre, de Saint-Péravy à Stralsund »; mais, alors, il s'agissait de vendre chèrement sa vie.... Ainsi désorganisée, la rédaction interrompit son travail, de septembre 1870 à octobre 1871.

En 1880, la Revue modifia son nom : elle s'appela tout simplement *Revue de l'Anjou*. Était-ce un indice? Allait-elle, sans sacrifier l'histoire, la littérature et l'archéologie — qui disparaissaient de son titre, sans pourtant disparaître de son programme — donner une part prépondérante aux questions d'ordre purement scientifique ou économique? On aurait pu le craindre. Mais un homme, dont il est juste de citer le nom, car personne n'a témoigné à la *Revue de l'Anjou* un attachement plus sincère ni plus désintéressé, André Joûbert, plaida avec tant de force la cause de notre histoire locale, que le Comité de rédaction revint, pour ne plus s'en écarter désormais, au programme et aux traditions des meilleurs jours. Peut-on dire, en effet, qu'elle soit sortie de son cadre, en acceptant avec faveur plusieurs études sur nos possessions d'outre-mer ou sur nos anciennes colonies? L'accusation serait injuste; car n'est-ce pas « faire revivre » une de « nos tradi-

Digitized by Google

tions nationales », que de travailler au maintien et au développement de l'influence française à l'étranger?

La Collection de la *Revue de l'Anjou* se compose, au 1er janvier 1902, de quatre-vingt-six volumes, divisés en cinq séries, sans parler d'un volume de Tables, publié, en 1894, par M. Adrien Planchenault, archiviste-paléographe.

Lorsque, en 1852, parut le premier fascicule de cette longue suite de travaux, historiques, littéraires et archéologiques, les fondateurs de la Revue déclarèrent nettement qu'ils ne commençaient pas « une œuvre de parti ». « En faisant appel à toutes les opinions », ils devaient « respecter scrupuleusement la liberté de l'écrivain, dont la signature sera la première garantie de son indépendance et de sa responsabilité ». En 1867, M. Barassé insistait sur la même idée. Si toutes les opinions, disait-il, « ne procèdent pas d'une même doctrine », elles seront, du moins, « toujours exprimées sans violence ; et, si quelque controverse s'engage, sur une question d'art ou d'archéologie — il ne parlait pas de l'histoire ! — l'urbanité ne sera jamais absente du débat ». Telle est la règle de conduite dont la Revue n'a jamais voulu se départir.

Pour constater avec quelle fidélité elle a tenu ses engagements, il suffit de jeter un coup d'œil sur la liste des auteurs qui lui ont prêté leur

Digitized by Google

concours : c'est même un spectacle peu banal, car il se fait rare aujourd'hui, de voir, réunis dans une œuvre commune, tant d'hommes, de situations et de goûts si divers.

L'Institut ne s'est pas contenté de récompenser, à plusieurs reprises, les études qu'elle avait provoquées ou auxquelles elle avait donné l'hospitalité; il l'a honorée de communications dont il serait superflu de faire ressortir la valeur, car elles sont signées des noms de Beulé, Quicherat, Édouard de Barthélemy, Léopold Delisle, de Falloux, Célestin Port, Albert Babeau. Demain, l'un de ceux dont elle a encouragé les débuts et salué les succès occupera, sous la coupole du palais Mazarin, la place qui doit être réservée à l'auteur de la *Terre qui meurt*, des *Oberlé* et de tant d'œuvres exquises. L'École des Chartes lui a adressé, plus d'une fois, les premiers essais de ses élèves et les meilleurs travaux de ses professeurs. Les membres de l'Université lui ont apporté souvent le fruit de leurs patientes recherches dans les archives de la Ville et du Département. Les maîtres distingués de nos Facultés catholiques lui ont prêté, pendant longtemps, le concours le plus assidu; ils la font encore bénéficier de leur érudition. Les magistrats ont fourni leur contribution : les uns ont étudié les jurisconsultes les plus célèbres et les anciennes institutions de l'Anjou; les autres, en des pages qui n'ont rien perdu de leur saveur depuis un

Digitized by Google

quart de siècle, ont décrit les vieux monuments de notre province. Les membres du Barreau ont préféré la littérature, l'histoire, la poésie : car la poésie a toujours réclamé sa part. Le clergé, séculier et régulier, s'est intéressé, dès la première heure, à cette publication dont il a reconnu l'importance : prélats, chanoines, curés — l'un d'eux n'a pas hésité à entreprendre l'*Histoire de l'Église et des Évêques d'Angers;* il est mort à la peine, avant d'avoir achevé son œuvre; mais les fragments qu'il en a publiés passent, à juste titre, pour des modèles du genre; — simples vicaires de modestes paroisses, religieux de l'Ordre de Saint-Benoît et de Saint-Dominique, après avoir remué la poussière des chartriers et des vieux registres, ont fait revivre pour elle les gloires les plus pures de nos siècles de foi. Archéologues et médecins, historiens et littérateurs, poètes et bibliographes, critiques d'art et généalogistes, hommes politiques eux-mêmes, quand ils ont consenti à oublier pour un instant les questions irritantes, tous, quelles que fussent leurs idées personnelles, ont apporté leur pierre à l'édifice dont la *Revue de l'Anjou* assemble les matériaux et qui s'élève, lentement mais sûrement, en l'honneur de notre petite patrie.

Voilà l'œuvre essentiellement pacifique de cette Revue de province, qui vient de terminer sa cin-

Digitized by Google

quantième année ; voilà les éléments divers qu'elle a su utiliser ; voilà le programme qu'elle a suivi et qui a fait sa force. Fière de son passé, elle peut, sans présomption comme sans défiance, envisager l'avenir et marcher résolument dans la voie qu'elle s'est ouverte.

Ch. Urseau.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX

DE

CÉLESTIN PORT

La *Revue de l'Anjou* m'a fait l'honneur de me demander de consacrer quelques pages à la mémoire de l'érudit qui fut, pendant quarante années, l'un de ses plus éminents et de ses plus fidèles collaborateurs. J'essaierai de rappeler, dans le prochain numéro de la *Revue*, les services rendus par Célestin Port à l'histoire de l'Anjou. Mais le meilleur éloge des bons travailleurs est dans l'énumération même de leurs travaux : la liste, aussi complète qu'il m'a été possible de l'établir, des publications de Célestin Port suffira, dès aujourd'hui, à faire apprécier aux lecteurs de la *Revue de l'Anjou* l'étendue du labeur consacré par lui, sans trêve et sans partage, à l'histoire de la province qui lui avait confié la garde de ses archives.

E. Lelong.

1. — Relation d'une chasse du Roi, pièce inédite de La Fontaine (Bibliothèque de l'École des Chartes, 3e série, t. III, 1851-1852, p. 182-185).

2. — *Étude sur la vie et les ouvrages de Du Cange*, par Léon Feugère (Bibliothèque de l'École des Chartes, 3e série, t. IV, 1852-53, p. 192).

Compte rendu critique. Signé : C. P.

Digitized by Google

3. — Lettres inédites de Pierre Corneille, 1652-1656 (Bibliothèque de l'École des Chartes, 3e série, t. III, 1851-1852, p. 340-360; — tirage à part, Paris, Firmin Didot, in-8°, 15 pages).

Ces lettres, au nombre de quatre, adressées au P. Boulart, abbé coadjuteur de Sainte-Geneviève, ont été reproduites, en 1862, dans l'édition des œuvres de Corneille donnée par M. Marty-Laveaux dans la collection des Grands écrivains de la France, t. X, p. 458-473.

4. — Essai sur le commerce maritime de Narbonne. Thèse soutenue par Célestin Port, licencié ès lettres (École nationale des Chartes. Thèses soutenues par les élèves sortants de l'École des Chartes de la promotion 1849-1852 pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe. Paris, Simon Raçon, 1852, in-8°, 28 p.).

Les positions de la thèse de Célestin Port occupent les pages 17 à 19 de la brochure renfermant les positions des thèses. La thèse elle-même a été imprimée en 1854. Voy. *infra* n° 6.

5. — L'Univers. — Histoire et description de tous les peuples. — Iles de la Grèce, par Louis Lacroix. Paris, Firmin Didot, 1853, in-8°, IV-644 p.

Célestin Port a rédigé dans ce volume la notice relative à l'île de Lesbos, p. 297 à 338. Voy. Préface, p. II.

6. — Essai sur l'histoire du commerce maritime de Narbonne. Paris, Durand et Dumoulin, 1854, in-8°, III-208 p.

Ce mémoire, présenté en manuscrit au Concours des Antiquités nationales de 1853, y obtint la troisième médaille. Voy. en tête du volume un extrait du rapport de M. Berger de Xivrey. Voy. aussi sur cet ouvrage un compte rendu signé H. d'A[rbois] de J[ubainville], inséré dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 4e série, t. Ier, 1855-56, p. 71-72.

7. — Les sœurs de charité à l'hôpital Saint-Jean d'Angers (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 3e année, 1854, t. Ier, p. 205-216; — tirage à part, Angers, Cosnier et Lachèse,

Digitized by Google

in-8°, 12 p. ; — réimprimé dans *Notes et notices angevines*, p. 84-96).

Lettres de Madame Legras et de saint Vincent de Paul (1633-1639).

8. — Le Jeu de Robin et Marion (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 3e année, 1854, t. II, p. 119-124 ; — tirage à part, Angers, Cosnier et Lachèse, in-8°, 6 p.).

Lettres de rémission accordées en juin 1392 à un écolier d'Angers, Jehan Le Bègue, lequel « et cinq ou six autres escoliers, ses compaignons, s'en alèrent jouer par la ville d'Angiers desguisiez à un jeu que l'on dit "Robin et Marion".

9. — Lettres d'abolition pour François Du Plessis, marquis de Jarzé [Au camp devant La Rochelle, septembre 1628] (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 4e année, 1855, t. Ier, p. 109-112).

10. — Une charte de la Trinité de Vendôme [1058] (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 4e année, 1855, t. Ier, p. 364-368).

11. — René Tardif, poète angevin [xve siècle] (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 4e année, 1855, t. Ier, p. 375-384 ; — tirage à part, Angers, Cosnier et Lachèse, in-8°, 10 p.).

12. — Ancienneté de la mairie de Doué (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 4e année, 1855, t. II, p. 121-122).

Lettre de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, du 2 août 1560.

13. — Les fêtages du Chapitre de Saint-Maurice (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 4e année, 1855, t. II, p. 123-128 ; — tirage à part, Angers, Cosnier et Lachèse, in-8°, 6 p.).

14. — Le roi des violons de Paris et les maîtres musiciens d'Angers (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire,

Digitized by Google

4e année, 1855, t. II, p. 232-236 ; — tirage à part, Angers, Cosnier et Lachèse, in-8°, 5 p.).

15. — Le théâtre à Doué (Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 2e série, t. VI, 1855, p. 128-135 ; — tirage à part, Angers, Cosnier et Lachèse, in-8°, 8 pages ; — réimprimé dans *Notes et notices angevines*, p. 244-249).

Représentations théâtrales données dans l'amphithéâtre de Doué en 1634.

16. — L'Anjou historique, archéologique et pittoresque. — Recueil des sites et des monuments les plus remarquables sous le rapport de l'art et de l'histoire du département de Maine-et-Loire et des parties de la Sarthe et de la Mayenne comprises dans l'ancienne province de d'Anjou, dessinés par le baron de Wismes... et accompagné d'un texte historique, archéologique et descriptif par M. le baron de Wismes et par MM. P. Belleuvre, E. Berger, etc... Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, s. d., in-fol. Pagination distincte pour chaque notice.

Célestin Port a publié dans cet ouvrage la notice sur Trèves (2 p.) et celle sur Doué (6 p.)

17. — Les inondations dans le département de Maine-et-Loire, VIe siècle-1799 (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 5e année, 1856, t. Ier, p. 360-374 ; — tirage à part, Angers, Cosnier et Lachèse, in-8°, 15 p. ; — réimprimé dans l'*Annuaire statistique de Maine-et-Loire*, année 1857 (6 feuillets non paginés à la fin du volume), dans *Notes et notices angevines*, p. 260-281, et dans *Questions angevines*, p. 99-136).

18. — La pyramide de Sorges (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 1856, t. II, p. 130-132 ; — tirage à part, Angers, Cosnier et Lachèse, in-8°, 3 p. ; — réimprimé

Digitized by Google

dans *Notes et notices angevines*, p. 256-259, et dans *Questions angevines*, p. 93-96).

Cette pyramide, qui a donné lieu aux légendes les plus diverses, a été élevée en 1743, sous la direction de l'architecte Louis Launay, pour constater l'achèvement de la grande levée de la Loire jusqu'à l'entrée de la banlieue d'Angers.

19. — L'Album angevin, journal du théâtre, de la littérature et des arts. Angers, Julien Lecerf.

Célestin Port a été rédacteur en chef de ce journal hebdomadaire, du 5 octobre 1856 au 29 mars 1857.

Il y a inséré, sous le titre général, *Le Bon vieux Temps*, trois articles : I. *L'Andouille des avocats* (19 octobre 1856) ; II. *Les Fleurs* (16 novembre 1856) ; III. *Les Légendes angevines* : *la Sainte et le Charbonnier* (17 janvier 1857) ; — sous celui de *Les Sciences et les Arts à Angers*, un article sur *le Jardin botanique d'Angers* (2 novembre 1856) ; — dans le n° du 15 février 1857, un article intitulé : *Promenade le long des archives départementales.*

A côté de ces articles, qui renferment un certain nombre de renseignements historiques présentés sous une forme littéraire, Célestin Port a publié dans l'*Album angevin* plusieurs chroniques théâtrales (5 octobre, 2, 9, 16, 23 et 30 novembre, 7 décembre 1866), des articles de critique littéraire et une douzaine de poésies : l'*Écho* (5 octobre 1856) ; *Sur le boulevard, idylle* (26 octobre) ; *le Portrait de mon amie* (2 novembre) ; *la Saint-Martin* (23 novembre) ; *Attente* (30 novembre) ; *Sursum corda* (7 décembre) ; *la Fiancée du pêcheur* (14 décembre) ; *Revue de la Semaine* (4 janvier 1857) ; *Souvenir* (25 janvier) ; *A une fille sans cœur* (1er février) ; *Déception* (15 mars) ; *Souvenir de noce* (22 mars).

Dans le numéro du 29 mars 1857, il prenait en ces termes congé de ses lecteurs :

« Et maintenant, ami lecteur, adieu — oui, adieu.

« Voici bien six mois, n'est-ce pas? que nous conversons ensemble et que, chaque dimanche, à ton heure, je t'apporte mes quatre pages, archéologie, musique, critique ou fantaisie, vers ou prose, sous un nom ou sous un autre, suivant le hasard du jour et le caprice de la semaine. J'y allais de bon cœur et sans grand scrupule, te causant à demi-voix comme à un ami la joie, la peine, trompant les heures, cherchant l'oubli. — Pourtant adieu. J'entends en moi quelque chose qui se plaint et murmure. Des études plus austères m'appellent, des devoirs plus sérieux que je ne veux pas encore répudier — qui sait? des espérances plus hautes, et de ces tentations qui souffrent de tant de hâte et demandent tous les loisirs. — Au moins, au départ, laisse-moi me rendre ce témoignage que je t'ai respecté, et que la plume que j'aban-

Digitized by Google

donne n'a servi qu'à maintenir des traditions d'indépendance et d'honnêteté.

« Et toi, mon petit *Album*, ne crains pas, non, ne crains pas que je t'oublie. »

20. — Brevets d'invention octroyés par Henri IV et Louis XIII (Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, 28e année, 2e série, t. VIII, 1857, p. 330-332).

Brevet d'invention pour un engin propre à lever les fardeaux (4 décembre 1599); — Brevet d'invention pour un moulin à farine (1er août 1621).

21. — Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours... publiée par MM. Firmin Didot frères, sous la direction de M. le Dr Hœfer. Paris, Firmin Didot frères, 1857-1866, 47 vol. in-8° à 2 col.

Célestin Port a donné à la *Nouvelle Biographie générale* un certain nombre d'articles qui lui avaient été demandés par Vallet de Viriville, un des directeurs de la publication. J'ai relevé sa signature au bas des articles suivants :

Tome VIII (1858) : Foulques Ier, Foulques II, Foulques III, Foulques IV, Foulques V, comtes d'Anjou (col. 298-306).

Tome XIX (1858) : Galiczon (Gatien de) (col. 237-238); Gaultier (René) (col. 668-669).

Tome XX (1858) : Geoffroy Ier, Geoffroy II, Geoffroy III, Geoffroy IV, comtes d'Anjou (col. 6-11).

Tome XXI (1858) : Grandet (col 637-639).

Tome XXII (1859) : Grille (col. 51-54); Grimaudet (col. 84-85); Guyet (Lezin, Martial et François) (col. 928-929).

Tome XXIV (1861) : Hiret (col. 791).

Tome XXV (1861) : Hommey (Jacques) (col. 67-68); Ingelger (col. 858-860).

Tome XXVIII (1861) : La Fons (Jacques de) (col. 759-760); La Gallissonnière (Comte de) (col. 814); La Guesnerie (Charlotte-Marie-Anne Charbonnier de) (col. 869).

Tome XXIX (1862) : Lanoue (Jeanne de) (col. 483-484); La Pinelière (Guérin de) (col. 527 528).

Tome XXX (1862) : Lecorvaisier (col. 240 241); Lefebvre (Tannegui) [2 art.] (col. 307-312); Legangneur (col. 372); Le Gouvello (col. 413-414); Le Gouz de la Boullaye (col. 414-417); Leloyer (col 545-548); Le Peletier (Dom Laurent) (col. 831-832).

Tome XXXI (1862) : Livonnière (Claude, Claude-Gabriel et Jean-André Pocquet de) (col. 398-400); Louet (col. 743).

Tome XXXIV (1862) : Maugin (col. 352-353).

Digitized by Google

Tome XXXV (1865) : Milleran (René) (col. 527-528).
Tome XXXVI (1865) : Montjean (René de) (col. 308).

22. — Privilège octroyé par le roi Louis XIV pour des recherches minéralogiques en Anjou (Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, 29e année, 2e série, t. IX, 1858, p. 29-30).

23. — Note sur les Lagouz, artistes angevins des XVIe et XVIIe siècles (Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, 29e année, 2e série, t. IX, 1858, p. 81-82 ; — tirage à part, Angers, Cosnier et Lachèse, in-8°, 2 p.).

24. — Entrée de François Ier à Angers, le 5 juin 1518, et cavalcade reproduisant cette fête (juin 1858). Angers, Cosnier et Lachèse, 1858, in-8°, 16 p.

Signé : C. P.

25. — Les tremblements de terre dans le département de Maine-et-Loire [VIe siècle-1799] (Annuaire statistique de Maine-et-Loire, année 1858, p. XXXII-XXXVI ; — tirage à part, Angers, Cosnier et Lachèse, in-8°, 8 p. ; — réimprimé dans la *Revue de l'Anjou*, 10e année, t. XX, 1878, p. 550-561 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 282-293, et dans *Questions angevines*, p. 137-154).

Dans l'*Annuaire de Maine-et-Loire* et dans le tirage à part, la notice sur les tremblements de terre est précédée d'une notice de trois pages sur les Archives départementales de Maine et-Loire.

26. — Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire. — Exposition quinquennale agricole, industrielle et artistique de 1858. — 2e division : Industrie ; 8e section : Imprimerie, lithographie, carrosserie, arts divers. Angers, s. d. [1858], in-8°, 23 p. (Extrait du Compte-rendu général de l'Exposition de 1858. Angers, impr. Cosnier et Lachèse).

Rapport signé : Célestin Port.

Digitized by Google

27. — Documents sur l'histoire du théâtre à Angers et sur le véritable auteur du *Mystère de la Passion* (Bibliothèque de l'École des chartes, 5e série, t. II, 1860-1861, p. 69-80).

28. — Histoire de France, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, d'après les documents originaux et les monuments de l'art de chaque époque, par MM. Henri Bordier et Édouard Charton. Paris, aux bureaux du Magasin pittoresque, 1859, 2 vol., gr. in-8° à 2 col., VIII-592 et VI-598 p.

On lit à la page 392 du tome second de cet ouvrage : « Nous devons à M. Célestin Port, archiviste du département de Maine-et-Loire, le récit qu'on vient de lire des faits politiques du règne de Louis XV, ainsi que ceux des règnes de Henri IV et de Louis XIII. »

Les parties traitées par Célestin Port occupent, dans le tome II, les pages 92 à 215 et 348 à 392.

Une nouvelle édition de l'*Histoire de France*, de Bordier et Charton, complétée et mise à jour par M. G. Ducoudray, est actuellement en cours de publication chez Montgredien et Cie, Librairie illustrée, 8, rue Saint-Joseph. Les livraisons publiées jusqu'à ce jour paraissent reproduire presque sans modifications le texte de la première édition.

29. — Inventaire analytique des Archives anciennes de la mairie d'Angers (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 3e série, 1re année, 1861, t. II, p. 489-496).

30. — Inventaire analytique des archives anciennes de la mairie d'Angers, suivi de tables et de documents inédits, publié sous les auspices du Conseil municipal. Paris, Dumoulin ; Angers, Cosnier et Lachèse, 1861, gr. in-8°, XIII-628 p.

Cet ouvrage a obtenu un rappel de médaille au concours des Antiquités nationales, en 1861. Voy., sur ce concours, le rapport de M. Alfred Maury (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 3e série, t. II, 1861-1862, p. 561).

31. — Notice sommaire sur l'hôtel de Pincé, dit hôtel d'Anjou (Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire, 3e série,

Digitized by Google

1re année, 1861, t. II, p. 27-33 ; — tirage à part. Angers, Cosnier et Lachèse, in-8°, 7 p. ; — réimprimé dans *Notes et notices angevines*, p. 250-255, et dans *Questions angevines*, p. 83-92).

32. — Sur les archives civiles du département de Maine-et-Loire, antérieures à 1790 (Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, 34e année, 3e série, t. IV, 1863, p. 314-324).

33. — Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. — Maine-et-Loire.

Archives civiles, t. Ier. Paris, Durand, 1863, in-4°. — Introduction, XIII p. — Série A, 2 p. — Série B, non publiée. — Série C, 24 p. — Série D, 5 p.

Archives civiles, t. II. — Série E, t. Ier [E 1-4169]. Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, 1871, in-4°, 472 p.

Archives civiles, [t. III]. — Série E, t. II [E 4170-4426. — E supplément : Arrondissement d'Angers]. Angers, Lachèse et Dolbeau, 1885, in-4°, 436 p.

Archives civiles, t. IV. — Série E, t. III [E supplément : Arrondissements de Baugé et de Cholet]. Angers, Lachèse et Dolbeau, 1898, in-4°, 472 p.

Archives civiles, t. V. — Série E, t. IV [E supplément : Arrondissement de Saumur]. — *En cours d'impression* (18 feuilles tirées).

Archives ecclésiastiques. — Série G. Clergé séculier. Angers, Lachèse et Dolbeau, 1880, in-4°, 333 p.

Archives ecclésiastiques. — Série H. Clergé régulier, t. Ier [H 1-1832]. Angers, Lachèse et Dolbeau, 1898, in-4°, 276 p.

Célestin Port a laissé en manuscrit la copie, presque entièrement préparée pour l'impression, de l'inventaire du fonds de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, qui doit former le tome II de l'inventaire de la série H.

Il laisse également en manuscrit l'inventaire des archives des communes des arrondissements de Saumur et de Segré.

Digitized by Google

34. — Lettre à S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique sur les travaux de Biardeau, suivie de documents inédits relatifs à ce sculpteur [1671] (Revue des Sociétés savantes des départements, 3e série, t. III, année 1864, 1er semestre, p. 85-110; — réimprimé sous le titre de « Documents inédits sur le sculpteur Biardeau » dans le Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, 35e année, 3e série, t. V, 1864, p. 97-107; — tirage à part, Angers, Cosnier et Lachèse, 1864, in-8°, 30 p.)

35. — Dictionnaire des communes de la France, par Adolphe Joanne, avec la collaboration d'une Société d'archivistes, de géographes et de savants. Paris, Hachette, 1864, in-8° à 2 col., CLX-2272 p. — Dictionnaire géographique, administratif, postal, statistique, archéologique, etc., de la France, de l'Algérie et des colonies, par Adolphe Joanne; 2e édition, entièrement revisée et considérablement augmentée. Paris, Hachette, 1869, gr. in-8° à 2 col., CLXXXVIII-2555 p.

Il existe de la seconde édition un tirage de 1872.
Célestin Port a rédigé dans ce dictionnaire les articles relatifs au département de Maine-et-Loire.

36. — Prologue pour l'inauguration à Angers, le 4 novembre 1865, du théâtre Auber. Angers, Lemesle, 1865, in-8°, 8 p.

37. — Vercingétorix. Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, s. d. [1865], in-8°, 16 p.

Poésie, avec dédicace : A mon maître et plus que maître Jules Quicherat. — Angers, 4 août 1865.

38. — Les perrayeurs d'Angers (L'École, Revue de l'Instruction populaire, 1re année, n° 3, 27 janvier 1867, p. 19-23).

39. — Correspondance et extraits concernant la réception de Marie Stuart à Angers [1548] (Revue des Sociétés

Digitized by Google

savantes des départements. 4e série, t. V, année 1867, 1er semestre, p. 89-92).

40. — Notes et notices angevines : les deux Bourdigné (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 1re année, t. Ier, 1867, p. 62-66 ; — réimprimé dans le *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, t. Ier, p. 445-447).

41. — Notes et notices angevines : Le *Te Deum* des notaires d'Angers [3 octobre 1729] (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 1re année, t. Ier, 1867, p. 137-141 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 1-5 [1]).

Te Deum et réjouissances à l'occasion de la naissance du Dauphin.

42. — Cahier du tiers état de la sénéchaussée de Saumur aux États généraux de 1614 (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 1re année, t. Ier, 1867, p. 203-210 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 6-13).

43. — Pillage de l'abbaye Saint-Florent, près Saumur, en 1562 (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 1re année, t. Ier, 1867, p. 262-271 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 14-23).

44. — La bibliothèque de l'Université d'Angers (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 1re année, t. Ier, 1867, p. 342-355 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 24-37).

Statuts de la Librairie commune de l'Université (1431).

(1) Les articles insérés par Célestin Port dans la *Revue de l'Anjou*, de 1867 à 1879, ont été réunis pour former le volume intitulé *Notes et notices angevines* (Voy. *infra*, n° 90). La composition typographique qui avait servi pour la *Revue* a été utilisée pour ce volume.

Digitized by Google

45. — Le roi de la Basoche d'Angers [1498, 1602] (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou. 1re année, t. Ier, 1867, p. 416-420 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 38-42).

46. — Rapport [par M. Ch. Jourdain] sur divers documents relatifs à l'histoire de l'instruction publique communiqués par MM. Célestin Port, correspondant à Angers, et Henri Beaune, substitut du procureur général à Dijon, et texte de ces communications (Revue des Sociétés savantes des départements, 4e série, t. VII, année 1867, 2e semestre, p. 194-202).

Le rapport de M. Jourdain renferme l'analyse et d'abondants extraits des lettres adressées, au cours des années 1592, 1594 et 1595, à M. Christophe Milsonneau, sieur des Baraudières, avocat à Saumur, par l'un de ses beaux-fils, François Bourneau, étudiant à Bordeaux, puis à Toulouse.

47. — Collection des Guides-Joanne. — De Paris à Agen, par Vierzon, Châteauroux, Limoges et Périgueux, itinéraire descriptif et historique par Célestin Port, archiviste du département de Maine-et-Loire, illustré de 66 vignettes, par Hubert Clerget et Thorigny. Paris, Hachette, 1867, in-8° IV-414 p.

« Remerciez pour moi l'aimable auteur de *Paris a Agen*, écrit George Sand à Adolphe Joanne (Nohant, 29 avril 1867). Il a vu en artiste et en ami mon doux pays de la Creuse. Je suis touchée de sa sympathie pour Gargilesse et pour moi. »

48. — Petit inventaire des archives départementales de Maine-et-Loire [séries A et E] (Annuaire statistique de Maine-et-Loire, année 1868, p. 397-420 ; année 1869, p. 405-430 ; année 1870, p. 401-420 ; — tirage à part. Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, in-8°, 48 p.; deux fascicules (p. 1-24, 25-48).

Cet inventaire numérique des archives de Maine-et-Loire comprend les séries A à D, et la série E, de la cote E 1 à la cote E 907.

Digitized by Google

49. — Les enfants de France à Fontevrault [1738-1751] (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 1re année, t. II, 1868, p. 67-78 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 43-54 ; — réimprimé dans *Questions angevines*, p. 217-237).

50. — Lettres d'un lieutenant du régiment de Montmorin (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 1re année, t. II, 1868, p. 149-159 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 55-65).

Lettres de Gilles-Joseph Dufour du Vau, lieutenant à l'armée de Flandre (1746-1747).

51. — Le médecin des pauvres [1450-1455] (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 1re année, t. II, 1868, p. 233-239 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 67-73).

52. — Livres et manuscrits (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 1re année, t. II, 1868, p. 317-326 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 74-83).

Recueil d'homélies exécuté au XIe siècle pour Agnès de Bourgogne, comtesse d'Anjou ; — Missel écrit en lettres de forme, légué en 1468 à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers par Pierre Trépigné, jadis prieur et, en dernier lieu, pensionnaire du prieuré-cure du Lion-d'Angers ; — Evangéliaire et épistolier avec miniatures exécute, de 1470 à 1475, pour le chapitre de Saint-Laud d'Angers ; — Inscriptions en vers sur divers manuscrits angevins ; — Poursuites contre un livre protestant à Saumur, en 1648.

53. — Le siège de Rochefort-sur-Loire [1562] (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 1re année, tome II, 1868, p. 391-397 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 97-103).

54. — Les boulangers d'Angers (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 1re année, tome II,

Digitized by Google

1868, p. 462-471 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 104-113).

Statuts des maîtres boulangers d'Angers (1544).

55. — Les Carmes patriotes (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 2e année, t. III, 1868, p. 69-70 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 114-116).

Certificat de patriotisme délivré par la mairie de la Rochelle aux religieux Carmes (18 janvier 1327, n. st.).

56. — Les stalles et les tapisseries de Saint-Pierre de Saumur (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 2e année, t. III, 1868, p. 231-243 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 117-136).

Comptes pour la façon des stalles de l'église Saint-Pierre de Saumur (1474-1478) ; — Comptes pour les tapisseries de la même église (1542) et description de ces tapisseries.

57. — *Quand même*, berquinade bretonne en un petit acte, par XXX (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 2e année, t. III, 1868, p. 271-288 ; — réimprimé à part. Angers, Lachèse et Cie, s. d. [1893], in-8°, 20 p.).

En vers.

58. — Questions angevines. — I. L'hôtel de Lancrau (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 2e année, t. III, 1868, p. 302-309 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 137-144 ; — réimprimé dans *Questions angevines*, p. 11-24).

Signale la confusion qui s'est produite entre les deux hôtels de ce nom, situés l'un et l'autre rue Saint-Michel.

59. — Questions angevines. — II. La Godeline (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 2e année, t. III, 1868, p. 378-385 ; — reproduit dans *Notes et notices*

Digitized by Google

angevines, p. 145-152 ; — réimprimé dans *Questions angevines*, p. 24-35).

La Godeline, premier hôtel de ville d'Angers (1484-1529).

60. — [Documents relatifs à l'histoire des arts et des artistes en Anjou [1426-1566] (Revue des Sociétés savantes des départements, 4e série, t. VII, année 1868, 1er semestre, p. 277-289).

Marché passé avec Conrardin Chappelle, « ouvrier de menuiserie », par le prieur de l'hôtel-Dieu d'Angers pour la façon des stalles et des boiseries du chœur de son église (1426) ; — Compte pour la façon des stalles du chœur de l'église Saint-Pierre de Saumur (1474-1478) [Cf. *supra* n° 56] ; — Dépenses faites pour les tapisseries de l'église de Saint-Pierre de Saumur (1542) [Cf. *supra* n° 56] ; — Marché conclu avec un peintre angevin par le chapitre de Saint-Maimbeuf d'Angers pour représenter la légende de Saint-Saturnin (1566).

61. — Bibliothèque angevine. — (1) I. Description d'Angers, par M. Péan de la Tuilerie, prêtre de Château-Gontier ; – Nouvelle édition, augmentée de notes critiques et de recherches historiques sur les rues, les hôtels et les principales maisons d'Angers, d'après les documents inédits des archives du département et de la mairie, par Célestin Port. Angers, Barassé, 1869, in-12, XIX-607 p. et un plan.

Voy., sur cet ouvrage, un compte-rendu de M. H. d'Arbois de Jubainville (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 6e série, t. V, 1869, p. 700-701).

Cf. dans le même volume, p. 720, un extrait du rapport de M. Ferdinand de Lasteyrie sur le Concours des antiquités de la France de 1869.

62. — Deux banquets (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 3e année, t. V, 1869, p. 53-63 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 153-163).

(1) La réimpression des *Antiquités d'Anjou*, par Jean Hiret, qui devait former le second volume de la *Bibliothèque angevine*, annoncée comme sous presse en 1881, n'a pas paru.

Digitized by Google

Dépenses du fêtage du Sacre de l'année 1512 ; — Ordre du festin donné pour l'entrée de Gabriel Bouvery, évêque d'Angers, en juin 1542.

63. — Les Thesmophories de Blaison [1775-1777] (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 3e année, t. V, 1869, p. 341-353 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 164-177).

Réunion de huit amis qui s'assemblaient chaque mois pour discuter en commun des questions d'agriculture et d'économie politique ; — Programme des questions proposées pour 1776 et 1777.

64. — [Documents inédits des XVIe et XVIIe siècles] (Revue des Sociétés savantes des départements, 4e série, t. X, année 1869, 2e trimestre, p. 533-547).

Marchés concernant les travaux de fortification du château d'Angers (1592) ; — Extrait de l'inventaire des meubles de Marie de Médicis, provenant du chartrier de Milly-le-Meugon (1645).

65. — Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire. Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, 1869-1878. 3 vol. gr. in-8° à 2 colonnes, LII-812, 776 et 763 p.

Un prospectus indiquant le plan de la publication avait été imprimé chez Barassé, en 1869. Les parties principales de ce programme ont été reproduites dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 6e série, t. V, p. 725-728.

Le *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire* a obtenu une médaille au concours des Antiquités nationales, en 1872, et le 1er prix Gobert à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1877. Voy., sur ces concours, les rapports ou discours de M. de Longpérier (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXIV, 1873, p. 636 ; t. XXXV, 1874, p. 615-616, et de M. Ravaisson (même recueil, t. XXXVIII, 1877, p. 666-667).

Voy. aussi, sur le même ouvrage, un compte-rendu de M. T[amizey] de L[arroque] (*Revue critique*, année 1874, 2e semestre, p. 274-280).

Des tirages à part, sur Hollande, à 25 exemplaires, avec mise en page spéciale, petit in-8°, ont été exécutés pour les articles suivants : J.-B. Leclerc et Leclerc-Thouin (16 p.) ; les Ponts-de-Cé (30 p.) ; le Puy-Notre-Dame (16 p.) ; René d'An-

Digitized by Google

jou (24 p.); Saumur (77 p.); Thouarcé (16 p.); Vihiers (20 p.). Tous ces tirages à part, sauf le premier, se rapportent à des articles insérés dans le troisième volume du *Dictionnaire*.

66. — Questions angevines. — VI (1). Ogeron de la Boire (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 3e année, t. VI, 1870, p. 278-280; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 178-180; — réimprimé dans *Questions angevines*, p. 24-35).

Ogeron de la Boire, gouverneur de Saint-Domingue, mort le 31 janvier 1676, à Paris, en la paroisse de Saint-Séverin, né le 19 mars 1613, à Rochefort-sur-Loire, et non à la Bouère, en Jallais, comme le porte la plaque de marbre posée en 1864 dans l'église de Saint-Séverin.

67. — *Temps passé* (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 3e année, t. VI, 1870, p. 216-218).

Poésie.

68. — [Bulle de rémission, du 4 des nones de décembre 1545, du pape Paul III, en faveur de René Lemusson, prêtre du diocèse du Mans] (Revue des Sociétés savantes des départements, 5e série, t. Ier, année 1870, 1er semestre, p. 104-106).

69. — La Baumette (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 3e année, t. VI, 1870, p. 316-320; — réimprimé dans le *Dictionnaire historique, géographique et archéologique de Maine-et-Loire*, t. Ier, p. 230-231).

70. — Journal de Jacques Valuche [1607-1662] (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 3e année, t. VI, 1870, p. 331-341, 387-400; 4e année, t. VII, 1870, p. 122-133; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 181-216).

(1) Le n° III de cette série n'existe pas. Il devait sans doute être porté par le n° 74 qui a paru dans un autre recueil.

Digitized by Google

71. — Inventaire analytique des archives anciennes de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice historique et suivi d'un cartulaire de cet hôtel-Dieu. Paris, Dumoulin ; Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, 1870, in-4°, XXXII-166 p.

Inventaire, p. 1-104 ; — Documents, p. 105-166.
Voy., sur cet ouvrage, un compte-rendu de M. L. Delisle (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XXXI, 1870, p. 110-112).

72. — Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice historique sur cet hôtel-Dieu. Paris, Dumoulin ; Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, 1870, in-8°, 96-CLXXXIII p.

Tirage à part, à 100 exemplaires, dans un format différent, de l'introduction et des documents qui forment l'appendice de l'ouvrage précédent.

73. — Prologue pour l'inauguration du théâtre d'Angers (11 novembre 1871). Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, 1872, in-8°, 8 p.

Pièce de vers.

74. — Questions angevines. — La belle Agnès (Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, t. XXV, 1871, p. 1-8 ; — réimprimé dans *Notes et notices angevines*, p. 130-136, et dans *Questions angevines*, p. 1-10).

Curieux exemple de la déformation d'un fait historique par la légende.

75. — Questions angevines. — V. La Loire et ses affluents : la Vienne, le Thouet et l'Authion (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 4e année, t. VIII, 1872, p. 81-96 ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 217-232 ; — réimprimé dans *Questions angevines*, p. 41-65).

Établit que, contrairement à l'opinion professée par Walckenaër, le cours de la Loire n'a pas changé entre Candes et les Ponts-de-Cé depuis les temps historiques.

Digitized by Google

76. — Les artistes peintres angevins, d'après les archives angevines (Revue des Sociétés savantes des départements, 5e série, t. III, année 1872, 1er semestre, p. 339-413 ; — tirage à part, Paris, Imprimerie nationale, 1872, in-8°, 75 p.).

Cf. *infra* le n° 78.
Voy., sur cette publication, un compte-rendu de M. T[amizey] de L[arroque], inséré dans la *Revue des Questions historiques*, t. XIV, 1873, p. 343-344.

77. — Marché passé par le chapitre de Montreuil-Bellay avec Christophe More pour la restauration des vitraux de l'église [2 mars 1511] (Revue des Sociétés savantes des départements, 5e série, t. V. 1873, 1er semestre, p. 93-94).

Les parties essentielles de ce marché sont données dans le rapport de M. Alfred Darcel sur la communication de M. Port.

78. — Les artistes angevins, peintres, sculpteurs, maîtres d'œuvre, architectes, graveurs, musiciens, d'après les archives angevines (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 5e année, t. X, 1873, p. 373-392 ; 6e année, t. XI, 1873, p. 95-112, 236-251, 359-369 ; t. XII, 1874, p. 88-98, 241-249, 379-386 ; 7e année, t. XIII, 1874, p. 104-110, 178-184, 230-241 ; t. XIV, 1875, p. 103-112, 380-383 ; 8e année, t. XV, 1875, p. 105-107, 353-361 ; t. XVI, 1876, p. 113-123 ; 9e année, t. XVIII, 1877, p. 220-227, 338-348 ; 10e année, t. XIX. 1877, p. 112-120, 192-200, 300-312 ; t. XX, 1878, p. 345-352, 395-400, 445-448, 480-488 ; 11e année, t. XXI, 1878, p. 37-40, 198-200, 257-264 ; 12e année, t. XXIII, 1879, p. 50-56, 118-120 ; t. XXIV, 1880, p. 42-45, 156-163 ; — tirage à part, avec addition des articles Pomeau à Zagaroli (p. 255-319), avec l'en-tête : Société de l'Histoire de l'Art français, Paris, Baur ; Angers, Germain et Grassin, Lachèse et Dolbeau, 1881, in-8°, xx-329 p.).

Cf. *supra* le n° 76.

Digitized by Google

79. — Procès-verbal de la vente des meubles de Claude Gouffier, duc de Roannès, grand écuyer de France [septembre 1572] (Revue des Sociétés savantes des départements, 5e série, t. VII, année 1874, 1er semestre, p. 553-579).

La communication de M. Port est précédée, dans la *Revue des Sociétés savantes*, d'un rapport étendu de M. Alfred Darcel (p. 549-553), qui se termine ainsi : « A tous égards, le document adressé par M. Célestin Port est digne d'être publié dans la *Revue des Sociétés savantes*, puisqu'il nous donne un chapitre des mœurs à la fin du XVIe siècle, en même temps que le détail de l'ameublement d'un homme qui a marqué dans l'art par la protection qu'il lui a donnée ».

80. — Le Livre de Guillaume Le Maire (Collection des documents inédits sur l'histoire de France, publiés par les soins du Ministre de l'Instruction publique. Mélanges historiques, t. II, 1877, p. 187-569 ; — tirage à part, Paris, Imprimerie nationale, 1874, in-4°, 385 p.).

La différence entre la date du tirage à part du *Livre de Guillaume Le Maire* et celle du volume des *Documents inédits*, dont il est extrait, est la conséquence du long espace de temps qui s'est écoulé entre le commencement et l'achèvement de l'impression de ce volume de *Mélanges historiques*.
Voy., sur cette publication, un article de M. G. Monod (*Revue historique*, t. VI, 1878, p. 404).

81. — [Communication au sujet de débris de murs gaulois découverts à la Ségourie, près Beaupréau] (Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, année 1875, p. 109-110).

82. — Antiquités trouvées à Saint-Ellier (Maine-et-Loire) (Revue des Sociétés savantes des départements, 6e série, t. III, année 1876, 1er semestre, p. 529-530).

Sépultures préhistoriques.

83. — *D'un amour à l'autre*, fantaisie en un acte, par *** (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 10e année, t. XIX, 1877, p. 163-179 ; — tirage à part, Angers, Germain et Grassin, in-8°, 16 p.).

Digitized by Google

84. — [Marque de potier gallo-romain, relevée sur une anse d'amphore trouvée à Saint-Cyr-sur-Dive] (Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, année 1877, p. 179-180).

85. — L'inventaire et le chartrier de l'hôpital Saint-Jean d'Angers. Lettre à M. P. Marchegay, des Roches-Baritaud, par Célestin Port. Angers, Germain et Grassin, 1877, in-8°, 39 p.

Réponse à une brochure de M. Paul Marchegay intitulée : *Trois lettres à Messieurs les Administrateurs des hospices d'Angers, concernant le chartrier, le cartulaire et le fondateur de l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste.* Les Roches-Baritaud (Vendée), 1877, in-8°, 71 p.

86. — Questions angevines. — VI. Thomasseau de Cursay (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 10e année, t. XIX, 1877, p. 255-265 ; — tirage à part, Angers, Germain et Grassin, 1878, in-8°, 15 p. ; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 233-243 ; — réimprimé dans *Questions angevines*, p. 66-82).

« J'aborde une des mystifications les plus audacieuses et, quoique entreprise sans art, les mieux réussies qu'on puisse citer dans la littérature historique. La piste en a pourtant échappé jusqu'à ce jour aux dénicheurs de supercheries littéraires.... C'est une recherche curieuse et qui en vaut la peine ; car il s'agit de toute une famille de héros angevins, née tout d'un coup à la renommée et introduite sans autre enquête dans la tradition locale en plein siècle de scepticisme et de critique. »

87. — Statuts des quatre Facultés de l'Université d'Angers, 1464-1494. Angers, Lachèse et Dolbeau, 1878, in-8°, VI-75 p. et 4 dessins.

Les quatre dessins représentent : le sceau du Recteur (XVe siècle), le sceau du Recteur (XVIIe siècle), le sceau de la Faculté de théologie (XIVe siècle) et le sceau de la Faculté de médecine (XVIIe siècle).
Tiré à 200 exemplaires.

88. — [Inscription relevée sur une anse d'amphore, découverte près de l'église de Saint-Maimbeuf, à Angers]

Digitized by Google

(Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, année 1879, p. 268).

89. — Questions angevines. — L'hymne *Gloria, Laus* (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 11e année, t. XXII, 1879, p. 1-13); — Encore l'hymne *Gloria, Laus*. Réponse à D. Chamard (même volume, p. 125-140); — Le dernier mot (même volume, p. 194); — tirage à part, Angers, Germain et Grassin, 1879, in-8°, 15 et 18 p.; — reproduit dans *Notes et notices angevines*, p. 294-322; — réimprimé, avec addition d'un *Petit post-scriptum* de 4 pages, dans *Questions angevines*, p. 238-286).

Sur l'attribution à Théodulfe de l'hymne *Gloria, Laus*, la *Revue de l'Anjou* a publié, dans le volume ci-dessus indiqué, deux articles de Dom Chamard : *L'hymne* Gloria, Laus. *Réponse à M. Port* (p. 57-70); *L'hymne* Gloria, Laus. *Réplique à M. Port* (p. 189-193). C'est à cette réplique que répond (p. 194) *Le dernier mot* de M. Port.

Cf. sur cette controverse : *Monumenta Germaniae historica, Poetarum latinorum medii aevi*, t. I, ed. E. Duemmler, 1881, in-4°, p. 439; — *Die Gedichte Theodulfs, Bischofs von Orléans*. Inaugural Dissertation... von Karl Liersch aus Guben, Halle, 1880, in-8°, 77 p.

90. — Notes et notices angevines. Angers, Germain et Grassin, 1879, in 8°, 324 p.

Tiré à 40 exemplaires.

Réunion, avec pagination continue, de trente notices insérées (sauf le n° 74) dans la *Revue de l'Anjou*. Voy. *supra* les nos 7, 17. 18, 25, 31, 41, 42, 43, 44, 45, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 58, 59, 62, 63, 66, 70, 74, 75, 86 et 89. La composition de la *Revue* a été utilisée pour les articles insérés dans la nouvelle série de la *Revue* (années 1866 et suiv.; imprimerie Barassé, puis Germain et Grassin). Les articles insérés dans les deux premières séries de la *Revue* (nos 7, 17, 18, 31; imprimerie Cosnier et Lachèse) et le n° 74 ont été composés à nouveau.

« C'est ici, comme après la moisson, une glane d'épis tombés et de fleurettes, que j'ai plaisir à relier en humble gerbe. Qu'elle s'en aille égayer un instant quelque foyer d'ami ou rappeler encore une fois à toute mémoire bienveillante un modeste souvenir. »

Digitized by Google

Voy., sur ce volume, un compte rendu de M. T[amizey] de L[arroque] (*Revue critique*, année 1879, 2e semestre, p. 54-56).

91. — *Mémoires de René Nepveu de La Manouillère, chanoine de l'église du Mans* (1759-1808), publiés et annotés par l'abbé Gustave Esnault (Revue historique, 4e année, t. IX, 1879, p. 205-209).

Compte rendu.

92. — *Registres des comptes municipaux de la ville de Tours*, publiés avec notes et éclaircissements par J. Delaville Le Roulx (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 12e année, t. XXIII, 1879, p. 213-216).

Compte rendu.

93. — *Mémoires de Saint-Simon.* Nouvelle édition, par A. de Boislisle (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 12e année, t. XXIV, 1880, p. 90-93).

Compte rendu.

94. — [Extrait baptistaire signé du nom de Jean Rocquelin, comédien du Roi, 13 décembre 1650] (Le Moliériste, t. Ier, 1880, p. 21).

95. — L'hiver en Anjou (Revue historique, littéraire et archéologique de l'Anjou, 12e année, t. XXIV, 1880, p. 169-205 ; — tirage à part, Angers, Germain et Grassin, 1880, in-8°, 39 p. ; — réimprimé dans *Questions angevines*, p. 155-216).

96. — Souvenirs d'un nonagénaire. Mémoires de François-Yves Besnard, publiés sur le manuscrit autographe, avec deux portraits de l'auteur d'après Bodinier et David d'Angers. Paris, Champion ; Angers, Lachèse et Dolbeau ; Le Mans, Pellechat, 1880, 2 vol. in-8°, XXII-363 et 385 p.

Voy., sur cette publication, les comptes rendus de MM. T[amizey] de L[arroque] (*Revue critique*, année 1880, 2e se-

Digitized by Google

mestre, p. 430 434), A. de Villiers (*Revue de l'Anjou*, nouvelle série, t. II, 1881, p. 56-59), A. Gazier (*Revue historique*, t. XXI, 1882, p. 193-194), et de Dom Piolin (*Revue des questions historiques*, t. XXIX, 1880, p. 679-680).

97. — *Histoire de Sablé*, par Gilles Ménage. Nouvelle édition, publiée, annotée et rectifiée par Célestin Port et l'abbé Gustave Esnault. Le Mans, Edmond Monnoyer.

Il n'a paru que le prospectus (4 pages in-8°, 1880) de cette réédition, qui devait former quatre volumes in-8°, M. l'abbé Esnault ayant été empêché de fournir, pour le Maine, sa part de collaboration.

98. — [Délibération de la municipalité d'Angers, au sujet d'une représentation à Angers du *Médecin malgré lui*, 12 brumaire an II-2 novembre 1794] (Le Moliériste, t. II, 1881, p. 94).

« L'agent municipal dit qu'hier, étant au spectacle, il a vu avec peine qu'on y a joué une pièce intitulée *Le Médecin malgré lui*, pièce absolument immorale. Il observe que, dans un instant où les mœurs sont à l'ordre du jour, il est du devoir des magistrats du peuple de ne pas souffrir que de pareilles pièces soient jouées; qu'ils doivent, au contraire, veiller à ce qu'on ne joue que des pièces patriotiques, dont le théâtre fourmille en cet instant. »

99. — *L'Université d'Angers du XVe siècle à la Révolution française*. T. Ier. *Faculté des droits*, par L. de Lens (Revue historique, 6e année, t. XVII, 1881, p. 170-174).

Compte rendu.

100. — Découvertes d'objets antiques à Angers. Communication de M. Célestin Port, membre non résidant du Comité, à Angers. Rapport de M. R. de Lasteyrie, membre du Comité (Revue des Sociétés savantes des départements, 7e série, t. VI, 1882, p. 439-440).

La communication de M. Port, qui énumère un certain nombre d'objets de divers âges trouvés, à la fin de l'année 1880, dans des fouilles faites à l'ancien couvent des Jacobins d'Angers, est résumée dans un rapport de M. de Lasteyrie

Digitized by Google

qui reproduit, notamment, l'inscription de la première pierre du couvent, posée en 1640, par Matthieu de La Lande, prévôt général et provincial d'Anjou, et deux marques de potiers gallo-romains.

101. — [Molière et Cotin] (Le Moliériste, t. IV, 1883, p. 363-364).

Produit, à propos d'une controverse engagée dans le *Moliériste*, au sujet du personnage de Trissotin, un sonnet de l'abbé Cotin, inséré dans la *Ménagerie* de cet auteur.

102. — L'opinion des maistres d'œuvres de Tours que maistre Michiel Coulombe envoya à Monseigneur [l'abbé de Saint-Florent de Saumur], en ce comprins le cherpantier, maistre d'œuvrez de la cherpenterie de Gisieulx [1496] (Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Direction des Beaux-Arts. Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements à la Sorbonne, du 28 au 30 mars 1883 ; 7e session, p. 103-119).

103. — [Mention, en 1644, de la suppression d'un dolmen troué en l'église de Saint-Jean du Marillais] (Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, année 1884, p. 76).

104. — Questions angevines. Première série. Angers, Lachèse et Dolbeau ; Paris, Lechevalier, in-18, 1884, IV-288 p.

Réimpression des études indiquées ci-dessus sous les nos 17, 18, 25, 31, 49, 58, 59, 66, 74, 75, 86, 89 et 95.

« Les études que je rassemble en ce premier recueil ont paru primitivement, l'une après l'autre, à distances inégales, dans la *Revue d'Anjou*, la plupart avec tirages à part, depuis longtemps épuisés. Je les ai réimprimées dans mes *Notes et notices angevines*; mais ce volume de regain, que j'aurais eu plaisir à voir se répandre, a été tiré, par malentendu, à si petit nombre qu'on le peut bien dire inédit, là même où je l'aurais voulu retrouver en pleine lumière. Je les reprends de troisième main en leur souhaitant, aujourd'hui, fortune meilleure... »

Voy., sur ce volume, un compte-rendu de M. T[amizey] de L[arroque] (*Revue critique*, année 1884, 2e semestre, p. 77-79).

Digitized by Google

105. — [Découvertes archéologiques faites en 1884 aux environs du bourg de Monceau-Vivy, près de Saumur] (Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, année 1885, p. 63-64).

Vivy, *Vetus Vicus*, emplacement présumé de la station *Robrica* de la carte de Peutinger.

106. — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — Catalogue des manuscrits conservés dans les dépôts d'archives départementales, communales et hospitalières. Paris, Plon, 1886, in-8°, 534 p.

Célestin Port a rédigé dans ce volume la partie relative aux archives de Maine-et-Loire, p. 193-194.

107. — Prêt d'un roman de César en 1457 (Bibliothèque de l'École des chartes, t. XLVII, 1886, p. 694).

108. — La Vendée angevine. — Les origines. — L'insurrection (janvier 1789-31 mars 1793). Paris, Hachette, 1888, 2 vol. in-8°, xv-447 et 409 p.

Voy., sur cet ouvrage, les comptes rendus suivants : *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. L, 1889, p. 248-250 (A. de Barthélemy) ; *Bulletin critique*, 1889, p. 65-70 (P. Bonnassieux) ; *Revue critique*, 1888. 2e semestre, p. 236-238 (A. Chuquet) ; *Revue des Deux Mondes*, 3e période, t. XCII, 1889, p. 884-912 (E. Beaussire) ; *Revue historique*, t. XXXVII, 1888, p. 368 369 (Ch. Bémont) ; *Revue de l'Anjou*, t. XVIII, 1889, p. 61-98 (L. de La Sicotière) [Cf. le n° suivant] ; *Bibliographie catholique*, décembre 1888 (G. Gandy) ; *Revue de Bretagne et de Vendée*, novembre 1888 (F. Lanvern) ; *la Révolution française*, t. XV, 1868, p. 471-479, et, parmi les articles de journaux quotidiens : *le Petit Courrier* [*d'Angers*], 13 mai 1888 (M[arcel] M[orry]) ; *le Courrier de Saumur*, 6 juin 1888 (Eug. Bonnemère) ; *la République française*, 23 septembre 1888 (A. Debidour) et 7 janvier 1889 (Ch. Bigot) ; *l'Union de l'Ouest*, 31 août 1888 (E. Faligan) ; *la Justice*, 24 septembre 1888 (Santhonax) ; *le Radical*, 19 février 1889 (A[rthur] C[héreau]) ; *le Temps*, 25 avril 1889 (A. Sorel).

109. — La Vendée angevine. — Les origines. — L'insurrection (janvier 1789-31 mars 1793). — Lettre à M. de La Sicotière (Revue de l'Anjou. Nouvelle série, t. XVIII,

Digitized by Google

1889, p. 171-186; — tirage à part. Angers, Germain et Grassin, 1889, in-8°, 17 p.).

Réponse à un article de M. de La Sicotière inséré dans le même volume de la *Revue de l'Anjou*, p. 61-98, sous le titre de : *Etude historique et critique sur l'ouvrage de M. Port, la Vendée angevine.*

110. — Archives de Maine-et-Loire. Don de collections angevines. Angers, s. d. [1891], imprimerie Germain et Grassin, in-8°, 14 p.; réimprimé dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LII, 1891, p. 665-670.

Notice, sous forme de rapport au préfet de Maine-et-Loire, en date du 10 août 1891, de la bibliothèque angevine, de la collection iconographique et des notes sur le département de Maine-et-Loire, donnés aux archives par Célestin Port (2,067 volumes ou brochures, 559 dessins, 1,013 gravures ou lithographies, 685 photographies, en tout 2,257 pièces, 34 boites de fiches et 30 cartons de notes sur l'histoire, la topographie et la biographie angevines).

111. — La légende de Cathelineau. — Ses débuts. — Son brevet de généralissime. — Sa mort (mars-juillet 1793), avec nombreux documents inédits et inconnus. Paris, Alcan, 1893, in-8°, 350 p.

Un chapitre de *la Légende de Cathelineau* a été imprime dans la *Révolution française*, t. XXIV, 1893, 1er semestre, p. 97-112.

Voy,, sur cet ouvrage, les comptes rendus suivants : *Revue critique*, 1893, 1er semestre, p. 449-452 (T[amizey) de L[arroque]) ; *Revue historique*, t. LII, 1893, p. 152-153 (G. Monod); *Revue des Questions historiques*, t. LIV, 1893, p. 347 349 (Denys d'Aussy); *Revue internationale de l'Enseignement*, 15 juillet 1893 (A. L.); *Revue politique et littéraire*, t. LI, 1883, 1er semestre, p. 785-792 (F.-A. Aulard); *la Semaine politique et littéraire*, 26 février 1893 (Gibrac); *l'Ouest artistique*, 15 mars 1893 (H. B[aguenier] D[esormeaux]); *Revue historique de l'Ouest* (mars 1893) (Saint-Leonard [H. Baguenier-Desormeaux]) ; *Revue des provinces de l'Ouest*, avril 1893 (Léon Séché) : *l'Archiviste*, avril 1893 (H. Carré); et, parmi les articles de journaux quotidiens : *la République française*, 6 mars 1893; *le XIXe Siècle*, 13 mars 1893 (P. Ginisty); *le Monde*, 14 mars 1893 (O. Havard); *le Patriote de l'Ouest*, 4 mars 1893 (L. Narquet); *le Journal de Maine et-Loire*, 22 mars 1893 (J[ules] A[ndré]) ; *le Petit Courrier* [*d'Angers*], 30 mars 1893 (M[arcel] M[orry]) ; *la Vérité*, 11 juillet 1893 (d'Auteuil [A. Lecoy de La Marche]) ; *le Temps*, 30 août 1893 (C. B.).

Digitized by Google

Voy. encore : *Questions vendéennes ; Cathelineau généralissime de la grande armée catholique et royale* (13 mars 14 juillet 1793) ; *Réponse à M. Célestin Port*, par l'abbé E. Bossard, 1893, in-8° ; une lettre de Célestin Port dans la *Révolution française*, t. XXV, 1893, p. 564 565, et un article de l'abbé Bossard : « A nos contradicteurs » (*Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, 3e année, 1893-1894, p. 438-451.

112. — Dictionnaire géographique et administratif de la France, publié sous la direction de Paul Joanne. Paris, Hachette, 1890 et suiv., in-4° (en cours de publication).

Célestin Port a rédigé dans ce dictionnaire une partie de l'article MAINE-ET-LOIRE, t. IV, p. 2401-2408. Cf. *supra* n° 35.

113. — L'hôpital Saint-Jean [d'Angers] (Archives médicales d'Angers, 1re année, 1897, p. 243-246).

Avec un dessin représentant la vue intérieure de la salle Saint-Jean (XIIe siècle), aujourd'hui Musée archéologique.

114. — Fouilles de Méron (1897). — [Rapport au préfet de Maine-et-Loire, 4 août 1897] (Signé : C. Port, A. Michel, Ch. Urseau). Angers, impr. Lachèse et Cie, in-8°, 8 p. ; *planche*.

Rapport sur une découverte de ruines gallo-franques à Méron et sur les fouilles faites dans cette localité aux frais du Département.

L'exemplaire de ce rapport, conservé dans la Bibliothèque des Archives départementales, est accompagné de la correspondance, des comptes rendus et pièces de comptabilité relatifs à ces fouilles.

115. — République française. — Département de Maine-et-Loire. — Conseil général. — Deuxième session ordinaire de 1898. — Rapports du Préfet et procès-verbaux des séances du Conseil. Angers, Lachèse et Cie, 1898, in-8°, 1.086 p. — Deuxième session ordinaire de 1899... 1899, in-8°, 1.204 p. — Deuxième session ordinaire de 1900... 1900, in-8°, 1.014 p.

Le rapport annuel de l'archiviste du Département sur le service des Archives occupe, dans ces trois volumes, les pages 553-571 (année 1898), 615-633 (année 1899), 527-543 (année 1900). Il existe de ces trois rapports un tirage à part :

Digitized by Google

Archives départementales. Rapport de l'archiviste du département (Signé : Célestin Port); 19 p., 19 p., et 17 p.

Les rapports antérieurs à 1898 n'ont pas été imprimés. Ils sont résumés sommairement dans le rapport présenté chaque année au Conseil général par le rapporteur du budget des Archives.

116. — Guide-Joanne. — Angers. — [Paris], Hachette, s. d. [1899], in-8°, 32 p.

Cette nouvelle édition du guide d'Angers a été revue par Célestin Port, qui avait déjà donné ses soins à l'édition précédente.

117. — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — État général par fonds des Archives départementales. Ancien régime et période révolutionnaire. Paris, Picard, 1902, in-4°.

Célestin Port a rédigé dans ce volume la partie relative au département de Maine-et-Loire (col. 421-442).

INDEX

Agen (*De Paris à*), 47.
Agnès (La belle), 74.
Agnès de Bourgogne, comtesse d'Anjou, 52.
Album angevin (*L'*), 19.
Angers, 90, 104, 116. — Abbaye de Saint-Aubin, 52. — Archives municipales, 29, 30, 33, 39, 76, 78, 98. — Avocats, 19. — La Baumette, 69. — Bibliothèque de l'Université, 44. — Boulangers, 54. — Chapitre de Saint-Laud, 52; de Saint-Maurice, 13, 62. — Château, 64. — Couvent des Jacobins, 100. — Découverte d'antiquités, 88, 100. — Eglise Saint-Maimbeuf, 60, 88. — Entrée de François Ier, 24; de Marie Stuart, 39; de l'évêque Gabriel Bouvery, 62. — Evêques, 62, 80. — Exposition de 1858, 26. — La Godeline, 59. — Hôpital Saint-Jean, 7, 60, 71, 72, 85, 113. — Hôtel de Lancrau, 58; de Pincé, dit hôtel d'Anjou, 31. — Hôtel de Ville, 59. — Jardin botanique. 19. — Maîtres musiciens, 14. — Médecin des pauvres, 51. — Notaires, 41. — Perrayeurs, 38. — Roi de la Basoche, 45. — Sacre, 62. — Sœurs de charité, 7. — Théâtre, 8, 27, 36, 73, 94, 98. — Université, 44, 87, 99.
Anjou, 16, 35, 90, 100, 104, 108, 112. — Artistes, 14, 23, 34, 60, 76, 78, 102. — Comtes, 21, 52. — *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, 65. — Hiver, 95. — Inondations, 17. — Recherches minéralogiques, 22. — Tremblements de terre, 25. Voy. *Archives départementales*.
Archives départementales de Maine-et-Loire, 19, 25, 32, 33, 48, 76, 106, 110, 114, 115, 117.
Archives municipales d'Angers, 29, 30, 33, 39, 76, 78, 98.
Archives de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, 71, 72, 85.
Architectes angevins, 31, 78.
Artistes angevins, 14, 23, 31, 34, 60, 76, 78, 102.
Authion (L'), 75.
Avocats d'Angers, 19.

Baumette (La), 69.
Besnard (Mémoires de François-Yves), 96.

Digitized by Google

Biardeau, sculpteur angevin, 34.
Bibliothèque de l'Université d'Angers, 44.
Blaison (Les Thesmophories de), 63.
Boulangers d'Angers, 54.
Bourdigné (Les deux), 40.
Bouvery (Gabriel), évêque d'Angers, 62.
Brevets d'invention, 20.

Carmes de la Rochelle, 55.
Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, 78, 85.
Cathelineau (*La légende de*), 111.
César (Roman de), 107.
Comédien du Roi, 74.
Commerce maritime de Narbonne, 4, 6.
Comtes d'Anjou, 21, 52.
Corneille (Lettres inédites de Pierre), 3.
Cotin (L'abbé), 101.
Coulombe (Michel), 102.
Description d'Angers, par Péan de la Tuilerie, 61.

Dictionnaire de la France, par Joanne, 35, 112.
Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire, 65.
Dolmen, 103.
Doué, 16. — Mairie, 12. — Théâtre, 15.
Du Cange, 2.
Du Four du Vau, 50.

Enfants de France à Fontevrault, 49.
Entrées. Voy. *Angers*.
Etats généraux de 1614, 42.
Etat civil, 33, 94.
Exposition d'Angers en 1858, 26.

Fêtages du chapitre de Saint-Maurice, 13 ; — du Sacre, 62.
Fontevrault, 49.
Fortifications du château d'Angers, 64.
Foulques (Les), comtes d'Anjou, 21.
François Ier, 24.

Galiczon (Julien de), 21.
Gaultier (René de), 21.
Geoffroy (Les), comtes d'Anjou, 21.
Gizeux, 102.
Godeline (La), à Angers, 59.
Gouffier, duc de Roannès (Claude). Vente de ses meubles, 79.
Grandet, 21.
Graveurs angevins, 78.
Grille, 21.
Grimaudet, 21.
Guillaume Le Maire, évêque d'Angers, 80.
Guyet, 21.

Henri IV, 20, 28.
Hiret, 21.
Histoire de France, par Bordier et Charton, 28.
Hiver en Anjou (L'), 95.
Hommey, 21.
Hôpital Saint-Jean [Hôtel-Dieu] d'Angers, 7, 60, 71, 72, 85, 113.
Hôtel de Lancrau (L'), à Angers, 58.
Hôtel de Pincé, dit hôtel d'Anjou, à Angers, 31.
Hôtel de ville d'Angers, 59.
Hymne *Gloria, Laus* (L'), 89.

Ingelger, comte d'Anjou, 21.
Inscriptions, 88. — Voy. *Marques de potiers*.
Instruction publique, 46. — Voy. *Université d'Angers*.
Invention (Brevets d'), 20.
Inventaire de meubles, 79.
Inventaires d'archives. Voy. *Archives*.

Jarzé (Marquis de), 9.
Journal de Jacques Valuche, 70.
La Fons (Jacques de), 21.
La Fontaine (Pièce inédite de), 1.
La Gallisonnière (Comte de), 21.
Lagouz (Les), artistes angevins, 23.
La Guesnerie (Anne Charbonnier de), 21.
La Lande (Matthieu de), prévôt général et provincial d'Anjou, 100.
Lanoue (Jeanne de), 21.
La Pinelière (Guérin de), 21.
Leclerc (J.-B.), 65.
Leclerc-Thouin, 65.
Lecorvaisier, 21.
Lefebvre (Tannegui), 21.
Legangneur, 21.
Le Gouvello, 21.
Le Gouz de la Boullaye, 21.
Legras (Lettres de Madame), 7.
Leloyer, 21.
Le Peletier (Dom Laurent), 21.
Lesbos (Ile de), 5.
Lettres d'abolition, 9.
Livre de Guillaume Le Maire (*Le*), 80.
Livres et manuscrits angevins, 52.
Loire. Cours du fleuve, 75. — Levée, 18.
Louis XIII, 20, 28.
Louis XIV, 22.
Louis XV, 28.

Maine-et-Loire, 16, 35, 90, 104, 108, 112. — Archives départementales, 19, 25, 32, 33, 48, 76, 106, 114, 115, 117. — *Dictionnaire historique, géographique et biographique*, 65. — Hiver, 95. — Inondations, 17. — Tremblements de terre, 25.
Mairie d'Angers, 30; — de Doué, 12.

Digitized by Google

Maîtres d'œuvre d'Anjou, 78, 102; de Tours, 102.
Maîtres musiciens d'Angers, 14.
Mans (Le), 91.
Marie de Médicis, 64.
Marie Stuart, 39.
Marillais (Saint-Jean du), 103.
Marques de potiers gallo-romains, 84, 88, 100.
Maugin, 21.
Médecin des pauvres, 51.
Médecin malgré lui (*Le*), 98.
Ménage, 97.
Méron. Fouilles, 114.
Michel Coulombe, 102.
Milleran, 21.
Milly-le-Meugon, 64.
Molière, 98, 101.
Montjean, 21.
Montreuil-Bellay. Vitraux, 77.
Murs gaulois, 81.
Mystère de la Passion, 27.

Narbonne (Commerce maritime de), 4, 6.
Nepveu de La Manoullière, chanoine du Mans, 91.
Notaires d'Angers, 41.
Notes et Notices angevines, 90.

Ogeron de la Boire, 66.

Paris. Eglise Saint-Séverin, 66. — Roi des violons, 14.
Paul III, 68.
Peintres angevins, 75, 78.
Perrayeurs d'Angers, 38.
Pocquet de Livonnière, 21.
Poésies, 19, 36, 37, 57, 67, 73.
Poètes angevins, 11.
Ponts-de-Cé (Les), 65.
Protestantisme, 52.
Puy-Notre-Dame (Le), 65.
Pyramide de Sorges, 18.

Questions angevines, 104.

René d'Anjou, 65.
Roannès (Claude Gouffier, duc de). Vente de ses meubles, 79.
Robin et Marion (Le Jeu de), 8.
Robrica, station romaine, 105.
Rochefort-sur-Loire (Siège de), 53.
Rochelle (La), 55.
Rocquelin (Jean), comédien du Roi, 94.
Roi des violons de Paris (Le), 14.
Roman de César, 107.

Sablé, 97.
Sacre d'Angers, 62.
Saint-Aubin d'Angers (Abbaye de), 52.
Saint-Cyr-sur-Dive, 84.
Saint-Domingue, 66.
Saint-Ellier. Sépultures préhistoriques, 82.
Saint-Florent de Saumur (Abbaye de), 33, 43, 102.
Saint-Maimbeuf d'Angers, 60, 88.
Saint-Maurice d'Angers (Fêtages du chapitre de), 13, 62.
Saint-Séverin de Paris, 66.
Saint-Simon, 93.
Saumur, 65. — Cahier du tiers état aux États généraux de 1614. — Poursuites contre un livre protestant, 52. — Stalles et tapisserie de Saint-Pierre, 56, 60. — Voy. *Saint-Florent*.
Sceaux, 87.
Sculpteurs. V. Michel Colombe.
Sculpteurs angevins, 34, 78.
Ségourie (La). Murs gaulois, 81.
Sépultures préhistoriques, 82.
Sœurs de charité, 7.
Sorges (Pyramide de), 18.
Souvenirs d'un nonagénaire, 96.
Stalles de Saint-Pierre de Saumur, 56, 60; — de l'hôtel-Dieu d'Angers, 60.

Tapisseries de Saint-Pierre de Saumur, 56, 60.
Tardif (René), poète angevin, 11.
Te Deum (Le) des notaires d'Angers, 41.
Théâtre à Angers, 8, 27, 36, 73, 94, 98; — à Doué, 15.
Théodulfe, évêque d'Orléans, 89.
Thesmophories de Blaison (Les), 63.
Thomasseau de Cursay, 86.
Thouet (Le), 75.
Tremblements de terre en Anjou, 25.
Tours, 92.
Trèves (Maine-et-Loire), 16.
Trissotin, 101.

Université d'Angers, 44, 87, 99.

Valuche (Jacques), 70.
Vendée angevine (La), 108, 109, 111.
Vendôme (Abbaye de la Trinité de), 10.
Vercingétorix, 37.
Vienne (La), 75.
Vihiers, 65.
Vincent de Paul (Lettres de saint), .
Vitraux, 77.
Vivy, 105.

Digitized by Google

LE VAGABOND

Le froid, la nuit, la tempête... Sous la rafale glacée, le vieux marchait, ployé en deux pour résister à la poussée de la bourrasque. Un bissac au dos, un grand bâton d'épine à la main, péniblement il avançait, traînant ses pieds las, chaussés de mauvaises espadrilles qui clapotaient dans la boue.

Chaque pas ébranlait sa carcasse décrépite et lui arrachait de la gorge le ahan ! du bûcheron. Les arbres grinçaient, les branches craquaient, les nuées galopaient dans le ciel comme des troupeaux de moutons noirs. Le chemin, encaissé entre de hauts talus, paraissait sans fin. Les geignements du vieux devenaient plus plaintifs, sa tête pendait davantage sur sa poitrine... Enfin, une lueur rougeâtre filtra entre les taillis. Le chemineau l'aperçut, et, relevant le front sous la pluie cinglante, il redoubla d'efforts pour accélérer le pas... Là-bas, il faisait chaud, il faisait clair ; peut-être lui accorderait-on une part de cette chaleur et de cette clarté...

*
* *

A la ferme des Ormiers, on attendait le retour du maître, qui était allé, ce jour-là, à la foire du chef-lieu. Les domestiques, assis près de l'âtre, l'écuelle de soupe chaude entre les genoux, causaient avec la métayère, qui, anxieuse de savoir son mari sur les routes par cette tour-

Digitized by Google

mente, se montrait plus communicative que de coutume. Car, ainsi que son époux, Madame Toinon, d'humeur réservée et plutôt hautaine avec ses gens, ne perdait guère de temps en vains propos, à l'ordinaire.

— Ne craignez rien, allez, la bourgeoise! disait Josais, le valet, en lapant sa soupe. Maître Pierre Morier est bâti à chaux et à sable, et avec sa bonne peau de bique il affronterait le déluge.

Le vacarme de l'ouragan couvrit presque sa voix. Enveloppée dans un tourbillon, la maison sembla osciller sur sa base et d'énormes gravats dégringolèrent bruyamment du haut de la cheminée. Au milieu du tumulte, des abois exaspérés éclatèrent dans la cour. Tous, vaguement inquiets, prêtèrent l'oreille.

— Sans doute quelque *traînier*, proféra Josais. Rousset, si c'était le patron, n'aboierait pas de cette manière-là.

A cette même minute, plusieurs coups, évidemment frappés par un bâton, heurtèrent le bas de la porte. Dans le mugissement de la tempête, une voix dolente s'éleva.

— Hein! quèque j'disais? bougonna Josais, la bouche pleine. Peut-on venir déranger le monde honnête par un pareil temps?

— Ouvrez tout de même! fit brièvement Mme Morier. Faut voir!

Josais râcla son écuelle soigneusement, alluma une lanterne, puis écarta enfin le battant supérieur de l'huis que le vent lui jeta dans le visage. De l'ombre intense du dehors, une forme grise surgit.

— Bonnes gens, pitié... Asile pour cette nuit.

Derrière l'épaule de Josais, la métayère cherchait à distinguer l'homme. On était défiant aux Ormiers, depuis qu'une grange du voisinage avait été incendiée par l'étourderie d'un chemineau qui y recevait l'hospitalité... Puis, le maître était absent... Mais repousser le mendiant, c'était manquer à la charité chrétienne et s'exposer, en

Digitized by Google

outre, à quelque vengeance, un sort jeté sur les bestiaux, ou une allumette dans le gerbier. Dame Toinon hésita.

— Pitié... J'ai froid... Pitié d'un pauvre vieux qui n'en peut plus! répéta la voix épuisée.

Et, comme l'homme se haussait sur le degré, une face blême apparut, noyée dans la broussaille des longs cheveux et de la barbe blanche.

— On dirait le Juif-Errant! murmura Nanette, la petite servante, avec un signe de croix furtif.

Mme Morier eut compassion. — Il est bien vieux, en effet! pensa-t-elle. Et puis, c'est octave de Toussaint. Entrez, bonhomme! ajouta-t-elle tout haut.

La barrière inférieure s'écarta à cet ordre. Le chemineau franchit le seuil, avança de deux pas, et une odeur de misère entra en même temps que lui. Il enleva le feutre innomable qui couvrait sa toison inquiétante et resta là, humble et grelottant, appuyé sur son bâton, fixant sur la flambée des regards éblouis, pendant que ses haillons s'égouttaient par toutes leurs effilochures.

Dans un recul de dégoût, la fermière s'écarta vivement... Non, elle ne pouvait se résoudre à laisser pénétrer plus avant ce gueux minable qui maculait le pavé fraîchement lavé! Elle fit un signe à Josais.

— Conduis ce brave homme dans l'appentis et mets-y une botte de paille... Il n'y a pas de place ailleurs que là...! Tout à l'heure, mon petit père, on vous portera une soupe et une bolée de cidre.

Figé à sa place, le vieux ne sembla pas entendre. Ses yeux, agrandis par un étonnement, faisaient le tour de la salle, s'accrochant aux bahuts cirés, au lit à colonnes, à l'horloge de faïence, à tous ces meubles antiques qui gardaient la même place depuis un demi-siècle passé. Il semblait plongé dans un rêve dont les appels de Josais eurent peine à le tirer. Il s'en alla à regret, presque à reculons, et sur la marche extérieure il se retourna encore.

Digitized by Google

— Pauvre bonhomme! il reluque le feu, murmura la fermière, en repoussant la porte. Mais il est vraiment trop sale... Et puis, il a l'air un peu fou!

*
* *

Une botte de paille, deux sacs de grosse toile jetés à la volée dans le hangar : l'alcôve du vieux était prête. Sur un dernier grognement, le valet bourru s'éloigna, son fanal au poing. Le vagabond se retrouva seul encore dans le noir.

Le réduit était étroit, sordide, nauséabond, sans doute voisin du toit à porcs. N'importe ..! C'était un terrier où se blottir...! Enfin, il pourrait donc s'asseoir...!

Le vieillard tomba presque d'un bloc sur sa litière. Avec un immense soupir, il étendit ses membres crispés, tordus de fatigue... Dieu, qu'il était las...! Depuis combien de jours, combien d'ans promenait-il son harassement sous le ciel torride ou glacé?

Quelqu'un déposa près de lui la soupe fumante et une tasse de cidre. Sans avoir le courage de se déranger, il attira l'assiette, porta une cuillerée à sa bouche, puis la rejeta... Non, ça ne passerait pas... Inutile de manger... Ce qu'il désirait avant tout, c'était dormir...! Le sommeil, n'est-ce pas le meilleur de la vie pour les malheureux?

La bise et la pluie passaient à travers le toit. Le vagabond n'y prenait plus garde. Tout à l'heure il se sentait morfondu, gelé; maintenant, le sang lui brûlait les veines. Ses vêtements fumaient. Son cerveau bouillonnait douloureusement. Il voyait flotter des lueurs; il lui sembla qu'elles sortaient de ses yeux mêmes; partout où ses regards se portaient, l'obscurité se trouait, des images éblouissantes jaillissaient... Sans cesse, entre toutes, il revoyait le lit à baldaquin rouge aperçu ce soir même... Il avait dormi dans un lit pareil, autrefois, dans une autre vie... Une autre vie où il mangeait à sa faim, où il avait sa place à

Digitized by Google

un foyer, où il couchait entre des draps comme tout le monde... Alors, il était jeune... Il possédait une famille, des camarades, un pays... Et ce pays, c'était celui-ci même... Longtemps, le misérable n'osa s'y hasarder, mais, poussé par un désir invincible, il a voulu le revoir, avant de finir dans quelque fossé ou entre les rideaux blancs de l'hôpital... Mais tout y avait changé depuis sa jeunesse... Et, ne reconnaissant plus rien, il s'était perdu dans le dédale des chemins assombris.

...Quelle soif!... Il tâtonna pour trouver la tasse de cidre, mais sa main tremblante renversa le bol, et le liquide s'épandit avec une fraîche senteur de pommes. Le gueux eut un désespoir... Oh! boire, boire n'importe quoi pour humecter sa bouche desséchée!... Ironie! souffrir de la soif sous ce ruissellement, près de ces gouttières sanglotantes!... Il n'avait qu'à sortir dans la cour et tendre les mains à l'averse... Mais, vainement, le vagabond essaya de soulever sa tête alourdie, et il demeura comme anéanti après cet effort.

Personne pour l'entendre et le secourir...! Ses gémissements se confondaient avec ceux du vent. Des mots confus montèrent à ses lèvres, des syllabes sans suite de plainte et de prière... De nouveau, les ténèbres s'illuminèrent... Il vit un autel étincelant, des chants retentissaient, des voix d'enfants... Lui aussi chantait, lui aussi était enfant, et, ainsi que les autres, il tenait un cierge dont la ciselure dorée lui causait une fierté puérile...

Encore des chants... Mais la scène changeait... C'était sous le manteau d'une vaste cheminée, semblable à celle de ce soir... Un bon feu accompagnait de son crépitement les rondes et les noëls... L'odeur du pain chaud se mêlait au parfum des châtaignes bouillantes... Et le miséreux aspira avec délices les appétissants aromes...

Tout s'effaça... Le silence sinistre et la nuit retombèrent autour du malheureux... Puis, brusquement, se fit encore

Digitized by Google

l'éveil joyeux des clartés et des voix... O miracle! il ne souffrait plus. Il se sentait, au contraire, léger, heureux, calme... Cependant il était couché... Mais, cette fois, la vision se précisait trop nettement : il ne rêvait plus... Il se trouvait étendu dans le grand lit à colonnes ; ses yeux s'amusaient à compter les fleurs du rideau de cretonne rouge... Une rose, deux marguerites, trois roses... Les draps rudes fleuraient la lessive ; le couvre-pied était moelleux... Quel bien-être depuis longtemps oublié, et qu'il ferait bon dormir là...!

*
* *

Le petit jour blanchissait la fenêtre de la chambre haute où maître Pierre Morier, fatigué de son voyage, venait de s'éveiller, deux heures plus tard que d'habitude. Il n'avait pas encore achevé de s'équiper quand sa femme entra précipitamment, bouleversée.

— Quelle affaire, Pierre! Le besochier qui couchait dans le hangar est mort...! Josais vient de le trouver...

Maître Morier se retourna irrité.

— Sotte affaire, en effet!... Cela t'apprendra à recueillir des teigneux... Qu'allons-nous faire de cette ordure!... Il va falloir avertir au bourg, perdre du temps... Heureux encore s'il n'en coûte rien!...

Et grommelant, il descendit dans la salle où Josais contait l'aventure aux servantes captivées. Tont le monde se tut dès que la haute silhouette du maître apparut sur l'escalier. Pierre Morier était le plus riche et le plus considéré des métayers de la paroisse. Dur à la besogne et au commandement, il savait se faire respecter dans sa maison comme au conseil municipal.

— Est-il sûrement mort? demanda-t-il brusquement à Josais.

— Dame! maître, quand je suis entré tout à l'heure pour prendre ma pelle, il était déjà froid et raide comme une barre.

Digitized by Google

— Viens avec moi ! dit Pierre Morier, les sourcils froncés, plein d'une colère muette contre l'intrus qui venait ainsi l'embarrasser de sa dépouille mortelle.

Il traversa la cour, ouvrit le réduit, se heurta aux pieds rigides dressés derrière la porte. Ses yeux s'habituant à la pénombre, il discerna bientôt le corps étendu. Du bout des doigts, il effleura la main de marbre.

— Oui, il est bien mort... Cours prévenir la mairie, la gendarmerie, le médecin, dit-il à Josais, et qu'on l'enlève le plus vite possible...

Rapidement, Josais s'éloigna. Morier considéra de nouveau le cadavre avec une répulsion mêlée de rancune. Du toit, en tamis, un pâle rayon tomba soudain, éclairant le visage qui émergeait de la barbe et des cheveux floconneux. Un souvenir frappa inopinément le fermier. Ce grand front d'ivoire, ce nez aquilin, ces boucles grises évoquaient l'image d'un autre défunt, trépassé, celui-là, avec tous les honneurs funèbres : son propre père...

Saisi d'une inquiétude étrange, il se pencha vers le mort, l'examina de plus près. Dans les suprêmes débats d'agonie, les haillons s'étaient dérangés. La poche intérieure du bourgeron loqueteux restait béante, montrant le rouleau de papiers jaunis qu'elle contenait. La bizarre curiosité de Pierre fut plus forte que sa répugnance. Il saisit la liasse et l'ouvrit. Morier n'était pas un grand clerc en lecture, mais il comprit vite néanmoins le sens de ces paperasses ignomineuses, constatant les séjours fréquents du vagabond dans les prisons. Et, tout de suite, ce qu'il cherchait : le nom..., le nom familier, le nom redouté lui sauta aux yeux... C'était bien *lui*, *lui*, qui revenait ainsi mourir à la porte de la maison natale...

Lui, le frère indigne, la honte de la famille, *lui*, dont les instincts bohêmes, pris on ne sait où dans cette souche d'honnêtes gens, avaient toujours fait le scandale des siens... Le propre à rien, le fainéant rétif à tout travail,

Digitized by Google

rebelle à toute discipline, qui déserta pour un caprice, brisant son avenir, désespérant ses parents... Et après avoir vécu comme un banni, comme un maudit, arrivant de chute en chute à l'oubli de toute dignité et de tout honneur, il fallait qu'il revînt au pays infliger un dernier opprobre à son frère par sa mort misérable!...

Ces pensées indignées flambèrent dans l'esprit du fermier... Furieusement, il froissa les papiers infâmes, et tressaillit à une subite idée... S'il les détruisait, personne ne saurait... Il éviterait cette flétrissure... Les vieilles histoires honteuses resteraient enfouies avec le mort sans nom... Les grandes herbes du cimetière recouvriraient vite la place abhorrée... Et jamais plus il ne serait question de Jean Morier...

Eh bien ! oui ! Il éloignerait les servantes et jetterait les paperasses au feu... En une seconde, tout serait consommé... Maître Morier fit un pas en arrière. Malgré lui, son regard s'en alla encore vers le cadavre. Quelque chose lui étreignait le cœur... Paraissait-il vieux, usé, lamentable...! Deux ans à peine cependant les séparaient.. Que de privations et de maux de toutes sortes, *il* avait subis dans sa longue course errante!... Quelle différence entre leurs deux destinées...! Pierre, travailleur, probe, économe, n'avait jamais connu le besoin; ses enfants s'étaient richement établis; il s'éteindrait sans doute comme ses ancêtres, dans son lit, entouré de soins et de respects... tandis que Jean expirait sur la paille, comme un chien, seul, privé des secours du corps et de l'âme...

Oh! l'épouvante de cette agonie solitaire dans la nuit...! Le cœur rude de Morier faiblit devant cette image terrible...! et, frémissant, le métayer passa rapidement la main sur ses yeux... Ce va-nu-pieds, ce vagabond n'en était pas moins son frère unique... Tous leurs souvenirs d'enfance — les meilleurs de la vie — étaient communs. La même mère les avait allaités et caressés... Ils parta-

Digitized by Google

geaient le même lit, jouaient ensemble... Ces réminiscences du lointain passé l'attendrirent et, avec un gémissement il murmura : — Ah! Jean! Jean! si tu l'avais voulu, tu aurais pu être heureux, aussi toi...!

Brusquement, une commotion le secoua... Du fond de sa conscience, une voix montait, sévèrement impérieuse. La déchéance de son frère ne lui avait-elle pas été profitable?... Qui donc, par un inexorable rigorisme et d'âpres discours, sut, jadis, dès les premières fautes, indisposer les vieux parents contre le coupable, et lui fermer sans retour la maison paternelle?... A qui donc l'indignité de Jean portait-elle bénéfice?... Pierre, finalement, ne restait-il pas seul héritier, et ne fut-il pas heureux de recueillir tout sans partage?...

Les épaules vigoureuses du fermier plièrent, dans l'humiliation d'un remords... D'étranges pensées continuaient à tournoyer dans sa tête... Où donc avait-il vu ou entendu ces mots qui flamboyaient actuellement devant lui : — Ne vous jugez point les uns les autres!...

Personne, personne au monde, n'était exempt de torts... Chacun portait son fardeau plus ou moins lourd... Lui, l'homme austère, ne pouvait-il, dans le secret de son âme, s'accuser de calculs égoïstes et intéressés? Ne devait-il pas surtout se reprocher d'avoir manqué de miséricorde envers le malheureux qui gisait à ses pieds?... En lui tendant une main fraternelle, peut-être l'eût-il sauvé?... Ne l'avait-il pas, au contraire, par son inclémence, poussé plus avant dans cette voie fatale, aboutissant, pour Jean, à un grabat funèbre et à une tombe anonyme?

*
* *

Pierre Morier baissa la tête, et de ses doigts rugueux se cacha le visage. Il demeura longtemps ainsi immobile, jusqu'à l'arrivée de ceux qu'il avait envoyé chercher. Les femmes, curieuses, se pressèrent sur les pas du médecin et

Digitized by Google

du brigadier. Alors, sans souci de montrer deux larmes qui s'étiraient le long de ses joues hâlées, le fermier des Ormiers se retourna et dit d'une voix grave :

— Femmes, préparez le lit à colonnes, mettez-y des draps blancs et allumez des cierges... Et toi, Josais, retourne au bourg. Commande un cercueil de chêne et fais ouvrir le tombeau de famille pour Jean Morier...

Mathilde ALANIC.

Digitized by Google

LE

RÉTABLISSEMENT DU CULTE

APRÈS LA TERREUR

Orthodoxes et Constitutionnels (1795-1803)

(suite)

IV

Nous avons, en effet, anticipé quelque peu sur les événements et devons revenir en arrière. L'an V a vu se dérouler des événements d'une extrême importance et qu'il nous faut rappeler. Les modérés, depuis quelque temps, avaient la majorité dans les conseils du Directoire. Une détente s'était produite ; pas pour longtemps toutefois. Le 7 fructidor an V, 24 août 1797, une loi avait autorisé les prêtres déportés à rentrer en France. Mais les révolutionnaires complotent secrètement et, quelques jours plus tard, le coup d'État du 18 fructidor remet le pouvoir entre leurs mains. Les principaux entre les modérés sont arrêtés. Plusieurs, parmi lesquels deux directeurs, Carnot et Barthélemy, sont déportés à la Guyane. Le 19, une nouvelle loi annule celle du 7 fructidor et fait revivre tous les anciens décrets rendus contre les prêtres réfractaires. De nombreux prêtres exilés ont cru pouvoir rentrer en France et se sont mis en route, mais ils sont arrêtés à la frontière ou dans les ports de leur débarquement. Bien peu peuvent arriver au terme de leur voyage.

Un serment de haine à la royauté et à l'anarchie est exigé de tous les prêtres qui veulent exercer le culte. Les réfractaires refusent de le prêter. Mais les constitutionnels n'hésitent pas à s'y soumettre pour se concilier la faveur des autorités civiles.

Pendant ce temps, le Concile de l'Église constitutionnelle se tenait à Paris sans entraves. La première réunion avait

Digitized by Google

eu lieu le 27 thermidor an V. Trente-quatre évêque et dix représentants de diocèses dépourvus de pasteurs y avaient pris part. Le diocèse d'Angers y avait envoyé comme délégué Marchand, curé de Baracé. Le président fut le citoyen Le Coz, évêque métropolitain d'Ille-et-Vilaine. Le Concile ayant sans doute fourni des garanties au Gouvernement ne fut pas interrompu par les événements du 18 fructidor. Bien décidés à obéir à la loi civile, les Pères du Concile durent prêter sans observation le serment de haine à la royauté et à l'anarchie et continuèrent leurs réunions jusqu'au mois de novembre. Puis ils se séparèrent après avoir voté un certain nombre de décisions dont nous n'avons pas à parler ici.

Avant son départ, le président du Concile avait cru devoir adresser à M. de Lorry une nouvelle lettre pour l'inviter à venir se mettre à la tête de son diocèse. La lettre de Le Coz et celle de M. de Lorry ont été publiées dans le journal les *Annales de la Religion*[1].

« Paris, le 11 novembre 1797 — 21 brumaire, 6me année républicaine.

« Monsieur l'Evêque, mon très cher frère en Jésus-Christ, c'est à genoux, c'est devant un crucifix que je vous écris cette lettre. Puissiez-vous la lire, sinon dans la même attitude, du moins dans les mêmes sentiments.

« La religion de Jésus-Christ est attaquée avec autant de perfidie que de fureur. Les apostats et les impies se réunissent dans l'horrible intention de l'anéantir. Sans doute ils n'y réussiront pas, mais en est-il moins du devoir des ministres de cette religion de se réunir aussi pour la défendre.

« Monsieur l'Evêque, donnez à la France chrétienne un

[1] Tome VI, p. 93 et Roussel (de l'Oratoire). *Un évêque assermenté. Le Coz, évêque d'Ille-et-Vilaine, métropolitain du Nord-Ouest.* Paris, Lethielleux, 1899, page 266. (V. à l'Appendice, n° I.)

Digitized by Google

exemple qui vous fera bénir, non pas seulement par vos contemporains, mais par les générations futures. Reprenez le gouvernement de votre diocèse, aux termes du décret que j'ai l'honneur de vous envoyer. Si le siège de Rennes vous convenait mieux et qu'il dépendît de moi de vous y placer, j'irais dès ce moment vous en faire la proposition. Voir tous les évêques et les autres pasteurs de l'église réunis en France pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, dussé-je mourir le moment d'après, voilà le vœu de mon cœur, voilà ce que plusieurs fois dans le jour je demande au Seigneur. Il ne tient qu'à vous de hâter cette sainte réunion. Osez l'entreprendre, au mépris de toutes les craintes humaines. J'attends ce grand exemple de la solidité de vos lumières, de la droiture de votre cœur et surtout de la force de votre foi. O qu'il serait doux pour moi le moment où je pourrais vous embrasser à la face des autels, en présence du corps sacré de notre divin Sauveur.

« J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments les plus fraternels et les plus respectueux, Monsieur l'Evêque, mon très cher frère en Jésus-Christ, votre très humble, etc.

« Le Coz, évêque métropolitain de Rennes,
« président du Concile national de l'église de
« France. »

Réponse :

« Paris, 13 novembre 1797.

« Monsieur l'Evêque, mon très cher frère en Jésus-Christ,

« J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré le 11 de ce mois et le décret qui y était joint. Agréez mes sincères remerciements pour les sentiments obligeants que vous me témoignez. Il y a plus de quarante ans que l'église de Jésus-Christ, dans laquelle j'ai eu le bonheur de naître, m'a imposé de grands devoirs. J'espère, avec le secours de

Digitized by Google

sa grâce, y être fidèle, ainsi qu'aux serments que j'ai faits d'être soumis et d'obéir aux lois de la République.

« Je prierai tous les jours de ma vie le tout-puissant pour qu'il conserve et accroisse parmi nous la foi, la justice et la charité.

« J'ai l'honneur d'être, avec des sentiments respectueux, Monsieur l'Evêque, votre très humble

« DELORRY, évêque ».

Cette réponse devait être prévue et ne changeait rien à la situation. Elle n'a, du reste, d'autre intérêt que de montrer la persistance de M. de Lorry à protester de son obéissance et de sa soumission aux lois de la République[1]. Il est piquant aussi de voir un évêque de l'ancien régime donner ce titre d'évêque à un pasteur constitutionnel et le traiter de très cher frère.

Le concile de 1797 n'eut du reste aucune importance au point de vue de la reprise du culte, au moins en Anjou. En effet, c'est le moment où le Gouvernement essaie de remplacer toute religion, non par le culte de la théophilanthropie, dont nous n'avons pas rencontré de traces, bien que l'un de ses fondateurs fût un Angevin, le Directeur Larévellière-Lépeaux[2], mais par la célébration pompeuse du décadi. Les lois et les circulaires se succèdent pendant l'an VI pour prescrire de donner à ces fêtes le plus grand éclat. Les fonctionnaires doivent y assister ; les instituteurs et institutrices sont tenus d'y conduire leurs élèves ; les marchands sont invités à fermer leurs magasins et les ouvriers à cesser leurs travaux. Et les maîtres et maîtresses d'écoles qui reçoivent leurs élèves le décadi et les renvoient au contraire les jours de dimanches ou de

[1] Cela donnerait à croire que M. de Lorry a dû prêter le serment de haine à la Royauté, comme un simple évêque constitutionnel.

[2] V. à l'Appendice II.

Digitized by Google

fêtes religieuses se verront interdire le droit d'enseigner. Les marchands qui fermeront leurs boutiques les dimanches seront poursuivis et les ouvriers des diverses administrations qui chômeront lesdits jours seront congédiés. Les marchés au poisson sont changés quand ils coïncident avec un jour maigre ou un jour de jeûne prescrit par l'église, etc... Ces prescriptions vexatoires atteignent l'église constitutionnelle comme l'église orthodoxe.

Les prêtres assermentés font pourtant ce qu'ils peuvent pour satisfaire le pouvoir civil. Le 21 ventôse an VI, le citoyen Lefebvre, curé de Montreuil-Bellay, après avoir été un instant vicaire épiscopal de Minée, évêque de Nantes, et le citoyen Cercler, exerçant le culte à Rillé, proposent de transporter les cérémonies du dimanche au Décadi. Marchand, curé de Baracé, demande que ce changement soit prescrit par une loi. Lélivec de Lanvoran, curé d'Antoigné, déclare qu'il fait le décadi les mêmes cérémonies que le dimanche. Tout cela est inutile, le culte constitutionnel n'est guère plus favorisé que le culte orthodoxe. Ce dernier fait malgré tout des progrès sensibles et les autorités ne peuvent réagir contre ce mouvement général dans le département. Aux Ponts-de-Cé, à Saint-Florent, on relève les croix abattues pendant la Révolution (22 prairial-18 floréal an VI). Les agents nationaux se plaignent, mais ils ont contre eux la masse de la population et les administrateurs de cantons qui, s'ils protestent publiquement, soutiennent secrètement leurs administrés. Ils demandent la fermeture des églises, ordonnent des perquisitions qui presque toujours restent infructueuses. Les intéressés sont toujours prévenus à temps et il faut un concours de circonstances vraiment extraordinaires pour qu'on puisse arrêter quelqu'un.

En Vendée, les catholiques sont les maîtres. En mars 1797, ils ont tenu à Cholet une réunion de 25 prêtres pour choisir un vicaire et ordonner une quête pour assurer

Digitized by Google

le traitement du curé (18 ventôse an V); à La Chapelle Saint-Florent, on reconstruit l'ancienne église et les travaux ont été donnés en adjudication (28 floréal an V); à Gesté, on fait des processions qui réunissent 7 à 800 personnes (25 messidor an V). Dans toutes les paroisses il y a au moins un prêtre. Les cérémonies du culte sont suivies par presque tous les habitants, dont une partie est dévouée par principe à ses prêtres et dont l'autre les suit par désir de la paix et par crainte de l'opinion publique (10 messidor an V). Ces prêtres sont connus et occupent leurs anciennes paroisses : Rousselière à Saint-Christophe, Barbotin à Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde, Bouchereau à la Salle-de-Vihiers, etc... Toutes les paroisses du canton de Maulévrier sont occupées par des prêtres (8 brumaire an VI). Le May, Trémentines, Yzernay, La Tessoualle, ont des desservants (11 brumaire). Partout on fête le Dimanche et non le Décadi et on refuse de porter la cocarde tricolore. A Andrezé, les habitants se réunissent pour prier Dieu en commun et on fait toutes les cérémonies des ci-devant dimanches, bien que le curé, rentré dans sa cure, ne s'y montre pas (28 floréal an VI) [1].

Il y a des patriotes dans le pays, mais ils ne voudraient rien faire contre les prêtres. Les agents nationaux sont désarmés. Celui du canton de Cholet notamment, homme intelligent et clairvoyant, en tenant au courant les administrateurs du Département, ne cesse de leur recommander la prudence, car il connaît le pays et il craindrait de nouveaux troubles si la République ne tenait pas ses promesses.

Du côté de Segré, presque toutes les paroisses des environs de Pouancé et de Candé ont des desservants. Mais ces pays sont dans une situation spéciale. Toutefois il en est de même dans le reste du département, bien que moins ouver-

[1] Arch. Départ. L. 249 et *correspondance des agents nationaux.*

Digitized by Google

tement. Il n'y a pas d'églises ouvertes au culte orthodoxe, les prêtres sont peu nombreux et se cachent, mais, comme partout, protégés par la population, ils parcourent leurs paroisses et ont des lieux de réunion où on sait les trouver à jour fixe. Aux prêtres restés dans le pays se sont joints quelques autres rentrés de la déportation et un certain nombre de constitutionnels rétractés qui bientôt vont subir, à leur tour, la persécution. Il ne s'agit plus cette fois de les fusiller ou de les condamner à la mort par la guillotine, mais de la déportation à la Guyane, après un séjour plus ou moins long dans les prisons de l'île de Ré.

M. Meilloc a confié une partie des pouvoirs qui lui avaient été conférés à M. Courtin, sulpicien comme lui, ancien directeur du Séminaire d'Orléans, récemment rentré à Angers. A eux deux, ils réorganisent le diocèse. Mais la présence d'un second vicaire général est connue des constitutionnels qui veulent savoir s'il a bien reçu des pouvoirs de M. de Lorry, afin de le combattre avec plus de facilité en cas de désaveu. Un de ces curés, dont le nom ne nous est pas parvenu, écrivit au mois de janvier 1798 à M. de Lorry pour l'inviter une fois de plus à revenir à Angers, tout en le questionnant sur M. Courtin. La réponse de M. de Lorry est reproduite dans le journal *Les Annales de la Religion.*

« Votre lettre du 16 de ce mois (janvier), citoyen, que je reçois à l'instant me fait voir que vous ignorez les lois rendues depuis 1790 sur les ministres des cultes. Je les ai toutes. J'ai obéi à toutes, même à la première qui laissait aux fonctionnaires publics la liberté ou non de prêter le serment civique. Je n'ai géné, ni dirigé la main, la conscience de personne sur les serments[1]. Je n'ai demandé ni

[1] Dans une lettre adressée à Grégoire, le 7 messidor an V, Simon, curé constitutionnel des Ponts-de-Cé, dit avoir été engagé par M. de Lorry à prêter le serment. Mais ce témoignage nous paraît suspect.

Digitized by Google

conseillé, encore moins exigé de rétractation. On peut abuser de mon nom, car de quoi n'abuse-t-on pas. J'ai désiré, j'ai inspiré la paix et la concorde. Je ne connais point le citoyen Courtin. Il n'a jamais été mon grand vicaire. La loi du 19 fructidor dernier rappelle et remet en vigueur toutes celles qui ont précédé et dès lors elle m'éloigne et me sépare de nouveau d'un troupeau qui m'est cher. Je me soumets. La Providence le veut ainsi, car tout émane de sa juste, sage et puissante volonté. Je la prie, je la supplie, et j'obéis[1]. »

Cette lettre est-elle supposée? Nous ne le pensons pas, car elle a tous les caractères, et comme idées et comme style, de la correspondance ordinaire de l'ancien évêque d'Angers, ainsi que le prouvent les lettres ci-dessus reproduites. Cette fois encore M. de Lorry invoque uniquement les lois qui seules, semblerait-il, l'éloignent du clergé constitutionnel, car ce n'est pas le moment encore de rompre avec ce clergé qui malgré tout est protégé du Gouvernement. Il attendra donc pour briser ouvertement qu'il n'y ait plus de danger pour lui-même à se prononcer pour les prêtres orthodoxes. Il ne connaît pas dit-il M. Courtin, ce qui nous semble parfaitement exact, car celui-ci ne dut quitter Orléans, à la suite de son refus de serment, pour revenir à Angers, qu'après le départ de M. de Lorry. Il avait été détenu avec les prêtres angevins au mois de septembre 1792 et s'était ensuite caché en Vendée. C'est alors que M. Meilloc l'avait choisi pour le seconder et sans doute le remplacer s'il lui fût arrivé malheur.

Pendant les premiers mois de l'an VI, la persécution semble modérée et les quelques prêtres arrêtés, Davy, Pavie, Cordier, de Brain-sur-Longuenée, et Crasnier, de Vern, sont des prêtres constitutionnels soupçonnés de

[1] *Annales de la Religion*, tome IX, p. 343.

Digitized by Google

rétractation. Ils nient et sont laissés en liberté sous caution.

Au mois de juillet, des ordres étant venus sans doute d'appliquer la loi avec plus de rigueur, on se montre plus sévère et les prêtres arrêtés sont envoyés dans les prisons de l'île de Ré. Naquefaire, ancien vicaire de Saumur, réfractaire, y est conduit le 7 août 1798, et Abafour, ancien vicaire de Jallais, le 22 octobre suivant; Guillon Hilaire, vicaire de Saint-Maurille d'Angers, arrêté à Maulévrier; Bourigault René, vicaire à Saint-Laurent-de-la-Plaine ; Gendron Louis ancien vicaire à Saint-Florent-le-Vieil, arrêté à la Pommeraie ; Mesnet Charles [1], ancien chapelain à Saumur, exerçant le culte à Saugé-l'Hôpital, y arrivent le 5 novembre 1798.

Marchand, curé constitutionnel de Baracé, dénoncé pour avoir rallumé le fanatisme dans son canton, détaché des concitoyens du système républicain et dit que le Gouvernement était opposé à la religion, est également condamné à la déportation. Dans une pétition au ministre de la police, en date à Angers du 4 frimaire an VII, il proteste de ses sentiments républicains, accuse ses dénonciateurs d'être les fauteurs des chouans et rappelle qu'il administre depuis vingt ans la commune de Baracé, où il a rendu les plus grands services et a même été appelé, en l'an II, à faire partie de l'administration du département. Depuis, ses sentiment n'ont pas changé et, l'année précédente, il a adressé au Gouvernement plusieurs mémoires pour lui demander de faire voter une loi qui enjoigne aux prêtres soumis aux lois de transporter leurs cérémonies du dimanche au décadi, comme il le faisait lui-même. Enfin il invoque son âge, ses infirmités et sa conduite pendant toute sa vie [2].

[1] M. Mesnet n'avait pas prêté le serment comme nous l'avons dit par erreur (*Le clergé du département de Maine-et-Loire pendant la Révolution*). On le trouve à Grezillé envoyé par M. Meilloc pour desservir cette paroisse et les environs. (Note fournie par M. l'abbé Georges, curé de Grezillé.)

[2] Papiers de Grégoire.

Digitized by Google

Mais il fallut obéir et partir pour l'île de Ré où il arriva le 12 janvier 1799.

Le 25 pluviôse, 13 février, ce sont trois prêtres constitutionnels rétractés, Gueffier Pierre, ancien vicaire de Mozé, puis curé de Miré ; Philipponeau, curé de Neuil-sous-Passavant, et Refour, ancien chapelain de Saumur, puis curé de Saint-Maurille des Ponts-de-Cé, exerçant le culte à la chapelle des Noyers en Martigné-Briant, qui sont conduits à l'île de Ré où ils arrivèrent le 6 mars ; Boislinard, ancien bénédictin, y fut conduit le 26 de ce mois. Guyard, desservant de Noyant, dispensé de la déportation pour infirmités en 1791, le 12 mai ; Dumesnil, vicaire à Saulgé-l'Hôpital ; Deniau Pierre, curé de Bessé, arrêté au mois d'avril dans une cache à Martigné-Briant, condamnés le 5 juin, n'y arrivèrent que le 15 novembre, et Hamelin, vicaire de Seurdres, plus tard encore le 31 décembre.

A ces noms, il faut ajouter ceux de M. Bodin, curé du Voide, Delacroix, curé assermenté puis rétracté de Bécon, etc...

Six autres prêtres, conduits à Rochefort en 1798, furent déportés à Cayenne sur la *Bayonnaise* au mois d'août de cette année. Trois d'entre eux, Vergne, ancien vicaire de Beaufort, assermenté puis rétracté ; Chollet, ancien prieur du Mélinais, exerçant le culte à Morannes, et Gaudin Pierre, vicaire d'Échemiré, moururent à l'hôpital de Sinnamari ; les trois autres, Davy, curé de Villevêque, rétracté, Glastier, ex-vicaire de Précigné, et Pavie Jean-Hilaire, vicaire de Chalonnes, revinrent en France en 1800.

Les prêtres détenus à l'île de Ré furent également délivrés peu de temps après le 18 brumaire, vers le mois de février 1800. Marchand seul avait obtenu sa libération vers la fin de l'an VII, grâce à la protection de Talot. Les *Annales de la Religion*, en annonçant sa mise en liberté,

[1] *Annales de la Religion*, t. IX, p. 643.

Digitized by Google

publient une pétition, datée de la citadelle de l'île de Ré le 26 thermidor an VII, dans laquelle le Curé de Baracé demande la mise en liberté de quatorze malheureux patriotes détenus avec lui.

En somme, la persécution a fait en Anjou de trop nombreuses victimes. Mais le nombre de celles-ci est bien modeste en comparaison de celui des prêtres orthodoxes ou rétractés qui exercent le culte dans le département. On les signale partout aux environs d'Angers, à Soulaines, à Mozé, à Brain-sur-l'Authion, à Chanzeaux, à Andard. Il en est de même dans les autres arrondissements[1]. Dans les villes on fait journellement des perquisitions et des visites domiciliaires. Dans les campagnes, des colonnes mobiles composées de gardes nationaux ou de soldats fouillent les lieux où la présence d'un prêtre a été signalée, le tout infructueusement. On découvre parfois des caches, des objets servant à l'exercice du culte, mais jamais le prêtre que l'on cherche. Toujours il a été prévenu à temps, souvent même par les autorités ou par les citoyens chargés de l'arrêter. Les municipalités des campagnes déploient ou simulent le plus grand zèle, mais secrètement soutiennent et parfois cachent ceux-là même dont elles ont ordonné l'arrestation, comme l'agent national de Chazé-sur-Argos, chez lequel on découvre, caché dans une armoire, le prêtre Chalumeau, tué quelques instants plus tard par son escorte[2]. Les agents du Directoire se plaignent de ne pas être secondés, ils sont débordés. Les églises, fermées administrativement, sont rouvertes partout. Il est impossible de sévir et de réprimer les contraventions signalées sur tous les points, car la population tout entière est complice et les administrateurs des communes déclarent ne pouvoir s'opposer aux actes de leurs concitoyens.

[1] Arch. dép. correspondance des agents nationaux.

[2] *Affiches d'Angers*, 27 messidor an VII — 15 juillet 1799.

Digitized by Google

Le coup d'Etat du 18 brumaire an VIII-9 novembre 1799 vint rendre complètement libre l'exercice du culte. Les prêtres déportés rentrent en foule. M. Meilloc, secondé par M. Courtin, organise le diocèse en envoyant des desservants dans les paroisses qui en demandent. En l'an VI, nous avons vu M. Bourgonnier chargé de trouver des desservants pour les paroisses des environs de Segré. En 1799, peu de temps avant le coup d'Etat, c'est une réunion de prêtres tenue secrètement à la Chapelle-sur-Oudon, sur l'invitation de M. Meilloc, qui désigne un prêtre comme vicaire à Ménil (Mayenne)[1]. Mais maintenant, il n'est plus besoin de se cacher. Les anciens curés reparaissent dans leurs paroisse, ou, en cas de décès, sont remplacés par les anciens vicaires, et les prêtres sans fonction sont envoyés dans celles où il n'y a plus de représentants de l'ancien clergé.

Un document d'une extrême importance nous fournit un tableau complet de la situation religieuse du département vers 1801. C'est le registre des curés ou desservants autorisés par M. Meilloc à exercer le culte dans presque toutes les paroisses du diocèse. Ce document, d'autant plus précieux qu'il n'existe plus de traces de l'administration de M. Meilloc, appartient à M. le Supérieur du Grand Séminaire qui, avec une bonne grâce dont nous lui sommes profondément reconnaissant, a bien voulu nous en donner communication[2].

C'est un petit cahier, recouvert de parchemin, où l'on trouve inscrits les noms de toutes les paroisses de l'ancien diocèse d'Angers et, en face, ceux des prêtres approuvés par M. Meilloc. Les noms des paroisses ont été écrits par

[1] André Joûbert, *Ménil et ses Seigneurs*, *Revue du Maine* T. XXI, p. 218. M. Mélines, nommé en 1799, vicaire à Ménil « dans une réunion secrète, tenue à la Chapelle-sur-Oudon, par trente-six prêtres, sur l'invitation de M. Meilloc, vicaire général du diocèse ».

[2] M. Letourneau, aujourd'hui curé de Saint-Sulpice, à Paris.

Digitized by Google

un secrétaire, ceux des desservants sont seuls de la main de M. Meilloc, dont l'écriture petite et fine est facilement reconnaissable. Ce Livret a été rédigé certainement avant le Concordat, car les paroisses, y compris celles qui avaient été rattachées administrativement aux départements de la Mayenne, de la Sarthe et d'Indre-et-Loire, y sont classées, comme sous l'ancien régime, en Archiprêtrés et en Doyennés ; et le scribe a inscrit à la fin une liste, incomplète du reste, des paroisses du département qui ne font pas partie du diocèse, mais relèvent encore de ceux de Nantes, la Rochelle et Poitiers. On peut attribuer comme date à peu près certaine à cet état la fin de l'année 1800 ou le commencement de 1801, car elle comprend des prêtres, comme Guyard, Philipponeau, Refour, détenus à l'île de Ré en 1799 et libérés au mois de février 1800.

Cette liste prouve qu'à l'époque de la rédaction de ce registre la plus grande partie des paroisses, sauf dans le Saumurois, étaient occupées pas des prêtres orthodoxes

Doyenné des Mauges, 44 paroisses, toutes desservies, sauf 3 ou 4 succursales réunies aux paroisses voisines, Villedieu à la Blouère, Châteaupanne à Montjean, Erigné à Murs.

Territoire de Saint-Florent, 14 paroisses, toutes desservies.

Doyenné de Chemillé, 25 paroisses, 20 prêtres approuvés ; des 5 qui restent Etiau est réuni à Joué, Faye à Beaulieu, Chavagnes à Martigné ; il ne reste qu'Aubigné où réside un prêtre constitutionnel, et peut-être Saint-Georges Châtelaison.

Archiprêtré de Saumur, 65 paroisses ; 26 sont occupées par des prêtres approuvés. Il en reste donc 39 non desservies et la plupart pourvues de prêtres constitutionnels.

Archiprêtré de Bourgueil, 41 paroisses de Maine-et-Loire ; 28 sont desservies par des prêtres approuvés, les 13 autres ne le sont pas, ou le sont par des constitutionnels.

Digitized by Google

Archiprêtré du Lude, 25 paroisses de Maine-et-Loire, 16 desservants approuvées, les 10 autres paroisses occupées au moins en partie par des prêtres constitutionnels.

Archiprêtré d'Angers, 22 paroisses, non compris la ville, toutes desservies par des prêtres approuvées.

Doyenné de Candé, 60 paroisses, 55 desservants, sur les 5 qui restent. Pontron, qui n'avait jamais été paroisse, était réunie au Louroux, la Membrolle au Plessis-Macé, Saint-Michel-du-Bois à Chanveaux; il ne reste que Saint-Georges-sur-Loire et peut-être Vern ayant conservé des constitutionnels.

Doyenné de Craon, 15 paroisses de Maine-et-Loire, 11 desservants approuvés, les 4 autres non occupées, Saint-Gilles réunie à Bouillé, la Ferrière à Châtelais, etc.

Doyenné d'entre Maine-et-Sarthe, 25 paroisses 20 desservants, les 5 dernières supprimées et réunies, Grez à Neuville, Soulaire à Bourg, Béné à Juigné, Epinard à Cantenay, Cellières à Juvardeil.

Archiprêtré de la Flèche, 13 paroisses de Maine-et-Loire, 12 desservants approuvés ; une seule, Baracé, est occupée par le curé constitutionnel Marchand.

Parmi ces desservants, on trouve un certain nombre de constitutionnels rétractés que M. Meilloc a laissés à la tête de leurs paroisses où ils seront conservés après le concordat : Lointier à Villebernier, Drouyneau à Clefs, Destouches à Chaumont, Favre à Parçay, Chartron et Oger à Saint-Georges-du-Bois, Thomas à Corné, Rousseau et Gueffier à Mazé, Moreau à Mouliherne, Gazeau au Guédeniau, etc. D'autres ont été chargés de desservir des paroisses dépourvues de prêtres : Réfour à Milon, Talonneau à Louerre, etc.

En somme, sur 353 paroisses, 266 sont desservies par des prêtres orthodoxes. Sur les 87 qui restent, les unes ont été réunies à des paroisses voisines, d'autres ne sont pas occupées faute de prêtres disponibles et il n'en reste guère

Digitized by Google

qu'une quarantaine où les constitutionnels se sont maintenus.

Les paroisses du diocèse de Nantes (14), ou de la Rochelle (37), comprises dans le territoire vendéen, sont desservies par des prêtres orthodoxes, tandis que celles qui relèvent de celui de Poitiers sont en grande partie occupées par des prêtres constitutionnels.

Il ne semble donc pas que le nombre des prêtres assermentés dans le département dépasse une soixantaine, et encore ce nombre diminue-t-il tous les jours par suite de nouvelles défections.

A Angers, le clergé orthodoxe est nombreux et les anciennes paroisses sont en grande partie desservies; on trouve à Lesvières, Boussinot, desservant; à Saint-Laud, Saillant, ancien curé de Vivy, et Bastard, ancien vicaire; à Saint-Martin, Chaloigne, ancien curé; à Saint-Maurille, Lebreton et Normand, desservants; à Saint-Michel-du-Tertre, Bouguier, ancien curé; à Saint-Julien, Hucheloup, ancien curé; à la Trinité, Gruget, ancien curé; à Saint-Jacques, Maugin, desservant; à Saint-Augustin, Plessis, desservant; à Saint-Léonard, Paulus, ancien curé. Ils n'ont pas d'églises paroissiales autorisées dans la ville, mais ils ont ouvert divers oratoires, où ils exercent le culte ouvertement et où se presse la foule, à Saint-Eutrope, remplaçant Lesvières, aux Récollets, remplaçant Saint-Laud et peut-être Saint-Michel de la Palud, à l'Oratoire, remplaçant Saint-Michel-du-Tertre, aux Ursules, remplaçant les autres paroisses du centre de la ville, au Calvaire, pour la Trinité et peut-être Saint-Jacques.

Ainsi il y a à Angers douze prêtres approuvés par M. Meilloc, tandis que les constitutionnels sont cinq en tout. Ils ont cependant eux aussi profité de la liberté résultant du 18 brumaire et ont obtenu l'ouverture de deux églises : la Trinité, à une date que nous n'avons pas

Digitized by Google

retrouvée, et Saint-Serge, le 18 pluviôse an VIII-7 février 1800[1]. Ils ont aussitôt constitué deux paroisses. Ferré, presque nonagénaire, resté comme assermenté à Saint-Serge, aura pour vicaire Dufour, ancien chanoine de Chemillé, puis curé de Beaulieu, réfugié à Angers pendant la Terreur. Cailleau, curé assermenté du Plessis-Macé, desservira la Trinité avec un ancien capucin de Rochefort, originaire d'Angers, Bestier, dont on vante à diverses reprises la science et l'éloquence et qui lui sert de vicaire. Guillier de la Touche reste à Saint-Maurice.

E. Queruau-Lamerie.

(A suivre.)

[1] Port. *Dictionn. Introduction.*

Digitized by Google

L'EXPÉDITION D'ÉGYPTE

(Documents inédits)

Leibnitz avait un jour écrit à Louis XIV pour lui conseiller de conquérir l'Egypte et rejoindre ainsi la route des Indes. Ce projet fut écarté, non complètement, puisque nos flottes bombardèrent les côtes africaines. Etudié à nouveau sous Louis XV et Louis XVI, il le fut plus attentivement par Bonaparte, qui s'en entretenait déjà avec Monge en 1797, à Passeriano, au milieu des triomphes de l'Italie.

L'Expédition d'Egypte est donc bien l'œuvre personnelle du général Bonaparte. Nous n'entreprendrons pas d'en faire ici l'histoire complète. Dernièrement encore, un érudit de marque, à l'aide de documents inédits, narrait tout au long cette belle campagne. Il est pourtant des détails de tactique ignorés, que, seuls, les mémoires militaires peuvent nous faire connaître.

Nous ne connaissons pas l'auteur du mémoire que nous publions et que nous avons trouvé égaré au milieu de parchemins et de baux du chartrier de Luart[1] (Sarthe). Le récit que nous a laissé l'écrivain, d'une belle écriture, respire l'ardeur guerrière et fait facilement pardonner le style lourd et l'orthographe écorchée.

Paul et Louis CALENDINI.

[1] Ce mémoire nous a été gracieusement offert par Madame la Marquise du Luart, rappelée à Dieu en décembre 1900. Nous avons laissé de côté quelques détails sans intérêt sur les productions et mœurs de l'Egypte.

Digitized by Google

Journal historique des faits de l'armée d'Orient rapportés par un militaire de cette armée

Nous embarquâmes à Gênes le 8 floréal an VI[1] de la République ; de Gesnes à Monaco, Antibes, Villefranche, Nice, isle D'Yers, Toulon, où nous restâmes deux jours. De là, nous remîmes à la voile pour Gesnes, où nous séjournâmes six jours; le septième nous fîmes voile pour l'isle de Corse, nous rencontrâmes l'escadre à sa hauteur; de là à l'isle de Sicile, isle très fertile. Des environs de cette isle, nous appercûmes les volcans vomis par le mont Etna, distance d'environ cinquante lieus; de là à l'isle de Sardaigne; de là à l'isle de Malte, où nous croisâmes un jour, tandis que nos vaisseaux la bloquaient. Le deuxième jour nous en fîmes le siège et le quatrième elle se rendit. Cette isle contient sept lieus de long et trois lieus de large et est hérissée de batteries qui croisent les mers, sur les autres; l'on y compte plus de quatre cents forts placés dans cette isle de distance en distance, sans ceux des villes. La capitale, nommée La Vallette, forme une presqu'île bâtie sur le penchant d'un rocher du côté de la terre; par les forts et les batteries sans nombre battant les mers sur les autres, elle est absolument imprenable. Du côté de la mer sont des batteries de même. L'on ne peut y pénétrer qu'au milieu du feu du canon dont en avant du port est une batterie à quatre degrés, battant de toutes parts. La citadelle est un morceau achevé. L'on compte dans cette ville quatre mille pièces de canon; on y remarque de plus quatre portes considérables et admirablement construites. Le climat de cette ville est très chaud. Sa production consiste en figues, cottons, orangers et citrons, il n'y croît que très peu de grains; les

[1] 27 avril 1798.

Digitized by Google

habitants sont contraints de tirer leurs subsistances de Sicile, isle la plus fertile que l'on puisse voir, et très voisine. Le bois y est très rare; pour la cuisson de l'aliment l'on se sert de crottes de chevaux que l'on fait sécher[1]. Nous restâmes dix jours dans cette isle; le onzième nous fîmes voile pour l'Affrique, en laissant les côtes de la Barbarie sur notre droite; de là nous cotoyâmes l'isle de Candie que nous laissâmes sur notre gauche, isle très considérable appartenant aux Turcs : elle contient cent quarante lieus; il s'y fabrique d'excellent savon, on y recueille beaucoup de sucre; le commerce en est considérable.

En quittant cette ville nous continuâmes notre route pour l'Affrique, où nous arrivâmes le 22 messidor au port d'Alexandrie[2], en Égypte, où nous mîmes pieds à terre à quatre lieus : cet endroit est nommé la Tour des Arabes. On ignorait encore le férocité d'un peuple aussi barbare; nous eûmes plusieurs hommes d'égorgés. L'armée marcha sur Alexandrie, qui fut emportée d'assaut, la même journée. Cette ville fut bâtie par Alexandre le Grand. Elle est bordée par le désert de Sara d'un côté et par la mer de l'autre. L'on y remarque la colonne de Pompéï qui est d'une seule pierre et qui est élevée à soixante pieds de hauteur. Quelle fut notre surprise quand nous nous vîmes dans les déserts, au milieu d'un peuple sauvage et barbare, où la peste règne six mois l'année, et journellement attaqués par les Arabes, brigands du pays d'Alexandrie!

[1] Arrivée à Malte le 10 juin, l'armée d'Orient s'en empara le 13 juin. Ces renseignements, corroborés avec les mémoires contemporains, sont très exacts. (Cf. Mémoires pour servir à l'histoire de France sous le règne de Napoléon. Paris, Bossange (1830), titre V, p. 33.) En quittant Malte, Bonaparte y laissa le général Vauban, qui résista deux ans. A la fin, oublié et abandonné il dut capituler devant les forces anglaises, après vingt-six mois de blocus (25 septembre 1800). D'après le traité d'Amiens (25 mars 1802), Malte, Gozzo et Comino devaient être rendus à la France par les Anglais. Ils ne le furent jamais.

[2] 10 juillet. Cette date est probablement fautive, l'armée d'Orient étant débarquée à Aboukir le 1er juillet.

Digitized by Google

Nous partîmes pour Aboukir, fort situé sur une presqu'isle, sur le bord de la mer, à Rosette où nous passâmes le lac du Modez[1], qui se joint à la mer; arrivés à Rosette, nous y restâmes deux jours; de là nous embarquâmes sur le Nil, fleuve tant renommé dans l'Écriture-Sainte. Rosette est une ville, située sur le bord de ce fleuve, à l'embouchure de la mer; elle est beaucoup plus considérable qu'Alexandrie; tout y est abondant. Embarqués sur le Nil, nous arrivâmes à Romanie[2], lieu de rassemblement de l'armée, où nous débarquâmes. Nous y restâmes trois jours. Le quatrième nous nous mîmes en marche pour la capitale. A deux lieues de là, nous rencontrâmes l'armée ennemie, composée de toute cavalerie, avec une flotille sur le Nil. Après une escarmouche de quatre heures, l'ennemi fut forcé de prendre la fuite et l'armée française n'ayant point de cavalerie en nombre pour les poursuivre, car dans ce moment notre cavalerie n'était point encore montée, nous nous contentâmes de les voir fuir devant nous et de rire de leur défaite[3]. L'armée continua sa marche pour la capitale, où après huit jours de marche nous arrivâmes à la hauteur de Boulac, qui se trouve en face du Kaire. C'était là, disait-on, que les Mamelucks, sûrs de notre destruction, avaient fait creuser notre tombeau par avance. Ils avaient armé soixante mille paysans pour se battre contre nous; mais ces paysans, qui ne connaissaient aucune manœuvre, ainsi que les Mamelucks, nous effrayèrent d'abord par leur grand nombre; mais, dès que le combat fut engagé, les Mamelucks, au nombre de dix mille, à cheval, avec trente-six pièces de canon dans une redoute le long du Nil, vinrent d'abord avec impétuosité fondre sur nous comme un troupeau de moutons; mais, quand ils reçurent de nos

[1] Pour aller d'Alexandrie à Rosette, on passe en effet le lac Madié. (Cf. *Mémoires pour servir*, etc., t. V, p. 41.)

[2] Romanich sur le Nil.

[3] Victoire de Chabreiss (13 juillet).

Digitized by Google

bataillons quarrés une grêle de balles, boulets et mitraille, ils se retirèrent avec beaucoup de pertes; mais, revenus une seconde fois à la charge, qui succéda bientôt à la première, et plus vigoureuse encore, leur perte fut plus considérable [1], et, voyant disparaître leur vain espoir, se retirerent dans la redoute où était leur artillerie, qui fut en un clin d'œil enlevée à la bayonnette. Une partie de cette nombreuse armée périt par le fer et par le feu. Une quantité se précipitèrent dans le Nil et l'autre partie se divisa : les uns montèrent dans la Haute-Égypte, et les autres passèrent en Sirie. Les Mamelucks étaient les seigneurs du pays : l'on ne reconnaît point d'autres troupes.

Cette dernière affaire décida l'entrée des Français dans la capitale, nommée le Kaire, où l'armée reste deux mois pour se rétablir des fatigues qu'elle avait essuyées, en traversant les déserts de Sara, dont plus de mille y sont morts de soif [2]. L'on remarque au Kaire une citadelle construite sur un rocher, dans laquelle on remarque aussi un puits que Joseph fit faire après qu'il fut vendu par ses frères : ce puits est d'une profondeur extraordinaire; l'on y descend des bœufs vers le milieu pour en tirer l'eau. Cette eau est semblable à celle de la mer; l'on ne peut en boire, elle est extraordinairement salée. L'on remarque de plus une machine sur le Nil, tournée par des bœufs, avec un canal élevé de la hauteur de soixante pieds, d'environ trois quarts de lieues de longueur et qui à l'aide de ces bœufs fait monter l'eau. Dans cette citadelle, il y a une isle sur le Nil, où le roi Hérode et le roi Pharaon se retirèrent avec leur armée du temps de Jésus-Christ. L'on remarque aussi sur la rive gauche du Nil, à trois lieues de cette ville, quatre pyramides, dont deux grosses et deux petites, bâties par les rois Hérode et Pharaon, sur les débris de Mimphys, la plus

[1] Victoire des Pyramides (21 juillet).

[2] Bon fit son entrée au Kaire le 26 juillet (*Mémoires* cités, t. V, p. 86.)

Digitized by Google

ancienne ville dont l'Écriture-Sainte nous fasse mention. Et certains auteurs prétendent même que ce fut la première qui fut établie pour y déposer leurs familles. Après avoir fait plusieurs recherches dans ces pyramides, l'on parvint ensuite à découvrir leurs tombeaux, dans lesquels on les trouva en trois parties et pour ainsi dire dans leurs entiers.

Ce temps expiré[1], nous partîmes une division au nombre de cinq mille, sous le commandement du général Deseez pour l'expédition de la Haute-Egypte; nous passâmes le Nil à Gisé, fort établi par les Français; de là à Bénésoif-Foyoume, ville dans le désert, Mence, Melauy, Montfalloc, Sioutte. L'on remarque dans cette ville le temple de Moyse, taillé dans un rocher très escarpé d'environ une demi-lieue de long : ce rocher était autrefois habité, maintenant il est désert. Nous nous rassemblâmes plusieurs et nous y fûmes avec des lumières; nous ne pûmes découvrir dans ces antiquités que deux momies que nous trouvâmes dans un caveau, qui, quoique bien anciennes, leurs corps étaient en entiers. Nous partîmes ensuite pour Boutitata, situé sur une montagne, au milieu d'un terrain fertile; de là à une ville habitée par des chrétiens et des juifs, Jersée, où nous restâmes onze jours, dans l'espace desquels nous eûmes deux affaires assez sérieuses : la première eut lieu le 5 janvier 1799, la deuxième le jour des Roys, 6 du même mois, contre une cavalerie nombreuse que nous culbutâmes avec perte. Nous partîmes de Jersée le 12 janvier; le 13 nous rencontrâmes l'armée des Mamelucks, au nombre de quatre mille à cheval et deux mille à pied, sans artillerie : ils furent complètement battus et perdirent deux de leurs Beys et le reste prit la fuite. Nous arrivâmes le même jour

[1] Une défaite était venue en effet troubler la joie de nos troupes. La flotte de l'amiral Brueys avait été détruite dans la rade d'Aboukir par celle de l'amiral Nelson, 1er août 1798. Bonaparte envoya Desaix dans la Haute-Egypte. La division Desaix passa alors le Nil à Giseh. De là s'avança jusqu'à Beni-Souef après avoir battu les Mamelucks à Sédiman (7 octobre 1798) puis à Assioud « Sioutte ».

Digitized by Google

à Falcioutte[1], où nous leur prîmes des magasins immenses en vivres et en armes; de là, à l'ancienne Thébé[2], ville autrefois considérable par sa grandeur et maintenant en ruine. L'on y remarque deux temples, qui existent encore maintenant, celui d'Hérode et de Pharaon et un, fort curieusement bâti par les Romains, et aussi dans le milieu de cette place une colonne en pierre, sur laquelle on dépeint encore une écriture dont on ne peut en reconnaître les auteurs. Il y existait trois ponts, qui traversaient le Nil dont on remarque à peine les fondations. Thébé était autrefois séparée en deux parties par le Nil et joignait les déserts de Sara d'un côté, et de l'autre ceux de l'Arabie. De là nous partîmes pour Kené[3], où on remarque un temple élevé en l'honneur de Diane. Il y existe aussi un temple dédié à Jupiter : ce temple est soutenu par vingt-quatre colonnes et couvert d'une plate-forme en quarré. Nous partîmes d'Esnée[4] pour aller à Sienne[5], à trente lieus de distance, au milieu des déserts; l'on y voit, dans les débris d'une ancienne ville, un temple dédié à Vénus; et plus loin, à cinq lieues de Sienne, est celui de Junon. Arrivés à Sienne, nous apperçumes sur la droite, dans les déserts, un couvent de capucins qui nous dirent avoir été au nombre de trente-sept et qu'à présent il n'était plus que cinq.

Sienne est une ville très ancienne, dont l'Évangile fait mention. Elle est bâtie sur un rocher qui est habité par les Nubiens, nation sauvage. L'on n'y récolte que de très mauvais tabacs, et très peu d'orge. Les habitants n'ont d'autre nourriture que le fruit du palmier, que nous appelons datte : ce fruit a la même forme qu'un gland, dont un noyau forme sa longueur; ce fruit est délicieux et tout sucre. Le Nil commence à porter batteau au pied de

[1] Farchout.
[2] Thèbes.
[3] Kéneh au nord de Thèbes.
[4] Esneh au sud de Thèbes.
[5] Syène, ou Souannou-Assouan, dans la Haute-Égypte.

Digitized by Google

cette ville. Le dessus de cette ville est inhabitable, rapport aux rochers ; le Nil prend son cours au milieu. Le peuple de la Nubie est tout noir et tout nu, portant pour arme un poignard au bras gauche, attaché par une courroye. J'oubliais de vous dire que la Sainte Vierge forcée, dans les premiers temps, de quitter Bettanie, se retira à Sienne d'où Joseph l'emmena en Judée. De là, le pays se trouvant fourni de nos ennemis en fuite, dispersés dans les déserts, nous rentrâmes à la capitale, où nous restâmes quelques temps avant le départ de l'armée pour la Sirie.

Dans cet intervalle, nous n'eûmes aucun repos : il fallut que nous accompagnâmes plusieurs généraux et officiers de génie dans les déserts, pour en découvrir les antiquités ; nous parcourûmes un canal, que les Romains voulaient établir pour la jonction de la Méditerranée avec la Mer Rouge, mais leurs ouvrages furent inutiles; ce qu'ils faisaient le jour était comblé la nuit par les vents qui y portaient des bans de sable. L'on remarque le long de ce canal les ruines de Pelus, Tunis et Vénus, où est restée depuis ce temps une pierre d'environ trois pieds de hauteur sur deux de largeur, où sont gravées trois têtes et beaucoup d'écriture ; le lac de Mansalée, où on voit la face d'Auguste qui veut résister aux charmes de Cléôpâtre pour gouverner son pays. Au bout de ce canal est le port Suisse sur la Mer Rouge; l'on y remarque la fontaine de Moyse, à trente lieues de là ; elle est située sur un rocher et se trouve investie par la mer dans son reflut : l'eau n'y est pas extraordinairement bonne; il faut y être habitué pour en boire, et cependant l'on ne peut en boire d'autre, car c'est la seule eau qu'il y ait dans cet endroit ; le château Dalgeronde à quatre lieüs de là, où passent les pèlerins pour aller à la Mec, Ardd et Teck, lieu dans lequel le peuple de Moyse fut enfermé et d'où les enfants d'Israël errèrent au milieu des déserts; le désert situé entre Ylac, l'Égypte, la Mer Rouge et les montagnes de Sara. L'on découvre encore le mont Cinaï.

Digitized by Google

Après que cette découverte fut faite, nous rentrâmes au Kaire et peu après l'armée se mit en marche pour la Sirie ; du Kaire à Belbesse [1], où se trouve une montagne rapportée par les Romains, où leur armée acheva de périr ; elle a toujours porté depuis le nom de montagne des Romains ; de là à Corèze, Salahier, quartier Lariche [2], où l'armée trouva de l'eau, car depuis six jours elle n'en avait trouvé que très peu à la faveur de quelques trous faits dans le sable et très mauvaise. Ce fort se trouve dans le désert à une demie lieue de la mer. Il fut sur le champ bloqué. La garnison, qui était composée de cinq nations différentes, se rendit au bout de vingt jours et fut réduite à manger de l'âne, du chameau et des conirs de palmiers, et à ne boire que de très mauvaise eau. L'on nous distribua de très mauvais biscuits pour deux jours, pour nous rendre à Gaza. Le premier jour, point d'eau, et pour comble de malheur nous nous trompâmes de route et nous nous trouvâmes au milieu des sables mouvants, où nos canons ne pouvaient s'arracher ; le deuxième jour, nous fîmes halte auprès des Colonnes qui séparent l'Asie d'avec l'Afrique, où nous trouvâmes un puits d'environ trois cents pieds de profondeur : jugez comment fit une armée sans cordes ! Nous mîmes quantité de brides longues et courroyes pour pouvoir en tirer. Et malgré cela il nous fut impossible de suffire à notre besoin, ainsi qu'au besoin de nos chevaux. Nous partîmes de là pour nous rendre au premier village nommé le fort Louis : ce village nous fournit de l'orge, quelque peu de farine, ainsi que du café ; tant qu'à l'eau, c'était un puits, comme auparavant ; l'on s'y portait de même à force de corde. De là à Gaza, où, ayant trouvé l'armée ennemie, nous engageâmes un combat qui dura toute la journée ; le soir, une partie de l'armée

[1] Belbès sur un des bras du Nil.
[2] El Arish.

Digitized by Google

tomba en faiblesse, car depuis deux jours nous étions sans pain. Les uns tuaient des ânes et des chameaux pour leur subsistance et les autres mangeaient des chardons et de l'oseille sauvage. Le lendemain, l'armée resta autour de cette ville, qui nous donna du pain. Il y fit un orage et il y tomba de l'eau en abondance, ce qui nous sembla étrange, car en Égypte il n'y en tombe jamais. Gaza est l'endroit où Samson porta les portes de la ville sur la montagne et où il fut enfermé dans un temple qu'il fit écrouler d'une secousse. De là, nous partîmes pour Jaffa, où étaient de nombreux magasins appartenant aux ennemis. Cette ville est fortifiée et construite sur le bord de la Méditerranée; elle était défendue par une nombreuse artillerie équipée à la française : nous la bloquâmes et, dès que la tranchée fut ouverte et les batteries établies, nous battîmes en brèche, et dès qu'elle se trouva praticable l'armée monta à l'assaut et passa la garnison au fil de l'épée, ainsi qu'une partie des habitants, femmes et enfants; car rien ne fut ménagé dans ce moment, excepté un couvent de capucins qui se trouve dans le sein de cette ville, auquel il ne fut fait aucun mal. De là, nous fîmes une découverte dans la vallée de Josaphat, en tirant sur Jérusalem en Judée, où on nous avait rapporté que les ennemis ravageaient la contrée. Nous les avons dépouillés de tous leurs effets de campagne, comme artillerie, munitions, équipages. De là, nous partîmes pour Acre[1], ville capitale de Sirie et port situé sur la Méditerranée, très fortifiée.

En chemin faisant, nous rencontrâmes un corps de cavalerie au nombre de trois cents, composé de Mameluchs et Maugrabins, qui furent repoussés avec violence. Le lendemain, à droite du village Kakouire, nous fîmes rencontre d'un corps d'armée composé de Maugrabins et de Naplousiens, anciens Samaritains, et presque toute cavalerie ; le général Klébert se porta

[1] Saint-Jean d'Acre.

Digitized by Google

sur leur droite, et le général Lasne, après un long combat, culbuta l'ennemi et leur tua beaucoup de monde et les poursuivit deux lieues dans les montagnes, qui, se trouvant trop vivement pressés, prirent la route d'Acre. Le lendemain nous arrivâmes à dix heures du matin au haut du Mont-Carmel, où il y a un monastère de chrétiens. Après cette montagne, il y a des habitations où les habitants s'écriaient : Sooy, Sooy, c'est-à-dire, nons sommes vos amis. Le général Bonaparte en fit appeler plusieurs qui descendirent à son ordre et nous promirent quelques subsistances moyennant de l'argent. Le général les fit questionner pour savoir où était l'ennemi; ils ont répondu que l'Anglais était mouillé devant Caypha et que la garnison d'Acre était nombreuse et que le reste de leur armée passait le Jourdain et allait à Damas.

A huit heures du soir, nous remontâmes dans Caypha, où nous apprîmes que le peu de secours que nous pouvions prétendre, venant par mer, venait de nous être enlevé par les Anglais, à l'exception de quelques barques chargées de munitions de bouche et de guerre, qui entrèrent dans ce port, où l'Anglais voulut les prendre; mais il fut repoussé et perdit une chaloupe canonnière sur laquelle était une pièce de trente-six, et eurent cent hommes tués ou blessés et trente prisonniers. Nous partîmes le lendemain pour Acre, où nous arrivâmes de bonne heure. Cette ville est située sur une presqu'île devant laquelle l'armée s'était rangée en bataille. On commença le siège. Nous n'avions pour le faire que des pièces de campagne de 3, 5 et 8, trop faibles pour cette expédition; cependant nous battîmes en brèche sur la tour la plus saillante de la ville. Pendant tous ces travaux, les habitants venaient se déclarer nos amis, mais principalement ceux des montagnes et de Nazareth, ville de Galilée, où l'on remarque un couvent de capucins et une église de toute beauté. Au-dessous du maître-autel est une porte par laquelle l'on descend neuf marches, où se

Digitized by Google

trouve une chapelle où la Sainte-Vierge faisait son potage. C'est là où l'ange Gabriel vint lui annoncer qu'elle enfanterait et que l'enfant qui naîtrait d'elle serait le Messie. On remarque au-dessus de la grotte un trou où une pierre lancée par les Philistins pour sa destruction resta suspendue. On remarque de plus dans la chapelle une pierre sur laquelle sont gravées cinq mains, dont deux grandes et trois petites. La ville de Nazareth est habitée par des chrétiens. Les habitants des campagnes, principalement les chrétiens, nous offrirent ce qu'ils avaient, pourvu que nous leur donnions la tête de Jesard [1], le plus barbare de tous les hommes. Quand il va se promener dans les campagnes, il coupe lui-même les bras aux uns et le nez ou les oreilles aux autres. Il n'exerce ses cruautés qu'envers les chrétiens qu'il martyrise journellement. Il y a quelques années que son ministre entra dans son sérail, croyant l'y trouver; après s'en être assuré, il immola lui-même dix de ses femmes. Quand nous arrivâmes à Acre, il fit lier et garoter tous les chrétiens de cette ville et les fit jeter dans la mer. Nous les vîmes de nos yeux sur le sable où les flots les avaient jetés. Tandis que l'on travaillait aux tranchées devant cette ville, on prit un des hommes d'affaires de ce meurtrier Jesard, qui faisait trancher la tête aux paysans qui nous apportaient du pain. Il fut aussitôt saisi et attaché à un poteau sans boire ni manger, où il vécut cent vingt-six heures. Dans ce moment, l'armée avait déjà monté deux fois à l'assaut sans pouvoir enlever la ville.

[1] Djezzar (Ahmed-Pacha), gouverneur de Saint-Jean-d'Acre (1735-1804), né de parents chrétiens. A dix-sept ans il commet un assassinat et doit s'expatrier. Conduit au Caire, Djezzar apostasie; il est chargé par Ali-Ben d'assassiner tous ceux dont il voulait se venger, ce qui lui valut le surnom de « Houeher » Djezzar. Après plusieurs pérégrinations, il est nommé par le Sultan des Turcs gouverneur de Saint-Jean-d'Acre et de Damas. Il résista énergiquement à Bonaparte aidé de Sidnye-Smith et de l'émigré Philippoteaux, et les força de lever le siège de Saint-Jean-d'Acre (21 mai 1799). En 1802, Djezzar conclut la paix avec le premier consul. (*Nouveau Larousse illustré.*)

Digitized by Google

L'on fit sauter une mine, mais elle ne fit pas l'effet que l'on en attendait.

Les 6, 10 et 18, 26 germinal [1] an VII de la République, l'ennemi fit des sorties vives, où il fut repoussé avec de grandes pertes. Le 12 floréal [2], les mineurs firent sauter la contre-escarpe; mais la brèche n'était point praticable. Le 15 floréal [3], toute la cavalerie partit d'Acre, sous le commandement du général Murat, pour Sasiette ou l'ancienne Béthanie [4], où les habitants nous montrèrent l'endroit où Judich trancha la tête à Holophane. En partant de Béthulie nous apprîmes qu'une armée nombreuse, partie de Damas, passait le Jourdain et devait venir se porter au-dessus des montagnes de Cana en Galilée, où nous avons joint l'ennemi, qui était au nombre de quatre cents, douze cents hommes de cavalerie et trois cents grenadiers. Nous les attaquâmes, mais une foule immense de Barbares nous entourèrent, comme c'est leur usage. Nous buttâmes contre cette masse pendant trois heures, en faisant notre retraite sur Nazareth. Cette cavalerie vint sur nous à course de cheval et nous les culbutâmes en leur prenant cinq drapeaux et leur tuant beaucoup de monde. De là, nous entrâmes à Nazareth, malgré leur nombre et malgré les villages des environs qui s'étaient révoltés et les avaient suivis. Le 21 [5] du même mois, ils en reçurent le prix, car tous leurs villages furent pillés et brûlés et les habitants tués.

Nous laissâmes à Nazareth nos blessés au nombre de trente-huit, qui furent très bien soignés par les frères du couvent. Le 22 [6], le général Kléber vint nous rejoindre et nous marchâmes à l'ennemi. Nous le trouvâmes auprès

[1] 26 et 30 mars, 7 et 15 avril 1799.
[2] 1er mai 1799.
[3] 4 mai 1799.
[4] El Asarye, village turc sur la route de Jérusalem à Jéricho.
[5] 10 mai 1799.
[6] 11 mai 1799.

Digitized by Google

de Cana, province en Galilée. Le général Kléber forma deux carrés et nous marchâmes dans des cris épouvantables. Nous nous battîmes toute la journée et nous crûmes pendant un moment qu'ils nous feraient battre en retraite; mais cette masse de sauvages disparut sur le soir et nous nous retirâmes.

Bataille du Mont-Tabor. Le 23[1], l'ennemi déborda notre droite et se porta dans la plaine de Declou pour se joindre aux Naplousiens. Le général Kléber nous fit passer le Jourdain et le Mont-Tabor. Ce mont est fort haut et en pain de sucre et se trouve à trois lieues du Jourdain. C'est, dis-je, sur cette montagne que Jésus-Christ fut sollicité par le démon de se précipiter en bas s'il était Dieu : ce qu'il n'exécuta pas. Nous marchâmes la nuit du 26 au 27 pour attaquer l'ennemi la nuit, mais nous ne le trouvâmes qu'au point du jour. Le général Kléber, après avoir formé sa division en bataille carrée, une nuée d'ennemis nous investit de tous côtés. Nous essuyâmes toute la journée des charges de cavalerie qui toutes furent repoussées avec la force des armes et l'artillerie. La division du général Bon partit le 25[2], à midi, du camp d'Acre et se retrouva le 27[3], à neuf heures du matin, sur les derrières de l'ennemi, qui occupait un immense de terrain considérable. La cavalerie du général en chef et quelques détachements d'autres cavaleries, qui jusqu'alors ne s'étaient point montrés, enlevaient le camp des ennemis qui se trouvait à deux lieues du champ de bataille, prirent tous leurs bagages et principalement ceux des Mamelucks. Le général Vial et le général Rampon, à la tête de leurs troupes formées en bataillons carrés, marchaient dans différentes directions, de manière de former avec la division de Kléber trois angles de deux mille toises d'espace : l'ennemi se trouva au centre. Arrivées à la portée des canons, nos divisions se démas-

[1] 12 mai 1799.
[2] 14 mai 1799.
[3] 16 mai 1799.

Digitized by Google

quèrent; alors l'épouvante se mit dans les rangs ennemis et dans un clin d'œil cette nuée de cavalerie s'écoula en désordre et gagna le Jourdain, dont beaucoup périrent dans ce fleuve. Dès que nous entendîmes le premier coup de canon de notre artillerie, nous développâmes le carré et nous les poursuivîmes, mais la nuit les sauva. Cependant nous leur prîmes leur artillerie et bagages. Nous ne vîmes jamais, dans une seule journée, tant de cavalerie caracoler et se mouvoir en tous sens autour de nous : elle était composée de toutes sortes de nations et de toutes les parties de l'Asie et des principaux chefs de Babilonne, qui traversèrent le grand désert pour être témoins, disaient-ils, de la destruction des Français. Dans toutes leurs charges ils venaient mourir sous nos bayonnettes. Nous fûmes depuis l'aurore jusqu'au soir à soutenir toutes les charges sans pouvoir boire un coup d'eau ; à quatre heures du soir, la division du général Bon et celle du général Vial ont paru avec le général en chef à leur tête : ce qui nous a sauvés d'un danger aussi grand que celui dans lequel nous nous voyons plongés. La perte de cette journée fut de trente hommes tués et autant de blessés. Le lendemain, nous brûlâmes les villages de Genine, Houriez, El-Oualar : ces trois villages étaient habités par les Naplousiens; d'où nous poursuivîmes l'ennemi jusqu'au Jourdain.

Dans le même temps, le général Murat débloquait Saphette ou l'ancienne Béthulie [1], ayant coupé la retraite de l'ennemi sur le pont du Jourdain, nommé le pont Jacob, où Notre-Seigneur fut baptisé par saint Jean, où passe la route d'Acre à Damas. Il y prit le camp des Mamelucks. Les chrétiens qui habitent les environs de ce pont nous montrèrent l'endroit où Jésus-Christ fut baptisé. Le général Murat poursuivit l'ennemi et leur prit Tabarie sur le lac Tibériad avec

[1] Le nom de Béthulie n'a pas encore été identifié d'une façon certaine. On croit généralement qu'il répond à la petite ville actuelle de Sanour.

Digitized by Google

des magasins très considérables dont nous subsistâmes plus d'un mois.

Pendant tous ces travaux, notre armée achevait le siège de la ville d'Acre[1] et déjà avait monté trois fois à l'assaut sans pouvoir l'emporter. Il lui survint un peu de secours : quatre frégates, qui étaient sorties d'Alexandrie, lui donnèrent quatres pièces de 24. Les 7, 10 et 13 floréal[2], l'ennemi fit des sorties et fut repoussé vigoureusement. Le 19 du même mois, l'ennemi reçut un renfort de trente voiles, venant de Constantinople, qui firent le même jour quatre sorties et remplirent nos loyaux de leurs cadavres ; et l'armée s'empara, après un assaut extrêmement meurtrier, d'une position avantageuse. Il ne nous restait plus qu'à cheminer dans la ville, mais il aurait fallu ouvrir la tranchée dans chaque maison et perdre beaucoup de monde sans l'avoir : ce que le général ne voulut pas faire, car la saison s'avançait et le but qu'il s'était proposé se trouvait rempli. Un millier de bombes fut jettées dans cette place et firent un fracas considérable. Acre fut réduit en un monceau de pierres. Les batteries de mortiers et de 24 furent établis pour raser la maison de Jesard et les principaux monuments de cette ville. Les pièces jouèrent pendant soixante-douze heures et remplirent l'effet qu'on s'en était promis. Le feu fut mis dans cette place et la garnison, désespérée, fit une sortie générale le 29 floréal[3]. Les troupes arrivées de Constantinople et exercées à l'européenne, débouchèrent sur nos tranchées en colonnes serrées ; les postes que nous occupions sur les remparts furent retirés et, par les batteries, des pièces de campagne purent tirer à mitraille, où presque la moitié resta sur le champ de bataille, et le reste fut poursuivi jusque dans la ville, la baïonnette aux reins. On leur prit dix-huit drapeaux.

L'occasion paraissait assez favorable pour emporter la

[1] *Revue des Deux-Mondes*, 1er août 1890, p. 604 à 609.
[2] 26 avril, 29 avril, 2 mai.
[3] 18 mai.

Digitized by Google

ville; mais nos espions, les déserteurs et les prisonniers, s'accordaient tous et faisaient le même rapport, que la peste faisait d'horribles ravages dans la ville, que chaque jour plus de quatre-vingts personnes en mouraient et que les symptômes en étaient terribles et qu'en trente-six heures on était emporté au milieu de convulsions pareilles à la rage. Si les soldats eussent été une fois dans la ville, il eût été impossible d'empêcher le pillage et auraient rapportés le soir dans le camp le germe de ce terrible fléau, plus à redouter que toutes les armes du monde.

Pendant tous ces travaux-là, notre division commandée par le général Kléber bordait le Jourdain, pour tenir l'ennemi de l'extérieur en respect. Nous allâmes un jour à Saphette, où nous fûmes surpris de trouver cette ville habitée par des juifs allemands, italiens et français, qui nous dirent que leur religien leur ordonnait d'aller mourir en la Terre-Sainte, et qu'alors, quand ils avaient quelque peu d'argent devant eux, quittaient leur patrie et venaient s'établir au milieu de ces Barbares. Ce peuple nous fit mille accueils que nous reçûmes avec plaisir. Après la forte bataille que nous eûmes dans la vallée de Josaphat, nous ne revîmes plus l'ennemi; nous reçûmes ordre de rejoindre l'armée devant Acre, où le général Bonaparte, voyant qu'un fléau aussi terrible que celui de la peste était dans son armée, se décida à repasser en Égypte, afin que l'armée ne périsse pas de cette contagion. Au moment où nous partîmes, il fallait ouïr les chrétiens pleurer et crier : Qu'allons-nous devenir, dès que vous allez être partis? Ce barbare de Jesard va nous faire tous mourir. Cependant nous ne pouvions plus y tenir et nous avions même la douleur de voir mourir nos camarades de la peste sans pouvoir les secourir. Beaucoup sont morts pour les avoir touchés.

L'ordre fut donné pour le départ et l'armée leva le siège d'Acre le 2 prairial[1] an VII, après avoir brûlé

[1] 21 mai 1799.

Digitized by Google

ses magasins ainsi que son artillerie, manquant de chameaux pour la traîner. Une partie des chrétiens nous suivirent et vinrent en Égypte avec nous. Je n'oublirai pas de vous dire que la ville de Nazareth fut d'un grand secours à l'armée française : nous n'avions aucuns moyens de transport ; il fallut porter sur nos dos nos camarades qui avaient été blessés dans cette cruelle guerre ou les abandonner à la rage d'un ennemi barbare, qui, comme de coutume, n'aurait pas manqué de leur couper la tête, morts ou vivants : ainsi vous pouvez juger du mal que nous eûmes à les porter depuis Acre jusqu'à la riche distance de soixante lieues et par une chaleur excessive.

D'Acre, l'armée se met en marche et nous laissâmes dans cet endroit une centaine de pestiférés, qui, dès que nous fûmes partis, les Arabes leur coupèrent la tête. Le même soir nous campâmes sur les ruines de Cœsarrée, au milieu des débris des colonnes de marbre et de granit, qui annoncent ce que pouvait être autrefois cette ville. Nous arrivâmes à Gaza le 5 [1], où nous restâmes quelques jours, pour en faire sauter les fortifications. Pendant huit jours que nous restâmes dans cet endroit, les Arabes de Jérusalem vinrent à Ranchi [2] et tuèrent une partie des chrétiens. Après que nous eûmes fait sauter les fortifications, brûlés les magasins, jettés les pièces de canon à la mer, nous partîmes pour Ranchi, pour les punir du mal qu'ils avaient fait faire aux chrétiens par les Arabes, où nous laissâmes encore cent cinquante pestiférés. Le général fit mettre à l'ordre qu'à partir de Japha à Ramlé, tous les villages fussent brûlés ainsi que les grains sur pieds. Arrivés à Ramlé, nous retrouvâmes pas un âme : les chrétiens étaient tous égorgés, leurs églises pillées et à moitié démolies, les maisons de cette ville étaient fermées et les habitants sauvés dans les déserts. Nous y mîmes le feu le

[1] 24 mai.
[2] Ramich.

Digitized by Google

lendemain. Nous brûlâmes tous les villages que nous rencontrâmes et nous arrivâmes à Gaza ; de là nous partîmes pour la Riche[1] en traversant les déserts : nous n'avons pas tant souffert de la faim comme en allant, mais de la soif ce fut la même chose. Arrivés à la Riche, nous y laissâmes nos blessés et nous apprîmes en arrivant à ce fort que les Anglais avaient pris les blessés que nous avions embarqués à Japha. De là à Gatier-Salahier et Belbesse[2], où au bout de huit jours nous rentrâmes à la Capitale où on aperçut un mois après notre entrée dans cette ville quantité de voiles en mer à la hauteur d'Aboukir, où notre escadre périt au bout de quelques jours.

Une armée turque venant de Constantinople, au nombre de 22.000 hommes, débarqua sous la protection de l'Anglais au fort de Bouhir, dans lequel nous avions quatre cents hommes ; l'ennemi battit le fort et perdit 3.000 hommes dans les fossés. La garnison de cette place, se trouvant incapable de soutenir un plus long siège, capitula : lesquels après avoir remis leurs armes furent égorgés. Le général, ayant eu connaissance de leur barbarie, rassembla 7.000 hommes de son armée qu'il fit partir à la nouvelle Béthanie. Le 7 thermidor[3], l'armée se mit en marche pour Aboukir, la cavalerie sous les ordres du général Murat, et l'adjudant général Roise suivit les mouvements de l'armée qui s'approchait du camp ennemi et se trouvait divisée en deux parties sur deux montagnes, la mer d'un côté et le lac de Midi de l'autre, distante d'une demi-lieue. Dès que le général en chef eut disposé son armée en ordre de bataille, le général Murat ordonna à sa division de cavalerie de charger sur l'ennemi qui bientôt traversa les rangs ennemis et les mit en déroute complète et qui ayant abandonnés leurs positions furent forcés de se précipiter dans la mer ; quelques-

[1] El-Arich.
[2] Salihieh, Belbéis.
[3] 25 juillet.

Digitized by Google

uns se retirèrent dans le fort et l'autre partie fut taillée en pièce. Nous leur prîmes dans cette affaire, quarante-six pièces de canon, parmi lesquels sont deux pièces de campagne qui furent données par la cour de Londres en présent à Constantinople, et furent données par ordre du général en chef à la brigade de cavalerie du général Murat, et le général Roise qui s'était couvert de gloire dans cette bataille : les régiments qui composent cette brigade sont le 7me régiment d'hussards, le 3me régiment de dragons et le 14me régiment de dragons. Ils perdirent leurs bagages et nous eûmes un feu à essuyer par leurs chaloupes et leurs barques armées qui, témoins de leur destruction, faisaient un feu incroyable. Leur commandant en chef fut fait prisonnier ; ceux qui s'étaient retirés dans le fort soutinrent le siège pendant sept jours, au bout desquels ils se rendirent, parmi lesquels se trouva le fils du commandant en chef.

Après ce combat sanglant, nous reçûmes les ordres de rentrer à la ville du Caire en traversant les déserts de Sara à la poursuite des Arabes. Aussitôt que le grand seigneur eut pris connaissance de la destruction de cette armée, il en fit partir une autre qui se porta sur Damiette, dont 6.000 mirent pieds à terre et furent sur-le-champ détruits par le général Verdier et quelques détachements de cavalerie. Dans ces conjectures une nouvelle campagne se préparait et le général en chef Kléber, qui commandait alors, après avoir rassemblé toutes les forces de son armée, les fit porter sur Belbesse et Salahier. Aux portes du désert, une armée considérable nous menaçait de nouveau et se préparait à envahir l'Égypte et nous en chasser ; mais dans le moment où le fléau de la guerre semblait nous menacer le plus, on accorda à notre ennemi une trêve d'un mois, qui occasionna une paix dont chacun de nous fut réjouis dans l'espoir de rentrer bientôt dans le sein de notre patrie. Il nous fallait attendre trois mois, dans l'espace desquels l'ennemi devait alternativement,

Digitized by Google

chaque dix jours, remplacer les postes que nous occupions.

Proclamation que fit le général en chef Kléber, à son armée en Égypte, à l'occasion du traité de paix qu'il venait de conclure avec l'armée authomane.

« Un concours de circontances majeures, qu'il ne m'est pas permis de vous faire connaître, m'a déterminé à arrêter le concours des victoires et à négocier avec nos ennemis au lieu de les combattre. Ainsi, après le traité que je viens de conclure, dans quatre mois vous reverrez votre patrie et vous continuerez à la servir de vos armes et de votre valeur d'une manière plus efficace désormais. Si j'avais été consulté pour me charger d'un pareil fardeau que m'a laissé le général Bonaparte, certes je ne l'aurais pas accepté, car je sentais trop vivement que mes forces ne répondaient pas à l'importance du poste dans des circonstances aussi difficiles ; mais il vous est connu comme je ne pouvais opter. Si toutefois l'idée consolante que, si je n'ai pas fait pour vous tout ce que méritait votre courage et votre dévouement à la République, j'ai fait au moins tout ce qui était humainement possible de faire dans la situation où j'ai trouvé l'armée. Ceux d'entre vous qui ne seront point sourds à la voix de la raison me rendront cette justice : je suis peu jaloux de l'assentiment des autres. Des engagements solennels et réciproques nous lient avec l'armée authomane ; j'ai la persuasion la plus intime qu'il n'entre dans la pensée ni dans le désir d'aucun des chefs Musulmans, de les trahir ; mais avec leur institution vicieuse, pourraient-ils toujours répondre de la conduite de ceux qui leur sont subordonnés ? non sans doute. C'est donc à vous, qui vivez sous une discipline sage et raisonnée, à prévenir ou à éviter des rixes qui peuvent entraîner à de plus graves inconvénients et à des suites plus funestes. Je ne laisserai impuni aucune insulte qui pourrait

Digitized by Google

vous être faite; mais aussi je punirai suivant toute la rigueur des lois celui d'entre vous qui en aura provoqué.

« Signé : KLÉBERT. »

Suite de mon journal

Tandis qu'entièrement livrés à toutes les douceurs de la paix et énivrés de la joie la plus vive dans l'espoir de rentrer bientôt dans le sein de nos familles, l'ennemi tenait le plus noir des projets, celui d'exiger au moment de notre embarquement de nous faire mettre bas les armes et de nous massacrer ensuite sur le bord de la mer; mais le Français, toujours surveillant et adroit à découvrir les intrigues, parvint à s'assurer de ce dessin. Six semaines s'étaient écoulées et l'ennemi pour ainsi dire possesseur de tout le pays, il ne nous restait que la capitale qui depuis trois jours devait être évacuée; alors le contre ordre fut donné et l'on travailla ensuite à l'armement des forts qui dans ce moment étaient désarmés. L'espoir de revoir notre patrie disparut comme un songe et nous nous préparâmes à de nouvelles conquêtes.

Le 28 ventôse[1] an VIII, le général Klébert signifia à l'armée authomane, qui se trouvait campée à une lieue de la capitale et qui était composée de 8.000 hommes, de se retirer en passant les déserts sous peine d'en venir aux mains avec son armée : à quoi l'ennemi ne répondit que par des plaisanteries. Sur le déclin du jour de la même journée, l'ordre d'attaque fut donné. L'armée française, alors composée de 1.000 hommes, se mit en marche la nuit du 28 au 29[2] pour combattre l'ennemi; au point du jour nous nous trouvâmes sur les hauteurs de Mathérie, en face de notre ennemi qui ne parut point effrayé à notre aspect et semblait même vouloir nous en imposer; nous engageâmes le combat : 60 pièces

[1] 19 mars 1800.
[2] 19-20 mars.

Digitized by Google

de campagne bien attelées jouèrent sur leur camp ; alors l'ennemi s'aperçut de l'importance qu'il y avait de se préparer à recevoir une attaque aussi vigoureuse et se disposa à nous tenir tête ; mais l'armée française déterminée ne leur donna aucun délai et enleva à la bayonnette le village de Mathérie, dans lequel leur infanterie s'était retranchée. Ils tentèrent en vain par leur résistance de nous intimider, mais le courage remplaça la timidité et ils furent culbutés. La cavalerie ennemie, composée de 3.000 hommes, nous entoura selon son usage et ne put néanmoins interrompre notre marche : une partie de cette cavalerie marcha sur la capitale et y entra sans aucune résistance, car la garnison, trop faible, fut contrainte de se retirer dans les forts et de leur abandonner la ville.

Aussitôt que l'ennemi fut entré dans le Kaire, le peuple se souleva et nous vîmes pour un instant le glaive toucher sur nos têtes. Les garnisons des forts, composées de malades et invalides, étaient dépourvus de vivres et réclamaient le secours de l'armée, car alors les magasins étaient évacués. Dans ces conjectures, l'armée, glorieuse de la victoire qu'elle venait de remporter, suivait les débris de l'armée ennemie, qui se trouvait forcée d'affranchir les déserts de l'Arabie sans approvisionnements.

Le même jour, l'armée vint coucher à Belbesse, où l'ennemi avait laissé une garnison de 400 hommes, dans un des forts que nous leur avions laissés par les conditions ci-dessus ; nous en fîmes le siège et il se rendit au bout de deux jours : nous accordâmes à la garnison de sortir avec les honneurs, en laissant leurs armes au pouvoir des Français.

Le général Klébert, sentant de quelle importance il était de secourir nos frères d'armes qui étaient bloqués dans les forts de la capitale sans vivres, envoya le 30 ventôse[1] une division au nombre de 4.000 hommes qui se rendaient au Caire et leur donna tous les secours nécessaires. La nuit du

[1] 21 mars 1800.

Digitized by Google

2 germinal[1], nous nous mîmes en route à la poursuite de l'ennemi ; le 3[2] nous le rencontrâmes dans les plaines du Corèze, où il voulut résister pour soutenir la retraite, et après avoir essuyé plusieurs charges, furent forcés de prendre la fuite, après avoir perdu 3.000 hommes. Nous marchâmes sur leurs traces jusqu'au soir et nous couchâmes au milieu des déserts de l'Arabie. Il ne restait plus alors qu'une seule ville, qui était Salahier, où il put s'arrêter. Le 3, l'armée continua sa marche vers l'ennemi, qui s'était trouvé la veille suivi de près et qui, craignant une surprise de nuit, abandonna la ville et le fort, dans lequel ils laissèrent vingt pièces de campagnes, bien équipées avec leurs caissons. Le même jour, quoique bien fatigués et bien harassés de fatigues, la cavalerie, suivie de quatre pièces de campagne, fit une découverte dans les déserts de l'Arabie et s'apperçut que les débris de l'armée avait tenté le pénible passage du désert sans approvisionnements ; après cette découverte, toute l'armée, à l'exception d'une garnison que nous laissâmes dans le fort, retournâmes au Caire, pour en faire le siège et obliger par ce moyen l'ennemi qui s'y était retiré à en sortir. Nous y arrivâmes le 6 germinal[3] an VIII. Les Ausmenlis[4], qui, d'accord avec le peuple, jusqu'à ce moment n'avaient rien épargné pour se fortifier, firent tous leurs efforts pour la défense de la ville, mais inutilement. L'armée, encore triomphante des lauriers qu'elle venait de remporter contre une armée aussi nombreuse, en commença le siège ; les batteries convenables furent établies pour ce sujet et l'on commença le bombardement durant trois semaines. L'armée, dénuée de forces et brûlant du désir d'accumuler ses lauriers, fut forcée, manquant de munitions de bouche et de guerre, de rester dans l'inaction.

[1] 23 mars 1800.
[2] 24 mars.
[3] 27 mars.
[4] Les Osmanlis.

Digitized by Google

Ce temps expiré et nos magasins à peu près remplis, l'armée tenta l'assaut de cette place qui, après quarante assauts redoublés avec progrès, s'en était rendue maîtresse et fut forcée d'employer le feu pour sa sûreté. Chaque jour l'armée pénétrait dans la ville, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et toujours à la faveur de la nuit; la clôture de chaque assaut offraient aux yeux de chaqu'un le tableau le plus affreux et l'aspect d'un carnage aussi grand : l'on y voyait de tous côtés des monceaux d'hommes, de femmes et d'enfants qui s'étaient rendus, victimes d'un tel désastre, et avaient été contraints de se retirer dans le centre de la ville; car rien ne fut épargné et tout fut ensuite brûlé ou écrasé par les décombres des maisons qui tombaient sur eux. Dans ces entrefaites, l'ennemi et les habitants, témoins d'un tel désastre, avaient été contraints de se retirer dans le centre de la ville et dans un espace incapable de les contenir tous; ils nous offrirent une capitulation qui leur fut bientôt accordée et dès ce moment nous rentrâmes en possession de la ville. Le 2 floréal, après avoir remporté aussi Boulac[1] d'assaut, ville assez considérable et très voisine de la capitale, qui avait voulu suivre son exemple et était en insurrection, l'armée rentra dans ses quartiers et ne resta pas longtemps en jouissance des douceurs de la tranquillité. Le 26[2] du même mois l'on apperçut en mer une escadre turque qui vint effectuer son débarquement sur Damiette, le trente du même mois, au nombre de 8.000 hommes, dont 5.000 furent taillés en pièces et 3.000 faits prisonniers, sous le commandement du général Verdier. Après cette expédition, l'armée fut assez tranquille jusqu'au 25[3] prairial.

Le grand Vizir, voulant tirer vengeance de la déroute qu'avait donné Klébert à son armée dans une retraite aussi

[1] Boulay, *Revue des Deux-Mondes* du 15 août 1890, p. 739.
[2] 16 mai.
[3] 14 juin.

Digitized by Google

précipitée, envoya de Gaza un émissaire turc avec ordre de l'assassiner, en lui donnant une grande récompense, s'imaginant qu'après cet assassinat il viendrait à bout de détruire l'armée française lorsqu'elle serait sans commandement. Cet émissaire arriva au Caire le 12 floréal et suivit pendant 43 jours toutes les démarches de Klébert sans pouvoir atteindre son but; il parvient enfin, le 25 prairial, à exécuter son horrible dessein, en lui plongeant trois coups de poignard dans le sein, ainsi qu'au général de génie[1], qui se trouva avec lui et fut poignardé aussi. A la nouvelle de cet assassinat, l'armée prit les armes et fit toutes les perquisitions possibles pour découvrir par qui un tel assassinat avait été commis; après bien des démarches, le meurtrier fut arrêté et condamné, suivant la justice en usage dans le pays, à avoir le poignet brûlé et être ensuite empallé et expirer sur sa palle et y rester jusqu'à ce qu'il fût mangé par les oiseaux. Trois des principaux chefs de la ville furent au même instant condamnés comme complices à avoir la tête tranchée. Il est impossible de peindre les regrets d'une armée fortement attachée à un si grand homme et que chacun chérissait et qui par ses talents et sa bravoure avait su mériter l'estime d'une armée couverte de gloire et due à la valeur de Klébert.

Dès ce moment, le commandement de l'armée fut déféré au général Menou. Quelques jours après, on nous annonça une armée anglaise qui s'acheminait vers l'Égypte, pour en essayer l'expédition avec une armée turque au nombre de 8.000 hommes : l'Anglais effectua son débarquement sur Aboukir le 17 ventôse[2] an 9 de la République. 1.500 hommes de la garnison d'Alexandrie essayèrent mais en vain de résister à leur débarquement; mais tous leurs efforts furent inutiles et se retirèrent avec perte. Alors l'armée, sous le

[1] M. Protain, architecte de l'armée, reçut un coup de poignard mais en guérit. *Revue des Deux-Mondes* du 15 avril 1890, p. 742.

[2] 8 mars 1801.

Digitized by Google

commandement du général Menou, partit du Caire le 20 ventôse pour se rendre à Aboukir, où elle arriva le 29[1]; et le 30, l'armée se mit en marche à la faveur de la nuit, pour livrer combat à l'armée anglaise qui s'était retranchée. Le combat s'engagea à cinq heures du matin; la valeur anglaise ne céda pas à l'armée française; un feu d'artillerie et de mousqueterie de cinq heures ne fut interrompu que par deux charges de cavalerie, dans lesquelles nous laissâmes les deux tiers de notre cavalerie, qui avait fait tous ses efforts pour enlever le camp de l'ennemi et avait en effet culbuté la première ligne forte de 6.000 hommes, après leur avoir fait mettre bas les armes; mais ne leur voyant donner aucune relâche, nous continuâmes la charge; mais en face d'un bataillon quarré, nous eûmes un feu à essuyer auquel il nous fut impossible de résister, au milieu desquels nous perdîmes deux généraux de cavalerie et la plus grande partie de nos officiers supérieurs. La retraite fut ordonnée, ce qui nous fit essuyer un second feu par leur première ligne, qui, témoins de notre défaite, avait repris les armes: ce qui nous força d'avoir recours à nos sabres pour écarter les bayonnettes qui s'opposaient à notre retraite. Notre régiment, au nombre de 250 hommes, laissa dans cette affaire cent-dix-neuf hommes sur le champ de bataille; la perte de cette journée pour l'armée française fut évaluée à 4.600 hommes et celle de l'ennemi à 6.000, compris quelques prisoniers. L'armée fit une retraite honorable et reprit sa position en se retirant sur Alexandrie. Quelques jours après, une partie de l'armée anglaise, avec l'armée turque au nombre de 8.000 hommes, dirigèrent leur marche sur le Caire; à cette nouvelle une partie de notre armée se met en marche au travers des déserts de Sara pour secourir la faible garnison de cette ville où elle arriva le 6 germinal[2]. Le 18[3] du même mois un détachement de

[1] 11 et 20 avril.
[2] 27 mars.
[3] 8 avril.

Digitized by Google

l'armée fit sauter les forts de Salahier, de Belbesse et de Berquetellagi ; ils furent à cette expédition attaqués par un nombre considérable de turcs qui furent complètement battus ; ce détachement rentra au Caire le 24 germinal[1] et la ville se trouva dès ce moment en état de siège et les passages interceptés de toutes parts. Il ne nous restait aucunes ressources. Nos forces se montaient à 7.000 hommes, qui avaient deux armées à combattre, au nombre de 103.000, non compris les habitants du pays contre lesquels il nous fallut lutter chaque jour. Le 22 floréal[2], les Turcs essayèrent l'assaut de plusieurs redouttes et furent repoussés avec violence. Le 8 prairial, l'Anglais nous offrit une capitulation et on proclamait le 9 que la garnison sortirait avec les honneurs de la guerre et qu'elle ne pourrait rester que cinquante jours au plus pour se rendre au lieu de l'embarquement. Dans ces conjectures un détachement sorti de la ville d'Alexandrie, le 23 floréal[3], au nombre de 600 hommes pour l'escorte d'un convois de 800 chameaux destinés à l'approvisionnement de cette place, fut, le 27 du même mois, obligé de se rendre au pouvoir de 5.000 Anglais et 6.000 Turcs contre lesquels il fut impossible de résister. La garnison d'Alexandrie, qui déjà manquait de tout, était réduite à manger les chevaux, du pain de ris et ne boire que de très mauvaise eau ; elle aspirait en vain après le retour de cette caravane. Ce fut alors pour l'armée un sujet de consolation dans l'espoir que, manquant de tout, la nécessité obligerait le général Menou à mettre plutôt fin à nos maux en livrant la ville par capitulation, ce qui n'eut cependant lieu que trois mois après, dans l'espace desquels il est impossible de décrire les privations en tous genres, qu'il nous fallut supporter. Nous fûmes réduits à tuer tous nos chevaux pour nous substanter.

Quelques temps après, on essaya un nouveau débarque-

[1] 14 avril.
[2] 12 mai.
[3] 13 mai.

930998A

Digitized by Google

ment, qu'il effectua à Maraboux-Margus. Pour cette expédition, cent chaloupes s'avancèrent sur un lac que quelques jours auparavant, ils avaient coupés, afin d'inquiéter l'armée, et disposa en mer son escadre, de manière à nous prendre entre deux feux. L'Anglais, pendant trente-six heures, bombarda le fort de Maraboux, qui fut obligé de se rendre, rapport à l'écroulement d'une tour qui feignit écraser la garnison. L'armée, qui en ce moment se trouvait en face de l'ennemi et se trouvait engagée au milieu d'un feu qu'il était impossible de supporter, fut enfin forcée de se retirer, pendant que plus de cinq cents pièces jouaient sur nous, pendant l'espace de six heures. Après cette affaire, l'armée rentra dans Alexandrie pour se mettre en état de siège. L'armée, qui auparavant était composée de 5.000 hommes, n'était plus que de 1.800 combattants, car les fatigues et la mauvaise nourriture avaient occasionnés une maladie scorbutique, qui régnait dans toute l'armée et qui causa la mort à un grand nombre de Français. La nourriture à laquelle nous étions réduits alors était du pain de riz fait avec l'eau de la mer, du chameau, du cheval, de l'âne et du riz sans huile ni beure; nous avions recours aux graisses de chameaux, de chevaux et d'ânes pour l'accomoder. Chaque jour vingt chevaux étaient livrés à la boucherie pour les hôpitaux. Le général en chef Menou, s'appercevant de l'impossibilité de pouvoir résister plus longtemps à une telle disette, acquiesça à une capitulation, qui lui fut offerte par l'Anglais et nous rentrâmes en France, au bout de trois mois de traversée en mer, pendant lequel temps nous eûmes encore à combattre contre la faim, n'ayant que six onces de pain et deux onces de farine par jour, privation que nous supportions avec patience, étant à la veille de rentrer au sein de notre patrie, car nous débarquâmes enfin à Marseille, le 21 [1] vendémiaire an X de la République française.

[1] Mardi 13 octobre 1801, le colonel Vigon-Roussillon dit le 15 septembre 1805. (*Rev. des Deux-Mondes*, 15 août 1890, p. 749).

Digitized by Google

POÉSIE

I

RIRES D'ENFANTS

Les rires d'enfants, quel chant radieux !
Quel hymne sonore et mélodieux !
Leur gaieté là-haut réjouit les anges.
Dès l'aube, à l'éveil de ces cris charmants,
La maison s'emplit de gazouillements,
Comme, dans les bois, un nid de mésanges.
De ces rires frais quand le toit résonne,
C'est joie au dehors, c'est joie au dedans ;
Le concert divin de ces cœurs ardents
Rajeunit les vieux dont le front grisonne.

Certains ont l'éclat d'un timbre d'argent ;
Dans leur cliquetis la vie étincelle :
D'autres vibrent comme un violoncelle,
Avec des langueurs d'aïeul indulgent.
Ceux des tout petits caressent l'oreille
D'une musique à nulle autre pareille.
Oh ! ces rires clairs, ingénus et frais,
Rires de bébés qui seront des hommes
Demain, — accablés, ainsi que nous sommes,
Sous le fardeau des deuils et des regrets !

Digitized by Google

Rires de garçons, rires de fillettes,
Tintinnabulants grelots, castagnettes
Des gais boléros, ruisseaux cristallins,
Dièzes et bémols, arpèges et gammes,
Qui seront plus tard des rires de femmes
Aux tons enjôleurs, aux rythmes câlins !
Mais alors, hélas ! les claires fusées
Des rires moqueurs jetés au hasard,
— Comme celui du *Don Juan* de Mozart, —
S'éteindront bientôt en notes brisées !

II

LA MAISON VIDE

Qu'est le nid sans l'oiseau, la ruche sans l'abeille,
La vigne au cep jauni sans la grappe vermeille,
Le berceau d'osier sans l'enfant ?
Ainsi, quand la maison, où tout sourit et chante,
Est vide, elle a perdu sa voix douce et touchante,
Son chœur joyeux et triomphant.

Enseveli vivant dans ma douleur muette,
Et le cœur tiède encor de baisers, je regrette
Mes beaux jours si vite écoulés :
Je pleure, sur le seuil de la maison déserte,
Comme pleure un enfant sur sa cage entr'ouverte,
Quand les oiseaux sont envolés !

Digitized by Google

Le soleil disparaît derrière la colline...
Comme un regard mourant d'une douceur divine,
Ses derniers feux semblent plus beaux.
Le matin, il éclaire une jeunesse aimée,
Et, lorsque vient la nuit d'étoiles parsemée,
Il se couche sur des tombeaux !.....

III

LES TROIS LANSQUENETS

(D'après une vieille gravure allemande)

Trois reîtres pillards venus d'Allemagne,
Feutre à plumet vert, rapière au côté,
Sous leur vieux pourpoint fiers, en vérité,
Comme le neveu du grand Charlemagne,

S'étant consultés, s'arrêtent devant
Un cabaret borgne aux vitres cassées,
Dans des bourrelets de plomb enchâssées.
L'enseigne de fer tourne et grince au vent.

Ayant traversé la salle enfumée,
Retroussant du doigt leur moustache en croc,
Ils se sont assis devant un grand broc
Où mousse la bière âcre et parfumée.

L'un d'eux est chargé d'un fort embonpoint ;
L'autre, à longue barbe, est noir comme un nègre ;
Le troisième, grand comme un if et maigre,
Pour le moindre mot met la dague au poing.

Digitized by Google

Le vin capiteux succède à la bière ;
Les trois compagnons, la cervelle en feu,
Jurent à l'envi : « Morbleu ! Palsambleu ! »
Et chacun déjà tire sa rapière.

Sitôt qu'il les voit lancer leur éclair
— Brillant comme des lames de Tolède, —
L'hôte, pris de peur, sort et crie : « A l'aide ! »
Mais les lansquenets font un bruit d'enfer.

Cependant leurs coups sont peu redoutables ;
Leur main engourdie au hasard bat l'air :
Bouteilles et brocs tombent sous le fer,
Et les escrimeurs roulent sous les tables.

Après un sommeil prolongé, parmi
Pots et brocs, l'un d'eux, la tête encor lourde,
Bâille, entr'ouvre un œil, et, d'une voix sourde,
Dit en s'étirant : « Que j'ai bien dormi ! »

ALPHONSE POIRIER.

Digitized by Google

SIÈGE

DU

FORT SAINT-MARTIN

ET

Fuite des Anglais de l'île de Ré

RELATION HISTORIQUE

Écrite en latin au XVIIe siècle par Jacques ISNARD
Traduite en francais en 1879 par le Dr ATGIER

(suite)

CHAPITRE III

Causes de la guerre Anglo-Française

La paix paraissait définitivement et solidement assurée à la France, grâce aux alliances et aux unions contractées avec les puissances voisines dont la force et l'humeur belliqueuse étaient à craindre, grâce surtout au mariage de Henriette de France, sœur de Louis XIII, avec Jacques Ier, roi de la Grande-Bretagne, au mois de mai 1625, présage salutaire de concorde et de sympathie pour les catholiques de France et d'Angleterre et pour la France entière désireuse de la paix.

Mais, de même que le mensonge et l'erreur se cachent souvent sous des dehors trompeurs, ces gages d'alliance et d'amitié qui promettaient d'être si solides, furent de bien courte durée.

Les Anglais, en effet, en négociant ce mariage, n'avaient eu aucune intention de négocier la paix ; ils avaient au contraire trompé la bonne foi du roi, avaient fait pendant leur dernier séjour en France cause commune avec le parti des mécontents et machiné les malheurs d'aujourd'hui.

Digitized by Google

Aussitôt après que le contrat de mariage fut signé, l'apport dotal fixé, à peine couronnée reine, avant même d'avoir été unie au roi d'Angleterre par le lit nuptial, Henriette de France reçut de ses principaux officiers et des ministres de la cour d'Angleterre les arrhes du traitement qui lui était dû à Londres, traitement peu en rapport avec sa dot et réellement indigne de sa majesté royale.

A peine eut-elle mis le pied en Grande-Bretagne et reçu le sceptre royal, qu'il lui fut presque interdit de jouir des conventions les plus légitimes de son contrat.

Constamment contrariée dans ses goûts, elle se vit forcée de supporter de gré ou de force la violation des conventions les plus sacrées relativement à sa tranquilité personnelle, au salut de son âme, à la paix de sa conscience.

Contrairement à l'usage des princes chrétiens lors de la première entrée d'un roi ou d'une reine dans une ville, usage qui méritait d'être respecté en la circonstance, aucun prisonnier ne fut mis en liberté le jour de l'arrivée à Londres de la nouvelle reine d'Angleterre.

Que l'on n'eût pas fait alors parade d'humanité et de piété, passe encore ; au moins n'eût-on pas dû faire parade d'inhumanité et d'impiété ! Que le bien fît défaut en la circonstance, passe encore, au moins le mal eût-il dû être évité ! C'est ce qui n'eut même pas lieu, car cinquante-deux personnes, par le fait seul qu'elles étaient catholiques, furent arrêtées, dont deux en présence même de la reine et sur le seuil de la chapelle royale.

Les catholiques d'Angleterre qui comptaient sur aide et protection, grâce au mariage et à l'arrivée de la nouvelle reine à Londres, furent déçus dans leur espoir.

Plusieurs des gens de la suite de la reine furent suspendus de leur emploi, tous furent menacés d'un prompt renvoi en France.

La reine voyait tout cela avec peine ; elle cachait ses

Digitized by Google

larmes, concentrait sa tristesse, mais, de crainte d'aggravation, dissimulait sa douleur.

Faute de pouvoir éclater sur la tête de la reine, cette tempête formée de nuages amoncelés, gonflés de menaces et de vexations, éclata enfin sur celle de ses serviteurs.

En effet au mois de mai 1626 parut un édit du roi de la Grande-Bretagne qui retirait à la reine ses principaux officiers ; les gens de sa suite, au nombre de plus de cent cinquante des deux sexes, parmi lesquels se trouvaient des prêtres, son confesseur, etc..., durent rentrer en France, sans connaître le motif de cette offense ni de quel droit elle leur était faite.

Cet ordre fut donné si brusquement et si rapidement qu'ils furent pour ainsi dire expulsés de l'île avant d'avoir été prévenus.

Cette exclusion parut d'autant plus indigne que la présence de ce personnel auprès de la reine avait été prévue au contrat de mariage.

Il avait été stipulé en effet à ce contrat :

« 1° Que dans son palais quel qu'il soit la reine trouverait une chapelle où seraient célébrés les rites et solennités de sa religion : prédications, évangiles, sacrements, messes, offices religieux, jubilés, indulgences, etc., etc... ;

« 2° Qu'elle trouverait un cimetière, clos de murs et à l'abri de toute profanation où les catholiques pourraient être inhumés selon les rites de leur religion ;

« 3° Qu'elle aurait un évêque pour grand aumônier, vingt-huit prêtres, clercs, ecclésiastiques, etc., etc... ; que tous ses officiers et serviteurs seraient catholiques et choisis par le roi très chrétien, son excellent frère, et que leur nombre dépasserait celui qu'aucune reine avait eu jusqu'alors en Angleterre. »

Mais tout fut annulé, renversé ; respect du contrat, bonne foi, religion, droits, pomesses, furent foulés aux pieds.

Il serait inutile et trop long d'énumérer en détail toutes

Digitized by Google

les offenses faites à la reine; rien ne saurait mieux les démontrer que la haine héréditaire de l'Angleterre pour la France, que sa foi anglo-punique, que son désir de rompre le traité de paix, afin de favoriser le parti des réformés de France (ce qui ne tarda pas à avoir lieu).

Louis XIII désolé de ces injures, lui qui avait désiré mettre dans ses relations avec la cour d'Angleterre toute la justice, l'amitié et l'impartialité désirables, envoya comme ambassadeur auprès du roi de la Grande-Bretagne, le maréchal de Bassompierre, avec mission de se plaindre de tels procédés, de plaider la cause de la reine, de demander le maintien de ses officiers, l'exécution des promesses, l'observation pleine et entière des clauses du contrat de mariage.

Bassompierre arriva en Angleterre dans les premiers jours d'octobre; il fut reçu à la cour du roi avec froideur, mais selon l'habitude avec beaucoup de courtoisie et de bienveillance apparente.

Relativement au but de sa mission, on se tint en dehors de la question; ses demandes, ses instances même restaient sans réponse, sans solution. On proposait tantôt ceci tantôt cela; telle proposition était préférable, telle autre plus prompte; on espérait par des tergiversations faire perdre à l'ambassade son but et sa raison d'être et n'être plus tenu à donner satisfaction à l'offense et à la juste demande du plus juste des rois.

Ni les réponses du roi de la Grande-Bretagne ni celles de son Conseil ne correspondaient aux propositions de l'ambassadeur de France.

Le roi savait fort bien que le but de celui-ci était de demander énergiquement l'exécution du contrat de mariage de la reine et son rétablissement sur des bases fermes et durables, mais les conventions n'en furent pas plus solidement rétablies. La cour omettait de parler de ce qui

Digitized by Google

ne lui allait pas et refusait de prêter l'oreille à de trop justes réclamations.

Elle jetait la négociation sur des questions impraticables, évitait de répondre aux questions posées, répondait à des questions non posées et irréalisables, traînait en longueur la négociation et l'ambassade d'un aussi éminent personnage, afin d'obliger par ces froissements le roi de France à une rupture officielle qu'elle avait été la premièrs à préméditer et à effectuer réellement.

Ni ces perfidies, ni cette rupture prématurée n'émurent la majesté royale, dont la justice, l'amour de la paix et la courtoisie ne laissèrent rien à désirer pour consolider le contrat de mariage et le traité de paix.

Le roi d'Angleterre, au contraire, avec tous ses efforts pour rompre la paix, au mépris du pacte d'alliance, voulait mettre le roi de France dans l'obligation de la rompre, en faisant la sourde oreille et ne prenant pas au sérieux la demande de notre ambassadeur, mais ces injures et ces machinations n'ébranlèrent ni l'esprit ni la bonne foi du plus juste des rois.

Dans une entrevue avec le maréchal de Bassompierre, où il réclama aux ministres d'Angleterre une réparation dans les termes les plus courtois (selon son habitude) et l'observation *ad integrum* des traités récemment conclus, ceux-ci, plus audacieux que jamais, osèrent lui dire : « Vous ne nous dites pas tout ce que vous avez mission de nous dire, nous voyons fort bien que vous êtes chargé de la part de votre roi de nous déclarer la guerre. »

Ils voulaient ainsi nous mettre dans l'obligation de leur déclarer la guerre, sachant bien qu'un monarque comme le roi de France ne pourrait s'entendre adresser de telles offenses sans tirer son épée et crier vengeance.

Ils ne se doutaient pas de la prudence et de la modération de Louis XIII, qualités qui lui enseignaient de ne

Digitized by Google

prendre les armes que lorsqu'il n'y aurait plus, sans elles, ni paix ni salut possibles.

Il eût été cependant facile aux ministres anglais de donner satisfaction à un ambassadeur qui n'avait d'autre mission que la revendication d'une réparation en termes amicaux.

Le temps s'écoulait ainsi et le but de l'ambassade était éludé dans de stériles conférences.

Notre ambassadeur, fatigué de la tournure des négociations, de l'obstination de la cour d'Angleterre, renonça à prolonger ses propositions et sembla prêter une oreille attentive à celles de la cour; il préféra s'incliner, espérant ainsi arriver à persuader par des moyens détournés ceux qui n'avaient pu l'être directement.

Il essaya de leur montrer que leurs propositions étaient contraires au bon droit et de les faire incliner progressivement vers des idées d'équité en pesant chaque proposition faite de part et d'autre dans les balances de la justice.

Ce dessein était assurément habile et digne d'un homme aussi sage; mais ce fut en vain, le but recherché ne fut pas atteint.

On lui remit au mois de novembre un mémoire contenant la liste des charges conservées auprès de la nouvelle reine, sans indiquer les principaux officiers nominativement ou ne nommant que les derniers promus, alors que nous demandions la restitution des officiers récemment expulsés de son entourage.

Ce mémoire n'était qu'un libelle plein de faux-fuyants et de détours. L'ambassadeur l'envoya quand même à son roi, non qu'il fût l'expression de ses négociations, mais pour convaincre de la mauvaise foi de nos voisins.

Louis XIII le fit lire, discuter en son conseil particulier et le renvoya aussitôt à l'ambassadeur, en lui enjoignant

Digitized by Google

de ne pas s'écarter d'un iota du but de sa mission et de sonder encore dans les conférences et discussions des ministres quels étaient leur intention, leur bonne foi et leur but en publiant ce libelle.

L'ambassadeur exécuta les ordres du roi, convaincu des artifices, ruses et ambages dont ce libelle était tissé, tant sur les personnes qui y étaient visées que sur leur situation ; il n'y avait pas en effet à douter un seul instant que les Anglais ne voulussent un nouveau traité, non pour nous être agréables, mais pour faire disparaître à tout prix le traité récemment conclu, dont la valeur résidait dans l'accord unanime loyalement et publiquement exposé et dans ce contrat de mariage établi solennellement.

Leur idée, toute spécieuse, consistait à détourner les négociations de l'exécution du contrat de mariage pour les tourner vers de nouvelles questions plus injustes les unes que les autres et faire ainsi tomber la reine d'Angleterre et les Catholiques de sa suite sous des lois arbitraires et iniques.

Rappelé d'Angleterre par Louis XIII, Bassompierre prit congé de la cour immédiatement; après avoir essuyé une violente tempête à son retour en France, il se présenta le 21 décembre 1626 à la cour de France, remit la relation de son ambassade et de sa mission signée des ministres et du roi d'Angleterre.

Louis XIII vit décidément que les Anglais couvaient de mauvais desseins, qu'ils préparaient quelque piège et entreprise coupable. L'échec de l'ambassade, les renseignements confirmés, l'idée générale dominante en France, de fréquents messages, des captures, des pillages, le refus de réparer les plus justes offenses, tout cela montrait péremptoirement les intentions des Anglais vis-à-vis de nous.

Plus leurs agissements semblaient animés de mauvaises

Digitized by Google

intentions, leurs offenses d'audace, leurs efforts de tendance à la rupture du traité de paix, plus Louis XIII s'efforçait d'en appeler à la justice du monde chrétien sur les offenses et la mauvaise foi du peuple Anglais.

Au mois de février 1627, après entente avec notre ambassadeur, Louis XIII envoya un message dans lequel il insistait plus que jamais sur la stricte exécution du contrat de mariage de sa sœur.

Marie de Médicis, reine mère du roi de France et de la reine d'Angleterre, belle-mère du roi Charles Ier, par amour pour ses enfants, pour la paix et la concorde entre leurs deux couronnes et comme médiatrice, promit au roi d'Angleterre, son gendre, d'obtenir du roi de France la cessation de ses instances sur la stricte exécution du contrat de mariage relativement à la restitution des officiers placés auprès de sa sœur, s'il maintenait seulement auprès de la reine d'Angleterre quelques officiers qu'elle lui nommait, ainsi que ceux qui étaient désignés dans le mémoire de l'ambassadeur.

Les officiers [1] désignés par Marie de Médicis pour être maintenus auprès de la reine d'Angleterre tout particulièrement, étaient le premier écuyer, l'écuyer ordinaire, le médecin, le secrétaire, les dames de la chambre, les dames du lit et enfin les femmes de chambre qu'elle avait emmenées.

Ces accommodements, ces entremises, cette médiation, ne trouvèrent aucun écho dans ces esprits hostiles et disposés, non à laisser éteindre les haines, mais à briser les liens les plus sacrés des traités, en un mot prêts à tout; Louis XIII n'obtint donc, malgré ces justes démarches, aucun résultat favorable.

La guerre était décidée dans leur esprit, ils n'hésitaient plus que sur les voies et moyens de leur invasion; leur

[1] Ici le mot officier signifie personne ayant un office ou une charge quelconque auprès d'un personnage.

Digitized by Google

avis était partagé quant aux détails, mais, quant au fond, leur intention était bien arrêtée ; il était oiseux désormais de parler de paix à ces esprits hantés d'idées de guerre.

Les Anglais entrevoyaient déjà de vastes succès; ils nourrissaient un espoir perfide et une foi assurée dans leur entreprise, basés sur l'inconstance de nos mœurs et de notre caractère et sur tout ce que leur avait suggéré leur séjour à la cour de France, lors des pourparlers du mariage, séjour qui fut aussi long qu'indiscret.

Ils rejetaient toute idée étrangère à la guerre et cherchaient à irriter par tous les moyens notre roi qui, grâce à une rare sagesse et à un jugement très profond, savait se contenir au milieu de tant d'offenses.

Ils entraînèrent les hostilités par leurs incursions, leurs pillages, leurs attaques de nos navires de commerce, et, bien que nous fussions encore en paix, si les gens lésés par eux demandaient justice, ils étaient éconduits, méprisés, froissés, moqués, déboutés de leur demande sans le moindre dédommagement de leurs pertes qui s'élevaient déjà à plus de trente mille livres.

De là mille plaintes des armateurs français, tant de leurs pertes que du mépris de leurs réclamations.

Ceux-ci se rendirent en députation à Blaye-sur-Gironde, auprès du Duc de Luxembourg qui avait reçu du roi ordre de donner satisfaction aux armateurs lésés.

Ceux-ci le supplièrent, en raison des chargements et navires perdus, de faire consigner dans le port de Blaye les navires anglais chargés de vins dans le port de Bordeaux et qui, à leur retour en Angleterre, devaient en passant à Blaye reprendre les canons qu'ils y avaient déposés lors de leur arrivée. (Il était alors d'usage, vu le peu de confiance qu'inspiraient les Anglais, qu'aucun navire armé de canons n'entrât dans le port de Bordeaux.)

Selon les ordres reçus du Roi, le Duc leur donna satisfaction et, dans les premiers jours de novembre 1626,

Digitized by Google

fit retenir quantité de navires anglais dans le port de Blaye.

Sur une demande faite au roi de France par des armateurs écossais, quarante-cinq de ces vaisseaux furent bientôt relâchés (vaisseaux que l'on revit l'année suivante, lors de l'invasion de l'île de Ré) ; quant aux autres navires, ils furent confisqués pour dédommager les armateurs lésés.

Les croisières anglaises n'en devinrent que plus audacieuses. Sous l'apparence d'entreprises privées, elles n'agissaient que par mot d'ordre officiel.

Il n'y eut plus lieu bientôt de douter des intentions des Anglais, car le 28 avril 1627 parut en Angleterre un édit interdisant, sous peine de confiscation de navire et cargaison, l'exportation de marchandises anglaises en France.

Le 12 mai suivant parut un nouvel édit prescrivant la confiscation de tout navire français, soit du roi, soit de ses sujets (*sic*), ainsi que de sa cargaison, que celle-ci fût destinée à l'exportation ou à l'importation, soit dans les ports anglais, soit sur mer, soit en tout autre lieu.

Sur ces entrefaites, le bruit courut en France et s'accrédita peu à peu par nombre de messages que l'Angleterre équipait une flotte, sans toutefois faire connaître son but. De là bien des conjectures circulèrent mais sans preuves encore bien certaines.

Le roi, dont la prévoyance et la perspicacité étaient très grandes, comprit bientôt que l'Angleterre préparait une flotte et une armée pour favoriser la rébellion de La Rochelle ; que la France était sérieusement menacée (présage qui ne fut pas vain) et qu'une entreprise était imminente pour cette ville, dernier rempart de la révolte ainsi que pour les îles et plages voisines.

Le Prince de Soubise en effet, après sa défaite à Riez, s'était réfugié en Angleterre et s'efforçait d'exciter les Anglais à se soulever ; il éperonnait pour ainsi dire à une

Digitized by Google

entreprise contre la France des esprits déjà prêts et tout disposés à s'élancer dans cette voie.

A son exemple, le Duc de Rohan, son frère, et tous leurs partisans, les réformés de France, comptaient sur une guerre de religion qu'ils avaient fomentée aussi bien en dehors qu'en dedans du Royaume.

Soubise affirmait à ses partisans :

1° Que, dès que les vaisseaux anglais apparaîtraient en France, l'étendard de la révolte fomentée depuis longtemps et propagée dans les provinces françaises se lèverait d'un seul coup;

2° Que les peuples voisins n'attendaient qu'un signal pour faire entrer leurs troupes en France;

3° Que, des gouvernements de La Rochelle et de Brouage en particulier, surgiraient des nuées de combattants;

4° Enfin que plus de deux mille marins de Mornac et d'Arvert accourraient sous ce même étendard.

Soubise heureusement avait mal fait son calcul. Le gouverneur de la province d'Aunis fut changé; il fut remplacé par Anne d'Autriche, la reine-mère du roi, dont les conseils, l'autorité, la vigilance et la modération surent maintenir sous son obéissance ce pays, bien qu'il fût tout entier travaillé déjà par la rébellion.

Assuré désormais de la conspiration qui se préparait en Angleterre d'après ses prévisions et les nouvelles qu'il recevait chaque jour, Louis XIII fit réunir de toutes les provinces de son royaume, sur le littoral du Poitou et de la Saintonge, une armée composée de régiments d'infanterie (piquiers et mousquetaires) et de compagnies de cavalerie (chevau-légers) et la fit tenir prête à accourir rapidement là où les anglais voudraient faire irruption.

Il voulut s'y rendre lui-même en personne avec son frère le duc d'Orléans, qu'il nomma lieutenant général de son armée. Le duc d'Angoulême et Louis de Marillac, maréchaux de camp, furent chargés de rassembler et faire

Digitized by Google

camper sur les points stratégiques des environs de La Rochelle toute cette armée. Marillac y arriva le 20 juillet 1627 et Gaston d'Orléans le 24 du même mois.

Le roi savait pertinemment que de fréquentes intelligences et correspondances avaient lieu entre Anglais et Rochellais. Le 28 juin, après avoir siégé au parlement pour l'expédition d'affaires pressantes, bien qu'il ressentît déjà quelques frissons de fièvre, il prit congé de la cour, du Conseil et quitta Paris, tant il avait hâte de se préparer à la guerre et de calmer cette tempête de rébellion qui du ciel d'Angleterre allait s'abattre sur les rivages de la France.

Arrivé le soir à Beaulieu, la fièvre avait augmenté ; il en partit néanmoins le lendemain pour Villeroy où, la maladie s'aggravant, il dut interrompre son voyage, car ses forces trahissaient son courage. Pensant alors beaucoup plus au salut de son Royaume qu'au sien, il plaça à la tête de l'État l'éminent Cardinal de Richelieu et autres ministres dont la probité lui était aussi connue que la valeur, afin que ceux-ci, pendant la durée de sa maladie, dirigeassent les affaires sous l'autorité de la Reine-Mère dont il approuvait d'avance les décisions.

La fièvre augmenta de plus en plus, ses accès violents et fréquents, résistant aux remèdes, compromirent un instant sérieusement la santé du Roi ; enfin, pour qu'il ne fût pas dit que tous les maux nous accablaient à la fois, cette fièvre céda peu à peu, les accès disparurent progressivement et la guérison arriva heureusement le 15 août, fête de l'Assomption. Cette maladie et tout son cortège avaient causé bien des craintes à la Reine et aux ministres. Il plut enfin au Roi des rois de nous conserver le nôtre, selon les vœux de tous ses sujets, et de sauver celui qui se préoccupait tant de sauver la France.

Pendant la maladie du Roi, comme pour compromettre encore sa santé, la flotte anglaise aborda et envahit l'île

Digitized by Google

de Ré; mais, selon l'avis des médecins, des ministres et de tout son conseil, la Reine-Mère lui cacha ce malheur et chacun s'empressa de pourvoir néanmoins aux nécessités du moment avec la plus extrême vigilance.

Avant d'entreprendre dans ses détails la relation de cette guerre, disons quelques mots de l'île de Ré, de la flotte et de l'armée anglaises ainsi que de son invasion subite.

Dr Atgier.

(A suivre.)

Digitized by Google

LA BIBLIOTHÈQUE DE LA DEVANSAYE

Tous les journaux angevins ont signalé, au commencement de cette année, le généreux don fait à la Société d'Horticulture d'Angers et du département de Maine-et-Loire par Mlle de la Devansaye en souvenir de son père; et, si nous revenons aujourd'hui sur ce sujet, c'est qu'il nous a paru intéressant de donner un aperçu rapide des riches ouvrages, patiemment réunis depuis de longues années, qui viennent d'enrichir la Bibliothèque de notre Société d'Horticulture, et lui faire prendre rang parmi les plus importantes bibliothèques horticoles.

M. de la Devansaye n'était pas seulement un fervent de l'horticulture, c'était aussi un véritable bibliophile ; il avait un culte réel pour ses livres qu'il se plaisait à parer de reliures souvent coûteuses, et seuls quelques privilégiés pourraient dire le plaisir qu'il éprouvait à montrer un livre rare, une publication qui ne se rencontre que dans les grandes bibliothèques. Il y consacra une partie de sa vie et de sa fortune, et l'importance de cette collection est telle qu'il fallut s'occuper de lui trouver un local spécial. M. G. Allard, vice-président de la Société d'Horticulture, eut le premier l'idée de la placer dans une salle contiguë à l'Herbier Lloyd ; M. Ch. Bouhier, maire d'Angers, voulut bien accorder l'autorisation nécessaire et appuyer, auprès du Conseil municipal, la demande des fonds indispensables pour l'installation sinon luxueuse, du moins fort convenable, de la nouvelle Bibliothèque.

Digitized by Google

Sans vouloir entrer dans une fastidieuse énumération, nous devons signaler cependant les ouvrages rares; ce sont particulièrement des publications anglaises : le *Botanical Magazine*, de 1793 à 1899, l'une des très rares collections complètes que l'on en connaisse, et qui contient près de huit mille planches coloriées de plantes différentes, accompagnées de la description de chaque espèce. Le *Botanical Cabinet* de Loddiges, comprenant 20 volumes d'un format minuscule, illustré de deux mille gravures de plantes, le *Botanical Register* d'Edwards, avec ses deux mille sept cents planches, passent en revue les principales plantes connues. D'autres ouvrages, de grand format, tels que le *Rumphia* et la *Flore de Java* de Blume, nous initient à la Flore si curieuse des Indes orientales, par d'admirables planches gravées et coloriées, où le souci des détails est porté au suprême degré.

Le regretté Président de la Société d'Horticulture d'Angers avait une prédilection toute particulière pour les Aroidées, les Broméliacées et les Orchidées, ces plantes aux formes si variées et si étranges; il les cultivait avec un soin jaloux, et ses efforts furent même récompensés par l'obtention de variétés nouvelles. C'est ainsi que les ouvrages relatifs à ces trois familles sont très largement représentés; pour les Orchidées en particulier, nous y trouvons tout, ou à peu près, depuis l'humble *Manuel de l'amateur d'Orchidées* jusqu'aux publications de grand luxe, telles que le *Lindenia* et le *Reichenbachia* dont les superbes gravures sont de vivantes aquarelles, en passant graduellement par une quantité d'autres ouvrages d'importance moindre, tels que le *Sertum orchidaceum* de Lindley, la *Monographie des Odontoglossum* de Bateman, les *Orchids* de Warner; et l'on pourrait dire, sans exagération aucune, que la réunion de ces ouvrages spéciaux constituerait, à elle seule, une véritable bibliothèque.

Les revues périodiques, les annales et bulletins des prin-

Digitized by Google

cipales Sociétés d'horticulture, françaises et étrangères, y tiennent aussi une grande place; qu'il nous suffise de citer les plus importantes : la collection complète du *Journal de la Société centrale d'horticulture de France*, depuis 1827, date de sa fondation; les *Annales de Flore et de Pomone*, l'*Illustration horticole*, la *Revue horticole*, dont le petit format in-12 de 1829 s'est transformé en 1852 en un in 8° fort convenable, orné des lithographies de l'artiste si consciencieux que fut Riocreux, et atteignit enfin, en 1861, sa taille définitive, le grand in-8°, avec ses chromolithographies certainement plus brillantes, mais moins fidèles. Les 27 volumes de la *Revue de l'horticulture belge et étrangère* et la collection du journal horticole illustré anglais *The Garden* tiennent encore une place honorable dans cette Bibliothèque.

La Société d'Horticulture d'Angers a parfaitement compris les obligations qu'elle contractait en acceptant ce précieux dépôt; elle a pris la résolution de continuer, selon la mesure de ses moyens, certaines publications actuellement en cours, de manière à conserver à la Bibliothèque de son regretté Président toute sa valeur et tout son intérêt.

A. Gaillard,
Conservateur de l'Herbier Lloyd

Digitized by Google

LES

MÉMOIRES DE L'ABBÉ GRUGET

(suite)

Lundi 8 décembre. Toutes les subsistances nécessaires à la vie deviennent tous les jours très rares, toutes les marchandises sont également rares et à un prix exorbitant.

On parle d'une amnistie de la Convention nationale qui promet le pardon à tous les chefs des insurgés et aux prêtres mêmes. On dit même que ceux-cy auront huit cents livres de pension. Mais on ne s'y fie pas plus qu'à celle des représentans du peuple.

Mardy 9 décembre. On parle du combat considérable entre Charette et les patriotes, où ceux-cy ont perdu plus de quatre mille hommes et mis les autres en déroute avec prise de leurs canons et toutes leurs provisions.

Mercredy 10 décembre. Il est toujours difficile de se procurer du pain; on avoit même dit que les personnes alloient être réduittes à une livre. Mais depuis on a menacé de la prison ceux et celles qui feroient courir ce bruit. On craint de révolter le peuple. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'on ne donne guère plus d'une livre par personne, par les

Digitized by Google

jours d'intervalle qu'on met entre chaque distribution. Les administrateurs préfèrent cet expédient pour ne pas révolter les esprits, mais il n'en est pas moins vrai qu'on en murmure beaucoup et qu'il est à craindre qu'on en vienne à une révolte.

Hier, jour de la foire, il y avoit beaucoup de fruits et de volailles; tout s'est vendu très cher et c'étoit à qui en auroit, tant on est au dépourvu.

Aujourd'hui, quoique jour de la décade, on n'a point fait de folie extraordinaire.

Jeudy 11 décembre. Charette est entré jusques dans les faubourgs de Nantes. Il a déchiré l'amnistie des représentans du peuple, et a mis en sa place la sienne, avec peinne de mort contre celui qui seroit convaincu de l'avoir arrachée; même peinne pour ceux qui seroient pris les armes à la main et pardon pour tous ceux qui voudront passer de son costé.

Deux escadrons des patriotes sont passés de son costé. Il en passe tous les jours aussi du costé des insurgés au Pont Barré, surtout parmi les chefs.

Un officier s'est avisé de vouloir encore leur publier l'amnistie; les insurgés ont aussitôt tiré sur lui et sur ceux qui l'accompagnoient.

Vendredy 12 décembre. La victoire de Charette sur les patriotes se confirme. Cela n'empêche pas que les patriotes publient que Charette, entre autres, avec toute son armée, s'est rendu d'après l'amnistie de la Convention. Il doit, dit-on, en peu passer par cette ville pour se rendre avec son armée à la Convention et là poser les armes. Ensuitte il lui sera permis et à tous les autres de rentrer chacun dans leur bien. C'est pour amuser le peuple que les patriotes publient cette nouvelle qui n'a pas le moindre fondement. C'est surtout pour leur faire oublier touts les genres de maux dont ils sont accablés. C'est ainsi qu'on ne cesse de publier que les puissances demandent la paix et que les

Digitized by Google

patriotes ne cessent de remporter des victoires sur eux, tandis qu'on sait qu'ils sont bloqués partout et que leurs armées sont réduittes à rien.

Samedy 13 décembre. Les patriotes commencent à devenir plus traitables et même plus honnêtes. Une femme sortie des Carmélites est allée remercier les membres du Tribunal révolutionnaire[1] de lui avoir donné la liberté. Un membre lui a proposé un habit de la Vierge. Celle-cy a cru qu'il plaisantoit et lui a répondu qu'elle ne le prendroit pas, que ce seroit un moyen pour la faire insulter. « Ne craignez rien, lui a-t-il dit, on ne vous insultera point, le temps des persécutions est fini, et il n'y en aura plus. Prenez ces six chapellets et servez-vous-en, vous n'avez rien à craindre. » Elle est sortie avec les six chapellets.

1795

MARS-AVRIL

Le dimanche 1er mars. — Aujourd'hui, toute la garde nationalle d'Angers a été convoquée pour aller demain au devant des représentans du peuple qui doivent venir, dit-on, avec Charette qui s'est rendu[2]. Tous les patriotes paroissoient très contents.

Ces jours derniers, cinq sœurs de l'Hôtel-Dieu, avec une sœur converse des Carmélites qui étoit avec elles, se sont rétractées. On en compte encore plusieurs autres qui se sont aussi rétractées.

Lundi 2 mars. La garde nationalle a été au devant des représentans du peuple jusqu'aux ponts Brionneau. Dans l'après-midy, un courrier est venu annoncer que les représentans du peuple ne viendroient que demain avec Charette.

[1] Ou plutôt du comité révolutionnaire.

[2] En signant, le 17 février 1795, le traité de la Jaunaie.

Digitized by Google

Un homme, dit-on, a été payé pour aller dans les corps de garde débitter que Charette s'étoit rendu avec toute son armée.

Mardy 3 mars. Ce matin, toute la garde nationalle s'est assemblée pour aller au devant des représentans du peuple; elle est allée avec tous les habitans, les intrus mêmes, à leur rencontre. La municipalité y est allée avec la musique et s'en est revenue seule. On a remarqué qu'elle ne paroissoit pas contente. Un quart d'heure après, ont paru les représentans du peuple accompagnés de deux commandans de l'armée de la Vendée, Mrs Martin de la Pommeraye [1] et Trotouin de Thouars [2], parent de Mrs Trotouin de cette ville. On croit que Mr Cady de Saint Laurent [3] les accompagnoit. Ils sont entrés aux cris de : « Vive la République! Vive la paix et l'union! », répettés à plusieurs fois différentes par les représentans du peuple Delaunay et Bésard qui ont harangué le peuple aux ponts Brionneau et à la porte Saint Nicolas sur la paix qu'on vient de conclure avec Charette. Les commandans de la Vendée ont crié seulement : « Vive la paix et l'union! » et non pas : « Vive la République! ». Plusieurs patriotes qui ont fait cette remarque en ont été vivement choqués.

Le peuple a paru étonné de ne pas voir Charette comme on lui avoit persuadé. Un repas les attendoit et tout s'est passé dans la plus grande gaieté. On ne sait pas encore les conditions de cette paix; on présume que les députés veulent auparavant en conférer avec la Convention et laisser

[1] Mrs Martin, Trottouin, etc..., officiers de l'armée de Stofflet, avaient adhéré à la pacification de la Jaunaie.
Il y avait dans l'armée de Stofflet deux frères Martin dits de la Pommeraye, tous les deux nés à Fontevrault, l'un, Mathurin-Joseph, le 13 avril 1764, l'autre, Tristan, le 9 août 1765.

[2] M. Trotouin, cousin de celui d'Angers, fils d'un potier de Saumur, devenu procureur syndic de Thouars. Persécuté sous le Consulat, il passa en Allemagne, où il est mort.

[3] Cady, Sébastien-Joseph, né à Saint-Laurent de la Plaine, un des officiers de Stofflet, mort le 20 avril 1820.

Digitized by Google

le peuple revenir un peu de son patriotisme. Tout le monde sait les conditions des brigands et des chouans. Mais les patriotes affectent de n'en rien dire.

Les commandans de brigands doivent passer la journée de demain à Angers. Les uns disent qu'ils doivent ensuitte partir pour la Convention avec les représentans du peuple, les autres disent que les représentans du peuple y iront, et que les commandans doivent aller à Saumur où on les y attend.

Vingt-trois coups de canon ont été tirés à l'arrivée des représentans du peuple et des commandans des brigands.

Mercredy 4 mars. Tout le jour s'est passé dans la tranquillité. Sur ce qu'on a paru étonné de ce que Charette s'étoit rendu à la Nation, Mr Martin a répondu qu'il ne le savoit pas, mais tout ce qu'il savoit c'est qu'il étoit un des commandans de l'armée de Charette et qu'assurément il ne s'étoit point rendu, mais qu'il falloit prendre patience et qu'à peu (*ou* qu'en peu) on auroit la paix.

On prétend qu'un commandant des chouans est venu réclamer la liberté des prisonniers et surtout des deux Mrs prêtres détenus dans les prisons. Leur délivrance a été fixée à demain huit heures du matin.

Jeudy 5 mars. Le matin en effet Mr Boduain[1] vicaire d'Avrillé et Mr Domenil[2] prêtre, qui avoient été pris parmi les chouans et qui étoient en prison depuis deux mois, ont eu leur liberté et se sont retirés où ils ont voulu.

Il y a eu hier un club extraordinaire. On y a parlé beaucoup de paix, on a beaucoup murmuré contre le curé de

[1] Baudoin, vicaire d'Avrillé, arrêté à Seurdres à la suite d'un combat livré aux chouans le 30 nivôse an III — 19 janvier 1791.

[2] Probablement M. Charles Dumesnil, né à Saint-Florent-le-Vieil le 7 janvier 1748, vicaire de Sainte-Gemmes-sur-Loire, puis curé de Villevêque du 4 août 1789. Le 13 février 1791 il avait prêté le serment constitutionnel avec des restrictions telles qu'elles le firent annuler. Il fut rétabli dans sa cure après le concordat.

Digitized by Google

Saint-Laud et les prêtres qui sont avec lui. On les a accusés d'être cause que Stofflet ne vouloit pas se rendre.

(Ce matin), dit-on, (les représentans sont partis pour Paris et) les commandans pour Saumur[1].

Vendredy 6 mars. Mardy au soir, la musique fut à la porte de Goupil[2] et plusieurs autres comme lui chanter un *Libera*. Ce soir à la comédie il a été crié : « A bas les Jacobins, à bas les buveurs de sang! » Thieri[3] et un autre ont été chassés. On pense à faire une adresse pour exclure de la garde nationale tous ceux qui ont eu part à tous les massacres.

Mr le Vicaire d'Avrillé et Mr Duménil se promènent dans les rues. On ne leur dit rien; ils ont la liberté d'aller où bon leur semble.

Samedy 7 mars. Delaunai le jeune et les autres représentans[4] sont partis ce matin pour faire ratifier par la Convention le traité qu'ils ont fait avec les brigands et les chouans. Il ne perce rien de ce qu'ils ont fait, et de là on conclut que tout est à l'avantage des aristocrates.

Cependant les brigands qui sont au Pont-Barré se battent toujours; ils paroissent mécontents de voir leur chefs se rendre, ils s'en deffient; ils craignent qu'ils ne les trahissent. Ils sont disposés à se battre et à nommer des chefs en place de ceux qu'ils ont, s'ils les voyent disposés à se rendre. C'est sur le Layon où il y a eu un combat.

Dimanche 8 mars. Les religieuses qui étoient au Calvaire

[1] Les mots entre parenthèses ont été barrés d'un trait, probablement par Gruget qui parle, au troisième paragraphe suivant, du départ des représentants. Les commandants seuls sont donc partis le matin du 5 mars. — E. L.

[2] Gouppil fils, membre du comité révolutionnaire d'Angers, puis membre de la commission Félix et ensuite de la commission de Noirmoutiers.

[3] Brutus Thierry, membre du comité révolutionnaire d'Angers, puis attaché comme juge à la commission de Noirmoutiers.

[4] Dornier et Morisson, d'après les registres de la municipalité d'Angers.

Digitized by Google

ont eu leur liberté vendredy dernier; elles sont libres d'aller où elles voudront. Lundi dernier huit religieuses des Ponts-Cé ont fait leur rétractation. Tous les jours il y en a plusieurs qui se présentent à la municipalité pour se rétracter. On les badine en leur disant qu'elles se rétractent parce qu'elles ne craignent plus ni la prison ni la mort.

Lundi 9 mars. On parle toujours que Charette s'est rendu et a reconnu la république ainsi que Sapinaud [1], excepté Stofflet qui a été mal conseillé par les prêtres qui sont avec lui.

Mardi 10 mars. On annonce que les troupes de la Nation ont perdu bien du monde à Mayence. Sur dix-sept bataillons sept seulement se sont sauvés, tous les autres ont péri. Outre cela, la maladie et la famine règnent parmi eux. Ils perdent aussi tous leurs chevaux.

On dit que le roi de Prusse s'avance pour cerner tous les patriotes qui sont dans la Hollande avec une armée de cent vingt mille hommes.

Mercredi 11 mars. Les patriotes parlent d'aller sur Stofflet, ils disent même que Charette va se joindre à eux pour le combattre.

Jeudi 12 mars. Les chouans s'étendent et se fortifient toujours; il paroist cependant qu'on les laisse tranquilles.

Il y avoit dimanche un dîner de soixante couverts, dit-on, pour Coquereau et ceux de sa suite à Château-Gontier. On lui a fait beaucoup d'honneur.

Vendredy 13 mars. Stofflet a livré le combat aux patriotes qui ont eu près de six cents personnes de tuées ou de blessées. Il les a mis en déroute et s'est emparé de leur camp; plusieurs charrettes pleinnes de blessés sont venues à l'ambulance.

Samedy 14 mars. Aujourd'hui les patriotes, qui étoient

[1] M. de Sapinaud, chef de l'armée du Centre, avait également adhéré au traité de la Jaunaie.

Digitized by Google

campés près Savenière, au nombre de douze cents, se sont réunis à ceux qui étoient dans l'isle de Chalonnes et ont essayé de passer à Chalonnes ; il y a eu une fusillade terrible. Les patriotes ont réussi à passer à Chalonnes, mais ils ont été contraints de repasser bien vite dans l'isle et ont perdu bien du monde.

Dimanche 15 mars. La nouvelle de la déroute que Stofflet a donnée aux patriotes au camp Barré se confirme. On dit que c'est une des plus fortes qu'ils ayent eu. Il faisoit très mauvais ce jour-là.

Lundi 16 mars. On dit les patriotes à Montjean et à Saint-Florent. Cette nouvelle demande confirmation. On parle de plusieurs déroutes que les brigands leur ont données. Les patriotes font venir tous les soldats qu'ils avoient contre les chouans. Ils ne paroissent pas s'en inquietter, malgré les progrès qu'ils font. On dit même qu'ils boivent et mangent ensemble.

Toutes les subsistances nécessaires à la vie, ainsi que toute espèce de marchandises, sont très rares et très chères ; nous touchons à une famine.

Les bleus ont surpris cinq chouans à Villevêque ; ils les ont pris au lit avec leurs armes et argent et les ont amenés à Angers il y a huit jours. Ils sont dans les prisons.

Mardy 17 mars. Il est arrivé ces jours derniers beaucoup de charrettes pleinnes de blessés. On débitte que les trouppes de Charette, mécontentes de ce qu'il s'est rendu, si toutefois cela est vrai, l'ont abandonné et ont été joindre Stoflet. Cecy demande confirmation. Tous ces jours derniers, on a entendu le canon du costé du Pont-Barré, Chalonne et Montjean. On fit partir vendredy les soldats qui étoient icy en garnison, ils murmuroient beaucoup.

Mercredy 18 mars. Aujourd'hui il y a eu un combat considérable entre les bleus et les brigands sur les hauteurs de Chalonnes. Il y a eu près de quinze à seize cents hommes tant tués que noyés ou blessés du costé des pa-

Digitized by Google

triotes qui disent qu'ils ont eu la victoire et qu'ils n'ont eu que 70 hommes tant tués que blessés, tandis que tout le monde sait le contraire. On prétend que les brigands n'ont perdu qu'un seul homme.

Jeudy 19 mars. Toute la nuit, il est arrivé une quantité de blessés à l'ambulance. Quatre ont été trouvés morts dans les bateaux.

Les bleus se sont retirés dans l'isle de Chalonnes, et les brigands se sont retirés à leur camp.

Il paroist que, tandis que les bleus cherchoient à pénétrer dans les Mauges par Chalonnes, une autre colonne entroit à Saint-Florent. Il n'y avoit qu'une petitte garde peu considérable qui a fui quand elle a vu les bleus. Les habitans se sont aussi retirés du costé de Beaupréau dans les terres.

Les patriotes disent avoir pris mon frère le curé qui étoit resté à cause d'un mal de jambes. Ils disent qu'ils le gardent comme prisonnier avec trois femmes qui avoient soin de lui.

Vendredi 20 mars. On a beaucoup entendu le canon ce soir. C'étoit du costé de Rochefort, où les bleus ont encore perdu bien du monde.

La prise de mon frère a fait beaucoup de bruit dans la ville. On a dit que c'étoit moi, et à cette occasion les enragés se sont déchaînés contre moi en disant qu'ils m'en gardoient, s'ils pouvoient mettre la main sur moi.

Il paroist certain que Charette s'est rendu, mais les patriotes ne disent point les conditions. La décade n'a pas été bien brillante aujourd'hui ; il y avoit cependant des patriotes bien parés, mais beaucoup travailloient.

Samedy 21 mars. On prétend que Charette s'est rendu à condition que les émigrés s'en reviendroient et qu'ils rentreroient dans leurs biens, ainsi que les prêtres exportés.

Toutes les religieuses et sœurs exportées à Lorient sont en chemin pour s'en revenir.

Digitized by Google

Les vivres et toute espèce de choses nécessaires à la vie sont d'une extrême cherreté (*sic*). Les assignats perdent considérablement.

Dimanche 22 mars (Dimanche de la Passion). Il y a quelques personnes à travailler aujourd'hui, le plus grand nombre cependant ne travailloit pas. On parle toujours beaucoup de la paix. Tous ces jours derniers, il est arrivé une quantité de blessés du Pont-Barré et de Chalonnes et environs. Il y a amnistie pour les chouans jusqu'à l'assemblée qui doit avoir lieu à Rennes le 30 de ce mois.

Lundi 23 mars. On parle qu'il y a eu un combat entre Charette et Stofflet mécontent de ce qu'il avoit accepté les conditions des représentans du peuple, dans lequel Stofflet s'est emparé du trésor de Charette montant à deux cent mille livres, qu'on dit qu'il a reçu de la Convention. On dit aussi qu'on a saisi sur Mr Martin, un des commandans de Stofflet, une somme de quarante mille livres, qu'il avoit aussi reçue de la Convention, et qu'on est décidé pour cela à lui faire son procès; mais cecy mérite confirmation.

Mardi 24 mars. D'autres disent qu'il est faux que Charette se soit rendu. Cependant cela paroist assez probable, les soldats de Stofflet en conviennent eux-mêmes; ils disent, dit-on, aux bleus : « Vous vous vantez d'avoir Charette, « mais vous n'avez pas les chevaux; la charrette sans les « chevaux ne sert de rien. » Effectivement on assure qu'une grande partie de l'armée de Charette l'a abandonné et qu'elle continue de se battre contre les bleus.

Il n'y a plus de pain à Nantes. La misère y est extrême. Les bleus ont évacué. Il n'y a plus de soldats à Nantes.

Mercredy 25 mars, Annonciation. Tous les patriotes travailloient aujourd'hui. Il n'y avoit que les catholiques à ne point travailler.

Jeudy 26 mars. Le pain est actuellement à 10 sols la livre, et on ne peut en avoir guère qu'une demi-livre par jour.

Digitized by Google

Les soldats sont aussi réduits à une demi-livre de pain et quatre onces de riz.

Vendredy 27 mars. Deux buveurs de sang, qu'on appelle (*sic*), se sont noyés. On leur a trouvé des pierres et du fer dans leur poche. On avoit dit l'évêque intrus mort, mais il ne l'est pas. Il souffre considérablement. Sa maladie effraye ceux qui l'approchent, et il a peinne à trouver quelqu'un pour le gouverner.

Il y a eu ces jours un combat à Saint-Florent. Les brigands ont attaqué les bleus sur trois points, les ont mis en déroute et leur ont tué et blessé bien du monde. Il arrive des blessés à chaque instant. On dit toujours qu'ils ont mon frère avec eux, qu'ils gardent bien.

Samedy 28 mars. La nouvelle de la déroute de Saint-Florent se confirme; il paroist que les bleus ont perdu bien du monde. Cependant ils sont toujours, dit-on, maîtres de Saint-Florent.

Il se fait tous les jours une quantité de rétractations de la part des religieuses et sœurs assermentées.

Il n'y a que les prêtres qui ne pensent point à se rétracter. Il paroist que l'évêque Pelletier fera une fin bien triste.

Dimanche 29 mars. Il n'est pas vrai que les bleus ayent été mis en déroute à Saint-Florent. Ils y ont perdu bien du monde et y ont eu bien des blessés. Mais ils ont pris un canon aux brigands.

Aujourd'hui, cinq cents grenadiers sont partis pour aller contre Stofflet. Besard leur a dit de ne point faire grâce ni à Stofflet ni au curé de Saint-Laud, mais il leur a recommandé de ménager les laboureurs et leurs chaumières.

Lundi 30 mars. Il y avoit peu de personnes à garder la décade, le plus grand nombre travailloit.

Jeudy dernier au soir, on a fusillé un hussard qui avoit fait un assasin (*sic*) et des vols chez un voiturier, sur le chemin de Paris.

Digitized by Google

Aujourd'hui tous les camps se sont levés pour aller contre Stofflet.

On assure que l'évêque intrus est mort de jeudy dernier. Il a souffert considérablement dans sa maladie, il est mort dans son péché.

On a sçu depuis qu'il n'étoit pas encore décédé et qu'il avoit fait sa rétractation devant un notaire.

Mardi 31 mars. Les patriotes ont levé leur camp deux jours avant qu'ils en étoient convenus avec les brigands. Ils ont surpris deux postes qu'ils ont égorgés et se sont portés à Chemillé. Les brigands ne se sont point démontés. Ils se sont reploiés et sont venus ensuite et les ont cernés de toutes parts. Déjà il y a eu un combat où les patriotes ont perdu plusieurs des leurs, entre autres un de leurs commandans, le sieur Bardon [1], qui avoit arraché à Mr Turpin un Sacré-Cœur qu'il portoit sur son habit [2].

Il y a eu samedy huit jours, cinq officiers des chouans sont entrés en ville pour concerter avec le représentant du peuple sur l'assemblée qui doit avoir eu lieu hier à Rennes [3]. Mrs Turpin et Dieusi [4] y étoient. On dit qu'ils

[1] Bardon, Antoine-Marie, employé à l'Etat Major de l'armée du Nord, chargé, en 1792, de lever des compagnies franches créées par la loi du 1er août précédent. Il avait établi son dépôt à Baugé, dont on le croit originaire. Il prit part à la Guerre de Vendée, à la tête de ses troupes, depuis 1793. Le 30 mars 1795, il faisait partie de la colonne qui entrait de nouveau en Vendée par le Pont-Barré et, après le combat de ce jour, se reposait au château des Petites-Tailles, lorsqu'un paysan vendéen pénétra jusqu'à lui et lui brûla la cervelle. (C. Port.)

[2] Le chevalier Turpin de Crissé, chef des chouans de la rive droite de la Loire.

[3] En vue de préparer la pacification ; ces conférences devaient se terminer le 20 avril par le traité de la Mabilais.

[4] Le comte Chantcel-Louis de Dieusie, ancien page du roi, officier de Bonchamps, puis, après le désastre de Savenay, chef d'une bande de chouans avec laquelle il s'empara de Segré en l'an III. Il fut tué l'année suivante dans une rencontre avec les républicains. Il était fils du comte Louis de Dieusie, ancien député de la noblesse d'Anjou aux Etats-Généraux, condamné à mort, comme fédéraliste, le 15 avril 1794.

Digitized by Google

ont été insultés dans quelques rues et qu'ils ont été obligés de porter la cocarde tricolore pour éviter les insultes.

Goupil et plusieurs autres de sa trempe ont été insultés à la comédie et en ont été chassés [1].

On y a joué, il y a quelque temps, les prêtres jureurs et non jureurs. On a applaudi ceux non assermentés. Leurs raisons ont été jugées meilleures que celles des jureurs. On y a même applaudi.

Mercredy 1er avril. Il paroist sûr que Charette et Sapineau se sont rendus et ont reconnu la République. Stofflet a refusé. Il veut un roi et la religion. Il paru une proclamation signée de lui et de cinquante-trois autres officiers qui se plaignent du lâche abandon de Charette et de Sapinaud; plusieurs exemplaires ont été envoyés aux chouans. Tous sont indignés de cet abandon; ils menacent de destituer leurs chefs et de s'en nommer d'autres, s'ils ont la hardiesse de souscrire aux propositions que Charette, Sapinaud et cinq autres ont acceptées. Déjà même on assure qu'ils se sont nommé d'autres chefs, pris parmi eux. Ils reprochent aux nobles de ne combattre que pour leurs biens, et de ne point se soucier du roi, ni de la religion. Ils disent qu'ils ne cèderont qu'à cette condition.

A deux heures, environ trois cents habitans de la ville sont partis pour aller à Briollay pour faciliter l'arrivée des farines dans cette ville. Ils refusoient de partir parce qu'ils n'avoient point de pain. Ce n'est qu'après qu'on leur en a apporté qu'ils sont partis.

Entre Genet et Marans, les chouans ont arrêté un convoi considérable de farinne et de poudre que les bleus conduisoient à leurs soldats postés en différents endroits. Il y a eu un combat très fort. Soixante au moins du costé des bleus sont restés sur la place. Plusieurs ont été blessés. Les autres ont été mis en déroute.

[1] Pour avoir voulu s'opposer à ce qu'on chantât sur la scène la chanson thermidorienne, *Le Réveil du Peuple*, réclamée par la majorité des spectateurs.

Digitized by Google

Jeudy 2 avril. Stofflet a livré aujourd'hui le combat aux bleus. Près de quatre mille, dit-on, de leur costé sont restés sur la place. Il s'est emparé de leurs canons et de toutes les charettes de munitions. Le nombre des blessés a été, dit-on, considérable.

On dit que Charette va prendre les armes. Nantes est dans la plus grande misère, le pain y est à six livres la livre.

Vendredy 3 avril. Les chouans se disposent à faire dire la messe, dans les cantons qu'ils occuppent, pour les fêtes de Pasques. Ils font nettoyer les églises qui ne sont point détruites et approprier les maisons dans les bourgs où il n'y a plus d'église.

Le pain est icy actuellement depuis huit jours à dix sols la livre. On présume qu'il va augmenter en peu. Les assignats perdent considérablement. Un louis est vendu 300 livres.

Samedy 4 avril. La nouvelle de la victoire de Stofflet sur les bleus de jeudy se confirme, et tout le monde s'accorde à dire que les patriotes ont perdu quatre mille hommes, avec toutes leurs provisions.

On dit que les chouans ont battu les trois cents habitans partis mercredy pour aller à Briolai, que plusieurs ont été tués, que les soldats qui les accompagnoient ont fui au moment du danger et qu'ils ont été mis en prison à leur arrivée à Angers. Ils ont répondu qu'ils aimoient mieux passer huit jours en prison que de se battre contre les chouans. Il paroist qu'ils sont en force du costé de Soucelles. On assure qu'ils sont à Soulaire, et qu'ils sont maîtres de Châteauneuf.

Dimanche 5 avril. (Jour de Pâques). Il y avoit peu de boutiques ouvertes. La plupart même des patriotes ne travailloient pas et avoient leurs boutiques fermées.

On prétend que plusieurs prêtres assermentés ont dit

Digitized by Google

la messe, entre autres Mrs La Touche, frères [1], et l'intrus des Cordeliers [2]. On dit que le sieur Maupoint l'a dite dans sa cure [3].

Aujourd'hui a été enterré, assure-t-on, Mr Pelletier, évêque constitutionnel. On assure qu'il s'est rétracté. Sa mort a été terrible, son corps étoit tout pourri et ses souffrances étoient des plus cruelles. On assure qu'il a refusé de voir Mr La Touche qui lui offroit des secours [4].

Lundy 6 avril. Stofflet a livré encore un combat aux patriotes qui ont encore perdu bien du monde. La déroute a été terrible. Dans le combat de jeudy le général Souppe y a été tué. On assure qu'il y a eu aussi un combat à Saint-Florent où ils ont aussi perdu bien du monde.

Hier matin cinq cents hommes tant soldats qu'habitans sont partis pour conduire un convoi au Lion-d'Angers.

[1] M. Guillier de La Touche, René-François, né à Angers le 1er mai 1730, curé d'Epiré en 1766, assermenté en 1791, puis vicaire épiscopal de l'évêque Pelletier, avait renoncé à toute fonction ecclésiastique le 21 nivôse an II et avait été employé pendant la Terreur aux bureaux du District. Lorsque la loi du 3 ventôse an III eut proclamé la liberté des cultes, il donna sa démission et fut autorisé, au mois de germinal suivant, à célébrer la messe à S. Maurice (mars-avril 1795). Il est mort à Angers, le 26 décembre 1809.

Son frère Paul-Augustin, né à Angers le 4 mai 1731, chanoine régulier, prieur-curé de la Chapelle-Glain (Ille-et-Vilaine), assermenté, avait été nommé curé de Montreuil-Belfroy. On ignore ce qu'il devint pendant la Terreur et nous n'avons pas trouvé son nom parmi les prêtres constitutionnels qui reprirent le culte. Il refusa d'adhérer au concordat, se réunit seulement en 1811 et fut attaché à l'église Notre-Dame.

[2] M. Bouhier, Gabriel-Hilarion, oratorien de Saumur, ancien curé de La Rochelle, assermenté et nommé curé de la paroisse S. Pierre transférée aux Cordeliers. Cette chapelle ayant été aussi détruite, M. Bouhier, qui s'était réuni aux prêtres constitutionnels pour reprendre le culte en l'an III, quitta Angers au mois de juillet suivant, 1795.

[3] M. Maupoint, Gabriel-Jean, ancien chanoine de S. Léonard de Chemillé, curé de Cantenay en 1788, assermenté et élu curé de la Trinité d'Angers le 22 mars 1791. Il se rétracta peu de temps après.

[4] Hugues Pelletier, né à Angers le 28 janvier 1729, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, d'abord curé de Sacé au Maine, puis prieur-curé de Beaufort en 1779, assermenté et élu curé constitutionnel de Maine-et-Loire en 1791. Il avait déposé ses fonctions le 30 septembre 1793 et renoncé à la prêtrise le 19 novembre suivant.

Digitized by Google

On avoit eu soin de faire fermer les portes Lionaise et Saint-Nicolas, dans la crainte que quelqu'un n'eût pris le devant pour prévenir les chouans. Comme ils étoient occuppés à célébrer la fête de Pasques, le convoi est arrivé heureusement, et ils n'ont rencontré personne. Mais les chouans avertis se sont portés sur le chemin du Lion pour les empêcher de revenir. Ils les tiennent bloqués au Lion.

Mardy 7 avril. Quatre à cinq [cents] hommes sont partis aujourd'hui pour aller au secours des soldats et des habitans d'Angers bloqués au Lion-d'Angers. Ils ont rencontré les chouans. Il y a eu un combat, près de la moitié des bleus sont restés sur la place.

Tous les jours il arrive des restes de l'armée qui a été mise en déroute par Stofflet.

Cette nuit on a arrêté une dizaine des buveurs de sang, entre autres Aubry, chairtutier, et Thierri, les autres avoient pris la fuitte[1].

Mercredy 8 avril (19 germinal an III). Le reste de la trouppe, parti hier pour aller au secours des habitans d'Angers au Lion, est arrivé aujourd'hui. Il y en avoit au moins la moitié de moins, l'autre étoit péri ou resté blessé.

Il est arrivé aujourd'hui un bataillon de cinq cents hommes qui disoient venir de Doué. Il y a apparence que c'étoit un reste de la déroute du combat que Stofflet leur a donné lundy, qui a été considérable. On a vu une quantité de soldats s'en revenir sans armes et accablés de fatigue. Beaucoup étoient grièvement blessés.

Il y a eu aujourd'hui une assemblée de tous les habitans de la ville. On a fait une visite pour savoir la quantité de farine et de bled qu'il y a à Angers. On craint, avec raison, la famine. . . . . .

[1] A la suite des troubles qui avaient eu lieu au théâtre.

Digitized by Google

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

Janvier 1902

Altitude 30^{m},52.

Moyenne barométrique : 766^{mm},06; minimum le 25, à 7 h. du matin, 743^{mm},52; maximum le 25, à 8 h. du soir, 782^{mm},55.

Moyennes thermométriques : des minima, 2°,42; des minima (sans abri), 1°,98; des minima (sur le sol), 1°,66; des maxima, 6°,89; des maxima (sans abri), 7°,49; des maxima (sur le sol), 8°,24; d'une eau de source, 6°,67; du mois, 4°,79.

Minimum le 20, — 2°,5; minimum (sans abri) le 16, — 3°,3; minimum (sur le sol) le 16, — 4°,5; maximum le 2, 12°,7; maximum (sans abri) le 2, 12°,4; maximum (sur le sol) le 4, 13°,0.

Humidité relative, 84. Pluie, 32^{mm},1 en 8 jours appréciable au pluviomètre, et 2 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 40^{mm},10.

Nébulosité moyenne, 7,9. Nombre de jours de soleil, 14; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 47 environ.

Le vent a soufflé 2 jours du N; 6 jours du N-E; 5 jours de l'E; 2 jours du S; 6 jours du S-W; 7 jours de l'W; 4 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde, 6^{m},5. Plus grande vitesse du vent le 1er, à 10 h. du soir, 29^{m},2 par seconde.

Digitized by Google

Gelées les 12, 13, 15, 16, 18, 20, 30, 31; gelées blanches les 8, 15, 16, 18, 20, 26, 31 ; rosée les 1, 5, 6, 8, 10, 29; brouillards les 4, 8, 11, 18; brouillards épais les 12, 13, 19, 20; neige faible le 30; grêle le 24; halos solaires les 13, 31.

Février 1902

Moyenne barométrique : 754^{mm},41 ; minimum le 6, à 7 h. du soir, 742^{mm},58; maximum le 16, à 1 h. du matin, 767^{mm},60.

Moyennes thermométriques : des minima, 1°,03 ; des minima (sans abri), 0°,37; des minima (sur le sol), 0°,29; des maxima, 7°,34 ; des maxima (sans abri), 8°,89; des maxima (sur le sol), 11°,22; d'une eau de source, 4°,58 ; du mois, 4°,35.

Minimum le 16, — 5°,0 ; minimum (sans abri) le 16, — 6°,0 ; minimum (sur le sol) le 17, — 7°,3 ; maximum le 24, 15°,9 ; maximum (sans abri) le 24, 17°,1 ; maximum (sur le sol) le 24, 24°,2.

Humidité relative, 78. Pluie, 42^{mm},7 en 12 jours appréciable au pluviomètre et 5 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 41^{mm},70 en 21 jours.

Nébulosité moyenne, 7,0. Nombre de jours de soleil, 11 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 90 environ.

Le vent a soufflé 3 jours du N ; 9 jours du N-E ; 4 jours de l'E ; 2 jours du S-E ; 4 jours du S ; 2 jours du S-W ; 2 jours de l'W ; 2 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 6^{m},0. Plus grande vitesse du vent le 1er, à 12 h. 52 du soir, 24^{m}5 par seconde.

Gelées les 1, 2, 3, 4, 5, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 22 ; gelées blanches les 3, 5, 11, 12, 15 16, 17, 20 ; rosée les 25, 28 ; brouillards les 4, 11, 19, 22 ; neige les 1er, 3, 15, 18 ; gresil les 8, 15 ; halo solaire faible le 1er ; halo lunaire faible le 28 ; plusieurs coups de tonnerre faible le 6 à 2 h. du soir au S.-W. et le 28 à 5 h. 20 du soir à l'E.

Apparition des papillons Vanessa polychloros le 21 et Rhodocera rhamni le 22.

A. Cheux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Ainsi que la *Revue de l'Anjou* l'a déjà annoncé, le Congrès de l'*Association Française pour l'avancement des Sciences* aura lieu à Angers en 1903, sous la présidence de M. Levasseur, membre de l'Institut.

Toutes les notabilités de notre ville se sont empressées d'apporter leurs concours moral à cette grande manifestation scientifique en s'inscrivant comme membres honoraires du comité.

Nous comptons sur le concours effectif d'un bon nombre de nos concitoyens qui peuvent, dès maintenant, s'inscrire comme *membre de l'Association*, soit pour un temps indéterminé, *soit pour la seule année du Congrès d'Angers*. La cotisation annuelle est de 20 francs.

Les membres de l'Association feront partie du comité local pour la préparation du Congrès et prendront part à ses travaux et discussions.

Pendant le Congrès :

Ils pourront assister aux séances des sections, présenter des communications et prendre part aux discussions.

Leurs communications et discussions seront insérées dans le Bulletin.

Ils seront admis aux conférences générales, aux fêtes offertes à l'Association pendant le Congrès, aux excursions partielles et générales.

Ils recevront le Bulletin de l'Association (2 volumes) et un exemplaire d'un ouvrage sur Angers et l'Anjou, publié par les soins du comité d'Angers.

Les 18 sections du Congrès groupant toutes les formes de l'activité scientifique, nos concitoyens d'Angers et de la région qui s'occupent d'une branche quelconque des sciences y trou-

Digitized by Google

veront place, soit pour produire leurs propres travaux devant le public le plus éclairé, soit pour entendre les discussions de savants français et étrangers sur les points qui les intéresseront.

A chaque session, les congressistes sont au nombre d'environ 400. Tant par le nombre que par la haute valeur de la plupart d'entre eux, ils nous apporteront une occasion unique de nous instruire agréablement. Nous ne doutons pas que beaucoup de nos concitoyens ne s'empressent d'en profiter.

On peut souscrire soit au siège de l'Association, 28, rue Serpente, Paris, ou chez le Dr Motais, président du comité d'Angers, 8, rue Saint-Laud, Angers.

L'Association se répartit en dix-huit sections formant quatre groupes, conformément au tableau suivant :

PREMIER GROUPE : *Sciences mathématiques*

1. Section de mathématiques, astronomie et géodésie. — 2. Section de mécanique. — 3. Section de navigation. — 4. Section de génie civil et militaire.

DEUXIÈME GROUPE : *Sciences physiques et chimiques*

5. Section de physique. — 6. Section de chimie. — 7. Section de météorologie et physique du globe.

TROISIÈME GROUPE : *Sciences naturelles*

8. Section de géologie et de minéralogie. — 9. Section de botanique. — 10. Section de zoologie, anatomie et physiologie. — 11. Section d'anthropologie. — 12. Section des sciences médicales. — 13. Section d'électricité médicale.

QUATRIÈME GROUPE : *Sciences économiques*

14. Section d'agronomie. — 15. Section de géographie. — 16. Section d'économie politique et statistique. — 17. Section de pédagogie et enseignement. — Section d'hygiène et médecine publique.

Le Comité d'Angers :

Présidents d'honneur. — M. le Maire d'Angers ; M. le premier Président de la Cour d'Appel ; M. le Général de division ; M. le Préfet ; Mgr l'Évêque d'Angers.

Président. — M. le Dr Motais, membre correspondant de l'Académie de Médecine.

Vice-présidents. — M. le comte de Blois, sénateur, président de la Société Industrielle et Agricole ; M. Bodinier, sénateur, président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts ; M. Bouvet, président de la Société d'Études scientifiques ; M. David, président de la Société

Digitized by Google

de Pharmacie ; M. le Dr Legludic, directeur de l'École de Médecine; M. A. Leroy, président de la Société d'Horticulture ; Mgr Pasquier, recteur des Facultés catholiques ; M. le Dr Quintard, président de la Société de Médecine.

Secrétaires. — M. René Beucher, avocat à la Cour d'Appel ; M. le Dr Brin, professeur à l'École de Médecine ; M. Cazenavette fils, avocat à la Cour d'Appel ; M. le Dr Lepage, trésorier de l'Association Médicale ; M. Le Roux, ingénieur des Ponts et Chaussées ; M. Mercier (Maurice), trésorier de la Société des Amis des Arts ; M. Planchenault, conseiller municipal.

Trésorier. — M. Fortin, banquier.

Prière d'envoyer les adhésions et souscriptions au Secrétariat de l'Association, 28, rue Serpente, Paris, ou chez M. le Dr Motais, président du comité d'Angers, 8, rue Saint-Laud, Angers.

***

Le 14 février, en posant les tuyaux pour une conduite d'eau de Loire, des ouvriers ont mis à découvert, sur une longueur d'une dizaine de mètres, dans la rue Saint-Martin, la voie romaine dont on avait déjà constaté l'existence, pendant l'été dernier.

Cette voie suit exactement la rue Saint-Martin. Il sera facile de s'assurer, quand on continuera les travaux, s'il n'en reste pas encore d'autres traces, sous les murs de la maison qui doit être prochainement rescindée.

***

Septième Concert populaire.

Il est vraiment regrettable que la Société des Concerts perde son temps à faire apprendre à ses musiciens des œuvres aussi peu intéressantes que la *Symphonie en ré mineur* de Witkowski. Malgré la somme d'efforts et de talent considérable déployée par M. Brahy, qui méritaient un meilleur sort, le public est resté froid. Encore quelques œuvres comme celle-là et le public perdrait l'habitude de venir le dimanche assister aux séances du Cirque. S'il est louable de jouer les œuvres des jeunes, encore faut-il faire, parmi leurs productions, un choix raisonné et ne pas exécuter toutes celles qui sont présentées.

Mlle Marie Lasne a une voix agréable, quoique manquant de puissance. Elle a fort bien chanté l'air des *Noces de Figaro*, l'air de la naïade d'*Armide* et celui du *Timbre d'argent*.

Digitized by Google

L'orchestre a obtenu un franc succès dans une exécution irréprochable du *Prélude du Déluge* de Saint-Saëns dont M. Mambriny a fort bien dit le solo de violon; dans *Dante*, symphonie de Litz, et l'*Ouverture de la Fiancée vendue* de Smetana. Le *Scherzo du Songe d'une Nuit d'été* de Mendelsshon, délicatement rendu, a remporté tous les suffrages.

Sixième Concert populaire.

Nous ne croyons devoir mieux faire que de reproduire ici le compte rendu donné par l'*Avenir libéral* sous la signature Loïc, dont les appréciations sont absolument les nôtres.

« Le public du sixième Concert populaire a chaleureusement applaudi une jeune pianiste de grand talent, Mlle Marthe Girod. Cet enthousiasme eût peut-être été plus vif encore, s'il ne se fût pas, pour la troisième fois de la saison, manifesté à l'audition du même instrument. Sans vouloir médire du piano, j'avouerai qu'il m'a toujours moins charmé au concert que dans les salons, et qu'il me paraît quelque peu mesquin et froid encadré dans la richesse grandiose des œuvres symphoniques.

« Mlle Girod s'est du reste montrée une artiste de premier ordre dans le *Concerto en mi bémol* de Beethoven qu'elle a joué dans le style et le caractère que demandait cette page du grand maître; elle a fait apprécier plus encore la délicatesse de son doigté et la correction de sa méthode dans un *Prélude* de Sinding, une *Barcarolle* de Tschaïkowsky, une *Étude* de Rubinstein, morceaux pour piano seul, d'un choix heureux, pleins de charme et d'originalité.

« L'orchestre a interprété excellemment la *Procession nocturne* de M. H. Rabaud, poème symphonique d'une large envergure, dans lequel, sous les ornements d'une savante orchestration, se déroule d'un bout à l'autre la puissante beauté de l'idée maîtresse, avec ses alternatives de sombre désespoir et de religieuse sérénité. C'est là une de ces conceptions qui n'émeuvent que les âmes vraiment hautes et que l'éducation musicale ne saurait à elle seule rendre tout à fait accessibles.

« Exécution également fort bonne de la très belle *Symphonie en si bémol* de Haydn, de l'*Ouverture de la Fiancée vendue* de Smetana, page séduisante et gracieuse, et des *Danses Hongroises* de Brahms, d'une si brillante originalité. Nos excellents musiciens ont montré, d'ailleurs, dans toute la partie symphonique du concert, les rares qualités de finesse et de

Digitized by Google

precision qui, sous la main de leur si habile chef, leur permet de surmonter les croissantes difficultés de l'orchestration moderne, aussi bien que d'interpréter superbement les œuvres majestueuses des maîtres classiques. »

Huitième Concert populaire.

Une symphonie de Beethoven, les œuvres maîtresses de Wagner, la présence de M. Cortot et de Mme Ada Adiny devaient amener au Cirque-Théâtre tous les dilettantes, tous les amateurs de musique, et c'est devant une salle bien garnie qu'à une heure et demie M. Brahy levait son bâton de commandement pour nous faire goûter les charmes de la *Symphonie en ré majeur* de Beethoven, dont l'exécution magistrale a été couverte d'applaudissements. Quelle magnifique interprétation du *Larghetto* nous a donnée notre habile chef d'orchestre !

Wagner est un puissant génie et la splendide audition à laquelle il nous a été donner d'assister du *Crépuscule des Dieux*, des *Prélude* et *Final de Tristan et Yseult*, de l'*Ouverture des Maîtres Chanteurs* par l'orchestre, renforcé de nombreux exécutants, sous la direction d'un artiste convaincu comme M. Cortot, avec une chanteuse telle que Mme Ada Adiny, devait nous séduire. Aussi une véritable ovation a-t-elle été faite aux vaillants artistes. M. Cortot, qui débutait comme chef d'orchestre, s'est affirmé un maître dans l'art du commandement. Quant à Mme Adiny, comment ne pas admirer sa belle et grande voix et aussi le sentiment avec lequel sont interprétées par elle les œuvres du maître. Mais pourquoi a-t-elle cru devoir chanter en allemand, dans cette langue rude et désagréable pour des oreilles françaises ?

Le Rouet d'Omphale, qui avait été fort à propos ajouté au programme, nous a reposés de la musique bruyante de Wagner. M. Brahy a conduit, avec une grande maëstria, cette délicieuse composition du charmeur incomparable qu'est Saint-Saëns.

Que dire de M. Georges Lagarde, sinon qu'il s'est montré violoniste de première force et musicien délicat dans une exécution parfaite d'une *Chacone* de J.-S. Bach, hérissée de difficultés ?

Neuvième Concert populaire.

En 1888, un enfant de quatorze ans, Henri Marteau, dans cette même salle du Cirque-Théâtre, nous avait étonnés par

Digitized by Google

son talent précoce. Il y est revenu grand artiste. Impossible de rêver violoniste plus accompli, musicien plus parfait ; on ne sait quoi admirer le plus, ou de ce mécanisme incomparable, de cette maëstria d'archet, ou des qualités de style et de sentiment avec lesquels il rend chaque phrase, et cela d'une façon si simple, si naturelle, que les passages les plus difficiles semblent n'être rien. Dire le talent avec lequel ce maître du violon a exécuté le superbe *Concerto* de Beethoven, l'expression avec laquelle il a rendu la *Romance en fa* du même compositeur, le brio déployé dans le prélude de Bach, qu'il a joué seul, pour répondre au désir d'une salle enthousiasmée, cela serait au-dessus de nos moyens.

Si le *Concerto* de Beethoven a été l'objet d'une ovation méritée pour M. Marteau, l'orchestre et son chef, M. Brahy, ont le droit de s'attribuer une partie du succès ; l'intelligence et la science musicales qui ont présidé à la direction de cette grande œuvre, le soin avec lequel elle a été fouillée dans ses moindres détails, lui font le plus grand honneur.

L'*Ouverture du Corsaire* de Berlioz, la *Ronde d'Elfes* de F. Klose et surtout les *Murmures de la forêt*, un des chefs-d'œuvre de Wagner, ont procuré à nos vaillants artistes des applaudissements mérités.

Le Concert était terminé par le gracieux divertissement de Massenet, les *Erynnies*. La musique, claire et limpide, du maître français, n'a point eu à souffrir du voisinage des œuvres portées au programme, et le public, sous le charme, en a fait bisser la première partie: *La Troyenne regrettant sa patrie.*

***

Le 14 février, la Société chorale « Sainte-Cécile » offrait, à ses membres honoraires et actifs, dans la salle des fêtes de la Mairie, le premier de ses concerts annuels.

Cette solennité, dit le *Petit Courrier*, a réuni, comme d'habitude, une nombreuse assistance.

Mme de Joly, accompagnée de M. Gabillaud, chef de cabinet de M. le Préfet, avait bien voulu honorer de sa présence cette soirée artistique.

Le programme, très choisi du reste, a été scrupuleusement tenu par chacun des artistes à qui notre Orphéon avait demandé leur précieux concours.

Le concert a commencé par un chœur exécuté par la Chorale.

Digitized by Google

Ensuite M. Alfred Rousseau a été couvert d'applaudissements pour le talent et le goût avec lesquels il a détaillé deux excellentes compositions d'Hermann et David : *Tarentelle* et *Andante*; ce jeune violoniste, ex-élève de l'École de Musique, de la classe du regretté M. Lynen, s'est montré une fois de plus un exécutant impeccable.

M. Morin, baryton, que nous avons eu le plaisir d'entendre maintes fois, a dit, d'une voix bien assise et sûrement conduite, deux jolies pages : *Mère, sèche tes pleurs* et le *Temps des roses*, qui lui ont valu un très vif succès.

M. Morin est élève de l'École de Musique, classe de M. Pinguet.

Mlle Laffite, âgée de 17 ans à peine, est une très gracieuse pianiste qui s'est, au cours de la soirée, non seulement montrée excellente accompagnatrice, mais encore a joué avec brio *Automne* et *Allegro de concert*, de Heller.

L'exécution de ces deux morceaux a prouvé à nouveau le talent de cette jeune fille et fait pressentir en elle une artiste de valeur appelée au plus brillant avenir.

Mlle Laffite est élève de M. Delaporte.

M. Lebreton, ténor de Sainte-Cécile, a le secret des compositions qu'il chante.

Que de fois avons-nous rendu compte ici même de ses succès antérieurs et notamment dans les solennités artistiques de sa société, et dont il est le collaborateur le plus aimable et le plus dévoué.

Hier au soir son triomphe a reparu. *J'ai trouvé trois filles* et *Pauvres amoureux*, qu'il est impossible de dire avec plus de naturel et de sentiment, lui ont valu une chaude ovation.

Nous avons eu la très agréable faveur d'avoir la première audition d'une œuvre délicieuse due à la plume experte et délicate de M. M. Mangeon, le très sympathique directeur de l'École de Musique : *Lassitude* est une œuvre charmante et joliment inspirée.

De la musique s'exhale un parfum mélodique exquis, et de l'ensemble de cette page distinguée il se dégage une impression de grâce qui séduit et enchante.

En interprétant cette jolie composition, Mme Veillon-Dalifard a conquis de suite les sympathies de l'auditoire. Douée d'une voix admirable, dont la justesse égale la pureté, elle a su donner à l'œuvre interprétée son entière valeur musicale

Digitized by Google

et poétique, en y ajoutant le charme particulier d'un talent tout de délicatesse et d'exquise finesse.

Il est inutile d'ajouter que M. Mangeon et sa digne interprète ont obtenu, l'un et l'autre, un véritable succès.

Dans la deuxième partie de cette soirée, Mme Veillon-Dalifard a dit encore avec une grande pureté de style et une excellente méthode, qu'elle ne cesse d'ailleurs de professer, le grand air de la *Reine de Saba.*

Mentionnons ici que Mme Veillon-Dalifard a reçu une superbe corbeille de fleurs.

M. Tessier, flûtiste de la Société des Concerts, a été aussi très apprécié, en exécutant avec une grande précision *Air varié*, de Boehm; la qualité du son est belle, le jeu très net, le style correct.

Un chaleureux accueil a été fait également à l'*Estudiantina*, sous la direction de M. Municio.

Disons de suite que c'est un véritable régal que d'entendre ces instrumentistes.

C'est en virtuoses qu'ils ont interprété admirablement *Bolido*, marche, et *Art nouveau,* valse, de Municio; succès complet pour tous.

La partie comique était réservée à MM. Castel fils et Gaston Dauneau.

Ces deux amateurs, toujours très en verve, ont mis la salle en joie par leurs chansonnettes, monologues, et particulièrement avec *Violent et Affable*, qu'ils ont interprété avec un entrain endiablé.

Les applaudissements ne leur ont pas été ménagés, et nous tenons à les féliciter sur le bon goût apporté dans le choix de leur répertoire.

Le piano d'accompagnement a été tenu, à tour de rôle, par MM. de Romain, Metzner et Van Erps fils.

Notre chorale et son habile chef, M. Fichet, ont été amplement récompensés de leur travail et de leurs efforts par les applaudissements qui ont accueilli chacune de leurs exécutions, notamment celle de *Fraternité,* de Gevaert.

Nous leur adressons nos meilleurs compliments pour l'agréable soirée qu'ils nous ont fait passer; soirée qui fait honneur aux organisateurs.

***

Digitized by Google

Le Grand Théâtre d'Angers a tenu à fêter, le 26 février, le Centenaire de Victor Hugo, en conviant le public à venir entendre l'une des œuvres les plus éblouissantes qu'ait enfantées le génie du Maître, *Ruy-Blas*. De l'aveu des meilleurs juges, l'interprétation a été vraiment digne de cette solennité.

La représentation s'est terminée par l'apothéose de Victor Hugo, en présence du buste du poète. Les chœurs ont chanté une cantate due à la collaboration de notre compatriote, M. Georges Dureau, pour le poème, et de M. Claudius, chef d'orchestre, pour la musique.

Mme de Cerny a également dit une très belle pièce en l'honneur de Victor Hugo, de M. Georges Dureau, que nous sommes heureux de reproduire.

A VICTOR HUGO

Notre siècle a deux ans : l'humanité nouvelle
Refleurit sur la paix des tombes éternelles
Dans l'oubli des efforts tentés vers la beauté !
Mais toi, divin poète, esprit d'éternité,
Après cent ans de gloire et d'amour, tu rayonnes
Au Panthéon sacré près des clairons qui sonnent
Le triomphe immortel des Muses dans l'azur.
— Tout est jeunesse en toi : ton génie est plus pur
Et les ans sont tombés sur ta dépouille sainte
Sans étouffer le cri funèbre de nos plaintes;
Et le siècle naissant s'incline sur le seuil,
Devant le Grand Songeur dont le monde est en deuil !
Sur la route sacrée où passe ton génie
Vêtu de lin candide et de pure harmonie,
Le paradis des arts ouvre ses horizons :
Voici tous les héros armés par ta raison,
Grands par la passion, sublimes par le geste
Et qui prennent la vie obscure pour prétexte
A broder de la gloire et créer de l'amour;
Hernani, Don César, tous beaux comme le jour
Et bons comme le ciel, Dona Sol et la Reine,
La Fantine, Marion Delorme, nobles peines,
Pauvre troupeau que guide à travers le malheur
La baguette magique aux mains du grand songeur !

. . . . . .

Sous les arbres de rêve, illusions comme elles,
Les formes, se dressa dans leur gloire éternelle,

Digitized by Google

Chantent avec mystère et c'est encor ta voix
Qui passe dans leurs chants et c'est toujours ta foi
Qui les anime après cinquante ans de silence !
Le siècle tout pétri d'inconnu qui s'élance
Vers l'avenir dont tu savais tous les secrets
O poète, bénit tes murmures sacrés.
Tu nous dis la bonté d'aimer toutes les choses,
Le frisson des grands bois, le parfum lourd des roses
« La palpitation sauvage du printemps »,
Et tout ce que la vie obscure dans le temps
Prépare de bonheur, d'amour et d'harmonie.
Tu nous chantes encor la tristesse bénie
D'Olympio, le retour après les longs oublis,
La cueillette du rêve aux corolles des lys
Et l'extase d'aimer aux lèvres des amants.....
Puis, par-dessus les cris de la chair inclémente,
Ta voix monte, grandit et féconde l'esprit :
Au nom de la justice éternelle, tu pris
Aux cheveux les tyrans, les faux dieux, tous les crimes.
Et brusquement, d'un coup de plume, vers les cimes
Tu les clouas vivants dans la postérité !
Frère toujours de cœur avec l'humanité
Tu donnais aux méchants la leçon du poète
Qui marque pour les châtiments toutes les têtes
Hors les pauvres, les bons et les justes penseurs.

Or, voici qu'aujourd'hui dans la noble splendeur
Où tu trônes parmi les fleurs du centenaire,
Fidèles à sa gloire immense, te vénèrent
L'Anjou, vieille province, et Paris ton amour !
Reçois tout notre hommage ; accueille notre cour
Et puisse ta grande âme, écho de toute vie,
Sur nos cœurs incertains verser plus d'harmonie !

***

L'Université populaire a voulu célébrer, elle aussi, l'anniversaire du grand poète.

Le 26 février, dès 8 heures, la Salle du Cirque National était presque complètement garnie.

Dans la nombreuse assistance, on remarquait la présence de: M. Gabillaud, chef de cabinet de M. le Préfet, représentant M. de Joly; de M. Robert, inspecteur d'Académie; de M. Boudier, proviseur du Lycée, de M. Christelieb, censeur; de plusieurs conseillers municipaux, ainsi que de

Digitized by Google

nombreux membres de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire

La réunion était présidée par M. le Dr Jagot.

A M. Lestang, directeur de l'Ecole normale était confiée la mission de retracer la vie de l'immortel Hugo et d'analyser l'œuvre gigantesque du poète. M. Lestang, après avoir fait revivre les traits principaux de la vie du maître, s'est attaché à mettre en relief les sentiments de bonté, de pitié et d'amour envers les petits et les humbles, envers tous ceux qui souffrent, sentiments dont toutes les pages de Victor Hugo sont comme imprégnées.

Cette magnifique conférence a obtenu le plus vif succès et les dernières paroles de l'éminent conférencier ont été saluées par une triple salve d'applaudissements, bientôt transformés en une splendide ovation.

L'art si ardu, si charmant, si complexe de la lecture n'a plus de secrets pour M. Guédon, secrétaire du bureau académique. Aussi le grand succès qu'il a remporté après l'audition est-il bien mérité.

M. Marchand a dit avec une grande intensité dramatique et un sentiment poétique très élevé un fragment de l'*Expiation*, un des plus beaux poèmes des *Châtiments*.

Il a su trouver dans le récit de la bataille de Waterloo des accents tour à tour poétiques, émus, plein de profonde tristesse, ou superbes d'envolée et de grandeur tragique.

La fête s'est terminée par l'exécution d'un morceau brillamment enlevé par la Fanfare de la Doutre.

***

Le 22 février, sous les auspices de la Ligue de l'Enseignement, M. le Dr Jagot a fait une superbe conférence, dans la salle des Fêtes de la Mairie. Le sujet choisi par le conférencier était : « La Tuberculose ».

M. Jagot, après nous avoir dit que déjà du temps d'Hippocrate, on considérait la tuberculose comme la plus mortelle des maladies transmissibles à tout âge, rappelle qu'en 1682 un décret royal, promulgué en Italie, ordonnait l'isolement des malades et la désinfection de leurs habitations.

Le docteur Villemain, en 1865, démontra que la maladie était contagieuse.

Beaucoup de médecins discutèrent cette thèse, mais, devant les progrès de la bactériologie moderne, ils durent s'incliner.

Digitized by Google

M. Jagot insiste particulièrement sur ce que, connaissant aujourd'hui le microbe, on le combat efficacement, et qu'avec des soins intelligents et énergiques on finit par se rendre maître du mal.

Il nous fait connaître ensuite l'œuvre poursuivie, tant en France qu'à l'étranger, dans les sanatoria où les malades sont l'objet des soins les plus scrupuleux.

Une série de projections lumineuses heureusement inspirées, a clos cette première partie de la conférence.

Reprenant sa causerie, M. Jagot nous montre le but poursuivi par les colonies rurales, l'œuvre des enfants à la montagne. L'enfant à la sortie de l'école se trouve en face des dangers de l'alcoolisme et du vice de la rue. Pour combattre ces derniers on crée des œuvres de haute morale telles que les associations d'anciens élèves et les universités populaires.

Il termine en disant que les municipalités doivent surtout se préoccuper des logements insalubres et est partisan des mariages précoces qui, selon son expression, donnent une vie saine et forte.

***

La *Revue de l'Anjou* a publié le compte rendu des premières conférences hebdomadaires données, cette année, à l'Université catholique [1]. Nous continuons à analyser ces travaux fort estimés, et à bien juste titre, par les habitués des vendredis académiques.

Le 10 janvier, M. Couette, professeur à la Faculté des Sciences, avait annoncé modestement *Quelques mots à propos de la navigation aérienne.* C'était une question d'actualité. Toutefois le conférencier n'eut garde de s'en tenir aux expériences récentes de M. Santos-Dumont. Il a même pris soin principalement de présenter sous une forme intelligible les principes généraux de mécanique et de physique applicables à la navigation aérienne et d'en montrer la mise en œuvre dans les multiples inventions dont il a retracé l'histoire. Dans la première partie, consacrée à l'*aviation*, c'est-à-dire aux appareils plus lourds que l'air, on a vu tour à tour les parachutes, les cerfs-volants, les aéroplanes et les hommes volants. La seconde partie avait pour objet l'*aérostation* proprement dite. M. Couette y a étudié les con-

[1] V. *Revue de l'Anjou,* novembre-décembre, p. 468 et suiv.

Digitized by Google

ditions d'équilibre, d'ascension et de descente des ballons, puis les moyens employés pour leur direction, soit que les aérostats conservent une liaison avec le sol ou la mer, comme « le Méditerranéen », soit qu'ils évoluent en liberté complète, comme « la France » ou les « Santos-Dumont ». Cette conférence était « illustrée » de nombreuses projections artistement préparées au laboratoire de la Faculté.

M. Ernest Jac, professeur à la Faculté de Droit, a justement pensé que *le Bienheureux Grignion de Montfort et ses poésies* méritaient de retenir l'attention des Angevins, dont le diocèse, dans sa partie la plus chrétienne, a été évangélisé par l'intrépide apôtre. Et puis, est-ce que, même aujourd'hui, dans toutes nos missions, les cantiques du Bienheureux ne sont pas un des éléments de succès?

Les poésies du B. Grignion de Montfort peuvent se diviser en trois groupes. Les premières sont comme des *effusions intimes* de son âme, dans lesquelles il célèbre la divine Sagesse, l'amour de Dieu, les beautés de la nature, qui doivent nous élever vers leur auteur; d'autres fois la brièveté de la vie humaine fournit le thème de sa cantilène. Au même genre se rattachent ses « congratulations aux religieuses de la Visitation » pour les faveurs du Sacré-Cœur envers leur ordre et son poème sur « l'excellence de la vie religieuse », dédié à Mlle Pagé, la plus fameuse de ses converties.

La *satire* tient une large place dans l'œuvre du P. de Montfort : l'abandon et le délabrement des églises, le luxe, surtout celui des femmes, excitent particulièrement sa verve railleuse. Dans ses « adieux à Rennes », il lance ses traits les plus acérés contre la ville où la prédication lui avait été interdite.

Les *cantiques* constituent la part principale des poésies du Bienheureux. En fait, ils n'empruntent guère à la poésie que la cadence et la rime. Pour le reste, ils sont assez prosaïquement didactiques. Composés pour les missions, ils tendent avant tout à l'instruction dogmatique du peuple; ils offrent aux chrétiens un catéchisme rimé, qu'il faut lire avec la simplicité de ceux qui les apprirent et les chantèrent avec joie et grand profit. Dans un temps où bien des gens ne savaient pas lire, le meilleur moyen de graver dans leur esprit les vérités de la religion, c'était de soulager leur mémoire par le retour des mêmes consonances et par la phrase musicale. D'autant mieux que le P. de Montfort se gardait bien de cher-

Digitized by Google

cher une musique compliquée ou nouvelle pour ses cantiques. Il les adaptait aux airs des chansons en vogue. On souriait d'abord, mais on chantait tout de même, et la chanson faisait passer doctrine ou morale avec elle, et les cœurs s'élevaient à la hauteur de la vérité ou des préceptes. Un jour, ces naïfs et pieux cantiques atteignirent au sublime, quand on entendit les Sœurs de la Sagesse les répéter en montant à l'échafaud. Sublime aussi la sincérité du P. de Montfort lui-même, poète populaire dont la voix expirante s'éteignit en chantant, comme autrefois dans les missions :

Allons, mes chers amis,
Allons en paradis.

Cette esquisse de la conférence du 17 janvier ne peut malheusement mettre en relief toute la finesse d'esprit qui, chez M. Jac, s'unit si harmonieusement à la délicatesse parfaite du sens chrétien.

Pourquoi les sermons de Bourdaloue furent-ils tant goûtés des grandes dames du XVIIe siècle? M. l'abbé Crosnier l'expliqua fort agréablement, le 24 janvier. Pour bien développer son sujet, il recourut au procédé cher à Bourdaloue et le divisa en trois points. Bourdaloue plut extrêmement à ses contemporains : 1° comme théologien, 2° comme moraliste, 3° comme orateur.

1er point. — C'était surtout dans les questions religieuses que s'exerçait la vivacité et la pénétration d'esprit des femmes du XVIIe siècle : dans les salons, on discourait sur la grâce, la prédestination, les états d'oraison, le pur amour. Le salon devenait ainsi comme un vestibule de l'église et la conversation préparait au sermon. La raison avait alors plus d'empire, comme aujourd'hui l'imagination et la sensibilité dominent dans les écrits et les discours : avec cette « mentalité » de l'époque, la logique rigoureuse et jusqu'à la méthode un peu lourde, mais rationnelle de Bourdaloue, répondaient au goût général.

2° point. — Ce goût n'était pas moins nettement marqué pour les analyses psychologiques. Tous les genres littéraires, soit en prose, soit en vers, en portent la trace, au XVIIe siècle. Confesseur pendant plus de trente ans, Bourdaloue trouva dans la confidence des consciences des données plus abondantes, plus précises et plus vraies qu'aucun moraliste n'en

Digitized by Google

peut recueillir par l'observation de l'humanité. S'il est faux que Bourdaloue se soit jamais « mis à dépeindre les gens », à tracer de vrais portraits, il a excellé dans la peinture générale des vices, des défauts et des états d'âme qu'engendrent les passions.

3e point. — La légende a représenté Bourdaloue prêchant les yeux fermés. L'histoire a rectifié la légende. Loin d'avoir été un orateur sans action, Bourdaloue exagérait le geste ; il parlait avec une volubilité extrême : on perdait haleine à l'écouter, dit Mme de Sévigné. Néanmoins, son éloquence manquait peut-être un peu de cette chaleur communicative que donne l'improvisation. Mais, en apprenant ses sermons par cœur, après les avoir composés avec un soin scrupuleux, Bourdaloue s'assura cette égalité qui soutint son succès et sa renommée, sans aucun déclin, pendant plus de trente années.

M. Crosnier conclut en assignant à Bourdaloue, parmi nos orateurs sacrés, le second rang, un peu au-dessous de Bossuet, un peu au-dessus de Massillon.

Le professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres, M. Georges Bricard, entretenait, le vendredi 31 janvier, ses auditeurs de la vie et des œuvres d'*Henrik Ibsen*.

Après la ruine de ses parents, Ibsen eut une enfance laborieuse et studieuse. Pharmacien d'abord, il devint directeur d'un théâtre, pour lequel il composa lui-même des pièces. Il quitte la Suède en 1864, indigné de voir son pays laisser sans secours les Danois en guerre avec la Prusse. Son exil dura vingt-cinq ans. De cette période de sa vie datent ses drames les plus célèbres. Son retour, en 1891, est un triomphe.

Il y a lieu de distinguer deux phases dans l'œuvre de Ibsen : la période romantique qui finit en 1875, ensuite la période des drames réalistes et symbolistes qui constituent sa véritable originalité. Pleins d'idées morales, les drames symbolistes appartiennent à ce qu'on appelle « le théâtre d'idées ». Moins obscurs qu'on le prétend, ces drames, intéressants au point de vue dramatique, inclinent utilement l'humanité vers un louable sentiment, la pitié ; mais ils contiennent des doctrines dangereuses. Ibsen méprise la société : il favorise l'anarchie et le socialisme. Il est utile néanmoins de connaître son œuvre, très à la mode aujourd'hui et tour à tour trop vantée ou trop dénigrée ; il importe de s'en faire une idée juste pour apprécier sainement l'auteur du *Canard sauvage* et le

Digitized by Google

mouvement qui, dans la littérature contemporaine, s'appelle l'*ibsenisme*.

Le titre de la conférence du 14 février, donnée par M. l'abbé Marchand, professeur à la Faculté des Lettres, n'alla pas sans effaroucher quelques personnes inquiètes et promptes à juger sans avoir entendu : *De l'ignorance de Louis XIV!* « Allons bon ! se dirent-elles, encore un démolisseur de nos vieilles gloires. Décidément, l'air ambiant, le courant des idées nouvelles... » Faisons grâce au lecteur des épreuves avant... la conférence qu'eut à subir le sujet présenté sous un titre ironique et, par l'analyse de cette conférence, sage, calme et juste comme une page d'histoire, montrons que M. Marchand n'a pas enlevé un seul de ses rayons au Roi-Soleil.

Le savant professeur recherche d'abord comment naquit la légende de l'ignorance de Louis XIV. Mazarin s'étant fait nommer surintendant de l'éducation du jeune roi, les ennemis du cardinal devaient nécessairement juger cette éducation mal faite. Ils n'y manquèrent pas. La tradition recueillit cette opinion, qui se transmit par Saint-Simon, Voltaire et Michelet jusqu'à nous.

Opposant les faits à la légende, M. Marchand prouve que Louis XIV apprit tout ce qui s'enseignait de son temps : latin, italien, espagnol, rhétorique, logique, physique, mathématique, histoire et le reste. Sans doute, il ne fit pas dans tous les ordres de connaissances les progrès merveilleux que l'adulation inventa dans la suite, publiant comme l'œuvre personnelle du royal élève certains travaux où la main du maître se reconnaît trop. Sans doute, l'étude fut trop souvent entravée pour réaliser toutes les espérances qu'on pouvait concevoir d'un enfant bien doué. Il ne faut pas oublier que, roi à cinq ans, Louis XIV eut l'enfance la plus troublée : avant sa majorité, survinrent la Fronde, puis la guerre d'Espagne, et tous les déplacements, toutes les émotions qu'elles occasionnèrent. Ces événements, nuisibles aux études proprement dites l'ont-ils été en somme à l'éducation royale ? Ils offrirent plutôt un avantage, astreignant de très bonne heure Louis XIV à connaître les hommes et les affaires. Puis, les précepteurs congédiés, que de leçons pratiques reçut le prince obligé, comme exercice de rhétorique, de répondre, tout jeune encore, aux harangues des échevins; de s'initier aux négociations

Digitized by Google

diplomatiques, qui supposent la connaissance de l'histoire; d'apprendre la géographie de son royaume par des voyages incessants, beaucoup mieux qu'il ne l'eût fait dans les livres et sur les cartes; de disputer les prérogatives de sa couronne aux juristes des parlements; de réorganiser des finances, compromises par des prévaricateurs; de s'élever même aux plus hautes questions théologiques, dans la controverse desquelles la position prise par le roi prouve la solide instruction religieuse dont il avait été muni, encore qu'il n'ait jamais donné dans l'excès où tomba Jacques Ier discutant avec Bellarmin. Les rapports de Louis XIV avec tous les écrivains, ses contemporains, ne furent pas sans influence sur le développement de son esprit et de son goût, assez fins et assez sûrs pour apprécier les mérites de chacun et encourager l'éclosion de tous les talents, dans les lettres, les sciences ou les arts.

En résumé, l'instruction théorique de Louis XIV enfant, malgré les circonstances défavorables dans lesquelles il la reçut, fut assez solide pour servir de base, un peu plus tard, à une éducation pratique, la mieux appropriée aux devoirs d'un prince, qui ne fut point un ignorant et devint un grand roi.

La conférence du 21 février, par M. le comte du Plessis de Grenédan, chargé de cours à la Faculté de Droit, avait pour titre : *Le bluff anglo-saxon. — Que faut il penser de la supériorité anglo-saxonne et de son avenir?* Entre l'engouement manifesté naguère en France par certains pour les Anglais et la réaction qui se prépare à la suite de leurs échecs au Transvaal, le moment semble venu d'examiner cette question sans parti pris. M. du Plessis traite d'abord la question de race. Il montre que l'élément anglo-saxon n'entre que pour une part assez restreinte dans la population des États-Unis, du Canada, de l'Australie et de l'Afrique du Sud. En Angleterre même, il est mêlé de cinq ou six races et juxtaposé à bon nombre d'Irlandais et d'Écossais d'origine celtique. Si donc c'est le sang qui fait la race, il est faux de dire que c'est la race anglo-saxonne qui est partout si prospère. En réalité, ce sont des races nouvelles, dans lesquelles l'élément celtique domine, parmi beaucoup d'autres. Abordant ensuite la question de supériorité, M. du Plessis montre que les principales preuves que les anglomanes en apportent sont sans valeur. Ou bien ils prennent pour une supériorité ce qui n'en est pas une, ou bien ils sont mal informés, ou bien ils retardent de trente ans

Digitized by Google

dans leur appréciation de l'Angleterre. Des citations empruntées à des auteurs anglais et à des publications officielles anglaises viennent nous renseigner sur ce qu'il faut penser du goût des Anglais pour le travail et l'effort, de leur supériorité sur le terrain des affaires, des bienfaits répandus sur le monde par les colonisations. Ils souffrent des mêmes plaies sociales que nous, ou d'équivalentes. Il est faux que les anglo-saxons soient réfractaires au socialisme, qui fleurit en Australie. Ils ne sont pas davantage exempts du militarisme, comme en témoigne l'énorme développement de leurs forces de terre et de mer. Enfin, si leur patriotisme s'accommode mieux de l'expatriation — *ubi bene, ubi patria* — c'est qu'il est plus égoïste, et par conséquent inférieur. Il ne faut d'ailleurs pas se laisser séduire, comme font nos anglomanes, par la prospérité matérielle des peuples anglo-saxons. La force et la richesse ne sont pas au-dessus de tout, et le dur mépris que le culte de l'or et du succès engendre à l'égard des pauvres et des faibles n'est pas moins contraire à notre tradition nationale qu'à l'Évangile. M. du Plessis conclut qu'il n'y a pas supériorité mais seulement prépondérance des anglo-saxons, ce qui est bien différent. M. Demolins et l'école de la « Science Sociale » ont cru trouver dans l'excellence de l'éducation anglaise la cause de cette prépondérance. C'est une erreur. Dans l''éducation anglaise on rencontre tous les vices de la nôtre et les Anglais n'en veulent plus. Ce n'est pas davantage la formation particulariste qui a fait la grandeur de l'Angleterre; encore moins est-ce le catholicisme qui cause l'effacement actuel des nations catholiques. L'expansion anglo-saxonne est due à la force des choses, au concours inouï de circonstances favorables aux Anglais, qui a accompagné la transformation du monde au XIXe siècle par les idées nouvelles, les découvertes scientifiques et l'entrée en scène de nouveaux peuples, habitant des territoires neufs. Dès lors, l'avenir de la prépondérance anglaise n'est plus aussi certain qu'on le dit. Déjà la fortune est infidèle aux Anglais. Ils ont perdu ou sont en train de perdre ce qui assure aujourd'hui la puissance aux nations : la science, la force, la richesse. Au jeu de l'impérialisme, ils risquent, avec une révolution, la destruction de leur constitution et la rupture de leurs traditions nationales. Leur empire est presque une utopie. A supposer qu'il se fasse, ce serait sans doute pour leur ruine. Les États-Unis ne tarderaient pas à les supplanter. Ajoutez

Digitized by Google

qu'ils auront d'autres redoutables rivaux en Russie, au Japon, et en Chine, quel que soit d'ailleurs le sort politique de celle-ci. La France se trouve en meilleure posture; mais son grand avantage, elle le tire de l'influence morale que lui donne son titre de protectrice officielle du catholicisme. Qu'elle garde donc sa foi et qu'elle la serve : et elle poursuivra glorieusement sa mission, alors que déclineront ces anglo-saxons, qui ont pu la supplanter à la tête des nations, mais qui ne sont pas, quoi qu'on en ait dit, supérieurs aux autres races.

Outre ces conférences, le mardi, tous les quinze jours, M. le chanoine Legendre, doyen de la Faculté de Théologie, donnait un cours public d'*Archéologie biblique*. Il a continué, cette année, l'étude des Institutions sociales chez le peuple de Dieu, et le développement de son sujet l'amenait naturellement à traiter les institutions politiques. Les consuls veillaient, comme jadis les oies au Capitole. Ils jetèrent le cri d'alarme. Pensez donc! un cours sur le « gouvernement des Juifs ». Des quidams tremblèrent pour la sécurité d'un gouvernement qui, n'ayant rien d'archéologique, ne se trouve peut-être pas tout à fait exempt de judaïsme. Enquête faite, le péril apparut moins grave et moins pressant. Point de place pour la politique ni les polémiques actuelles dans les doctes leçons de M. Legendre; mais beaucoup de science et tout un trésor de connaissances mis à la portée de ses auditeurs, pour lesquels les récits bibliques et les pages les plus familières de l'Évangile s'éclairent d'une lumière toute nouvelle. Voici le programme de ces cours très heureusement rempli par l'éminent doyen :

La Vie sociale chez les Juifs : *Le gouvernement : patriarches et rois. — L'armée. — La guerre. — La magistrature : lois et peines.*

***

Comme sujet de son concours annuel, la Société des Amis des Arts avait proposé le projet d'un objet d'art qui puisse être accepté par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, pour être exécuté tous les quatre ans et remis au lauréat du prix de poésie fondé par le poète angevin Julien Daillière.

Un seul projet, sous l'épigraphe : « Le Temps et le Génie apportent la Gloire », avait été déposé à la Société dans les délais fixés.

Digitized by Google

Le jury du concours s'est réuni le vendredi 31 janvier et, à l'unanimité, reconnaissant la grande valeur artistique de l'œuvre soumise à son appréciation, mais regrettant que le concurrent ne se soit pas renfermé suffisamment dans les conditions imposées par le programme, a retenu le prix et décerné avec éloge une prime, dont il a fixé le montant à la somme de 100 francs à prendre sur les fonds attribués au concours.

***

Le dimanche 10 février, a eu lieu au local de la rue Cordelle, en présence d'un nombreux public, la soirée de clôture de la douzième exposition organisée par cette vaillante Société des Amis des Arts. M. Balletti a fait applaudir son délicat talent de mandoliniste et l'excellente musique Angers-Fanfare, sous l'habile direction de M. Fichet, a remarquablement exécuté plusieurs morceaux de son répertoire. Signalons aussi le succès de M. A. T..., un comique très amusant.

Le piano d'accompagnement était tenu par M. Besnard, avec son talent habituel.

A l'issue de cette réunion, il a été procédé au tirage de la tombola.

***

Le Conseil municipal vient de prendre plusieurs décisions relatives à des statues à ériger dans différents endroits de la Ville. C'est ainsi que le produit du legs Giffard va permettre d'élever sur la place Giffard-Langevin une fontaine surmontée de la statue de « la Source », par Mathurin Moreau. L'inauguration aura lieu au mois d'août.

Une autre statue, également due à la libéralité de M. Giffard, est celle de Marguerite d'Anjou, qui va être prochainement érigée sur la place de la Visitation. Le piédestal sera exécuté sur les dessins de M. Beignet, architecte, dont le projet a été adopté à la suite d'un concours. Le monument sera entouré d'une grille, comme la statue du roi René.

Enfin un superbe bronze, le « Chasseur d'Ours », œuvre de Dagonet, offert à la Ville par M. le Ministre des Beaux-Arts, sur l'initiative de M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, est destiné à l'un de nos jardins publics. L'emplacement n'est pas définitivement choisi. Une Commission de trois membres du Conseil municipal a été désignée pour rechercher l'emplacement le plus favorable et a rédigé un rapport qui n'a pas

Digitized by Google

encore été soumis au Conseil. Nous croyons savoir que l'emplacement proposé serait l'hémicycle à l'extrémité de l'allée du Mail.

***

Le Conseil municipal a voté la reconstruction de l'Abattoir. Une prairie acquise de Mme la générale Lacretelle sera remblayée, dans le prolongement de l'Abattoir actuel, qui sera considérablement agrandi. Les plans ont été dressés en s'inspirant de l'abattoir de Nuremberg qui passe pour être le modèle du genre. Une proposition consistant à reporter les bâtiments sur la droite de façon à permettre de prolonger dans l'avenir le boulevard Henri-Arnauld a été repoussée.

***

Par décision ministérielle, le général de division Boreau de Roincé, membre de la Commission mixte des travaux publics et du Comité technique de l'artillerie, est nommé, tout en conservant ses fonctions actuelles, au commandement de l'artillerie de la place et des forts de Paris et membre du Comité consultatif des poudres et salpêtres, en remplacement du général de Cabanel de Sermet, placé dans la section de réserve.

M. le général Boreau de Roincé est, comme nos lecteurs le savent, un Angevin.

***

M. Joubin, doyen de la Faculté des Sciences de Besançon, vient d'être nommé recteur de l'Université de Chambéry.

Le nouveau recteur est notre compatriote. Son père fut censeur, puis proviseur du Lycée d'Angers.

***

A la suite de la soutenance d'une thèse sur *les Antilles françaises avant Colbert*, M. de Dampierre a été nommé archiviste-paléologue hors rang,

La thèse de M. de Dampierre a mérité d'être signalée, par les examinateurs, à l'attention de M. le Ministre de l'Instruction Publique.

***

Dans la séance du 19 décembre 1901 dernier, M. le Dr Boquel, professeur de clinique obstétricale, à l'École de Médecine d'Angers, a été nommé membre correspondant de la Société d'obstétrique de Paris.

***

Digitized by Google

Tous les journaux parisiens constatent le grand succès de notre compatriote, Mlle Cesbron, dans le rôle de *Griselidis*, qu'elle vient de chanter à l'Opéra-Comique.

La voix de soprano de Mlle Cesbron est d'une pureté merveilleuse et l'artiste la conduit avec un style remarquable.

Mlle Cesbron est la fille de M. Achille Cesbron, le peintre de fleurs bien connu.

***

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que les palmes académiques ont été remises par M. le Ministre de la Guerre, le dimanche 9 mars, pendant la fête d'inauguration de l'hôpital de Saint-Denis, à M. le Dr Atgier, le médecin-major distingué et courtois à qui le maire de cette ville a été heureux d'adresser publiquement ses remerciements et ses félicitations sincères.

Le 14 juillet 1899, notre savant collaborateur avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Qu'il nous permette d'applaudir à cette double distinction.

***

La Société de Musique Nouvelle de Paris a donné récemment un brillant concert à la salle Erard. Nous remarquons dans le programme une *Mélodie* de P. Paul Petrucci, paroles de M. Roussel, ancien élève du lycée David-d'Angers, qui a été chantée par Mme Geneviève Maindron.

Cette artiste est la fille d'un grand sculpteur, élève de David d'Angers, dont un certain nombre d'œuvres remarquables sont conservées au musée de notre ville.

***

Le *Monde illustré* vient de publier, en son supplément musical, un *Prélude berceur*, œuvre de deux angevins, M. Auguste Pinguet pour les paroles, M. Gustave Mouchet pour la musique.

M. Gustave Mouchet, né à Angers en 1868, termina au Conservatoire de Paris ses études musicales commencées dans sa ville natale. Laissons parler le *Monde illustré :*

Élève de Maurin pour le violon, et de Émile Pessard pour l'harmonie, Gustave Mouchet a dirigé successivement les orchestres des casinos de Pougues, Dinard, Plombières et, tout dernièrement, l'orchestre des Bouffes-Parisiens. Comme compositeur, son bagage est

Digitized by Google

important déjà. Professeur diplômé de la ville de Paris, Gustave Mouchet fait actuellement partie de l'orchestre de l'Opéra-Comique.

Paroles et musique de ce *Prélude berceur* sont délicieuses.

***

Le Comité angevin de la Loire navigable a élu comme président, en remplacement du regretté M. Max Richard, M. Albert Prieur, ancien président du Tribunal de Commerce.

MM. P. Bigeard, a été nommé vice-président ; G. Larivière, secrétaire ; Paul Rondeau, trésorier.

***

M. Mortagne, colonel au 6e génie, est nommé commandant par intérim au génie de la région de Nantes.

M. Magué, colonel-directeur du génie à Toulouse, est désigné pour le 6e génie, à Angers.

***

Viennent d'être nommés officiers de l'Instruction publique :

MM.

Jules-Louis Boutaud, maire de Morannes, délégué cantonal ;

Giraud, premier président de la Cour d'appel d'Aix ;

André de Joly, préfet de Maine-et-Loire ;

Docteur Camille Lionet, médecin en chef de l'hôpital, maire de Doué-la-Fontaine, délégué cantonal ;

Maurice-Edouard Mangeon, professeur de musique ;

Docteur François Thuau, conseiller général, médecin-inspecteur des écoles, délégué cantonal, Baugé.

Sont nommés officiers d'Académie :

MM.

Jules Bloch, conseiller du commerce extérieur, Paris ;

Marie-Xavier Breau, délégué cantonal, Angers ;

Marie-Joseph-Paul Bringard, vétérinaire en premier au dépôt de remonte d'Angers, auteur de publications estimées sur la médecine vétérinaire ;

De Broglie, enseigne de vaisseau ;

De la Brunière, capitaine au 25e régiment de dragons ;

Louis-Alphonse Cassin, instituteur, Bazouges-sur-Loir ;

Henri Cazenavette, procureur près la Cour d'appel d'Angers ;

Camille-Robert Chagnias, peintre-décorateur, juge au Conseil des Prud'hommes, à Angers ;

Digitized by Google

Docteur François Chailloux, délégué cantonal, à Saint-Macaire-en-Mauges;

Adrien Dubos, architecte, à Angers;

Albert Dupont, bibliothécaire à l'école de cavalerie de Saumur;

Mme Émilie Émery, présidente du Comité des dames patronnesses de l'école publique laïque de filles de Saint-Mathurin;

Docteur Charles Évrard, médecin-inspecteur des écoles, délégué cantonal, à Vernantes;

Docteur Jules Gaudrez, médecin des écoles, délégué cantonal, à Montreuil-Bellay;

Georges Gaultier, percepteur aux Ponts-de-Cé;

Édouard Gilbert, pharmacien du bureau de bienfaisance d'Angers;

Émile Gilles-Deperrière, président de la Société des Amis des Arts, Angers;

Lieutenant-colonel Gillet, commandant en second l'École de cavalerie de Saumur;

Mme Jeanne Girou, en religion sœur Eudoxie, maîtresse infirmière au Lycée d'Angers;

Nicolas Gonnelle, directeur de l'enregistrement et des domaines, à Angers;

Pierre-François Guy, administrateur des hospices d'Angers;

Louis Houvenaeghel, chef de musique au 135e régiment d'infanterie;

Robert Jousseaume, président du Tribunal civil d'Angers;

Léon Lafarge, adjoint au maire d'Angers, membre du bureau d'administration du Lycée;

Manceau-Naud, conseiller municipal à Cholet;

Étienne Marioze, professeur de dessin, chef des travaux pratiques à l'École industrielle de Saumur;

Alexandre Montoux, directeur de l'École pratique de Grandjouan;

Louis Motais, délégué cantonal à Feneu;

Pelou, expert judiciaire, trésorier de la Société de secours mutuels à Saumur;

Docteur Alfred-Nicolas Petit, médecin à Angers;

Pignet, médecin-major au 35e régiment d'artillerie, chef-adjoint du laboratoire de bactériologie de Vannes;

Édouard Pression, vérificateur des poids et mesures, à Angers;

Ernest Roland, publiciste à Saumur;

Digitized by Google

Pierre Roux, architecte, expert-géomètre à Doué-la-Fontaine ;

Marc Saché, ancien conservateur adjoint à la bibliothèque nationale d'Alger, archiviste de Maine-et-Loire ;

Jean Siffert, délégué cantonal à Longué.

***

Nécrologie :

Les obsèques de M. Adolphe Descoings, docteur en médecine, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, ont eu lieu le dimanche 2 février, en l'église Saint-Laud d'Angers.

De nombreux parents et amis avaient tenu à assister à l'enterrement du défunt.

Le deuil était conduit par le père et le frère de M. Descoings.

MM. Chevreul, docteur Moreau, major au 135e; Martin, et un des membres de l'Association des anciens élèves de Saint-Julien, tenaient les cordons du poêle.

A l'issue de la cérémonie, le corps a été transporté à Jallais, où s'est faite l'inhumation.

***

Nous avons le profond regret d'enregistrer la mort de M. l'abbé Gardais, fondateur et ancien supérieur de l'Externat Saint-Maurille d'Angers.

M. l'abbé Gardais était né à Thouarcé, en 1826. Il fut successivement professeur au Petit-Séminaire Mongazon, vicaire à la Cathédrale et curé doyen des Rosiers. Sa santé l'obligea à démissionner et il fut nommé, après la guerre de 1870, aumônier de l'Oratoire. Il fonda à cette époque, le Cercle catholique de la rue d'Alsace, qui eut son heure de gloire. En 1872, il fut chargé par Mgr Freppel de créer l'Externat Saint-Maurille.

Toutes les familles angevines ont su apprécier son talent, son zèle, sa courtoisie, qui ont procuré à sa chère maison trente années de succès.

Les obsèques de M. l'abbé Gardais ont eu lieu le 5 février, à la cathédrale.

Mgr l'Évêque a daigné prendre la parole en cette douloureuse circonstance et raconter dans un éloquent langage la vie si bien remplie par le devoir et le dévouement de M. l'abbé Gardais.

Digitized by Google

Au cimetière, M. Bigot, ancien député, président de la Société civile de l'Externat Saint-Maurille a rendu à son tour un dernier et respectueux hommage à la mémoire de ce vénérable prêtre, qui fut un homme de bien et un homme d'action.

***

M. de Cumont, ancien ministre de l'Instruction publique, ancien conseiller général, est mort à Saint-Georges-sur-Loire le 10 février 1902.

M. le vicomte Arthur de Cumont avait débuté dans le journalisme, et, pendant de longues années, il rédigea le journal l'*Union de l'Ouest*.

Sa carrière politique date du jour où les électeurs de Maine-et-Loire l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale (8 février 1871). A la formation du cabinet de Cissey, qui remplaça, en 1874, le second cabinet de Broglie, il reçut le portefeuille de l'Instruction publique.

Son ministère a été marqué par la discussion du projet de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, la réorganisation de l'École française d'Athènes, la création des facultés de médecine de Lyon et de Bordeaux. C'est M. le vicomte de Cumont qui présida la séance d'inauguration du nouvel Opéra.

A la chute du ministère de Cissey (mars 1875), M. de Cumont vint reprendre sa place à la Chambre, où l'on votait les lois constitutionnelles. Il en vota l'ensemble, mais combattit la proposition de M. Wallon, relative à l'organisation des pouvoirs publics.

A l'expiration de son mandat, l'ancien ministre ne se représenta pas à la députation. Il se retira en Anjou et, jusqu'à ces dernières années, il fut maire et conseiller général de Saint-Georges-sur-Loire.

Les obsèques de M. de Cumont ont été célébrées en l'église de Saint-Georges-sur-Loire. Au cimetière, M. le général Faugeron a prononcé le discours qui suit et qui a profondément ému les auditeurs.

MESSIEURS,

L'homme de bien auquel nous venons rendre le suprême hommage qu'ont mérité son caractère, son talent et les services rendus à son pays, M. le vicomte Arthur de Cumont, modeste jusque dans la mort, n'a voulu sur son cercueil ni fleurs ni couronnes, il n'a désiré aucune oraison funèbre.

Digitized by Google

Sa famille, cependant, n'a pas cru aller à l'encontre de sa volonté en permettant à celui qui fut, parmi vous, son successeur, à divers titres, de lui adresser quelques mots d'adieu.

Dans mon enfance, je m'en souviens, je voyais M. Arthur de Cumont le dimanche à l'église.

La première fois que, devenu homme à mon tour, j'eus l'honneur de lui serrer la main, c'était à la porte même de ce cimetière, où je venais de conduire ma mère à sa dernière demeure.

De cette preuve de sympathie donnée par M. de Cumont au jeune officier, son compatriote, qu'il connaissait à peine, le vieux général a conservé toujours, dans son cœur, un reconnaissant souvenir.

Quand, trente-cinq ans plus tard, je revins à Saint-Georges pour y attendre mon heure, dans la vieille maison, peuplée de si chers souvenirs, où je suis né et où est mort mon père, M. de Cumont, maire de la commune à cette époque, voulut m'avoir au Conseil municipal. C'est à ses instances, encore, que je cédai, plus tard, en acceptant de le remplacer à la Mairie et au Conseil général, lorsque la souffrance ne lui permit plus d'y rendre les services auxquels il avait habitué nos concitoyens.

Tels sont, Messieurs, les titres qui, aujourd'hui, me donnent le droit et m'imposent le devoir de venir déposer sur cette tombe l'hommage, personnel et public, de nos regrets douloureux et de ma respectueuse amitié, en essayant de vous rappeler ce que fut l'homme auquel nous rendons les derniers honneurs.

C'était, avant tout, un chrétien fervent et un royaliste convaincu. Ces sentiments et ces principes étaient, pour lui, le plus précieux héritage qu'il eût reçu de ses pères. Ils demeurèrent toujours ses guides et les mobiles invariables de sa conduite quand les événements l'appelèrent à jouer un rôle comme publiciste et comme homme politique.

Lorsqu'en 1848 il fonda à Angers le journal l'*Ami du peuple,* lorsqu'en 1862 il prit, avec autant d'autorité que de talent, la direction de l'*Union de l'Ouest,* il mit au service de la cause qui lui était chère, avec les aptitudes spéciales d'un écrivain distingué, l'énergie et le courage de l'homme dont rien ne pouvait ébranler les convictions.

Il eut, dans la lutte ardente, des adversaires, même des ennemis; aucun ne put jamais lui refuser son estime, ni contester la droiture, la superbe unité morale de son caractère, aussi indépendant que désintéressé.

On pouvait ne pas penser comme lui, il était impossible de ne pas l'estimer.

Député de Maine-et-Loire en 1871, ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, en 1874, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon, dans le Cabinet de Cissey, dont il partagea le sort en 1875, M. de Cumont ne crut pas devoir se représenter depuis

Digitized by Google

lors à la députation. Il avait quitté le ministère, sans y avoir accru son patrimoine, sans avoir attaché aucune décoration à sa boutonnière.

Retiré dans son château de Lépinay, éprouvé bientôt par des malheurs domestiques que sa résignation chrétienne lui permit de supporter, mais dont la blessure ne fut jamais cicatrisée, il n'eut plus d'autre pensée que de vivre obscurément, en faisant le bien, consacrant son intelligence et ses forces à l'amélioration du sort, à la défense des intérêts de nos excellentes populations et particulièrement des braves cultivateurs de la vallée, au milieu desquels ses parents et lui avaient passé la plus grande partie de leur vie et dont sa bonté, sa bienfaisance, son désir constant de se rendre utile à tous, lui avaient conquis depuis longtemps le respect, l'estime et l'affection.

Ces devoirs qu'il s'était spontanément imposés, il les a remplis jusqu'au bout, tant que ses forces le lui ont permis. Aussi, ai-je la conviction d'exprimer le sentiment de tous ceux qui l'ont connu en disant que M. Arthur de Cumont fut une belle intelligence, un noble caractère, mais avant tout, par-dessus tout, un homme juste et bon.

Nul doute que Dieu, qu'il a toujours servi de tout son cœur, ne lui ait accordé déjà la récompense méritée par une vie sans tache, pleine de bonnes œuvres, et par les épreuves si douloureuses et si chrétiennement supportées, dont a été semé son chemin.

Puissions-nous tous, messieurs, quand notre heure aura sonné, comparaître avec autant de titres au tribunal sans appel du souverain juge.

M. le comte de Maillé, sénateur de Maine-et-Loire, n'ayant pu, en assistant aux obsèques de M. de Cumont, rendre un dernier hommage à son ami, a communiqué aux journaux le texte des paroles qu'il comptait prononcer sur la tombe. Le voici :

MESSIEURS,

Nous venons de perdre en M. le vicomte de Cumont, un homme auquel tous les Angevins doivent respect et reconnaissance. Il a été pendant cinquante ans le défenseur de toutes les libertés nécessaires, soit sous le gouvernement impérial, soit pendant cette dictature de M. Engelhard que nous avons subie pendant que nous étions à l'armée à défendre notre honneur et notre patrie.

Pendant vingt ans, il a été rédacteur en chef de l'*Union de l'Ouest*, journal libéral indépendant, dont M. de Falloux était l'inspirateur. M. de Cumont a été le défenseur de la liberté d'enseignement, le promoteur de la liberté sociale avec un reflet des idées généreuses de 1789 et marchait de concert avec les grands esprits du milieu du

Digitized by Google

siècle dernier, Mgr Dupanloup, MM. Berryer, de Montalembert, Falloux, Thiers, Cousin et Jules Simon.

Il luttait pied à pied contre les tendances d'un gouvernement qui ne savait pas se contenter des grands avantages qu'il possédait, il avait transformé ce petit journal l'*Union de l'Ouest* en grand journal d'opposition, parce qu'il faisait l'éloge de la liberté et la pratiquait à ses dépens.

Sa lutte contre M. Engelhard, le représentant du gouvernement de la défense nationale fut pleine d'énergie. Avec M. Faugeron, il a défendu nos droits contre un dictateur qui voulait abuser de tout. M. Engelhard le trouvait chaque jour devant lui, à moins qu'il ne fût à l'armée recherchant les bataillons où se trouvaient les Angevins auxquels il distribuait des vivres et des vêtements, aux malades des médicaments que les femmes angevines lui avaient confiés.

Il était partout, et partout il apporta les consolations de la petite patrie angevine. Tant de dévouement méritait la récompense du pays, qui le lui témoigna en le nommant représentant du peuple à l'Assemblée nationale, cette belle Assemblée où personne ne songeait à ses intérêts personnels et n'avait d'autre pensée que l'intérêt de la patrie. Des mésintelligences inconcevables ont détourné l'Assemblée nationale de la direction que le pays avait voulu lui donner, et nous sommes retombés entre les mains des mêmes gens qui, il y a plus d'un siècle, ont fait succéder le despotisme à la liberté.

Mon cher Cumont, vous étiez ministre de l'Instruction publique, lorsque l'Assemblée nationale votait la liberté de l'enseignement supérieur. Maintenant il faut tout recommencer. Du fond de la tombe, dans votre repos éternel, envoyez-nous des inspirations pour conquérir de nouveau la liberté de l'enseignement, la liberté de conscience, la liberté sociale : nous avons perdu toutes les libertés que nous avons conquises avec vous.

Grand écrivain journaliste, représentant du peuple, ministre, conseiller général, maire de votre commune, vous avez donné l'exemple du travail, de l'énergie pour le bien, du dévouement, de l'amour de la liberté, vous avez noblement combattu, vous avez le droit au repos; mais si Dieu, dans sa miséricorde, vous permet de penser à nous, ne nous oubliez pas.

Que nos regrets et nos hommages soient favorablements accueillis par votre famille, votre femme et votre petit-fils.

***

M. le comte de Geoffre de Chabrignac, conseiller d'arrondissement du canton de Doué-la-Fontaine, secrétaire général du Syndicat agricole de l'Anjou, de l'Union des syndicats agricoles de l'Ouest, est mort à Angers, le 24 février 1902,

Digitized by Google

après une longue maladie, dont il a supporté les souffrances avec une chrétienne résignation.

M. le comte de Geoffre, sous-lieutenant à Angers au 1er cuirassiers, puis lieutenant au 26e dragons, démissionna en 1886. Il était capitaine d'état-major dans la territoriale. Il s'était fixé au château d'Echuilly, commune des Verchers où, depuis seize ans, il s'occupait d'agriculture, ne ménageant aux cultivateurs, dont il était aimé pour son affabilité et son dévouement à tous, ni ses conseils éclairés, ni son appui. Les électeurs du canton de Doué lui prouvèrent combien ils avaient confiance en lui en le choisissant, en 1898, pour conseiller d'arrondissement.

M. de Geoffre était membre du Conseil d'administration de l'École supérieure d'agriculture d'Angers, à la fondation de laquelle il prit une part active.

A. Z.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Vie de saint François d'Assise, par le P. Bernard Christen d'Andermatt, ministre général de tout l'Ordre des Capucins, in-16 double couronne. Tome I, VIII - 324 pages; tome II, 328 pages. — Paris, Poussielgue et Œuvre de Saint-François, 1901. — 3 fr.

Un brillant auteur dont on aime toujours à lire les œuvres, parce que l'on goûte surtout ce qui est finement pensé et délicatement écrit, a consacré un article, il n'y a pas bien longtemps, dans l'*Université catholique*, de Lyon, aux « Franciscains de lettres ». Il s'agissait d'un quatrième ordre, tout récent et tout nouveau, non encore approuvé par l'autorité compétente, ordre dans les rangs duquel se distinguent déjà M. Sabatier, dit frère Paul, et Mme Vincent, dite Barine, en religion sœur Arvède.

De cet article, je ne veux retenir qu'un détail, c'est que les études franciscaines sont à l'ordre du jour, qu'elles captivent le monde des lettrés et des savants. Et tout récemment encore, l'Institut n'a-t-il pas ouvert, avec la promesse alléchante d'un prix de 20.000 francs, un concours public pour les meilleures études d'histoire franciscaine?

Aussi bien, l'influence du Poverello s'est-elle fait sentir universellement. Elle s'est exercée sur l'Église, sur l'histoire des peuples, sur la formation des Instituts religieux, sur la vie des arts et des sciences.

C'est là une opinion dans laquelle m'a confirmé la lecture des deux volumes consacrés à la vie de saint François d'Assise.

Cette nouvelle biographie est traitée de main de maître; et, suivant le précepte de Boileau, l'auteur a remis plus d'une fois son travail sur le métier, si je m'en fie à la préface. La première édition, en allemand, date de 1898. Elle est déjà épuisée. Ce détail vaut tout un éloge. Nos voisins d'Outre-Rhin,

Digitized by Google

fatigués sans doute des écrits des protestants, sentaient peut-être le besoin de lire une vie moins glaciale et plus vraie que celles qu'ils possédaient.

Remercions toutefois le vénérable auteur d'avoir fait publier la seconde édition de son livre en notre langue. En France, on aime le Poverello, et les savants goûteront cet ouvrage qui est une œuvre d'édification et d'histoire. Le récit est clair, l'ordonnance méthodique, le style vigoureux, trop vigoureux même, c'est là son défaut. Il y a un velouté que le traducteur n'a pas su lui donner et que réclame le lecteur français très exigeant.

Le P. Bernard Christen étudie saint François en homme de juste critique ; il ne cache pas ses sympathies pour les *Fioretti*, production poétique, de forme classique en Italie, et dont le fond « est vrai[1] ». Il aime également la vieille et volumineuse chronique de l'irlandais Wadding. Faut-il lui en faire un reproche? Je ne le crois pas, parce que cette sympathie est discrète, raisonnée et nullement aveugle. Le vrai guide de l'historien, c'est toujours ce faisceau lumineux formé par les auteurs de la tradition primitive, c'est Thomas de Célano, le livre des Trois Compagnons, saint Bonaventure, Bernard de Besse, c'est saint François lui-même. Que d'auteurs lorsqu'ils étudient le patriarche des frères mineurs, oublient de puiser à la source originale! Et cependant n'est-ce pas aux œuvres mêmes du saint que le peintre doit demander l'inspiration de l'idéal qu'il veut fixer sur la toile?[2]

Ajouterai-je que cette biographie a été pour moi une révé-

[1] Quel est l'auteur des *Fioretti?* Pour l'abbé Riche, les *Fioretti*, œuvre fragmentaire, ont eu un seul auteur. D'après Wadding, qui vivait au XVIIe siècle, cet auteur serait contemporain de saint François, et son nom serait Hugolin de Sainte-Marie. Ozanam, dans ses *Poètes Franciscains* déclare que, suivant certaines conjectures très faibles, ce serait Jean de Saint-Laurent, de la famille des Marignoli, qui fut en 1354 évêque de Bisignano. En réalité, l'on ne sait rien d'exact là-dessus, et tout ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que les *Fioretti* sont une œuvre du XIVe siècle et qu'ils reflètent l'état d'âme de certains frères mineurs de cette époque-là. Les *Fioretti* sont d'ailleurs un livre immortel, maintes fois réédité. La bibliothèque d'Angers en possède un manuscrit de la fin du XIVe siècle (ms. 737, 3e part.) catalogué sous le titre trompeur de *Chronica fr. Bernardi a Bessa.*

[2] Pour être juste, il faut dire que nous n'avons pas encore d'édition *authentique et critique* des œuvres de saint François.

Digitized by Google

lation? On ne me croira pas si je n'en donne la raison, et peut-être n'aura-t-on pas tout à fait tort. Il est bien vrai cependant qu'en fermant le dernier feuillet de ces deux jolis volumes, je me suis surpris à fermer aussi les yeux pour mieux réfléchir, pour mieux réunir en un seul bouquet les diverses impressions éprouvées au cours de cette captivante lecture. Et j'ai revu François, le séraphique, le stigmatisé, l'amant de dame Pauvreté, le héraut du grand Roi; mais l'homme m'est apparu dans un relief plus saillant aussi et plus lumineux, à la fois plus près de Dieu, et moins loin de notre chétive nature; j'ai mieux saisi les contours de cette figure si fine et si délicate dont parle Celano : « François, dit cet auteur, avait la tête ronde et de moyenne grosseur, le visage allongé, le front petit et sans rides, les yeux de grandeur ordinaire, noirs et francs... Sa parole était modérée, et cependant ardente et vive; sa voix était forte, mais agréable, aimable et harmonieuse. Il avait les dents blanches, les lèvres minces, la barbe noire et peu fournie, le cou grêle, les épaules droites. les bras courts, les mains petites, les doigts effilés,... la peau délicate. » Et plus haut Thomas de Célano avait dit : « Oh! combien François était beau, brillant et glorieux dans son innocence, la simplicité de ses paroles, la pureté de son cœur, son amour de Dieu et du prochain... »

Et, tout en détaillant ce portrait buriné « avec un cheveu », comme eût dit Ferdinand Gaillard, le lecteur sent grandir en son cœur un amour plus vif pour la personne de saint François.

Dans son travail, le P. Bernard d'Andermatt a donc rendu très vivante et très expressive la figure de son héros. Il a un second mérite. C'est de n'avoir pas tout simplement suivi, en voyageur inhabile, le chemin tracé par ses devanciers. Çà et là, l'auteur s'est avancé à droite ou à gauche, comme un explorateur, pour découvrir des horizons nouveaux. Il a glané sur sa route d'historien des épis, oubliés ou négligés. Le chapitre douzième de son livre présente sous une forme nouvelle des idées jusque-là indécises et disséminées de place en place. Avec Wadding et contre les Bollandistes, l'auteur croit que saint François, allant en Espagne, a traversé la France à l'aller et au retour. Il rejette, au point de vue historique, le miracle des roses dont il avait admis l'authenticité dans son édition première. Il réhabilite le Fr. Élie, au

Digitized by Google

moins pour la période qui précède le mois d'octobre 1226; et les raisons de cette justification, pesées avec les considérations du Dr Lempp, semblent plausibles. Quant à la supercherie de 1230, n'y a-t-il pas lieu d'accepter le témoignage de Glassberger et surtout celui d'Eccleston (+ 1286)? Cette supercherie, en matière funéraire, s'explique tout naturellement par l'excessif amour de Fr. Élie pour saint François et n'a au fond rien de très outrageant pour la mémoire de celui-là.

Le P. Bernard d'Andermatt assigne encore à la naissance de saint François la date de 1182 et croit que le fondateur des Frères Mineurs ne se démit jamais complètement de ses fonctions de général. L'opinion paraît neuve; mais dans sa forme tempérée, elle semble solide.

Enfin, sur la question de la constitution des trois Ordres séraphiques par François d'Assise, l'auteur prend heureusement parti contre le Père Mandonnet et M. Sabatier, et c'est justice.

En somme, la nouvelle *Vie de saint François* paraît être frappée au coin de la bonne marque; elle est un travail sérieux, une œuvre historique de haute valeur. Pour tous ceux qui s'occupent de l'hagiographie franciscaine, c'est un livre dont il n'est pas loisible de négliger l'étude. Cette biographie montre que le fils de Pierre Bernardone ne fut ni un fou, ni un ignorant, ni un être sublime d'ordre naturel, ni un précurseur du protestantisme : quatre opinions erronées, préconisées à cor et à cri dans les chaires du rationalisme.

Au moment où je termine cet article, j'apprends que la *Vie de saint François*, qui compte déjà deux éditions en allemand, vient d'être traduite en italien par le professeur Giovanni Cattaneo, de Lugano, dans le Tessin (Roma. Pustet. 1902), Ceci est loin d'amoindrir la haute estime que j'ai de l'ouvrage du P. Bernard Christen.

F. Ubald d'Alençon,
des Frères mineurs capucins.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 691-2.

Digitized by Google

INDEXED

REVUE DE L'ANJOU

51e Année

Nouvelle Série

3e et 4e Livraisons — Mars et Avril 1902

TOME XLIV

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1902

Digitized by Google

SOMMAIRE

MARS-AVRIL

Notice sur la vie et les travaux de M. Célestin Port. — **Jules Lair.** 173

Une grande période électorale en Anjou. Les élections aux États Généraux de 1789. — **Albert Meynier**..... 202

Le rétablissement du culte après la Terreur. Orthodoxes et Constitutionnels (1795-1803) (suite). — **E. Queruau-Lamerie**..... 226

Réunion du Comité angevin de l'Association Française pour l'avancement des Sciences (Congrès de 1903). — **J. Cazenavette**... 246

La souris. — **Alphonse Poirier**..... 253

Les mémoires de l'abbé Gruget (suite et fin). — **E. L.**..... 257

Poésies : Le vieux chêne ; — La citadelle ; — Le charme ; — Sonnet fantasque ; — Un lis. — **P. Drouet**..... 293

Siège du fort Saint-Martin et fuite des Anglais de l'île de Ré. Relation historique écrite en latin au XVIIe siècle par Jacques Isnard, traduite en français en 1879 par le Dr Atgier (suite). — **Dr Atgier.** 297

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette (près Angers) (mars-avril 1902)..... 305

Chronique..... 307

Le fronton de l'Hôtel-Dieu et le groupe de Carrier-Belleuse. — Restauration de la tour Saint-Aubin et de l'église de Cunault. — Ligue angevine contre la tuberculose. — A l'Institut : Eloge de Célestin Port à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; M. Lair, correspondant de l'Académie des Sciences morales et politiques. — M. Joseph Denais, membre de l'Association des Journalistes français. — M. le comte de Castries à la Société de géographie d'Oran. — Conférences de Mgr Rumeau, de MM. René Bazin, de Grandmaison et G. Dureau. — Concert de la Sainte-Cécile, dixième concert populaire et deuxième concert extraordinaire. — Représentations-concerts au profit des œuvres ouvrières. — Les Chanteurs de Saint-Gervais à la Cathédrale. — Au Salon des Champs-Elysés : MM. Maurice Bernier et R. Huault-Dupuy. — Le peintre F. Lorioux et l' « Entrée de Marie de Médicis aux Ponts-de-Cé ». — Exposition de Chrysanthèmes. — Don de la famille Chagrot au Musée d'Angers. — Une fête en l'honneur de M. Gilles-Deperrière. — Le général André à Saumur. — Réunion de la Société des anciens sapeurs du génie et de la Société des anciens pontonniers. — Les « Vétérans » du Fuilet et du Voide. — Dîner du « Vin d'Anjou ». — Mouvement judiciaire. — Nominations dans l'armée : MM. les généraux Samary et de Ferron, le lieutenant de vaisseau Richard, le médecin-major Binet-Sanglé. — Distinctions honorifiques : Palmes académiques, Mérite agricole, etc. — Une « entrée au Barreau » d'Angers. — Nécrologie : M. Albert Voisin, M. le comte A. de Cambourg. — **A. Z.**

A TRAVERS LES LIVRES ET LES REVUES : R. P. Ubald d'Alençon, *l'Obituaire et le Nécrologe des Cordeliers d'Angers ;* — Mlle M. Alanic, *Ma cousine Nicole ;* — M. Lair, *l'Impérialisme Allemand ;* etc. — **Ch. U.**

Chronique bibliographique..... 336

La Liberté et le Devoir, Fondements de la Morale, et Critique des Systèmes de Morale contemporains, par Albert Farges.

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs

Le fascicule : 2 fr. 50

Digitized by Google

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. CÉLESTIN PORT[1]

MESSIEURS,

Célestin Port est né le 28 mai 1828, à Paris, en pleine cité, rue de la Barillerie, où son père exerçait un petit commerce. Dès l'âge où l'on apprend à lire on conduisit l'enfant dans une école du quai des Orfèvres, où l'on voyait encore l'appareil redoutable de l'ancienne pédagogie, la férule et le martinet. L'écolier cependant ne conserva qu'un bon souvenir de son premier maître, qu'il appelait familièrement le « père Depaix ». Un peu plus tard, il entrait au lycée Louis-le-Grand en qualité d'externe, ou, pour prendre son mot, d' « étudiant libre ». Il aimait, ses livres sous le bras, à monter la tortueuse rue de la

[1] A la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, du 11 avril, M. Jules Lair, successeur de M. Port à l'Institut, a lu une notice sur la vie et les travaux de son prédécesseur. M. Lair veut bien nous communiquer cette notice et nous autoriser à la mettre sous les yeux des lecteurs de la *Revue de l'Anjou*. Nous en adressons en notre nom et au leur tous nos remerciements à l'éminent historien de Foucquet et de Mlle de La Vallière.

La publication de la notice de M. Lair ne nous empêchera pas, d'ailleurs, de donner le travail que l'un de nos collaborateurs avait préparé sur l'œuvre angevine de l'ancien archiviste de Maine-et-Loire.

Digitized by Google

Harpe, à passer sous l'antique porte du collège de Séez, « dont une plaque en lettres d'or protégeait la dernière arcade ». Arrivé dans les salles rectangulaires du lycée, il éprouvait une certaine compassion pour les internes, « tristes reclus à boutons dorés ». On surprend déjà dans ce collégien un double courant d'idées, la prétention à l'indépendance et le respect inné pour les vestiges du passé.

Il se rappelait, devenu membre de l'Institut, qu'il avait eu, en sixième, pour professeur d'histoire, notre vénéré secrétaire perpétuel, M. Wallon, et ce souvenir n'était pas exempt d'une certaine confusion. L'externe sacrifiait trop, paraît-il, aux vers latins et surtout aux vers français. Il obtint cependant des prix et des nominations au concours général, mais plutôt dans les compositions littéraires.

Bachelier en 1847, il était licencié ès lettres en 1850.

Le 29 février 1848, Célestin Port avait perdu son père et se sentait d'autant plus obligé à travailler pour vivre.

La Révolution ayant compromis le budget de l'école d'Athènes, l'un des élèves, Louis Lacroix, rentré en France, occupait une chaire d'histoire au lycée Louis-le-Grand. Pour augmenter son revenu, il rédigeait, sur les îles de la Grèce, un livre qui devait prendre place dans l'*Univers pittoresque*, édité par la maison Firmin Didot. Ne pouvant tout faire, il confia la notice sur Samos à un archiviste-paléographe, Alfred Jacobs, et celle sur Lesbos à Célestin Port.

Il n'est pas téméraire d'attribuer à la rencontre de ces deux jeunes gens l'entrée du second, en 1849, à l'École des chartes.

Si le vieux porche du collège de Séez avait parlé à la jeune imagination de l'écolier, combien l'étudiant fut-il charmé par la noble ordonnance de l'hôtel Clisson ; et, ce redoutable seuil franchi, combien ne dut-il pas admirer cette salle des cours, ancien salon de l'hôtel Soubise, où

Digitized by Google

l'art le plus exquis du XVIIIe siècle se révélait, malgré les badigeonnages dont on avait couvert, par prudence, ses délicats ornements. Plaisir de l'esprit, plaisir des yeux, tout y était réuni. Au tableau, dans la chaire, la doctrine exacte, les règles précises de l'érudition ; au pourtour, les compositions les plus gracieuses.

Les professeurs, toutefois, ne laissaient pas leurs élèves s'attarder à l'examen de ces chefs-d'œuvre de Natoire et de Van Loo, ou de Germain Boffrand. Le directeur, M. Guérard, avait une apparence sévère ; Guessard, plus gai, souvent caustique, enseignait les rudiments de la philologie. Jules Quicherat créait l'archéologie du moyen âge. Professeur éminent, il exerçait sur sa jeune cohorte une action toute puissante. Nous le retrouverons souvent au cours de cette notice.

L'influence des maîtres est prépondérante ; celle des camarades ne laisse pas d'être considérable. Parmi les émules que trouva Célestin Port, nous citerons La Borderie, Louis Passy, tous les deux devenus membres de l'Institut ; Mabille, Chazaud, Baudouin, Dupont, Cocheris. Et dans les cinq promotions qui se rencontrent, rattachant le présent au passé et à l'avenir, les listes offrent les noms de Tardif, Montaiglon, Merlet, d'Arbois de Jubainville, de Charles de Beaurepaire, Boutaric, Servois.

Port était encore sur les bancs quand il publia, dans la Bibliothèque de l'École, la *Relation d'une Chasse du Roi*, pièce inédite de La Fontaine, et des lettres également inédites de Pierre Corneille[1]. A peine avait-il obtenu son diplôme d'archiviste-paléographe, venant sixième après La Borderie premier, que l'Académie des inscriptions accordait une médaille à sa thèse sur le *Commerce maritime de Narbonne*.

L'auteur remonte aux causes de l'établissement de cette ville, rivale de Marseille. Une longue période de quinze

[1] *Bibl. de l'École des chartes*, IIIe série, t. VI, p. 182-185 et 348-360.

Digitized by Google

siècles, romaine, gothique, aquitanique, est étudiée avec une grand intelligence des intérêts commerciaux. Les fonctions des consulats sont surtout remarquablement exposées. Même appréciation raisonnée des événements qui amenèrent la décadence de Narbonne. Cette thèse est plus que le coup d'essai d'un jeune homme habile à recueillir les documents et à bien ordonner une composition. On y découvre une intelligence ouverte aux connaissances les plus variées. C'est avec justice que M. Berger de Xivrey, dans le rapport présenté au nom de la Commission des Antiquités de la France, loua ce travail excellent, traité avec autant d'érudition que de goût[1].

On imprimait, en même temps, l'*Étude* sur l'île de Lesbos. Il est difficile d'apprécier un ouvrage soumis à une révision acceptée d'avance et qui n'admet guère l'individualité. Mais on est d'accord avec le directeur de la publication, lorsqu'il affirme que son collaborateur n'a reculé devant aucune des exigences du plan, lorsqu'il loue ses recherches consciencieuses et approfondies[2].

De nombreux indices prouvent que le lauréat de l'Académie aurait voulu rester à Paris, au centre de l'activité littéraire. On peut croire aussi que les airs de 1848 chantaient dans sa tête.

Toutefois, le plus autorisé des conseillers, la nécessité, lui imposa d'accepter les fonctions d'archiviste du département de Maine-et-Loire, situation que beaucoup d'autres enviaient et qui, de fait, était enviable.

Angers n'est pas une ville commune d'aspect. Assise sur les bords d'une large rivière, à une lieue d'un grand fleuve, dominée par un château imposant, ornée de monuments superbes, elle inspire l'intérêt et commande l'admi-

[1] *Bibl. de l'École des chartes*, IIIe série, t. V (séance du 25 novembre 1853), p. 203.

[2] L'*Univers pittoresque*, Histoire et description de tous les peuples. *Iles de la Grèce*, par Louis Lacroix. Paris, 1853. Préface, p. XI.

Digitized by Google

ration. Les études sur le moyen âge, grâce au concours de plusieurs sociétés savantes, y étaient et y sont encore en honneur. On y publiait sous la direction d'un archiviste-paléographe, Marchegay, la *Revue de l'Anjou et du Maine*, sorte de Bibliothèque historique de la province. Des savants comme Quicherat, Léopold Delisle, y collaboraient[1].

Les archives occupaient les grandes salles de l'abbaye de Saint-Aubin et le bureau de l'archiviste était installé dans une splendide chapelle. A l'abside, en relief, un Enfant Jésus portant sa croix; derrière une grande carte de Cassini, un autel; enfin, conservé à travers la plus violente des Révolutions, un superbe confessionnal demeurait là tout ouvert. Célestin Port le vit couronné de roses, qui n'existaient que dans l'imagination du nouveau venu, resté sans doute à distance. En fait, les sculptures, taillées en plein bois, sont vraiment fort belles.

Le brillant élève de l'École des chartes reconnut d'un coup d'œil la valeur du dépôt confié à sa garde. Dans une heure d'abandon, il a décrit son impression première : « J'ai là-haut dix siècles de vieilleries, qui ont bonne langue... et ne demandent qu'à parler. » Mais ce qui l'attire, ce sont les dossiers de 1793, « tout ce qu'a laissé d'elle la grande Révolution, tous les documents officiels ou privés qu'a fait refluer ici la guerre civile... Toutes les terreurs, tous les dévouements, toutes les passions de cette époque sont là vivantes pour en attester la tristesse et les grandeurs... C'est la foule même qui parle à l'Histoire... avec ses passions, sa jeunesse, ses émotions de la vie et du combat. J'ouvre une liasse; il en tombe un portefeuille entouré d'une ficelle, portant une clef rouillée. Ce sont les papiers d'un vicaire de campagne, c'est la clef du presbytère ou de l'église; puis des prières du pape adressées aux

[1] Quicherat y publiait des études sur l'île de Béhuard, et Léopold Delisle sur Guillaume Longue-Épée, fils de Geoffroy III, le Bel. Voir *Bibl. de l'École des chartes*, IVe série, t. V, p. 281.

Digitized by Google

fidèles, des complaintes sur les malheurs de la Cour, une bucolique à Chloé, une ode à la guillotine, des traductions de Métastase. Les papiers crient et racontent ce qu'on n'a jamais raconté[1]. »

C'est dans l'*Album angevin* que Célestin Port s'exprimait ainsi. A l'entendre, s'il avait pris la direction de ce journal de théâtre, c'était seulement pour montrer « que l'étude austère sourit à ses heures et pour combattre l'indifférence littéraire de la province ». Au fond, il s'entretenait la main et se voyait en rêve appelé à Paris, prenant le sceptre de la critique dans les colonnes d'un grand journal. Il écrivit en prose, en vers. Il rédigeait à Angers des correspondances de Paris. Un petit renfort lui venait d'un camarade de l'École, Louis Lacour ; d'un poète plus connu, Edouard d'Anglemont.

Ses articles ne manquent pas de verve ; on y sent toutefois cette variété d'inspiration qui trouble au début l'esprit des jeunes gens. Tantôt c'est le style de Lamennais : « Voici le jour des Morts, recueille-toi, mon âme... » Tantôt ce sont « de belles jeunes filles qui tendent la coupe écumante d'ivresse et de vie ». Tantôt il en veut à Balzac : « Balzac, esprit d'ordre inférieur, d'une trempe grossière, d'une influence néfaste sur la langue. » Ponsard est exalté.

En somme, beaucoup de peine sans grand profit pour la réputation.

Un éloge du XVIIIe siècle, risqué par le jeune littérateur, amena une polémique de presse assez vive. Le licencié de 1850, philosophe sceptique, l'aurait volontiers soutenue ; Port, archiviste de la préfecture, craignit de se laisser entraîner et redouta que l'écho ne répétât l'air qu'il chantait entre ses dents. Il annonça « que des études austères l'appelaient à des devoirs plus sérieux ». Sa par-

[1] *Album angevin*, 15 février 1857.

Digitized by Google

ticipation à l'*Album* « sera son dernier sourire. Il a toujours cru qu'il mourrait jeune ».

Il ne faudrait pas beaucoup étudier ses œuvres de jeunesse pour voir que, malgré certaines tirades, l'humeur morose de l'archiviste était toute en surface. A preuve, cinq ou six aimables poésies à dédicaces féminines, airs souvent entendus et toujours nouveaux. A la fin de l'année, le sombre romantique était marié.

C'est alors que reparaît Jules Quicherat.

Il n'est pas de meilleure note pour l'archiviste de Maine-et-Loire que d'avoir mérité l'affection persistante, quasi paternelle, d'un homme qui ne se prodiguait pas. De son côté, Célestin Port s'est toujours montré, sinon docile, au moins reconnaissant pour le « vénéré Maître », pour le « vaillant ami, qui dans ses bons jours l'appelait : mon cher fils [1] ».

Cette affection se continuant après le professorat, suivant l'élève devenu homme, n'est pas rare à l'École des chartes, et, de la place où je lis cette notice, il ne me faudrait pas regarder bien loin pour en trouver quelque autre exemple.

Le 30 décembre 1857, Quicherat félicite Célestin Port :

« C'est un mariage entre les muses, auquel j'applaudis de grand cœur ; il me fait augurer que votre longue incertitude finira bientôt et que vous allez trouver la porte de sortie par où doivent s'échapper les idées qui fermentent dans votre tête. J'attends avec confiance, étant sûr de ne pas être trompé dans la bonne opinion que j'ai conçue de votre talent. »

Quelques mois plus tard, il insiste : « Je loue votre dessein de vous tailler un domaine dans l'histoire de l'Anjou et vous n'avez pas tort de vouloir conduire d'autres études de front avec celle-là ; votre esprit est assez vif et votre

[1] *Questions angevines*, p. 286 (Angers, 1884).

Digitized by Google

instruction assez variée pour que vous fassiez plus d'une chose à la fois, sauf à vous concentrer plus tard sur celle où vous sentirez qu'est votre supériorité. Que votre instinct vous guide ; mais tâtez-vous bien et ne prenez pas pour la voix de la nature ce qui ne serait chez vous qu'une envie passagère, »

Ces conseils prennent bientôt un caractère plus précis :

« Mon cher fils. Vous me marquez que vous avez vingt-neuf ans et je vous dis, moi, que vous n'en avez pas quinze. Vous aimez tout et vous abattez sur tout pour picorer, mais non pas à l'instar des mouches qui composent le miel. Voyez celles-là comme elles sont sages et réfléchies dans leur conduite. Elles vont chercher d'abord la substance de la cire, bâtissent leur logette et ne pompent le sirop des fleurs que lorsqu'elles ont de quoi le déposer. Avez-vous jamais fait comme cela ?

« Vous êtes-vous seulement demandé ce que ce talent voulait ou devait produire ? ô impétueux ! ô inconstant ! ô imprudent !

« Cependant, si la raison ne vient pas, les années s'accumulent ; vous ne produisez rien, et, avec votre instruction étendue, votre esprit et tant de facultés brillantes, vous êtes distancé par des lourdauds qui, relégués encore plus loin que vous et dans des milieux plus ingrats, font imprimer, envoient leurs élucubrations à Paris et ont acquis déjà une manière de réputation.

« Comment voulez-vous que les gens dont les recommandations ont besoin d'être appuyées sur des preuves réussissent quand ils parleront pour M. Port s'ils ne peuvent dire : « M. Port a fait ceci, M. Port a fait cela » ?

« Ma conclusion est celle-ci : vos ennuis viennent de ce que vous vous donnez de la peine qui n'aboutit à rien, et vous n'aboutissez pas parce que vous n'avez pas de but. Faites-vous un but auquel tende l'emploi de ce que vous amassez. Faut-il vous en indiquer un ?

Digitized by Google

« La faveur pour le présent est aux recherches géographiques et topographiques. Vous avez entrepris deux répertoires, qui vous fourniront les matériaux d'un beau mémoire sur l'ancienne division du sol angevin depuis les origines les plus lointaines jusqu'au XIIIe siècle ; composez-nous ce mémoire-là avec lucidité, avec sobriété, avec critique ; introduisez dedans les indications qui ressortent de tous les monuments celtiques, romains, chrétiens qui ont été signalés, sans oublier les monnaies et médailles et les chartes. Quand cela sera fait, vous me l'enverrez et je vous le ferai insérer dans la *Revue des Sociétés savantes*, qui est une revue où les articles se paient. Après celui-là, vous en ferez un autre sur un sujet différent, et ainsi de suite, et voilà venir l'honneur et l'argent, et une destinée qui vous semble à vous, ingrat, filée de fil bis, se montre à mes yeux toute d'or et de soie. Agréez cet augure pour vos étrennes et prenez le dessus sur votre folle cervelle. »

Ces bons avis, malgré leur forme un peu caustique, les devoirs nouveaux de chef de famille, déterminèrent Port à entreprendre le classement des archives municipales d'Angers et, en 1861, il en publia l'*Inventaire analytique* dans un gros volume, qui contenait, en outre, un curieux ensemble de documents inédits. Le ministre d'État souscrivit à cinquante exemplaires de l'ouvrage, que le public compétent accueillit avec des éloges mérités.

Port, cependant, n'avait point abandonné l'idée de retourner à Paris et de se livrer à la littérature quotidienne. Mais le maître et confident, Jules Quicherat, veillait sur ces velléités dangereuses.

Voici une de ses lettres :

« Maintenant, mon mignon..., savez-vous que vous me faites enrager avec vos désirs vaporeux ? Je vois de plus près que vous l'officine de la littérature parisienne ; je puis même dire que j'ai cherché plus d'une fois si je n'y découvrirais pas quelque coin à votre convenance. Les

Digitized by Google

journaux sont encombrés de sujets qui tiennent la spécialité pour laquelle vous vous proposez. Vous ne seriez préféré à cette multitude qu'après avoir fait vos preuves, c'est-à-dire après avoir croqué le marmot pendant un laps de temps que je ne saurais définir, mais que vos fils assurément trouveraient beaucoup trop long. Croyez-moi, mon cher Port, chassez cette idée de vous enrichir par la littérature facile, qui vous distrait, qui détourne votre attention du but vers lequel vous devez vous acheminer. Vous avez l'aptitude requise, l'instruction et les moyens matériels nécessaires pour faire de l'histoire. »

Le ton se relève :

« On n'a rien dit qui vaille sur ce grand XIe siècle qui a vu naître la société moderne avec toutes ses vertus, avec tous ses vices, avec toutes ses tendances. Qu'est-ce qu'un roi ? Qu'est-ce qu'un seigneur, un citadin et un serf de ce temps-là ? Quelle est la loi générale de tant de faits qui se présentent désarticulés et inintelligibles dans le fatras des chroniques ? Voilà ce que pourra nous dire un esprit fin et attentif, qui aura dégagé le sens des choses en les considérant dans le plus petit détail, et qui nous les retracera avec la vraie couleur qui convient à l'époque. Soyez ce révélateur ; cela vaudra mieux que de dire des choses plaisantes sur de sots romans ou sur de mauvaises comédies. » (Paris, 12 juin.)

Rien n'y faisait, et Quicherat lui-même faillit céder aux désirs téméraires de son ami. Un sous-chef aux Archives impériales tombe malade ; on songe aussitôt à sa place ; il meurt et on se met en campagne. Mais le vieux maître reprend bientôt son inexorable raison. Les détails auxquels descend ce modeste travailleur qui, selon son expression, menait à Paris une vie d'étudiant de quarantième année, sont à la fois intéressants et touchants. Rappelons-nous qu'ils datent de 1857.

« Vous ne pouvez pas espérer vous loger à moins de

Digitized by Google

800 francs ni d'avoir une domestique, qui vous est nécessaire, à moins de 300 francs de gages. Ajoutez à cela la nourriture d'icelle domestique et son blanchissage, soit 500 francs. Mettons 3.500 francs pour la dépense de votre famille et de vous, c'est le moins qu'on puisse supputer et en supposant la plus grande économie.

« C'est donc un peu plus de 5.000 francs par an qu'il faut vous attendre à débourser ici et, comme la place de sous-chef n'en rapporte que 3.000, vous aurez nécessairement à vous créer d'autres sources de revenu. Vous y arriverez, mais pas tout de suite, de sorte que la prudence exige que vous ne veniez pas à Paris sans être pourvu d'une avance qui vous permette d'attendre.

« Méditez sur cet aperçu, voyez s'il n'y a rien qui vous effraye. »

Vous excuserez, Messieurs, ces citations de lettres d'un maître à son élève qu'il suit dans la vie, adaptant ses leçons aux circonstances, jusqu'à ce qu'il ait achevé de former un homme, l'homme qui sera un jour votre élu.

Ces chiffres avaient leur éloquence. Port se résigna et, cette fois encore, sa docilité fut féconde.

Il entreprit l'*Inventaire des archives de l'hôpital Saint-Jean*, que son prédécesseur, Marchegay, avait fait entrer au dépôt et qu'il avait classées sommairement.

C'était une œuvre de longue haleine qui demanda trois années de travail, de 1861 à 1863[1].

En même temps, Port publiait, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, des documents sur l'*Histoire du théâtre à Angers et sur le véritable auteur du Mystère de la Passion*, ce drame « dont le sujet est, dit-il, véritablement tragique et humain[2] ».

[1] *L'Inventaire et le Chartrier de l'hôpital Saint-Jean.* — Lettre à M. P. Marchegay, p. 3.

[2] *Bibl. de l'École des chartes*, Ve série, t. II, 1860-1861, p. 69-80.

Digitized by Google

De 1853 à 1865, Port avait imprimé, dans divers recueils, plus de cinquante articles curieux, spirituels, intéressants; mais, à l'exception de l'*Inventaire des Archives municipales d'Angers*, rien qui imposât l'attention.

C'est ce qui désolait Quicherat. En 1865, le professeur reçut d'Angers une pièce de vers dont le sujet était bien fait pour l'intéresser : *Vercingétorix*.

Port n'ignorait point le conflit entre Alise et Alaise; aussi ne s'était-il servi que du nom latin d'*Alesia;* mais l'imprudent avait qualifié d' « étroit » le plateau défendu par le héros gaulois.

Le partisan d'Alaise, après avoir assez rudement critiqué les vers, dont plusieurs strophes sont cependant fort belles, ajoute : « Et maintenant je me mets en garde devant le crétin qui, par une épithète inconsidérée, s'est rendu l'auxiliaire du Reffye et de son bourgeois. Comment, cheval! vous osez dire que le sommet d'Alésia était étroit? Est-ce que la montagne d'Alésia n'a pas demandé une contrevallation de 11 milles pour être enveloppée? Est-ce que 11 milles ne représentent pas 16 grands kilomètres? Est-ce que la racine carrée de 16 n'est pas 4? Est-ce que, par conséquent, la montagne ne vous représente pas un pâté d'une lieue en carré sur toutes ses faces, la distance d'Angers aux Ponts-de-Cé! » (2 mars 1865).

Port ne s'embarrassa pas pour si peu, et la postérité lira dans sa composition dédiée à son maître :

> Sur le large plateau de son mont escarpé,
> Pour la dernière lutte Alésia la Sainte...
> . . . . . .

Ce qui ne laisse pas de faire réfléchir sur la valeur des épithètes poétiques comme élément de preuve en matière d'histoire.

Pour reconnaître cette condescendance et consoler son ami qui n'avait pas eu le prix, Quicherat lança quelques nouvelles pointes à Reffye et à « son bourgeois », à « un

Digitized by Google

gouvernement méphitique » ; enfin, « tout cela était la faute de Coco » (2 mars 1865).

L'étude approfondie du texte permettrait peut-être d'identifier le personnage désigné sous cette appellation irrévérencieuse et au moins imprudente. Quel Mentor, si ce n'est celui du Télémaque, n'éprouve pas de défaillance ? Quicherat, cet homme d'un si grand sang-froid et qui rappelait si justement à l'archiviste de Maine-et-Loire les nécessités de la vie, souffrait sur un plus grand théâtre des mêmes déceptions, ou, si l'on veut, des mêmes désillusions. Il se laissait aller aux mêmes aigreurs et, inconsciemment peut-être, il en entretenait le ferment dans l'esprit de son disciple.

Port habitait alors un astre où coulaient des ruisseaux de miel. Il écrivait un prologue pour l'inauguration à Angers, le 4 novembre 1865, du théâtre Auber[1].

Il y paraît tout à fait provincialisé et angevinisé.

Province ! dit un fat. — Oui, monseigneur, Province !
Province ! le respect du paternel foyer,
L'ambition modeste et le pas régulier
Dans le contentement de son sort humble et mince,
Et le cœur satisfait, quand le jour s'est rempli
Par un simple devoir simplement accompli.

Voilà le provincial ; voici l'Angevin :

« Pare-toi de ta grâce, Angers, et puis admire.
Un ciel bleu, tes prés verts et la Loire où se mire,
Le long des bois en fleurs et des coteaux penchés,
L'orgueil de vingt châteaux, l'ombre de cent clochers[2] !

Hélas, malgré les beaux présages, le théâtre Auber fermait ses portes moins de trois mois plus tard, non sans causer indirectement au poète de grands soucis.

Autre complication : après lui avoir refusé les archives

[1] *Prologue*, etc..., Angers, 1869.

[2] Cette pièce obtint les félicitations de Quicherat, qui préférait Auber à Wagner.

Digitized by Google

de Lille on lui offrait celles de Bordeaux. Son maître l'encourageait à accepter : « Pour l'archiviste, pour le littérateur, pour l'esprit libre, le séjour de Bordeaux est préférable à celui d'Angers. » (10 février 1866.) Soit, mais que seraient devenus les travaux entrepris sur l'Anjou ? Cette fois Port, s'inspirant des considérations les plus honorables, déclina la proposition.

L'éclaircie qui, depuis 1857, laissait paraître un coin d'azur dans le ciel un peu sombre de sa vie, se fermait de nouveau sous la brume de préoccupations d'argent.

Dans le louable désir d'augmenter ses ressources, l'archiviste recherchait des travaux lucratifs se rattachant à ses études. C'est ainsi qu'il avait, en 1859, écrit pour l'Histoire de France publiée par Bordier et Charton, la partie correspondant aux règnes de Louis XIII et de Louis XV.

Joanne, le célèbre éditeur de tant de Guides, avait débuté comme commis de librairie à Angers. Grâce à lui, Port obtint de collaborer à plusieurs publications et eut la commande d'un Guide de Paris à Agen, dont la partie au-delà de Vierzon était entièrement neuve.

Il s'était acquitté de cette tâche avec son zèle et son talent accoutumés, avec une justesse de description qui lui mérita les éloge de George Sand ; mais, à l'impression, on lui demanda, on lui imposa quelques petits changements. Port se cabre et refuse de signer le livre ainsi modifié. Cette fois, Quicherat intervint et sut très habilement lever ces scrupules. Suit une réflexion bien frappante : « L'heure est venue, ajoute-t-il dans une lettre du 24 décembre 1866, de laisser là toutes les pointilleries et les minuties. La série des années redoutables va commencer avec 1867. Que les hommes capables comme vous se préparent à faire face aux événements. Un peu plus tôt, un peu plus tard, il en arrivera de graves. Une étrange inquiétude, qui s'est emparée de tous les esprits et qu'on entend ici exprimer partout, en est le signe précurseur. Embrassons-nous,

Digitized by Google

mon cher ami, et soyons du petit nombre de ceux qui font une part à la Patrie dans les vœux qu'ils s'adressent réciproquement. » (24 décembre 1866.) Quelle impression ces noirs pressentiments ne devaient-ils pas produire sur l'esprit naturellement inquiet, mais sensible et patriote de Célestin Port ?

En 1867, Napoléon III offrit à la reine d'Angleterre les statues des Plantagenets conservées à Fontevrault. Port, correspondant du Comité des Travaux historiques, protesta contre la décision de l'Empereur. La question prit un moment la proportion d'une affaire d'État. Le Ministre, saisi par le Comité, refusait d'intervenir. Quicherat lui-même se contentait d'observer. Un heureux concours de circonstances, surtout le peu d'empressement de l'Angleterre à réclamer l'impérial cadeau, assurèrent le maintien à Fontevrault des statues menacées. Toujours est-il que Port avait pris seul leur défense[1].

Autre lutte, moins en vue mais plus dangereuse.

Imprimant enfin son *Inventaire des Archives anciennes de l'hôpital Saint-Jean*, il avait jugé bon de mentionner à chaque article les folios et les dates, ce que, paraît-il, n'admettait pas alors le bureau du Ministère.

On saisit ce prétexte pour envoyer à Angers un inspecteur général, qui se présenta comme chargé des exécutions sommaires et, tout au moins, comme ayant l'ordre de mettre Port à la raison. Ce fut l'archiviste qui raisonna l'inspecteur, M. Bertrandy, qui, hâtons-nous de le dire, se montra bon confrère et s'acquitta courtoisement d'une méchante commission.

Nous en avons fini avec ces petits événements où se perdait la vie de l'archiviste de Maine-et-Loire.

Au commencement de 1869, Port publia une édition

[1] Ce dont il ne faut pas moins le louer, c'est de sa réelle modestie, lorsque, longtemps après, il raconta l'incident dans son *Dictionnaire de Maine-et-Loire*.

Digitized by Google

nouvelle de la *Description de la ville d'Angers*, par Péan de la Tuillerie, ouvrage remontant au XVIIIe siècle (1778) et devenu fort rare.

Cette publication fut accueillie plutôt froidement par la Commission des Antiquités de la France. On trouva que l'éditeur lui consacrait trop de soins et trop d'estimables labeurs [1]. Seul, d'Arbois de Jubainville apprécia justement l'édition en déclarant qu'elle serait désormais le manuel de tout archéologue angevin [2].

Port avait cependant pris soin de s'expliquer : « Le commentaire d'aujourd'hui n'est pas un travail improvisé... Dès mon arrivée à Angers, je parle de quinze ans bientôt, la pensée m'est venue d'étudier à fond et de raconter l'histoire de la ville où je venais vivre et sans doute mourir... Mes greniers plient sous la moisson. Quand je reprendrai, comme je l'espère bientôt, ces notes sous une forme plus libre, j'aurai l'ambition plus haute et m'y emploierai de mon mieux [3]. »

Six mois après, au commencement de juin 1869, Port annonçait à son maître qu'il allait incessamment publier le *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, et Quicherat se hâtait de lui répondre :

« L'entreprise que vous m'annoncez me met dans le ravissement... Vous allez là donner le modèle d'une sorte d'ouvrage que chaque département voudra avoir à son tour, et vous utiliserez d'un coup toutes vos recherches passées. L'ouvrage est fait ou peu s'en faut, puisque les matériaux sont recueillis, vous n'avez pas à vous préoccuper de la rédaction. La rédaction doit être aussi simple

[1] Rapport lu à la séance du 5 novembre 1869 par M. F. de Lasteyrie (*Bibl. de l'École des Chartes*, VIe série, t. V, 1869, p. 749).

[2] *Ibid.*, p. 701.

[3] Préface, p. XI. Angers, 14 décembre 1868.

Digitized by Google

que possible. Précision et clarté ; pas de phrases ; pas un seul mot qui soit à une autre fin qu'instruire [1]. »

Vers les derniers jours d'août paraissait le spécimen de cette œuvre, entreprise des plus considérables, comprenant trois dictionnaires fondus ensemble. Si, pour les deux premiers, l'auteur se maintenait dans les limites artificielles du département, pour la partie biographique, il sortait du cadre moderne de Maine-et-Loire ; il étendait ses recherches à tout l'Anjou, non seulement aux hommes illustres et célèbres, mais à la foule étonnée des inconnus et des oubliés.

A l'appui de son programme paraissaient deux fascicules [2].

Ainsi, cet homme qui ne rêvait que de succès littéraires à Paris, que de concours poétiques, dramatiques, qu'on accusait, non sans raison, de ne savoir prendre un parti, ce rêveur, avait reçu une si forte empreinte à l'École des Chartes, il était si sincèrement travailleur que, dès le début et pendant quinze années, il avait, sans repos ni trêve, amassé, coordonné, rédigé des milliers de notes, la matière de six in-folios. Il avait tout vu, ses archives, celles du chef-lieu, celles des municipalités et des plus petits villages du département. Bravant la fatigue, parcourant à pied de longues étapes, mal logé, mal nourri, il avait visité les mairies, les églises, les monuments, les châteaux, prenant partout les notes les plus précises. Il avait lu des milliers de livres, de revues, de brochures. Depuis le jour où il avait commencé sa rédaction dans sa petite maison de la Doucine, il s'était imposé la loi du *nulla dies sine linea.* Son travail était assez avancé pour qu'il fût possible d'en déterminer la forme et l'étendue.

[1] Lettre du 13 juin, de Cambrai en Cambraisis.

[2] Il annonçait la publication d'une livraison par mois au prix de 50 centimes ; l'ouvrage devait avoir 60 feuilles d'impression, à deux colonnes in-8°.

Digitized by Google

Tout allait bien et voici que tout est compromis. Une notice alarme les vicaires capitulaires d'Angers, *sede vacante*, qui menacent de retirer leur souscription. L'imprimeur du *Dictionnaire*, qui est en même temps celui de l'Évêché, ne laisse aucun doute sur le choix qu'il fera entre ses deux clients. L'auteur, découragé, veut jeter son manuscrit au feu. Quicherat le console, l'encourage, lui laisse entrevoir la nomination à l'évêché d'Angers de l'abbé Freppel, un érudit, un modéré. Entre temps, un autre libraire se présente et le *Dictionnaire* est sauvé.

On se demande même ce qui serait advenu si la publication du troisième fascicule n'eût pas été retardée.

On y lit en effet, page 48 : « J'arrête ce récit (l'histoire d'Angers) aux approches du bouleversement de décembre 1851, que nombre de témoins peuvent raconter. »

Quelques mois plus tard, l'expression « bouleversement » eût paru faible ; publiée en 1869, elle aurait compromis l'archiviste et singulièrement gêné son préfet et ses deux protecteurs, MM. Berger et Segris, qui s'employaient de leur mieux à le faire décorer.

Au congrès des Sociétés savantes, tenu à Paris en avril 1869, Célestin Port fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, distinction qui récompensait quinze années de labeur et plus particulièrement cinq années de participapation assidue aux publications du Comité des Travaux historiques.

Quel contraste entre cette séance à la Sorbonne, où le ministre, M. Maurice Richard, dans une sorte de prosopopée, célébrait l'Empereur, arbitre de l'Europe, restaurateur volontaire de la liberté, et les sombres prédictions de Quicherat. Et cependant, cinq mois plus tard, l'Empire était renversé, la France envahie et démembrée.

Port ne se prévalut pas de ses opinions républicaines de vieille date pour réclamer quelque autre situation. Il resta

Digitized by Google

à son poste. Ici se présente un épisode, déjà connu, mais qu'il est juste de rappeler.

Un soldat, engagé volontaire, est blessé assez grièvement sous les murs du Mans. On le jette dans un wagon. Le train échappe à grand'peine aux Prussiens, déjà maîtres de la ville et parvient enfin à Angers. L'archiviste de Maine-et-Loire apprend que ce blessé est un jeune confrère de l'École des Chartes. Il accourt, lui prodigue des soins, lui rend tous les offices imaginables.

Lorsque, trente ans plus tard, le décès de Célestin Port fut annoncé à l'Académie, ce soldat, ce volontaire, Robert de Lasteyrie, heureusement et depuis longtemps bien guéri, présidait la séance, et on se rappelle avec quelle émotion communicative il rendit hommage à la mémoire de son ami de l'Année terrible.

Ainsi les graves événements annoncés par Quicherat dès 1867 étaient accomplis. Le penseur, qui ne les avait pas prévus si accablants, était resté dans Paris assiégé; la maison voisine de la sienne avait été éventrée par un obus. La guerre finie, il écrivait à son fils d'adoption : « Je suis sauf, mais j'ai le cœur malade et il le sera longtemps. Sachez cependant que, tout endolori qu'il est, il s'est épanoui, ce cœur, quand j'ai reçu votre lettre, la première qui m'arrivait du dehors depuis cinq mois. » (7 février 1871.)

Port, de son côté, s'était remis à la publication de son *Dictionnaire*. Mais il semble que les difficultés vinssent le chercher.

Aux désastres de la guerre étrangère et de l'abominable Commune devait succéder une longue période de dissensions intérieures. L'évêque, le modéré annoncé par Quicherat en 1869, Mgr Freppel, n'était plus aux yeux de Célestin Port qu'un réactionnaire. L'archiviste passait pour écrire dans des « journaux rouges », et son nouveau préfet lui refusait les palmes d'officier de l'instruction publique. Il se voyait, en 1873, plus discuté, plus suspecté que sous

Digitized by Google

l'Empire. Encore une fois, il résolut d'abandonner son œuvre, de chercher une autre situation dans la capitale. Et son Mentor de lui rappeler, une fois de plus, qu'on se fait d'étranges illusions sur Paris et qu'il est périlleux de changer de profession à quarante-cinq ans passés.

Heureusement tout s'arrangea. Chaque fascicule du *Dictionnaire* ajoutait à la bonne opinion qu'on en avait d'abord conçue. L'auteur se décida, sans présomption, à le présenter aux suffrages de l'Académie. Il avait d'abord songé au prix Gobert. Les sages conseils de M. Léopold Delisle le décidèrent à procéder par étapes et à envoyer la première partie de son ouvrage au concours des Antiquités nationales.

Il y obtint une médaille d'or et les éloges les mieux justifiés (24 octobre 1872).

Au moment où on aurait pu croire Célestin Port uniquement occupé de l'impression de son œuvre, il publiait dans la collection des Documents inédits[1] le *Livre de Guillaume Le Maire*, dont le tirage à part parut en 1875. Dans cette reproduction intégrale et plus correcte d'un texte déjà édité par les Bénédictins, Port eut le bon goût de ne pas relever quelques erreurs de copie échappées à ses illustres devanciers. Son introduction est également très sobre. L'ensemble est parfait.

C'est alors qu'il sollicita de l'Académie le titre si envié de correspondant.

Il se vit d'abord, et non sans quelque ennui, préférer son collègue Castan, archiviste du Doubs, et Quicherat approuva la décision de l'Académie. Mais, moins d'un an plus tard, le 22 décembre 1876, Port obtenait le titre ambitionné.

Sa joie ne fut pas sans mélange. En avril 1877, sa mère mourait plus qu'octogénaire. Son vieux maître, évoquant

[1] *Mélanges historiques*. t. II, p. 187-569.

Digitized by Google

les pertes qu'il avait lui-même subies, répondit à sa lettre de faire part en termes touchants : « La consolation, pour vous comme pour moi, est dans la pensée que nous avons fait notre possible pour répondre aux sacrifices qu'ont faits pour nous nos pauvres parents. » (9 avril 1877.)

A cette intime douleur succédèrent des piqûres d'amour-propre, dont la susceptibilité de Célestin Port exagérait l'importance.

Marchegay, son prédécesseur, s'avisa, un peu tard, qu'on avait, dans la publication des *Archives de l'hôpital Saint-Jean*, passé sous silence la part prise par lui à leur entrée dans le dépôt et à leur classement. Port se fâcha tout rouge et malmena vivement le réclamant. Il demandait la constitution d'un jury d'honneur. Quicherat intervint sur un ton moitié ironique, moitié sévère : « Vous n'êtes ni un plagiaire, ni l'exploitant du travail d'autrui ; mais il vous reste d'avoir manqué d'obligeance envers un confrère ; là est la faute. Gardez-vous de parler de votre adversaire comme du dernier des monstres, car ce serait dépasser la mesure. »

C'était très sagement clore un incident regrettable. Il était temps d'ailleurs. Le grand jour approchait où le *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, presque terminé, allait recevoir la suprême récompense, le premier prix Gobert.

L'œuvre avait pris quinze ans de préparation, huit ans de publication. Les trois volumes contiennent, nous l'avons dit, la matière de six in-folios. L'indication primitive des soixante feuilles avait été dépassée de plus d'un tiers, mais sans qu'on trouvât ni une page, ni une ligne inutiles. Célestin Port se montre historien, archéologue, littérateur, économiste. On ne peut s'empêcher de songer à Bayle. Rien de vulgaire ; la moitié des renseignements sont inédits, le reste a été contrôlé soigneusement. Tout ne s'y trouve pas assurément, mais il est impossible d'aborder un sujet quelconque sans consulter le *Dictionnaire*. L'intérêt est prin-

Digitized by Google

cipalement angevin ; mais combien de noms d'hommes et de localités appartiennent à l'histoire de France.

Dans son rapport à l'Académie, M. Ravaisson-Mollien louait dans l'ouvrage couronné « une impartialité irréprochable, un esprit d'ordre et de critique des plus rares, un grand art de distribution et d'exposition; un style qui, s'il n'est pas toujours exempt de bizarrerie, est toujours vigoureux et original ». Le monde savant tout entier ratifia ce jugement, et le *Dictionnaire de Maine-et-Loire* jouit bientôt, toute proportion gardée, de la même réputation que la *Notitia* d'Adrien de Valois.

Voilà le point culminant de la carrière de Célestin Port. Au début, le *Dictionnaire* n'est qu'une œuvre de distraction pour l'archiviste qui rêve de livres lus par un plus grand public; ensuite, c'est le travail préféré, solide ; un de ceux que la postérité recueille avec soin, alors que tant de livres à succès disparaissent au poids du papier.

Nous avons fait connaître les quatre grands ouvrages de Célestin Port ; *Inventaire des archives de la mairie d'Angers*, *Inventaire des archives de l'hôpital Saint-Jean;* le *Livre de Guillaume Le Maire*, le *Dictionnaire*.

Il est impossible d'indiquer, ne fût-ce qu'en citant leurs titres, les nombreuses études publiées par l'auteur dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, dans la *Revue de l'Anjou*, dans la *Revue des Sociétés savantes*, etc. Un ami dévoué, un savant qui ne laisse rien à glaner après lui, M. Lelong, en a dressé la liste qui ne monte pas à moins de 117 articles sur les sujets les plus variés[1]. Si l'on excepte quelques tentatives dramatiques, quelques poésies, on doit reconnaître que l'auteur, malgré ses hésitations, a peu dévié de la route dont son *Dictionnaire* est le terme.

Toutes ces études, particulièrement celles qui ont trait

[1] *Bibliographie des travaux de Célestin Port* (*Revue de l'Anjou*, janvier-février 1902, p. 15).

Digitized by Google

aux artistes angevins, portent la marque du même soin dans les recherches et dans la rédaction. Port a pris soin de les réunir dans deux recueils intitulés *Notes et notices Angevines* et *Questions Angevines*. Malgré leur mérite, elles n'auraient pas suffi à assurer la réputation de leur auteur ; mais, après la publication du *Dictionnaire*, elles prennent l'importance d'une flottille que convoie et protège un vaisseau de haut bord.

Le 11 novembre 1887, Port reçut de l'Académie la plus haute distinction qu'il pouvait ambitionner. Il fut nommé membre libre, en remplacement de M. Desnoyers.

On ne peut s'empêcher de regretter qu'à cette heure la fortune de Célestin Port n'ait pas été complète; qu'il ne lui ait pas été donné de revenir à Paris, d'y éprouver la joie de vivre dans ce milieu de confrères professant des opinions diverses, sans que cette diversité effleure la courtoisie, encore moins l'estime, où l'on trouve même la douceur de l'amitié. Ce rude abord, dont votre heureux élu croyait utile de se couvrir à Angers, serait tombé dès le seuil de l'Institut.

Que n'eut-il au moins la satisfaction d'écrire une notice sur la vie de son prédécesseur. Son esprit se fût reposé, détendu en étudiant, en racontant la carrière si remplie de cet homme d'un esprit ouvert comme le sien à toutes les connaissances, en même temps d'humeur douce et séduisante, n'ayant jamais rencontré d'ennemis ni soupçonné qu'il pût en avoir, modéré dans la jouissance d'un bonheur longtemps parfait, chrétiennement résigné au jour d'épreuve et à l'heure de la mort. L'auteur des notices sur les *Divisions ecclésiastiques de la Gaule* eût trouvé un bon juge dans l'auteur du *Dictionnaire de Maine-et-Loire*. Mais, à cette époque, l'Académie n'avait pas encore établi l'usage de ces notices biographiques, moins solennelles, plus intimes et peut-être plus sincères que les discours et n'obligeant pas moins leur auteur à de salutaires réflexions.

Digitized by Google

Célestin Port demeura donc à Angers, où tous les partis saluèrent comme méritée son élection à l'Académie, mais sans que ce légitime hommage modifiât de part et d'autre une réserve qui prenait trop souvent un caractère d'hostilité.

Au lendemain de l'achèvement du *Dictionnaire*, Quicherat avait conseillé à son disciple, devenu un maître, d'aborder quelques études reposantes sur l'Anjou ou sur le moyen âge. Mais Quicherat, mort en 1882, n'avait pas joui du succès de Célestin Port, dont les idées allaient prendre un tout autre cours.

On se souvient, dès l'arrivée du jeune archiviste-paléographe à Angers, en 1853, de l'attrait qu'exerçaient sur lui les dossiers constitués au temps même des guerres de la Vendée. Leur odeur de révolution lui montait à la tête et, depuis 1878, il les compulsait avec passion.

En 1880, il avait préludé à ses nouvelles études en publiant les *Souvenirs d'un nonagénaire*, *Mémoires de François-Yves Besnard*, publication entreprise, comme l'archiviste de Maine-et-Loire le fait ressortir, « *propriis sumptibus*, ni plus ni moins qu'un duc et pair, et aussi avec une part de sa vie, faite de peine et de travail ».

Ce Besnard est un très curieux personnage, tour à tour prêtre, industriel, secrétaire d'homme politique, perdant sa place, obtenant comme compensation celle de percepteur, ayant vu la royauté de Louis XVI, la Révolution, la Terreur, l'Empire, la Restauration et la Monarchie de juillet, pour mourir, en 1843, en faisant cette déclaration : qu'il ne faut pousser à bout aucun principe. Il écrit avec sincérité et le lecteur impartial peut tirer de ses Mémoires des conclusions bien différentes de celles qui séduisent leur ardent éditeur.

Si l'histoire ancienne se plaint de la pénurie de documents, la moderne en a trop. Enquêtes judiciaires, rapports administratifs ou militaires sont presque toujours

Digitized by Google

des œuvres d'attaque ou de défense. Les correspondants les plus sincères transmettent les nouvelles les plus erronées. Les hommes, acteurs dans les événements, ensuite rédacteurs de Mémoires, ont eu le temps de se ressaisir et posent devant le futur historien. Quand le sujet intéresse plusieurs nations, on a au moins le contrôle des documents étrangers; mais, dans l'histoire locale, surtout dans celle qui se rédige en présence des vainqueurs et des vaincus ou de leurs fils, la difficulté devient insurmontable.

Bien que le premier Empire eût sa racine dans la Révolution, il n'en laissa pas moins célébrer les efforts réactionnaires des Vendéens, et les premiers récits de ces événements parurent comme une glorification. Pendant la Restauration, on les exalte et le ton ne changea guère sous le second empire. Le « bouleversement » de 1870 rendit inévitable l'explosion de jugements nouveaux.

C'est dans ces conditions que fut écrite et publiée la *Vendée Angevine*.

Que Célestin Port ait écrit avec un ferme propos d'impartialité, on le croit sans peine; mais il professait cette doctrine que l'impartialité n'oblige pas à l'indifférence[1] et, malgré lui, son œuvre prit une allure de réaction et d'apologie en sens contraire.

Si des discussions théologiques au sujet d'un Bérenger du XIIe siècle passionnaient encore à Angers, combien ne devait-on pas s'y émouvoir en lisant ce livre où, à chaque page, cent noms soulevaient la susceptibilité de cent familles, où les sources officielles contredisent les traditions du foyer et sont tout aussi suspectes.

Comme les écrivains de la première heure avaient trop écouté les récits de grand-père à petit-fils, Port a peut-être accordé trop de foi à des documents contemporains, établis par des hommes passionnés.

[1] *La Vendée Angevine*. Lettre à M. de la Sicotière, p. 4, note. Angers, 1889 (tirage à part d'un article de la *Revue de l'Anjou*, t. XVIII, 1889).

Digitized by Google

Étudié en lui-même, l'ouvrage très documenté, ressemble parfois à un inventaire. L'écrivain, vivant dans ses archives, n'a pas résisté au désir d'y puiser une surabondance de détails, au détriment de l'ensemble. Cet excès de richesse est moins regrettable encore que l'introduction de tirades très sincères, mais trop passionnées. De là, dans les journaux, dans les revues de l'Anjou et même de Paris, des attaques, des ripostes et des combats, comme on en vit autrefois entre Bleus et Chouans, dans la plaine disputée des Mauges.

On ne saurait dire que ce cliquetis de bataille, répercuté et grossi par les échos de Maine-et-Loire, déplût à l'auteur. Était-ce l'effet de son nouvel habit; toujours est-il qu'il se montrait moins sensible aux horions.

En 1893, il s'attaqua de nouveau à la légende de Cathelineau. Le livre, de forme franchement polémique, est dirigé moins contre le Vendéen que contre ses panégyristes imprudents. En somme, il ne détruit que le prétendu brevet de généralissime délivré en termes plus que suspects à ce paysan, qui ne l'avait pas ambitionné. Aussi, le chant de triomphe de l'historien paraît-il un peu éclatant. Toutefois, son livre et celui de la *Vendée Angevine* sont et resteront recherchés tant ils sont fournis de nombreux et curieux documents, publiés avec la plus complète impartialité. Tout esprit de critique à part, on peut dire avec le jurisconsulte romain : *materia superat opus*.

Vers la fin de cet ouvrage sur Cathelineau, on lit cette phrase d'un sentiment tout personnel : « Je connais quelqu'un qui, en écrivant, n'a jamais eu d'autre visée que la science, d'autre passion que la vérité, ces deux coureuses qu'il faut suivre et poursuivre, le boulet de misère rivé au pied[1]. »

Port a plus d'une fois regretté de n'avoir pas trouvé, sinon

[1] P. 171.

Digitized by Google

le chemin de la richesse, au moins celui de l'aisance. On ne saurait lui en faire un reproche. Il était père de famille, mais il n'avait pas l'âme mercenaire; il l'avait même généreuse. A l'âge où l'homme, plus près de l'heure où il devra tout abandonner, s'acharne encore plus à tout retenir, l'archiviste de Maine-et-Loire, sans grande fortune, donna au département une collection formée par ses soins, à ses frais, comprenant plusieurs milliers de pièces, imprimés, gravures, dessins, notes manuscrites, collection d'une inestimable valeur pour l'Anjou.

Il se promettait de l'installer dans le nouveau bureau, construit sur sa demande, plus commode que sa « glaciale et humide et sombre chapelle[1] » , mais il faut bien le dire, de moins grand caractère, bureau très clair, trop clair même pour des yeux affaiblis.

Dans un dernier adieu à ses chères collections, il disait : « Je n'ai que faire de prévoir l'heure prochaine où il me faudra me séparer d'elles. » Parler de la mort, même avec dédain, c'est penser à cette inévitable.

A la fin de sa *Légende de Cathelineau* il écrivait encore : « Peut-être pour moi sera-t-il temps bientôt, après tant de courses à travers la vie, de jeter là le bâton de voyage et, s'il me reste encore quelques heures, sur le soir, de m'oublier à regarder couler l'eau et se lever au loin les étoiles, conseillères du bon sommeil. »

On retrouve le bon élève de Louis-le-Grand, le lettré qui se souvient du *suadentque cadentia sidera somnos*. Et cependant, à l'heure où Célestin Port parlait ainsi, la lumière n'arrivait plus à ses yeux éteints.

N'y plus voir, quel supplice pour ce savant, qui lisait ou écrivait dix heures par jour ; et, par delà cette noire horreur de la cécité, la vision intérieure de la retraite prochaine et forcée. Cependant, toujours vif d'esprit, Port

[1] *Rapport annuel*, 1900, p. 534.

Digitized by Google

luttait contre l'ombre grandissante. Il s'intéressait aux questions d'éducation, où se réfugiait sa foi dans l'avenir, car personne n'a été plus préoccupé de l'avenir, ni plus désireux de revivre dans la mémoire des hommes.

Ses deux fils, membres distingués de l'Université, et qui ont fourni des renseignements précieux à l'auteur de cette notice, ont pu craindre que, d'après certaines pages de combat, on ne considérât leur père comme un mécontent, comme un irrité contre le sort. Préoccupation pieuse, mais sans cause réelle. Célestin Port n'a-t-il pas eu toutes les satisfactions d'amour-propre que peut espérer un savant? Chevalier, officier de la Légion d'honneur, n'avait-il pas reçu toutes les distinctions ambitionnées par un citoyen? N'avait-il pas, surtout, conscience de sa valeur, de celle de ses ouvrages, faits pour durer?

Un ou une ermite littéraire l'a, vers 1900, représenté menu, sec, à physionomie d'ascète, un peu penché en avant, cheminant toujours du même pas vers les cryptes de la préfecture, sans regarder à droite ni à gauche. Et les Angevins de dire : « Voilà celui qui vit avec les morts! » Quelle erreur!

Sous l'enveloppe à demi consumée la flamme restait.

La touche du même portraitiste est plus juste quand il montre le septuagénaire sceptique, « navré et scandalisé dans son honnêteté chatouilleuse des réussites de certaines insuffisances, des élévations de certaines tares ».

Cela fait penser à ce qu'on a dit de son maître Quicherat « et de son désenchantement intérieur en constatant que le régime qu'il avait appelé de ses vœux ne pouvait, pas plus qu'un autre, réaliser tous les rêves qu'avait formés son patriotisme[1] ».

Le dernier travail de notre confrère fut un rapport sur ses Archives : *Ancien régime et période révolutionnaire*.

[1] Robert de Lasteyrie, *Jules Quicherat, Sa Vie, Ses Travaux*, p. 41. Paris, 1883.

Digitized by Google

Sa dernière sortie fut une excursion archéologique. Vers la fin de février 1901, on lui signala la découverte d'antiquités romaines, près de Chalonnes. Il voulut les voir. Effort excessif où il devait tomber, on l'a dit avec justesse, comme un soldat sur le champ de bataille. Quelques jours après, le 2 mars, il mourait subitement, sans avoir le temps de lever vers l'étoile un suprême regard.

« Je ne crois pas, a dit un des orateurs qui ont parlé sur sa tombe, qu'il ait envisagé la mort avec regret. » On se sent pris d'une tristesse en présence d'une telle fin, après tant de labeurs et de peines. La nuée dont cet infatigable travailleur s'est plaint si souvent et qui a trop plané sur sa vie, ne s'est pas levée.

Un jour viendra, il est déjà venu, où les critiques plus ou moins fondées sur le caractère, sur les tendances, disparaîtront, où on ne connaîtra plus Célestin Port que par ses grandes qualités, par cette œuvre magistrale que le temps respectera et que les hommes sérieux, de toute opinion, ne pourront consulter sans profit ni sans reconnaissance.

Jules Lair,
de l'Institut.

Digitized by Google

UNE

GRANDE PÉRIODE ÉLECTORALE

EN ANJOU

Les Élections aux États Généraux de 1789

La lutte électorale qui précéda la nomination des représentants des trois Ordres aux États Généraux de 1789 fut, en Anjou, courte, brillante et décisive. Du 24 janvier, date de la convocation royale au 7 avril, jour où la Noblesse clôtura ses opérations, trois mois s'écoulèrent à peine ; et, avant la fin même des élections, un fait apparaissait, incontestable à tous les yeux : l'union des trois Ordres en une seule assemblée et la fusion de leurs doléances en un cahier unique n'avaient pu se faire, de la faute et par la volonté expresse du Tiers. Prenant délibérément une forte avance sur le Clergé et la Noblesse, il s'emparait de la conduite de l'opinion et s'affirmait déjà comme le représentant de l'immense majorité du peuple angevin. On sait qu'à Versailles, en juin, les choses se passèrent de même et que, sur l'initiative du Tiers, bientôt suivie par le bas Clergé, l'ordre des communes du royaume devint l'Assemblée Constituante de la Nation. Ce résultat était dans la logique profonde des faits et n'étonne plus l'historien d'aujourd'hui. Il surprit et déconcerta, en 1789, beaucoup de monde : le Roi, la Cour,

Digitized by Google

les Ministres et Necker lui-même, et surtout la Noblesse et le haut Clergé.

A partir de juillet, en effet, la Révolution prenait un tour essentiellement démocratique, que peu de gens remarquèrent d'abord et que moins encore avaient su prévoir. Toute une partie de la Noblesse, la plus intelligente, la plus éclairée, et notamment celle d'Anjou, s'attendait si peu à une telle déviation des événements, qu'elle avait pu songer, un moment, à dériver vers une réorganisation aristocratique de la France le formidable mouvement de réforme qui soulevait alors tout le pays.

C'est un côté peu connu de l'histoire de la Révolution française que nous révèle clairement l'étude de la période électorale de 1789 en Anjou. Là réside, à notre avis, l'intérêt tout particulier des élections dans cette province. Nous pourrons, sans inconvénient, faire abstraction de celles du Clergé. Absorbé par sa querelle, depuis longtemps ouverte, entre curés et bénéficiers, le premier ordre laissa le champ libre aux deux autres. Toute la lutte se réduisit bientôt à un conflit violent, bref et définitif, entre les ordres laïques.

On peut en marquer les phases rapides et changeantes avec une suffisante précision. A la fin de 1788, la Noblesse tend une main bienveillante au Tiers dont elle sollicite le concours. Après quelques hésitations, celui-ci repousse ces avances et laisse apercevoir une hostilité défiante. Bientôt, en décembre 88 et janvier 89, le duel s'engage, d'abord courtois, puis acharné, ensuite haineux, sans réconciliation sur le terrain, aboutissant en février à une éclatante et irréparable rupture. En rechercher les causes, en détailler les péripéties, en indiquer les résultats, tel est l'objet de cette étude. Elle restera fidèle au titre qui la précède, car la période électorale de 1789 fut presque toute remplie de ce combat entre le Tiers et la Noblesse, qui en reste le caractère propre et, pourrait-on dire, local et angevin.

Digitized by Google

I

Une idée très répandue, depuis que Taine l'a brillamment affirmée, est que l'Ancien Régime aurait péri par une sorte de suicide où les privilégiés, intéressés pourtant à le défendre, se seraient laissé entraîner sous l'influence des idées nouvelles imprudemment adoptées ou, tout au moins, tolérées par eux.

Mais l'histoire admet, d'ordinaire, avec peine, ce rôle fantaisiste de guillotiné par persuasion. Il n'est pas sûr que ces gentilshommes philosophes, ces prélats encyclopédistes et ces ministres novateurs se soient aussi étrangement fourvoyés et qu'ils aient galamment couru à leur perte, alors qu'ils pouvaient espérer, dans une société en mal de réformes, faire tourner les réformes à leur profit. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les belles idées et les grands principes font une noble figure aux convoitises et aux intérêts. Parmi ces personnages façonnés au goût de l'époque, il y avait certainement des habiles, des politiques tout disposés à exercer leurs facultés. On les retrouve en groupes nombreux à la Constituante. Le parti d'Orléans en comptait beaucoup. Le parti dit *américain* en était presque exclusivement composé. Leur influence, d'abord annihilée, se fit vers 1791 plusieurs fois sentir.

La Noblesse eut donc, à l'Assemblée, ses hommes de gouvernement qui, bien loin de consommer leur suicide, défendirent énergiquement leurs idées. Si l'histoire générale n'en faisait mention, l'histoire de l'Anjou nous en fournirait des exemples. Dès à présent, et avant le dépouillement complet des archives de Serrant[1] qui en diraient long sur ce chapitre, nous pouvons avancer qu'il existait

[1] Voir la brochure d'extraits de ces Archives, publiée en 1901 par M. le duc de la Trémoïlle.

Digitized by Google

en Anjou, avant la Révolution, un parti aristocratique en formation, sinon complètement organisé. Il avait sa doctrine, ses défenseurs, ses procédés politiques. Il s'attachait à conquérir et à diriger l'opinion. Moyennant quelques concessions au Tiers, il essayait de le gagner pour s'en servir. S'il fut démasqué et s'il échoua, ce ne fut pas sans avoir déployé de l'habileté dans sa conduite ni de la vigueur dans sa défense. Il succomba, d'ailleurs, moins par ses fautes que sous le poids de la masse populaire ébranlée partout en sa profondeur.

En 1789, en effet, la scène politique s'élargit subitement. Il n'y eut plus de place pour les intrigues longuement et savamment préparées dans le secret d'une correspondance ou le silence du cabinet. Du bureau où le comte Walsh de Serrant, « l'oracle » de la noblesse angevine, élabore ses arcanes et les communique à ses amis Boylesve de la Maurouzière ou Choiseul-Praslin, l'intérêt se trouve brusquement transporté sur le théâtre immense, éclairé d'un jour éclatant, où les douze cents représentants de la France travaillent à son bonheur sous les regards attentifs du monde. — Mais, si splendide que soit un tel spectacle, il ne doit pas faire oublier tout ce qui l'a précédé. Et depuis trois ans déjà une partie s'était liée en Anjou qui, moins grandiose et moins connue, mérite cependant de nous retenir un instant.

Pour en bien comprendre l'intérêt, il est nécessaire de résumer les événements confus qui remplirent la dernière période du règne personnel de Louis XVI. La noblesse angevine s'y passionna vivement, les interpréta selon ses idées et voulut en tirer les conséquences favorables à ses prétentions. Ses vues, peut-être erronées, furent singulièrement nettes et originales. C'est tout un système que Walsh et ses amis surent déduire des faits du moment.

Calonne avait gouverné trois ans avec une audace dans le mensonge et une sorte de cynique grandeur qui stupé-

Digitized by Google

fièrent en indignant. Mais, comme la Royauté souffrait d'un mal irréparable en politique, le manque d'argent, il fallut bien que son ministre finît par avouer, un jour, le déficit. Le peuple, trop pressuré, ne rendait plus. Il devenait nécessaire de réclamer l'aide des privilégiés. Or, s'attaquer aux privilèges, c'était commencer la Révolution. Pour risquer cette partie suprême et inévitable, Calonne conseilla au Roi de s'appuyer des privilégiés eux-mêmes. Il convoqua pour janvier 1787 une Assemblée de Notables.

Les Notables ressuscitèrent la vie politique dans le pays. Ils tinrent tête à Calonne avec une incontestable habileté. Celui-ci leur demandait de l'argent. Ils lui demandèrent des comptes. Le coup était adroit et fit tomber Calonne. Le public ne vit que sa chute, et applaudit. Il ne prit pas garde que les Notables, malgré la détresse du peuple, avaient éludé les subsides. Ils se donnaient des airs populaires, et ne payaient pas.

Mais les privilégiés ne se prenaient pas à leur propre jeu. Ils s'étaient sentis menacés et préparaient leur défense. Le fait n'est pas douteux. En voici une preuve irréfutable.

Dans une lettre datée du 26 août 1787 et adressée au comte Walsh par Boylesve de la Maurousière, l'un des plus clairvoyants parmi ses correspondants, il est fait allusion au « système inconstitutionnel du vénérable Calonne, qui voulait confondre tous les Ordres pour n'avoir plus qu'un troupeau de moutons à écorcher... Cet article amenait à grands pas le despotisme oriental. Il a été solennellement décidé que les *deux* Ordres conserveraient leur prééminence... Voilà le principe solennel, la loi fondamentale que le Roi ne pourrait détruire lui-même, comme il ne pourrait changer la loi de l'ordre de la succession au trône[1]. »

[1] Duc de la Trémoïlle, l'*Assemblée Provinciale de l'Anjou en 1787*, p. 47.

Digitized by Google

Le passage tout entier est typique. La Noblesse répugnait évidemment au suicide, et Calonne avait trouvé plus fort que lui.

Mais de telles déclarations n'étaient pas pour le public. On lui jeta autre chose en pâture : la création d'Assemblées Provinciales, suivant les idées de Turgot et selon le plan essayé par Necker à Bourges et à Montauban, et l'organisation d'assemblées électives dans chaque paroisse : graves concessions en apparence, mais que les ordres privilégiés se promettaient bien de reprendre en dessous et à leur profit.

Sur ce point, l'ouvrage de M. de la Trémoïlle est plus riche encore en révélations concluantes [1]. Il faudrait le citer tout entier, mais il suffit de le parcourir au hasard, pour se convaincre que la Noblesse angevine tenta, dès le début, de composer à son gré, pour la soumettre à son influence, l'Assemblée que les Notables avaient accordée à la province. Il importe que les représentants du Tiers soient des hommes connus, sûrs, malléables, incapables de constituer une majorité indépendante ou indocile. Leurs titres sont soigneusement pesés, longuement discutés. On aperçoit clairement que le cabinet du comte Walsh est une agence politique, le centre d'un réseau d'informations, le bureau directeur d'un parti qui a repris ses avantages et semble bien décidé à ne plus les abandonner.

Toutes ces manœuvres échappaient au public angevin, comme les véritables motifs des Notables restaient ignorés à Paris. Aussi fit-on bon accueil à l'Assemblée Provinciale qui se réunit le 6 octobre et se distribua en plusieurs commissions, dont chacune devait présenter un rapport. Elle était, du reste, en partie composée d'hommes de valeur, consciencieux et dévoués au bien public. Les rapports des commissions sont remarquables pour les con-

[1] Duc de la Trémoïlle, *op. cit. passim*.

Digitized by Google

naissances pratiques et les mesures proposées, comme par les sentiments, les idées et le style. Nos contemporains y trouveraient à s'instruire et nos administrateurs pourraient encore s'en inspirer. Mais le temps et l'argent manquèrent, ainsi que l'appui du gouvernement, pour passer du conseil à l'exécution.

Il ne semble pas que la population se soit longtemps passionnée pour cette Assemblée. Elle n'avait pas tardé, d'ailleurs, à se proroger indéfiniment, laissant pour la représenter une commission intermédiaire de huit membres qui resta en fonctions jusqu'en juillet 1790. Composée de membres favorables à la noblesse, et dans le système du comte de Walsh, elle devait finir par devenir suspecte à la bourgeoisie éclairée. Un lent, mais sûr discrédit s'attacha, dès le milieu de 1788 à la commission et remonta bientôt jusqu'à l'Assemblée elle-même. Les réformes de 1787, un an passé, ne suffisaient déjà plus. De toutes parts, on réclamait, en attendant les Etats généraux dont le Parlement avait jeté au peuple le nom fatidique, des Etats provinciaux élus par les trois Ordres, et non plus recrutés par moitié par le pouvoir et, pour l'autre moitié, complétés par eux-mêmes, comme les Assemblées de 1787 ; de véritables conseils électifs, délibérants, avec des attributions à la fois définies et suffisamment étendues ; bref, un essai de *self government*.

La noblesse ne prit pas l'initiative de ce vaste mouvement provincial, sérieuse tentative de fédéralisme contre l'arbitraire royal. Mais, avec une habileté remarquable, elle s'en empara dès sa naissance, le fit sien et se donna bientôt l'air de l'avoir provoqué. A la Saint-Martin de 1788, la Commission intermédiaire, et peut-être Walsh lui-même, publie inopinément un savant mémoire bourré de faits, hérissé de dates, pour prouver l'existence, au XIVe siècle, d'états provinciaux en Anjou, et supplier le Roi de les rétablir. La dissertation est bien faite, mais se détruit elle-

Digitized by Google

même dès le début par un aveu maladroit : on y invoque, en effet, d'anciens titres autrefois renfermés à la Chambre des Comptes d'Angers et qui, transportés à Paris, ont été consumés dans un incendie !

Ce mémoire, qui semble revendiquer des droits périmés dissimulait, d'ailleurs, sous son apparence révolutionnaire, une manœuvre des plus habiles et qui se liait étroitement au système de la Noblesse d'Anjou. Restaurer les prétendus états du XIVe siècle dans leur antique et vénérable forme, c'eût été résoudre, en un sens déterminé, la grave question qui passionnait alors tous les esprits : celle de la double représentation du Tiers dans les Assemblées électives. Le Tiers n'ayant compté, affirmait-on, qu'un nombre de députés égal à chacun des deux autres Ordres dans ces réunions du temps passé, il était juste et conforme aux traditions du royaume qu'il en fût de même dans le présent[1].

Le piège était visible, et l'artifice grossier. Il apparut même bientôt, à n'en plus pouvoir douter, que cette théorie était, parmi la Noblesse, un plan concerté et prémédité. Presqu'au même jour, les notables de 1787, rappelés par Necker à Paris, repoussaient à une majorité écrasante le vote par têtes et le doublement du Tiers aux États Généraux.

Ce même coup porté à Paris et à Angers émut et réveilla la bourgeoisie angevine. Elle aperçut clairement le plan de l'aristocratie et, sans tarder, se mit en défense. Dix jours après le mémoire de la Commission, un corps considérable et influent d'Angers, l'Ordre des avocats, prit un arrêté mémorable qui révélait le danger et indiquait nettement les moyens de le conjurer.

Le barreau angevin demanda le 21 novembre qu'après consultation des Municipalités et Corps de la province, il

[1] Ce mémoire est cité dans Blordier-Langlois, *L'Anjou et le Maine-et-Loire*, pièces justif. nos 1 et 2.

Digitized by Google

fût établi des états provinciaux avec double représentation du Tiers, vote par tête, *et exclusion des privilégiés comme députés du Tiers État*[1].

Cet appel, à peine lancé, fut entendu. L'arme que la Commission avait si maladroitement laissé choir fut ramassée par une autre Assemblée, peu populaire, il est vrai, et déjà bien attaquée, le Corps de ville ou Conseil municipal d'Angers, qui, en se faisant le champion des revendications de la province, voulait dissiper les fâcheux soupçons d'aristocratie auxquels sa composition et sa constitution même l'avaient souvent exposé. Prenant, pour ainsi dire, au vol l'arrêté des avocats, le maire Claveau, par une initiative hardie, véritable entreprise sur les droits du pouvoir central, que le subdélégué de l'Intendant n'osa d'ailleurs réprimer, convoquait le 25 novembre les Corps constitués et les seize paroisses d'Angers à une réunion générale dont l'ordre du jour était précisément la discussion du manifeste des avocats.

Elle se tint près d'un mois plus tard, le 24 décembre et répondit amplement à ce qu'on en avait attendu. Malgré l'opposition ou l'abstention de quelques-uns des groupes qui y étaient représentés, les paroisses, qui en constituaient la partie la plus nombreuse sinon toujours la plus écoutée approuvèrent à une majorité formidable les conclusions des avocats. Bien mieux : profitant du hasard qui les avait réunis, les chefs du Tiers angevin énumérèrent une série de griefs et réclamèrent un ensemble de réformes qui furent comme la préface des cahiers de 1789[2].

Les événements secondaient leur audace. A quelques jours de là (27 décembre 1788), le *Résultat du Conseil*, sans oser se prononcer sur le vote par tête, reconnaissait solennellement le principe de la double représentation du

[1] V. à la Bibl. d'Angers, H, 1559, III.

[2] Cf. Blordier-Langlois, *op. cit.* Pièces justificat. n° 3. Bibl. d'Ang., 2034.

Digitized by Google

Tiers. Necker s'y était résolu, malgré l'opposition des Notables. Ceux-ci perdirent alors toute leur popularité de 1787. Le contre-coup de leur disgrâce retentit à Angers. Aux étrennes de 1789, il est déjà évident que les privilégiés ont échoué, à Paris comme en Anjou, dans leur dessein de capter et de diriger l'inévitable Révolution. Mais il n'était pas inutile d'établir, sur des faits et des renseignements locaux, cette vérité généralement méconnue ou dédaignée. Si le peuple français a fait la Révolution en 1789, *ce sont les nobles qui, en 1787, l'ont commencée*. Et ils ne s'y sont pas lancés en étourdis, fourvoyés en aveugles, ou aventurés en dilettanti. La pressentant inévitable, ils ont voulu en prévenir les effets, limiter le mal qu'ils en redoutaient pour leur Ordre et en retirer tout le profit qu'elle pourrait, bien dirigée, leur rapporter. Si elle leur devint funeste, ce fut bien malgré eux, en dépit de leur résistance et de leurs efforts. Le prétendu suicidé se montra fort récalcitrant devant la mort et ne songea jamais, bien qu'on en ait dit, à se détruire ou même à se mutiler de ses propres mains.

II

A la fin de 1788, le parti aristocratique angevin était démasqué par le Tiers, qui avait deviné ses intrigues et soupçonné tout au moins ses intentions. Mais, loin de se laisser décourager par ce premier échec sur la composition des États Provinciaux, il reporta la lutte sur un autre point : le mode de votation aux futurs États Généraux. L'intrigue secrète ne lui ayant pas réussi, il recourut à la discussion au grand jour. Après avoir usé surtout de son influence, il appela à son aide l'éloquence et le raisonnement. De nombreux gentilshommes angevins descendirent de bonne grâce dans la lice oratoire, ouverte depuis le rétablissement, au moins partiel, de la liberté de la

Digitized by Google

presse. Ils firent bonne contenance et ferraillèrent adroitement dans ce tournoi d'un nouveau genre. Ils y trouvèrent, d'ailleurs, des adversaires inattendus et sur qui la victoire n'était pas facile. Mais le cas de ces grands seigneurs défendant eux-mêmes, et non sans talent, leurs idées, est assez curieux et assez rare pour que nous y insistions dans la mesure où le permettent notre connaissance du sujet et nos documents.

La discussion fut d'abord purement théorique. Elle mit en lumière les grandes lignes de ce système, dont nous avons montré l'existence sans en préciser les détails.

En premier lieu, la Noblesse ne renonce nullement à une alliance avec le Tiers. « La Monarchie admet nécessairement deux classes, les Nobles et les Communes, dira le grand sénéchal de la noblesse d'épée, Barin de la Galissonnière, à l'exception du Sacerdoce et de la Magistrature, forme confirmée depuis la scission du Clergé au Colloque de Poissy [1]. »

Les deux ordres laïques sont donc alliés naturels contre le Clergé et surtout contre l'aristocratie nobiliaire des Parlements et Cours souveraines. Fort habilement, un *gentilhomme angevin*, *noble d'extraction*, attise la haine des bourgeois contre les anoblis « repoussés de la haute et antique noblesse qui les méprise, détestés du peuple qui les envie ». Il était sûr d'être entendu et approuvé à Angers où le corps municipal était, depuis Louis XI, une pépinière de gentilshommes très bourgeois d'extraction, dont le nombre croissait avec une rapidité inquiétante, au grand détriment du Tiers qui voyait fondre son élite, au mécontentement de la Noblesse de race prête à sombrer sous le flot montant des anoblis [2].

[1] Discours prononcé à l'Assemblée générale des trois Ordres, le 16 mars 1789.

[2] Passage cité par Blordier-Langlois, *op. cit.*, I, p. 35-36.

Digitized by Google

Tout en désignant au Tiers les ennemis qu'il a de communs avec la Noblesse, le même gentilhomme démontre adroitement « la nécessité d'un corps entre le Monarque et le peuple, sans pouvoir pour opprimer, mais assez puissant pour empêcher le souverain de parvenir au gouvernement arbitraire, assez fort pour contenir le peuple dans l'obéissance qu'il doit au monarque... sans lequel s'établirait le despotisme ou le gouvernement populaire[1] ».

Cette proposition, qui justifie l'utilité de la Noblesse, renferme encore autre chose de plus habile. En éveillant les défiances de la bourgeoisie qui, presque seule, représente le Tiers contre le peuple, le *Quatrième État*, comme on dira de nos jours, la Noblesse essaie de la rallier à elle par la crainte ou l'intérêt et de lui ravir ainsi ce qui fait sa force, l'union intime avec ce peuple dont elle est le prolongement direct et où elle a puisé, pendant des siècles, son origine, sa sève, ses ressources, sa vraie puissance.

Mais, malgré ce rapprochement du Tiers et des Nobles contre le Clergé, la Magistrature et le peuple, on laissera subsister la distinction des Ordres. Ils resteront séparés, impénétrables l'un à l'autre, et parce que cette division est bonne en soi, et parce qu'elle est conforme à l'antique constitution de l'État.

Car nous lisons dans un *Avis à la Noblesse*[2] : « ... Il existe une Constitution antique, sainte et immuable, qui réside dans le concours et la puissance des Trois Ordres... »

La Révolution projetée sera donc conservatrice, comme celle d'Angleterre en 1688 : « ... Il s'agit de réformer la Monarchie, non de la détruire ... » (le marquis de Beauvau) « ... Tenons-nous-en à l'ancienne Constitution de nos pères » (le comte de Lamotte-Baracé). Ainsi, l'on ne risquera pas de s'égarer dans le champ illimité des expé-

[1] Blordier-Langlois, *op. cit.*, p. 35-36.
[2] Bibl. d'Angers, 1559, IV, p. 5.

Digitized by Google

riences politiques : on s'en tiendra aux résultats ou aux suggestions de l'expérience nationale.

Cela posé, quelles seront, après la destruction des Ordres, les bases de la Constitution *restaurée* de l'État. Écoutons le marquis de Beauvau : «... La réforme des finances est le moindre des intérêts que la Nation ait à peser... » Il s'agit bien de payer, de réclamer de l'argent au peuple et aux privilégiés[1]... « Il faut d'abord écraser le despotisme... Vous n'accorderez pas un écu, un seul écu que le consentement royal n'ait été donné à une loi d'*habeas corpus*... qu'une loi n'ait déclaré coupable de lèse-nation tout ministre qui aurait attenté à la liberté d'un seul Français. »

Cette chaleur de ton est sincère, car la Noblesse ne se sent pas tout à fait à l'abri des lettres de cachet et de la Bastille. Sa cause se confond, sur ce point, avec celle du Tiers-État. C'est lui donner un avis sage que de l'engager à la soutenir. Autre diversion, généreuse et bien calculée, chaleureuse et habile pour détourner le Tiers de ses utopies et l'entraîner dans le sillage de la Noblesse.

Est-ce à dire qu'elle demandera tout et de son côté ne concèdera rien ? L'objection est prévue : « Faisons, dit un Ami de la Province, membre de la Noblesse, faisons généreusement, par bonne volonté, le sacrifice des privilèges pécuniaires[2]... »

C'est un sacrifice, en effet. Le malheur est qu'on ne s'y est résigné qu'au dernier moment, presque contraint et forcé, et avec le secret espoir, nous le verrons bientôt, de le compenser par d'autres avantages très réels et au moins équivalents.

Avec sa participation plus ou moins complète aux charges publiques, la Noblesse offre encore au Tiers de

[1] *Avis au Tiers Etat*, par le marquis de Beauvau. Bibl. d'Angers.

[2] *Réflexions par un ami de la province, Membre de la Noblesse.* Bibl. d'Angers, H, 1562.

Digitized by Google

l'aider à recouvrer le droit de consentir librement l'impôt. La thèse du comte de Baracé est, sur ce point, curieuse et nouvelle. L'impôt consenti est, d'après lui, un droit originel et imprescriptible de chacun des trois Ordres. Mais, seul, le Clergé a su le maintenir en sa faveur. La Noblesse et le Tiers l'ont laissé prescrire. Il ne s'agit que de le revendiquer, pour en reprendre possession[1].

En résumé, alliance étroite des deux Ordres contre le despotisme et les anoblis, c'est-à-dire, en termes clairs, contre les Parlements ; — retour à la constitution du peuple franc ; — liberté individuelle assurée à tous ; — contribution de la Noblesse aux charges publiques ; — libre consentement de l'impôt : tels sont les avantages que les nobles garantiront aux bourgeois s'ils se décident à s'unir avec eux et à soutenir, par ailleurs, leurs plans politiques.

C'eût été beaucoup un demi-siècle plus tôt. En 1789, ces concessions étaient insuffisantes et, du reste, illusoires. La Noblesse les mettait, en effet, à trop haut prix. Car voici ce qu'elle demandait en retour au Tiers État.

C'était de renoncer au vote par têtes dans les États Provinciaux ou Généraux. Avec une obstination significative, l'aristocratie restait inébranlable sur ce point. Puisque l'on devait conserver la distinction des Ordres, il était logique de s'en tenir à l'ancien mode de votation par Ordres. Mais là-dessus le Tiers ne pouvait pas plus transiger que la Noblesse n'était disposée à rien céder. Elle se contentait d'offrir de bonnes raisons, sans reculer d'un seul pouce.

Sur cette question délicate son ingéniosité ordinaire ne restait pas en défaut. Elle y remportait même son triomphe. On votera par Ordres, disait Lamotte-Baracé, mais selon l'ancienne Constitution de nos pères, on laisserait « aux trois Ordres le précieux avantage d'être arrêté par la volonté d'un seul ».

[1] *Adresse aux Trois Ordres*, par le comte de Lamotte-Baracé. Bibl. d'Angers, 1559, IV, *passim*.

Digitized by Google

En d'autres termes, d'après une ancienne loi du royaume très opportunément découverte, « les deux premiers Ordres n'ayant pas le droit de s'opposer à ce que le troisième rentre dans les siens, ils n'auront sûrement pas l'injustice de le vouloir[1] ».

Ceci est le fin du fin, le comble de l'habileté politique. Qu'on y prenne garde, en effet. Un droit de *veto* absolu était conféré à chacun des trois Ordres contre les entreprises des deux autres, fussent-ils unis contre lui.

Donc le Tiers, même allié au Clergé, ne pouvait détruire les prérogatives de la Noblesse. La Noblesse et le Tiers réunis seraient impuissants contre les privilèges du Clergé. Il ne serait donc pas touché aux droits des deux premiers Ordres, non plus qu'à ceux du Tiers, dira-t-on : *mais le Tiers n'en avait aucun !* C'est donc un marché de dupes qui lui était proposé. L'unanimité des trois Ordres devenant nécessaire à la confection des lois, on ne serait tombe d'accord que sur un petit nombre de points, importants sans doute, — ceux que nous avons énumérés plus haut, — mais bien insuffisants au regard de l'ensemble immense de réformes réclamé par le Tiers.

La Révolution se trouverait réduite à son minimum. Elle profiterait à tous sans léser personne. Les privilégiés surtout regagneraient en garanties et en sécurité bien au delà du peu qu'ils abandonneraient sur leurs droits féodaux ou leur immunité relative en matière d'impôts.

On ne contestera pas à ces politiques de la Noblesse une souveraine habileté, qu'on ne leur a pas toujours reconnue. On a plus généralement insisté sur la réelle largeur d'esprit et la générosité d'un assez grand nombre de gentilshommes qui, même avant le 4 août, étaient résolus à « abandonner tous ceux de leurs privilèges dont la jouissance serait reconnue incompatible avec le bien général ». Bien loin

[1] Lamotte-Baracé, *op. cit.*, p. 57.

Digitized by Google

d'y contredire, et pour que justice soit faite à tous, nous citerons, parmi les gentilshommes angevins qui se tinrent en dehors du Système, deux hommes dignes, non pas seulement de remarque, comme les Walsh, les Baracé, les Beauvau, mais de respect et d'admiration.

L'un d'eux, l'Ami de la Province, est sans doute le noble comte de Dieusie qui devait périr en 1794 sur l'échafaud avec les Girondins de Maine-et-Loire. Il réclame le vote par têtes, l'abolition du droit d'aînesse, l'autorisation pour les nobles de faire du commerce sans déroger, celle du prêt à intérêt et l'abolition du droit de franc-fief, « ce reste infâme, dit-il, de la tyrannie féodale[1] ».

Non moins libéral et humain est De Houlières, un autre gentilhomme que le Tiers triomphant adopta, et qui, dans son *Projet de Doléances*[2], demande de remettre aux États Généraux eux-mêmes le soin de décider, dans une assemblée des trois ordres, la manière dont les voix seront recueillies ; dit que le roi sera supplié de n'entreprendre que des guerres défensives ; réclame la suppression des justices féodales, l'interdiction des chasses à courre dans les semis, le remboursement des droits seigneuriaux.

Ces hommes avaient leurs amis et leurs partisans, dans la Noblesse, assez nombreux peut-être, mais timides et irrésolus, n'offrant au groupe compact de Walsh et de ses sectateurs que l'opposition inconsistante d'une bande sans cohésion.

Au total, la Noblesse angevine comptait, en 1789, un assez grand nombre de gentilshommes instruits et éclairés, de beaux caractères et d'habiles politiques, propres, par leurs capacités diverses, à jouer un rôle éclatant ou actif ; et l'on peut souscrire sans hésitation à ce jugement porté par Delaunay : « ..... On trouve dans tous les Ordres.....

[1] Bibl. d'Angers, H. 1562, *passim*.
[2] Bibl. d'Angers, H. 1559, XII, *passim*.

Digitized by Google

des personnes qui possèdent les connaissances les plus profondes du droit public et de la législation ancienne et moderne, et sont *éminemment versées dans la science du gouvernement*[1]. »

III

Mais la valeur des protagonistes du Tiers ne le cédait en rien à l'habileté des théoriciens de la Noblesse. Jusqu'en février 1789, les deux Ordres avaient communiqué de loin et leur action réciproque s'était pour ainsi dire exercée à distance, par la chaîne mystérieuse d'intrigues et d'influences qui allait du château de Serrant à l'Assemblée Provinciale, et par la publication retentissante de nombreux écrits, véritables appels des nobles à la bourgeoisie. Comme dans tout combat acharné un corps à corps devenait imminent. Le moindre hasard suffirait à le provoquer. Il s'engagea peu de temps avant les élections et il mit aux prises les deux hommes qui, dans chaque Ordre, semblaient tout désignés pour devenir les champions de leur parti : le comte Walsh de Serrant, le chef jusqu'alors reconnu de l'Aristocratie angevine, la tête politique du groupe aristocrate, et Chassebœuf de Boisgiret, autrement dit Volney, le premier par le talent des hommes que le Tiers, quelques semaines plus tard, devait élire pour députés.

Le comte Walsh s'était une première fois mesuré, en novembre 1788, avec un autre adversaire, Delaunay l'aîné, qui l'avait vivement combattu sur la question des États Provinciaux. Mais l'intérêt assez restreint de ce débat, l'allure pédantesque de la polémique, le talent peut-être

[1] *Réponse à la lettre du comte de Serrant*, Bibl. d'Angers, H. 1559, IV, au début.

Digitized by Google

insuffisant des deux écrivains n'avaient pu émouvoir l'opinion comme le style étincelant et acéré du célèbre auteur des *Ruines* devait y réussir en 1789.

Les premiers coups ne vinrent pas de Volney. Celui-ci avait fait preuve jusqu'à la fin de 1788 d'une modération pleine de sagesse. Il s'accusera plus tard d'avoir consenti, par esprit de conciliation, à une mesure mixte : le vote par Ordres dans les États provinciaux, par têtes dans les États Généraux. Mais les affaires de Bretagne, l'intransigeance de la Noblesse aux États Provinciaux de Rennes, l'appui intéressé que lui prêta le Parlement breton éveillèrent, en décembre, sa défiance démocratique et sa verve d'écrivain populaire qui éclata, avec une éloquence et une ironie admirables, dans les cinq numéros de la *Sentinelle du Peuple*.

Mais il s'agissait là-dedans de faits étrangers à l'Anjou et pas une personnalité angevine n'y était même désignée. C'est pour Angers, au contraire, que Volney publia sa brochure, *Les conditions nécessaires à la légalité des États Généraux*[1]. C'était à la fois un manifeste et un programme et, peut-on dire, la première rédaction des Cahiers du Tiers angevin. On y trouve des idées originales et hardies, telles que « l'électorat accordé aux chefs de famille, *même aux veuves ayant enfants* ». La Noblesse, le Clergé et les Parlements y sont censurés, mais sans aigreur et sans excès.

Cette œuvre eut le grand retentissement qu'elle méritait. Le Tiers l'adopta comme sienne et la prôna très haut. Le comte de Serrant devait à son parti et à son système de ne pas la laisser passer sans l'apprécier. Il en fit une *Analyse*[2] reproduisant tout le programme aristocratique résumé plus haut. Il y condamne notamment le vote par

[1] Bibl. d'Angers, H, 2034.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

têtes « comme préjudiciable au Tiers lui-même ». Malheureusement pour la dignité de sa critique, après avoir débuté sur le ton le plus modéré, il laissa échapper cette phrase fâcheuse, que nous avons trop entendue depuis et qui devait tout gâter. L'auteur du précédent mémoire, disait-il, a l'air « d'être en rapport avec les Ministres passés ou présents et avec tout ce qui peut être ministériel[1] ».

L'injure était grave, sanglante, imméritée. Elle devait pourtant prendre corps et dans un *Avis au Tiers État*[2] publié par Bodi vers le 1er janvier, on mettait en garde le public « contre le vénal artifice d'enchanteurs mercenaires qui ne se sont vendus que pour nous livrer ».

Volney ne resta pas longtemps sous le coup de cet injuste soupçon. Il répondit au comte de Serrant par une lettre publique et signée[3], fière protestation de son honnêteté plébéienne contre l'accusation trop légèrement portée par le grand seigneur.

Après avoir fait entendre le cri éloquent de sa conscience indignée, il réfuta une fois de plus la théorie, fondée sur la distinction nécessaire des Ordres, chère à Serrant et à la noblesse d'Anjou. Puis, emporté à la fois par sa juste colère et par la logique même de son raisonnement, il osa proférer cette assertion audacieuse, alors, jusqu'à l'extrême témérité :

« Sachez que tous les hommes, quelles que soient leur classe et leur condition, depuis celui qui rampe sous le chaume jusqu'à celui qui est assis sur le trône; tous les hommes, dis-je, naissent égaux[4]. »

Donc, plus de nobles ou de roturiers; plus d'Ordres

[1] Bibl. d'Angers, H. 2034.

[2] *Ibid.*

[3] *Lettre de C. F. de Volney au comte de Serrant.* Bibl. d'Angers, H, 2034.

[4] *Ibid.*

Digitized by Google

distincts; plus de discussion sur le vote par têtes ou par Ordres. Or c'était la clef de voûte du Système. Plus de système aristocratique ayant des chances d'être adopté par le Tiers. Il reste des hommes égaux, vingt-cinq millions de Français semblables, en un mot la nation.

IV

Volney avait su vaincre. Un autre roturier fameux, Révellière-Lépeaux, sut profiter de la victoire et la rendre, pour son parti, complète et définitive. Il fallait couper court à tout raccommodement avec la Noblesse et déjouer ses dernières manœuvres. Son suprême effort porta sur un point précis. Elle essaya de faire élire quelques-uns des siens comme députés du Tiers. Ainsi, même en supposant que le vote par têtes l'emporterait aux États Généraux, elle espérait gagner quelques voix. Convaincue bien à tort que tous les nobles et tous les ecclésiastiques voteraient dans un sens, elle se flattait du fol espoir qu'il suffirait de déplacer ces quelques voix du Tiers pour s'assurer la majorité, puisque les deux premiers Ordres réunis comptaient autant de membres que le Tiers.

Ce calcul, qui nous paraît invraisemblable, elle l'avait préparé de loin. Dans le *dialogue sous le ballet de la paroisse Saint-Michel du Tertre*[1], un étudiant, partisan déguisé de la Noblesse, soutient cette thèse curieuse que dans les États Provinciaux les voix se comptent par têtes et dans les États Généraux par Ordres. Il ajoute que le Tiers peut se choisir les députés qu'il veut, même parmi les nobles, *ceux-ci ne s'interdisant pas de prendre les leurs, même parmi le Tiers !*

[1] Bibl. d'Ang. H, 1559, III.

Digitized by Google

Cette dernière supposition ne manque pas de plaisant et d'*humour*. Quelqu'un la releva spirituellement plus tard en demandant quel accueil les nobles feraient à Bodi s'il se présentait comme député de la noblesse. On sait que Bodi était royaliste exagéré et roturier, et il est probablement l'auteur du Dialogue sous le Ballet.

La proposition n'était pas nouvelle pour le Tiers. Dès 1787, dans cette même Assemblée provinciale dont il a été parlé plus haut, un noble, Choiseul-Praslin avait réussi à se faire désigner comme député du Tiers. Mais, si bien composée que fût cette réunion, il s'y était rencontré un membre roturier, Desmazières, croyons-nous, pour demander que cette élection ne tirât pas à conséquence. Le mémoire des avocats, cité plus haut, avait prévu et réglé le cas, et l'Assemblée de la ville d'Angers avait arrêté, d'après eux, que nul membre de la noblesse ne pût être député du Tiers[1].

Mais le comte de Walsh était tenace, et cette éligibilité des nobles était sa dernière cartouche. Il la brûla héroïquement. *Un membre de l'Assemblée provinciale*[2] (lui-même ou quelqu'un des siens) publia une lettre adressée au même duc de Choiseul-Praslin pour l'encourager à se faire élire député du Tiers.

C'est sans doute à cette lettre que Révellière-Lépeaux répondit par une autre écrite dans le ton d'une déférence ironique, mais où l'on sent une colère mal contenue. Elle est adressée à un seigneur accusé de tromper et de séduire le peuple pour lui faire élire ses gens, et les livrer ensuite aux parlements[3].

Cette dernière accusation était au moins prématurée.

[1] Cf. même article, p. 221.

[2] *Lettre à M. le duc de Choiseul-Praslin*, Bibl. d'Ang. H, 1559.

[3] *Lettre à un seigneur d'Anjou accusé de tromper le peuple*, Bibl. d'Ang. H, 1562.

Digitized by Google

Mais le reste ne manquait pas d'exactitude. Révellière y revint dans son *Adresse à la noblesse et au clergé*[1] de ton moins passionné et plus sévère, où il affecte vis-à-vis de la noblesse moins de colère que de dédain. Il y parle de la « nature qui n'admet pas de rangs », soutient que la noblesse n'est utile dans aucun gouvernement », s'adresse aux « âmes vraiment nobles rejetant l'inégalité que des lois barbares avaient mise dans le partage » et oppose aux hommes « qui se disent nobles » la « masse imposante d'un peuple vigoureux et éclairé ». Le peuple est si vivement pénétré du sentiment de sa force qu'il consentira à laisser vivre la Noblesse. Au reste, dit-il « il n'est point question de l'abolir. Que ceux qui aiment la fumée la hument » !

C'est un langage dur et méprisant. Il montre bien à quel point la Noblesse s'était trompée en s'imaginant pouvoir séduire et diriger le peuple. Le même Révellière lui enleva ses dernières illusions dans une *Lettre aux vassaux de certains seigneurs*[2]. Après avoir constaté que, « par un subterfuge dérisoire, les nobles ont compté des gentilshommes pour des roturiers », — autre preuve à l'appui du plan que nous leur avons attribué, — il terminait par ce conseil qui mettait fin au débat : « Ne choisissez ni nobles, ni prêtres, quelque honnêtes gens qu'ils puissent être. »

Cet appel fut entendu. A la date précise du 27 février 1789, le Corps des Marchands Merciers-Drapiers[3] de la Ville d'Angers inscrivait dans son arrêté l'interdiction absolue à ses électeurs du premier degré de nommer des nobles comme députés du peuple. Tout le Tiers pensa comme lui, car aucun noble ne fut élu député du Tiers angevin.

[1] Bibl. d'Ang. H, 2025.

[2] Bibl. d'Angers, H, 1562. *Lettre des bourgeois aux gens de la campagne, vassaux de certains seigneurs...*

[3] Bibl. d'Angers, H, 2028.

Digitized by Google

Ce fut la conclusion de cette mémorable campagne électorale. Presque partout, le troisième Ordre fit comme à Angers. L'immense majorité de ses députés reçut le mandat impératif de réclamer le vote par têtes. Si l'on se rappelle que la plupart des curés représentant le bas clergé avaient reçu les mêmes instructions et qu'un certain nombre de nobles étaient, même à Angers, disposés à les imiter, la victoire définitive du Tiers ne pouvait sembler douteuse.

Nous n'en développerons pas les causes lointaines et profondes qui n'ont échappé à aucun historien. Il nous suffira d'avoir établi peut-être, au moins pour l'Anjou, que la noblesse fit de persévérants et d'habiles efforts pour échapper à cette absorption des deux premiers Ordres dans le Tiers, qu'elle ne jugeait pas absolument inévitable, et pour empêcher que la Révolution fatale dès 1780 et commencée dès 1787 ne se fît à son entier détriment.

Avec une perspicacité remarquable, une décision vigoureuse et une incontestable habileté, elle essaya même de la prévoir de loin et de la surveiller de près, pour tenter de la contenir dans les bornes qu'elle prétendait lui assigner et de la diriger dans le sens où elle souhaitait la voir aller. C'était, en théorie du moins, de la bonne et de la vraie politique, celle que Louis XVI et Necker auraient eu intérêt à adopter et que Bonaparte reprit pour son compte dix ans plus tard.

Il ne nous déplaît pas d'avoir rétabli en leur véritable posture ces Nobles qu'on a trop souvent dépeints comme un troupeau confus prêt à se laisser égorger. Nous les aimons mieux dans cette attitude de résistance énergique et habile, qu'entêtés dans une opiniâtreté inactive ou s'abandonnant au courant d'une inconcevable légèreté. La victoire du Tiers est d'autant plus belle qu'elle fut plus chèrement disputée. Et la féodalité angevine se devait à

Digitized by Google

elle-même, ou bien d'accepter avec une noble résignation un ordre de choses plus équitable et plus humain, ou de succomber sur la brèche après avoir défendu jusqu'au bout ce qu'il lui était permis de regarder comme les prérogatives héritées de ses aïeux.

Albert MEYNIER,

Professeur au Lycée David d'Angers
et aux Cours municipaux.

Digitized by Google

LE

RÉTABLISSEMENT DU CULTE

APRÈS LA TERREUR

Orthodoxes et Constitutionnels (1795-1803)

(suite)

V

Pendant la persécution, les prêtres constitutionnels ont continué à exercer leur ministère, malgré les entraves apportées à cet exercice par les lois et les décrets sur le culte décadaire. Mais ils sont isolés, sans point de ralliement, et ont compris qu'il leur faudrait un pasteur qui, prenant en main la direction du diocèse, rassemblerait sous son autorité les prêtres dispersés, les dirigerait et les défendrait au besoin contre le pouvoir civil. Aussi, pendant les derniers mois de 1797 et le commencement de l'année suivante, ont-ils fait tous leurs efforts, sans succès d'ailleurs, pour trouver quelqu'un qui voulût bien se laisser nommer à l'évêché d'Angers. Ce n'était plus le moment de réunir les électeurs; aussi, laissant de côté la constitution civile du clergé, à laquelle personne ne pensait plus du reste, ils ont demandé à leur métropolitain de leur choisir un évêque. L'évêque de l'Ille-et-Vilaine, Le Coz, écrit au mois de juin 1798 au rédacteur des *Annales de la Religion* qu'il va partir pour Quimper, où il doit sacrer le nouvel évêque, Audrein. Sitôt après il s'occupera de nommer des évêques pour Angers, Nantes et Laval. « Le premier de ces diocèses, ajoute-t-il, m'a déjà adressé une liste ternaire dans laquelle il me prie instamment de choisir pour lui un premier pasteur[1]. »

[1] A. Roussel, *Un évêque assermenté, 1790-1802, Le Coz, évêque d'Ille-et-Vilaine, métropolitain du Nord-Ouest*, p. 283.

Digitized by Google

Cette liste devait comprendre, comme on le verra plus loin, Clément Mesnard, curé d'Aubigné, Ferré, curé de Saint-Serge, et Marchand, curé de Baracé.

Ce Mesnard, dont nous n'avons pas eu jusqu'ici l'occasion de citer le nom, était en 1789 prieur-curé d'Aubigné depuis 1757. Il fut alors nommé député aux États Généraux par le clergé du bailliage de Saumur. Il ne se fit du reste remarquer dans cette Assemblée qu'en se réunissant un des premiers aux députés des Communes et plus tard en prêtant le serment, à la suite de Grégoire, le 27 décembre 1790. Suivant M. Desmé de Chavigny[1], après la clôture de l'Assemblée Nationale, il était rentré dans sa paroisse, tandis que M. Port dit que l'on perd sa trace à partir de cette époque. Il est probable que, s'il avait reparu à Aubigné, au mois d'octobre 1791, ce ne fut que pour peu de temps et qu'il disparut dès le début de la guerre de Vendée, au commencement de 1793, pour se retirer à Paris sans doute. Etait-il rentré en 1798 à Aubigné? Nous l'ignorons, mais c'est possible, car on le voit, après le Concordat, maintenu dans sa cure[2].

C'est sans doute son titre d'ancien constituant qui détermina Le Coz à le désigner, vers l'automne de 1798, pour l'évêché d'Angers. L'évêque de Rennes écrit, en effet, le 28 septembre de cette année (7 vendémiaire an VII) à Grégoire :

« D'après les renseignements donnés par le presbytère d'Angers, j'avais nommé à cet évêché le citoyen Ménard, curé d'Aubigné, membre de l'Assemblée Nationale, un peu âgé, mais encore vert, joignant à des talents et à des vertus environ douze mille livres de revenus. Je lui avais envoyé sa nomination. Après un mois, il me répond que pour chose du monde il n'acceptera. Son grand motif paraît

[1] *Histoire de Saumur pendant la Révolution*, p. 32 et 44.
[2] Clément-Balthazar Mesnard mourut à Aubigné en 1807.

Digitized by Google

être la crainte des attentats portés ou projetés contre la liberté des cultes. C'est votre ancien collègue. Ne pourriez vous vaincre sa résistance. Vous nous rendriez à tous un grand service. S'il persiste dans son refus, pensez-vous que Marchand, membre du Concile, puisse convenir à cette place; j'ai dans l'idée qu'il accepterait[1]. »

Ainsi, Le Coz lui aussi considère la constitution civile du clergé comme abrogée. Il nomme directement aux évêchés dépendant de sa Métropole. Peut-être, comme dans la Mayenne, consulterait-on pour la forme les membres du clergé, bien certain d'avance que ceux-ci se hâteraient de voter pour l'élu du Métropolitain.

Cependant, en présence du refus de Mesnard, s'il ne revient pas sur sa décision, il faudra le remplacer, et Le Coz a jeté les yeux sur Marchand, curé de Baracé. Mais celui-ci vient de publier une lettre contre l'aliénation des presbytères dans les paroisses rurales. Cette lettre a déplu au Gouvernement qui a ordonné que son auteur soit déporté à l'ile de Ré. Il n'est plus temps de songer à faire de lui un évêque et Le Coz fait part de son embarras à Grégoire, le 18 nivôse an VII (7 janvier 1799), tout en lui demandant des renseignements sur le troisième candidat, le citoyen Ferré.

« J'ai reçu, avec votre lettre du 4 frimaire (4 décembre), celle du citoyen Ménard qui a dû vous donner, comme à moi, l'idée d'un homme faible et comme on en rencontre trop souvent dans ces jours de demi-foi. Un autre, plus âgé encore que Ménard, paraît se prêter au fardeau de l'épiscopat. C'est un ancien curé des environs d'Angers, nommé Ferré, et dont on me dit du bien. Je vous en ai parlé dans une lettre au citoyen évêque d'Amiens[2] et vous

[1] *Correspondance de Le Coz, évêquec onstitutionnel de l'Ille-et-Vilaine*, publiée par le P. Roussel, de l'Oratoire. Paris, Picard, 1900, p. 310.

[2] Desbois.

Digitized by Google

ai même demandé ce que vous en pensiez; vous pouvez avoir des renseignements par les députés du département. Hâtez-vous de me les procurer. Dès que je les aurai, ces renseignements, je nommerai à la fois aux sièges de Nantes, de Laval et d'Angers. Si les élus acceptent, je presserai de mon mieux leur consécration ». Puis il ajoute : « Vous ne ne me parlez point du pauvre Marchand. Il est donc condamné irrévocablement. Et quel est son crime? Celui de nous tous, un sentiment de probité religieuse et inflexible. Si son affaire a pris une tournure favorable, de grâce mandez-le moi. Nos prêtres déjà peureux vont être terrifiés de ce fait que je leur cache[1]. »

Marchand fut, en effet, conduit à l'île de Ré; mais, quelques mois plus tard, il obtint, par la protection de Talot, sa mise en liberté. Toutefois on ne pouvait en faire un évêque et Le Coz est obligé de s'adresser au troisième candidat. Il écrit de nouveau à Grégoire le 27 messidor (17 juillet). « J'ai nommé à Angers le citoyen Ferré, curé, mais très âgé. Celui-ci paraît accepter; mais la tyrannie de La Revellière l'a jusqu'ici empêché de se montrer[2]. »

Cette fois encore Le Coz devait éprouver un refus.

Si Ferré avait laissé porter son nom sur la liste des candidats, il n'avait pas tardé, sans doute, à reconnaître que son âge ne lui permettait pas de se charger d'un pareil fardeau[3].

Le rédacteur des *Annales de la Religion* publie (tome X, page 284) un article d'un correspondant qui reproche à Le Coz de ne pas s'être assuré, avant de nommer les évêques de Nantes et d'Angers, si les sujets désignés par lui seraient disposés à accepter ces postes. Il l'accuse de laisser les églises dans l'anarchie et d'user d'une faiblesse

[1] A. Roussel, *Un évêque assermenté*, p. 295, et *Correspondance de Le Coz*, etc., p. 312.

[2] *Correspondance de Le Coz*, etc., p. 336.

[3] Il avait alors 78 ou 79 ans.

Digitized by Google

inexcusable envers les élus qu'il doit remplacer promptement par des hommes remplis du désintéressement et de la fermeté qui conviennent à l'épiscopat[1].

Mais il était trop tard, et il ne fut plus question, semble-t-il, de nommer un évêque à Angers, non plus, du reste, qu'à Nantes. Quelques mois plus tard survenait le coup d'État du 18 brumaire.

Pendant les premiers mois de l'année 1800, les prêtres constitutionnels évitent de faire parler d'eux. Le gouvernement consulaire leur a rendu la liberté, mais ils semblent avoir peur d'en profiter. Ils attendent que le nouveau gouvernement soit solidement établi et ait prouvé sa vitalité avant d'oser se mettre en avant. Enfin, au mois de septembre, ils se décident à affirmer publiquement l'existence de leur culte et s'efforcent de lui donner de l'importance en publiant dans les journaux d'Angers des notes, généralement rédigées par Dufour, annonçant leurs cérémonies ou en donnant le compte rendu. Ils pensent ainsi prouver que l'Église constitutionnelle a survécu à la persécution et possède encore de nombreux partisans. Cependant elle ne compte plus guère de fidèles dans les campagnes et dans les villes ; ses églises sont fréquentées uniquement par les fonctionnaires et par un groupe de républicains qui vont à l'église plutôt pour protester contre l'ancien clergé que par vraie dévotion. Il ne semble pas que l'on ait songé, à ce moment, à former un presbytère, et les premiers actes des prêtres constitutionnels d'Angers sont signés par eux individuellement[2].

Le 11 septembre 1800 (24 fructidor an VIII), ils publient une *Déclaration des ministres du culte catholique exerçant dans les églises nationales de Saint-Samson et de la Trinité d'Angers*, signée : Ferré, Dufour, Caillaud

[1] A Roussel, *Un Évêque assermenté*, etc..., page 325.

[2] Cependant Le Coz parle, dans ses lettres, de renseignements qui lui ont été fournis par le presbytère d'Angers.

Digitized by Google

et Bestier. C'est une sorte de profession de foi dans laquelle les prêtres constitutionnels protestent de leur attachement au catholicisme. Ils reconnaissent : dans l'Église de Rome le centre de l'unité catholique ; dans le Pape cette primauté de juridiction et d'honneur que tout chrétien doit proclamer, et dans les évêques cette supériorité de juridiction de droit divin, tout en déclarant qu'ils adhèrent aux décisions du Concile national de France tenu à Paris en 1797[1].

Les *Affiches d'Angers* du 25 frimaire an IX, qui, pour la première fois, font mention des prêtres constitutionnels, annoncent que le dimanche 14 décembre précédent il a été chanté, dans les églises Saint-Serge et la Trinité d'Angers, un *Te Deum* en actions de grâces de la victoire remportée sur les Autrichiens, nos ennemis, par les armées de la République française commandées par le général Moreau[2].

Dufour a signé cette note. Dans une autre, publiée par les *Affiches d'Angers* du 21 nivôse, il annonce que « les ministres du culte constitutionnel, l'exerçant dans les paroisses Saint-Samson et de la Trinité, ont chanté, le 5 janvier 1801, un *Te Deum* en action de grâce de ce que Bonaparte eût échappé à la machine infernale[3]. Le lendemain, ils se sont réunis dans l'église de la Trinité pour chanter un service solennel en l'honneur d'Audrein, évêque constitutionnel de Quimper, assassiné, il y a cinq décades, allant, dans la voiture publique, de Quimper à Morlaix, pour y prêcher l'Avent. Son oraison funèbre, qui fut prononcée par l'un deux, attendrit tous les cœurs. Chacun comprend combien est dangereux le fanatisme ». L'orateur était sans doute l'éloquent Bestier.

[1] Nous n'avons pas rencontré cette pièce, que nous trouvons analysée dans l'ouvrage de l'abbé Tresvaux, *Histoire de l'Église et du diocèse d'Angers*, tome II, page 514.

[2] Bataille de Hohinlinden, 12 décembre 1800.

[3] 24 décembre 1800.

Digitized by Google

Au mois de mars 1801 parut un petit volume annoncé dans les *Affiches d'Angers* du 24 ventôse, *Explication et développements de la première partie du catéchisme du diocèse d'Angers*[1], qui fit un certain bruit. Ce livre, publié sans nom d'auteur et sans approbation d'aucun évêque, on comprend pourquoi, était l'œuvre de M. Blouin, ancien professeur au collège de Beaupréau, qui, du reste, publia les autres parties les années suivantes, 1802 et 1803. Mais c'était certainement l'œuvre d'un prêtre réfractaire, car l'auteur y condamne le serment constitutionnel. Aussi ce catéchisme fut-il vivement attaqué par le clergé assermenté, et notamment par le ci-devant capucin Bestier, qui fit dans l'église de la Trinité une série de conférences contre ce livre. Les *Annales de la Religion* constatent le succès obtenu par ces conférences qui « attirent la foule à ladite église et dans lesquelles l'orateur a témoigné une érudition qui a étonné les philosophes curieux et qui s'est mise à la portée du petit peuple ».

Ferré avait dû faire à Saint-Serge des conférences dans le même esprit, car il a signé avec Bestier, les *Conclusions des ministres catholiques qui, dans les églises paroissiales de Saint-Samson et de la Trinité d'Angers, ont combattu publiquement un catéchisme anonyme où se trouvent les plus grossières erreurs*[2].

Dans cette pièce, ses rédacteurs soutiennent la légitimité de l'élection des prêtres nommés pour remplacer ceux qui ont été expulsés pour refus de serment et critiquent surtout ce passage du catéchisme qui compare Jésus-Christ à la racine d'un chêne dont les branches et les rameaux sont les évêques et les prêtres.

Ce catéchisme devint même le sujet d'une chanson que nous voyons annoncée dans le journal l'*Ami de la Liberté*,

[1] Angers, Mame. V. l'annonce parue dans les *Affiches d'Angers* du 24 ventôse, nº 28.

[2] Angers, Jahyer, 8 pages in-8.

Digitized by Google

publié par l'imprimeur Jahyer : *Justification des prêtres constitutionnels ou chanson faite à l'occasion d'un très petit catéchisme malheureusement trop répandu par les bons prêtres*[1].

Le 5 germinal (26 mars 1801), les prêtres constitutionnels du culte catholique, par ordre du citoyen Le Coz, leur métropolitain, chantèrent à Saint-Samson et la Trinité un *Te Deum* en action de grâces de la ratification du traité de paix signé à Lunéville[2].

Le même jour, lesdits prêtres célèbrent un service en l'honneur des soldats morts pour la conquérir. « Cette conduite de la part des ministres d'un Dieu de paix n'a rien d'étonnant. En effet, il faudrait n'être pas français pour ne pas remercier la divinité d'un événement aussi heureux et ne pas verser des pleurs sur la tombe des héros qui l'ont accélérée par le sacrifice de leur vie[3]. »

Le 20 germinal, Dufour fait annoncer dans les *Affiches* que les prêtres soumis aux lois, dits assermentés, exerçant le culte catholique feront, le 24 germinal (14 avril), à la Trinité, un service solennel pour les défenseurs de la patrie morts dans les combats qui ont consolidé et perpétué la gloire de la patrie et dans lequel le citoyen Bestier fera l'oraison funèbre[4].

[1] *Ami de la Liberté*, tome XI, n° 10, du 20 germinal.

[2] 9 février 1800.

[3] *Ami de la Liberté*, tome XI, n° 3, du 6 germinal an IX.
Les prêtres orthodoxes avaient célébré également un *Te Deum* en action de grâces de la conclusion de la paix. Il est annoncé dans les *Affiches* du 24 germinal : « En vertu d'un mandement du Supérieur ecclésiastique dans le diocèse d'Angers un *Te Deum* a été chanté hier solennellement dans les églises des Récollets, Saint-Eutrope, Sainte-Ursule, Saint-Michel de la Palud, Saint-Michel du Tertre (à l'Oratoire) et au Calvaire, en action de grâces de la paix. La réunion était immense; ce jour doit être regardé comme le sceau de l'amitié et l'estime entre les diverses opinions. Le mot sacré de paix est si beau, si consolant, que chaque individu se livre à l'espoir d'en jouir, abjure tout sentiment de discorde et s'applaudit d'appartenir à l'immense famille des Français. O Bonaparte! O braves armées! Voilà votre ouvrage. »

[4] *Affiches* n° 101 et *Ami de la Liberté*, tome XI, n° 10, du 20 germinal.

Digitized by Google

Mais aussitôt diverses sociétés d'Angers demandent au curé de la Trinité de retarder la cérémonie, pour qu'elles puissent s'entendre afin de contribuer à l'éclat de cette pompe funèbre, et les constitutionnels s'empressent de publier leur lettre dans les *Affiches d'Angers*.

« Angers, le 21 germinal an IX.

« *Au citoyen Caillaud, curé constitutionnel de la Trinité.*

« Citoyen, les Sociétés d'Angers ont été informées par la voie des papiers publics que vous étiez dans l'intention de célébrer, le 24 du courant, un service pour les défenseurs de la patrie morts pendant la guerre. Comme elles désirent participer aux dépenses de cette pompe funèbre et lui donner autant que possible un éclat digne de son sujet, elles vous invitent à différer la cérémonie. Dès qu'elles auront déterminé le montant de la souscription, nous aurons l'honneur de vous en informer et de vous indiquer à peu près le jour que vous pourrez fixer.

« Nous vous invitons à faire prévenir de suite les citoyens Mame et Jahyer des dispositions qui ont été adoptées et que vous accueillerez sans doute.

« Nous vous saluons,

« Suivent les signatures : Roujou, Scoty, Ruffieux, etc.

« Pour copie conforme :

« P. Caillaud. — Dufour, vicaire de Saint-Samson [1]. »

Caillaud ayant accepté cette remise, la cérémonie fut annoncée une seconde fois dans les journaux et eut lieu seulement le 10 floréal-30 avril [2]. Une foule de citoyens qui se sont empressés d'aller payer aux mânes de nos guerriers

[1] *Affiches* n° 102 du 22 germinal an IX.

[2] *Affiches* 113 du 14 floréal.

Digitized by Google

le juste tribut de notre reconnaissance remplissaient l'église.

Le journal l'*Ami de la Liberté* avait annoncé la cérémonie dans son numéro du 6 floréal. Il en publia un compte rendu détaillé dans son numéro 21, du 12 floréal-2 mai.

« Elle fut célébrée par plus de trente prêtres constitutionnels exerçant leurs fonctions à Angers et dans les communes du voisinage, et tous ayant passé à travers les orages de la Révolution avec une constance, avec un courage qui ne s'est jamais démenti...

« ... Un peuple immense s'y était porté. Le vaisseau était plein et les rues vis-à-vis les deux portes obstruées. On estime qu'il y a assisté plus de quatre mille individus et qu'au moins autant se sont retirés faute d'avoir pu percer la foule.

« Au milieu du temple était un vaste et superbe mausolée, surmontée d'un dais et entouré d'un nombreux luminaire; quatre cyprès encaissés dans des vases de marbre noir étaient posés aux quatre angles du socle. Sur les différentes faces ou panneaux du catafalque, on lisait des inscriptions analogues à la cérémonie, et aux coins du du cénotaphe ou sarcophage s'élevaient quatre colonnes artistement travaillées et surmontées d'une cassolette chacune, dans laquelle brûlait un encens odorant et pur, symbole des vœux que les mortels offrent à la divinité...

« ... L'institut de musique a, pendant la cérémonie, exécuté plusieurs morceaux qui, faisant retentir la voûte d'accents lugubres et plaintifs, portaient dans l'âme le sentiment d'une sombre mais délicieuse mélancolie.

« Le respectable curé de Saint-Samson, le citoyen Ferré, âgée de quatre-vingts et quelques années, appelé par le vœu du clergé et du peuple à l'épiscopat qu'il a refusé, célébrait à l'autel, et le citoyen Bestier, vicaire à la Trinité, a pro-

Digitized by Google

noncé l'oraison funèbre des héros sur la tombe desquels nous étions venus verser des larmes et semer des fleurs.

« Dire que cet orateur, aux talents et aux mœurs duquel ses plus grands ennemis (ceux de la République) sont forcés de rendre hommage, a plus d'une fois et particulièrement dans sa belle apostrophe aux militaires présents, à la jeunesse angevine, aux veuves et aux enfants des défenseurs de la patrie, arraché des larmes à l'auditoire attendri. C'est faire le plus bel éloge de son discours qui a duré plus de cinq quarts d'heure et dont les bornes de notre journal ne nous permettent pas de relever toutes les beautés.

« Nous n'oublierons pas le trait le plus intéressant de cette auguste cérémonie. L'orateur, à la fin de son discours, annonça qu'il allait être fait une collecte ou quête en faveur des veuves ou des enfants indigents des défenseurs de la patrie. Elle se fit, en effet, et la recette, nous a-t-on assuré, fut ce qu'elle devait être, très abondante.

« Nous ne nous rappelons pas avoir vu de plus nombreuse et plus brillante réunion depuis bien longtemps. Nous y avons distingué un grand nombre de fonctionnaires publics, avec leurs épouses et leurs enfants, une foule d'officiers militaires et des citoyens habitant la campagne accourus à cette solennité, en un mot tout ce qu'il y a ici d'hommes que leurs places, leurs occupations et leur mérite personnel mettent au-dessus du vulgaire. »

Les *Annales de la Religion*, en rendant compte de ce service, constatent également qu'il avait attiré un grand concours de militaires et de fonctionnaires. On y relate le succès obtenu par le discours de Bestier, bien composé et bien débité.

Le journal ajoute qu'il y avait 24 prêtres présents à l'autel et que les citoyens se les sont arrachés pour le dîner.

Il déplore que Bestier, jeune, d'une taille élevée, érudit

Digitized by Google

et éloquent, ait trop de modestie et ne consente pas à accepter l'épiscopat, car il eût pu faire un bien immense dans le département. L'invitation est arrivée trop tard à beaucoup de prêtres du diocèse pour qu'ils aient pu se rendre à Angers pour la cérémonie. Ceux qui y étaient venus avaient fait choix de M. Bestier, tandis qu'un certain nombre d'autres préféraient M. Marchand[1].

Ce passage des *Annales de la Religion* porterait à croire que les prêtres réunis à Angers firent de nouveaux efforts pour trouver parmi eux un prêtre qui consentît à accepter l'épiscopat, mais sans pouvoir y réussir.

Les évêques réunis à Paris avaient fixé l'année 1801 pour la réunion d'un Concile national, auquel devaient être convoqués tous les évêques en fonctions et les délégués des diocèses privés de pasteurs.

Le citoyen Le Coz, évêque métropolitain du nord-ouest, pour préparer ce Concile, réunit dans sa ville épiscopale un Synode métropolitain, auquel assistèrent les évêques de Bretagne et du Maine, ainsi que les représentants du clergé des diocèses de Nantes, Vannes et Saint-Brieuc. Les membres du Synode, réunis à Rennes au mois de juin, publièrent, avant de se séparer, une *Lettre des évêques, curés et prêtres catholiques de l'arrondissement du Nord-Ouest à leurs frères les prêtres incommunicants de la Métropole*[2]. Elle est datée du 18 juin et suivie des signatures de tous les membres de l'assemblée, parmi lesquels nous ne trouvons aucun membre de l'église d'Angers.

C'est probablement parce que les prêtres de ce diocèse ne s'étaient pas organisés en presbytère qu'ils n'envoyèrent pas de représentant au Synode de Rennes. Mais, sans doute sur l'invitation de Le Coz, ils en constituèrent enfin un,

[1] *Annales de la Religion*, tome XII, p. 122. Correspondance d'Angers du 14 floréal.

[2] Rennes, Chausseblanche, 15 pages, in-8.

Digitized by Google

composé des deux curés de la Trinité et de Saint-Samson et de leurs vicaires. Ce Conseil semble n'avoir pas eu une grande autorité sur le reste du département et s'être borné à désigner Marchand, curé de Baracé, pour représenter le diocèse d'Angers au Concile national.

Ce Concile s'ouvrit en effet à Paris, le 1er juillet 1801-18 messidor an IX. Mais il ne devait pas tarder à se dissoudre.

Depuis quelque temps déjà le Gouvernement consulaire avait entamé des négociations avec le Saint-Siège pour amener la paix dans l'Église. Après diverses alternatives, les commissaires des deux puissances, le cardinal Gonsalvi et Joseph Bonaparte, assisté du conseiller d'État Cretet et de l'abbé Bernier, finirent par tomber d'accord et, le 15 juillet 1801, signèrent le Concordat.

C'est ce moment que choisit Mgr de Lorry pour adresser à son clergé une *Lettre pastorale*, la première depuis son départ d'Angers. Maintenant qu'il sait n'avoir plus rien à craindre, le citoyen Couet n'hésite plus à reprendre sa dignité et son ton d'évêque pour parler à son clergé comme s'il l'eût quitté la veille et l'inviter à la soumission envers le Gouvernement.

La *Lettre pastorale de l'Évêque d'Angers au clergé et aux fidèles de son diocèse* est datée, à Paris, du 22 juillet 1801, quelques jours après la signature du Concordat. Après une courte allusion à la violente tempête et aux guerres sanglantes qui ont, pendant plusieurs années, désolé son diocèse et l'ont séparé si longtemps de son clergé, il invite celui-ci à la soumission vis-à-vis du Gouvernement consulaire : « Soyez soumis aux puissances qui nous gouvernent, car il n'y en a point, dit saint Paul, qui ne vienne de Dieu, et donnez-leur, par votre soumission et votre fidélité à la Constitution de l'an VIII, la garantie qu'elles exigent et que tout citoyen doit au Gouvernement qui le protège et sous lequel il vit. » Et en

Digitized by Google

terminant il ne craint pas de se classer parmi les forts, qu'une grâce puissante a soutenus dans une terrible lutte, et fait appel aux constitutionnels, « aux faibles qui ont eu moins de courage et de lumières » ; il demande l'indulgence pour ces prêtres timides et égarés et les invite, encouragés par la sagesse et la douceur de l'Église, à se rallier autour de l'arche sainte : « Qu'ils viennent avec confiance se jeter dans nos bras, abjurer leurs erreurs. Nous les serrerons contre notre sein et nous leur applanirons les voies de la reconciliation. »

A la suite vient une lettre signée de MM. Meilloc et Courtin, datée du 29 juillet suivant : *Les grands vicaires du diocèse d'Angers au clergé catholique du même diocèse* [1]. Ceux-ci rappellent que le Préfet du département a pris la veille, 9 thermidor au IX, un arrêté enjoignant à tous les ministres et instituteurs qui voudraient exercer le culte dans le département de faire, le 1er vendémiaire, an X (23 septembre 1801), devant les autorités, une promesse de soumission à la constitution de l'an VIII. En conséquence, ils invitent tous les prêtres de l'ancien clergé à ne pas hésiter, à faire cette promesse dont ils attestent la légitimité.

Cette fois, Mgr de Lorry reconnaît ouvertement pour ses grands vicaires M. Meilloc, sur lequel il a toujours évité de se prononcer, et M. Courtin, qu'il avait formellement désavoué quelques années auparavant. C'est à ceux-ci qu'il a adressé sa *Lettre Pastorale*, en les autorisant à la publier en son nom.

Cette lettre fut l'objet de plusieurs réponses. L'ancien premier vicaire épiscopal de Hugues Pelletier, Duboueix, ci-devant prieur curé de Roussay, qui avait renoncé à la prêtrise le 30 brumaire an II et rédigeait depuis l'an III le journal de l'imprimeur Jahyer, *l'Ami des Principes*,

[1] Angers, Fourrier, libraire, 14 pages in-8° dont les quatre premières sont occupées par la lettre de Mgr de Lorry.

Digitized by Google

crut devoir reprendre, pour un jour, son ancien titre, afin de répondre à Mgr de Lorry : *Lettre pastorale de Guy-Joseph-Michel Duboueix, ex-chanoine, ancien curé de Châtillon, prieur de Saint-Michel-Mont-Mercure et de Roussay, actuellement premier vicaire général d'Angers, le siège vacant, au clergé et aux fidèles catholiques du Diocèse.*

Elle est datée d'Angers le 13 fructidor an IX de la République et 1801 de l'ère chrétienne [1]. Après avoir déclaré que la constitution civile du clergé était un chef-d'œuvre de catholicité que tout prêtre orthodoxe devait être disposé à signer de son sang, Duboueix prend à partie l'ancien évêque d'Angers, Mgr de Lorry. Il ne connaît pas, dit-il, d'évêque du nom de Michel-François, celui qui portait ce nom ayant démissionné pour refus de serment. Il est vrai qu'il passe pour avoir fait depuis toutes les promesses et soumissions qu'on lui a demandées. Mais celui-ci, invité par les prêtres constitutionnels à se mettre à leur tête, a déclaré, dans une lettre adressée à ceux-ci, n'avoir pas nommé de grands vicaires pour le représenter à Angers, et MM. Courtin et Meilloc ont donc abusé de ce titre en lui faisant jouer un rôle étranger à son caractère. Il relève ensuite tous les bruits qui ont couru sur le compte de l'ancien évêque d'Angers, dispensé de la déportation par un décret spécial, faisant son service de garde national, cherchant à faire croire qu'il était marié. Et il renvoie à un article publié par lui en l'an V, dans le journal l'*Ami des Principes*, dans lequel il avait déjà exposé toutes ces accusations contre M. de Lorry [2].

« Ici, mes très chers Frères, ajoute-t-il, se terminera notre mission et l'exercice de nos fonctions sacerdotales. Nous nous démettons aujourd'hui de l'une et de l'autre

[1] Angers, Jahyer, 16 pages in-8°.

[2] Il nous a été impossible jusqu'ici de retrouver cet article.

Digitized by Google

entre les mains de votre Métropolitain, le citoyen Le Coz, pour lequel personne n'est plus que nous pénétré de vénération et de respect. Nous rentrons dès ce moment dans la classe des laïques. Là, nous applaudirons de tout notre cœur aux talents, aux succès, au zèle, à la constance, au courage, au patriotisme, à toutes les vertus de ceux dont nous nous ferons dorénavent le disciple et particulièrement l'ami. » Et il signe « Duboueix, citoyen français ».

De leur côté, les membres du presbytère publièrent une autre réponse à M. de Lorry : *Le presbytère d'Angers, le siège épiscopal abandonné, au clergé et aux fidèles amis de l'ordre et du Gouvernement*, datée du 29 août 1801, correspondant au 12 fructidor an IX. Eux aussi attaquent l'évêque d'Angers qui, disent-ils, a prêté tous les serments exigés par le Gouvernement, après avoir organisé les paroisses suivant le vœu de la constitution civile. « En 1797, le clergé d'Anjou, pressé par le Métropolitain de désigner un sujet capable de remplir le siège vacant, se souvint de Michel Francois qui alors montait sa garde à Paris et faisait, disait-on, preuve de civisme. Il en reçut une réponse honnête, dans laquelle il insinuait qu'il ne pouvait se rendre à ses vœux. Il disait avoir prêté tous les serments prescrits. Il y condamnait la conduite de Meilloc et autres qui exigeaient des rétractations, protestant qu'ils abusaient de son nom et qu'il ne connaissait point le citoyen Courtin, qui n'avait jamais été son grand vicaire. » Ils s'étonnent que M. de Lorry les reconnaisse aujourd'hui pour ses représentants. Enfin ils offrent à leurs adversaires de prendre part à des conférences publiques, se faisant fort de prouver que le serment à la Constitution de l'an VIII, qui défendait de sonner les cloches, de revêtir un costume religieux, de porter le viatique avec pompe, était bien plus hostile à la religion que la constitution civile du clergé.

Digitized by Google

Cette pièce est signée de Caillaud, Ferré, Dufour et Bestier[1].

Le Concile continuait à se réunir, avec l'autorisation du Gouvernement auquel ses membres avaient donné toutes les garanties désirables. Cependant, vers le milieu d'août, ceux-ci reçurent l'ordre de se séparer et tinrent leur dernière séance le 16 de ce mois. Du reste, le Concordat venait d'être confirmé à Rome le 15 août. Un Bref du Pape invita tous les évêques légitimes à donner leur démission, et un autre exhortait les prêtres constitutionnels à revenir promptement à l'unité en donnant chacun par écrit leur profession d'obéissance au Pontife Romain. Les évêques constitutionnels, invités eux aussi à donner leur démission, étaient, pour la plupart, demeurés à Paris pour voir comment tourneraient les événements et remirent leur démission au Cardinal Capréra, Légat du Saint-Siège, le 12 octobre. Ils devaient conserver l'administration de leurs diocèses jusqu'à la réorganisation du clergé.

Il en était de même des presbytères, et celui d'Angers publia, au commencement de 1802, un mandement pour le carême de cette année, l'*Avertissement des prêtres composant le Presbytère d'Angers, le siège vacant, aux prêtres soumis aux lois et aux fidèles du diocèse.* Cette pièce est signée Ferré, Caillaud, Dufour, Bestier et R. F. Guillier. On y fait l'éloge du clergé constitutionnel qui, malgré les obstacles, a relevé les temples et les autels et rétabli la discipline chrétienne et ecclésiastique. Et elle se termine par les recommandations habituelles concernant l'observation de la prière, des aumônes, du jeûne, pour sanctifier ce temps de carême, la défense d'user d'aliments gras et de manger des œufs pendant la semaine sainte. C'est le dernier acte officiel du Presbytère qui, du reste, allait bientôt disparaître.

[1] Angers, Jahyer, 14 pages. in-8.

Digitized by Google

Ce mandement porte la signature de Guillier de la Touche, que nous avons vu reprendre le culte à Saint-Maurice en l'an III, appelé par Rangeard à faire partie du premier Presbytère, puis écarté de cette assemblée pour avoir parlé trop librement de M. de Lorry. Il avait continué à desservir Saint-Maurice et avait été appelé tout récemment, vers 1800 ou 1801, à entrer dans le nouveau Presbytère. C'est la première fois, en effet, que nous rencontrons sa signature en qualité de membre de cette assemblée, et une brochure publiée par lui, sans date, mais certainement en 1798 ou 1799, est signée seulement « R. F. Guillier, desservant provisoire de l'église d'Angers institué par le Presbytère diocésain[1] ».

Si les prêtres constitutionnels ne cessent de faire parler d'eux, dans l'espoir de donner le change sur l'importance de leur église et le nombre de leurs partisans, l'Église orthodoxe, sans faire de publicité, a continué son œuvre de reconstitution et reconquis peu à peu tout le diocèse. Après le 18 brumaire, les prêtres incarcérés ont été élargis, ceux qui avaient émigrés sont rentrés, ainsi que ceux qui avaient été déportés en Espagne ou ailleurs. Ils sont venus se ranger autour de MM. Meilloc et Courtin. Ceux-ci les ont accueillis avec joie et les ont replacés au mieux des intérêts du diocèse. Il n'y a plus guère de paroisses dépourvues de pasteurs, les oratoires même ont des desservants. Parmi ces prêtres se trouvent un certain nombre d'anciens con-

[1] *Question sur le mariage dans le nouveau régime républicain. — Est-il indifférent d'administrer le sacrement avant ou après la comparution à la Municipalité.* L'auteur conclut que le prêtre doit s'assurer, avant de passer outre, si le mariage a été célébré d'abord devant l'officier de l'état-civil. La première édition de cette brochure avait été désavouée et dénoncée au Département par l'évêque Pelletier et son Conseil, le 15 septembre 1792. Les lois et circulaires sur les décades avaient déterminé l'auteur à en donner une nouvelle édition (in-8 de 8 pages), alors que le mariage civil ne peut plus être célébré que le décadi et que les parties, une fois les publications terminées, sont obligées d'attendre dix jours pour consommer leur union au temple décadaire.

Digitized by Google

stitutionnels qui, après s'être soumis à une pénitence canonique, ont repris leur place dans le clergé orthodoxe et les rétractations ne cessent de se produire. Ceux qui persistent à se dire les représentants de l'Église constitutionnelle voient leur nombre diminuer de jour en jour. Ils restent 30 ou 40 au plus. Mais ce sont les plus entêtés. Ils ne céderont qu'au moment de la mise à exécution du Concordat, quelques-uns même plus tard encore. Ils se sont trop compromis, par leurs écrits ou leurs actes, pour faire ainsi volte-face, venir avouer leur erreur et se soumettre à MM. Meilloc et Courtin, tandis que ces derniers, reconnus formellement par l'évêque légitime, régissent en son nom tout le diocèse.

Le Concordat, présenté au corps législatif le 5 avril 1802, fut converti en loi le 7 de ce mois. Le 10, Mgr Montault fut désigné pour le siège d'Angers. Le 14, le cardinal Caprera confirma cette nomination.

Charles Montault-Desisles était né à Loudun le 30 avril 1755 et, après avoir fait ses études au collège de Saumur et son droit à Poitiers, il avait passé à Paris plusieurs années comme avocat, puis avait pris la décision d'entrer dans les ordres. Ordonné prêtre en 1783 et nommé vicaire à Saint-Pierre du Marché de Loudun, il s'y trouvait encore au moment de la Révolution et n'avait prêté le serment constitutionnel qu'après hésitation.

René Lecesve, nommé évêque constitutionnel de la Vienne, installé le 17 mai 1791, était mort quelques jours après. On fut cinq mois sans le remplacer, faute de pouvoir trouver un successeur. On songea enfin à M. Montault qui, cédant aux instances de son frère aîné, député de l'Assemblée Législative, avait accepté de faire partie du Directoire de Département. Celui-ci, pressé par son entourage, avait consenti à se laisser nommer évêque de la Vienne, le 23 octobre 1791. Homme modéré, ennemi de toute violence, il rendit les plus grands services à la cause de l'ordre,

Digitized by Google

jusqu'au moment où il fut jeté en prison. C'est là qu'il se rétracta entre les mains de quelques prêtres orthodoxes détenus avec lui. Emmené à Paris, où il arriva heureusement pour lui après le 9 thermidor, il fut déposé à la Force, puis transféré à la conciergerie où il trouva M. Émery et où il renouvela sa rétractation. Rendu à la liberté, M. Montault était revenu à Loudun, vivant dans la retraite. Les avances des prêtres constitutionnels, les lettres de Grégoire pour le décider à reprendre son siège, n'avaient pu l'émouvoir. Il avait persisté dans sa détermination, non seulement de ne pas se rapprocher des constitutionnels, mais encore de n'exercer aucun ministère, tant qu'il n'aurait pas été relevé par le Pape de son indignité. Dès que le cardinal Capréra fut arrivé à Paris, il accourut et remit à celui-ci une supplique à laquelle il fut répondue favorablement ; et peu de temps après, M. Montault, d'abord désigné pour le siège de Clermont, fut finalement nommé évêque d'Angers, sur les instances de son frère devenu préfet de Maine-et-Loire [1].

E. Queruau-Lamerie.

(A suivre.)

[1] Abbé Maupoint. *Vie de Monseigneur Ch. Montault-des-Isles.* Angers, Barassé, 1844.

Digitized by Google

RÉUNION DU COMITÉ ANGEVIN

DE

l'Association Française pour l'avancement des Sciences

(Congrès de 1903)

Séance du 21 mars 1902, à l'Hôtel-de-Ville

Présidence de M. le professeur GARIEL

M. le professeur Gariel, secrétaire général de l'Association, assisté de M. le Dr Motais, président du comité d'Angers, ouvre la séance.

M. le Dr Motais prononce l'allocution suivante :

« MESSIEURS,

« Au moment où s'ouvre la séance d'organisation de notre comité, nous devons nous rappeler que la seule libéralité de la Ville d'Angers nous a permis de nous constituer. Il convient donc, comme premier acte de notre gestion, de remercier la Ville d'Angers, le Conseil municipal, l'Administration et, particulièrement M. Bouhier, maire, qui, dans la liste déjà longue des maires d'Angers, compte parmi les plus dignes et les plus respectés.

« MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

« Hier, l'Association française pour l'avancement des sciences était peu connue dans notre Anjou.

« Quelques notices, quelques démarches, et surtout l'autorité de votre parole, l'ont rapidement fait apprécier.

Digitized by Google

« Il ne m'appartient pas d'insister sur l'histoire et sur la haute valeur de l'Association. Vous nous avez laissé espérer, Monsieur le Secrétaire général, que vous viendriez vous-même nous les exposer dans une conférence. Nous prenons acte de cette bonne promesse.

« Mais un simple coup d'œil permet d'apprécier l'importance d'une œuvre qui groupe plus de 4,000 membres, dont tous les présidents sont des membres de l'Institut ou les savants français les plus illustres.

« En se portant de ville en ville, sur toute l'étendue de notre territoire, elle ranime ou crée partout des foyers scientifiques et constitue l'élément le plus puissant de décentralisation intellectuelle qui existe en France.

« Vous nous rendez encore un autre service, non moins important.

« Dans cette assemblée — dont la composition est peut-être unique — vous pouvez voir unis, côte à côte, fraternellement, les représentants les plus autorisés des opinions les plus diverses.

« Assurément, à de certains moments, il est légitime d'affirmer son opinion et de la sanctionner par un vote.

« Mais nous connaissons et nous avons sous les yeux, dans cette salle, bien des hommes qui, prêts à tout sacrifier à leurs convictions, sont également prêts à rendre justice à des adversaires qui le méritent.

« Il suffit à ceux-là de se connaître pour s'estimer et, le plus souvent, il n'y manque qu'une occasion.

« Nous avons eu de ces traits d'union dans quelques groupes littéraires, comme la Revue Angevine, dans la société des Amis des Arts et dans l'Association Artistique.

« Vous complétez cette œuvre excellente sur le terrain scientifique et vous démontrez ainsi que votre institution n'est pas seulement féconde, mais bienfaisante.

« Nous remercions l'Association de nous apporter, avec le mouvement intellectuel, l'apaisement moral. »

Digitized by Google

M. le Dr Motais remercie ensuite MM. les Présidents d'honneur et MM. les Membres honoraires de la bonne grâce avec laquelle ils ont accepté ces titres.

M. le Dr Motais définit d'une manière précise les attributions des membres honoraires et des membres de l'Association.

Le titre de *membre honoraire* n'entraîne *aucune obligation ni cotisation*. Les membres honoraires apportent au Comité l'appui moral de leur autorité et de leur situation. Bien qu'ils n'aient pas voix délibérative dans les réunions, leurs avis seront toujours reçus avec déférence. Le Comité les invitera aux fêtes du Congrès et leur fera hommage d'un exemplaire du volume qui sera publié sur Angers et l'Anjou.

Les *membres de l'Association* verseront une somme de 20 francs par an et pourront s'inscrire pour la seule année du Congrès d'Angers.

Les membres de l'Association font partie de droit du Comité et des commissions. Ils ont voix délibérative dans toutes les réunions. Pendant le Congrès, ils peuvent prendre part aux séances des diverses sections, soit par des communications, soit par des discussions, qui seront publiées dans le Bulletin. Ils ont droit à un exemplaire du Bulletin contenant tous les travaux de la session. Enfin, ils peuvent prendre part à toutes les fêtes, conférences et excursions organisées pendant la session.

Un des principaux avantages de l'Association à Angers sera de mettre sous les yeux du public le plus éclairé les travaux de nombre de savants consciencieux de l'Anjou. Puis elle nous donnera l'occasion de faire connaissance avec des savants français et étrangers. Enfin, l'Association, en faisant appel aux Angevins qu'elle compte parmi ses membres, pour mettre au jour les questions intéressantes ayant un caractère local, offrira à ceux qui voudront écrire l'histoire générale d'une ou de plusieurs branches des

Digitized by Google

sciences pures ou appliquées des documents d'un intérêt considérable.

M. le professeur Gariel prend la parole et expose que l'Association possède un capital de treize cent mille francs. Les revenus de cette somme sont ainsi employés : trente mille francs sont dépensés par an pour le Bulletin ; le reste, soit seize à dix-huit mille francs, est consacré à des subventions distribuées parmi ses membres et en particulier, *parmi les membres de la ville où siège l'Association.* Ces subventions sont destinées à faciliter les recherches scientifiques des membres de l'Association, les publications de mémoires, etc... En plus de ces allocations régulières, un legs particulier permet, tous les trois ans, d'élever les subventions à une vingtaine de mille francs.

M. le Dr Motais donne lecture de la liste des membres honoraires : cette liste, déjà très étendue, se complètera prochainement et sera formée de toutes les notabilités d'Angers et de l'Anjou.

M. le Dr Motais donne ensuite lecture de la liste des membres actifs : les adhésions, qui ont été, dès le début, très nombreuses, arrivent tous les jours, et nous avons la certitude que la science angevine sera largement représentée au Congrès. L'organisation, pour centraliser les documents, est la suivante : cinq Commissions ont été formées. Elles sont composées des membres de l'Association répartis entre elles suivant leurs aptitudes et leurs goûts. L'un des vice-présidents et l'un des secrétaires du bureau sont à la tête de chaque Commission. Les discussions de la Commission sont communiquées au bureau : s'il y a lieu, elles sont discutées de nouveau avec celui-ci ou, dans les cas importants, avec le Comité.

M. le Dr Legludic, président de la *Commission des fêtes,* déclare que cette Commission sommeille en ce moment,

Digitized by Google

mais qu'elle saura prendre, au moment voulu, une activité proportionnelle à son long repos.

A propos de la *Commission du logement*, présidée par M. David, M. le Professeur Gariel demande que l'on se préoccupe de l'hospitalisation des savants étrangers. Ne pourrait-on pas à Angers, comme cela se pratique couramment dans d'autres pays, les recevoir chez les particuliers ? Déjà plusieurs de nos concitoyens sont inscrits et nous espérons qu'un grand nombre se joindra à eux. M. Deperrière s'est inscrit pour un savant russe et un savant danois, Mgr Pasquier pour deux professeurs de l'Université de Cambridge; M. le Dr Brin, M. le Dr Motais se sont également inscrits.

A ce moment, M. le Dr Motais, en quelques mots et au nom du Comité tout entier, félicite deux membres honoraires, qui pénètrent dans la salle : M. Deperrière, à l'occasion d'une manifestation sympathique dont il vient d'être l'objet pour une distinction méritée et M. le comte de Romain à l'occasion d'une manifestation du même genre qui se prépare pour lui dimanche. M. le Dr Motais, aux applaudissements unanimes de l'assemblée, assure MM. de Romain et Deperrière que le Comité du Congrès s'associe de tout cœur à ces manifestations.

M. Bouvet, président de la *Commission de propagande*, rend compte de la nombreuse correspondance et des démarches multiples déjà faites. Ces démarches ont donné les résultats importants signalés au début de la séance. On ne peut que rendre hommage à son zèle et à son activité.

M. Leroy, président de la *Commission d'excursions*, déclare qu'il n'y a pas encore de plan bien établi, sauf en ce qui concerne l'excursion de deux ou trois jours qui clôturera le Congrès et pour laquelle la Commission d'excursions a songé aux bords de la Loire. On prendrait le train jusqu'aux Rosiers, puis, après avoir traversé la Loire,

Digitized by Google

on visiterait Gênes, Trêves-Cunault, Saint-Florent. En ce dernier point, il serait intéressant de voir les caves de champagniseurs et une fabrique de chapelets. On déjeunerait à Saumur, puis l'on visiterait Bagneux et l'école de cavalerie : peut-être pourrait-on voir le carrousel, que M. le Maire de Saumur dit avoir lieu dans les premiers jours d'août. M. le Dr Peton, maire de Saumur, et M. Milon, conseiller général, qui assistent à la séance, promettent très gracieusement leur concours pour que les membres du Congrès puissent assister à ce spectacle remarquable. Après avoir couché à Saumur, on visiterait Fontevrault et Candes.

M. le professeur Gariel dit que ce n'est là qu'une première indication avec des éléments très satisfaisants.

Mgr Pasquier, président de la *Commission du Livre*, déclare qu'un volume in-8, de 500 pages environ, suffira. Il se composera de notices courtes et substantielles, signées de leurs auteurs, révélant toutes les richesses trop peu connues de l'Anjou. Ce travail est le plus pressé, en ce moment.

M. le professeur Gariel fait remarquer que le livre, quoique non obligatoire, a été fait par toutes les villes dans lesquelles ont siégé les Congrès précédents, sauf une seule. Il conseille d'éviter de le faire trop court ou trop volumineux.

Sur une question de M. le Dr Maisonneuve, M. le Dr Motais déclare que l'on proposera aux libraires de se charger, aux meilleures conditions, d'éditer le livre à leurs frais, avec achat par le Comité du nombre d'exemplaires qu'il doit distribuer à ses membres et aux congressistes. Ce soin est laissé à la Commission du livre.

M. le Dr Motais demande qu'on s'occupe dès aujourd'hui de la fixation de la date du Congrès.

M. le professeur Gariel donne les raisons pour lesquelles l'époque des vacances est seule possible.

Digitized by Google

M. le Dr Motais expose que les premiers jours d'août seraient préférables parce qu'il serait sans doute plus facile de retarder de quelques jours le départ de nos concitoyens que de les faire revenir plus tard de leur villégiature. Le Comité admet cette proposition.

M. le professeur Gariel lève la séance.

Le Secrétaire, G. Cazenavette.

Digitized by Google

LA SOURIS[1]

C'était au Cercle, l'autre soir, entre intimes.

Les journaux annonçaient que plusieurs cas de choléra s'étaient produits à Constantinople. Nous nous entretenions du terrible fléau et de sa propagation par les rats.

— « Ah çà ! voyons », — s'écria soudain le gros Tellier, qu'horripilait cette conversation macabre, — « si nous parlions d'autre chose ? »

Le docteur Prévenent, le célèbre neurologue, intervint alors :

— « A propos de rats, Messieurs, laissez-moi vous conter une histoire de souris...

« Il y a une dizaine d'années, en compagnie de quelques amis, je passai une partie de l'automne en Bretagne, dans un château dont les hôtes, le comte et la comtesse de Guerréol, nous faisaient les honneurs avec une bonne grâce qu'ont pu, d'ailleurs, apprécier plusieurs d'entre vous.

« Parties de chasse et de pêche, excellente musique, chère exquise, promenades en mer, tout contribuait à faire de notre séjour chez les Guerréol une de ces époques idéales et trop courtes de l'existence dont on se souvient plus tard comme d'un rêve délicieux, avec un souvenir nuancé de mélancolie.

« La comtesse, qui raffole de la comédie de salon, m'avait chargé de remplir les fonctions, fort délicates, mais très agréables dans la circonstance, d'*impresario*.

[1] Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec la *Société des Gens de Lettres*.

Digitized by Google

« Je n'avais qu'à me louer de ma « troupe ». Les actrices étaient charmantes, les acteurs pleins d'entrain. Je ne prétends pas que ceux-ci pussent rivaliser avec Coquelin, ni celles-là avec Sarah Bernhardt; mais la plupart étaient doués de réelles qualités scéniques et leur jeu avait un naturel, une sincérité qu'eussent pu leur envier beaucoup de professionnels.

« Pour la première représentation, avant une comédie de Labiche, deux de mes « pensionnaires » — le beau de la Brullaye, mort depuis à Madagascar, et la petite du Hautoy, qui devait épouser, peu de temps après, un richissime industriel de Lille, — interprétaient la *Souris*, l'amusante saynète d'Armand des Roseaux.

« Les répétitions marchaient à merveille. Nous étions arrivés à l'avant-veille du grand jour où directeur et comédiens se verraient récompensés de leurs labeurs par les suffrages d'un auditoire d'élite, quand je m'aperçus qu'il me manquait un accessoire, et un accessoire indispensable : la souris, cette fameuse souris qui, dans le lever de rideau, devait, à plusieurs reprises, traverser la scène et jouer dans l'action un rôle, bien que muet, si important!

« Où me la procurer, cette souris?

« Aux répétitions, nous l'avions remplacée par une pelote de laine, mais, pour la représentation, c'eût été insuffisant et grotesque.

« Dans l'après-midi, tout en me creusant la cervelle pour trouver un moyen de sortir d'embarras, j'étais parti à l'aventure, à travers bois et landes, en compagnie de la Brullaye.

« Nous marchions depuis deux heures. Il faisait une chaleur sénégalienne et nous étions très altérés quand, à un carrefour, une auberge s'offrit à notre vue.

« Après avoir vidé un pichet de cidre mousseux, tandis que la Brullaye, très curieux et encore plus loquace, engageait la conversation avec l'hôtesse qui venait de nous

Digitized by Google

servir — une femme d'une cinquantaine d'années, en grand deuil, au visage amaigri et triste, — je m'étais levé et, faisant le tour de la salle, m'arrêtais devant une vitrine derrière laquelle se trouvait réunie une collection, d'ailleurs assez banale, d'animaux empaillés.

« Soudain, je pousse un cri de joie. Sur une planchette poussiéreuse, entre un perroquet et un épervier, qu'ai-je aperçu ?... Une souris, une énorme souris, non empaillée mais en caoutchouc, et admirablement imitée. Elle est beaucoup plus grosse que nature, — on dirait un rat d'égout; — c'est justement ce qu'il me faut, en raison de l'optique de la scène. En voilà une chance !

— « Combien voulez-vous me vendre ça, ma bonne femme ? » — L'hôtesse me répond qu'elle s'en rapporte à ma générosité. L'auberge et l'aubergiste semblent aussi misérables l'une que l'autre. Je tire un louis de ma poche et m'empare de ma trouvaille providentielle.

— « Tu viens de faire là, sans le savoir, une vraie charité », me dit la Brullaye en sortant. Et il me répéta ce que lui avait conté la pauvre femme. Son cabaret, qui était très achalandé autrefois, avait été abandonné par la clientèle, depuis la construction du chemin de fer. Son père, le vieil Yves Kérallic, qui était très avare et passait pour fort riche, ne lui avait rien laissé en mourant. Où a passé tout ce qu'il possédait ou, du moins, tout ce que lui attribuait la rumeur publique ? A-t-il enfoui ses écus quelque part ? Sa fille n'en a jamais trouvé la moindre trace. Il ne lui est resté que la bicoque et les animaux empaillés — une manie du bonhomme qui s'amusait à les collectionner et était très fier de ce qu'il appelait pompeusement son « musée ». L'argent et ces deux ou trois douzaines de quadrupèdes et de bipèdes aux yeux d'émail, voilà tout ce qu'il aimait ici-bas.

« Ayant perdu un fils unique qui était sa consolation, veuve depuis dix-huit mois, réduite à la misère, la fille du

Digitized by Google

vieux Kérallic va se voir obligée de vendre le cabaret et, ensuite, c'est à peine s'il lui restera de quoi payer ses dettes. Après quoi, elle en sera réduite à aller mendier son pain sur les routes...

« L'impression qu'avait produite sur moi cette lamentable histoire s'effaça vite à notre rentrée au château, où mes « artistes », en apprenant ma découverte, me firent une réception enthousiaste.

« Inutile d'ajouter que, le jour de la représentation, tout marcha à merveille. La saynète d'Armand des Roseaux et la comédie de Labiche obtinrent un succès fou. *Impresario* et comédiens furent couverts de fleurs par les aimables châtelains et leurs invités.

« Huit jours plus tard, sur le point de boucler ma valise pour rentrer à Paris, j'allais y insérer la fameuse souris en caoutchouc — qui me rappelait des heures délicieuses et trop brèves — quand je m'aperçus qu'elle avait une légère déchirure au ventre.

« Machinalement j'examine la fissure et, dans l'entrebâillement, quelle n'est pas ma surprise de découvrir une liasse soyeuse de papiers bleus !

« L'animal était bourré de billets de banque, et des billets de mille, s'il vous plaît ! Il y en avait trente-trois !..

« Vous vous figurez sans peine la joie de la pauvre aubergiste, quand je lui remis cette somme, un trésor, une fortune pour elle ! Elle riait et pleurait à la fois et voulait à toute force m'embrasser.

« J'emportai, cette année-là, de mon séjour chez les Guerréol, un souvenir plus exquis encore que les automnes précédents, et, d'avoir été une fois, par aventure, l'instrument inconscient de la Providence pour le soulagement d'une misère, il m'est resté au fond de l'âme une impression infiniment douce... »

Alphonse Poirier.

Digitized by Google

LES

MÉMOIRES DE L'ABBÉ GRUGET

(suite et fin)

APPENDICES

I

Relation de la détention et du voyage des religieuses d'Angers jusqu'à Lorient[1]

13 avril 1794, dimanche des Rameaux. Dans ce jour on ferma les portes de la ville d'Angers. La garde fut commandée pour aller chercher les religieuses non sermentées et les amener au bureau révolutionnaire, dans les salles de l'évêché. On nous interrogea séparément. Nous refusâmes le serment. On nous conduisit ensuite, deux à deux, au Grand-Séminaire. On nous apporta nos lits et tout le nécessaire ; ce qui a été au profit de la Nation à la sortie de cet endroit.

15 avril, mardy saint. Arrivèrent dans la nuit les religieuses hospitalières de Beaufort, au nombre de 21, et une Visitandine de Saumur, pensionnaire chez ces dames depuis du temps[2]. A la sortie de leur maison, elles furent fouillées d'une façon cruelle. Une seule de cette maison a fait le serment[3]. Deux sont restées à la prison d'Angers[4].

[1] Cette Relation paraît être celle que la sœur Besnard envoya de Lorient à Mlle de la Patrière et dont il est question dans la lettre qui suit. Plus tard, la sœur Besnard rédigea une autre Relation plus étendue dont l'original est conservé dans les archives de la communauté des Religieuses Ursulines d'Angers.

[2] Julie Sigogne.

[3] Anne Lemée, d'Angers.

[4] Sans doute Marie Ropartz et Marie Lemaître non comprises dans le jugement du 2 floréal an II.

Digitized by Google

18 avril, vendredy saint. Nous comparûmes au bureau du Séminaire où nous refusâmes le serment, en présence de la Commission militaire. A chacune on dit de déposer nos marques de fanatisme, c'est-à-dire chapelets, reliquaires, petits habits, livres, bréviaires, et puis on nous faisoit passer dans une chambre voisine où l'on fouilla peu décemment.

21 et 22 avril lundy et mardy de Pasques. Nous fûmes conduites deux à deux aux Jacobins, au Tribunal public de la Commission militaire, où nous refusâmes toutes le serment excepté cinq qui le firent, deux religieuses, deux tourrières et une maîtresse d'école de campagne [1]. Voicy les termes de notre interrogatoire : le nom, l'âge, le pays, la maison ; ensuite : « avez-vous fait le serment? Non. Le voulez-vous faire? Non. Fermez l'interrogatoire. » Les sœurs de Saint-Jean, de l'Hôpital général, des Incurables, qui étoient en arrêt depuis un mois au Calvaire et aux Pénitentes, furent interrogées avec nous. Nous fûmes toutes condamnées à la déportation perpétuelle, hors le territoire françois. Après notre jugement, nous fûmes conduites ensuite à la prison nationale, on nous fouilla et on nous ôta nos portefeuilles et des mouchoirs de poche. Nous y avons été 109 [2], cinq y sont mortes et sept y sont restées. 96 en sont parties avec une pauvre fille

[1] A la suite du jugement du 3 floréal sont inscrits les noms des religieuses qui ont prêté le serment au nombre de huit, trois religieuses de Nyoiseau, une des Incurables, une Ursuline d'Ancenis, une tourière du Calvaire, une domestique de l'abbesse du Ronceray et une maîtresse d'école de Soulaines.

[2] Elles avaient été condamnées au nombre de 97. Quatre autres le furent dans les jours suivants, au total cent une. Elles retrouvèrent à la prison nationale huit autres religieuses non jugées appartenant à diverses maisons, ce qui fait bien les 109 religieuses dont parle la sœur Besnard.

Trois Ursulines et deux Visitandines moururent à la prison d'Angers. Elles n'étaient donc plus que 96 au départ pour Lorient.

On leur avait adjoint une lingère de Bouillé-Ménard, condamnée à la déportation le 7 floréal, pour avoir recueilli chez elle une religieuse de la Fougereuse, Espérance Lavigne, condamnée à mort et exécutée le même jour.

Digitized by Google

condamnée à la déportation pour avoir retiré, par compassion, une religieuse qui a été guillotinée à Angers, le jour même de sa condamnation.

24 juin, mardy, jour de saint Jean, premier jour de voyage. A deux heures, après-midy, nous partîmes de la prison d'Angers, deux à deux, au son du tambour. Nous fûmes sur le port Ligny au nombre de 96 religieuses et la pauvre fille. Nous nous embarquâmes et à 4 heures nous partîmes. Nous couchâmes à La Pointe, à deux lieues d'Angers.

25 juin, mercredy, 2e jour. Nous couchâmes à Montjean, à six lieues d'Angers.

26 juin, jeudy, 3e jour. Nous couchâmes à Ancenis, à douze lieues d'Angers; il y a une belle maison d'Ursulines.

27 juin, vendredy, 4e jour. Les brigands nous saluèrent d'une canonnade et blessèrent notre commandant vers Champtoceau. Nous arrivâmes, à Nantes, vers les 5 heures du soir au port, au bas du château. A 8 heures, on nous conduisit à la prison du Bouffé, où l'on voit la belle horloge qui sonne un air à l'heure de demy-heure et quart. On nous mit dans la salle d'audience où le parquet nous servit de lit. Le long de la route on voit de beaux pays et de belles maisons, mais bien des débris. Dans le bateau, notre coucher fut sur un peu de paille, à l'air du temps et si gênées qu'on pouvoit à peine être assises. Nantes est un chef-lieu de département. Ce qu'on voit de la ville sur la rivière paroît beau et grand.

30 juin, lundy, 7e jour. Le 5e et le 6e jour, nous restâmes à Nantes. Nous en partîmes le 7e jour, à 10 heures du soir, dans des charettes à bœufs. Dans ce que nous vîmes de la ville à la lueur des reverbères, il y avoit de belles places, de beaux édifices, mais bien des décombres. Le monde est charitable.

10 juillet, mardy, 8e jour. Nous arrivâmes à Savenay, à

Digitized by Google

10 heures du matin. On nous mit dans l'église paroissiale de Saint-Martin. Les habitants nous procurèrent tout ce que la charité peut suggèrer tant en nourriture qu'en linge. Nous mangeâmes de la souppe pour la première fois depuis la veille de la Saint-Jean. Du pain sec et de l'eau avoient été notre nourriture. Savenai est un gros bourg ou villette. C'est un district. Il y avoit des Cordeliers et des Cordelières ; bien peu ont fait le serment. Le pavé nous servit de lit.

2 juillet, mercredy, 9e jour, 7 lieues. Nous partîmes de Savenai nous arrêtâmes à trois lieues, à Pont-Château, petite villette, où il y a un pont et un château. Le monde y est charitable, il y a vingt sœurs tierçaires enfermées depuis quelque temps dans un cachot pour le refus du serment. Nous en partîmes à midy et nous arrivâmes à Roche-Bernard, petite villette. Les soldats nous dirent quelques choses, mais les habitants nous prouvèrent par leurs largesses de toute espèce, qu'ils ne partageoient pas leurs sentiments. On nous mit dans un grenier qui défonçoit par endroits, et sur la terre. Nous reçumes là 30 sols pour notre paye de la part de la Nation, pour nous conduire jusqu'à Vannes. Un homme aidant à une malade à descendre de la charette lui dit : « Vous me faites pitié, mais votre cause est belle; quand on fait son devoir, on est toujours heureux, sage, fidèle. »

3 juillet, jeudy, 10e jour, 3 lieues. Nous partîmes de la Roche-Bernard à 5 heures du matin. Nous fûmes à pied jusqu'au port ou nous passâmes la Vilaine. Nous vîmes de petits vaisseaux pour la première fois. Nous arrivâmes de bonne heure à la petite villette de Mussillac, où nous couchâmes en tas dans une église pleine de paille et de poux. Nous éprouvâmes une grande chaleur, mais les habitants nous dédommagèrent bien de cette rigueur par leurs abondantes charités. Dans cet endroit il y avoit une belle maison de quarante Ursulines, pas une n'a fait le serment; elles sont en arrestation à Vannes.

Digitized by Google

4 juillet, vendredy, 11e jour, 6 lieues. A 5 heures du matin, nous partîmes de Mussillac pour Vannes. Les trois gendarmes commandants avoient oublié la douceur dans leur logis avant de partir. Depuis Angers jusqu'à Lorient, nos conducteurs méritent tout l'éloge possible pour leur politesse, leur douceur, leur complaisance, il y a même à dire, le respect qu'ils nous portoient.

Nous arrivâmes à trois heures après-midy à Vannes. On nous logea dans le dortoir de la maison des retraites qui est superbe. Les religieuses en détention et les prisonnières firent un paquet qu'elles nous envoyèrent. Cette ville, évêché, chef-lieu de département, est assez grande et belle. Elle a de beaux édifices, beaucoup de maisons religieuses et hôpitaux, des Ursulines, bien peu de religieuses sermentaires. La maison des retraites leur est destinée, la Nation leur donne 15 sols par jour. Cette ville s'est distinguée par ses abondantes charités pour les persécutés. Le parquet fut notre couche.

5 juillet, samedy, 12e jour, 3 lieues. Nous partimes de Vannes à 6 heures du matin, nous arrivâmes de bonne heure à Aurai qui est un district. Cette ville est haute et basse; il y a un très beau quai et un pont sur un bras de mer. On nous mit dans la prison nationale qui paroît belle, mais qui n'est pas propre, ni de bonne odeur et dont le geôlier n'est pas des plus complaisants. Nous couchâmes sur le parquet. La paille étoit vieille, pleine de poux et de saleté.

6 juillet, dimanche, 13e jour de notre voyage pour Lorient. Nous partîmes d'Aurai à quatre heures du matin. Nous fîmes halte à Helevent (Elven), petite bourgade, où l'orage nous prit. Il ne fut pas de longue durée. Il fit baisser la poussière qui étoit extrême ce jour-là. On nous fit la charité de bon vin rouge et nos volontaires nous servirent avec tout le respect et l'intérêt possible. Nous donnâmes commission à un jeune homme de faire nos civilités à nos

Digitized by Google

mères d'Aurai. Il alloit voir sa parente, la supérieure des Ursulines d'Aurai, en arrestation dans cette ville. Il nous le promit. Aurai est un district.

Nous passâmes par la ville d'Hennebont sans nous arrêter. Avant d'entrer dans cette ville, il y a une fontaine excellente, fort belle et vive, où il y a trois bassins des plus commodes ; c'est à deux lieues de Lorient. Il y a un bras de mer qui borde cette petite ville qui est très gaie. Il y a un beau quai où aborde un pont fort joli, des maisons religieuses, des Ursulines, une belle église. A l'entrée du pont, il se trouva un soldat angevin qui cria : *Vivent les Angevines !*

Au bas de la ville de Lorient, il y a un bras de mer à passer qui paroist faire le tour de la ville. A quatre lieues de là on trouve la pleine mer. Nous passâmes le port et nous traversâmes la ville, pour arriver à la maison d'arrêt qui est la grande Cayenne ou le magasin de la Compagnie des Indes. Les rues sont larges. Le monde est honnête et charitable, nous en éprouvons les effets. Il n'y avoit qu'une église qu'on avoit débattie pour la refaire avant les affaires du temps ; mais on l'a laissée là. Je crois que c'est la paroissiale. Il y a des maisons de religieuses.

Nous voyons la mer, le flux et reflux, arriver et partir les vaisseaux. A une lieue, le port de la Liberté. La première nuit nous avons couché dans des hamacs, au grenier, couche ordinaire des matelots. Les hommes, qui sont environ 100 en arrestation icy, y couchent ; il y a bien 50 à 60 femmes en arrestation aussi, dans une salle vis à vis la nôtre. Nous sommes dans deux chambres voisines et grandes, dans des lits comme de sangle sans rideaux, un matelas de filasse, un drap et une couverture de chevet ; un reverbaire dans chaque chambre, deux forçats pour nous servir qui sont honnêtes et complaisants. Le canon annonce le réveil et la retraite. Pour la nourriture on se met sept par plat, à déjeuner, diner et souper ; on donne

Digitized by Google

sept septiers ou quart de vin rouge et un pain de trois livres à chaque fois, de la souppe deux fois par jour, grasse trois fois par semaine et le bœuf qui est salé ; une fois de la souppe au riz qui est au sain ou à l'huile alternativement ; la souppe est aux pois blancs, feuves et choux ; des feuves pour portion ou bien rien les jours où il n'y a point de viande. Le pain, vin, viande tout est bon. Les plats à souppe sont un petit baquet et les vaisseaux à vin et eau sont en bois, faits comme de petittes barattes et un petit tuyau pour conduire l'eau. Tout est cher pour nous parce qu'on nous surfait des trois quarts.

Les maitres et commis de cette maison sont honnêtes et humains ; nous leur avons fait pitié à notre arrivée ainsi qu'à toute la ville et partout ailleurs où nous avons passé. On est étonné pourquoi on nous a condamnées à la déportation, puisqu'il n'y a point de décret qui l'ordonne.

Le Seigneur nous a conduites comme par la main, malgré tous les dangers que nous courrions, malgré la mauvaise mine que nous avions, étant pleinnes de poussière, entassées les unes sur les autres dans de petittes charettes comme des femmes de mauvaise vie. Nous pouvons dire sans blesser la vérité que les bonnes sœurs (c'est le nom que nous avons eu partout), ont été conduittes et reçues partout avec tout le respect, la compassion, la vénération, l'honneur même qu'on auroit pu attendre dans un autre temps. Quand on nous prenoit pour des brigandes, nos conducteurs répondoient : « Ce ne sont pas des brigandes, ce sont des femmes respectables, c'est (*sic*) des religieuses, ce sont des bonnes sœurs ! »

Dans le dimanche où nous avons fait neuf lieues, le long de la route, nous ne vimes pas deux personnes travailler. On faisait le dimanche tant dans les villes que dans les villages. Les hommes et femmes sont parés, quoiqu'il y ait quelques boutiques ouvertes.

A Vannes, nous avons laissé malade de fièvre putride

Digitized by Google

Mme Boullai religieuse Carmélite. Nous n'en avons point eu de nouvelles.

Le pays que nous avons traversé est très beau, très agréable et fertile, quoiqu'il y ait beaucoup de landes, de bois où il y a beaucoup de pins. On voit de beaux châteaux, mais bien des débris et des brûlés à cause des brigands.

Aux environs de la Roche-Bernard (ou Roche Sauver, en nouveau stille) les gens de campagne parlent Breton. On ne les entend point et l'on n'en est point entendu. Les femmes des champs ont un costume assez singulier et assez avantageux. Elles ont pour l'ordinaire un beau teint et la taille courte. Lorient est un district.

A Aurai, sainte Anne si en vénération a été déplacée, mais on n'a pu la briser. Partout on voit les églises, les croix et les saints brisés. Cependant on trouve beaucoup de foi et desgens solidement instruits dans la religion.

A Aurai nous avons reçu chacune 15 sols de paye et autant en arrivant icy ; c'est comme le soldat.

Généralement où nous avons passé, les prêtres, les moines et les religieuses n'ont point fait le serment.

Dans un endroit, les dames de la ville furent aux principaux de la ville leur demander permission de nous faire de la souppe. « Non seulement nous le voulons bien, répondirent ils, mais nous l'eussions fait nous mêmes, si vous ne l'aviez pas fait. »

Dans un autre endroit, un monsieur voyant que nous n'étions pas à notre aise dit : « pourquoi gêner ainsi des femmes ? » On lui répondit : « pour quoi sont elles coupables ? » « Si elles le sont, repartit-il, elles le payent ma foi assez ; et puis mesdames, nous dit-il, je ne puis que demander, c'est malheureux, vous seriez mieux. »

Digitized by Google

II

Lettre de Mme Besnard, religieuse Ursuline d'Angers

Je ne sais pas quand ma lettre vous parviendra, ma chère Magdelon, parce que c'est par occasion. C'est Mademoiselle la Patrière qui vous la fera remettre. Je lui ai envoyé une relation de notre voyage, je la prie de vous la faire passer le plus tôt possible; faites la passer à votre voisinage. Assure-les de nos respecs. Ta petitte sœur Sophie se porte bien et offre ses hommages respectueux à sa famille. Vous avez sans doute bien pensé en nous, nous ne vous avons point oublié. Nous nous portons bien pour le moment. Le voyage en a incommodé plusieurs. Elles ont été à l'infirmerie ou hôpital. Il y en a un dans cette maison-cy. Le médecin et chirurgien y vient tous les jours. On y est assez bien soigné. Nous les voyons à toutes les heures du jour.

C'est aujourd'hui votre fête, ma chère Magdelon. Je vous la souhaite. . . . . de la maison d'arrêt de la grande Cayenne de Lorient, le 22 juillet 1794.

P. S. — Toujours gaies, toujours contentes, pas un seul moment d'ennui, ni de chagrin depuis notre détention.

III

Copie de la lettre de la Mère Sainte-Félicité, du Monastère de *, diocèse de Rennes, à la Sœur Sainte-Scholastique, du même Monastère, son ancienne novice.**

Vive Jésus dans nos cœurs! te disois-je autrefois, ma chère sœur Sainte-Scholastique. C'étoit la pieuse devise qui étoit en tête de nos lettres, mais aujourd'hui il faut bien changer de langage. Entendrois-tu ce que je voudrois te

Digitized by Google

dire, à présent que tu t'es prostituée au démon de la liberté et aux furies de l'égalité, et que tu as même juré de t'immoler toute vivante pour la défense de l'une et de l'autre. Ah! malheureuse enfant! que tu me fais couler de larmes, que tu affliges sensiblement ma vieillesse! toi, ma fille, à qui notre divin Jésus m'a fait la grâce de dire de si belles choses dans le cours de ton noviciat! toi que j'ai formée, par le secours du ciel, à la perfection de la vie religieuse! Te voilà devenue une jureuse! une jureuse de la liberté et l'égalité! C'est à dire tout à la fois, apostate de ton baptême, de ta religion et de ton Dieu! en un jour, en un moment! que tu as fait du chemin à rebours du terme vers lequel tu volois avec la rapidité de l'aigle! Quelle excuse donner à une si criminelle démarche! Jurer la liberté! Qu'as-tu entendu par là? Observe, ma fille, que la liberté signifie quelque chose dans le serment; car, si elle ne signifie rien, c'est jurer en vain et enfreindre le second commandement du Seigneur. *Dieu en vain tu ne jureras.*

Dis-moi donc, ma petitte Scholastique, ce que tu as entendu par la liberté. Je ne cesse de poursuivre sur cela nos mères jureuses et encore aucune n'a pu encore me satisfaire. Elles restent toutes muettes quand on les met sur cela à l'interrogatoire; je te crois, mon enfant, tout aussi embarrassée qu'elles. Quand je rêve aux moyens de faire quelque chose de bon de ta liberté, je me trouve, comme on dit, au bout de mes pellotons et dans une ignorance parfaite. Le seul nom de liberté me révolte et me fait frémir d'horreur. Il y a bien une bonne liberté que Dieu a donnée; mais si on juroit de la maintenir, on ne pourroit, ce me semble, le faire sans faire injure à Dieu qui nous l'a départie. La bonne liberté que nous avons reçue du ciel, consiste, ma fille, à pouvoir se déterminer librement au bien ou au mal, c'est par exemple la liberté que tu as de prier Dieu le soir et le matin, ou de ne pas le prier, de jeûner les jours prescrits par l'Église, ou de ne pas jeûner, de dire

Digitized by Google

ton bréviaire ou de ne le pas dire, la liberté que tu avois de jurer ou de pas jurer. Sans doute, mon enfant, voilà une excellente liberté. Elle est l'ouvrage de la sagesse éternelle, d'où il n'a pu sortir rien de mauvais. Cette liberté est une des causes de nos mérites et de nos démérites, de notre bonheur ou de notre malheur éternel.

Est-ce là, ma fille, ce que tu as juré de maintenir? Ce seroit une folie, une extravagance. Jurerois-tu de maintenir dans la possession des hommes les présents que Dieu leur a faits et qui sont inhérents à leur nature? Jurerois-tu de maintenir l'esprit que Dieu t'a donné pour réfléchir? La mémoire que le Créateur t'a départie pour te retracer les événements passés? Le cœur qu'il t'a donné pour aimer? C'est comme si tu jurois de maintenir le cours majestueux du soleil, le cours des astres. Pauvre vermisseau! Eh! qu'es-tu, dis-moi, pour t'arroger la gloire de vouloir protéger les œuvres de la création? Le soleil aura-t-il une marche plus sûre quand une fille de couvent aura juré par sa part de paradis d'en secourir la progression? L'homme sera-t-il plus libre dans ses déterminations quand la petitte mère Scholastique aura juré de garantir sa liberté de toute attaque? Crois-moi, laisse notre bon Dieu présider lui-même à l'œuvre de ses mains et ne te mêle point, ne jure point surtout d'employer ton petit pouvoir à en maintenir l'existence. Te voilà assez éclairée, ma fille. Ces réflexions sont simples, mais elles sont lumineuses. Tu comprends bien maintenant que la liberté que Dieu nous a donnée est absolument indépendante des attentions, des soins, de la vigilance et de la protection des hommes ; elle n'a besoin, ni que les prêtres, ni que les religieuses se lient en sa faveur par aucun serment. Elle a subsisté sans leur secours et elle subsistera encore, tant que Dieu conservera les hommes sur la terre. Si c'est là la liberté que tu as jurée, le moins que tu doives accorder, c'est que le serment est inutile. Je dis plus et je dis le vrai. C'est un

Digitized by Google

serment présomptueux, arrogant et qui couvre, du nom terrible du Dieu tout puissant, l'orgueil le plus monstrueux. Vois déjà, ma fille, combien ton serment doit m'être suspect. La liberté dont je viens de parler est bonne et cependant le serment en seroit injurieux à Dieu. Que sera-ce donc quand je t'aurai fait entrer dans l'examen de la liberté françoise à laquelle tu t'es liée par ce qu'il y a de plus de sacré?

A ce mot de *liberté françoise* l'âme est comprimée d'horreur. Le sang se glace dans les veines. Les plus honnêtes protestants en frémissent. Les royaumes étrangers infectés de l'hérésie et les peuples assis à l'ombre de la mort l'appellent avec justice le *mal françois*. Doit-elle donc être moins mauvaise à tes yeux qu'aux yeux de toute l'Europe? Te rappelles-tu toutes les neuvaines que nous avons faites ensemble dans notre saint monastère pour obtenir du Ciel sa destruction? Que tu étois zélée alors pour l'anéantissement de la liberté? Que tu en avois d'horreur! As tu eu le secret de l'épurer avant de la jurer! L'as tu bonifiée dans ton esprit pour que ta conscience n'en fût pas déchirée?

Ce n'est pas sans dessein que je te fais cette question, ma chère Scholastique. On sait que toutes nos mères jureuses, tout en jurant à la manière et dans les mêmes termes que les patriotes, ont usé, dans leur intérieur, de petittes restrictions comme d'un calmant à leur conscience. Il n'y en a pas une seule de celles que j'ai rencontrées qui ne m'ait fait cet aveu. Elles ont juré la *liberté françoise*, excepté tout ce qu'elles ont vu de mal dans *la liberté françoise*. Voilà, ma petite mère, comme tu as fait toi-même. Tu n'y a mis ni plus, ni moins de finesse que les autres.

Vous vous êtes bien donné de garde, toutes tant que vous êtes, de faire ces réserves à la municipalité. Votre serment n'eut pas été reçu et vous eussiez resté du nombre des proscrits. Mais le serment en est-il moins un

Digitized by Google

serment fait sur une mauvaise et détestable liberté ? Est-ce l'âme qui jure qui en pèse les bornes, ou sont-ce les paroles des serments qui les déterminent ? Le serment peut-il être autre dans la bouche qu'il n'est dans le cœur. Si le cœur désavoue ce que la bouche prononce, n'y a-t-il pas, outre l'abominable parjure, la plus honteuse hypocrisie ? N'y a-t-il pas au moins le reniement de Jésus-Christ devant les hommes ? Ce qui suffit pour être renié de Dieu son Père.

Eh ! ne vois-tu pas que toutes les petites ruses ne sont employées qu'à la demande des remords cuisants qu'on cherche inutilement à calmer ? Dans les choses qui se traitent avec Dieu il faut marcher, ma fille, avec plus de droiture et de simplicité, dans un serment surtout, où Dieu est mis en avant, passe-moi l'expression, comme témoin de ce qu'on pense dans l'âme. Prononcer de bouche et signer de sa sainte main tout à rebours de ce qu'on pense dans la réalité, c'est rendre Dieu témoin d'un horrible mensonge, lui qui est l'éternelle vérité.

Qu'en dis-tu, ma chère Scholastique, prends-tu ces sortes de détours pour des peccadilles ? N'est-ce qu'une bagatelle à tes yeux de faire du Dieu de vérité le Dieu du mensonge et de la fourberie ? Non, non, malheur ! Ah ! Malheur à l'âme qui a su s'aveugler au point de faire de son Dieu, la sainteté même, la source de toute sainteté, le jouet du crime, et qui l'aura fait servir de voile à son iniquité. Dieu l'aura en horreur, dit le prophète, comme les hommes de sang. Quand on en est venu là, ma fille, il ne faut pas dire qu'on a chancellé dans les voyes de la perfection, qu'on a contristé le cœur de son divin époux ; il faut dire qu'on l'a trahi comme Judas, qu'on l'a abandonné. Il ne faut plus prendre la qualité d'épouse de Jésus-Christ. Il faut se regarder comme l'ennemie de son Dieu et penser à retourner à lui par la pénitence, et se le rendre propice par ses larmes.

Digitized by Google

Quand vous eussiez usé de toutes les restrictions possibles sans les manifester et les inscrire dans la formule du serment, je te le répète, ce ne seroit qu'un calmant trompeur et perfide donné à la conscience. La *liberté françoise* reste toujours ce qu'elle est et maintenant ce qu'elle est par vos parjures. Cela empêche-t-il qu'en vertu de cette liberté les hommes ne renvoyent leurs femmes, que les femmes ne renvoyent leurs maris, que les prêtres ne prennent des femmes comme Luther? Que les religieux et les religieuses ne soient rendus au siècle et que le vol sacrilège n'en soit fait à Jésus Christ? Que chacun ne soit libre de blasphémer notre divin Sauveur, libre de publier toutes les hérésies, toutes les erreurs et de jetter partout le poison de l'impiété?

Tu n'approuves pas tout cela, me vas-tu dire. Tu ne l'approuves pas! tu as néanmoins juré de le maintenir au prix même de ton sang. Je t'ai déjà prouvé que ce n'étoit point la liberté intérieure de l'homme que tu avois pu jurer. L'objet du serment est donc la liberté extérieure qui vient d'être donnée à la France, liberté qui s'étend à tous les excès dont je viens de faire l'énumération. Il n'est aucun article de cette liberté qui ne soit voulu, commandé, établi, décrété par les législateurs. Ils sont tous décrétés article par article, et outre cela ils se trouvent compris dans la définition impie qu'ils nous donnent de la liberté. *Liberté de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.* C'est écrit aux Droits de l'homme, ma fille, je l'ai lu de mes propres yeux; j'ai eu même la conscience bien inquiette d'avoir lu ce méchant écrit dans la Constitution républicaine. J'ai bien craint d'avoir fait une faute, quoiqu'à chaque article impie j'aye fait le signe de la croix de peur d'être séduitte. Dieu me l'a pardonnée! C'est toujours, suivant que je l'ai compris, la liberté de se faire Juif, Mahométan, Luthérien, Calviniste, payen, et de publier partout la défense de l'alchoran et de toutes les fausses religions; liberté enfin

Digitized by Google

de faire tout ce qui ne nuit pas au bien temporel du prochain, cela va bien loin. Comme tu vois, je n'ai pas eu tort de te dire que tu avois fait bien du chemin en peu de temps et que tu avois de beaucoup, ou pour mieux dire, du tout au tout rétrogradé dans les voies du Seigneur.

Ne t'excuse donc point sur tes restrictions mentales. La *liberté françoise* est mauvaise de sa nature, elle est la fille du démon, et non la fille du Ciel. Tu auras beau la décomposer dans ton esprit, tu n'y trouveras rien de bon. Otes-en tout le mauvais, tu en ôteras tout. Que dirois-tu d'une personne qui auroit juré d'après l'ordre du Grand Turc de maintenir l'alchoran, excepté, eut-elle dit secrètement, tout ce qui s'y trouve d'impie? A quoi se réduit l'alchoran, si tu en retranches toutes les absurdes rêveries de Mahomet? Que dirois-tu d'une personne qui auroit juré de maintenir l'idolâtrie, le paganisme, excepté tout ce qui s'y trouve de criminel? tu rirois de sa sottise, permets donc que je me moque de toi, ma pauvre enfant. Et ne vois-tu pas que la *liberté françoise* est pire que l'idolâtrie, pire que le paganisme, pire que l'alchoran? C'est la liberté de tout penser, de tout dire, de tout écrire en faveur de tous les faux cultes, c'est-à-dire de se livrer et de livrer tous les hommes à l'agrément de leur esprit, et à la corruption de leur cœur. Voilà bien la liberté du jour. Tu la connois par les décrets. Tu la vois à ne pas t'y méprendre, par ses œuvres. Certes! Depuis qu'elle a été établie par les législateurs, elle n'est pas restée oisive. Tu as vu au nom *sacré de la sainte liberté* (pour me servir de l'expression trois fois impie des impies du siècle) nos temples profanés, nos autels souillés, les vases du sanctuaire touchés audacieusement par des mains sacrilèges, nos saintes reliques jetées avec mépris dans des cloacs, le corps de Jésus-Christ foulé aux pieds, la pudeur des vierges outragée aux pieds de nos sacrés tabernacles.

Non la liberté n'est point restée oisive. Tu as vu *au nom*

Digitized by Google

sacré de la liberté le blasphème vomi par toutes les bouches, écrit en caractères de sang, sur le frontispice de nos églises et à toutes les portes, applaudi aux théâtres, applaudi dans les places publiques, encouragé par la représentation nationnale et par toutes les autorités constituées. Tu as vu l'instrument sacré du salut, la croix de notre adorable Rédempteur, autrefois ton temple, ton autel, brisé par les enfants de la liberté et disparoître du sol de la France comme un objet de scandale pour des hommes libres. C'est un crime de s'y méprendre. La liberté s'est armée contre Jésus-Christ et ses ministres. Elle a poursuivi à main armée le maître et ses disciples, et elle les a enveloppés dans la même proscription. Elle a élevé son front orgueilleux et altier contre Dieu. Elle l'a attaqué à front ouvert dans ses divines institutions. Elle n'a pas même respecté le jour de son repos, ni le jour de sa résurrection glorieuse, le jour même de sa naissance et de sa mort. Elle a prétendu, suivant ce que dit le prophète roi, franciser tous les jours de festes et elle les a remplacés par ses infâmes et stupides décades. Les statues de la liberté étoient encensées au même instant où tous les signes de la religion périssoient sous la main infernale des démons. Car les impies ne méritent que trop ce nom.

En vérité ma fille ne faut-il pas qu'une religieuse se soit pétrifié la vie pour ne pas reconnoître le caractère de la liberté françoise à ses œuvres? Et ne faut-il pas qu'elle se soit endurci la conscience pour n'être pas déchirée au seul nom de liberté? Si un reste de pudeur eût empêché nos législateurs de l'établir par des décrets qui ont force de loi en France, il devroit suffire au chrétien de voir la liberté actuelle pour la juger.

Ignores-tu encore, ma petite mère, que nos souverains nous donnent cette affreuse et détestable liberté comme un droit de la nature? Est-ce donc un droit de la nature de pouvoir être librement impie et de répandre librement

Digitized by Google

l'impiété au gré des désirs effrénés de son cœur ? Penses-tu que l'homme ait d'autres droits par la nature que ceux qu'il a reçus de Dieu dans la création ? Eh bien ! ou as-tu vu que Dieu t'ait départi, en te créant, le droit abominable de le blasphémer et de le faire blasphémer ? Non il n'y a que des démons ou des hommes qui haïssent Dieu, qui ayent pu se forger des droits aussi absurdes que scélérats.

Considère l'homme dans l'état d'innocence. Ses droits étoient sans doute plus étendus que ceux de la petitte mère Scholastique. Le péché n'avait point encore exercé sur lui son empire tyrannique ; il jouissoit librement de tous les délices du paradis terrestre, avoit-il pour cela la liberté illimitée de la pensée ? La liberté illimitée des désirs ? La liberté illimitée des actions ? Non sans doute ; Dieu donna la liberté à Adam, mais au même instant il l'enchaîna, il lui défendit de manger le fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, (Notre Saint-Père le Pape fait cette réflexion dans son bref du 10 mars 1791). Qu'étoit donc alors la liberté naturelle de l'homme ? Je la vois restreinte dans Adam, au point qu'il ne pouvoit manger du fruit d'un arbre. Et les impies étendent la liberté de l'homme au point qu'il puisse jouir librement de ses désirs et régner avec empire par la pensée. Le droit de la pensée et des blasphèmes lui est acquis, acquis par la nature ! O abomination ! O horreur ! Non, non, ne crois pas que la nature tant vantée par nos philosophes ait été aussi généreuse envers nous. J'ai dit généreuse ! mais serait-ce une générosité de la nature de nous ôter, dans le moment de la création, tous les plus beaux sentiments de la nature qui nous crient de reconnoître un seul Dieu créateur, d'aimer l'auteur de nos jours, le bénir sans cesse, publier ses grandeurs, lui rendre le culte qu'il exige, et tel qu'il l'exige ? De nous tenir enchaînés à ses pieds par l'obéissance la plus prompte, la plus ponctuelle à ses ordres ? de vénérer ses commandements comme les

Digitized by Google

liens les plus précieux qu'il lui a plu de mettre à notre liberté.

Voilà, ma fille, ce que nous dit la nature. A l'étudier dans son cœur, non en impie, mais en homme raisonnable et en chrétien, nous recevons de la nature les plus belles leçons qui nous font respecter jusqu'aux bornes sacrées que Dieu a voulu mettre à la liberté de l'homme par ses lois saintes. Si notre premier père désobéit à Dieu en mangeant du fruit défendu, c'est qu'il ferma l'oreille à la voix éloquente de la nature qui lui disoit que, né dans la jouissance du bonheur, il étoit néanmoins dans la dépendance de son Dieu, soumis à ses commandements, borné dans ses jouissances par ses lois prohibitives et réduit à ne goûter que les seuls plaisirs que le Créateur lui avoit promis.

Tel fut, dans tous les temps, le langage de la nature. C'est lui insulter que de lui attribuer les leçons de l'indépendance que souffle l'impiété. L'homme après sa chute n'en a été lié que plus étroitement par le devoir de l'obéissance. Dans quel code des loix vit-on jamais qu'il fut *libre de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.* Délicate invention dont les payens eux-mêmes eussent rougi! Faut-il donc brûler tous les livres saints qui nous retracent une suite de préceptes, de loix cérémonialles les plus gênantes et les plus dures à observer?

Les patriarches se croyoient-ils libres de professer tel culte que leur imagination eut enfantée? Se fussent-ils cru libres d'insulter à la divinité? Le peuple Juif étoit-il libre d'ouvrir et de fermer l'oreille à la voix des prophètes? Ignores-tu les malédictions épouvantables et les horribles châtiments exercés contre le peuple, et ce toutes les fois qu'il s'est endurci à la voix des envoyés du vrai Dieu. La verge du Seigneur a-t-elle cessé de frapper ceux des Israélites qui réclamèrent tant de fois, comme nos impies, la liberté de pratiquer d'autres cultes, d'adorer d'autres

Digitized by Google

dieux, et de se les fabriquer eux-mêmes à l'exemple des nations? Dieu a-t-il été injuste en frappant dans sa colère cette nation infidèle et ingratte? A-t-il outragé, dis-moi, la liberté naturelle de son peuple? O horreur!

Vois, ma fille, à quel excès de délire et d'impiété il faut se porter pour deffendre la liberté que tu as jurée? Vois comment il faut, passe-moi l'expression, apprivoiser son âme à l'irréligion et se faire savante dans la mauditte science des blasphèmes pour justifier le serment? Eh! ne vois-tu pas que la liberté prétendue de la pensée, de l'opinion, de l'enseignement de toute doctrine quelconque, n'est autre chose que l'indépendance absolue de toutes les loix saintes que Dieu nous a manifestées d'en haut? Et que cet amas d'absurdités prend naissance dans la haine que les impies du siècle portent à la révélation? Que Dieu parle, que Dieu commande, que Dieu deffende, que Dieu enseigne, l'impie s'en moque; il veut toujours penser et faire librement ce qu'il voudra. Exécrable orgueil qui lui fait dire dans son cœur qu'il a assez de lumière acquise par la nature, pour qu'il puisse se passer des oracles divins. En es-tu venue, ma fille, à cet excès de dépravation? Que tu as donc à rougir de toi-même! Que ma novice de 1787 devroit être fâchée, indignée, contre la sœur Scholastique de 1794!

Quelle opposition entre l'esprit d'une épouse de Jésus-Christ! Que dis-je? Qu'elle opposition entre l'esprit du chrétien et l'esprit de la liberté? Le chrétien, ma petitte mère, n'entre dans la religion que par la voye des renoncements et l'abnégation. Il n'est en quelque sorte marqué du sceau de l'adoption divine que par les chaînes saintes que la religion lui impose.

Tu le vois régénéré en Jésus-Christ; mais ce n'est qu'après et sous la condition des engagements redoutables où tu l'a vu immoler solennellement tous les points de la liberté que l'impie réclame aujourd'hui en sa faveur.

Vois-le avec admiration, avec un saint enthousiasme, ce

Digitized by Google

nouveau né sorti des fontaines sacrées du Sauveur. Ah! ma fille, l'église s'applaudit de la conquête qu'elle vient de faire sur l'enfer. Le ciel s'en réjouit, les saints anges tressaillent d'allégresse et ne se lassent point de le considérer.

Partage la joye de la sainte Sion, mais suspends un moment tes transports et étudie ses droits, sa nature et sa liberté.

Ce petit enfant libre *par nature*, au dire des impies du siècle, aura-t-il la *sacrée liberté* de la pensée? La *sainte liberté* de l'opinion et des cultes? Liberté entière de publier telle doctrine qu'il voudra? Il a choisi, tu le sais, ou plutôt ses parrains et marraines ont émis pour lui des vœux tout contraires. Ils ont promis en son nom la fidélité de la croyance, une obéissance inaltérable à l'église et à ses décisions, un attachement inviolable à la foi catholique, apostolique et romaine. Voilà sa liberté enchaînée de toutes parts par l'obéissance et par tous les sacrifices de l'esprit et du cœur. Sa nature a-t-elle été violée par le saint Baptême? Avoue-donc que la réclamation de l'impie n'est dans le fait qu'un appel interjetté des promesses baptismales à la liberté naturelle de l'homme. Mais il est permis à l'homme impie de jetter ses regrets sur la régénération spirituelle de son âme et de rompre audacieusement, comme il fait, les chaînes qui l'attachoient dès sa naissance à Jésus-Christ. Cela est-il permis à un homme qui se dit chrétien? Ouvre l'évangile. Y trouveras-tu quelque vestige d'une aussi abominable liberté? Je n'y vois rien, moi, qui n'annonce au chrétien des renoncements, des mortifications, je le répète, des chaînes, et des chaînes les plus pesantes à son esprit et à son cœur. Le joug du Seigneur est doux, ma fille, et son fardeau léger, mais c'est toujours un joug, c'est toujours un fardeau, sous lequel il faut se plier, se courber.

Où est dans le code divin la liberté de la pensée pour le chrétien qui doit croire sans voir et à qui Jésus-Christ ne donne point d'autre règle de croyance que l'autorité qui

Digitized by Google

l'enseigne et qui lui commande? Où est la liberté de l'opinion pour le chrétien, qui y trouve un modèle qui ne la réclame pas pour lui-même? Que nous dit Jésus-Christ? que sa doctrine n'est pas la sienne, mais celle de Dieu, son père, qui l'a envoyé; et il faut que tous les hommes, tous les chrétiens, toutes les filles de Couvent ayent par devers elles chacune, par droit de nature, leur doctrine et leur opinion! Que nous dit-il encore? *je ne parle pas par moi-même.* Il nous dit aussi que *l'esprit saint ne parle pas par lui-même, mais comme Dieu, son Père, l'a enseigné.* Et il faut que, par droit essentiel de nature, chacun eût le droit d'enseignement en fait de religion! En fait de religion divine, le tien et le mien! En fait d'hérésie et d'erreur à la bonne heure, le tien et le mien! dont la croyance n'est que le système propre de l'orgueil le plus effréné.

C'est de Dieu son Père, que le divin Jésus veut recevoir le témoignage et porte même le détachement si loin qu'il ne craint pas de dire que son témoignage ne seroit pas vrai, s'il parloit de lui et non du Père céleste.

Que dis-tu à cela, ma petitte mère? Ne fait-il pas beau voir une épouse de Jésus-Christ réclamer les droits prétendus de la nature que le Dieu, son époux, ne réclame pas pour lui-même qui étoit cependant inaccessible à l'erreur et au mensonge? Jésus-Christ est-il bon modèle? ne l'est-il pas?

L'esprit divin de Jésus a été comme enchaîné par celui de Dieu son père, et il faut que l'homme ait une liberté d'esprit illimitée? N'est-ce pas comme religieuse et comme chrétienne du bercail de Jésus-Christ? Eh bien! à quelle condition veut-il être ton pasteur? A la condition que tu entendras sa voix et non point celle de ta savante et présomptueuse nature. La liberté des brebis n'est-elle pas limitée par l'enseignement du pasteur? Les brebis ne vont-elles pas où le pasteur les appelle? Lui demandent-elles, comme l'impie, raison de sa marche et de sa conduite?

Digitized by Google

Les brebis fidèles imaginent-elles jamais d'en appeler de sa voix à la liberté de l'opinion? Vas, ma fille, il n'y a que des impies qui ayent pu souffler dans ton âme une aussi orgueilleuse présomption. *Vouloir maintenir au prix de ton sang* des droits aussi chimériques qu'absurdes, c'est vouloir prêter appui à toutes les entreprises de l'impiété, c'est s'attribuer le droit de prescrire, ici-même, à son Dieu le culte qui lui est dû. *Libre à nous de choisir*, disent les impies dans leurs catéchismes républicains, c'est-à-dire *libre* à nous de croire les mystères de la religion *ou de ne les point croire, libre à nous de croire à l'Évangile ou de le rejeter, libre à nous de prendre notre parti entre Jésus-Christ et Bélial.* Et tu appelles cela la liberté de la nature! Je l'appelle, moi, la liberté destructive de la nature, le libertinage de l'esprit et du cœur. C'est la liberté de tous les impies et des libertins de tous les siècles. C'est la liberté que réclamèrent tous les hérésiarques; encore les hérésiarques ne portent-ils pas si loin leurs prétentions criminelles. La licence effrénée d'un Arius, d'un Wiclef, d'un Jean Huss, d'un Luther, d'un Calvin, n'eut rien de comparable avec la liberté qui est devenue l'idole de la France.

Quels vifs reproches n'as-tu donc pas à te faire, ma fille, de t'être enfoncée dans l'abyme de l'impiété au mépris des vœux de ton baptême, de tes vœux religieux et des promesses mille fois réitérées au Seigneur de lui rester fidèle jusqu'à ton dernier soupir.

Ne viens pas me dire que ce n'est pas cette liberté que tu as jurée. As-tu voulu jurer une autre liberté que celle que les décrets donnent à la France? Je ne parle que des décrets qui ont force de loix; les législateurs, encore une fois, y ont-ils rien excepté? Je reviens souvent sur ce point et je ne m'en lasse pas. C'est le point délicat de la question. C'est le méprisable retranchement où vous prétendez toutes vous mettre à l'abry. Mais, dis moi, il y a-t-il deux libertés en France? Une pour le peuple, une pour les

Digitized by Google

jureurs? Peut-il donc y avoir un lien plus fort de l'impiété qu'un serment qui t'est commun avec tous les impies de la France? On n'y a pas changé un seul mot; on a décrété que, toi comme moi, nous le ferions, comme l'ont fait eux-mêmes nos législateurs et nos buveurs de sang. N'est-ce pas, comme dit le psalmiste, *s'être meslé dans l'assemblée des impies? S'être arrêté dans la voye des pécheurs et s'être assis à leurs costés dans la chaire empestée?* Je te l'avoue, ma fille, je m'indigne et tout me frisonne quand j'entends dire, après cela, à des religieuses assermentées, qu'elles n'ont pas fait le même serment qu'ont fait avec les hurlements de la rage et du sang nos républicains. Est-ce la liberté des anciens Romains que tu as jurée, ou la liberté des Gènois, des Vénitiens? Pauvre exemple! Je te connoissois de l'esprit autrefois; mais, depuis que tu as juré, on diroit que tu as perdu, avec la religion et la foi, tout ton ancien bon sens. On se tue de te le dire que c'est la liberté établie en France que tu as jurée et tu veux pas nous croire! Bon Dieu, écartez loin de moi, je vous en conjure, écartez le Génie de la liberté, ce Génie perfide qui me feroit outrager impunément la raison, le plus beau présent que vous avez fait à l'homme. Je sens, ma petitte mère, que je me fâche un peu fort, je prie le bon Dieu que ce soit sans péché.

Oui, oui, ma fille, la liberté que tu as jurée, c'est la liberté établie par les décrets, c'est celle des impies législateurs que je viens de combattre. Un Robespierre, un Carrier en ont fait bien plus que toi pour la liberté, mais ils n'en ont pas plus juré que toi.

Cette liberté résulte des droits de l'homme, droits de faire tout excepter *de tuer et de voler*, et encore ne s'établit-elle qu'en volant et en tuant. Cette liberté enseigne l'art diabolique de se soustraire à toute autorité à commencer par celle de Dieu. Elle dissout, comme je te l'ai déjà dit, tous les liens qui nous attachent à nos devoirs les plus étroits. Elle immole à sa rage les prêtres du Dieu

Digitized by Google

vivant comme revêtus d'une autorité divine qu'elle déteste. Elle proscrit les rois et elle appelle les royautés des tyrannies qui blessent les droits naturels de l'homme. Erreur monstrueuse enfantée par les furies de l'indépendance, par les furies de l'impiété ! Ignores tu ce que nous dit l'Esprit Saint, que les rois règnent par l'autorité de Dieu même? Ignores tu que Jésus-Christ nous ordonne *de rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu*? La liberté, enfin, désorganise tout l'ordre social. Elle autorise les peuples à la révolte contre les gouvernements ; et, de peur qu'il ne s'élève sur cela quelque doute, elle déclare (aux Droits de l'Homme) que l'*insurrection est le plus saint des devoirs*. On regardoit Lafayette comme un fol, quand cet adage de sang lui échappa à la tribune. On a bien vu, depuis, que Lafayette ne fut que l'écho de la turbulente philosophie qui veut régner par le trouble et le carnage. Ce système, aussi extravagant en politique qu'en religion, a été adopté dans la Constitution. La liberté de l'insurrection n'est, dans le vrai, qu'un son d'allarme pour exciter les peuples à la révolte contre les gouvernements. Est-ce là, ma fille, ta manière politique?

Réponds maintenant, ma chère Scholastique, à ma seconde question. Qu'as-tu entendu par l'égalité? As-tu entendu l'égalité physique que Dieu a établie entre tous les hommes? Il est bien vrai qu'ils naissent tous avec un corps et une âme, ils ont tous deux yeux, deux pieds, deux mains. Voilà bien une égalité. Mais qu'elle erreur de se croire autorisé à jurer de la maintenir! Cette égalité ne dépend nullement, ni de toi, ni de moi, ni d'aucun être créé. Elle dépend de Dieu seul. Si c'est là ton serment, rappelle-toi ce que je t'ai dit plus haut sur la liberté intérieure de l'homme. Ton serment est un parjure. Tu as juré en vain de maintenir ce qui est au dessus de ta trés petitte sphère, de ta trés petitte capacité.

Qu'elle est donc encore une fois l'égalité que tu as

Digitized by Google

jurée ? Ce ne peut être que l'égalité en droits attribués dans le système du jour à l'homme qui vit en société, une égalité par nature et devant la loi, comme disent les Droits de l'homme. Voyons donc, ma petitte mère, ce que la nature a mis d'égal entre le souverain pontife et toi ; entre les évêques et ma chère sœur Scholastique ; entre nos supérieurs et mon ancienne novice. J'imagine, moi, que la nature n'a jamais ordonné que tu fusses élevée dans la société au même dégré de puissance, de rang et d'honneur, que le vicaire de Jésus-Christ, les successeurs des apôtres et les supérieurs légitimes de nos monastères. A quoi est tu égale, ma pauvre enfant ? A la pourriture et aux vers, parce que, comme dit le saint homme Job, ils te servent de sœurs. Voilà l'égalité dont je veux bien que tu te repaisses. Mais pour toute autre égalité qui te mettroit dans le même ordre social de ceux que Jésus-Christ a établis pour nous conduire dans les voyes du Salut, dans le même ordre des joies de la terre et des scennes du monde j'en pense bien différemment. Malheur à toi, ma fille ! Ah ! bien des fois, malheur de t'être laissée surprendre par le *démon du midi* qui t'a portée à un orgueil aussi démesuré !

Tu vas me dire encore que ce n'est pas cela que tu as voulu jurer. Misérable defaitte ! Excuse méprisable ! refrain ordinaire de toutes les jureuses ! Elles se croyent toutes inattaquables derrière ce renfort. Le sang me bouillonne et je crains de sortir de la sainte mansuétude, même de me mettre en colère, quand j'entends dire à nos jeunes mères que ce n'est pas cette égalité qu'elles ont jurée. Je me permettrois bien de te répéter, ma petite, et à nos révérendes comme à toi, que vous outragez continuellement le bon sens. N'est ce pas l'égalité sociale par droit de nature que vous avez jurée ? C'est bien dire que la nature t'a donné dans la société les mêmes droits qu'à Marie Antoinette, notre auguste reine, qui a péri par le fer sacrilège des

Digitized by Google

scélérats régicides, et que la divine providence n'en a pas plus fait pour elle que pour toi. Je t'avoue, ma fille, que je ne te croyois pas une aussi grande dame quand tu vins en 1786 postuler le voile à notre monastère.

Est-ce dans l'oraison que tu as reçu de si belles leçons d'égalité? Est-ce dans la lecture de notre sainte règle ou de notre coutumier que tu as puisé des principes si étranges? Ne sens-tu pas par ton propre besoin que tu es plus faitte pour la dépendance que pour le commandement? Mille autres ne le sentent-ils pas comme toi et mieux que toi? Jésus-Christ n'a-t-il pas dit *que celui parmi vous qui est le plus grand soit comme le plus petit?* Saint Paul ne dit-il pas que tous les membres ont chacun leurs fonctions? Si tous les membres sont l'œil, où sera l'ouïe? Tout ne sera-t-il pas dans une horrible confusion? Jésus-Christ, notre modèle, n'a-t-il pas voulu lui-même être dans la dépendance de Dieu son père? Un Dieu a voulu obéir jusqu'à la mort et jusqu'à la mort de la croix, et on voit une petitte religieuse se dire et jurer même qu'elle est faite comme toute autre pour commander, quand la Nation lui en donnera le pouvoir; qu'elle n'est pas plus faite pour l'obéissance que qui que ce soit, qu'elle est en cela égale à tous.

C'est bien là, encore une fois, l'égalité du jour puisque la Nation ne reconnoît de différence d'autorités dans les individus, que celles qu'elle établit par ses décrets, aucuns pouvoirs que ceux qui dérivent d'elle. Comment as-tu donc pu t'y méprendre? l'égalité, ma fille, n'a pas été plus oisive que la liberté; et certes! tu devois bien les reconnoître l'une comme l'autre par leurs œuvres, et chacune aux traits d'impiété et de férocité qui les distinguent.

N'as-tu pas vu nos vénérables pontifes, les princes de l'Église, et leurs fidèles coopérateurs, rabaissés et mis dans la classe des derniers citoyens, obligés par les décrets à

Digitized by Google

monter la garde, à porter le fusil, comme de simples soldats?

N'as-tu pas vu l'égalité jetter des yeux cupides jusque sur les distinctions qui tiennent au caractère inéfaçable des saints ordres? Vouloir l'effacer de la mémoire des hommes? S'inquiéter même des lettres des prêtres qui attestent la consécration et prétendre les arracher pour que rien n'accuse la supériorité d'aucun homme sur un autre? Ne vois-tu pas en cela la haine envenimée des impies contre le sacerdoce de Jésus-Christ? As-tu observé que l'impiété n'a pas même épargné le clergé adultère et apostat qui s'étoit courbé sous son joug de fer et s'étoit laissé organiser par elle? Si tu l'as vu disparoistre en un instant, n'est-ce pas parce que la faulx de l'égalité tranche impitoyablement tout ce qui reste élevé devant elle et lui semble déranger le niveau qu'elle voit formé par la nature?

L'égalité naturelle des hommes dans l'ordre social est une des bases de la république. Toute distinction qui ne vient pas de la libéralité de la nature est un attentat contre la nature et une violation de ses droits. Tout ministère dont la nature ne fournit pas l'origine, ne peut donc être avoué dans l'ordre politique de l'égalité. Voilà par ce seul principe tous les cultes proscrits, et nous voicy arrivés par ce système monstrueux au point où nous sommes, à n'avoir aucune religion dans l'empire, à voir le peuple françois devenu un peuple d'animaux brutes qui ne connoissent même pas leur Créateur. Ah! quelle est belle! qu'elle est bien faitte pour des amantes du Sauveur, cette égalité qui nous fait oublier que nous sommes chrétiens, qui nous fait oublier que nous sommes des hommes!

Autre point de vue sur lequel tu as dû l'envisager. L'égalité comme la liberté regarde du même œil, d'un œil ferme, toute domination temporelle ou spirituelle dont elle

Digitized by Google

n'est pas la source. C'est l'égalité autant que la liberté qui a frappé du glaive notre auguste monarque. Dès qu'il a été proscrit, on a datté de l'an Ier de l'égalité. Les vues de l'égalité n'ont été remplies et sa soif n'a été étanchée que par l'effusion sacrilège de son sang royal et l'effusion du sang de tous ceux qui lui avoient voué leurs personnes. Non encore une fois, l'égalité n'a pas été plus oisive que la liberté.

Ouvre les yeux, ma fille, ouvre les yeux et connoît l'une et l'autre par leurs œuvres. Qu'as-tu à opposer aux puissants motifs que je viens de te développer? Je n'ai fait aucun raisonnement qui ne soit à ta portée. En sens-tu toute la force? Vas-tu encore en appeler comme nos vieilles jureuses. (Hélas! on a un pied sur la terre et l'autre dans la tombe, et on ne pense pas que la mort a son bras levé sur nous.) Vas-tu, dis-je, en appeler aux grands modèles que tu as suivis! Il n'y a point, ma fille, de grands modèles à suivre hors Jésus-Christ qui est notre seule boussolle. Celui qui ne le suit pas marche dans les ténèbres. N'appelle pas grands modèles les faux docteurs (Jésus-Christ et les apôtres [ont dit] qu'il y en auroit toujours) qui ont jetté les âmes dans les filets du mensonge, et les ont séduits par leurs exemples pernicieux. N'appelle pas grands modèles ceux qui se montrent en butte à toute la catholicité. Ah! qu'ils forment un bien petit parti vis-à-vis tout le clergé catholique chargé de chaînes dans toute la France, ou qui marchait avec joye vers l'échaffaud en haine de la liberté et de l'égalité! que la voix de la multitude innombrable de ces généreux confesseurs est bien faite pour faire taire les grands raisonneurs dont tu as malheureusement trop prisé les téméraires décisions! compare le nombre de tes docteurs avec les intrus, et vois si tu peux leur donner ta confiance au préjudice de ceux que la France fournit de tous costés contre le serment. Tes modèles fussent-ils plus grands hommes encore, fussent-ils vicaires généraux, visi-

Digitized by Google

teurs de congrégations, supérieurs généraux d'ordre, tout cela ne fait qu'un infiniment petit devant la classe vénérable des insermentés qui peuplent les bastilles ou teignent les échaffauds de leur sang. Tes grands hommes ne sont pas plus inaccessibles à l'erreur que les Tertullien, les Origène, les Osias et tant d'autres qui ont fait les plus lourdes chuttes dans la foi. Saint Augustin a vu les colonnes de la foi ébranlées, il a vu la religion avoir à regretter des hommes sur la foi desquels il eut juré comme sur celle des Athanases et Chrysostosmes. Je ne me laisse donc point éblouir par les prétendus grands noms que je vois inscrits en tête des jureurs de la liberté; et d'ailleurs, que nous disent les prétendus grands noms quand le nom de Pierre vient frapper mes organes, quand sa lumière toujours pleine de la plus vive clarté vient éclairer ma marche?

Vois le bref du pape Pie VI du 10 mars 1791. Il traite les libertés, que les législateurs donnent à la France, *de droits monstrueux, de liberté effrénée, de révolte contre les droits du Créateur, de chimères, de mots vides de sens, de fantômes, de liberté indéfinie, rejeton méprisable de l'erreur des Vaudois et des Bégouards* condamnée par Clément V avec l'approbation du concile de Vienne, et des erreurs des Wiclefistes et de Luther qui se servirent du même appas d'une liberté effrénée pour les accréditer.

Prends lecture, ma petite mère, du manifeste que notre Saint Père le Pape a fait publier à l'occasion de la mort de Mr de Basseville, ambassadeur de France auprès de Sa Sainteté. Le Pape fait connoître à l'Europe entière les consolations dont son cœur paternel a été rempli par la rétractation que le Sr de Basseville a faite en mourant des trois serments : 1° de la constitution ; 2° de la constitution civile du clergé ; et 3° notamment du serment de la liberté et de l'égalité (j'ai lu en entier le manifeste).

Dis moi maintenant, ma fille, si le saint nom de Dieu

Digitized by Google

peut être appelé en témoignage d'une liberté et d'une égalité qui sont, dit le Pape, des *chimères* et des mots vuides de sens, d'une *liberté*, d'une *égalité* qui sont des *choses effrénées*, d'une *liberté* qui est un *droit monstrueux*, un *droit de l'homme attentatoire aux droits de Dieu.* Dis moi si on peut justifier un serment que le Pape a fait rétracter et dont il loue la rétractation ? Lis ces deux pièces, ma fille, lis les attentivement, lis les à genoux aux pieds de ton Crucifix, comme des oracles qui sortent de la bouche de Jésus-Christ qui a donné à Pierre la prérogative de confirmer ses frères dans la foi. Oh ! les excellentes pièces au soutien de tout ce que t'a dit ma petitte et chétive médiocrité.

Je te l'avoue, j'entends la voix de Dieu quand j'entends celle de Pierre, elle me ravit, elle m'enchante, elle m'affermit, tandis que la voix des hommes de la liberté met l'angoisse, l'amertume, dans mon âme et y imprime l'horreur.

Ne te fâche point, ma petitte, du peu de cas, du mépris même que je t'ai témoigné de la décision de tes grands hommes. Pierre a parlé à toute l'Église de France dont j'ai le bonheur d'être un petit membre fort méprisable. Il m'a parlé à moi-même en parlant à l'Église et, quand Pierre me parle, quel cas veux tu que je fasse de tes maîtres, de tes docteurs ? Docteurs de l'erreur ! Maîtres du mensonge, quand ils ferment l'oreille aux oracles de la vérité éternelle !

Que tu dois être étonnée de toi même, ma fille, je veux dire des riches et prétieuses offrandes que tu as faites à la liberté et à l'égalité. Rien de plus riche dans l'ordre temporel, rien de plus prétieux que ta propre vie que tu as promis de leur livrer. Il faut, certes, que tu en ayes conçu une grande estime, pour n'avoir pas craint de jurer de t'immoler pour leur deffense. Terrible et effroyable engagement dont je ne t'ai encore rien dit ! Souviens-toi, ma

Digitized by Google

fille, qu'au moment où tu étois toute bonté, par l'Esprit Saint, quand tu reçus la confirmation dans notre couvent, tu pris allors le même engagement pour la religion de Jésus-Christ! Ah! que le feu de la liberté t'a donc vivement enflammée, profondément consumée, pour que tu ayes fait à la déesse du jour les mêmes sacrifices dont Jésus-Christ t'avoit paru autrefois digne pour lui-même!

As-tu cru, ma fille, honorer ton divin époux en te mettant dans la même balance et pesant au même poids et les intérêts de sa gloire et ceux de la liberté? Les mêmes sacrifices pour la liberté que tu avois juré mille fois de faire à Jésus-Christ! Bon Dieu, que n'ai-je des ruisseaux de sang à faire couler par mes larmes! Je pleurerois vingt années de suitte et le jour et la nuit, et si j'aimois Dieu comme je dois l'aimer, la source n'en seroit pas encore tarie. Non, tu ne pouvois faire à mon âme une plus cruelle blessure, une plus large déchirure à mon cœur.

Que veut dire mourir pour la deffense de la liberté? Je n'y vois que ce sens là : *la liberté ou la mort.* Le cri de tous les forcenés de la France, le cri, je te le répète, de tous les buveurs de sang, de tous les mangeurs d'hommes! Et tu crois que je ne dois pas être attérée d'entendre ce cri mortuaire sortir de la bouche de ma novice, à qui, de ma malheureuse main dont je t'écris, j'ouvris autrefois la porte du désert! de la bouche de celle que j'ai donnée moi-même à mon Dieu pour être son épouse. Partagerois-tu la sottise de nos mères qui comptent pour rien l'engagement à mourir pour la deffense *de la liberté*, dans des religieuses qui ne sont pas, disent-elles, dans le cas de porter les armes? Pourquoi l'ont-elles donc juré, si elles ne peuvent l'observer? Quand on ne veut ni qu'on ne peut faire le métier de *capitaine* de dragon ou de hussard, on n'en adopte pas les serments. Si l'engagement est superflu, le serment est un parjure. Non, non, ma fille, l'engagement n'est point insignifiant, il n'a point été ajouté sans dessein. Nos légis-

Digitized by Google

lateurs savent peser les mots, tout aussi bien que les religieuses qui ne courent après les explications que pour adoucir la picqure des remords. Qu'elles tournent et retournent le serment comme elles voudront, si elles veulent l'observer, elles périront plutôt que d'abjurer la liberté. Les regarderas-tu comme des martyrs? Oui, et moi aussi, comme des martyrs de la liberté faittes pour être mises au Panthéon français avec les Pelletier et les Marat. Après avoir partagé les engagements des martyrs du démon, elles auront droit de partager les lauriers qui ornent leurs tombes. Ah! ce n'est pas là, mon enfant, la couronne que j'avois ambitionnée pour toi!

La liberté où la mort! mais tu l'avois déjà rayée de tes propres mains, la liberté. Je ne me rappelle point sans attendrissement ce jour à jamais mémorable, où je te mis avec elle dans le tombeau. C'est moi, ma fille, qui étendis sur toi le drapeau mortuaire sous lequel je t'ensevelis toute vivante avec elle dans le même cercueil. A ce signe effrayant, tout le monde jugea que la liberté étoit morte pour toi et que tu étois morte à la liberté. Et aujourd'hui tu veux mourir pour la faire revivre! Devois-tu donc revenir jamais sur l'acte solennel que tu fis allors avec Jésus-Christ? Certes! Elle est bien rompue, cette alliance! la liberté que veulent les législateurs est bien celle qui ferme pour toujours les cloîtres et retire les (*illisible*) de l'esclavage prétendu où le monde nous voyoit. Si tu dois maintenir la liberté, non seulement tu fuiras le monastère, si Dieu permet qu'il s'ouvre jamais à son dessein, mais tu t'exposeras à tous les dangers pour en assurer la proscription. Ah! malheureuse! c'est donc ainsi que tu traites Jésus-Christ, l'ami des vierges! C'est ainsi que tu le trahis! Après tant de baisers qu'il t'a donnés, tant de caresses qu'il t'a prodiguées! après que mille fois il t'a fait reposer sur son sein! ingrate! perfide!... Excuse, ma fille, excuse la sensibilité d'une mère qui te chérit encore. Excuse la

Digitized by Google

sensibilité d'une épouse de Jésus-Christ qui ne peut voir avec indifférence son céleste époux livré à un mépris aussi souverain par une âme qu'il a aimée dans sa solitude, d'un amour de prédilection, et qui l'a prévenue de toutes les bénédictions de sa douceur. Je n'exagère pas, ma fille, car j'ai vu de mes yeux ce que tu recueillois de faveurs célestes dans tes oraisons! Que de bons bouquets spirituels tu me donnois au retour de tes communications avec l'Esprit Saint! Quels traits enflammés d'amour venoient percer mon cœur, après avoir embrasé le tien! Que de larmes d'une sainte joye je versois alors sur la bien aimée de mon Dieu! sur toi, ma chère Scholastique! oui, sur toi, que j'avois bien soin de te les cacher. Mais aujourd'hui, ô infortunée fille de Sion, qui a perdu toute ta beauté! je ne craindrois pas de te les faire voir, ces larmes de douleur dont je paye à ton ingratitude et à ton apostasie le tribut journalier.

Ah! ma fille! un petit souvenir accordé à ton baptême, une petitte réminiscence accordée à ta consécration, ne pourroient-ils pas rappeler quelques lumières dans ton âme et la vérité dans ton cœur et sur tes lèvres? ne compte pour rien les sacrifices de tes aises et des commodités de la vie séculière qui ne doit pas être la tienne. Ce n'est ni cette vie périssable, ni les douceurs du siécle présent que tu as épousées; c'est la croix de Jésus-Christ que tu as prise pour ton partage. Une fille de la croix, une fille de la Passion du divin Rédempteur, ne doit point calculer ses démarches sur ce qu'elle aura à souffrir; elle se croit sur son calvaire en sûreté contre toutes les menaces des hommes du siècle. C'est là, ma chère mère, le lieu où j'ai l'ambition de te replacer. Tu n'y goûteras point autant de douceurs que sur la terre de la liberté, mais tu y seras plus contente avec le Dieu de la paix.

Nous sommes tous, ma fille, d'une noble et ancienne famille, je veux dire de la race antique et illustre des mar-

Digitized by Google

tyrs qui nous ont engendrés à la foi. Ils nous appellent tous à leur suitte. Le martyr est la vocation attachée au saint baptême. Il ne doit plus y avoir que les coups à frapper sur nous pour l'effectuer. Il n'est pas un chrétien qui n'ait été mis par Jésus-Christ dans la voye que les confesseurs ont teinte de leur sang. Nous ne devons plus avoir que sa visite à attendre. La parole de Jésus-Christ y est formelle : *Celui qui voudra sauver sa vie perdra son âme.* Ne craignez pas, dit-il encore, ceux qui donnent la mort au corps, craignez plutôt celui qui peut perdre le corps et l'âme dans l'enfer.

Sois sûre, ma fille, que notre bon Jésus savoit bien tout le mal qu'il vouloit à ses amis et aux zélés de sa droite, quand il ne leur annonça pour héritage sur la terre que les humiliations, les tribulations et les croix. Vous serez odieux à tous à cause de mon nom, s'ils m'ont persécutés ils vous persécuteront aussi. Voilà, dans ce peu de paroles, la vocation du chrétien au martyr. Toi surtout, tu l'as épousé pour tous les jours de ta vie. C'étoit la vie des religieuses. Étoit-ce pour rien qu'on les voyoit toutes maigries de pénitences dans notre ordre des plus austères et comme des squellettes ambulantes dans nos cloîtres ? Elles épuisoient sur elles autant de rigueurs, parce qu'au deffaut du martyr qui tranche en une minutte le fil de nos jours et nous fait envoler vers Jésus avec la rapidité de l'éclair, ces saintes femmes vouloient mourir à petit feu par la force de l'amour divin et par les saintes austérités de la pénitence. N'as tu pas toi-même partagé ces rigueurs ? Craignois-tu alors pour la délicatesse de ta chair ? Combien de fois ai-je été obligée à modérer ton zèle et à l'enchaîner par l'obéissance ? Et aujourd'hui tu crains une rebufade d'un patriote ! Tu pâlis en entendant un gros mot d'un républicain ! la croix arrive à toi de tous les costés, elle te tend ses bras ensanglantés et tu restes toute morfondue à ses approches ? Tu crains les coups, les injures, les insultes ! Mais si les vierges chrétiennes, les

Digitized by Google

Céciles, les Agnès, les Agathes, eussent été aussi délicates, elles ne posséderoient pas les brillants diadèmes que je t'ai vu ambitionner. Furent elles mêmes arrêtées par les outrages faits à leur pudeur? Quelle folie eut-ce donc été d'abandonner la religion de Jésus-Christ pour conserver la pureté de Jésus-Christ? Tu l'entends bien! Comme si tu voulois aller dans l'enfer de peur de perdre le ciel, veux-tu être plus chaste que des millions de vierges outragées en haine de la foi, et qui faisoient néanmoins la joye des anges et de toute la cour céleste? Apprends, ma fille, que hors l'unité de la foi, il n'y a ni charité, ni sainteté, et que si la foi est sacrifiée à la pudeur, il n'est pas d'impureté semblable à celle-là.

Le dépôt sacré de la foi une fois mis en sûreté par une bonne rétractation, repose t'en sur Jésus-Christ pour le reste. Un seul cheveu de ta tête ne tombera pas que le Père céleste ne l'ait ordonné. Ce sont là les sentiments qui ont soutenu dans la voye du martyre les religieuses de l'Anjou que la faim, la soif, la prison, les mauvais traitements, les menaces de noyades, les fusillades et la guillotine n'ont pu arracher à notre divin époux, ni séparer de sa foi et sa charité.

Avec quelle généreuse patience elles ont dévoré les insultes que les patriotes leur ont quelquefois prodiguées sur leur passage. Elles les ont reçues comme autant de caresses du Dieu Crucifié. Qu'elles en ont été bien dédommagées par l'accueil favorable et plein d'un saint enthousiasme, qu'elles ont éprouvé de la part des vrais chrétiens qui se sont empressés de soulager leur infortune et d'adoucir leur disgrâce. Elles ont eu souvent la terre nue pour lit de repos, mais généralement elles ont eu le nécessaire à la vie. La parole du Fils de Dieu s'est vérifiée à leur égard. *Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice et tout le reste vous sera accordé.*

Sens tu l'injure que tu fais à ces héroines chrétiennes

Digitized by Google

en voulant justifier ton serment? Prétends tu leur ôter la gloire du martyre ainsi qu'au clergé catholique dont elles suivent les traces vénérables? Cela empêchera-t-il que leurs noms ne soient inscrits dans le livre de vie? Jésus-Christ fait-il dépendre le mérite de ses élus du jugement de ceux qui sont intéressés à l'obscurcir? Et ton nom, où sera-t-il écrit? Pense à ce que dit le prophète : *qu'ils soient effacés du livre des vivants et qu'ils ne se trouvent point écrits avec le nom des justes.*

Crois-moi, ma fille! ma chère sœur Scholastique! au lieu de chercher à flétrir d'aussi nobles lauriers, ambitionne les pour toi-même, rentre dans les droits de ton baptême. Tant de jeunes vierges, dont tu eusses été autre fois le modèle, te reprochent ta lacheté et t'invitent à te réunir à elles! ne leur laisse pas enlever tes couronnes, aye la gloire de les partager avec elles. Au lieu d'être le tourment de ma vieillesse et de l'amitié tendre que je te porte, tu en seras la joye et la consolation; bien plus, tu feras la joye et la consolation des anges et de toute la sainte Sion. C'est le vœu de ta mère désolée. — La Sœur Félicité.

Digitized by Google

POÉSIES

LE VIEUX CHÊNE

En pleine force, en pleine sève, cet été,
Par ce temps lourd et chaud tout menaçant d'orage,
Vieux chêne qui m'ouvrez un parasol d'ombrage,
Vous avez trois cents ans, m'a-t-on dit, Majesté !

Or, par les champs, et par les chemins d'à côté,
Comme fait la fourmi que rien ne décourage,
Bêtes et gens vingt fois moururent à l'ouvrage,
Sur ce sol où tient bon votre longévité.

On eût pu vous abattre, et dans ce bois qui tombe,
Se tailler un cercueil résistant pour la tombe ;
Vous avez triomphé de l'homme roi d'un jour.

D'en bas, j'entends sur vous ce bruit qui vous signale :
Des mouches bourdonnant un murmure d'amour,
Comme un chœur infini dans une cathédrale.

Digitized by Google

LA CITADELLE

Le ciel immense semble ouvert
Au mot divin qui nous console;
L'espoir, comme un duvet qui vole,
S'attache au premier buisson vert.

Sous l'aiguillon du mal souffert,
L'âme s'enivre d'un symbole,
Une fraternelle parole
Peut refleurir tout un désert.

Pour défendre la place forte,
La Foi vaudrait toute une escorte,
Sur la montagne où tu campais;

Mais tu ne te souviens plus d'elle,
Qui fut un asile de paix,
Très loin, très haut, la citadelle.

LE CHARME

Bouton de fleur exquis et printanier,
Ton charme est tel qu'on ne le peut nier,
Petite Hélène, à la rare élégance.

Partout ta marche est pleine de décence;
Sois avec dix ou sois seule, pourquoi
Notre regard s'élance-t-il à toi?

Pas plus qu'un autre, aux hasards de la rue,
Ton vêtement ne commande la vue,
Vingt l'ont porté sans qu'on levât les yeux.

Digitized by Google

Comme par un magnétisme joyeux,
Même en changeant ta route coutumière,
C'est toi toujours qu'on voit, et la première.

Es-tu bien fière, Hélène, de savoir
Que l'on subit ton étrange pouvoir?
Tu te connais, sans doute, fine mouche?

Je vois un pli sérieux sur ta bouche,
Jamais un air ironique ou moqueur,
Et pas le moindre orgueil n'est dans ton cœur.

Partout, toujours, ton maintien reste sage,
Ainsi que nous te voyons au passage;
D'où donc te vient ton doux charme subtil?

Exquis parfum des floraisons d'avril,
Grâce, rayon, clarté, petite Hélène,
Joli rosier en cotillon de laine.

SONNET FANTASQUE

Son disque sortait à la brune
Du fond d'un nuage de lait,
Tout était caprice et reflet
Dans ce qui venait de la Lune.

Caressante autant que pas une
Pour le chagrin qui me troublait,
Son muet regard me semblait
Sourire à ma seule infortune;

Digitized by Google

J'éprouvais, sans l'analyser,
L'influence de son baiser
Qui jette un charme sur les choses,

J'étais comme tous ses amants,
Souvent bizarre en mes névroses,
Toujours sincère en mes serments.

UN LIS

Dans le jardin charmant du Mail un enfant pleure,
Il faut si peu de chose à l'enfant pour souffrir ;
Mais pour calmer ce gros chagrin et le guérir,
Sa sœur approche et d'un baiser tendre l'effleure ;

Puis, cherchant un objet quelconque comme un leurre :
Un lis, un lis, dit-elle, un lis qui va fleurir !
Et vers le grand bassin, l'entraînant à courir,
Couvre d'oubli le désespoir de tout à l'heure.

O délicate, ô blanche, ô chère fleur d'été,
O promeneuse exquise en votre pureté,
Tout le jardin s'illumina de votre grâce,

Votre appel vers le lis au moment hasardeux,
Et ce cadre propice où la scène se passe,
Firent qu'au lieu d'un lis en fleur j'en ai vu deux.

P. Drouet.

Digitized by Google

SIÈGE

DU

FORT SAINT-MARTIN

et Fuite des Anglais de l'île de Ré

RELATION HISTORIQUE

Écrite en latin au XVIIe siècle par Jacques ISNARD
Traduite en français en 1879 par le Dr ATGIER

(suite)

CHAPITRE IV

Bataille de Sablanceau (22 juillet 1627)

L'importance de l'île de Ré fut jugée telle par le Roi qu'il résolut de la conserver.

Il donna des ordres en conséquence pour que deux forts y fussent élevés immédiatement et prit lui-même les plus grands soins pour leur construction.

L'un, le fort Saint-Martin, devait s'élever au bord de la mer, près du bourg Saint-Martin qui lui donna son nom comme il l'avait déjà donné à a rade; l'autre, le fort la Prée, devait s'élever entre l'Abbaye qui fait face à l'anse de ce nom et la dernière côte de l'île, qui fait face à la rade de la Palisse.

Depuis longtemps en maintes circonstances, le roi avait dans tous ses ordres, manifesté une grande confiance dans le Maréchal de Toiras qui avait d'ailleurs prouvé qu'il en était digne.

Il compta donc cette année-là (1626), sur son propre trésor, la somme que Toiras lui avait demandée et qui, suivant certains renseignements, s'élevait à quatre cent mille livres, afin d'activer rapidement la construction de ces deux forts, leur aménagement et leur approvisionnement.

Le roi confiant en la valeur et le talent de Toiras, lui remit le soin de cette entreprise tout entière, de peur que

Digitized by Google

les délais de ses ministres, aussi préjudiciables que désagréables, ne causassent du retard; il lui fit compter sur le champ ladite somme afin qu'il consacrât sans relâche tout son zèle et tous ses instants à faire achever les travaux, les transports de munitions et de matériel nécessaire.

L'Angleterre poursuivant alors ses funestes desseins, envoya, sous les ordres du duc de Buckingham, une flotte dont l'avant-garde apparut sur les côtes de France, le 20 juillet 1627, vers les six heures du matin par le travers des Sables-d'Olonne, forte de 18 ou 20 vaisseaux.

On crut tout d'abord que c'étaient des navires de Dunkerque, guettant la flotte Flandro-Belge, à l'ancre dans la rade. Mais, à leur approche, les Flamands n'ayant manifesté aucune crainte ni la moindre intention de lever l'ancre, on comprit que c'étaient des vaisseaux anglais; bientôt on en fut certain, lorsqu'on les vit au nombre de 120, rester à l'ancre toute la journée, à une faible distance du rivage de l'île. Les autres vaisseaux s'approchèrent du fort la Prée, le bombardèrent toute la journée et le lendemain aussi, 22 juillet, jour de la Magdeleine, jusqu'à la marée montante du soir.

Alors la flotte entière environna la pointe de Sablanceau en une longue file de vaisseaux séparés du rivage par une faible portée de mousquet.

Les Français comprirent que les Anglais voulaient, pour faire leur descente, profiter de la grande marée (dite de la Magdeleine) et d'un calme des plus avantageux.

Toiras confia alors la garde du fort Saint-Martin à cinq compagnies d'infanterie de son régiment de Champagne.

Il envoya une Compagnie à l'île de Loix et quatre autres à Ars avec la moitié de ses chevau-légers afin de résister à l'ennemi dans le cas où son attaque vers

Digitized by Google

Sablanceau n'étant qu'une feinte, il aurait l'intention d'opérer sa descente dans l'un de ces points de l'île.

A la première lueur du jour il sortit avec les autres Compagnies du régiment, l'autre moitié de sa compagnie de chevau-légers et nombre de gentilshommes volontaires, parmi lesquels se trouvaient des Roches-Baritaut, de Montendre, de la Rabatelière, de Cusagues et de Chantal.

Après avoir fait explorer la position de l'ennemi, Toiras fit avancer ses troupes vers Sablanceau (petit promontoire d'un kilomètre de long environ, sur trois cents pas de large), où elles restèrent retranchées derrière les dunes pendant six heures. Durant ce temps, les vaisseaux armés de plus de deux mille pièces de canon, s'étant mis de flanc, firent pleuvoir une grêle de boulets dont plusieurs Français furent atteints.

A marée descendante, les Anglais commencèrent à sauter dans leurs chaloupes pour occuper le rivage.

En les voyant choisir cet endroit et disposer leurs vaisseaux tout autour de la pointe de Sablanceau, Toiras et ses officiers virent que l'intention des Anglais était d'y débarquer quatre ou cinq cents hommes chargés d'attirer les Français dans un combat qui ne pouvait leur être que très dangereux et très meurtrier, à cause de la grêle de boulets et de balles qui pleuvait constamment des douze ou quinze vaisseaux les plus rapprochés de terre.

Ces conjectures furent vite réalisées lorsqu'après avoir vu débarquer une première troupe par les chaloupes, ils virent ces chaloupes rester auprès du rivage pour assurer un refuge à l'ennemi, espérant par ce stratagème forcer les Français à voler au combat pendant plus d'un kilomètre, exposés aux feux de la mousquetterie et de l'artillerie et les tailler en pièces par les projectiles avant qu'ils aient même pu livrer combat.

Toiras devant cette perspective résolut de ne pas engager la lutte avant que les ennemis fussent descendus à

Digitized by Google

terre en assez grand nombre pour que les armes fussent égales. Les Anglais devant cette attente des Français, débarquèrent au nombre de plus de deux mille au moyen de leurs embarcations.

L'armée française se composait de deux cents hommes de cavalerie et de huit cents hommes d'infanterie au plus, chaque compagnie du régiment de Champagne avait laissé trente-deux hommes pour la garde du fort Louis, huit pour la garde du fort la Prée, sous le commandement du lieutenant de Barrière ; cinq compagnies gardaient le fort Saint-Martin, une l'île de Loix et quatre le bourg d'Ars, comme il est dit plus haut.

Toiras divisa sa cavalerie en sept escadrons afin qu'elle fut moins décimée par le canon de l'ennemi.

Les principaux gentilshommes volontaires de Chantal, Navailles, de Soubran, les deux de Bussac père et fils, d'Ambleville, de Saint-Surin, de Marennes, de Baranzac, de Causes, de Tibaudière, de Boissantault, de la Rabatelière et ses compagnons d'armes joints aux chevau-légers de Toiras formaient trois escadrons, commandés l'un par le baron de Chantal, l'autre par de Montferrier, frère de Toiras, le troisième par Toiras lui-même.

Les autres chevau-légers formaient quatre escadrons commandés par des Roches-Baritaut, le comte de Grasset, son fils[1], de Montendre et de Cusagues beau-frère du précédent. Ces deux derniers escadrons avaient plus de soixante cavaliers ; en tout sept escadrons de cavalerie rangés en bataille sous les ordres de Toiras.

Cinq d'entre eux devaient engager la bataille et rompre les premiers rangs des Anglais ; l'infanterie devait les suivre rapidement et tomber au centre des bataillons ennemis, soutenue par derrière par les deux escadrons de cava-

[1] Ayant pour lieutenant du Bouchet, l'escadron de Montferrier avait pour lieutenant de La Boissière; celui de des Roches-Baritaut avait pour lieutenant de Lessar.

Digitized by Google

lerie du baron de Montendre et de de Cusagnes. Tels étaient les ordres donnés par Toiras.

Lorsque l'armée française se fut un peu approchée de l'ennemi, Toiras, voyant le moment et le lieu favorables pour livrer bataille, agita son mouchoir, signal convenu de l'attaque. Lorsque le premier escadron de choc fut en marche, Toiras se plaça à la tête des quatre autres, afin que l'on combattît en bon ordre.

Ces cinq escadrons partirent au pas, ensuite au trot, enfin au galop de charge. Tout à coup des détonations retentirent de toutes parts, dues à une salve d'artillerie qui jeta une telle épouvante et eut un tel retentissement que tout l'air en frémit et que plus d'un Français rompit les rangs et fut mis hors d'état de combattre avant même que d'avoir combattu. On ne voyait plus que cavaliers renversés et chevaux mutilés.

Les bataillons anglais n'en furent pas moins entamés avec force, la bataille fut engagée avec ardeur et les deux armées furent longtemps mêlées ensemble . . . . . .

Les premiers rangs ennemis se rompirent, plièrent et, repoussés dans la mer, furent forcés de sauter à la nage.

La réserve ennemie voyant que personne ne venait appuyer la cavalerie française qui ne pouvait tenir davantage, reprit courage. L'infanterie française s'avançait péniblement, soulevant des nuages d'un sable mouvant qui paralysait toute agilité empêchait de suivre et secourir la cavalerie lancée à toute bride. Les Anglais se rallièrent donc voyant l'abandon dans lequel se trouvait notre cavalerie ; le courage leur revint d'autant plus qu'ils se sentaient moins en danger, car parmi ces cavaliers qui avaient déjà entamé la lutte, dix à peine étaient en état de la recommencer.

Notre infanterie arriva enfin, mais les deux escadrons de cavalerie, qui avaient ordre de la soutenir, n'ayant pas

Digitized by Google

reçu le signal arrivèrent trop tard. L'armée française cédant déjà de part et d'autre à l'arrivée de ces deux escadrons ceux-ci ne purent donner. Il en coûta beaucoup et il fut fort pénible à leurs officiers de n'avoir pu prendre une part active à ce combat.

Le premier bataillon d'infanterie, commandé par de Thibault, avait donné avec tant d'impétuosité qu'il avait fait reculer l'ennemi, officiers et soldats, dans l'eau jusqu'aux jarrets et l'avait poursuivi jusque dans ses chaloupes.

Le second, sous les ordres de de Boissonnière, animé d'une semblable ardeur, combattit longtemps à l'épée et corps à corps mais personne ne venant à son secours en temps voulu, il perdit le fruit de sa bravoure et dut se retirer à regret sans avoir été vaincu.

Troublés de voir çà et là leurs chefs morts ou grièvement blessés, leurs compagnons d'armes massacrés avant même que d'avoir pu combattre, les Français s'étaient jetés au milieu de la lutte avec une fureur aveugle et avaient été décimés bien plus par les balles de mousquet tirées sur eux du haut des sabords ou des hunes des vaisseaux et par la mitraille des canons que par l'ennemi qui se trouvait devant eux.

De là, la nécessité où furent les Français de battre en retraite ; le lieu du combat était tellement avantageux et favorable aux Anglais que les Français, même vainqueurs, n'eussent pu y tenir.

Ils ne furent nulle part moins en danger dans ce combat qu'au milieu de la mêlée, tant ils eurent à souffrir de l'artillerie anglaise avant d'en être venus aux mains.

La cavalerie française eut à regretter dans cette journée la mort de de Restinglières, frère de Toiras, du baron de Chantal, de Navailles, de Causes, de La Lande, de Tablier, de Bussac fils, de Montaigne, de Savigny, d'Heurtebie, plusieurs autres gentilshommes et chevau-légers au nombre

Digitized by Google

de soixante. L'infanterie perdit cent cinquante hommes. De Baransac, blessé mortellement d'un coup de canon, mourut au bout de trois jours.

Du régiment de Champagne moururent les capitaines Boissonnières et Condamines, le lieutenant Le Tertre, les enseignes La Bastie et Maurillan. La Bauve porte-drapeau mourut aussi quelques jours après de ses blessures.

Presque tous les officiers qui survécurent avaient des blessures plus ou moins graves. On rapporte que les Anglais trouvèrent : « Que les Français étaient fous de s'élancer avec intrépidité malgré les balles, les boulets et la mitraille », comme s'ils se fussent sacrifiés, à l'instar des anciens Romains, aux mânes de leurs dieux.

La victoire néanmoins coûta cher aux Anglais et si nous comparons leurs pertes aux nôtres, ce fut une vraie victoire Thébaine pour nous.

Ils perdirent quinze officiers supérieurs ou capitaines, plusieurs lieutenants et enseignes, dont un drapeau nous resta, beaucoup de gentilshommes volontaires, mais aucun ne fut plus regretté que Saint-Blancard du Languedoc qui avait été envoyé naguère comme ambassadeur en Angleterre par le duc de Rohan. Enfin, au dire des Anglais eux-mêmes, ils perdirent cinq ou six cents hommes tués ou noyés. Le jour suivant on en eut la preuve en voyant le flot apporter sur le continent nombre de cadavres portant l'uniforme anglais.

Tout en voulant dissimuler leurs pertes, ils ne laissèrent pas de montrer cependant qu'elles avaient été très grandes, d'une part en ne poursuivant pas les Français dans leur retraite, d'autre part en ne voulant pas faire un pas en avant, ni s'éloigner de leurs vaisseaux. Craignant que les Français ne revinssent à la charge le lendemain avec le reste des troupes, ce dont nos soldats les avaient menacés, les Anglais fortifièrent le rivage et s'y retran-

Digitized by Google

chèrent jusqu'à ce qu'ils eussent appris d'une façon certaine que la résolution de Toiras était de se retrancher dans le fort Saint-Martin et de ne plus livrer bataille.

Le lendemain 23 juillet, Toiras envoya vers le duc de Buckingam un de ses pages accompagné d'un trompette, pour réclamer les corps de ses soldats morts dans le combat afin qu'on leur rendît les honneurs de la sépulture.

Buckingam consentit avec beaucoup de courtoisie, remit très religieusement les morts et, pour donner des preuves de sa munificence et de sa générosité, gratifia le page de vingt jacobus (monnaie d'or anglaise à l'effigie du roi Jacques Ier), le trompette en reçut dix.

Pour rivaliser de générosité, Toiras relâcha cinq prisonniers anglais après les avoir gratifié de cinquante pistoles.

D'Ambleville vint alors reconnaître les corps des gentilshommes que leurs blessures avaient encore ennoblis. Ils furent transportés dans le fort Saint-Martin et inhumés dans la chapelle en grande pompe.

La flotte anglaise avait transporté dans l'île de Ré une armée de huit mille hommes d'infanterie et de cent hommes de cavalerie sous le commandement du duc de Buckingam.

Dr Atgier.

(A suivre.)

Digitized by Google

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

Mars 1902

Altitude 30^{m},52.

Moyenne barométrique : 758^{mm},26; minimum le 22, à 9 h. du matin, 744^{mm},24 ; maximum le 17, à 10 h. du matin, 768^{mm},25.

Moyennes thermométriques : des minima, 4°,90; des minima (sans abri), 4°,46; des minima (sur le sol), 3°,71; des maxima, 13°,17; des maxima (sans abri), 15°,10; des maxima (sur le sol), 20°,94; d'une eau de source, 7°,93; du mois, 9°,20.

Minimum les 2, 4, 1°,0; minimum (sans abri) le 2, 0°,8; minimum (sur le sol) le 7, — 1°,6; maximum le 31, 16°,9; maximum (sans abri) le 19, 20°,4; maximum (sur le sol) le 31, 30°,8.

Humidité relative, 77. Pluie, 41^{mm},4 en 14 jours appréciable au pluviomètre, et 4 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 66^{mm},30.

Nébulosité moyenne, 6,8. Nombre de jours de soleil, 23; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 115 environ.

Le vent a soufflé 3 jours du N; 3 jours du N-E ; 5 jours de l'E ; 1 jours du S-E ; 6 jours du S-W ; 11 jours de l'W; 2 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde, 6^{m},0. Plus grande vitesse du vent le 20, à 2 h. 30 du soir, 21^{m},3 par seconde.

Gelées blanches les 1, 5, 6, 7, 13, 14, 19, 23, 26 ; rosée les 1, 5, 6, 7, 8, 13, 14, 16, 19, 20, 23, 24, 26 ; brouillards les 2, 3, 4, 17, 20 ; brume sèche avec odeur d'ozone le 8,

Digitized by Google

de 10 h. du matin à 1 h. 45 du soir ; halos solaires les 11, 12, 13, 14, 15, 24, 26 ; halo lunaire très beau et très vif à 7 h. 46 m. du soir.

Nombreux passages d'oies sauvages du S au N de 3 h. à 4 h. 30 du soir le 16 ; arrivée de la fauvette à tête noire le 24 ; arrivée des hirondelles le 30.

Avril 1902

Moyenne barométrique : 756^{mm},93 ; minimum le 27, à 4 h. du soir, 749^{mm},40 ; maximum le 30, à 7 h. du matin, 764^{mm},46.

Moyennes thermométriques : des minima, 6°,09 ; des minima (sans abri), 6°,63 ; des minima (sur le sol), 5°,50 ; des maxima, 15°,50 ; des maxima (sans abri), 18°,30 ; des maxima (sur le sol), 27°,87 ; d'une eau de source, 9°,67 ; du mois, 11°,43.

Minimum le 8, 2°,9 ; minimum (sans abri) le 7, 2°,2 ; minimum (sur le sol) 1°,4 ; maximum le 19, 21°.5 ; maximum (sans abri) le 21, 24°,7 ; maximum (sur le sol) le 24, 39°,7.

Humidité relative, 72. Pluie, 38^{mm},1 en 8 jours appréciable au pluviomètre et 4 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 95^{mm},10.

Nébulosité moyenne, 5,9. Nombre de jours de soleil, 29 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 143 environ.

Le vent a soufflé 2 jours du N ; 9 jours du N-E ; 3 jours de l'E ; 2 jours du S-E ; 1 jour du S ; 7 jours du S-W ; 4 jours de l'W ; 2 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 5^{m},3. Plus grande vitesse du vent le 22, à 12 h. du soir, 20^{m}0 par seconde.

Gelée blanche le 30 ; rosée les 2, 4, 5, 6, 7, 9, 12, 13, 17, 18, 19, 21, 23, 24, 30 ; brouillards sur terre les 17, 18, 24 ; halos solaires les 1, 7, 21, 25 ; orages faibles le 27. du SS-E au SS-W de 1 h. à 2 h. 30 du soir, du S à l'W de 4 h. à 5 h. du soir, de l'E à l'W de 5 h. 20 à 6 h. 35 du soir.

Arrivée du rossignol le 6 ; du coucou le 14 ; des martinets le 16 ; de la huppe-huppe le 29.

A. Cheux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Nous savions, depuis quelques jours, dit le *Patriote*, que le grand sculpteur Carrier Belleuse était dans nos murs, et qu'il mettait la dernière main aux travaux de décoration sculpturale qui lui avaient été demandés il y a quelques mois pour le fronton de l'Hôtel-Dieu. Aussi est-ce avec un très vif plaisir que nous nous sommes rendus hier matin, sur une très aimable invitation, près du maître qui, tout en haut d'un formidable échafaudage, surveillait ses praticiens attentifs à bien finir le « morceau ».

D'échelle en échelle, de plate-forme en plate-forme, nous atteignons le fronton de l'hospice Sainte-Marie. Une surprise agréable nous y attend. Le motif créé par l'artiste est entièrement terminé, et la franchise de l'interprétation n'a d'égale que la valeur de l'inspiration.

Sur un fond quadrillé d'or, une figure aux ailes éployées, qui symbolise l'immortelle Charité, domine harmonieusement des groupes sculpturaux d'une profonde expression réaliste. Une mère — belle de toute la splendeur de la fécondité et triste de toutes les douleurs de la maternité — regarde avec angoisse l'enfant né de ses entrailles, que torture la maladie. Le petit malade est veillé par un vieillard, en qui s'exprime la science scrupuleuse. La physionomie du médecin est d'ailleurs celle d'une figure très connue d'Angers. Près du maître qui va prononcer les paroles définitives, une autre tête sort de la pierre également ressemblante, puisque nous avons reconnu en elle des traits familiers.

De l'autre côté du fronton, une Antigone conduit au bienfaiteur et au savant sa mère aveugle. Un enfant blessé est couché à leurs pieds. Et c'est bien le tableau synthétique des misères de la vie qui demandent à la vraie science la guérison et la consolation suprême. N'est-ce pas, d'ailleurs, une heu-

Digitized by Google

reuse trouvaille que Carrier-Belleuse eut d'associer à cette expression plastique la devise profonde d'Ambroise Paré, écrite sur un livre magistral : « Je le soignay ; Dieu le guarit ». Tout l'effort de la médecine est là, près de toute la relativité de ses conditions.

Le groupe de Carrier-Belleuse est d'une simplicité très vivante. Il y a de la grâce dans les attitudes, dans l'intention décorative, et de la puissance dans les effets de douleur et de réalité. Le maître est demeuré dans son œuvre le virtuose que nous savions, et cette page ajoutée à ses pages de peintre si admirées aux Amis des Arts (Angers 1901-1902), restera comme une attestation impérissable de son art sur un des plus beaux monuments de notre ville, où Lenepveu avait déjà laissé le souvenir de son génie.

Que ne veut-on confier à Carrier-Belleuvre la décoration du fronton du Palais de Justice — qui ne voit rien venir, comme sœur Anne — depuis des temps immémoriaux ?

***

M. Magne, inspecteur général des monuments historiques, est venu récemment à Angers, sur la demande du Préfet de Maine-et-Loire, pour régler l'importante question de la restauration de la tour Saint-Aubin, à laquelle la ville d'Angers a décidé de contribuer pour moitié de la dépense. L'État fournit une subvention de 43.700 francs.

M. Magne a poussé très activement son inspection. Il a fait lui-même de nombreux relevés et pris des dessins fort intéressants. Les travaux vont commencer à bref délai, aussitôt après les adjudications nécessaires, et ils seront menés très activement.

M. Magne s'est rendu, dans l'après-midi du 3 avril, à Cunault ; la restauration de l'église va entraîner une dépense nouvelle d'environ 20.000 francs, presque totalement fournis par l'administration des beaux-arts (Monuments historiques) et par l'administration des cultes. Les travaux commenceront aussi à Cunault dans le plus bref délai.

Le Préfet et M. Magne, accompagnés par M. Gauvin, adjoint, et par M. Michel, conservateur du Musée, ont examiné, au Musée Saint-Jean, les mesures qu'il est nécessaire de prendre pour garantir contre les infiltrations une portion du Musée et en particulier la chapelle.

***

Digitized by Google

La Société des Sciences médicales d'Angers, qui a pris l'initiative du mouvement antituberculeux dans notre département et a constitué un comité d'organisation d'une Ligue contre la tuberculose, vient d'obtenir l'appui des plus hautes personnalités de Maine-et-Loire.

Dès maintenant la Ligue angevine contre la tuberculose est définitivement constituée, et voici la liste de ses présidents d'honneur :

M. le général Mathis, général de division ;

M. de Joly, préfet de Maine-et-Loire;

Mgr Rumeau, évêque d'Angers ;

M. le comte de Maillé, sénateur, président du Conseil général ;

M. Bouhier, maire d'Angers.

La Ligue angevine contre la tuberculose a déjà commencé ses travaux ; elle organise plusieurs conférences ; l'une d'elles sera faite par M. le professeur Brouardel, président de la Fédération des Œuvres antituberculeuses françaises, dont fait partie la Ligue angevine.

***

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a entendu, dans sa séance du 11 avril, la notice que M. Jules Lair a écrite sur la vie et l'œuvre de M. Célestin Port, archéologue et historien, son prédécesseur à l'Académie, dans la section des académiciens libres. Ce sont ces pages pleines d'intérêt que la *Revue de l'Anjou* reproduit dans la présente livraison.

***

L'Académie des Sciences Morales et Politiques a élu comme correspondant, dans la section de morale, notre compatriote M. Lair, conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Angers, dont elle avait eu plusieurs fois l'occasion de goûter les très remarquables travaux sur les philosophes de l'École de Jouffroy et de Victor Cousin.

Nous prions M. Lair d'agréer nos sincères compliments pour cette flatteuse distinction.

***

Digitized by Google

Tous nos compliments à notre distingué collaborateur, M. Joseph Denais, qui vient d'être réélu à l'unanimité membre du Comité de l'Association des Journalistes parisiens.

***

Nous lisons dans l'*Echo d'Oran :*

« M. le Comte Henry de Castries, de la Société de Paris, le distingué géographe, à la fois explorateur et historien, dont les travaux antérieurs font autorité, donne lecture d'une introduction à une histoire général du Maroc, œuvre considérable et d'un intérêt pour ainsi dire national, puisqu'elle est de nature à guider l'action française dans son expansion vers le Sud et l'Ouest.

« C'est trop modestement, qu'après avoir été écouté par l'Assemblée avec une attention soutenue, M. le comte de Castries s'est excusé, à différentes reprises, de prolonger sa communication au delà de la durée fixée par le règlement. On a écouté avec autant de plaisir sa communication si personnelle et si substantielle, dont nous regrettons de ne pouvoir donner, faute de place, un résumé, même très réduit.

« En historien consciencieux, M. de Castries a puisé les matériaux de son livre à des sources originales, et c'est par un appel à tous ceux qui pourraient mettre à sa disposition les documents sur le Maroc, éparpillés un peu partout, qu'il a terminé, au milieu des applaudissements, sa très intéressante communication.

« Le président s'est fait l'aimable interprète de l'auditoire en s'adressant à M. de Castries les remerciements de l'Assemblée, dans une allocution émaillée de judicieux commentaires.

« M. Ben Rahal, membre de la Société de géographie d'Oran, a tenu, à son tour, à rendre hommage à la haute impartialité qui se dégage de l'œuvre de M. de Castries, et en appuyant, par une motion à laquelle l'Assemblée s'est unanimement associée, la sympathie très vive du Congrès pour cette œuvre. »

***

Les conférences de l'Université catholique ont été closes cette année, le 15 mars, par Mgr le chancelier lui-même. Au fait, Mgr Rumeau donna mieux qu'une conférence; il fit un acte épiscopal, reprenant le tradition du grand « Evêque

Digitized by Google

d'Angers », dont la voix s'élevait chaque fois qu'un nouveau péril menaçait l'Eglise et allait entraver son action. Déjà Mgr Rumeau, à l'Université, avait pris en mains la cause des congrégations religieuses ; cette fois, il se fit l'éloquent défenseur de *la liberté d'enseignement*.

Mgr Rumeau débute en rappelant comment, par une double attaque, à la Chambre des députés et au Sénat, se trouvent assaillies la liberté d'enseignement secondaire et celle de l'enseignement supérieur.

Il expose à quoi pourtant se réduit maintenant cette liberté d'enseignement, tant de fois mutilée; combien les catholiques sont bons princes de s'en contenter; comment enfin toute nouvelle atteinte, même avec les apparences de ménagements hypocrites, réduit à néant ces débris de liberté.

Puis, Monseigneur discute les vains prétextes allégués pour justifier cette campagne liberticide : souci de la liberté de conscience, sauvegarde des droits de l'Etat et de ses institutions universitaires, intérêt patriotique. Et Mgr Rumeau de répliquer : Justement, cette liberté d'enseignement nous la réclamons au nom de la liberté de conscience, des droits du père de famille, des droits de l'Eglise, droits aussi certains que ceux de l'Etat, qui doit les respecter tout comme il entend faire respecter les siens propres. Consultés, les Universitaires ont, à la presque unanimité, répondu que la concurrence de l'enseignement libre était un heureux stimulant pour l'Université d'Etat, et, esquissant à grands traits, l'histoire des luttes pour la liberté d'enseignement, l'évêque d'Angers, apporte les témoignages favorables à cette liberté rendus, après Talleyrand, Mirabeau, Condorcet, Robespierre, Saint-Just, Lakanal, par Victor Hugo, Thiers et Jules Ferry. Enfin l'évêque d'Angers n'a pas de peine à montrer, qu'en fait de patriotisme, les catholiques de France n'ont de leçons à recevoir de personne.

Comparant, pour les conditions de l'enseignement, notre régime à celui des autres nations, même de nations officiellement déclarées protestantes, Monseigneur établit que les catholiques n'ont nulle part moins de liberté qu'en France.

A eux de faire respecter leurs droits en usant, avec bon sens, dans l'union loyale et bien disciplinée, de l'un de ces droits les plus importants, qui ne leur est pas contesté, pour le moment, le droit de suffrage, le droite de vote...

Digitized by Google

L'éminent conférencier termine par un vibrant appel à la Jeunesse catholique; qu'elle entende le cri d'alarme, qu'elle vole au secours de cette liberté d'enseignement dont il faut dire : « Elle ne se mendie pas, elle se prend; elle se garde quand elle est conquise.

***

M. René Bazin a fait le 15 mars, au Théâtre Français, à Tours, une conférence organisée par l'Union « de la Jeunesse catholique de Touraine » dont le président, M. Duchâteau, a ouvert la séance en prononçant un excellent discours sur l'*Idéal du jeune homme catholique*, d'après les œuvres de M. René Bazin.

L'auteur des *Oberlé* a pris ensuite la parole et, en termes émus et éloquents, entretenu de l'*Alsace* son nombreux auditoire.

Inutile de dire que cette conférence, émaillée d'exquises anecdotes et de délicieuses peintures, a obtenu le plus vif succès et provoqué d'enthousiastes et unanimes applaudissements.

***

Deux mille personnes ont applaudi, le 16 mars, à Moulins, M. de Grandmaison, député de Maine-et-Loire, et M. Chapoy, avocat à Paris, qui donnaient une conférence présidée par M. Balsan, député de l'Indre. Les conférenciers exposaient le programme de l'Action libérale.

***

Le dimanche 13 avril, l'Education, université populaire de Maine-et-Loire, inaugurait son nouveau local de la rue Baudrière, 54.

A cette occasion, M. Georges Dureau a donné une conférence sur l'émancipation intellectuelle, qui a été fréquemment applaudie.

***

Le 12 mars, dans la salle du Cirque, la Chorale Sainte-Cécile a donné avec éclat, devant un public nombreux et choisi, son grand concert annuel.

Nous n'entrerons point dans les détails du programme très intéressant et vraiment artistique de cette brillante soirée, disons toutefois qu'il a été de tous points réussi.

L'orchestre, sous l'habile direction de M. Claudius, mérite les plus grands éloges. Entr'autres œuvres très applaudies,

Digitized by Google

il a exécuté avec brio un *Scherzo* inédit du distingué chef d'orchestre de notre Théâtre.

Que dire des artistes qui n'ait déjà été dit? de Mlle Torrès, de M. Buysson, de M. Pierre Séchiari, le jeune et déjà célèbre premier violon des Concerts Lamoureux : le public l'a rappelé trois fois après sa magistrale exécution du Concerto en *sol*, de Max Bruch, et c'était justice.

M. Godin, a dit ensuite quelques-unes des délicates poésies dont il est l'auteur et qui lui ont valu des applaudissements répétés.

La Sainte-Cécile, enfin, a magnifiquement interprété *Moines et Forbans*, de Massenet, et le chœur d'*Hérodiade*, prouvant par la parfaite exécution de ces deux œuvres, sa prospérité et son progrès artistique toujours croissants.

Magnifique soirée en somme. Les auditeurs en ont emporté le plus charmant souvenir.

Nous offrons nos félicitations les plus vives aux organisateurs, et à la vaillante chorale, si magistralement dirigée par M. Fichet.

***

Dixième Concert populaire.

L'orchestre, tout d'abord, attaque la belle *Ouverture de Freyschutz*, toujours entendue avec plaisir par les habitués des Concerts populaires.

A la musique alerte et pimpante de Weber succédait celle mélodique et sentimentale de *Psyché*. Mais le poème symphonique se maintient d'un bout à l'autre dans une teinte grise qui, à la fin, fait trouver monotone et longue l'œuvre de César Franck.

Mme Oswald est une chanteuse agréable; l'organe est sympathique quoique manquant un peu de puissance. Elle a bien dit l'air de *Grisélidis* de Massenet et l'air de *Jeannot et Colin* de Nicolo, dont la musique, malgré le nombre des années, est toujours restée jeune.

Le triomphateur de la journée a été, sans conteste, M. Durand qui, bissé et rebissé, s'est fait encore applaudir dans la *Retraite* d'Hasselmann, qu'il nous avait déjà fait entendre l'année dernière. M. Durand est décidément un harpiste de première force.

Pour terminer le Concert, l'orchestre a enlevé brillamment la belle *Rapsodie* d'Édouard Lalo, sous la direction de

Digitized by Google

M. Maurice Claudius, l'excellent chef d'orchestre de notre théâtre, qui avait bien voulu remplacer M. Brahy dans la direction de la deuxième partie du programme.

Deuxième concert extraordinaire.

Ce concert, le 500e depuis la fondation des Concerts populaires, laissera dans l'esprit des Angevins, un souvenir inoubliable, non tant par l'exécution parfaite des morceaux qui y ont été exécutés, que par la manifestation unanime de sympathie qui a accueilli la remise de la croix de la Légion d'honneur à M. de Romain, au dévouement et au talent duquel les Angevins doivent tant de reconnaissance pour les services rendus à l'art et à notre ville.

L'orchestre, sous la direction de son chef distingué, M. Brahy, s'est surpassé, et l'*Ouverture de Léonore*, de Beethoven, de *Pelleas et Mélisandre*, d'une *Pavane*, de Fauré, de *Roméo et Juliette*, de Berlioz, et de la *Marche héroïque*, de Saint-Saëns, ont été rendues avec une perfection que les grands orchestres de la capitale, dans leurs meilleurs jours, ne sauraient guère qu'égaler. Même éloge à faire pour la scène d'amour du 2e acte de *Tristan et Yseult*, par Mlle Torrès, M. Buysson et l'orchestre.

Le concert était rehaussé par la présence de M. Paul Daraux, le chanteur expert qui, de sa belle voix de baryton au timbre harmonieux, a chanté, accompagné au piano par l'auteur, M. G. Fauré, deux charmantes mélodies : le *Secret* et le *Cimetière*. Le talent de l'exécutant était à la hauteur du génie du compositeur, et les applaudissements unanimes qui éclatèrent s'adressaient à l'un et à l'autre.

Par un sentiment de pieux souvenir, un hommage devait être rendu en ce jour, à la mémoire de M. Jules Bordier, qui, avec MM. Alfred Michel et de Romain, avait été le fondateur de nos concerts, et ce fut au milieu d'un profond silence que M. Paul Daraux, accompagné par la harpe et l'orchestre, sous la direction de M. de Romain, chanta la belle méditation que notre regretté compatriote avait écrite et qui porte le titre de *Super flumina*.

C'est alors que se produisit la manifestation dont nous parlions aux premières lignes de ce compte-rendu.

MM. Louis Bordier et Paul Rondeau viennent chercher sur l'estrade M. de Romain, à la rencontre duquel descendent des

Digitized by Google

gradins le délégué du ministre des Beaux-Arts, M. Dejean, suivi de M. le Préfet, de M. le Maire d'Angers, de M. Fauré et des autorités.

M. Dejean, au nom du Ministre, attache sur la poitrine de M. de Romain les insignes de la Légion d'honneur et prononce l'allocution suivante qui rend très justement hommage aux mérites et à la modestie du nouveau chevalier :

MONSIEUR,

Il y a quelques années, le Directeur de notre Conservatoire national de musique et de déclamation, M. Théodore Dubois, vous remettait au nom du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, la plus haute des distinctions universitaires, et la ville d'Angers, qui venait de vous offrir le livre d'or, illustré par les meilleurs artistes de ce pays, et couvert de milliers de signatures, applaudissait unanimement à cette récompense méritée. J'ai le grand plaisir, aujourd'hui, au nom de M. Georges Leygues, ministre des Beaux-Arts et du Gouvernement de la République, de vous apporter la plus haute de nos distinctions nationales : la Croix de la Légion d'Honneur.

J'ose dire que vous l'avez bien gagnée. J'ai lu, en effet, très attentivement, le dossier qui, depuis plusieurs années, se formait, à votre insu, à la Direction des Beaux-Arts, et que le très aimable préfet de Maine-et-Loire, M. de Joly, nous a aidés puissamment à amener enfin en pleine lumière.

On y voit tour à tour les premiers magistrats de ce département, M. Delpech d'abord, ensuite M. de Joly, la Presse tout entière de ce beau coin de France, unis dans un sentiment d'admiration et de reconnaissance, puis les maîtres de l'art musical, et au premier rang Reyer, dans une lettre d'autant plus forte qu'elle est plus simple, insister et témoigner en votre faveur sans que vous-même ayez jamais dit un mot. Mais on y voit surtout la très simple histoire d'une noble et belle vie consacrée aux deux meilleures choses de ce monde : l'art et la bienfaisance.

Et c'est de quoi je veux vous louer publiquement, Monsieur, dût votre modestie en souffrir, en attachant sur votre poitrine la petite étoile de l'honneur.

Alors se produit une ovation comme jamais personne n'en vit à Angers. La salle et l'orchestre en délire, debout, battant des mains, trépignant, acclamant avec un enthousiasme indescriptible M. de Romain qui, pâle d'émotion, reste sans voix devant cette explosion de la joie et de la sympathie générales sous laquelle il semble écrasé.

Ah ! certes, si jamais distinction fut méritée et recueillit tous les suffrages, c'est bien celle-là ; elle fait honneur au

Digitized by Google

Gouvernement et à la ville d'Angers autant qu'à celui qui en fut l'objet, M. de Romain, décoré, on peut le dire, sur le champ de bataille.

Le soir, à 7 heures, un banquet de plus de cent couverts, offert par la Société des Concerts, a eu lieu dans la salle des fêtes du Grand-Hôtel.

Ce banquet était présidé par M. Louis de Romain, ayant à sa droite M. Dejean, délégué de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et à sa gauche M. de Joly, préfet de Maine-et-Loire.

Des discours, tout pleins d'esprit et de cœur, ont été prononcés par MM. Paul Rondeau, Louis de Romain, de Joly, préfet de Maine-et-Loire, Bouhier, maire d'Angers, Dejean, délégué de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, de Grandmaison, député, Deperrière, président de la Société des Amis des Arts, Lépicier, président de la Société Sainte-Cécile, Philouze, au nom de la presse angevine, Destranges et Verrier.

***

Les deux représentations-concerts données au profit des œuvres ouvrières, le 19 avril dans la salle du Quiconce, et le lendemain, au Cirque-Théâtre, ont obtenu le plus vif succès

Ne pouvant rendre compte d'une façon détaillée de tous les numéros qui figuraient au programme, nous voulons au moins mentionner les applaudissements bien mérités qui ont salué Mme Caroline Pierron, de l'Opéra-Comique; Mlle Gabrielle Clerc, de l'Odéon ; Mlle Caux, de l'Opéra-Comique, remplaçant Mlle Giraud, gravement indisposée ; Mme Veillon-Dalifard, le professeur de chant bien connu à Angers ; MM. Duval, de l'Odéon ; A. Giraud, fondateur des Concerts Populaires ; Piedeleu, violon solo des Concerts classiques de Vichy et de Nantes.

Mlle Valentine Piedeleu tenait avec autorité le piano d'accompagnement et M. Eygel a dirigé avec sa maestria habituelle plusieurs chœurs d'amateurs qui ont été fort goûtés.

M. Giraud, qui fut directeur de notre théâtre et dont les Angevins ont conservé un si bon souvenir, a chanté d'une façon exquise l'arioso du *Roi de Lahore* et, dans le duo de *Cendrillon*, le public lui a fait, ainsi qu'à Mlle Caux, excellente, elle aussi, une ovation enthousiaste.

Mlle Clerc et M. Duval ont interprété très finement, non pas

Digitized by Google

— comme l'annonçait à tort le programme — la *Souris* de Pailleron, qui est une comédie en cinq actes, mais la *Souris* d'Armand des Roseaux, spirituelle saynète pleine d'humour, souvent jouée dans les salons.

Que dire de M. Piedeleu, ce maître de l'archet, et de Mlle Pierron, la si charmante et experte cantatrice, sinon qu'ils furent à la hauteur de leur réputation et l'on n'en saurait faire un plus complet éloge? Nous en dirons autant de Mme Veillon-Dalifard, dont le talent et la méthode sont si appréciés.

Enfin, sous l'habile direction de M. Eygel, deux chœurs, *Les Bouquetières* et *Les Nymphes*, ont été exécutés de façon à enlever tous les suffrages.

***

Nous avons eu, pour la troisième fois depuis quelques mois, la bonne fortune d'entendre, à Angers, les chanteurs de Saint-Gervais. Voici, d'après le *Journal de Maine-et-Loire*, le compte-rendu de la cérémonie qui réunissait dernièrement, à Saint-Maurice, l'élite de la société angevine.

Le 21 mars dernier, vendredi de la Passion, jour où l'Eglise a coutume de préluder aux mystères du Vendredi-Saint en honorant la Compassion de la sainte Vierge, la *Schola Cantorum*, groupée autour de son jeune et vaillant chef, M. Charles Bordes, exécutait à la cathédrale d'Angers les immortels *Répons* de Palestrina et de Vittoria, devant une magnifique assistance, que l'on a pu évaluer à près de 2.000 personnes. Le chœur, les transepts étaient occupés, ainsi que les galeries ; la vaste nef, jusque sous le grand orgue, regorgeait d'auditeurs attentifs et recueillis, parmi lesquels nous devons mentionner Mgr d'Angers, entouré de son Chapitre, beaucoup de prêtres d'Angers et des environs, le Grand-Séminaire, les élèves de Mongazon.

A 2 h. 1/2, Mgr Rumeau fait son entrée ; le grand orgue s'éveille sous les doigts inspirés de M. Delaporte ; puis, au milieu d'un silence plein d'attente, une harmonie forte et douce à la fois s'élève dans le fond du chœur, aux entours du petit orgue mis par M. Guivier à la disposition de la *Schola*. C'est le chœur final de *la Passion selon Saint Matthieu*, de Schutz, d'un très grand effet, par lequel les Chanteurs de Saint-Gervais préludent, en quelque sorte, à la cérémonie et préparent l'auditoire à ce qui doit suivre.

M. l'abbé Barbier, curé de Beaugency et chanoine hono-

Digitized by Google

raire d'Orléans, avait bien voulu, quoique sollicité un peu tardivement, accepter la lourde tâche de commenter en chaire les principales circonstances de la Passion, au fur et à mesure que les Répons exécutés en évoquaient le souvenir.

Il s'est acquitté de sa mission avec une réelle éloquence et un talent descriptif dont on a pu admirer plusieurs fois la force et le saisissant effet. Dans un exorde particulièrement remarqué, il salue dans la cérémonie de ce jour le concours de la Religion, de l'Art et de la Charité, « ces trois choses si « grandes, qui mettent l'homme en rapport avec Dieu, « suprême Vérité, suprême Beauté et suprême Bonté. » Et que sommes-nous venus entendre, sinon le Génie inspiré par la Religion et mis au service de la Charité? Dans son commentaire des Répons, l'orateur s'applique à faire ressortir toute l'horreur des souffrances du Fils de Dieu et à développer, en les précisant, les sentiments qui viennent d'être exprimés dans la langue de l'art.

Qui pourrait décrire les beautés des chants si profondément douloureux et religieux qu'il nous a été donné d'entendre, interprétés avec une pureté, une justesse et un ensemble sans égal? Notre plume, impuissante à les traduire, veut au moins essayer d'en rappeler quelques-unes, chaque passage, on pourrait dire chaque note, étant une perle tombée d'un riche écrin.

Palestrina nous conduit sur le Mont des Oliviers, où il nous fait entendre l'appel désolé de Jésus à son Père céleste, tout aussitôt suivi d'une tendre compassion pour l'humaine faiblesse, que le *Vigilate* rend d'une façon si expressive. Puis il nous montre la tristesse, la désolation de son âme divine; le *Vos fugam capietis* renforce encore cette scène déchirante. Vittoria la complète, la grandit, l'achève, par cette phrase admirable du « *et ecce flagellatum ducitis ad crucifigendum* », où s'exhale la dernière plainte de Jésus avant son supplice.

Nous arrivons maintenant aux deux Répons où le maître espagnol semble avoir mis toute son âme. Lors des premières auditions données à Paris en 1892, les journaux parisiens constataient que Vittoria s'était révélé comme un génie égal aux plus grands, plus moderne, en un sens, que Palestrina, plus humain, plus poignant, remuant tous les cœurs. Nous croyons que ses auditeurs angevins ne démentiront pas cette appréciation. Le répons *Tenebræ factæ sunt* est une peinture

Digitized by Google

saisissante de ce qui se passe au moment où le Sauveur meurt sur la Croix ; son dernier cri vers son Père, suivi de son dernier soupir, constitue un passage de toute beauté : c'est une tristesse, une douceur infinie, le vol d'une âme à Dieu. Non moins saisissant est le *Caligaverunt*, qui exprime la douleur indicible de la Sainte Vierge après la mort de son Fils. Ce Répons est d'une force descriptive extraordinaire ; Vittoria nous fait contempler ce qu'il chante, et le *O vos omnes* final est l'expression vraiment parfaite de la douleur, en même temps que le plus touchant appel à ceux pour lesquels le Christ a voulu mourir. Nous ne croyons pas avoir jamais entendu, pour notre part, rien de plus douloureusement émouvant.

La sélection tirée des Offices de la Semaine Sainte est terminée. Les Chanteurs de Saint-Gervais, pour nous laisser sous une impression plus sereine, répondent pendant le Salut à ces plaintes douloureuses par un *Adoramus te, Christe,* de Corsi, qui, avec le *Tantum ergo* de Vittoria, a fait vibrer les cœurs des assistants en un acte d'amour vers le Dieu qui a donné sa vie pour eux. Un Répons à la Sainte Vierge d'une grande pureté, emprunté au Processionnal de Solesmes, et un Choral final de la Passion selon saint Jean, signé J. S. Bach, ont ramené l'auditoire à la grande pensée du jour et clôturé dignement cette solennité musicale.

Dans sa péroraison, l'orateur, reprenant la pensée de l'exorde, avait dit : « L'art a fait son devoir, tout son devoir ; « la Religion a fait le sien, modestement par ma parole, « magnifiquement, Monseigneur, par votre présence ; à vous, « mes Frères, de faire le vôtre : c'est le tour de la charité ! » Répondant à cet appel, une légion d'aimables quêteurs et quêteuses ont parcouru les rangs de l'assistance, rappelant que les pauvres ne sauraient être oubliés ; leur recette a été des plus fructueuses. L'ordre qui a présidé partout à cette belle fête religieuse a été justement remarqué. Il convient d'en faire honneur aux organisateurs et aux jeunes commissaires qui ont prêté leur concours avec une bonne grâce appréciée de tous.

Nous exprimons à M. Charles Bordes, à l'artiste au cœur généreux, qui se voue, avec un zèle qui n'a d'égal que sa modestie, à la restauration de la musique religieuse en France, nos félicitations et nos plus chauds remerciements

Digitized by Google

pour cette audition de tous points parfaite ; nous espérons que le passage, dans notre ville, de ses merveilleux chanteurs, ayant fait connaître ces harmonies sublimes, leur exemple sera suivi et que peu à peu nos offices seront épurés de ces chants auxquels une composition peu en rapport avec les traditions de l'Eglise, jointe à une interprétation souvent défectueuse, enlève tout caractère religieux.

***

Nous avons appris avec plaisir que M. Maurice Bernier, architecte à Angers, a fait recevoir, au Salon annuel des Champs-Élysées, une « Reconstitution de la cheminée du Prieuré de Saint-Rémy-la-Varenne », dont il est l'auteur.

L'œuvre de notre distingué compatriote mérite une mention toute particulière puisqu'elle intéresse tout spécialement notre architecture locale, à l'époque de la Renaissance.

L'interprétation est une aquarelle délicieusement traitée, où la perfection du dessin parait égale à la sûreté du coloris.

Nos lecteurs auront sans doute l'occasion de voir ce remarquable travail, après le Salon, dans une exposition à Angers.

***

Nous sommes heureux aussi de relever, parmi les noms des autres artistes angevins dont les œuvres sont admises au Salon des Champs-Élysées, celui de M. Robert Huault-Dupuy, élève de M. Paul Aubert, qui expose dans la section de sculpture.

***

Le Conseil municipal des Ponts-de-Cé a chargé un de nos compatriotes, le peintre Félix Lorioux, d'exécuter une copie de la toile fameuse : « L'entrée de Marie de Médicis aux Ponts-de-Cé », de Rubens. M. Lorioux est en ce moment au Louvre et travaille activement à l'exécution de sa toile.

***

Une Exposition de chrysanthèmes, organisée par la Société d'Horticulture d'Angers et du département de Maine-et-Loire, aura lieu du 7 au 16 novembre 1902, à l'occasion de la réunion, à Angers, du 7e Congrès de la Société française des Chrysanthémistes.

***

Digitized by Google

La famille de M. le chef d'escadron Chagrot qui, pendant quelque temps, commanda la compagnie de gendarmerie de Maine-et-Loire, et récemment décédé, à proposé à la municipalité angevine de léguer à un des musées de la ville quelques œuvres du défunt, qui s'occupa avec succès de la question des constructions navales.

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil a accepté cette proposition et a voté des remerciements aux donateurs.

***

Le 21 mars, une réunion charmante avait été organisée, à la salle du café Gasnault, par le Bureau et le Comité de la Société des Amis des Arts, la Commission municipale du Musée d'archéologie et du Musée Pincé, pour la remise des palmes d'officier d'Académie à M. Gilles Deperrière.

M. Miron d'Aussy, au nom du bureau des Amis des Arts, a prononcé le délicat et fin discours suivant, accueilli par d'unanimes applaudissements.

Mon cher Président et Ami,

C'est pour moi une obligation bien douce d'être auprès de vous et en d'aussi heureuses circonstances, l'interprète du Comité des Amis des Arts. Je ne dirai pas le « Pourquoi » des sentiments joyeux qui nous agitent en ce jour ; c'est un axiome de dire que notre président nous est très sympathique, et des axiomes n'ont pas besoin de preuves.

Aussi bien, jamais distinction ne fut-elle mieux méritée que celle dont vous venez d'être l'objet ; et n'essayez pas de vous défendre, mon cher Président, vous y auriez mauvaise grâce, car nous tous, vos collaborateurs, nous vous avons vu à l'œuvre.

De quelle sollicitude de tous les instants n'avez-vous pas entouré notre chère Société, ne reculant pas devant de nombreux voyages à Paris, mettant largement à profit les hautes relations que vous avez contractées à l'École des Beaux-Arts, courant avec ténacité ateliers et salons de peinture, distinguant au premier coup d'œil les toiles qui feront le plus d'honneur à nos expositions, ne prenant de repos qu'après nous les avoir obtenues.

Du repos ? Que dis-je ? M. Gilles-Deperrière se repose-t-il jamais.

Un vieux dicton prétend que « qui trop embrasse, mal étreint » ; mon cher Président, vous faites mentir journellement la sagesse des nations.

Vous semblez, à première vue, embrasser trop de causes, mais toutes vous les étreignez avec la même réussite, ce dont l'administration financière de notre Société n'a pas lieu de se plaindre.

Chaque jour nous vous rencontrons, courant, hâtif, par nos rues,

Digitized by Google

toujours pressant sur votre cœur ce vaste portefeuille qui contient tant de choses, le feutre toujours orné d'un billet de chemin de fer...

Avez-vous parfois réfléchi, Messieurs, au symbolisme de ce coupon de retour ? « La Possonnière à Angers », vers les Amis des Arts, vers le Musée Saint-Jean, vers l'hôtel Pincé ! « Angers à la Possonnière », vers cette agriculture, dont le ministre a déjà récompensé de longs états de service.

« *Miscuit utile dulci* »

Se dévouer à l'agriculture, pain du corps, à l'art, nourriture de l'âme ; quel plus noble emploi peut-on faire de la vie ?

Mon cher Président, je suis sûr d'être l'interprète de l'unanimité des assistants, en levant mon verre à la longue, longue continuité de votre présidence.

Puisse la rosette de l'Instruction publique vous retrouver encore en fonctions !

M. Deperrière a répondu d'une voix émue :

Mes chers Collègues,
Mes chers Collaborateurs,

Si l'on reçoit avec plaisir une distinction faite pour encourager vos efforts, la récompense, sanctionnée par vos pairs, par ceux qui vous jugent, acquiert tout son prix et vous me faites, ce soir, passer un des plus agréables moments de ma vie.

Mon cher Miron d'Aussy, en termes trop bienveillants vous venez de m'adresser vos félicitations et celles de ces Messieurs. Je vous en remercie du fond de mon cœur ; mais permettez-moi de vous demander à quoi je serais parvenu parmi vous, si je n'avais été entouré de toutes les bienveillances, si vous ne m'aviez tous donné sans compter vos concours absolus, si je n'avais trouvé la voie tracée ?

Aussi, mes chers amis, ce sont assurément bien plus vos mérites que mon activité qui m'ont valu l'honneur que M. le Préfet m'a fait en me désignant, avec le concours de M. le Directeur des Beaux-Arts, au choix de M. le Ministre, et je vous demande, prenant justement la récompense autant pour vous que pour moi, de confondre l'expression de nos sentiments de gratitude pour les adresser à M. de Joly, à M. Roujon, à M. le Ministre. Puis combien mériterais-je d'être blâmé si, entouré de sympathies, comme je n'ai cessé de l'être au milieu de vous, je n'avais pas fait tous mes efforts pour remplir, de mon mieux, le mandat que vous m'aviez donné.

Enfin, dans notre milieu des arts, dans les relations avec des adeptes, tout n'est-il pas charme, et par le commerce des choses, et par celui des gens ? Grisés des merveilles de la nature, sans cesse sous le coup des émotions qui naissent au cœur à l'aspect du beau, les artistes font partager leurs joies à ceux qui les entourent et

Digitized by Google

rendent faciles et délicieusement agréables les missions comme celles que j'ai tenues de vous parmi eux.

Merci donc cordialement de vos suffrages, qui, après les plus agréables fonctions, me valent encore, avec une récompense, un souvenir particulier de vous.

Ces insignes de mon grade, que vous m'offrez si aimablement, seront conservés comme une précieuse relique pour moi et les miens.

Nous allons chacun, tout à l'heure, tremper nos lèvres dans une coupe de vin d'Anjou. Je viderai la mienne en votre honneur, vous demandant de ne point oublier Cormeray, Bodinier et Huault-Dupuy, mes prédécesseurs, qui m'ont si bien guidé et montré le chemin, et je garderai la dernière goutte pour un fidèle et un vaillant, pour Auguste Michel, sûr que l'évocation de son nom et le souvenir personnel que je lui adresse en ce moment, en sa présence, me vaudront toutes les acclamations.

Merci encore, Messieurs, et que tout à l'heure nos verres se choquent gaiement pour bien marquer les liens solides qui unissent nos cœurs.

M. Michel a offert ensuite à M. Deperrière des palmes en brillants, en lui apportant les vœux de tous ses collègues, heureux de sa distinction si méritée.

Puis, M. de Romain, désireux d'associer, dans une pensée délicate, Mme Deperrière, à l'hommage rendu à son mari, a présenté pour elle, au dévoué président des Amis des Arts, une très jolie gerbe de fleurs naturelles. Et les verres se sont choqués, où le vin d'Anjou pétillait joyeusement...

***

M. le général André, ministre de la Guerre, a visité la ville et l'École de cavalerie de Saumur, les 15 et 16 avril.

A son arrivée, le ministre a été salué par M. Gaitet, sous-préfet de Saumur, M. le colonel Dubois, commandant de l'École, et M. le docteur Peton, maire de Saumur. M. Beauvais, secrétaire général de Maine-et-Loire, remplaçant le préfet, malade, accompagnait le général André depuis Montreuil-Bellay.

Les réceptions officielles ont eu lieu à la gare. Le soir, un dîner intime a été servi à l'Hôtel du Commandement et suivi d'un bal auquel avaient été conviées toutes les notabilités saumuroises.

Le 16, les officiers de l'École ont exécuté divers exercices, et suivi le ministre dans une longue course aux environs de

Digitized by Google

Saumur. Le général André, bien que fatigué déjà par son voyage, a fait preuve dans la circonstance, d'une endurance étonnante.

Au cours de cette visite, le général André a remis les décorations suivantes :

Chevaliers de la Légion d'honneur :

M. le commandant Allenou, directeur des études ;

M. le capitaine de Redon, instructeur d'exercices militaires.

Médailles militaires :

M. Etévenon, adjudant ;

M. Hanryé, adjudant, maître de manège.

Palmes académiques :

M. le médecin-major de 1re classe Chupin ;

M. le commandant de Luigné, instructeur d'exercices militaires ;

M. le commandant de Contades, écuyer en chef ;

M. le capitaine de la Teillais, instructeur d'art militaire ;

M. le capitaine Muller, professeur d'histoire ;

M. le capitaine Gascoin, sous-directeur des études.

***

Le 4 mai a eu lieu, chez M. Courcier-Bourigault, le banquet de la Société des Anciens Sapeurs du Génie et de la Société des Anciens Pontonniers, aujourd'hui réunies.

M. le général Faugeron, président honoraire, présidait, ayant à sa droite M. Gallard, président de la Société fusionnée, et à sa gauche M. Benaîtreau, président de la Société des Anciens Sapeurs à Cholet. A la table d'honneur et aux autres tables avaient pris place MM. Gautier-Meslier, vice-président ; Albertini, secrétaire, et Maillet, trésorier de la Société ; Boulo, délégué de Nantes ; Bodet, Frémont, Ganière et Verger, délégués de Cholet ; Boisnard, Bedouin, Chouteau, Fauvel, Jernigon, Gaucher, Jehier, Lair, Leroy, Leray, Lucas, Montrot, Poirier, Rousseau, Thérin, Gouvrillon, Charozé, Hardy et les représentants de la presse.

Le banquet, admirablement servi par l'excellent traiteur M. Courcier-Bourigault, a été empreint de la plus cordiale gaîté.

Au dessert, M. Gallard, prenant le premier la parole, a déclaré que malgré ses occupations il avait bien voulu

Digitized by Google

accepter la présidence de la Société, mais qu'il était parfaitement secondé dans sa tâche par M. Gautier-Meslier, vice-président, qu'il a tenu à remercier.

M. Gallard a remercié également MM. Albertini, secrétaire; Maillet, trésorier; Chouteau, Gouvrillon et Jernigon, organisateurs du banquet.

Après avoir constaté l'heureuse réussite, grâce à la bonne camaraderie et à la concorde, de la fusion des Anciens Sapeurs du génie et des Anciens Pontonniers, M. Gallard porte un toast à la Société et à ses invités.

Succédant à M. Gallard, M. le général Faugeron s'est exprimé en ces termes :

MESSIEURS ET CHERS CAMARADES,

C'est aujourd'hui la première fois que les Anciens Pontonniers et les Anciens Sapeurs du Génie se réunissent à Angers, pour fêter, le verre en main, la fusion en une seule de vos deux sociétés.

Vous avez bien voulu me faire le grand honneur de m'inviter à présider cette fête de famille; mon premier devoir est de vous en exprimer toute ma reconnaissance.

Cet honneur, je le dois, avant tout, aux longues années pendant lesquelles j'ai, comme vous, porté les bandes rouges. Vous n'avez pas plus que moi, oublié ce qu'en dit le vieux refrain que nous chantions, avant la naissance de beaucoup d'entre vous, et que tous vous avez répété à votre tour : « tous bandes rouges et gens de cœur ! »

Vous ne me croiriez pas si je vous disais que je n'ai pas été très heureux et très fier le jour où, promu général, j'ai dû changer d'uniforme : il n'en est pas moins vrai qu'en quittant pour toujours ces bandes rouges, j'ai jeté sur elles un regard attendri qui n'était pas exempt de regrets et d'une certaine tristesse. Je me souvenais de les avoir portées, non sans honneur, dans la plaine de Magenta et sur les collines de Solférino, aux champs de Borny, de Gravelotte, de Saint-Privat, de Servigny : celles qui les remplaçaient ne devaient pas, pour moi, recevoir comme elles le baptême du feu ; elles ne devaient pas, hélas ! voir le jour de la revanche.

Ces chères bandes rouges, elles sont, en France, l'emblème de ce qu'on a appelé les armes spéciales.

Nous avons pour nos camarades des autres armes, quand surtout nous avons, sur le champ de bataille, partagé leurs efforts et leurs dangers, toute l'estime et l'admiration qu'ils méritent, mais si notre rôle devant l'ennemi est moins brillant peut-être, en ce qu'il ne demande pas, au même degré, l'élan, l'entrain, la force française, il exige, d'autre part, des qualités particulières de solidité, de résis-

Digitized by Google

tance, de sang-froid. Nous n'avons que rarement à fournir la charge qui grise, qui entraine, qui fait, dans une généreuse colère, briser toutes les résistances, surmonter tous les obstacles; notre devoir spécial, à nous, plus calme, plus modeste peut-être, mais non moins glorieux, c'est de travailler inébranlables, imperturbables, sous le feu de l'ennemi et de mourir, comme les autres, en faisant aussi notre devoir, quand la patrie le commande.

Mais je me laisse entrainer, quand je ne voulais que causer simplement avec vous, en vieux camarade.

Je voulais vous dire combien je trouve utile et réconfortant, dans les jours d'épreuve que traverse notre pays, le spectacle de ces Sociétés comme la nôtre, comme celle des vétérans, où les vieux soldats se cherchent, se retrouvent, se rapprochent de leurs anciens camarades et de leurs anciens chefs, prouvant ainsi à tous, et particulièrement aux détracteurs inexcusables et aux ennemis de cette noble armée, à laquelle nous sommes tous si fiers d'avoir appartenu, que les fatigues, les travaux, les dangers affrontés en commun, quand nous étions jeunes, pleins d'ardeur, ont créé entre nous tous, quels que soient notre grade et notre rang dans la société, des liens que rien ne saurait briser et dont la solidité à toute épreuve serait notre salut, si le malheur des temps nous appelait encore à défendre contre l'envahisseur le sol sacré de la Patrie.

Oui, mes camarades, je sais, je sens que, si je devais encore, pour défendre notre cher pays, sortir du fourreau ma vieille épée, vous seriez nombreux à me suivre.

En attendant, nous ne faisons point, nous ne voulons point faire de politique, car elle est trop souvent un élément de division, de discorde; nous ne voulons, en nous rapprochant les uns des autres, que serrer nos rangs sous les plis glorieux de notre vieux drapeau tricolore, pour lequel ont combattu et sont morts tant de nos pères et de nos frères, pour la défense et l'honneur duquel nous sommes prêts à les imiter.

Permettez-moi, en terminant, de vous confier encore quelques pensées auxquelles m'ont conduit l'expérience et la réflexion pendant une vie déjà longue.

J'arrive à ne plus bien comprendre le nombre infini de catégories dans lesquelles on veut classer tous les citoyens.

Il me semble qu'en réalité et au fond, il n'y a, tout au moins, au point de vue de la valeur morale, qui pour moi prime tout, que deux variétés bien distinctes dans l'espèce humaine : d'un côté, ceux que j'appellerai, si vous le voulez bien, les « braves gens »; ce sont ceux qui en toute circonstance prennent leur conscience pour guide de leur conduite, qui suivent, sans jamais s'en écarter, le chemin du Devoir et de l'Honneur, mettant partout et toujours l'intérêt général au-dessus de leur intérêt personnel; et, de l'autre côté, deuxième catégorie en dehors de ces braves gens... les autres.

Digitized by Google

Et voyez comme cette classification si simple est commode dans toutes les circonstances de la vie : il n'y a qu'à prendre comme règle unique et générale de conduite de rester toujours dans la première catégorie : les braves gens.

Ceux-là, qui seuls méritent réellement d'être aimés et estimés de leurs concitoyens, il s'en trouve dans toutes les classes, dans tous les rangs de la société, et beaucoup, je vous l'assure, parmi les humbles et les pauvres, parmi ceux que, dans l'armée, où ils étaient nombreux, on appelait jadis les vieux serviteurs.

Je connais de modestes laboureurs, sachant à peine lire et écrire, j'ai connu de simples soldats sans ambition et sans avenir, méritant de figurer au premier rang des braves gens, par la dignité de leur vie, l'élévation de leur caractère et, d'autre part, il m'est arrivé plus d'une fois dans ma longue carrière de rencontrer des gens riches et instruits, des officiers de grade élevé, des grands seigneurs, des hommes politiques renommés pour leur intelligence et leur habileté qui, trop souvent guidés par l'égoïsme et l'intérêt personnel, ne méritaient à coup sûr d'être classés que parmi... les autres.

Faisons donc, Messieurs, tous nos efforts pour être et rester toujours dans la première catégorie. C'est ce que vous souhaite, de tout cœur, votre vieux camarade et doyen d'âge, en buvant avec vous à la santé des « braves gens » et aussi à l'avenir, à la prospérité de la Société nouvelle que nous inaugurons aujourd'hui.

Au nom des délégués de Cholet, M. Benaîtreau a déclaré que l'amitié du groupe Choletais était toujours acquise aux Angevins, qu'il a invités à assister à l'inauguration à Cholet, le 13 juillet prochain, du monument élevé à la mémoire des morts pour la Patrie.

M. Benaîtreau a porté, en terminant, un toast à l'armée et à l'union des deux Sociétés.

La parole a été ensuite donnée aux chanteurs, qui ont été vivement applaudis.

Au cours du banquet, un magnifique bouquet a été offert à M. Benaîtreau.

***

Le dimanche, 6 avril, une fête patriotique réunissait au Fuilet une partie des habitants des communes du canton de Montrevault. Cette charmante fête a été réussie en tous points.

M. du Reau, le sympathique conseiller général, a remis au président de la section n° 1540 des vétérans des armées de terre et de mer, le drapeau de la section.

***

Digitized by Google

Le 11 mai, les vétérans de la commune du Voide, appartenant à la 43e section de Vihiers, ont célébré leur fête annuelle, avec l'entrain et la cordialité qui distinguent toutes les cérémonies de ce genre.

***

Le deuxième dîner trimestriel des Angevins résidant à Paris, a eu lieu, le 20 mars dernier, dans les salons de M. Corazza, au Palais-Royal.

Malheureusement la grippe, dit *Le Patriote*, avait fait quelques vides dans les rangs des convives. La réunion n'a été pour cela ni moins cordiale, ni moins brillante, et, comme toujours, les absents ont eu tort.

Après le dîner, où figuraient avec honneur quelques bons crûs du pays natal, M. G. Richou, bibliothécaire à la Cour de Cassation, a proposé, au nom du Comité, pour lui succéder à la présidence, M. René Brochin. Dans une de ces savoureuses allocutions, dont il a le secret, il a esquissé le portrait de ce véritable Angevin, laborieux, serviable et d'une intransigeante honnêteté qu'est M. Brochin. Il l'a montré s'élevant par son seul travail au premier rang de la cléricature parisienne, fondant le cours du notariat si apprécié des jeunes gens qui se destinent à cette carrière et enfin choisi, par le Président du Tribunal de la Seine, pour remplir les délicates fonctions de curateur aux successions vacantes. Il a rappelé, qu'ouvrier de la première heure, il n'avait jamais cessé de travailler à la prospérité du « Vin d'Anjou » et qu'il avait fallu violenter sa modestie et lui imposer, en quelque sorte, la présidence pour laquelle le vœu de ses compatriotes le désignait depuis longtemps.

Inutile de dire que ces éloges ont été pleinement ratifiés par les applaudissements des convives et que M. Brochin a été élu à l'unanimité pour présider le « Vin d'Anjou » pendant l'année 1902.

La fête s'est terminée, suivant l'aimable tradition du « Vin d'Anjou », par une soirée artistique et musicale.

***

Le dernier mouvement judiciaire intéressait tout particulièrement notre ville et notre département.

Ont été nommés :

Conseiller à la Cour, à Angers, M. Lepelletier, procureur de

Digitized by Google

la République, à Angers, en remplacement de M. Dessalles, admis à la retraite, et nommé conseiller honoraire.

Procureur à Angers, M. Jacomet, avocat-général à Montpellier.

Procureur à Domfront, M. de Villeneuve, procureur à Baugé.

Juge à Mamers, M. de Bordenave, juge suppléant à Baugé.

M. Dubois, juge à Baugé, a été chargé de l'instruction, en remplacement de M. de la Roussille.

***

M. le général de brigade Samary, disponible, a été nommé au commandement de la 36e brigade d'infanterie et des subdivisions de région d'Angers et de Cholet, en remplacement de M. le général Koch, décédé avant d'avoir pris possession de son commandement.

***

M. de Ferron, qui a commandé, à Angers, le 135e régiment d'infanterie, vient d'être nommé général de brigade et placé à la tête du génie de la 15e région, à Marseille.

***

M. le lieutenant de vaisseau René Richard, de Cholet, a été nommé au commandement de la canonnière la *Zélée*, en Extrême-Orient.

***

M. le docteur Binet-Sanglé, médecin-major de 2e classe au 6e génie, vient d'être élu à l'unanimité, par le Conseil des professeurs de l'Ecole de psychologie de Paris, professeur titulaire à ladite Ecole.

***

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts vient de nommer :

Officiers de l'Instruction publique :

M. Gordien, vice-président du Conseil de Préfecture,

M. le docteur Michalowicz, conseiller général du canton de Noyant.

Officiers d'académie :

M. Baron, adjoint au Maire d'Angers,

M. Gabillaud, chef du Cabinet du Préfet de Maine-et-Loire,

M. Malissou, premier fondé de pouvoirs de M. le Trésorier-payeur général de Maine-et Loire,

Digitized by Google

M. Brahy, l'éminent chef d'orchestre, et M. Vielle, trésorier des Concerts populaires d'Angers.

***

M. Pécheteau Armand, adjoint au maire de Longué (Maine-et-Loire) a été nommé chevalier du Mérite agricole, pour services rendus à l'agriculture.

***

C'est avec plaisir encore que nous annonçons que notre distingué collaborateur, M. le chanoine Bruley des Varannes vient d'être l'objet d'une distinction flatteuse émanànt de l'empereur de Russie.

Le Tsar Nicolas II a envoyé à l'aumônier de l'escadre du Nord en souvenir de la visite de Leurs Majestés à Dunkerque, la croix de commandeur de Sainte-Anne.

***

Par décision présidentielle, M. Belhague, capitaine du génie, précédemment au 6e génie, à Angers, a été nommé chevalier de l'Ordre du Dragon de l'Annam.

***

Le journal le *Temps* a raconté récemment la singulière aventure dont fut victime, à Angers, Octave Gastineau « devenu plus tard secrétaire rédacteur des procès-verbaux du Corps législatif et auteur de plusieurs pièces très spirituelles et absolument charmantes. C'était un esprit des plus fins et des plus délicats. Or, il avait essayé de débuter au barreau, à Angers. On lui confie une affaire d'office. Il se présente devant la Cour d'assises. On lui donne la parole et, comme il était fort timide, il commença en ces termes: « Mes... mes... mes... » Le président, paternel, essaye de l'encourager : « Remettez-vous, maître Gastineau. » Et l'infortuné reprend : « Mes... mes... mes... » Sur quoi, un juré, qui manquait de patience, s'écrie : « Mais... il bêle !.. » Et il ne put jamais aller plus loin. C'est ce qu'il appelait un peu pompeusement son « entrée au barreau ».

***

Le 19 mars, ont été célébrées, en l'église Notre-Dame, les obsèques du regretté M. Albert Voisin, conseiller général du canton Nord-Est d'Angers, et maire de Saint-Sylvain.

Le deuil était conduit par MM. Alfred Voisin, fils du défunt,

Digitized by Google

et des Varannes, son beau-père, par Mgr Pasquier et par MM. Voisin, Merlet, sénateur, André Guérin, le lieutenant-colonel de la Garenne, Lebault de la Morinière, de Saint-Chamand, de Bourqueney, le baron Hamelin, Charles Hamelin, le général Poulléau, commandant le 18e corps d'armée, et l'abbé Bruley des Varannes, aumônier de la flotte, membres de la famille.

Tenaient les cordons du poêle : MM. Beauvais, secrétaire général de la préfecture, représentant M. le Préfet, malade et excusé, Charles Bouhier, maire d'Angers, Désiré Richou, conseiller général, et Prevost-Le Motheux.

Immédiatement après la famille venaient, avec leurs drapeaux, les différentes Sociétés dont M. Albert Voisin faisait partie : l'Association Fraternelle des Anciens militaires, ayant à sa tête son président, M. Cardi ; l'Union générale des Sociétés de secours mutuels, ayant à sa tête son président, M. Triquier; le Dispensaire des Sociétés de secours mutuels, ayant à sa tête son président, M. Boussin; la Société de l'Etoile, ayant à sa tête son président, M. Lemesle ; la Prospérité ; l'Association des Anciens élèves de l'Ecole du faubourg Saint-Michel, ayant à sa tête M. Quenion, directeur de cette Ecole, et M. Robert, instituteur-adjoint; l'Union cycliste du canton Nord-Est, ayant à sa tête son président, M. Biéron.

La famille avait exprimé le désir qu'aucune couronne ne fût envoyée, à l'exception de celles offertes par les Sociétés. On remarquait celles qui portaient les inscriptions suivantes :

La Société des Anciens militaires à leur membre honoraire:

La Société de l'Etoile à son bienfaiteur A. Voisin, conseiller général de Maine-et-Loire ;

La Société la Prospérité à son regretté vice-président honoraire ;

Le Dispensaire des Sociétés de secours mutuels ;

L'Union Cycliste du canton Nord-Est d'Angers à son président honoraire ;

Les Anciens élèves de l'Ecole du faubourg Saint-Michel à leur bienfaiteur.

Quelques autres couronnes offertes par des amis intimes et par les serviteurs étaient placées dans un landau.

Une foule immense avait tenu à venir donner un dernier témoignage de profonde sympathie à l'homme excellent que fut toujours M. Albert Voisin.

L'absoute a été donnée par M. l'abbé Grellier, vicaire-général, représentant Mgr l'Evêque.

Après la cérémonie, le cortège s'est reformé pour se rendre à Echarbot, commune de Saint-Sylvain, où le corps a été déposé provisoirement dans la chapelle Saint-Charles. Les sociétés ont tenu à accompagner le cercueil jusqu'à l'octroi de la route de Paris.

***

Digitized by Google

La sépulture de M. le comte Antoine de Cambourg a eu lieu le jeudi 17 avril, à 10 heures. Après la messe, célébrée dans l'église de Mâchelle, le cercueil fut porté à Martigné et déposé dans le caveau de famille.

La présence de nombreux amis, venus des communes voisines et d'Angers, prouve le vide que laisse dans tout le pays la mort de cet homme de bien ; et la population de Mâchelle, par son empressement, affirmait combien était ressentie la perte que faisait la commune, combien étaient appréciées l'intelligence et la charité avec lesquelles étaient rendus les services que tous pouvaient aller demander au château des Marchais.

Le deuil était conduit par les vicomtes Jean et Jacques de Cambourg, ses fils ; par le vicomte Retailliau, son gendre ; par le vicomte François de Cambourg ; le comte de Ribes ; le baron de Charette ; le comte Ferrand ; le lieutenant et le baron de Cambourg ; le capitaine de Vaugirault ; baron de Vezins ; baron de Romans ; les comtes Henri et Maurice du Reau ; le vicomte et le baron de Rochebouët ; vicomte de Boispean ; le comte et le vicomte de Beaurepaire.

Au cimetière, M. Bazantay, maire de Mâchelle, avec une émotion communicative, rendit hommage aux belles et nobles qualités de M. le comte de Cambourg et exprima les regrets douloureux que causait sa mort au conseil municipal, à la commune de Mâchelle, à tous ceux qui l'avaient connu.

A. Z.

A Travers les Livres et les Revues

Le R. P. Ubald d'Alençon vient de publier l'*Obituaire et le Nécrologe des Cordeliers d'Angers* (1216-1790)[1].

On appelle obituaires des registres, généralement en forme de calendriers, sur lesquels les communautés religieuses du moyen âge inscrivaient, au jour anniversaire de la mort ou de la sépulture, les noms de leurs membres défunts, de leurs confrères ou associés spirituels et de leurs principaux bienfaiteurs. Aussi, quand un couvent avait joué un rôle important dans l'histoire d'une ville ou d'une province, quand il avait donné asile à des personnages justement célèbres, quand, après avoir bénéficié des largesses des grands et des hommes

[1] Angers, Germain et G. Grassin ; Paris, Œuvre de Saint-François d'Assise. Un vol. in-8° couronne de 118 p.

Digitized by Google

d'église, il devait en retour abriter leur dépouille mortelle, l'obituaire, avec les noms et les dates qui y figurent, peut-il fournir aux érudits quantité de renseignements ou d'indications qu'il leur serait difficile de rassembler dans un long et pénible travail.

Tel était précisément le couvent des Cordeliers d'Angers. La maison était ancienne, puisqu'elle aurait été fondée, dès le premier quart du XIIIe siècle, par un compagnon même de saint François d'Assise. De toutes les communautés angevines, si l'on excepte les grandes abbayes, c'était la plus richement dotée. Les religieux savaient apprécier les avantages de la popularité et se mêlaient volontiers à la vie sociale, municipale et politique des habitants. L'église, vaste et bien ornée, attirait le public, qui s'y rendait en foule. Les plus nobles familles de la province, les de Craon, de Beauvau, plus tard les Boylesve, Isabelle d'Avaugour, Catherine de la Haie avaient voulu y avoir leur sépulture. René d'Anjou, « le sérénissime roi de Sicile et de Jérusalem », avait demandé par testament que son cœur fût « porté, le lendemain de son obit, en l'église des Frères Mineurs d'Angers, pour être inhumé et ensépulturé en la chapelle de Saint-Bernardin, contiguë à l'église desdits Frères Mineurs ». Le cœur de Jeanne de Laval, son épouse, fut déposé, en 1498, à côté de celui du bon roi. D'autres tombes très modestes, avec leurs inscriptions suppliantes, sollicitaient les prières des visiteurs et des âmes charitables. Plus simplement encore, les religieux étaient enterrés le long du cloître, dans la salle du chapitre et dans le cimetière du couvent.

Avec les noms de ces vénérables défunts, ce sont les noms de tous les bienfaiteurs et amis auxquels la communauté devait le suffrage de ses prières, que les scribes chargés de tenir à jour l'obituaire des Cordeliers ont notés soigneusement pendant cinq siècles et que les travailleurs angevins seront heureux de retrouver dans le livre du R. P. Ubald.

L'obituaire original des Cordeliers n'existe plus. Les archives de Maine-et-Loire en possèdent une copie qui semble avoir été faite au XVIe siècle et qui s'arrête à 1709; mais cette copie ne nous est pas parvenue dans son intégrité et l'éditeur a dû la compléter, d'abord à l'aide d'extraits recueillis au XVIIe et au XVIIIe siècle par Dubuisson-Aubenay et Baluze, puis au moyen du nécrologe ou « registre des décès des religieux

Digitized by Google

Cordeliers », déposé aujourd'hui à l'état-civil de la mairie d'Angers. Ainsi le travail du R. P. Ubald peut être considéré, non comme une reproduction, mais plutôt comme une reconstitution de l'ancien obituaire.

Cette savante publication est accompagnée d'une bibliographie raisonnée des obituaires franciscains, de notes historiques et biographiques, d'un index des noms de personnes et des noms de lieux qui ajoutent encore à l'intérêt de l'ouvrage. Les abréviations sont, sans doute, un peu nombreuses, mais elles sont par trop simples pour présenter la moindre difficulté à ceux qui sont familiarisés avec les textes du moyen âge.

Si j'arrive trop tard pour recommander aux lecteurs de la *Revue* le roman que Mlle Alanic a publié sous le titre de *Ma cousine Nicole* [1], j'ai plaisir du moins à constater ici que cette œuvre délicate et charmante a été accueillie par toute la presse avec la faveur qu'elle mérite.

Ma cousine Nicole, de l'avis des meilleurs juges, est supérieure encore à *Norbert Dys* et au *Maître du Moulin-Blanc ;* en effet, si le style est également net et coloré, si les descriptions sont, comme toujours, traitées avec une grande perfection, dans ce nouveau roman les épisodes sont plus variés, l'allure générale est plus ferme, plus vigoureuse, comme il convient à un récit où les scènes militaires tiennent une place importante. — L'auteur vient d'affirmer une fois de plus son talent d'écrivain et de romancier.

L'*Impérialisme allemand* [2], par M. Maurice Lair, a pour objet de mettre en vive lumière l'évolution morale qui, depuis 1870, a si profondément modifié le génie de la nation allemande ; il nous montre comment cette nation, résignée jadis à recevoir l'impulsion du dehors, a puisé dans ses victoires militaires la confiance en elle-même et l'orgueil de sa supériorité ; comment, au lendemain de ses triomphes, elle a revendiqué la première place entre les grandes puissances ; quels moyens elle a employés pour l'obtenir et pour la conserver.

[1] Paris, E. Flammarion ; un vol. in-18. — Prix : 3 fr. 50.

[2] L'*Impérialisme allemand,* par M. Maurice Lair. Un volume in-18 jésus (Librairie Armand Colin, rue de Mézières, 5, Paris), broché, 3 fr. 50.

Digitized by Google

La politique « mondiale » dont retentissent les journaux et les tribunes parlementaires, le sentiment « impérialiste » que l'on se plaît trop volontiers à croire l'apanage du peuple anglais, c'est peut-être à l'Allemagne que le monde doit de les avoir vu naître et se développer sous la double forme de l' « industrialisme » et de la « paix armée ». Cette politique valut à l'Allemagne de beaux bénéfices. Aujourd'hui, quelques symptômes font douter si ce pays n'a pas trop présumé de ses forces, rompu trop brusquement avec les traditions de son passé. L'avenir seul pourra le dire; il établira aussi quelle part d'honneur — ou de responsabilité — revient à l'Allemagne dans l'orientation nouvelle de la politique internationale, dans l'évolution des mœurs et des idées, dans le développement des problèmes sociaux de l'heure présente.

Ce très intéressant ouvrage fera bonne figure près de celui de M. Victor Bérard sur *l'Angleterre et l'Impérialisme*, à côté des savantes *Études sur l'Allemagne politique*, de M. André Lebon.

A signaler, parmi les articles qui ont paru récemment dans les diverses Revues de notre province :

Le Père Joseph et le siège de la Rochelle, par M. l'abbé Dedouvres, *l'Architecture nationale et les Académies de Saint-Luc*, par M. l'abbé T. Houdebine (*Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, février et avril 1902) ;

Quelques documents historiques sur Michel Chevreul, recueillis et publiés par M. le Dr Mâreau, et une notice sur *l'Hôpital de Morannes*, par M. le Dr Picard (*Archives médicales d'Angers*, avril et mai 1902) ;

L'Ile Saint-Aubin, description et histoire, par M. l'abbé Houdebine (*Anjou historique*, mai 1902).

Ch. U.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

La Liberté et le Devoir, Fondements de la Morale, et Critique des Systèmes de Morale contemporains, par Albert FARGES, docteur en philosophie et en théologie, ancien Directeur aux Séminaires de Saint-Sulpice et de l'Institut catholique de Paris, Supérieur du Séminaire de l'Université catholique d'Angers. Un vol. grand in-8° raisin de 518 p. — Paris, Berche et Tralin, 1902.

Ouvrage excellent à tous les points de vue, que nous nous contentons de signaler ici en un mot, parce qu'il sera l'objet de comptes rendus détaillés dans les revues spéciales. L'auteur prend à partie les très graves et très pernicieuses erreurs mises de nos jours en circulation à l'encontre des principales vérités morales. Il les réfute avec cette sûreté de doctrine, cette clarté, cette vivacité, cette chaleur qui font le charme de ses autres ouvrages et en expliquent le remarquable succès. Signalons en particulier la défense de la liberté contre les objections élevées au nom de la science contemporaine et, au cours de cette défense, la contribution de l'auteur à la solution de cette objection désormais fameuse, prise de la constance de l'énergie. Nous tenons à observer, au profit de ceux qui n'auraient pas encore fait connaissance avec le savant Sulpicien, que son nouvel ouvrage se recommande, comme les précédents, par l'emploi de tous les moyens qui peuvent en rendre la lecture aisée, agréable et fructueuse. Grâce à des manchettes habilement distribuées, le lecteur se repère en un clin d'œil au cours d'une discussion. L'indication, au bas des pages, des sources françaises et contemporaines, est copieuse, sans être touffue à l'excès et fatigante, visant manifestement à l'effet d'éblouir le lecteur plutôt que de le servir. La table des matières, parfaitement articulée et nette, est, en raccourci, tout l'ouvrage et permet d'aller d'un bond au passage qui intéresse pour le moment d'une manière spéciale. Nous estimons que l'ouvrage de M. Farges a sa place marquée dans la bibliothèque de quiconque cultive la science morale.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1328-2.

Digitized by Google

INDEXED

REVUE DE L'ANJOU

51e Année

Nouvelle Série

5e et 6e Livraisons — Mai et Juin 1902

TOME XLIV

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1902

Digitized by Google

SOMMAIRE

MAI-JUIN

Les Institutions judiciaires en France au XIe siècle. Région angevine. — **Louis Halphen** 337

L'Hospice des Récollets de Chambiers, près Durtal (1629-1789). — **Joseph Denais** 374

Poésies : A mon étoile; — Jeanne d'Arc; — Candeur; — Le bois joli. — **Paul Drouet** 389

Voyage à travers un vieux registre. La Société populaire de Beaufort-en-Vallée (1793) (suite). — **Abbé G. Hautreux** 392

Le rétablissement du culte après la Terreur. Orthodoxes et Constitutionnels (1795-1803) (suite et fin). — **E. Queruau-Lamerie** .. 409

Conte de nouvel an. — **Jeanne d'Étiau** 429

Siège du fort Saint-Martin et fuite des Anglais de l'île de Ré. Relation historique écrite en latin au XVIIe siècle par Jacques Isnard, traduite en français en 1879 par le Dr Atgier (suite). — **Dr Atgier** 437

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette (près Angers). Mai et Juin 1902. — **A. Cheux** 459

Chronique 461

Comité de la Ligue angevine contre la tuberculose. — Renouvellement du Bureau et du Comité de la Société des Amis des Arts. — La Société des Amis des Arts et la reconstruction de l'Ecole régionale des Beaux-Arts. — Nomination et création d'une chaire à l'Ecole de Médecine. — Nos compatriotes : M. le comte de Blois, membre titulaire de la Société nationale d'Agriculture de France; M. Joseph Denais à l'assemblée générale de la Presse parisienne; M. Alfred Haffner et M. Gaston Réchin. — M. d'Olonne et Mme Morineau, lauréats de l'Institut. — Un legs au Bureau de Bienfaisance d'Angers. — La dot du legs Guilhem. — *Vesper*, de M. L. de Trélon. — Une copie de l'*Abusé en Court*. — Un jeu de l'Alluette. — Le sceau des Crawford gravé par un Saumurois. — Un don au Musée de l'Armée. — La tour Saint-Aubin. — Dîner du Vin d'Anjou. — Fête des Combattants de 1870. — Le 20e anniversaire de la fondation du *Petit Courrier*. — Distinctions honorifiques. — Les obsèques de l'enseigne Paul Henry. — Nécrologie : Mme Henry Gréville, M. Fourcault. — **A. Z.**

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs
Le fascicule : 2 fr. 50

Digitized by Google

LES

INSTITUTIONS JUDICIAIRES EN FRANCE

AU XIe SIÈCLE

RÉGION ANGEVINE[1]

Les institutions françaises du XIe siècle, comme celles de toute époque de transition, se présentent à nous avec des contours moins arrêtés, des caractères moins précis que celles des siècles suivants. La société féodale n'est pas alors aussi fortement constituée qu'elle le sera par la suite; elle offre cependant aux historiens un fécond sujet d'études. Les institutions monarchiques, depuis l'ouvrage de M. Luchaire[2], sont hors de cause; mais peut-être n'en est-il pas de même des institutions strictement féodales. Il semble que, sur ce terrain, beaucoup reste encore à faire, et que le plus sage soit, pour l'instant, non pas de se risquer dans des synthèses tout au moins prématurées, mais d'étudier ces institutions province par province. Nous voudrions l'essayer ici pour les institutions judiciaires en nous restreignant à la région angevine; non pas que l'Anjou forme à cette époque un pays de constitution exceptionnelle, mais

[1] Les pages qui suivent sont, sauf une légère modification, la reproduction d'un article que nous avons publié dans la *Revue historique*, t. LXXVII (1901), p. 279 et suiv.

[2] Achille Luchaire, *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*, 2e éd., Paris, 1891, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

précisément, au contraire, parce qu'il nous paraît représenter assez bien la condition moyenne des provinces françaises[1].

Les seules sources d'information auxquelles nous aurons recours seront des chartes; les chroniques ne peuvent, dans le cas présent, nous fournir aucune indication. Les chartes, au contraire, non seulement ont, en général, le mérite de l'exactitude, mais encore nous renseignent d'une manière souvent très circonstanciée. Le nombre de celles que nous pourrons utiliser est d'ailleurs assez grand : beaucoup ont déjà été publiées, notamment dans l'*Epitome fundationis Sancti Nicolai Andegavensis* de Laurent Le Peletier[2], dans les *Archives d'Anjou*[3] et le *Cartulaire du Ronceray*[4] de Marchegay, dans le *Livre des serfs de Marmoutier* de Salmon et de Grandmaison[5], dans le *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers* de M. Bertrand

[1] Ce que nous entendons par « région angevine », c'est, d'une manière assez large, la région dans laquelle le pouvoir des comtes d'Anjou s'est exercé au XIe siècle; aussi, certains documents tourangeaux ou vendômois pourront-ils figurer ici. Et, de même, ce que nous entendons par XIe siècle, ce n'est pas un espace de temps rigoureusement de cent ans, mais la période comprise entre l'avènement de Foulque Nerra (987) et la mort de Foulque le Réchin (1109).

[2] Laurent Le Peletier, *Rerum scitu dignissimarum a prima fundatione monasterii S. Nicolai Andegavensis ad hunc usque diem Epitome, necnon ejusdem monasterii abbatum series* (désigné dès l'époque de la publication sous le titre de *Epitome fundationis S. Nicolai Andegavensis*). Angers, 1635, petit in-4°. — Le même auteur avait publié, quelques années avant, un ouvrage analogue, mais moins complet, sous le titre de *Breviculum fundationis et series abbatum S. Nicolai Andegavensis*. Angers, 1616, petit in-4°.

[3] P. Marchegay, *Archives d'Anjou, recueil de documents et mémoires inédits sur cette province*. Angers, 1843-1853, 2 vol. in-8°.

[4] *Cartulaire de l'abbaye du Ronceray d'Angers*, publié par P. Marchegay et complété par une table alphabétique des noms dressée par E. Vallée. Paris et Angers, 1900, in-8°. (Antérieurement à la publication de la table par E. Vallée, le Cartulaire du Ronceray était simplement muni de l'indication suivante : *Archives d'Anjou*, par P. Marchegay, t. III. Angers, 1854, in-8°.)

[5] *Livre des serfs de Marmoutier*, publié par A. Salmon, suivi de chartes sur le même sujet et précédé d'une étude sur le servage en Touraine, par Ch. Loizeau de Grandmaison (t. XVI des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*). Tours, 1865, in-8°.

Digitized by Google

de Broussillon[1], dans le *Cartulaire de la Trinité de Vendôme* de M. l'abbé Métais[2] et le *Cartulaire de Noyers* de M. l'abbé Chevalier[3]; beaucoup sont encore inédites, restant soit à l'état de cartulaires originaux et de documents isolés, soit à l'état de copies; à ce dernier point de vue, il convient de mentionner surtout la *Collection dom Housseau*[4], à laquelle on peut ajouter les transcriptions faites par Gaignières du *Cartulaire de Saint-Serge d'Angers*[5] et celles faites par Marchegay en vue de la publication du *Cartulaire angevin de Marmoutier*[6].

Quant aux travaux de seconde main, ils ne pourront nous être d'un grand secours : les manuels de MM. Luchaire[7], Glasson[8] et Viollet[9] ont un caractère forcément trop général. M. Flach, d'autre part, dans ses *Origines de l'ancienne France*[10], a pour but d'expliquer la formation

[1] *Cartul. de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, publié par Bertrand de Broussillon (collection de documents publiés par la Société d'Agriculture, sciences et arts d'Angers). Angers, 2 vol. in-8° (en cours de publication).

[2] *Cartul. de l'abbaye cardinale de la Trinité de Vendôme*, publié, sous les auspices de la Société archéologique du Vendômois, par l'abbé Métais. Paris et Vendôme, 1893-1897, 4 vol. in-8° (le quatrième volume formant table). — M. l'abbé Métais a publié depuis (Vannes, 1900) un nouveau tome IV complétant les trois premiers volumes; un tome V contiendra les tables de l'ensemble.

[3] *Cartul. de l'abbaye de Noyers*, publié par l'abbé C. Chevalier (t. XXII des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*). Tours, 1872, in-8°. — Les autres recueils, où l'on trouvera publiés des documents intéressant la question seront indiqués au fur et à mesure des citations.

[4] *Collection d'Anjou et de Touraine* ou *Collection dom Housseau*, formant 31 vol. mss. conservés à la Bibl. nat. Les cinq premiers volumes (t. I, II[1], II[2], III, IV) sont les plus importants pour l'époque que nous étudierons ici.

[5] Bibl. nat., lat. 5446.

[6] Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5021-5024.

[7] Achille Luchaire, *Manuel des institutions françaises, période des Capétiens directs*. Paris, 1892, in-8°.

[8] Glasson, *Histoire du droit et des institutions de la France*, surtout t. IV. Paris, 1891, in-8°.

[9] Viollet, *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*. Paris, 1890-1898, 2 vol. in-8°.

[10] Flach, *Les origines de l'ancienne France*. Paris, 1886-1893, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

des pouvoirs judiciaires aux xe et xie siècles plus encore que d'en montrer le mécanisme; et là où il aborde le deuxième point, il ne nous paraît pas s'être suffisamment gardé contre cette tendance fâcheuse qui consiste à voir les institutions de cette époque à travers celles des siècles postérieurs[1]. — Pour ce qui a trait spécialement à l'Anjou, nous avons, il est vrai, deux ouvrages, l'un de M. d'Espinay, intitulé : *les Cartulaires angevins*[2]; l'autre de M. Beautemps-Beaupré, intitulé : *Recherches sur les juridictions de l'Anjou et du Maine*[3]. Mais M. d'Espinay ne consacre à notre sujet qu'un chapitre très court et assez superficiel. Et, quant à M. Beautemps-Beaupré, il n'a guère cherché à mettre en lumière, pour le xie siècle, que la composition du tribunal du comte; encore dans ce champ restreint ne nous semble-t-il pas avoir toujours évité les assertions inexactes ou tout au moins trop absolues.

I

Cette étude des institutions judiciaires du xie siècle comprend deux parties : ou bien ce sont deux puissances féodales[4] qui sont en présence, ou bien, au contraire, c'est

[1] C'est ainsi que, à en croire M. Flach, ce serait, dès le xie siècle, un principe établi que tout seigneur n'est justiciable que de ses pairs. Mais cette notion n'est exprimée dans aucun des documents qu'il cite, et la charte angevine, qu'il analyse tout au long (t. I. p. 327 et suiv.) et sur laquelle, principalement, il fait fond, si l'on s'en tient au texte, au lieu de se laisser aller à des interprétations arbitraires, ne peut, en aucune façon, appuyer cette thèse.

[2] D'Espinay, *Les cartulaires angevins, étude sur le droit de l'Anjou au moyen âge*. Angers, 1864, in-8o.

[3] Beautemps-Beaupré, *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au XVIe siècle*. 2e partie : *Recherches sur les juridictions de l'Anjou et du Maine pendant la période féodale*, t. I. Paris, 1890, in-8o.

[4] Nous prenons ces termes dans leur sens plein, qui est celui de « possesseur de fief », que ce possesseur soit un laïque ou un clerc ou une communauté (chapitre, monastère).

Digitized by Google

un seigneur et un de ses sujets. Dans un cas, à cette époque, où les liens vassaliques sont extrêmement lâches, nous avons affaire à deux personnalités, qui, dans la pratique, se trouvent presque sur le pied d'égalité; ce que nous voyons dans le second cas, c'est un maître à peu près souverain dans l'étendue de ses domaines, dont il exploite les terres et les habitants. A ces deux situations opposées correspondent tout naturellement des institutions judiciaires essentiellement différentes, que nous examinerons successivement.

Plaçons-nous d'abord dans le monde des feudataires. — Ce qui frappe, avant tout, c'est l'absence de tribunaux d'une constitution fixe et permanente. Quand on parle, par exemple, de la cour du comte, *curia comitis*, il ne faut pas se représenter un tribunal d'une composition stable, mais une réunion, toutes les fois différente, d'hommes rassemblés spécialement dans chaque occasion par le comte chargé de rendre ou de faire rendre la justice. C'est ainsi que, pour quatre affaires toutes tranchées, à peu près à la même date, en la cour de Foulque le Réchin, les juges furent, pour l'une, le comte lui-même, Robert le Bourguignon, son fils Rainaud, Haimon du Val et Hugue de Mayenne[1]; pour l'autre, Hugue de Mayenne et Foulque de la Meute seulement[2]; pour la troisième, Guy de Nevers, Robert le Bourguignon, Guillaume Archemger et Hugue de la Tour[3]; pour la quatrième, Hugue de Mayenne, Foulque de Fontenelle, Gelduin de Montrevault, le prévôt Girard, Raoul de Vihiers, Eude, fils de Ménard, et Aubri Ribert[4]. Souvent des ecclésiastiques, voire même l'évêque d'Angers, siègent dans le tribunal comtal. La composition

[1] *Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay, n° 244 (*circa ann.* 1075).

[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 187 (*ann.* 1067-1081).

[3] *Livre des serfs de Marmoutier*, éd. Salmon, n° 116 (*ann.* 1067-1084).

[4] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 89 (*ann.* 1067-1109).

Digitized by Google

en est à ce point dénuée de toute précision qu'un historien[1] a même pu, pour plusieurs procès, se demander si c'était de la cour du comte ou de celle de l'évêque qu'il s'agissait. A vrai dire, la question ne doit même pas être posée : il n'y a pas, à proprement parler, une « cour du comte » et une « cour de l'évêque », mais un comte et un évêque, qui jugent, soit séparément, soit simultanément, en s'adjoignant quelques personnes de leur entourage[2], ou bien qui laissent à celles-ci le soin de prononcer. Il arrive même parfois que ce ne soit pas les gens de tel ou tel seigneur temporel ou ecclésiastique, mais des personnalités sans lien entre elles, réunies exceptionnellement pour examiner ensemble un débat, qui se trouvent faire fonction de juges. En 1074, par exemple, un conflit entre les deux abbayes de Saint-Serge d'Angers et de Saint-Aubin d'Angers fut résolu par le jugement de cinq abbés des principaux monastères d'Anjou[3].

Qu'arrivait-il donc quand, pour prendre d'abord le cas le plus simple, deux plaideurs étaient en présence se contestant mutuellement la possession d'une terre, d'un bien quelconque, d'un droit? Puisqu'il n'y avait pas de tribunaux organisés d'une manière régulière et fixe, ni, par suite, d'une compétence nettement déterminée, on conçoit que dans aucune circonstance il n'y ait eu de cour désignée, plutôt qu'une autre, pour trancher un débat. Le seul motif déterminant était donc que le tribunal fût agréé par les deux parties[4], qu'il remplît à leurs yeux des con-

[1] Beautemps-Beaupré, *op. cit.*, p. 100 et suiv.

[2] La fixité relative que l'on pourrait parfois observer dans la composition des cours judiciaires vient simplement de ce fait qu'un seigneur vit entouré à peu près toujours des mêmes fidèles; un évêque se fait volontiers assister par quelques-uns des chanoines de son église, etc.

[3] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 106.

[4] Cette idée a déjà été indiquée par M. Prou dans un compte-rendu qu'il a consacré à l'édition du *Cartul. de Saint-Aubin d'Angers* (*Moyen âge*, année 1900, p. 195).

Digitized by Google

ditions de garantie suffisante. Elles s'entendaient donc entre elles et finissaient par convenir de s'en rapporter à la cour de tel ou tel seigneur ou à une cour composée spécialement pour la circonstance. Ainsi, en 1074, l'abbaye de Saint-Serge d'Angers revendiquant contre celle de Saint-Aubin d'Angers la possession de l'église et du domaine de Champigné, les principaux abbés de la région furent pris comme juges, mais ce ne fut que sur la proposition des moines de Saint-Aubin et du consentement de ceux de Saint-Serge ; le procès-verbal du jugement a bien soin de le noter[1]. Vers la même époque, les chanoines de Saint-Maurille d'Angers réclament une dîme détenue par les moines de Saint-Nicolas d'Angers. Ceux-ci résistent. Les chanoines veulent faire examiner le cas en justice ; les moines finissent par y consentir, et il faut alors s'entendre sur le choix du tribunal ; l'évêque Eusèbe est pris pour juge, et ce n'est encore que du consentement des deux parties[2]. En 1075, semblable conteste entre les moines de Saint-Aubin d'Angers et les chanoines de Saint-Martin d'Angers, à propos de la possession d'un domaine. Les chanoines demandent à l'abbé de Saint-Aubin de soumettre leur cause à un tribunal ecclésiastique. C'est parce que l'abbé y consent que ce jugement peut avoir lieu[3].

Cette nécessité d'une entente préalable entre les parties pour le choix de la juridiction rendait quelquefois le jugement d'une affaire très difficile. Ainsi, sous Foulque le Réchin, un procès surgit entre Gulfier, abbé de Saint-

[1] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 106 : « Cum verba ista multum placuissent monachis Sancti Sergii, pari voluntate et consensu, etc... »

[2] *Cartul. de Saint-Nicolas d'Angers*, charte publiée par Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 474 (*ann.* 1070-1080) : « Quorum jurgia vix ferentes, in hoc tandem utrinque consensimus ut secundum judicium domni Eusebii, praesulis nostri, lis illa inter nos dirimeretur. »

[3] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 180.

Digitized by Google

Maur-sur-Loire, d'une part, Roscelin de Linières et ses frères Simon et Papodius, d'autre part, au sujet de certains droits que ces derniers revendiquent sur l'Ile des Prés et la terre d'Aitard. Après d'inutiles tentatives de conciliation, l'abbé offre de s'en rapporter au comte ; mais Roscelin et ses frères refusent. L'abbé propose alors la juridiction de l'évêque ; nouveau refus de Roscelin et de ses frères, sous prétexte « qu'ils ont à Angers des ennemis trop redoutables ». L'abbé leur promet en vain un sauf-conduit ; cette juridiction n'est pas de leur goût, et ils demandent de s'en remettre à la cour des barons de Saumur ; l'abbé y consent. Ce n'est pas encore tout ; Roscelin et ses frères font de nouvelles conditions ; ils n'acceptent cette cour de Saumur que si le comte en est exclu. Et l'abbé s'étant permis d'insister en faveur de la présence du comte, faisant remarquer que le monastère de Saint-Maur-sur-Loire dépend de lui, Roscelin et ses frères déclarent brusquement qu'ils ne veulent pas des barons de Saumur comme juges et se retirent[1].

Quand enfin les deux parties s'étaient mises d'accord sur le choix du tribunal, jour était pris pour le jugement. Ce jour était choisi lui aussi d'une commune entente. Par exemple, lors du procès que nous venons de rappeler entre l'abbé Gulfier et les trois frères Roscelin, Simon et Papodius, ceux-ci viennent un jour trouver l'abbé et lui exposent leurs revendications. Les deux parties conviennent de comparaître en justice ; puis elles débattent la question de savoir quand aura lieu cette comparution.

[1] *Cart. de Saint-Maur-sur-Loire*, éd. Marchegay (*Archives d'Anjou*. t. I, p. 375), n° 32 (*ann.* 1086-1089). — Marchegay a traduit cette charte, *Ibid.*, p. 334. — Une charte de Saint-Nicolas d'Angers imprimée dans l'*Epitome fundationis Sancti Nicolai Andegavensis* de Laurent Le Peletier, p. 32, n'est pas moins caractéristique : les moines de Saint-Nicolas et Foulque le Réchin supplient en vain les moines de Saint-Aubin de vouloir bien comparaître devant l'évêque d'Angers ou l'archevêque de Tours ; ceux-ci refusent : « Illi vero horum omnium verba respuerunt et ad placitum venire nullo modo voluerunt. »

Digitized by Google

L'abbé est occupé ; il faut qu'il parte pour Saint-Maur-des-Fossés : l'affaire est remise à son retour. Pendant son absence, comme la situation devient de plus en plus tendue, les moines de Saint-Maur-sur-Loire et la partie adverse se décident à déférer leur cause d'une manière provisoire à Bellay, seigneur de Montreuil-Bellay. Une fois cette décision prise, le jour de la comparution est fixé, à la suite d'un accord entre les parties et Bellay [1], au premier dimanche après la Saint-Maur. Entre-temps, l'abbé revient : Roscelin va le trouver et tout le monde se met d'accord d'une manière définitive pour la fixation du jugement au premier dimanche après la Saint-Maur. De même, un nommé Constantin et ses fils, habitants d'Angers, ayant élevé des réclamations sur une vigne donnée à l'abbaye de la Trinité de Vendôme par le comte Geoffroy Martel et une comparution par devant ce dernier ayant été décidée, l'abbé Odéric propose un jour aux plaignants. Ceux-ci refusent, et, de délai en délai, renvoient indéfiniment le jugement [2].

Après que toutes ces difficultés préliminaires ont été résolues, la comparution a lieu. Elle a lieu là où se trouve celui ou ceux auxquels on s'en est remis du soin de juger le procès. Quelquefois il faut aller fort loin, témoins l'abbé de Saint-Nicolas d'Angers et Mathieu de Plessis qui durent, vers 1080, rejoindre Foulque le Réchin devant La Flèche, qu'il assiégeait [3]. D'autre part, le tribunal siège n'importe où : dans un chapitre d'abbaye [4], dans la

[1] « Quod monachi graviter sustinentes, tandem ipsi et Simon simul placitum gratanter determinaverunt coram Berlaico de Monasterulo, qui ejus dominus erat, ipsius scilicet consilio usque in primum diem dominicum post festum sancti Mauri ». (*Cartul. de Saint-Maur*, n° 32.)

[2] *Cartul. de la Trinité de Vendôme*. éd. Métais, n° 170. Cf. *Ibid.*, n° 321; *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 57, 167; *Cartul. de Noyers*, éd. Chevalier, n° 100, etc.

[3] *Cartul. de Saint-Nicolas d'Angers*, dans dom Housseau, II², n° 621.

[4] *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 7, 107; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 397, etc.

Digitized by Google

chambre du seigneur qui rend la justice[1], devant un pont[2], sur les degrés d'un escalier[3]. Peu importe l'endroit, pourvu qu'il y ait une assistance nombreuse. Alors, les juges s'étant parfois préalablement assurés de la soumission du demandeur et du défendeur au jugement qu'ils allaient rendre[4], et, quand il s'agissait uniquement de clercs, leur ayant demandé s'ils devaient juger suivant la coutume du pays ou suivant la loi canonique[5], l'audience[6] s'ouvrait. Le demandeur était invité à exposer devant tous l'objet de ses réclamations[7]. Une fois l'exposé de sa plainte terminé, les juges donnaient la parole à la partie adverse, qui faisait valoir ses droits[8]. Un débat contradictoire s'engageait ensuite[9].

Souvent ce débat était suffisant pour éclairer le tri-

[1] *Cartul. du Ronceray*, n° 244; *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 178; *Cartul. de Saint-Maur-sur-Loire*, n° 63 (Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 403).

[2] *Cartul. du Ronceray*, n° 349.

[3] *Cartul. du Ronceray*, n° 177.

[4] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 106. Les abbés pris comme juges entre Saint-Aubin et Saint-Serge d'Angers demandent à chaque partie, l'une après l'autre, si elle se soumettra à leur jugement. Chacun répond : « Nous sommes prêts à suivre et tenir la sentence que vous rendrez : nous vous le promettons, car nous sommes venus ici pour cela. »

[5] *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 230. Cf. *Cartul. du Ronceray*, n° 49.

[6] *Livre des serfs de Marmoutier*, n° 53 : « Ob quam rem constituto placito factaque audientia... ». Cf. *Ibid.*, n° 116; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 258.

[7] *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 106, 108, 191, etc.; *Cartul. de Saint-Nicolas d'Angers*, dans dom Housseau, III, n° 1001.

[8] *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 108, 191; *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 476; même *Cartul.*, dans dom Housseau, III, n° 1001. L'abbé Lambert et Haimery de Trèves soumettent un procès pendant entre eux à un tribunal présidé par Foulque le Réchin : « Auditis itaque utrarumque partium rationibus, multisque inter eos agitatis contentionibus, tandem supradictæ personæ silentium eis imposuerunt eorumque contentiones et querelas... judicaverunt, etc. » (*ann.* 1096).

[9] Voir les textes cités à la note précédente. Cf. *Cartul. de Saint-Serge d'Angers*, copies de Gaignières, Bibl. nat., lat. 5446, p. 260, n° 120.

Digitized by Google

bunal, soit que le défendeur affirmât, sans que personne se présentât pour le contredire, qu'il tenait l'objet des revendications en paisible possession depuis un nombre d'années suffisant[1], soit qu'il produisît de lui-même la charte qui établissait son droit[2], soit enfin qu'il eût pour lui des témoins dont la déposition n'était pas attaquée[3]. Les juges pouvaient alors, sans plus ample information, débouter le demandeur[4].

Mais les choses n'allaient pas toujours aussi facilement, soit que le demandeur contestât la valeur des moyens de défense produits par le défendeur, soit que le défendeur ne fût pas à même d'établir convenablement son bon droit : toutes les donations ne donnaient pas, en effet, lieu à la rédaction immédiate d'une charte qui en fît foi[5] et des témoins n'étaient pas toujours chose facile à trouver. Le demandeur était alors invité par le tribunal à « prouver » le bien-fondé de ses réclamations[6]; faute de quoi il était

[1] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 191; *Cartul. du Ronceray*, n° 242; *Cartul. de Noyers*, n° 329. — L'importance, à cette époque, de l'idée de la prescription est attestée par de nombreux textes. Voir, entre autres, *Cartul. du Ronceray*, nos 221, 393; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 276; *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 181.

[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 70, 108; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 356; *Cartul. de Noyers*, n° 100.

[3] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 7; *Cartul. du Ronceray*, n° 367; *Cartul. de Noyers*, n° 334; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 139.

[4] *Cartul. du Ronceray*, n° 367; *Cartul. angevin de Marmoutier*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 39; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, nos 52, 84, 301, 356, 405; *Cartul. de Noyers*, nos 68, 100, 108, 334.

[5] *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 158. Geoffroy le Barbu confirme la donation de l'église Saint-Jean-sur-Loire, donation faite par son oncle Geoffroy Martel, mais que celui-ci, surpris par la mort, n'avait pas eu le temps de faire enregistrer dans une charte. Sans cette confirmation, qui n'est que de 1062, les moines n'auraient pas eu de charte constatant la donation.

[6] C'était si vrai que, dans les contrats de vente, on avait souvent soin de faire des stipulations comme celle-ci : « Tali scilicet conditione ut, si aliquis prædictam terram calumpniaretur monachis, ipse contra calumpniatorem denarraret. Si autem denarrare nequiret, aliquid equivalens monachis redderet » (*Cartul. de Saint-Aubin*, n° 96). Cf. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 128.

Digitized by Google

débouté[1]. Cette *preuve* pouvait se faire soit par la production d'une ou de plusieurs chartes, soit par témoins, soit par une épreuve judiciaire.

Dans le premier cas, les pièces produites étaient remises aux juges, qui prononçaient après examen. Ainsi, quand, en 1074, les moines de Saint-Serge d'Angers contestèrent à ceux de Saint-Aubin d'Angers la propriété de l'église et du domaine de Champigné, comme preuve à l'appui de leurs revendications, ils fournirent deux chartes. Les juges, quittant alors la salle d'audience, se formèrent en comité secret dans une chambre voisine pour y examiner les chartes à loisir. Deux hommes fort experts en la matière leur avaient été envoyés par l'évêque d'Angers : c'étaient Rainaud, archidiacre d'Angers et écolâtre du chapitre de Saint-Maurice[2], et Robert doyen de ce même chapitre. Ils s'aperçurent que des deux documents, l'un, assez ancien, qui était la charte même de donation, portait donation de la terre de « Campaniacus », et que le second, tout récent, confirmation seulement du premier, portait donation de la « villa Campiniacus cum appendiciis suis ». Un *i* avait donc été mis à la place d'un *a*, soit par erreur, soit par calcul. Ils relevèrent également dans le second document une impossibilité historique : tous les biens concédés étaient indiqués comme concédés par l'évêque d'Angers Rainaud. Or, Champigné n'avait jamais cessé d'appartenir aux comtes d'Anjou, qui l'avaient inféodé à des chevaliers, dont l'un, Aubri de Vihiers, avait donné à Saint-Aubin tout son avoir. Enfin, le deuxième document, portant : « Villa Campiniacus cum appendiciis suis », était d'une imprécision vraiment trop grande : il n'y était pas question de l'église et, d'autre

[1] *Cartul. de Noyers*, n° 270.

[2] C'est l'auteur d'une chronique imprimée par Marchegay et Mabille dans les *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 3 et suiv. Cf. l'introduction de cette édition, p. v-vi.

Digitized by Google

part, ces mots semblaient indiquer l'ensemble du domaine, alors qu'une forte partie en était encore aux mains de plusieurs chevaliers. — Les juges, rentrant alors dans la salle d'audience, y exposèrent publiquement ces différents points et conclurent en déboutant les moines de Saint-Serge[1].

Ce n'était pas trop d'un semblable sens critique à une époque où les procédés de falsification et d'interpolation étaient fort en honneur : on a montré récemment comment, en 1098, la bonne foi des juges fut de cette manière surprise par les moines de Saint-Aubin[2], et nous avons eu déjà nous-mêmes l'occasion d'indiquer comment plusieurs tribunaux furent, dans des circonstances analogues, trompés par les moines de la Trinité de Vendôme[3].

Faute de chartes, on pouvait avoir recours à la preuve par témoins. Une ou plusieurs personnes devaient déposer formellement en faveur du demandeur, sous la foi du serment[4]. Quelquefois, la seule déposition d'un ou de plusieurs témoins suffisait pour que le défendeur cédât[5]; mais, le plus souvent, la partie adverse refusant de se

[1] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 106. — Sur ce document, voir A. Giry, *Étude critique de quelques documents angevins de l'époque carolingienne* (Mémoires de l'Académie des inscriptions, t. XXXVI, 2e partie). Cf. Prou, *art. cit.*, dans le *Moyen âge*, t. XIII, 1900, p. 195. — Pour la preuve par chartes, voir, entre autres : *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans l'*Epitome fundationis Sancti Nicolai*, p. 91; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 412, etc.

[2] Giry, *loc. cit.*; Prou, *art. cit.*, p. 197, à propos du *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 108, 109, 110.

[3] Louis Halphen, *Étude critique sur les chartes de fondation et les principaux privilèges pontificaux de la Trinité de Vendôme*, dans le *Moyen âge*, t. XIV, 1901, p. 69 et suiv., et notamment p. 112.

[4] Un délai pouvait être accordé pour cette production de témoins : *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 237.

[5] *Cartul. du Ronceray*, n° 47; *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5021, fol. 141; *Archives de Marmoutier*, layettes de Fontcher, dans dom Housseau, III, n° 870; *Cartul. de Bourgueil*, fol. 130 v°, dans dom Housseau, II¹, n° 326; *Cartul. tourangeau de Marmoutier*, dans dom Housseau, II², n° 667.

Digitized by Google

rendre, il fallait que le témoin « prouvât » son témoignage même, et, pour ce, il devait être prêt à affronter n'importe quelle épreuve judiciaire[1].

Nous en arrivons ainsi à la troisième série de preuves, qui comprend les épreuves judiciaires. Quand, d'un commun accord[2], on avait choisi l'une d'entre elles, jour et lieu étaient pris pour l'exécution[3], qui, sauf exceptions[4], suivait de peu le jugement[5]. Il n'apparaît pas que ce fussent jamais les parties en personne qui affrontassent l'épreuve; les témoins eux-mêmes mis en demeure de « prouver » leur témoignage pouvaient, dans quelques cas, s'en remettre

[1] *Cartul. du Ronceray*, nos 47, 133, 244; *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 194, 388; *Livre des serfs de Marmoutier*, nos 53, 101; *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 474; *Cartul. de Noyers*, no 151; *Archives de Marmoutier*, layettes du Louroux, dans dom Housseau, I, no 314.

[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, no 58. Le tribunal propose le duel judiciaire : « Placuit omnibus judicium », dit le rédacteur de la charte. Cf. *Cartul. du Ronceray*, nos 240, 258; *Cartul. de Saint-Nicolas d'Angers*, dans dom Housseau, III, no 1001; même *Cartul.*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 476; *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5022, fol. 12; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, no 178.

[3] *Cart. de Saint-Aubin*, nos 57, 58; *Cartul. du Ronceray*, no 240; *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*. t. I, p. 475; même *Cartul.*, dans dom Housseau, III, no 1001; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, no 257; *Cartul. de Noyers*, no 24.

[4] *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, no 178. Epreuve retardée à cause de l'absence de l'abbé.

[5] On ne voit pas que les parties aient été obligées, au moins d'une manière régulière, de donner des gages importants et des otages, répondant de leur comparution au jour fixé pour l'épreuve. On lit, il est vrai, dans une charte de Marmoutier (*Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5022, fol. 12), l'épreuve du fer chaud ayant été décidée dans un procès entre Sigebran de Chemillé et l'abbé de Marmoutier : « *Vadiatum* est itaque judicium et ad portandum locus designatus et terminus, etc. » Mais, au jour fixé, Sigebran refuse l'épreuve, et le cas avait été prévu : « Postea altera dies ad istud sub hac conditione determinata fuit ut quilibet amborum altero tunc esset imparato paratus compellari inde non deberet ulterius. » — Les cas de non-comparution au jour fixé pour l'épreuve sont fréquents. D'où il semble logique de conclure que le gage de bataille n'est ici qu'un simple objet sans valeur, comme ces branches, ces bâtons, ces couteaux que le donateur remettait à celui auquel il faisait une donation.

Digitized by Google

à d'autres de ce soin[1]. On recourait donc à des champions, « campiones ». Ces champions devaient remplir certaines conditions qui en faisaient des *legales* ou *legitimi viri*[2]; il fallait qu'ils se présentassent sans être contraints par la partie dont ils défendaient la cause[3] et que leur honnêteté et leur bonne foi ne pussent être suspectées. Ce fut, par exemple, faute de remplir ces conditions que, sous Foulque le Réchin, un champion amené par les moines de Marmoutier fut repoussé : ces derniers disputaient à l'abbaye de la Trinité de Vendôme la dîme de Fontaines. La comtesse de Vendôme et les barons de son entourage, pris comme juges, ordonnèrent le duel judiciaire. « Les règles du duel voulaient », dit la charte que nous analysons, « qu'il eût lieu entre des hommes de la maison (*familia*) des deux monastères. » Mais les moines de Marmoutier, au mépris de cette prescription, amenèrent un homme gagé qui fut reconnu par les gens de Vendôme. Cette fraude, dit la charte, eût suffi à faire perdre leur procès aux moines de Marmoutier si ceux de la Trinité, guidés par un amour éclairé de la justice, ne les avaient autorisés à amener un autre champion. Grâce à cette générosité, les moines de Marmoutier purent produire un nommé Léaud, qui est qualifié de « satis presbiteri famulum et legalem[4] ».

[1] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 57. Procès entre Saint-Serge et Saint-Aubin d'Angers, à propos d'une censive au bourg de Saint-Serge. Un certain Gautier témoigne en faveur de Saint-Aubin, puis, son témoignage étant contesté, offre de le prouver par l'épreuve ; pour ce, il donne « advocationem suam » à Bernier, homme de Saint-Aubin.

[2] *Cartul. du Ronceray*, n°s 47, 244, etc. Le champion pouvait, d'ailleurs, être une femme (*Cartul. du Ronceray*, n° 38).

[3] Voir, par exemple, *Archives de Marmoutier*, layettes du Louroux, dans dom Housseau, II[1], n° 314.

[4] *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 333 (*ann.* 1087-1090). Cf. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 403 ; *Cartul. de Noyers*, n° 24 : « *probis* hominibus ad bellum paratis ». — Quelquefois, une des parties envoyait à l'autre plusieurs *legitimi viri*, entre lesquels l'autre partie choisissait elle-même le champion qu'elle aurait à faire combattre ou dont elle aurait à surveiller l'épreuve (*Cartul. du Ronceray*, n° 244).

Digitized by Google

Enfin, il fallait encore que le champion fût fort et de bonne constitution, de façon à pouvoir affronter le jugement de Dieu avec quelques chances de succès[1].

Cet ensemble de conditions à réunir pouvait constituer un obstacle sérieux, et il arrivait quelquefois que la partie mise en demeure de prouver la justesse de ses prétentions par l'épreuve se trouvât, au jour fixé, forcée, faute de champion, de reculer et de refuser de s'y soumettre. Une charte de Saint-Nicolas d'Angers nous fournit à cet égard des détails intéressants : un procès entre ce monastère et Haimery de Trèves relativement à quelques terres étant porté, en 1096, devant un tribunal composé du comte Foulque le Réchin, de l'évêque d'Angers et de quelques autres grands personnages, les juges proposent le duel par champions ; les deux parties, consentantes, prennent jour pour le combat. Rendez-vous est fixé à Saumur. Juges et plaideurs y sont fidèles. L'abbé de Saint-Nicolas produit un champion ; mais Haimery, en dépit des prières et des exhortations qu'on lui adresse, n'ayant personne prêt à lutter, décline le combat. La chose est constatée par l'assistance et procès-verbal en est rédigé. Il y est relevé que « Harduin, auquel la terre contestée appartenait, l'ayant donnée à Saint-Nicolas, au moment où il s'est fait moine, et Guillaume, son frère et héritier direct, ayant confirmé cette donation », l'évêque Geoffroy, le comte Foulque, l'évêque Marbode, l'archidiacre Guillaume, Garnier, Arduin de « Malleio », Robert le Bourguignon et d'autres barons ont cependant, pour que la vérité apparût avec une évidence plus complète, fait décider le duel ; « que, au jour fixé, l'abbé Lambert s'est trouvé prêt à soutenir le combat, mais que Haimery s'est récusé, et, invité par le comte à satisfaire au combat décidé, a répondu qu'il n'en

[1] Voir, par exemple, *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 475.

Digitized by Google

ferait rien[1]. » Ce procès-verbal, faute de mieux, était conservé par le défendeur pour être au besoin produit.

Mais dans la plupart des cas l'épreuve avait lieu effectivement, et fréquemment aussi cette épreuve était le duel judiciaire (*bellum*, *duellum*, *pugna*). On procédait au duel d'une manière très simple : deux champions, représentant chacun une des parties, étaient mis publiquement en présence. Ils étaient armés l'un et l'autre d'un bâton et d'un petit bouclier[2] et le combat durait jusqu'à ce que l'un d'eux fût abattu sur le sol[3].

Une autre épreuve des plus usitées était celle de l'eau bouillante[4]. Le champion choisi pour cette épreuve était, après trois jours de surveillance[5], mené dans une église[6],

[1] *Cartul. de Saint-Nicolas d'Angers*, dans dom Housseau, III, n° 1001. Cf. *Archives de Marmoutier*, layettes du Louroux, dans dom Housseau, II[1], n° 314.

[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 58, 194, 387 ; *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat, nouv. acq. fr. 5022, fol. 267 ; *Cartul. de Saint-Serge d'Angers*, dans les mss. de Brienne, Bibl. nat, vol. 272, fol. 93 (traduit par Marchegay, *Choix de documents inédits sur l'Anjou*, p. 48, n° 32) ; même *Cartul.*, copies de Gaignières, Bibl. nat., lat. 5446, p. 200, et *Ibid.*, p. 280, n° 244.

[3] C'est ce qui paraît ressortir d'une charte du *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans dom Housseau, II[1], n° 525, où on lit : « Si vero vester homo meum hominem ad bellum provocaverit, in mea curia finiatur ; quod si vester homo victus *ceciderit*, quittum eum vobiscum reducetis et quid inde vobis placuerit facietis. Si vero meus vestrum provocaverit, in curia vestra finiatur, et si meus homo victus fuerit, quittus mihi restituetur. »

[4] On en trouvera dans les *Archives d'Anjou* de Marchegay, t. I., p. 433 et suiv., une description circonstanciée et assez exacte, malgré une légère tendance de l'auteur à l'amplification. Aux textes cités par Marchegay en appendice à sa notice, il convient d'ajouter : *Cartul. du Ronceray*, n°s 38, 66 ; *Charte originale de Saint-Martin d'Angers*, publiée par Marchegay, *Chartes angevines des XIe et XIIe siècles*, n° IX (*Bibl. de l'École des chartes*, année 1875, p. 398) ; *Cartul. de Noyers*, n° 151 ; *Cartul. de Saint-Martin de Tours*, dans dom Housseau, II[2], n° 746 ; *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat. nouv. acq. fr. 5022, fol. 12 ; *Cartul. blanc de Saint-Florent de Saumur*, fol. 41 v°, dans dom Housseau, II[2], n° 739, etc. La pièce justificative n° IV des *Archives d'Anjou* a été postérieurement publiée par Marchegay dans le *Cartul. du Ronceray*, n° 313.

[5] *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5022, fol. 12.

[6] L'épreuve a lieu, à la pièce justificative n° I de la dissertation de

Digitized by Google

parmi une assistance généralement fort nombreuse. Après avoir entendu la messe et communié[1], il jurait sur les saintes reliques que la cause pour laquelle il se présentait était juste, et son serment était consigné par écrit[2]. Puis il s'avançait vers la cuve, où l'eau, préalablement bénite[3], avait été portée à une température élevée[4]. Il y plongeait alors la main. Des représentants des deux parties, en nombre variable, surveillaient de près toutes ces opérations. Un délai était encore nécessaire avant qu'on pût se prononcer : car les effets de la brûlure pouvaient ne pas se manifester sur-le-champ. Pour éviter toute fraude, la main était enveloppée d'un linge sur lequel chacune des deux parties apposait son sceau[5]. Le patient, resté sous la garde des représentants des parties, était, au bout de trois jours[6],

Marchegay (*Archives d'Anjou*, t. I, p. 472), dans l'église Saint-Maurice d'Angers ; à la pièce justificative n° III (*Ibid.*, p. 476), au prieuré de Saint-Pierre de Montreuil ; au *Cartul. du Ronceray*, n° 38, dans l'église Saint-Maurice d'Angers ; au *Cartul. du Ronceray*, n° 313, dans l'église de la Trinité d'Angers, etc.

[1] *Cartul. du Ronceray*, n° 313 : « Nam predictus Ernaldus, missa celebrata corporisque Christi ac sanguinis communione percepta necnon et jurejurando super sanctorum reliquias pro more persoluto, etc. »

[2] C'est ainsi que, dans le cas de l'épreuve racontée à la pièce justificative n° II (*Archives d'Anjou*, t. I, p. 474), le texte du serment qu'avait prononcé Aucher fut transcrit par Rainaud : « Rainaldus vir sapiens, qui litteris jusjurandum alligavit. » Cf. *Cartul. du Ronceray*, n° 38, où Eude de Blazon remplit ce rôle : « Eudo de Blazono, qui et sacramentum eschirivit. »

[3] Pièce justificative n° III de la dissertation de Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 472 : « Ibi de more benedicta aqua .. »

[4] Elle ne devait cependant pas être en ébullition. Cf. Marchegay, *ibid.* pièce justificative n° I : « ... stupentibus etiam super ejus incolumitate ipsis adversæ partis ministris, quorum iniqua violentia aqua judicii ultra statutum morem, nostrisque injuste in se agi clamantibus, ebulliendo efferbuerat, etc. »

[5] *Cartul. du Ronceray*, n° 313 : « Qui etiam dum in manum, sicut mos est, sigillare permitteret rogaretur... » — Cf. *Ibid.*, n° 66 : « Cum manus sigilli custodia solveretur. » — Pièces justificatives de Marchegay, *Archives d'Anjou*, p. 478 : « Sed cum resigillatus, etc. »

[6] *Cartul. du Ronceray*, n°s 38,313 ; *Livre noir du chapitre de l'église d'Angers*, fol. 19, r° et v°, dans dom Housseau, I, n° 211 ; pièces justificatives n°s I et V de Marchegay, *Archives d'Anjou*, p. 472 et 477.

Digitized by Google

ramené en public[1]; les sceaux étaient brisés, la main mise à découvert, et, suivant qu'elle était saine et intacte, ou, au contraire, brûlée et ulcérée[2], la cause représentée par le champion était déclarée juste ou injuste.

On recourait aussi assez souvent à l'épreuve du fer chaud. Le cérémonial était le même; mais, cette fois, il fallait que le champion saisît un fer rouge sans que brûlure s'en suivît[3].

Ces dernières preuves ne laissaient place à aucun doute : de même que le plaideur ne pouvait, en général, rejeter une preuve par charte qu'en prouvant la fausseté de cette charte[4], de même, il ne pouvait rejeter la preuve par jugement de Dieu qu'en montrant une fraude dans l'exécution[5]. En principe, par conséquent, il était forcé de se soumettre au jugement rendu à la suite d'une semblable procédure[6]. Au contraire, si les juges s'étaient contentés, pour prononcer leur sentence, du débat contradictoire entre les deux parties, il restait au plaideur débouté la ressource de contester le bien-fondé de cette sentence. C'est ce qui se produisit quand Rouaud de Luigné perdit, à la fin du XIe siècle,

[1] Il n'était pas nécessairement ramené dans l'église : à la pièce justificative n° III de Marchegay, *Archives d'Anjou*, p. 476, c'est sur la place publique qu'a lieu l'examen.

[2] Nous n'insistons pas sur les horribles souffrances qui pouvaient résulter de cette épreuve. Voir seulement *Cartul. du Ronceray*, n° 313, et la pièce justificative n° V de Marchegay, *Archives d'Anjou*, p. 477.

[3] *Livre des serfs de Marmoutier*, n° 102; *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5021, fol. 135, et 5022, fol. 12, 67, 251; *Archives de Marmoutier*, dans dom Housseau, II², n° 692, et IV, n° 1208; *Archives de Saint-Martin de Tours*, dans dom Housseau, II¹, n° 303. (cf. Mabille, *Pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, n° 175).

[4] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 110.

[5] *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 333.

[6] Il pouvait cependant arriver, exceptionnellement, que le plaideur débouté refusât de reconnaître la vérité, même après le jugement de Dieu; mais ce n'était pas sans alléguer que les résultats de l'épreuve n'étaient pas ceux qui avaient été proclamés. Cf. *Cartul. blanc de Saint-Florent de Saumur*, fol. 36 r° et v°, dans dom Housseau, II², n° 556.

Digitized by Google

un procès qu'il avait engagé contre l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers : il refusa de se soumettre au verdict. Les membres ecclésiastiques du tribunal se déclarèrent prêts à jurer qu'ils avaient prononcé suivant la stricte équité; les membres laïques s'offrirent à le prouver par le duel : Rouaud, ayant décliné cette offre, dut se soumettre[1].

Enfin, une fois le verdict rendu, la partie qui avait perdu son procès devait aller solennellement renoncer à la propriété ou au droit qu'elle avait revendiqué. C'était une cérémonie distincte de celle du jugement et faite en dehors des juges : tout comme le donateur, le renonciateur allait trouver la partie adverse, se rendait avec elle dans une église, déclarait renoncer à ses prétentions et, en signe de renonciation, lui remettait une baguette ou un couteau qu'il déposait ensuite sur l'autel[2].

II

Telle était la marche suivie quand les deux parties s'en remettaient à une cour du soin de juger leur affaire. Mais, très souvent, elles recouraient à l'accord à l'amiable (*concordia*), comme il était naturel à une époque où les droits se trouvaient tellement mêlés qu'il eût été, dans bien des cas, très malaisé, sinon impossible, de déterminer qui était dans son tort[3]. On s'entendait alors, généralement, avant tout recours en justice et moyennant partage de l'objet en

[1] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 203;

[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 112; *Cartul. angevin de Marmoutier*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 40; *Archives de Saint-Martin de Tours*, dans dom Housseau, II[1], n° 303 (cf. Mabille, *Pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, n° 175); *Charte de Fontevrault*, citée par Beautemps-Beaupré, *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine*, 2e partie, t. I, p. 146, n. 1.

[3] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 134 : « Ac de his omnibus postquam eis sepe juste judicatum fuisset quod aut minime *aut minimum rectum* in hoc quod calumpniabantur haberent, fecerunt tandem talem concordiam, etc. »

Digitized by Google

litige[1] ou moyennant certaines concessions en espèces ou en valeurs[2], le plaignant renonçait à ses réclamations. Par exemple, en 1065 environ, Girard Belin éleva sur la dîme d'un bordage sis au Coudray-Malouard des prétentions qualifiées d'injustes par le rédacteur de la charte où le fait se trouve relaté. Malgré cela, pour éviter la comparution en justice, les moines proposèrent à Girard de faire un accord à l'amiable, et celui-ci, ayant reçu vingt sous pour lui-même et douze deniers pour ses fils, abandonna toute revendication[3]. D'autres fois, il fallait, pour amener l'accord, qu'un conciliateur s'interposât. Une charte de Saint-Aubin nous fournit, à cet égard, un exemple tout à fait caractéristique. C'était en l'an 1100; l'évêque d'Angers, Geoffroy, était un jour dans sa chambre en conversation avec l'abbé de Saint-Aubin, Girard, le prieur et le *bajulus* dudit couvent. Sur ces entrefaites, arrive Robert Bureau; il aperçoit l'abbé et, furieux, l'accuse de détenir une terre et des vignes près de Pruniers au mépris de ses propres droits. L'abbé s'en défend, alléguant qu'il tient ces biens en vertu de concessions faites à son monastère par Pépin le Bref et Charlemagne. La colère de Robert redouble; l'évêque s'interpose, le calme et fait entendre raison aux deux parties. Un accord à l'amiable a lieu sur son conseil : Robert renonce à ses prétentions; l'abbé lui donne cent sous en échange[4].

[1] *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans l'*Epitome fundationis Sancti Nicolai Andegavensis*, p. 89.

[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 95, 104, 127, 213; *Cartul. du Ronceray*, n° 175; *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans l'*Epitome fundationis Sancti Nicolai Andegavensis*, p. 21; *Cartul. angevin de Marmoutier*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 3, 37, 40; *Cartul. de Saint-Serge*, t. II, fol. 1 r° et v°, dans dom Housseau, II[1], n° 312, et fol. 62, Ibid., II[2], n° 561; *Cartul. noir de Saint-Florent de Saumur*, fol. 32, dans dom Housseau, II[1], n° 449; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, nos 74, 151, 170, 276, 330; *Cartul. de Noyers*, nos 43, 58, 114, 335, 352, etc.

[3] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 213.

[4] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 112. Cf. un exemple tout à fait ana-

Digitized by Google

Il arrivait aussi que l'accord à l'amiable eût lieu au moment où l'action en justice était déjà engagée[1] et surtout au moment où une épreuve judiciaire allait être exécutée, cette épreuve étant même parfois entamée[2]. On réfléchissait souvent alors à l'aléa de cette épreuve[3], et, quand la partie adverse était une abbaye ou un chapitre, à la colère céleste qu'on risquait d'attirer sur soi[4]; et on se laissait alors facilement convaincre qu'il était plus sûr, plus prudent, de recevoir une bonne somme d'argent, une compensation peut-être restreinte, mais en tout cas assurée, et on concluait un accord[5].

L'accord à l'amiable était d'ailleurs suivi d'une renonciation dont le cérémonial était, de tous points, semblable à celle qui suivait le prononcé d'une sentence[6]. On ajou-

logue dans une charte du *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans l'*Epitome fundationis Sancti Nicolai Andegavensis*, p. 62.

[1] *Cartul. du Ronceray*, nos 139, 174; *Livre des serfs de Marmoutier*, no 97; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, no 301.

[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 58, 403; *Cartul. de Saint-Serge*, copies de Gaignières, Bibl. nat., lat. 5446, p. 280, no 244.

[3] *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5022, fol. 84 : « Sed nos caventes discrimen pugne infra terminum fecimus concordiam. » — Cf. *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, no 189 : « Cum ad diem belli ventum fuisset et noster homo Alcherus ad reconvincendum eum de falsitate preparatus fuisset, misit se totum in consilium amicorum suorum, qui illi suggesserunt, ut per fidem amicabiliter dimisisset totam querelam, et pro eo XXX solidos de monastica pecunia, nesciens eventum belli, secure reciperet. »

[4] *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, no 57 : « Paratis autem hominibus ad bellum procedentibus, agnovit non esse bonum certamen arripere cum terra Domini... » Cf. *Ibid.*, no 257; *Cartul. de Saint-Serge*, trad. de Marchegay, *Choix de documents inédits sur l'Anjou*, p. 48, no 32.

[5] Outre les textes cités précédemment, voir, entre autres : *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 137, 189, 387; *Cartul. du Ronceray*, no 133; *Livre des serfs de Marmoutier*, nos 53, 102; *Cartul. blanc de Saint-Florent de Saumur*, fol. 45 r°, dans dom Housseau, II² no 628; *Archives de Marmoutier*, dans dom Housseau, II², no 692; *Cartul. de Noyers*, nos 146, 151, etc.

[6] Voir notamment *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 112, 137; *Cartul. angevin de Marmoutier*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 40; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, nos 216, 245, 397.

Digitized by Google

tait cependant à cela quelquefois la rédaction d'une charte relatant l'accord et que chacun souscrivait ensuite[1].

III

A côté du cas de simple affaire contentieuse vient celui où l'une des deux parties avait été lésée par l'autre, où un coupable et une victime se trouvaient face à face.

L'acte accompli par le coupable était désigné par le mot *forfactum* ou quelquefois par celui de *forfactura;* ce n'est que par la suite que les termes de forfait et surtout de forfaiture ont pris le sens restreint que l'on sait. Sont désignés, en effet, d'une manière formelle dans nos textes comme *forfacta*, le meurtre[2], le crime de l'incendiaire[3], le rapt[4], le vol[5], les infractions et violations de cimetières[6], la violation d'une propriété quelconque[7], les saisies illégales et levées illégales de coutumes[8], le non-paiement d'une redevance due[9], le manquement au devoir

[1] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 112.

[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 221, 226; *Cartul. blanc de Saint-Florent de Saumur*. fol. 51 r°, dans dom Housseau, II², n° 757, et fol. 51 v°, ibid., n° 758; *Charte originale de Saint-Florent de Saumur*, arch. de Maine-et-Loire, citée par Beautemps-Beaupré, *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine*, Ire partie, t. III, p. XXXVIII; *Chartes de l'abbaye de Fontaine-les-Blanches* (citées dans l'*Historia Monasterii Beatae Mariae de Fontanis Albis*), dans les *Chroniques de Touraine*, éd. Salmon, p. 282; *Archives de Beaulieu, près Loches*, dans dom Housseau, II¹, n° 502.

[3] *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 221, 226; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 2; *Charte originale de Saint-Florent de Saumur*, citée à la note précédente; mêmes textes de dom Housseau que dans la note précédente.

[4] Mêmes textes qu'à la note précédente.

[5] Ibid.

[6] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 107; *Cartul. de Noyers*, n° 155.

[7] *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 178, 181, 270.

[8] *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 8, 89, 90, 216; *Cartul. du Ronceray*, n°s 176, 221, 247.

[9] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 221.

Digitized by Google

féodal de vassal[1] ou de suzerain[2]... Le *forfactum*, c'est, on le voit, toute espèce de crime ou de délit.

Or la partie qui l'a subi se trouvant par cela même privée de quelqu'un des siens ou de quelque bien, un tort lui étant fait, il est naturel et juste qu'elle reçoive une compensation. C'est là, dans les relations entre feudataires, l'idée unique qui préside à la répression de tout crime et de tout délit.

C'est ce qui fait que, même pour les crimes les plus graves, l'accord à l'amiable peut encore intervenir et intervient en fait fréquemment. Par exemple, c'est de cette façon que le crime d'homicide, qui semblerait mériter une peine sérieuse, est presque toujours réglé. Ainsi, tout à la fin du XIe siècle, il advint qu'un certain Onfroi fut tué par un des serviteurs de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers. L'abbé Girard « fit sa paix » avec les fils du défunt moyennant un poulet, dix sous, une terre sise à Changé, à tenir de l'abbaye leur vie durant, libre de toute redevance sauf la dîme[3]. Pareillement, Gautier de Langeais, ayant tué Geoffroy, fils du comte Maurice et cousin germain de Geoffroy Martel, après des démarches auprès de ce dernier, finit par conclure avec lui un accord aux termes duquel il lui abandonnait deux moulins d'un grand prix[4]. *A fortiori* l'accord à l'amiable est-il de mise pour les crimes d'une gravité moindre et surtout pour les délits[5].

[1] *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, nos 62, 66, 67.

[2] *Ibid.*, no 63.

[3] *Cartul. de Saint-Aubin*, no 200.

[4] *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, no 17. — Sur cette charte et cet événement, voir notre *Etude sur l'authenticité du fragment de chronique attribué à Foulque le Réchin* (dans le t. XIII de la *Bibliothèque de la Faculté des lettres de l'Université de Paris*), n. 48. — Voir encore *Cartul. de Noyers*, no 157.

[5] *Cartul. de Saint-Aubin*, no 160 ; *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans l'*Epitome fundationis S. Nicolai Andegav.*, p. 62 ; *Cartul. angevin de Marmoutier*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 3 *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, no 224.

Digitized by Google

Plus souvent encore, cependant, la partie lésée recourait à la justice. Mais une organisation régulière de tribunaux manquant, il y a lieu de se demander comment elle devait s'y prendre. Car si, dans le cas d'un simple contesté entre deux plaideurs, il était relativement facile de s'entendre pour s'en remettre à telle ou telle cour, il est bien évident qu'un coupable sûr de son fait ne devait pas être si maniable. D'autre part, il n'y avait pas d'action publique[1]; dans le monde des feudataires, le crime ou le délit étant considéré exclusivement en tant que procurant à un individu un tort personnel, c'était à cet individu à faire rendre gorge au coupable. Exceptionnellement, il pouvait arriver, quand l'existence du délit était subordonnée à celle d'un droit disputé entre les deux parties, que celles-ci convinssent entre elles de s'en remettre à telle ou telle cour : par exemple, Renaud de Châteaurenaud ayant, vers 1040, perçu une certaine somme pour un péage auquel il prétendait avoir droit et qui appartenait, en réalité, à l'abbaye de la Trinité de Vendôme, après discussion, accepta de comparaître avec l'abbé par-devant le comte Geoffroy Martel, qui le condamna[2]. Mais ordinairement, si la victime voulait obtenir justice, il lui fallait, pour y parvenir, s'adresser directement à quelqu'un dont le pouvoir fût assez grand pour contraindre le coupable à comparaître. On s'adressait donc au comte[3], à un seigneur puissant de la

[1] Voir notamment *Cartul. de Noyers*, n° 155 : outre le crime d'infraction et de violation de cimetière, Sulion « Mer-Aride » est coupable d'homicide ; or, il semble bien que, personne ne se présentant pour le poursuivre à raison d'homicide, il ne soit pas poursuivi de ce fait. (Sulion « Mer-Aride » n'est pas un vilain, comme on pourrait d'abord le croire, mais un seigneur, comme il apparaît, par exemple, au n° 92 de ce même *Cartulaire*. Cf. encore les n°s 86, 155, 216.)

[2] *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 77.

[3] *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 89, 181 ; *Cartul. du Ronceray*, n° 176 ; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 412 ; *Archives de Marmoutier*, dans dom Housseau II², n° 535 *bis*.

Digitized by Google

région[1], à un évêque[2] ; on l'intéressait au besoin à sa cause au moyen de quelque gratification[3] et c'était lui qui citait le coupable et le convoquait devant son tribunal. Pour l'obliger à répondre à cette citation, les premiers avaient leur force militaire, qui suffisait à en imposer ; le second avait l'arme de l'excomunication et de l'interdit[4], et, au besoin, se faisait aider par un seigneur laïque[5].

On conçoit qu'avec un tel système il pouvait être souvent très difficile de se faire rendre justice, soit qu'on ne trouvât personne qui voulût bien se charger de faire comparaître le coupable[6], soit que le seigneur auquel on s'adressait ne s'y employât pas avec suffisamment d'ardeur[7], soit surtout que le coupable fût lui-même de telle taille qu'il ne fût pas possible de le contraindre. Ainsi, un terrible

[1] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 270, etc.

[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 108, 218, etc. ; *Cartul. du Ronceray*, n° 312.

[3] *Cartul. de Saint-Serge d'Angers*, copies de Gaignières, Bibl. nat. lat. 5446, p. 273, n° 192 ; *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 110. — Cf. *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 19 ; *Cartul. de Noyers*, n° 2.

[4] *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 203, 222 ; *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5021, fol. 132 ; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, nos 353, 417 ; *Cartul. de Noyers*, n° 155 ; *Pancarte blanche de Saint-Martin de Tours*, fol. 130 v° et 229 v°, dans dom Housseau, III, n° 804.

[5] *Cartul. du Ronceray*, n° 312. Geoffroy, évêque d'Angers, charge, vers 1090-1105, Geoffroy de Briollay de faire comparaître par-devant lui Roger « Bouche-Ourlée ».

[6] *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5021, fol. 141 ; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 7 : « Postquam vero obiit, quicumque voluit et potuit calumniatus est monachis et invasit, et quia deest omnino qui eis acquirat justitiam, tenet unusquisque ac possidet injuste quod tulit. » Cf. une *Charte originale de Saint-Florent de Saumur* (arch. de Maine-et-Loire), analysée par Beautemps-Beaupré, *Coutumes et institutions du Maine et de l'Anjou*, 2e partie, t. I, p. 122, n. 1. Aubry, gendre de Hugue Mange-Breton, refuse de faire justice à l'abbaye de Saint-Florent ; l'abbé et les moines demandent au comte Foulque le Réchin de vouloir bien citer Aubry par-devant lui ; à quoi celui-ci répond : « Si Albericus sponte dimitteret, sibi placere ; se autem eum minime ad hoc compulsurum, quia jam senex et egrotus esset, et adeo sibi in preteritum servierat ut ei molestus [esse] nollet. »

[7] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 203 ; *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5021, fol. 132.

Digitized by Google

baron, Hugue de Juvardeil, après avoir tué un homme de l'évêque d'Angers, s'attaqua aux biens de l'abbaye du Ronceray. Il n'était pas de jour qu'il ne commît quelque nouvel acte de brigandage; une fois, il enlève un homme et exige en échange une rançon de quarante-cinq sous; une autre fois, il se saisit de deux bœufs d'un prix élevé, pille et emporte tout ce qu'il trouve; il lève de force des impôts sur des terres qui n'en doivent point; un jour, non content de voler des bœufs, il détruit une maison, roue de coups un paysan qui veut l'empêcher d'emporter son butin. Les religieuses du Ronceray essaient en vain de le faire comparaître devant le comte ou devant l'évêque; il refuse et leur déclare que, si elles veulent justice, elles n'ont qu'à venir la lui réclamer en son propre tribunal[1]. En fin de compte, c'était alors à la partie lésée à céder, bien heureuse encore quand elle arrivait à se débarrasser des prétentions du seigneur moyennant quelques nouvelles concessions. Par exemple, en 1075, Guicher, seigneur de Châteaurenaud, contraint les paysans de la terre de Prunay, propriété de la Trinité de Vendôme, à lui payer d'iniques redevances. Cyniquement, ayant besoin d'argent pour aller à Rome, il n'a rien de plus pressé que de venir trouver les moines et de leur en demander. Naturellement, ceux-ci le prient de leur faire d'abord justice. Guicher déclare tranquillement qu'il est, en effet, dans son tort, mais qu'au surplus il ne renoncera à lever cette redevance, dont ils se plaignent, que s'ils lui donnent vingt sous. Et les moines, en présence de cette « injuste » exigence, « n'ayant personne qui pût leur faire avoir justice », durent s'exécuter[2].

[1] *Cartul. du Ronceray*, n° 246.

[2] *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 251 : « Quam [consuetudinem] cum aliquanto tempore tali rapina tenuisset, contigit ut Romam, causa orationis, ire disposuisset; cumque monachos Vindocini postularet ut sibi ad viatici sui adjutorium aliquid darent, illi injuriam quam eis de mala consuetudine faciebat protinus objecerunt; ille vero injustitiam quidem suam plane recognovit, sed emendare ut debuis-

Digitized by Google

Quand, enfin, on avait réussi à faire comparaître le coupable devant un tribunal, au jour fixé par le seigneur qui avait accepté de faire justice, l'audience s'ouvrait. La procédure suivie était la même que pour les affaires contentieuses. Mais, une fois la culpabilité de l'accusé reconnue, le tribunal prononçait une peine, laquelle était toujours l'amende[1].

L'amende était dans la langue imprécise de cette époque désignée par des expressions multiples : non seulement on disait *emendatio* et *emendare*[2], mais encore *gagium* et *gagiare*[3], *vadium* ou *vadiata* et *vadiare* (avec toutes les variantes orthographiques de ces mots)[4], *lex*[5], *districtum* ou *districtio*[6], ou même *rectum*[7]; payer une amende pour un « forfait » accompli se disait *gagiare forfactum* ou

set ex toto noluit; dixit enim se non aliter consuetudinem illam pessimam dimissurum, nisi sibi darent xx solidos denariorum. Quod monachi, quamvis injuste, quia defecerat qui justitiam eis adquireret, facere maluerunt quam terra eorum toto tempore male consuetudinata fuisset, etc. »

[1] Toutes les autres pénalités rentrent dans le cas où il y a châtiment infligé par un seigneur à son sujet.

[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 218, 221, 226, 231; *Cartul. du Ronceray*, nos 221, 243; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, nos 88, 158, 258.

[3] *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 97, 99, 218 (payer sa *lex* est dans ces textes synonyme de *guagiare* ou *gajare*); *Ibid.*, n° 220; *Cartul. du Ronceray*, n° 247.

[4] *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 61, 270; *Cartul. du Ronceray*, n° 221 (où l'amende est désignée indifféremment par les termes de « emendatio », de « lex » et de « vadiata »).

[5] *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 97,99, 218 (« emendare legem suam »); *Cartul. du Ronceray*, nos 179, 221, 240, 311, 212; *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5021, fol. 217; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 77 (restitution avec amende : « reddere cum sua lege »).

[6] *Cartul. du Ronceray*, n° 243 (où « districtio » est employé comme synonyme de « emendatio »); *Cartul. noir de Saint-Florent de Saumur*, fol. 27 v°, dans dom Housseau, I, n° 239; *Cartul. rouge de Saint-Florent de Saumur*, fol. 29 r° et v°, dans dom Housseau, II², n° 658.

[7] *Cartul. de Saint-Maur*, n° 63, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 403.

Digitized by Google

emendare forfactum[1] ou *coactus, cogente judicio exsolvere*[2].

Ce n'était d'ailleurs pas seulement les termes dont on se servait pour désigner l'amende qui manquaient de précision; la chose même en avait peu. Quelques donateurs prenaient la précaution d'indiquer d'avance le montant de la somme qu'il faudrait exiger de celui qui contreviendrait à leur donation; mais on ne voit pas en vertu de quel principe ils fixaient tel chiffre plutôt que tel autre; des délits analogues peuvent, dans leurs chartes, être taxés de manières très dissemblables[3]. Au reste, c'était en général aux juges à fixer eux-mêmes ce chiffre en considérant les circonstances spéciales qui avaient accompagné chaque « forfait », et les donateurs s'en remettent d'ordinaire à eux implicitement ou explicitement[4] de ce soin.

Cette amende, quelle qu'elle fût, était versée intégralement à la partie lésée qu'il s'agissait de dédommager.

[1] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 90; *Cartul. du Ronceray*, n°s 247, 310.

[2] *Cartul. du Ronceray*, n°s 32, 35; *Cartul. angevin de Marmoutier*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 61; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n°s 8, 12, 35, 38; *Cartul. de Noyers*, n° 1; *Cartul. de Bourgueil*, fol. 80 v° et 81 r°, dans dom Housseau, I, n° 282.

[3] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 36; *Cartul. du Ronceray*, n°s 32, 35; *Cartul. angevin de Marmoutier*, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 61; *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans l'*Epitome fundationis S. Nicolai Andegav.*, p. 34; *Saint-Florent de Saumur, Montilliers*, vol I, arch. de Maine-et-Loire, publ. par Marchegay, *Chartes angevines des XIe et XIIe siècles*, dans la *Bibl. de l'Ecole des chartes*, année 1875, t. XXXVI, p. 384, n° 2; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n°s 8, 12, 35, 38; *Cartul. noir du chapitre de Saint-Maurice d'Angers*, fol. 17, r° et v°, dans dom Housseau, II[1], n° 319; même *Cartul., Ibid*, III, n° 987; *Cartul. noir de Saint-Florent de Saumur*, f° 21 r°, 41 r° et v°, 43 r°, 92 r°, dans dom Housseau, I, n° 260; II[1], n°s 476, 477, 317 (ce dernier numéro imprimé dans Marchegay, *Cartul. du Prieuré de Saint-Gondon-sur-Loire*, p. 58, n° 35); *Cartul. de Saint-Serge*, dans dom Housseau, II[1], n° 412; *Cartul. de Bourgueil*, f° 80 v° et 81 r° dans dom Housseau, I, n° 282, etc.

[4] *Archives de Beaulieu, près Loches*, dans dom Housseau, II[1], n° 337; *Cartul. de Saint-Maur*, n°s 23, 25, 30, 64, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 366, 368, 374 et 405; *Cartul. de Bourgueil*, fol. 41 v°, dans dom Housseau, II[1], n° 344.

Digitized by Google

Aussi était-elle libre d'en faire remise au condamné[1], et c'était notamment une coutume assez souvent suivie par les abbayes et les chapitres de ne prendre que quelques deniers, qu'ils conservaient comme signe de la condamnation[2].

Pour assurer le paiement de l'amende, la force et l'autorité de celui auquel on s'était adressé afin d'obtenir justice suffisaient généralement; quelquefois, il semble qu'il ait fallu se contenter de faire excommunier le coupable jusqu'à ce qu'il voulût bien payer[3]. Enfin, quand il était insolvable, la partie adverse pouvait accepter tout ou partie de ses biens en échange de la somme due[4] ou lui laisser un délai assez long[5].

Somme toute, si l'on cherchait à dégager le caractère le plus général des institutions judiciaires auxquelles la masse féodale se trouvait obéir, on pourrait dire que la justice était essentiellement fondée soit sur la possibilité pour les faibles de trouver un appui gracieux auprès des forts, soit sur la possibilité d'une entente et d'une conciliation entre les parties.

[1] *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 79.

[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 270; *Cartul. du Ronceray*, n°s 221, 247, 312; *Pancarte blanche de Saint-Martin de Tours*, fol. 130 v° et 229 v°, dans dom Housseau, III, n° 804. — On accrochait quelquefois alors un des deniers à la charte relatant la condamnation. C'est ce qui nous est dit, par exemple, dans la dernière des chartes que nous venons de citer : on y lit que Hugue, seigneur de Sainte-Maure, étant condamné à une amende pour avoir taxé arbitrairement les hommes de Saint-Espain, appartenant à Saint-Martin de Tours, le doyen du chapitre « de lege tres denarios cepit, quorum unum huic cartæ inseri jussit ». Et dom Housseau, qui a vu l'original, note que, de son temps, le denier était encore attaché à l'acte.

[3] *Cartul. de Saint-Maur*, n°s 17, 23, 25, 30, 43, 64, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, p. 360 et suiv.; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n°s 28, 110; *Cartul. de Saint-Serge*, dans dom Housseau, II[1], n° 412.

[4] *Cartul. de Noyers*, n° 155.

[5] *Livre des serfs de Marmoutier*, n° 7.

Digitized by Google

IV

Si l'on passe du monde des seigneurs à celui des vilains, le point de vue change. Ce n'est pas, cependant, que toute idée d'appui et d'entente fasse défaut ; le vilain ne doit pas être représenté uniquement comme un opprimé, n'ayant en fait de droits que le droit d'obéir passivement. Le principe de la discussion judiciaire entre le sujet et son seigneur apparaît dans des textes, très rares sans doute, mais dont la rareté n'est imputable qu'au peu d'importance des sentences auxquelles ces procès donnaient lieu. Or, s'il est vrai que bien souvent le seigneur se contentait d'imposer purement et simplement sa volonté à son sujet ou de ne répondre à ses plaintes que par des violences[1], nous le voyons d'autres fois recourir à des pratiques judiciaires : non seulement les plaintes du manant étaient écoutées, mais on le faisait comparaître, et on lui demandait de fournir une preuve à l'appui de ses revendications. Nous avons ainsi un exemple d'une serve de l'abbaye de Marmoutier, qui, contestant à cette abbaye le droit de disposer de son fils comme serf, sous prétexte qu'il était né avant qu'elle-même ne fût engagée dans les liens du servage, fut invitée par les moines à prouver son assertion en se soumettant à l'épreuve du fer chaud[2]. Il pouvait arriver aussi que, des deux côtés, on reconnût ses torts et qu'on fît la paix[3].

D'autre part, quand le vilain était en butte aux revendications d'un seigneur voisin ou qu'il avait à se plaindre de lui, il trouvait dans son propre maître un défenseur naturel qui se substituait au besoin à lui ; car, en défendant les droits de son « homme », le seigneur se trouvait plaider

[1] *Livre des serfs de Marmoutier*, n° 106.
[2] *Ibid.*, n° 127.
[3] *Ibid.*, n° 11.

Digitized by Google

pro domo sua[1]. C'est au point que des conflits entre manants pouvaient parfois amener procès entre leurs seigneurs mêmes : par exemple, à la fin du XIe siècle, des serfs de Marmoutier héritent des biens de leur père ; trois de leurs neveux, qui sont serfs de Foulque le Réchin, réclament une part de cet héritage. Presque aussitôt le conflit se transforme en un procès entre l'abbaye et le comte. Le tout se termine par un accord à l'amiable, en vertu duquel les moines versent quinze livres aux serfs de Foulque et leur accordent le bénéfice de l'association spirituelle[2].

Mais il faut bien dire que, si le vilain, même non libre, avait la possibilité d'user de la justice à son profit, il était avant tout cependant « homme coutumier », c'est-à-dire un objet d'exploitation auquel un maître soigneux devait faire rendre le plus possible. Aussi tout seigneur, poussé par un intérêt bien compris, s'était-il pourvu de bonne heure d'une organisation assez complète : ses deux principaux agents étaient le *voyer* (*vicarius* ou *viarius*)[3] et le *prévôt* (*præpositus*). Nous ne tenterons pas ici de déterminer avec précision la place occupée dans l'intérieur du fief par chacun de ces deux officiers ; ce serait en grande partie sortir du cadre que nous nous sommes proposé : la question vaut à elle seule toute une étude, tant elle est

[1] C'est ce qu'a bien montré Flach, *Origines de l'ancienne France*, t. I, p. 258 et suiv.

[2] *Livre des serfs de Marmoutier*, n° 116.

[3] Ces deux termes de *vicarius* et de *viarius* sont synonymes, tout au moins à cette époque et en Anjou. Nous n'en voulons pour preuve que les nos 220 et 221 du *Cartul. de Saint-Aubin* (publ. déjà par Marchegay et Mabille, *Chroniques des églises d'Anjou* (Société de l'histoire de France), p. 66 et 72). On s'apercevra à une simple lecture que le même personnage est indifféremment dans ces deux chartes désigné tantôt par le terme de *vicarius*, tantôt par celui de *viarius*. — Le terme de *viguier* est un terme qui, par sa forme même, ne peut venir que de la France du Midi ; le mot *vicarius* donne régulièrement *voyer* en français du nord ; sur ce type, on a refait la forme latine *viarius*. — Une *vicaria* est une *voirie* et non une *viguerie* dans la France du Nord.

Digitized by Google

complexe et reste encore obscure. Qu'il nous suffise pour l'instant de dire que les prévôts, tout comme les voyers, étaient en Anjou, au XIe siècle, les représentants des seigneurs dans l'universalité de leurs prérogatives, et, par conséquent, les uns et les autres officiers de justice au même titre. La seule différence était que, sur les domaines où nous trouvons à la fois des prévôts et des voyers, le prévôt était le supérieur hiérarchique du voyer[1].

Ainsi, tout au contraire de ce qui se passait dans le monde des feudataires, il y avait pour les classes populaires des juges régulièrement établis. Ceux-ci étaient les représentants des seigneurs, et ces seigneurs possédant un domaine assez exactement circonscrit, chaque homme, *en principe*, savait de qui il relevait judiciairement. *En fait*, cependant, les choses étaient beaucoup moins simples, parce que chaque propriétaire ne possédait pas toutes ses terres intégralement : telle portion de redevance appartenait à l'un, telle autre à un autre, et ce fractionnement des droits était notamment sensible en ce qui concernait la juridiction. De plus, les hommes de chaque domaine étant en relation constante avec ceux du voisinage, il arrivait souvent que ce fussent des sujets de deux seigneurs distincts qui étaient aux prises : d'où la nécessité de réglementations minutieuses déterminant les cas dont la juridiction reviendrait à tel ou tel[2]. Et, comme les domaines seigneu-

[1] Pour les preuves, nous renvoyons à un article que nous publierons prochainement dans le *Moyen-Age* sous ce titre : « Prévôts et voyers du XIe siècle. Région angevine. »

[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 221 ; *Cartul. du Ronceray*, nos 94, 243 ; *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans l'*Epitome fundationis S. Nicolai Andegav.*, p. 5, 10, 14 ; *Cartul. de Saint-Maur*, n° 63, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 403 ; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, nos 88, 158, 279 ; *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5021, fol. 136 ; *Cartul. de Saint-Nicolas*, fol. 33 vo, copie aux arch. de Maine-et-Loire, publ. par Marchegay, *Chartes angevines des XIe et XIIe siècles*, n° 10 (dans la *Bibl. de l'Ecole des chartes*, 1875, t. XXXVI) ; *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans dom Housseau, II1 n° 525 ; *Cartul. de Saint-Serge*, fol. 25 ro et vo, Ibid., II2, n° 655 ; *Cartul. noir de Saint-Flo-*

Digitized by Google

riaux étaient extraordinairement enchevêtrés, on voit que, dans la pratique, sans qu'il faille toutefois s'exagérer cette complication, il était moins simple qu'il n'aurait pu sembler d'abord de savoir de qui un vilain était justiciable.

L'agent judiciaire du seigneur était essentiellement chargé de punir les crimes et les délits des vilains. Il avait également, il est vrai, à trancher les différends qui pouvaient s'élever entre eux; mais son rôle semble bien s'être borné ici à indiquer les preuves à fournir par les parties et à percevoir les droits afférents, notamment l'amende payée par le vaincu du duel judiciaire[1] ou par celui qui se désistait au moment du combat[2], ou l'indemnité payée par les deux parties si elles se réconciliaient avant l'épreuve[3].

L'exercice de la justice, c'est, avant tout, la répression des « forfaits ». L'agent judiciaire les poursuit de lui-même, sans que, comme dans le monde des feudataires, la plainte de la victime soit nécessaire. En conséquence, si quelque homme de son ressort a commis ou est soupçonné avoir commis un des méfaits dont il a la juridiction, il le somme de comparaître tel jour et en tel lieu devant lui. S'il le prend en flagrant délit, il peut, au besoin, l'emprisonner et ne lui rendre la liberté que sous cautions, ce qui assure la comparution[4]; mais dans le plus grand nombre de cas, il n'y a que sommation. Le coupable, au

rent de Saumur, fol. 27 v° et 97 r°, Ibid., I, n° 239, et II², n° 651; *Cartul. blanc de Saint-Florent de Saumur*, fol. 51 r° et 51 v°, Ibid., II², n°s 757 et 758; *Cartul. rouge de Saint-Florent de Saumur*, fol. 29 r° et v°, Ibid., II², n° 658; *Archives de Beaulieu*, Ibid., II¹, n°s 337 et 502, etc.

[1] *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 226; *Cartul. de Saint-Nicolas*, dans dom Housseau, II¹, n° 525; *Archives de Beaulieu, près Loches*, Ibid., II¹, n° 337.

[2] *Cartul. angevin de Marmoutier*, copies de Marchegay, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5021, fol. 137.

[3] *Cartul. de Saint-Maur*, n° 63, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 403.

[4] *Ibid.*

Digitized by Google

jour fixé, fait-il défaut, il est condamné à l'amende[1]; bon gré, mal gré, il faut qu'il se présente. Le voyer ou le prévôt formule alors l'accusation portée contre lui, et, à moins que l'évidence ne soit suffisante, l'invite à se justifier. Celui-ci avoue; ou bien, au contraire, il jure qu'il est innocent : c'est la preuve par serment[2]. Mais le juge a le droit d'attaquer ce serment et d'imposer au manant une des épreuves judiciaires[3]. Le refus de s'y soumettre, comme le fait de n'en pas sortir à son avantage, entraîne la condamnation[4].

Ce jugement, d'ailleurs, n'est pas, en principe, sans appel, et nous voyons, vers 1080, le seigneur de Montreuil-Bellay décider que les vilains de Méron pourront en appeler du jugement du voyer à la « cour des barons » et même ensuite à son propre tribunal, si les barons ne peuvent apporter une solution à l'affaire[5].

Quant aux pénalités, en dehors de quelques cas où l'on se contentait de la fustigation[6], la seule prononcée était l'amende, tout entière, bien entendu, au profit du seigneur[7]. Si le vilain ne pouvait la lui payer, il était à sa

[1] *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 220, 221 (publ. déjà dans Marchegay et Mabille, *Chroniques des églises d'Anjou* (Société de l'histoire de France), p. 66, 72, et no 226.

[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 220 et 221.

[3] Cette épreuve peut être le duel (*Cartul. de Saint-Aubin*, no 220).

[4] *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 220, 221; *Archives de Beaulieu, près Loches*, dans dom Housseau, II[1], no 337; *Cartul. du Ronceray*, no 311.

[5] *Cartul. de Saint-Aubin*, no 221.

[6] *Cartul. noir de Saint-Florent de Saumur*, fol. 97 ro, dans dom Housseau, II[2], no 651 (« ... et multabitur juxta forisfactum pecunia seu verberibus »); *Cartul. rouge de Saint-Florent de Saumur*, fol. 29 ro et vo, Ibid., II[2], no 658; *Livre noir de Saint-Maurice d'Angers*, nos 80 et 212, dans Marchegay, *Chartes angevines des XIe et XIIe siècles*, dans la *Bibl. de l'Ecole des chartes*, 1875, t. XXXVI, p. 387, no 3.

[7] C'était d'ailleurs à charge pour ce dernier, quand le *forfait* commis par le vilain avait porté préjudice à un autre seigneur, de dédommager lui-même ce dernier. Voir, par exemple, *Cartul. de Saint-Aubin*, no 200. Un nommé Onfroy ayant été tué par un servi-

Digitized by Google

discrétion et tombait d'ordinaire dans les liens du servage[1]; ainsi, de toutes façons, le délit ou le crime du manant enrichissait le seigneur. D'où la tendance de ce dernier à abuser de ses pouvoirs judiciaires et à faire poursuivre ses « hommes » pour des crimes imaginaires, afin de percevoir des droits et des amendes[2]. D'où aussi l'intérêt qu'il y avait pour lui, quand il cédait une terre, à y retenir la juridiction des quatre cas les plus graves, le meurtre, le crime de l'incendiaire, le rapt, le vol[3], ou des trois premiers seulement[4], ou de quelque autre encore[5].

A ce point de vue, la justice nous apparaît donc principalement comme une source de revenus, confondue d'ailleurs souvent dans les textes avec les autres « coutumes » et désignée elle-même quelquefois sous ce nom[6].

V

En résumé, nous avons relevé dans la région angevine, au XIe siècle, une double série d'institutions judiciaires.

teur de l'abbaye de Saint-Aubin, l'abbaye fait sa paix avec les enfants du défunt moyennant une certaine somme d'argent et certaines concessions (1082-1107).

[1] *Livres des serfs de Marmoutier*, nos 6, 127.

[2] *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 220, 221, 226.

[3] *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 221, 226; *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, no 2; *Cartul. noir de Saint-Florent de Saumur*, fol. 27 ve, dans dom Housseau, I, ne 239 et fol. 28 ve-29 re, Ibid, II1, no 444; *Cartul. rouge de Saint-Florent de Saumur*, fol. 29 re et vo, Ibid., II2, no 658; *Archives de Saint-Florent de Saumur*, arch. de Maine-et-Loire, trad. dans Marchegay, *Choix de documents inédits sur l'Anjou*, p. 95, no 28. — Le meurtre, l'incendie, le rapt, le vol constituent dès cette époque ce qu'on appelle quelquefois les « magna forfacta » par opposition aux « parva » ou « minuta forfacta. » Cf. *Cartul. du Ronceray*, nos 5, 94.

[4] *Cartul. de Saint-Aubin*, no 4.

[5] *Cartul. de Saint-Aubin*, ne 182; *Cartul. noir de Saint-Florent de Saumur*, fol. 27 vo, dans dom Housseau, I, no 239 (*assaltus*); *Cartul. rouge de Saint-Florent de Saumur*, fol. 29 ro et vo, Ibid., II2, ne 658 (*assaltus*).

[6] *Cartul. de Saint-Aubin*, no 4 : « Sed de tribus *consuetudinibus* medietatem retineo : idest de homicidio, de rapto, de incendio. »

Digitized by Google

Nous avons vu que, dans le monde des feudataires, toute organisation de tribunaux régulièrement constitués et pourvus chacun d'une compétence délimitée faisait défaut; que, une affaire contentieuse surgissant, les parties devaient, d'une commune entente, choisir elles-mêmes leurs juges; que ceux-ci les faisaient comparaître et cherchaient à déterminer leurs droits respectifs grâce aux lumières que leur fournissaient les débats contradictoires, les productions de pièces, ou l'audition des témoins, ou les épreuves judiciaires ; qu'ils statuaient enfin en déclarant le demandeur bien ou mal fondé dans l'objet de ses réclamations.

Nous avons, en outre, relevé le rôle considérable que l'accord à l'amiable jouait à côté de la procédure officielle.

Nous avons ensuite cherché à démêler la manière dont les poursuites s'exerçaient contre les coupables, et nous avons vu que, en dehors des cas où l'accord à l'amiable intervenait encore, la partie lésée, à moins d'être assez forte pour se faire justice elle-même, devait solliciter l'appui d'un seigneur plus puissant ; que ce dernier pouvait alors, s'il le voulait, contraindre le coupable à comparaître, le juger, et, si sa culpabilité était démontrée, le condamner à payer une amende, c'est-à-dire à indemniser la victime.

Passant alors du monde des feudataires au monde des vilains, nous avons vu que, si ceux-ci pouvaient, dans certains cas, user de la justice à leur profit, ils étaient, au point de vue judiciaire, comme aux autres points de vue, surtout exploités ; que les seigneurs étaient, en conséquence, munis d'agents régulièrement institués et dont la tâche principale était non pas tant de trancher les débats entre manants que de percevoir des droits et des amendes.

C'est de cette double série d'institutions, sur beaucoup de points encore instables et primitives, que sortiront les institutions judiciaires plus solides et plus cohérentes des siècles suivants.

Louis Halphen.

Digitized by Google

L'HOSPICE DES RÉCOLLETS DE CHAMBIERS

PRÈS DURTAL

(1629 - 1789)

D'après le *Pouillé historique* de Cl.-Gab. Pocquet-de-Livonnière [1], les Récollets s'installèrent à Chambiers en 1625, sous la protection de Henry de Schomberg, maréchal de France, seigneur de Durtal.

Le manuscrit renvoie à l'*Histoire de Sablé* de Ménage (p. 353), sans doute par erreur, car je n'ai rien trouvé à cette page sur l'hospice des Récollets de Chambiers.

L'abbé Tresvaux [2], dans l'énumération qu'il donne des huit couvents de Récollets angevins, d'après le mémoire dressé en 1698 par Hue de Miromesnil, intendant de Touraine [3], écrit Chambiers *Chambrières*, et il ajoute « lieu inconnu ».

Le précieux *Dictionnaire* de M. Célestin Port [4] consacre à peine quelques lignes à cet hospice, à la date de 1789.

Il n'existe, d'ailleurs, aucune pièce quelconque sur cette fondation aux Archives départementales de Maine-et-Loire, nous a assuré le savant archiviste.

Les notes suivantes, extraites d'un manuscrit que nous possédons, signé des Récollets de Chambiers, et tenu à jour depuis 1629 — date qui nous paraît plus véritablement celle de la fondation de l'hospice — ne manqueront donc pas d'un certain intérêt.

On sait que le premier couvent des Récollets en Anjou fut institué à la Baumette en 1598.

[1] Mss. 648 de la Bibliothèque d'Angers, p. 283.

[2] *Histoire de l'Église et du diocèse d'Angers*, tome II, p. 399.

[3] *L'État de France*, tome VI. Londres, 1751.

[4] *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, aux mots « Chambiers » et « Saint-Gilles ».

Digitized by Google

Voici, par ordre de date de fondation, les autres couvents :
Beaufort, avril 1599 [1] ;
Saumur, 22 janvier 1602 ;
Doué, 6 septembre 1602 ;
La Flèche, 19 janvier 1604 [2] ;
Angers, 1626 ;
Le Lude, 1633.

Tous ces couvents faisaient partie de la province de Sainte Marie-Madeleine, dont le chef-lieu était à Orléans [3].

Les documents originaux que nous avons sous les yeux confirment ce que l'on supposait déjà, que l'hospice des Récollets fut établi à la place d'un petit ermitage situé à Saint-Gilles de Chambiers.

Les Récollets et les autres Ordres mendiants, dont la règle était surtout l'exercice de la pauvreté et la prédication populaire, n'entendaient point, comme on pourrait le croire, par « hospice » un hôpital plus ou moins considérable, mais simplement un lieu où pèlerins, voyageurs fatigués et malades, recevaient en passant l'hospitalité chrétienne.

Le petit registre tenu par les Récollets contient des renseignements de diverses natures, d'abord un état des meubles et des biens, un petit nécrologe de tous les religieux et de toutes les autres personnes mortes ou inhumées à l'hospice de Chambiers (de 1651 à 1786), puis le règlement du Tiers-Ordre de Saint-François, arrêté à Chambiers le 3 mai 1670, suivi des procès verbaux d'affiliation de tous les Tertiaires (1663-1670) et de tous ceux qui reçurent le cordon de Saint-François (de 1638 à 1667).

Nous allons feuilleter ces documents dans l'ordre ci-dessus indiqué.

Voici textuellement les premiers feuillets :

[1] V. Joseph Denais : *Monographie de Notre-Dame de Beaufort*, pp. 251-261, et 469-473.

[2] V. Ch. de Montzey : *Histoire de La Flèche et de ses seigneurs*, tome II.

[3] Le *Cérémonial pour les Frères Mineurs Récollets de la province de Sainte Marie-Magdeleine, dressé par le Chapitre tenu au couvent de la Baumette, le 3e jour de janvier 1629*, a été imprimé à *La Flèche, chez G. Griveau, en 1635*, petit in-12.

Digitized by Google

IN NOMINE DOMINI JESU

Mémoire des meubles que frère Louys, premier supérieur par table de congrégation en l'hospice de S. Francoys lez Durtal, soubs le Révérend Père Alexandre Menay, y a fait donner et y laisse, ce 4e de janvier 1629.

Premièrement, le Tabernacle de l'Autel donné par Dame René Hue, femme de Monsieur le Procureur Poupin.

Les Grandes armoires dans lesquelles on enferme les ornements de l'autel.

Une chasuble d'estofe blanche figurée donnée par la sœur de feu Monsieur le Curé de Saint-Pierre de Durtal[1] avec deux aulbes et un mossel vieux à l'usage romain.

Un messel neuf, couvert de velin violet, à tranche d'or et taille douce, donné aux PP. Recollectz de céans par Monsieur de Guyhery, advocat en parlement à Paris.

Un voyle de taftas blanc, fleureté de soye, portant un nom de Jésus dans une couronne d'épines, donné par par Madame Françoise de Schomberg, veufve comtesse du Lude, avec nombre de tulipes de soye et autres petites fleurettes pour l'autel.

Le couvent de la Balmette[2] a fourny céans de trois nappes d'autel, d'un voile de calice et d'une bourse avec un corporal de couleur verde.

Le couvent de La Flèche[3] a fourny céans de deux aulbes avec les amicts, quatre nappes de communion, six mouchoirs et autant de serviettes pour servir à l'autel, par le comendement du Révérend P. Louys des Marets, lors commissaire général, faisant la visite en cette province.

Tout le reste du linge de sacristie a esté donné par divers bienfaiteurs du païs.

[1] Louis Gaudin.
[2] La Baumette d'Angers, fondé en 1598.
[3] Fondé le 19 janvier 1604.

Digitized by Google

Les cinq chasubles, scavoir : rouge, blanche, verde, violette et noire, avec les cinq devant d'autel, scavoir : un blanc d'ouvrage, et un autre de camelot croysé de rouge, un rouge, un verd et un violet, ont esté laissez pour servir céans par le commandement de Monseigneur le Mareschal de Schomberg avec le calice d'argent doré desquels frère Bernard se servoit à l'hermitage de S. Giles.

Jay aussy faict refaire les marches de l'autel et ay faict faire quatre planches ou faces neufves [1] qui sont encore chez le peintre qui en est payé.

Les tableaux grands et petits et les deux crucifix, dont l'un est d'ivoire et l'autre de cuivre doré, et leurs croix d'ébène non émaillez, l'une de larmes [2] d'argent et l'autre de larmes d'or, avec quelques chiffres de la Passion, et tous les grands bouquets de soye avec leurs vases, et un grand corporalier couvert de satin rouge brodé de fil d'or et des armes à fleurs de lys noires dessus, avec toutes les bourses voiles et palles de calices ont aussy demeuré céans par le commendement de mon dit Seigneur [de Schomberg].

J'ay faict faire tout l'asjustage de la lampe qui esclaire devant le S. Sacrement.

Des liures

Je n'ay trouvé céans aucuns liures sinon un messel couvert de noir et de tranche dorée, un grand bréviaire qui a les bouts des agraffes d'argent et la tranche d'or dont ledit hermite se servoit. Un intitulé *Iudoxi elictho mei elucidatorium* [3] et a iceluy un annexe intitulé *Franciscius Geninus*, soubs une mesme couverture de velin rouge. Et

[1] Le gradin du rétable, sans doute.

[2] *Sic*, pour lames.

[3] *Sic*. Je n'ai pas pu interpréter le titre de ce livre et son supplément.

Digitized by Google

un *Alphonsus Hosius*[1] que mon sieur des Gaudrez a donné. Un cahier des controverses donné par mon sieur Perpoil, et *Francoys de Sales* : *De l'Amour divin*. Le reste est du couvent de la Flesche.

Des meubles de mesnage que j'ay trouvé et fait veuir céans

Entrant céans j'y ai trouvé deux petits grabbats et deux plus grands dont l'un appartenoit à un habitant de Durtal qui nous l'a laissé. Deux coffres dont l'un sert à la sacristie et l'autre à la despense avec les armoires et gardemanger d'icelle.

Une table et deux bancelles et l'horologe.

J'ay faict faire tous les autres grabbats qui sont au dortoir et à l'infirmerie, excepté celui de la chambre du milieu avec la chaire des malades, et trois escabeaux avec la bancelle et grande table du réfectoire; plus ay faict acheter 4 escabeaux vieux et 5 lampes d'estain.

J'ay faict garnir les grabbats de paillasses, forts deux, et tous de couvertures de mantes blanches; deux desquelles vielles et plus que my usées ont esté fournies du couvent de Beaufort[2], deux neufves que mad. dame la Comtesse a donné, et les autres aumosnées par divers bienfaiteurs et sont au nombre de neuf. Plus Mad. Dame Comtesse a donné pour les malades et hostes trois matelas couverts de futaine et garnis de laine.

J'ay faict avoir tous les outils à jardiner et les ustenciles de la despense de cuisine, fors les landiers, carmailleres et une des palles à feu.

Tout le linge de despense de réfectoire et de sacristie non exprimé cy-dessus nous a esté aumosné de plusieurs et divers bienfaiteurs de ce pays.

[1] S'agit-il de Saint-Osios, ou Hosius, écrivain ecclésiastique espagnol du IIIe siècle, ou de Stanislas Hosius, l'auteur polonais d'une *Confessio Fidei Christianæ* (1551) ?

[2] Fondé en 1599.

Digitized by Google

J'ay faict bastir un appentis du jardin à costé de la chapelle de la grande porte chartière et faict accommoder les deux chambres hautes et basses du second corps de logis d'huys et fenestres de haults et bas planchers comme elles se voyent à présent.

Et faict faire les fossez autour du couvent pour tirer les eaux qui s'escoulaient céans auparavant et pour rendre l'eau du puy meilleure.

J'ay faict destruire une cheminée qui estoit en la dernière chambre du dortoir qui estoit lors plus grand pour en faire une cellule de religieux alongeant la galerie.

Monseigneur le Mareschal de Schomberg à son retour du siège et réduction de La Rochelle[1] a commandé à ma sollicitation qu'on pavast la chappelle, la sacristie, le réfectoir et la grande chambre basse de carreau de bois ou aissil et qu'on fît un porche devant la chapelle de 12 pieds de profondeur de l'estendue de ladite chappelle et qu'on nous donnast pour chaufages 12 chartées de gros bois et trois cents de fagots laissant le reste à la pourvoyance des religieux à condition qu'ils ne prendront que du bois cheu ou abatu par les orages et des branchages superflus des arbres dans la forest.

Mond. Seigneur donne aussy par demye année aux religieux de cet hospice vingt francs d'aumosne pecuniaire applicable aux necessitez des frères de la maison selon le jugement du supérieur.

Je laisse de linge de mesnage sept douzaines de serviettes et demye douzaine d'essuymains et deux douzaines de mutandes.

Oraison :

Plaise à nostre Seigneur Jésus-Christ rendre à tous et chascun de ces bienfaiteurs selon leur mérite et sa miséricorde les moiens de leur salut en ce monde et les richesses

[1] Les troupes commandées par Louis XIII et Richelieu firent leur entrée à la Rochelle le 30 octobre 1628.

Digitized by Google

de sa gloire en l'autre en descharge des obligations qu'y a son pauvre et inutile serviteur.

(Signé) : Louys, avec ses confrères;
frère Thadée ; frère Ponléon.

Une autre main ajoute :

Madame Marie Balan, de Tours a donné une chasuble violette, une blanche et une rouge de camelot de Turquis qui a un cœur de moire d'argent par derrière.

Les deux lignes suivantes sont d'une autre main :

L'an 1709 ont été bâtis la grennerie avec les lieux du Jardin.

D'une autre main encore cette dernière note sur les constructions de l'hospice de Chambiers :

J'ay, frère Hippolite Leproust, supérieur de cet hospice, fait augmenter de moitié la grande cour en poussant la muraille jusque au milieu de l'alée de Durtail; plus j'ay fait revetir de pierre le puit qui n'estoit que de bois et la meuraille de hauteur qui est devant la cuisine avec deux portes pour entrer l'une dans l'ancien jardin, l'autre dans le nouveau que j'ay fait faire, et entourer de palis depuis la meuraille du jardin ancien iusque à l'alée de Durtail.

Plus j'ay faict faire un four en la chambre basse, et mestre tous les outils nécessaires pour y cuire du pain pour la communauté et j'ay fait separer les licts par une boiseure de noyer avec un petit rideau de toile barée. Le tout en l'année 1712.

NÉCROLOGE

Le Nécrologe des Récollets de Chambiers n'offre pas à toutes les pages le même intérêt. Chaque notice fait plus ou moins sommairement l'éloge du défunt, insistant principalement sur les vertus régulières et la piété de celui dont on annonce la mort.

Digitized by Google

Le « Catalogue des religieux morts et du tiers-ordre de l'Empire de saint François de Chambiers » annonce que

Le premier a esté frère *Marias* lay lequel avoit beaucoup contribué à l'accroissement de la maison, et mourut à Durtal, acccompagnant au caresme[1] le Vénérable Père Maurice, son gardien, de Doué, après avoir reçu avec grand sentiment de piété et dévotion le saint Viatique, et fut apporté avec très honorable convoy en notre chappelle dans la nef de laquelle il a esté inhumé deux pieds au dessoubs des ballustres, à costé droict, le 10 jour de mars de l'an 1651. *Requiescat in pace.*

La deuxième notice est consacrée au P. Dominique *Saymond:*

Le 28e jour de juin, veille de saint Pierre et de saint Paul de l'an 1671, entre les 11 heures et minuit, est décédé en cette maison de Chanbiers le Vénérable Père Dominique Saymond, prestre, prédicateur et confesseur, après avoir faict une confession générale et receü l'extrêmonction. Il avoit exercé la charge de Gardien, estoit fort zélé pour le salut des âmes qu'il a procuré avec une ardeur d'un véritable religieux et imitateur de son Père saint François, tant par ses prédications, confessions, catéchismes, que par ses conseils et exhortations, et a composé plusieurs petits livres de confrairies comme de celles de Saint Urbain et des Agonisans qu'il a establies en plusieurs villes et paroisses[2]. Il est estimé en cette ville de Durtail en odeur de sainteté, et dans les lieux circonvoisins et memes plusieurs le voyant dans la bière luy coupèrent de sa robe et luy prirent de ses cheveux et des grains de son chapelet. Il est enterré dans notre église deux pieds et demi en bas

[1] Qu'il prêchait.

[2] On a imprimé : *Les excellences et avantages de la confrérie de Saint Urbain érigée dans l'église parochiale de Rillé, en Anjou. — La Flèche, Georges Griveau,* 1654, in-8°.

Digitized by Google

des balustres à main gauche, tirant plus vers le milieu que du côté de la muraille. *Requiescat in pace. Amen.*

F. NERCÉE POMMIER, *supérieur.*

Le 21 août 1673, le Père Georges *Moland du Cazel*, de la Communauté de Chambiers, mort d'accident en allant voir ses parents à Laval, est inhumé aux Cordeliers de cette ville, à l'âge de 27 ans.

Le 17 avril 1682, le Père Cosme *Le Roy* est enterré à Chambiers, au haut de la nef de l'église.

Les Récollets, dans leurs *Constitutions*[1], réglaient *tout spécialement* les prières et les mementos pour leurs bienfaiteurs particuliers. Nous trouvons aux pages 7 et 8 du manuscrit précité cette mention d'inhumation :

Le 10e décembre 1677, ledit Sr de la Rochejacquelin[2] époux de Dame Mathurine Abraham, fut inhumé en la chapelle de l'église de l'hospice de Chambiers, pour la construction de laquelle chapelle ladite dame avait donné 115 livres.

Il s'agit ici de « Noble Alexandre Le Maire, ecuyer, sieur de la Roche-Jacquelin » de la famille de Guillaume Le Maire, évêque d'Angers mort en 1317, et époux de « Noble dame Mathurine Abraham », à laquelle le droit de sépulture à l'église de Chambiers avait été donné le 3 février précédent par les Pères Récollets du définitoire tenu au couvent de Tours. Elle avait épousé, le 3 août 1682, François de Montplacé.

Le 30 août 1684, inhumation, dans le haut de la nef de l'église de Chambiers, du Père Martinien *Busson.*

Le 22 novembre 1691, du Père *Constances*, mort « âgé de près de 60 ans, d'une apoplexie létargique qui dura 15 ou 16 heures et ne discontinua point jusqu'à sa mort », dit le Père Thadée, supérieur de Chambiers.

Le 7 mars 1700, du Père *Constantin*, 59 ans, inhumé au coin de l'épître.

Le 10 avril 1705, du Frère André *Lefevre*, tertiaire, natif

[1] *Constitutiones generales Recollectorum, totius regni Galliæ.* — Parisiis, 1773, in-18, pp. 70-71.

[2] Château, commune de Daumeray, aujourd'hui à M. le comte Georges de Blois.

Digitized by Google

de Rouen, âgé de près de 60 ans, « a fait ici la queste 25 ans », enterré dans l'église, proche le bénitier.

Le 5 mars 1709, du Père Sébastien *Helye*, de la Ferté-Macé, 60 ans, enterré derrière la porte de l'église.

Le 11 mars 1709, du Père Michel *Le Noir*, des Le Noir de Chanteloup et de la Cochetière, mort au couvent de La Flèche « d'une honorable famille de cette ville; il était supérieur actuel de cet hospice de Chambiers, d'où il se fit transporter pour se faire assister dans sa maladie ». Il était « fils de feu M. Le Noir des Oumeaux, curé de La Flèche, auparavant conseiller du siège présidial de cette ville » ; 50 ans. Inhumé dans l'église des Récollets de la Flèche.

Le 2 janvier 1710, du Père Séraphin *Pasquier*, 58 ans, du Pont de Gennes (Maine)[1], inhumé dans l'église, « vis-à-vis le coin de l'évangile du grand autel, proche le balustre ».

Le 21 novembre 1719, du Père Noël *Cosneau*, 44 ans, au haut de l'église, du côté du cloître.

Le 1er février 1720, du Père Christophe *Aubert*, 61 ans, au bas de l'église, à droite en entrant.

Le 12 mars 1720, du Frère *Pierre*, tertiaire, dans la chapellle, proche le marchepied.

Le 13 mars 1720, du Père Arsène *Yon*, au bas de l'église, à gauche en entrant.

Le 26 aût 1723, du Père Honoré *Mony*, 50 ans, supérieur de Chambiers, « au milieu de l'église du côté de la chapelle ».

Le 4 décembre 1724, de Louis *Rogue*, « oblat de cette province », 50 ans, « au-dessous du confessionnal, à main droite en entrant dans l'église. »

Le 26 juin 1725, du Père Norbert *Valtel*, mort à la Flèche, né à Fougères, en Bretagne, inhumé dans l'église des Récollets de la Flèche.

Le 17 avril 1726, du Père Ildefonse *Joubert*, né à Parcé, en Anjou, 43 ans.

Le 13 mars 1729, du Père Irenée *Berquier*, né à Saint-Martin de Vendôme, 42 ans et 2 mois, enterré « sous l'estrade, du côté de la chapelle, un peu plus bas, proche du confessionnal ».

Le 18 avril 1730, du Père Germain *Peys*, de la paroisse Saint-Vincent du Lude, « d'honorable famille », âgé de 55 ans du monde et de 35 de religion, « mort à Marcé, chez le curé,

[1] J'ai publié dans la *Semaine religieuse d'Angers* (1871 ou 1872), l'éloge de ce recollet, d'après un ancien manuscrit.

Digitized by Google

« après avoir beaucoup fatigué pendant cette quinzaine [de Pâques] à Cheviré, Lezigné et à Marcé. Enterré dans le cimetière de Marcé.

Le 23 août 1731, du Père Jean-l'Évangéliste *Verot*, né à Port-Louis, en Bretagne, 42 ans, mort à La Flèche, et enterré dans l'église dudit lieu.

Le 10 août 1735, du Père Hugues *Bigot*, issu d'une famille honorable de la paroisse de Vissèche, diocèse de Rennes, étant pensionnaire au collège de La Flèche, forma la résolution de se faire religieux dans notre province, et, nonobstant l'opposition de ses parents qui envoièrent un exprès pour l'enlever du collège, il exécuta ce pieux dessein dans notre couvent de Tours, où il prit l'habit le 10 de may l'an de N. S. 1678. Agé de 77 ans, supérieur pour la seconde fois de Chambiers, après avoir été gardien dans trois ou quatre couvents de la province, définiteur, visiteur, subdélégué du Révérend Père commissaire général dans plusieurs couvents, et du Révérend Père provincial dans plusieurs autres. Inhumé au-dessous des balustres, entre le milieu de l'église et le mur du Cloître.

Le 29 mars 1739, du P. Modeste *Amirault*, né à Montreuil-Bellay, 66 ans. Récollet à 20 ans, « issu d'une illustre et ancienne famille, dont il savoit soutenir le rang, tant par sa grandeur d'âme que par la politesse qui lui etoit si naturelle qu'elle sembloit née avec luy. » Inhumé dans l'église, à côté de la chapelle de la Sainte Vierge.

Le 5 avril 1739, du Frère Joseph *Touret*, tertiaire, mort à La Flèche, 45 ans, né à Pilny, faubourg de Nantes, en Bretagne.

Le 19 septembre 1745, du Père Quentin *Poulet*, 76 ans environ « ex Cordelier d'Amiens, inhumé dans l'église, au bas, proche du bénitier. »

Le 12 février 1758, du Père Honoré *Sangnier*, né à Saint-Lambert-du-Pin, diocèse de Nantes, 54 ans, au bas de l'église, à gauche en entrant.

Le 8 août 1758, du Père Bernard *Larüe*, né à Mansigné (Maine), 70 ans, inhumé du côté de l'épître, entre le confessionnal et la sainte table.

Le 24 décembre 1764, du Père Joseph *Drouard*, né à Gersai[1], 33 ans.

Le 14 janvier 1767, du Père Michel *Allelag*, né à La Flèche,

[1] (*Sic*) Faut-il lire Jarzé, ou Jersey?

Digitized by Google

76 ans, enterré entre la chapelle et le confessionnal qui est à main gauche.

Le 29 avril 1779, du Frère Simon *Boutin,* Tertiaire, né à Douces, près Doué, 66 ans, dans le parloir à gauche, en entrant dans l'église.

Le 27 septembre 1786, du Père Jean-François *Bouillot,* 75 ans, né à Fougères, en Bretagne, dans le parloir, du côté du bénitier.

Le 22 décembre 1786, du Père Marcellin *La Farge,* né à Lyon, 75 ans, dans le cloître, près la porte claustrale.

Cette mention est la dernière du *Nécrologe* de Chambiers.

Les Gardiens du couvent de Chambiers

Voici, autant que nous la pouvons établir, la liste des Gardiens ou supérieurs de la maison de Chambiers :

1629, P. Alexandre Menay ;
1664, P. Emmanuel ;
1671, P. Nerée Pommier ;
1677, 1678, P. Symphorien Davy ;
1682-1684, P. Aubin Jarniou ;
1691, P. Thadée ;
1700, P. Anaclet ;
1705, P. Isaac ;
1709, P. Valentin Turmel ;
1710, P. Hyppolite Monteron ;
1719-20, P. Seraphique Le Brun ;
1723, P. Felicien ;
1724-26, P. Bruno Gilloire ;
1729, P. Huguet Bigot ;
1730, P. Celestin Arondeau ;
1731, P. René Sancier ;
1739, P. Constance Iso ;
1740, P. Angelique Bizard ;
1754, P. Jean-François Bouillot ;
1758, P. Jean Damascène Hardiau ;
1764, P. Marc Appervée ;

Digitized by Google

1767, P. Jean-François Bouillot;

1777, P. Marcellin De la Farge;

1778, P. Jean-François Bouillot;

1786, P. Marcellin De la Farge, nommé pour la seconde fois et mort en charge ;

1789, P. Timoléon Goulfault.

Le cordon de saint François

Les Ordres religieux qui reconnaissent saint François d'Assise pour fondateur portent à la ceinture une corde garnie de nœuds. Les Récollets portent une corde blanche, comme les Cordeliers et les Capucins, au contraire des religieux de Picpus, qui portent un cordon noir. Une Confrérie fut instituée en l'honneur des liens de J.-C. sous le nom de Cordon de Saint-François. Léon X approuva cette pieuse pratique et lui accorda des indulgences. Sixte-Quint érigea la confrérie en 1585 et Paul V la confirma [1]. Tous les couvents des Franciscains enrôlaient le plus possible d'affiliés à la Confrérie. Le petit registre de Chambiers contient à la suite du règlement spécial pour le tiers ordre de Chambiers, en date du 3 août 1670, la formule de bénédiction du cordon, et le « Mémoire de ceux et celles qui ont pris le cordon de Nostre Séraphique Père saint François » depuis le 2 avril 1638 jusqu'au 15 juin 1670.

Il serait fastidieux de relever tous les noms ; quelques-uns, cependant, nous ont paru intéressants, car ils montrent l'empressement de la bourgeoisie et de la noblesse à recevoir le cordon de saint François.

La première en date est Madame Renée Hu [2], femme du procureur du roi à Durtal (2 avril 1638).

Puis viennent :

[1] Voir le P. Candide, *Vie de saint François*, p. 608.

[2] Marguerite Hue ou Le Hû, veuve de Monsieur de l'Angevinière, avocat à Durtal, fit profession du Tiers-Ordre de Saint-François, à Chambiers, le 19 août 1667 — ainsi que Françoise Hue, « fille de Monsieur le lieutenant de Durtal », le 24 février 1669. — René Hus, lieutenant civil et assesseur criminel du comté de Durtal, fonda l'hôpital de cette ville le 1er mai 1672, et de nouveau après une opposition momentanée le 17 mars 1678 (Port., t. II, p. 90).

Digitized by Google

Madamoiselle de Champagne, nommée Renée de Marseilles (26 août 1640);

Madamoiselle Françoise de Daillon du Lude;

Mesdamoiselles Catherine et Marie de Feuquerolle[1] (23 mai 1641);

« Louise et Anne de Bompart (2 août 1641);

Honneste Dame Ambroise Pommier, femme de M. du Pin, du Bourgneuf (20 mai 1644);

Madame Pinson, veuve, à Durtal (17 juillet 1644);

Marie de Carier, dame des Gaudrets (2 août 1651);

Marie Chesneau, fille du fermier du prieuré de Gouis (25 août 1651);

Madamoiselle Bertreau, d'Angers (19 août 1652);

Catherine Amy, dame de Jarzé[2] (4 octobre 1653);

J.-B. Avelet, prieur de Montigné, de la ville de Langres (16 avril 1656);

Françoise de la Roche (6 mai 1660);

Françoise Goranfleau, de la paroisse de Gouis (2 novembre 1663);

Guy d'Andigné, sieur de la Ragottière[3] (4 décembre 1666);

Mathurine Abraham, dame de la Rochejacquelin et Marie [Le] Maire [sa parente].

Damoiselle Jeanne Le Maire, fille de Monsieur de la Rochejacquelin (12 février 1667);

D'après M. Célestin Port, les Récollets abandonnèrent Saint-Gilles en la forêt de Chambiers, le 4 août 1789, faute de sujets pour se recruter. Elle avait alors pour supérieur le P. Timoléon Goulfault. Le curé de Saint-Léonard de Durtal reçut commission de l'évêque de s'y transporter pour l'exhumation des corps enterrés dans l'église, le cimetière et

[1] Catherine de Feuquerolle fonda le 18 décembre 1698 la chapelle de l'hôpital de Durtal. (Port, *ibidem.*)

[2] (*Sic.*)

[3] Guy d'Andigné, seigneur de la Ragottière, en Marigné, en 1680, était commissaire provincial de l'artillerie de France.

Digitized by Google

le cloître. Il y remplit deux coffres d'ossements qu'il déposa en son cimetière, où fut élevé un petit monument[1]. »

Dès 1791, la maison conventuelle était devenue l'habitation du garde de la forêt de Chambiers.

S'il faut en croire le *Tableau des abbayes et monastères d'hommes en France à l'époque de l'édit de 1668, relatif à l'Assemblée générale du clergé*, il y avait à Durtal — *sic* pour Chambiers, sans doute, — 5 religieux Récollets, Angers en comptait 20, Beaufort 8, Doué 8, la Baumette 10, La Flèche 8, le Lude 8 et Saumur 18[2].

Joseph Denais.

(A suivre.)

[1] *Dictionnaire hist. de Maine-et-Loire*, tome III, p. 386.
[2] Publié par Peigné-Delacourt (Arras, 1875, in-4°, p. 6.)

Digitized by Google

POÉSIES

A MON ÉTOILE

O ma chère petite étoile,
J'ignore le sort qui m'attend,
Mais voici que le soir s'étend
Sur mon front comme un sombre voile.

Adieu, je sens que je m'en vais,
Ne m'adresse plus sur la terre
Notre signal plein de mystère,
Ni les rayons que tu savais;

J'ai mis saintement dans mon âme,
Ainsi qu'une lampe à l'autel,
Tout ce qu'en ce monde mortel
Tu m'as envoyé de ta flamme;

Si, par l'ouverture du toit,
Qui couvrira mon deuil morose,
Et si, par la métempsycose,
Je puis arriver jusqu'à toi,

Tu me réchaufferas sans doute
A de bons foyers bienfaisants,
Mais après des ans et des ans,
Car elle est si longue, la route!

Digitized by Google

JEANNE D'ARC

Quand, rien que sur la foi d'un songe prophétique,
L'héroïsme s'éveille en un doux cœur d'enfant,
Au point que, pastourelle inculte, mais mystique,
Elle aille, armure au corps, vers l'Anglais triomphant,

Rendre à tout un pays l'âme et la haine antique,
Et délivrer son roi que plus rien ne défend,
Qu'est-ce donc? A quoi sert d'être fin politique,
Ou de porter panache à plume ébouriffant?

Puisque, avec cette fougue et cette brusquerie,
Une femme, à ce mot tout simple : la patrie,
Sent s'exalter son être où frémissent *des voix*,

Lorsque Dieu le voudra, comme il l'a fait naguère,
Jeanne ressortira tout à coup des grands bois,
Et le *droit* primera sur la *force* à la guerre.

CANDEUR

Adolescente, à la peau brune,
Dont la lèvre est teinte de sang,
Ton long regard trop caressant
Fait rêver de bonne fortune.

Mais ton âme est pure comme une
Chapelle, où, dès qu'on entre, on sent
Le grand calme rafraîchissant,
Et la blancheur des clairs de lune;

Digitized by Google

Tu ne t'étonnes même pas,
De lire au fond de nos prunelles
Toutes nos craintes fraternelles.

Enfant, l'Amour est sur tes pas !
Avec tes grands yeux d'émeraude,
Prends garde à la bête qui rôde.

LE BOIS JOLI

Si le premier amour pour toi fut un baptême
Dont le sang généreux de ton être a pâli,
Le bois joli, le bois sera toujours joli,
Où chante un rossignol idéal et qui t'aime.

En vain fuira l'oiseau passager de Bohême,
Que ton cœur a cru mort et comme enseveli,
Tout le printemps pour toi n'est pas désembelli,
Le bois joli te reste éternel en toi-même.

Un mot, un geste, un signe effacé dès demain,
Dans le toucher furtif de l'âme ou de la main,
O les sentiers du bois joli, doux à reprendre !

Gentils parfums, frêles espoirs, cher bruit de vol,
Et ne pouvoir pourtant jamais le réentendre,
L'unique, le premier appel du rossignol !

Paul Drouet.

Digitized by Google

VOYAGE A TRAVERS UN VIEUX REGISTRE

LA SOCIÉTÉ POPULAIRE[1]

DE BEAUFORT-EN-VALLÉE (1793)

(suite)

L'en-tête du procès-verbal de la première séance de la société populaire de Beaufort, nous donne la date précise de sa fondation, le tridi frimaire an second de la République (23 novembre 1793), *jour consacré à fêter spécialement la chicorée.*

Le registre contient les procès-verbaux de quatre-vingt-douze séances; la quatre-vingt-douzième eut lieu le premier floréal an trois (20 avril 1794). Nous inclinerions à croire que cette séance ne fut point la dernière, une douzaine de feuillets, probablement très intéressants, semblent avoir été enlevés.

Quoi qu'il en soit, l'existence de la société ne paraît pas avoir été de bien longue durée, et les faits et gestes des sociétaires, inscrits au nombre d'environ cent cinquante, se bornèrent à beaucoup d'agitation, beaucoup de discours et heureusement à peu de besogne.

[1] Voir, *Revue de l'Anjou*, 3e et 4e livraisons, septembre et octobre 1894, pages 163 et suivantes.

Digitized by Google

Nous aimons à supposer, et notre supposition n'est point invraisemblable, que les sociétaires, à peu d'exceptions près, marchèrent surtout par peur et poussés par le vent de vertige et de folie qui, à cette époque néfaste, faisait tourner toutes les têtes. Braves gens au fond, qui criaient contre les privilèges, parce qu'ils ne les possédaient point, qui espéraient qu'en hurlant avec les loups ils conserveraient leurs biens et leurs vies; jouant gros jeu sans se rendre compte, pour la plupart, que les conséquences pouvaient être désastreuses pour eux! Histoire de tous les jours, hélas!

Le lecteur nous permettra de lui faire remarquer, en passant, que nous reproduirons intégralement le style et l'orthographe du registre. Corriger la prose de nos révolutionnaires de circonstance, contribuerait à notre avis à lui enlever toute sa saveur.

Pour ne pas allonger outre mesure notre travail, nous supprimerons tous les détails que nous considérerons comme inutiles, mais nous ne retrancherons rien aux adresses, aux discours, aux chansons patriotiques. Pour plus de clarté nous adopterons une division par chapitres.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

DE LA SECONDE A LA NEUVIÈME SÉANCE

Choix du local des séances, lettre du représentant Francastel. — Adresse de Lécluze. — Inscriptions nominatives pour les motions. — Allocution du citoyen Lorier. — Bois et subsistances. — Droits d'entrée. — Discours de Poupard-Mauru. — Remises de monnaies d'argent par Digneron. — Nomination d'une commission pour fêter la prise du Port-la-Montagne (Toulon). — La société populaire de Baugé à la société populaire de Beaufort. — La société populaire de Beaufort à la Convention Nationale. — Chants patriotiques. — Admissions des sociétaires.

Les premières réunions de la société furent tenues dans le Palais de Justice; mais ce local était, paraît-il, déjà insuffisant, puisque nous voyons dès la seconde séance le président Bardon proposer d'aller prendre possession du temple destiné au culte catholique. Les préparatifs d'installation, probablement trop coûteux, firent rejeter la proposition de Bardon et, après maintes discussions, la société s'arrêta à l'idée de s'installer dans l'Eglise des ci-devant Récollets, avec l'approbation des représentants du peuple en résidence à Angers.

Le 6 nivôse la lettre suivante leur fut adressée :

« Citoyens Représentants,

« La société populaire de Beaufort chargea, il y a quelque temps, ses officiers de vous informer de son organisation et du désir de tous ses membres de concourir, par une surveillance active, à l'exécution des loix; elle nous charge aujourd'hui de vous représenter que l'Eglise des cy-devant Récollets est le seul local de la commune qui soit convenable à la tenue de ses séances.

Digitized by Google

« Lorsque le couvent fut vendu par les administrateurs du district, ils le réservèrent pour en faire un oratoire ; mais aujourd'hui que ce projet n'est pas exécutable et que déjà tous les signes religieux en sont enlevés, la société pour conserver à ce local une distinction plus conforme aux principes de liberté, a cru pouvoir jetter ses vues sur lui. Mais elle ne veut pas s'y établir et y faire disposer ses tribunes et siéger sans préalablement en avoir obtenu de vous l'authorisation. Elle a, à cet effet, député vers vous le citoyen Audio, commandant de la garde nationale, l'un de ses membres, pour vous présenter cette pétition et vous prier de lui répondre favorablement. Vive la République : salut et fraternité. »

Le Représentant Francastel répondit :

« Les Représentants du peuple près l'armée de l'Ouest, considérant que la ci-devant Eglise des Récollets, réservée dans la vente qui fut faite de la maison nationale des ci-devant Religieux, sera employée d'une manière utile pour la République en servant à la tenue des séances de la société populaire, à la lecture des papiers publics et à l'instruction du citoyen, autorisent qu'elle soit provisoirement destinée à cet usage. — Angers, ce 7 nivôse, an 2e de la République française, une et indivisible. — Signé : FRANCASTEL. »

Dans une adresse envoyée précédemment aux Représentants pour leur faire part de l'érection de la société, le rédacteur Lécluze s'exprimait en ces termee :

« Citoyens Représentants,

« La ville de Beaufort, dont le patriotisme a suivi dès les premiers instants tous les élans de la liberté et les mouvements utiles au succès de notre révolution, vient, à sa grande satisfaction de voir s'accomplir le vœu de ses habitants. Ces zélés patriotes se sont réunis en société

Digitized by Google

populaire. Cette réunion heureuse s'est opérée pour ainsi dire sous la couleuvrine des rebelles. Quiconque s'informera de la profession de foi politique de cette société naissante peut lire l'acte constitutionnel en son entier, en un mot, les oracles sacrés de la Montagne ; il aura vu les seuls principes qui forment l'essence de la religion sociale.

« Les membres qui composent cette association philantropique sont autant de nouriçons du sans culotisme le plus pur. Ils n'ont pu voir de vils brigands assaillir la ville d'Angers sans éprouver le sentiment pénible d'une sollicitude fraternelle. Mais, en se fixant à la connaissance du courage énergique des citadins, à la bravoure infatigable de la valeureuse garnison qui défendait les remparts de cette cité, c'étaient pour eux autant de garants de la victoire, qui devaient, en sauvant la République, couronner vos efforts communs.

« Nous avons appris que dans cette circonstance, vous, Représentants du peuple, avez déployé le caractère impassible de vrais républicains, toute la prudence et l'habileté des hommes sages. La société, parce que vous avez fait votre devoir, ne vous fera pas l'injure de vous offrir ce que prodiguait jadis la faiblesse de nos pères à la bassesse de ceux qui ne connurent jamais la leur ; mais elle doit se faire une loi de déclarer que, si la défense de cette place fait honneur à ceux qui l'ont si glorieusement entreprise, elle n'en rend pas moins éclatant le mérite de ceux qui en ont dirigé les opérations.

« Vive la République française, une et indivisible, salut et fraternité. »

Nous livrons la prose du citoyen Lécluze sans commentaires ; le lecteur en appréciera tous les charmes. Nous lui laisserons d'ailleurs à peu près toujours le plaisir de commenter les élucubrations ampoulées des orateurs du club

Digitized by Google

et de juger par lui-même de toutes les beautés du style révolutionnaire.

« Le sextidi frimaire la société décide que tout membre, dont la mention donnerait lieu à un arrêté, sera nominativement inscrit au procès-verbal, « parce qu'un républicain n'ayant jamais pour objet que l'utilité publique ne doit jamais avoir à rougir de son opinion honorée de l'assentiment de la majorité. »

Dans la séance du 22 frimaire le citoyen Lorier obtient la parole et s'exprime en ces termes :

« Citoyens,

« Des fanatiques et des royalistes sont depuis plus d'un « an en insurrection. Non contents d'avoir ensanglanté les « bords de la Loire, ils ont depuis deux mois fait des « incursions dans les départements de la Mayenne et de la « Manche. Repoussés par les anciens Normands et forcés « de se replier sur la Vendée, où ils formèrent leurs pro- « jets liberticides, ils ont, pour s'ouvrir le passage, osé « entreprendre le siège d'Angers, les treize et quatorze de « ce mois, mais les citoyens de cette cité, secondés par « une faible garnison, ont opposé à leur rage la valeur « inséparable du véritable esprit de liberté. Foudroyés « par le canon des remparts, les esclaves des anciens pré- « jugés portent aujourd'hui les débris de leur armée vers « le Loir et la Sarthe. Les républicains les poursuivent ; « nous devons espérer que bientôt ils nous délivreront de « ces brigands, qui nous entretiennent depuis trop long- « temps dans une stupeur mortelle.

« Nous ne pouvons nous dissimuler que, si la ville « d'Angers eût succombé sous le fer de l'ennemi, nous « eussions tout l'hiver été exposés à ses brigandages et « contraints d'abandonner nos foyers. Sous ce rapport nous

Digitized by Google

« devons témoigner aux Angevins notre reconnaissance,
« nous devons encore les féliciter de ce qu'ils ont fait pour
« la liberté depuis les premiers jours de la révolution... »

Sur la proposition du citoyen Lorier, la société dans cette même séance, craignant qu'à cause de la station faite à Beaufort par le 23e régiment de chasseurs à pied, sous le commandement du citoyen Bardon, station qui pouvait se continuer dans l'hiver, « une disette dans les bois de chauffage ne vînt à se faire sentir », vote l'envoi de deux commissaires à la municipalité pour provoquer l'abat et la vente des bois disponibles.

Les commissaires nommés, les citoyens Guy et Renier, s'acquittèrent de leurs fonctions, et la municipalité prit l'engagement d'adresser une pétition au département pour l'approvisionnement du marché par l'abat et la vente des bois nationaux.

Il paraît que les denrées se faisaient également rares, notamment le beurre et les œufs, en raison des taxes surélevées ailleurs, ce qui engageait les vendeurs à se rendre aux marchés voisins, où ils trouvaient plus d'avantages. Pour attirer les cultivateurs, la société adoptant les conclusions du rapporteur qu'elle avait chargé d'examiner la question, décide de faire une adresse au district de Baugé pour l'inviter à changer le maximum du prix du beurre et des œufs.

Le denier d'entrée des sociétaires est fixé, dans la séance du 24 frimaire, à dix livres, et il est arrêté, le 5 nivôse qu'un diplôme avec cachet spécial sera délivré à chaque membre.

Le 28 frimaire, le citoyen Poupard-Mauru prononça un discours qui causa une *telle satisfaction* à la société qu'elle en demanda la transcription sur le registre. En voici la teneur :

Digitized by Google

« Citoyens, frères et amis,

« Grâce au génie de la liberté, la République triomphe. « Ses armes victorieuses ont terrassé ou dispersé cette « horde de brigands, qui depuis longtemps dévastaient « son territoire et voulaient nous faire plier encore sous « le joug des tirans. Partout ils ont mordu la poussière ou « pris lâchement la fuite. Le fer de nos braves deffenseurs « n'a pu atteindre tous ces derniers : il en existe encore qui, « répandus dans les campagnes et dans les bois, peuvent se « réunir et venir fondre sur vous lorsque vous vous y atten- « drez le moins, piller vos possessions et massacrer vous, « vos femmes et vos enfants. S'ils se portaient en nombre « dans notre pays, quelle résistance auriez-vous à leur « opposer ? Dénués d'armes et presque réduits à vous def- « fendre avec de misérables piques, peut-être moins dange- « reuses pour eux que pour ceux qui les portent et ceux qui les « avoisinent, vous en avez fait la triste expérience. Ne vous « endormez donc pas dans une dangereuse sécurité ! Si votre « sol n'a pas encore été souillé par ces scélérats, n'oubliez « aucune des précautions qui puissent vous assurer qu'ils « n'y mettront jamais les pieds. Marchez ! Il en est temps : « ils sont dispersés, je vous l'ai dit, et réfugiés dans les « bois et les campagnes. Ne leur donnez aucune relâche, « poursuivez-les jusque dans leurs derniers repaires, ils « sont faciles à vaincre : ils traînent avec eux la famine et « une maladie contagieuse, qui journellement en fait « périr un grand nombre. Armez-vous donc, citoyens, et « invitez nos frères des communes voisines à suivre notre « exemple. Réunissons-nous, parcourons nos campagnes « et les scélérats seront bientôt exterminés. Et quand, dans « nos excursions, nous aurions la presque certitude de « n'en trouver aucun, ils frémiront de rage en apprenant « que nous nous sommes levés et que nous avons pris « toutes les mesures de prudence et de précaution pour « assurer notre liberté, ils n'oseront approcher de notre

Digitized by Google

« contrée, certains de trouver autant de républicains que « d'individus qui l'habitent. Il reste encore des fusils dans « cette commune, servez-vous-en, ou, si vous ne pouvez « marcher avec nous, prêtez-les à vos frères. Réunissons-« nous sous le commandement d'un chef, et, dociles à ses « ordres, portez-vous où sa prudence vous croira néces-« saires. De la subordination, frères et amis, et qu'une « basse jalousie ou quelques mécontentements particuliers « ne nous fassent pas oublier que vous marchez pour votre « intérêt et le salut de la République. Le succès de cette « opération dépend autant de l'harmonie qui règnera « entre vous que de votre ardeur et de votre courage. Que « dès vendredi matin une troupe de citoyens aisés s'arme « et parte, après que nos voisins auront été prévenus de « notre marche et de ses motifs : j'ai dit citoyens aisés, « non que je doute qu'aucun de nos habitants qui vivent « de leur travail ne méritent l'honneur de participer à la « tranquillité de notre patrie, mais parce que leurs bras sont « nécessaires pour les nourrir et leurs ménages. Ils nous « remplaceront un jour férié et leurs intérêts n'en souffriront « pas, car ne croyez pas qu'une seule battue soit suffisante ; « il faudra les répéter souvent, et ce ne sera qu'à cette « mesure prudente et vigoureuse que vous serez redevables « de la paix et de la tranquillité dans vos foyers. »

Le *civisme* de l'orateur ne pouvait manquer de lui valoir de chaleureux applaudissements. Sa verbeuse bravoure aurait-elle été aussi ardente devant l'ennemi ? nous nous le demandons ?

Une si *belle éloquence* ne pouvant être l'apanage de tous les *vrais républicains* qui composaient la société, ceux qui n'en étaient pas doués cherchaient à prouver leur *civisme*, au moins par des faits.

Tel, par exemple, le citoyen Digneron qui, dans la huitième séance, vient déclarer « qu'ayant en sa posses-

Digitized by Google

« sion 28 livres 10 sols en monnoye d'argent, scavoir : « 3 écus de six livres, un de 3 ; trois pièces de 24 sols, cinq « de 12, et trois de 6, à l'effigie du ci-devant roi, il ne veut « pas garder cette monnoye, à cause de l'effigie d'un des « tirans de la Françe que ces pièces portent », et demande, au milieu des approbations unanimes, à les échanger contre des assignats.

Cet original désintéressement ne pouvait évidemment prouver qu'un *vrai patriotisme* ! Aussi la société décide-t-elle « que l'argent du citoyen sera remis au directoire du district de Baugé, mais qu'il sera sursis à cet envoi jusqu'aux premières séances, pour dans le cas où il serait fait pareil dépost ou remise, estre le tout fait par un seul et même envoy ».

Le citoyen Le Breton « fait, dans cette même séance, la « motion tendante à ce qu'il fût nommé des commissaires « pour donner le mode à l'effet d'exécuter la feste qui doit « être faite dans cette commune, décrétée par la conven- « tion, à l'occasion de la prise du port de Toullon, actuel- « lement nommé port de la Montagne ». Cette motion ayant été appuyée, les citoyens Le Breton, Chaussée et Ricou furent désignés avec invitation de se concerter avec les commissaires déjà nommés par la municipalité.

A la suite de cette séance sont inscrites les deux adresses que nous reproduisons ci-dessous. La première : de la société populaire de Baugé à la société populaire de Beaufort, en réponse à celle qui lui avait été envoyée par cette dernière ; la seconde : de la société populaire de Beaufort à la convention nationale.

La société populaire de Baugé
à
la société populaire de Beaufort

« Il n'est que trop vrai, frères et amis, que la horde scélérate des rebelles échapés de la Vendée a envahi le

Digitized by Google

territoire de notre commune : et le plus grand des malheurs des républicains de Baugé a été l'impuissance absolue dans laquelle ils se sont trouvés de pouvoir opérer une salutaire résistance pour la république à cette invasion.

« Nos désastres sont extrêmes : mais ils auraient été en partie effacés par l'intérêt fraternel que nos amis de Beaufort y prennent, si de nombreux succès, que nos braves sans-culottes viennent d'obtenir sur les rebelles, leur destruction totale qui s'avance à grands pas, ne nous eût déjà laissé d'autre sentiment que celui qu'inspire le triomphe de la raison sur le fanatisme et de la liberté et de l'égalité sur la tirannie. Nous oublions nos malheurs particuliers pour ne nous occuper que du bonheur général du peuple françois.

« Ce sentiment unique qui nous enflamme va nous faire redoubler d'efforts pour rendre plus que jamais notre institution avantageuse à nos concitoyens en leur faisant connaître de plus en plus les avantages inapréciables du gouvernement populaire que la France vient d'adopter.

« Vous commencés votre correspondance avec nous par une profession de foi vraiment républicaine, et telle est la nôtre : unité, indivisibilité de la République, liberté, égalité, fraternité ou la mort : scellons de notre sang, s'il le faut, ces bases heureuses sur lesquelles seulles doit reposer la Constitution.

« Les pièçes cy-incluses nous ont été adressées avec invitation d'en faire parvenir un exemplaire à chacune des sociétés populaires du district, dont le zèle ardent à servir la République est connu. Nous nous hâtons de vous les envoyer et nous prenons l'engagement de vous participer avec la plus grande exactitude tout ce qui nous sera adressé directement et pourra vous présenter un intérêt particulier, ou tendre à la chose publique.

« Les membres composant la société populaire de Baugé,

Digitized by Google

signé : G. M. F., président et L. Chevré, secrétaire. Baugé 5 nivôse l'an II de la République française une et indivisible. »

Voici maintenant l'*émouvante* adresse envoyée à la Convention. Rédigée par le citoyen Lécluse, qui possédait apparemment une certaine littérature, puisqu'il s'offrait à donner des leçons aux enfants pour leur apprendre les langues latine et française. Cette adresse nous montre bien dans quel état d'ébullition étaient les cerveaux de cette époque.

La société populaire de Beaufort
à
la Convention nationale

« Dignes représentants du peuple que vous avés rendu libre, et dont la reconnaissançe exprime aux générations futures tout le prix du bienfait qu'il ressent, tandis que le burin impartial de l'histoire imprime vos noms chéris sur le marbre de l'immortalité, la malveillançe seule ne peut suporter l'éclat des vertus qui vous environnent.

« Le vœu des Français vous est connu : chaque jour il se prononçe : son expression vous invite à rester à votre poste, de même que votre décret astraint les autres fonctionnaires publics à ne pas quitter celui qu'ils occupent respectivement.

« En effet, quelle autre main, nous ne dirons pas plus habile, mais aussi savante, pourrait conduire à sa perfection cet ouvrage sublime, admiré malgré eux par ses détracteurs mêmes et par ses ennemis les plus implacables?

« L'hydre affreux du royalisme qu'enfanta dans la ci-devant province de Poitou l'union de deux monstres également hideux et homicides, l'égoïsme et le fanatisme, vient enfin de voir tomber sous le fer victorieux de la République, dans les mains de Westermann, une grande

Digitized by Google

partie de ses têtes venimeuses : la presque totalité de son corps, éparse en lambeaux qui injectent la peste et la mort partout où cet animal sanguinaire a porté le pillage, la famine et la dévastation, nous promet sa prochaine destruction. Mais, avant d'expirer, il peut encore infester de deux terribles fléaux quelques contrées estimables par leur civisme. Cependant le redoutable cimeterre des vengeances du peuple s'agite : or, pour que son action utile se soutienne et que le dernier coup qu'il doit porter aux détracteurs impies des droits de l'homme les précipite en effet dans la fange qui les vit naître, il n'a plus besoin que de l'impulsion électrique que vous seuls, oui, vous seuls, pouvez lui communiquer.

« Chaque jour ajoute une pierre solide à l'édifice dont vous avez jetté les fondements éternels comme la vérité et la raison qui en tracèrent le plan admirable. Enfin le feu sacré qui brille sur la montagne, ce boulevard de la liberté publique, par l'extrême réfrangibilité de ses rayons régénérateurs développe dans tous les cœurs les germes de l'esprit révolutionnaire; sa force sans cesse agissante et centrifuge doit un jour embraser l'un et l'autre hémisphère.

« La commune de Beaufort, département de Maine-et-Loire, qui a monté graduellement tous les échellons de la révolution, vient d'atteindre le dernier. Depuis longtemps elle désirait l'établissement d'une Société populaire parce qu'elle considérait ce faisceau comme un antique rocher contre lequel devait se briser le vaisseau contagieux des factions corruptrices. Cette petitte cité a vu depuis peu ses habitans, vrais sans-culottes, former un club philantropique, également amis des loix, et cela pour ainsi dire, sous les bayonnettes liberticides des royalistes de la Vendée.

« Cette Société dès sa première aurore, aussi jalouse de vous faire connoistre son existence, de figurer utilement au nombre des autres Sociétés, que de vous témoigner sa

Digitized by Google

gratitude pour tous les services que vous avez rendus à l'humanité, vous invite à rester à votre poste, vous qui connaissés l'âme tortionnaire des méchans, et qui, d'un coup d'œil, pénétrés tous les sinus trompeurs du dédale contrerévolutionnaire. Elle vous assure, au reste, cette Société naissante, que la charte sainte qui contient l'acte constitutionnel, où la Raison elle-même, dictant le code moral du genre humain, traça les droits civils et imprescriptibles de l'homme social : elle vous proteste enfin que cette charte comporte dans son entier les élémens de sa foi politique.

« Tandis que fidèls à vos principes, le compas et la balance vous serviront à démontrer à l'univers l'iniquité de la querelle que nous font les tirans à l'agonie, vous parcourerés, jusqu'à son extrémité, la pénible mais glorieuse carrière qui s'ouvre devant vous. Certes, le même bras qui fit tomber la tête du gros tigre à face humaine, de ce scélérat insigne par tant de crimes, de faiblesses et de trahisons, le bras qui fit crouler les coupables cachots de la liberté captive, gémissant depuis des siècle, méditant en silence, mais inutillement, les moyens de briser les fers qui l'empêchoient de paraistre sur le globe asservi, d'y faire briller aux yeux d'un peuple, qui sacrifierait tout pour sa conquête, l'éclat des vertus captives avec elles; ce même bras, ce bras vengeur, doit encore exterminer jusqu'au dernier des odieux champions de la tyrannie. Nous seconderons ses efforts, et nous endurerons plutôt la mort que de souffrir qu'il soit porté atteinte à la souveraineté de la représentation nationale dans la personne d'aucun des membres qui la composent.

« *Ombre de Marat, homme vertueux et si longtemps calomnié, puisse-tu voltiger au milieu de nous, inspirer notre zèle, estre sensible au sentiment d'horreur que nous inspira ton vil assassin, et ta présence fortifier*

Digitized by Google

l'énergie dont ton dévouement à la cause du peuple rend l'âme des sans-culottes de Beaufort susceptible.

« Tremblés, tirans : l'indignation qui fermente au fond de nos cœurs est preste à réduire en cendres tout ce qui peut avoir quelques rapports avec vous. Et vous républicains, répétons sans cesse : Vive la République une et indivisible ! Vive à jamais, vive la Montagne, vive les vainqueurs de la Vendée, de Ville affranchie, et ceux de la cité perfide ! Vive enfin les vainqueurs de toutes les frontières de la Françe, et qu'honneur soit à jamais rendu à la mémoire des héros, morts pour la cause de la liberté. Daignés recevoir l'accolade fraternelle dans la personne de votre président. — Courage et persévérançe — *Beaufort*, 13 nivôse, l'an II de la République française, une et indivisible.

« La société populaire de Beaufort.

« Signé X..., président et prével secrétaire. »

Cette adresse dut évidemment réjouir le cœur des conventionnels et les encourager à persévérer dans *leurs nobles et utiles entreprises* pour l'extermination *des odieux champions de la tyrannie.*

La Marseillaise, ou l'hymne des Marseillais, comme on disait alors, faisait les délices de la société populaire, mais à certains jours elle aimait aussi à entendre chanter les patriotiques compositions de quelques-uns de ses lettrés.

Le lecteur nous saura sans doute gré de reproduire ici deux de ces *gracieuses* compositions. La première est du citoyen Giroust, la seconde du citoyen X...

Digitized by Google

Composition du citoyen Giroust :

1er COUPLET

Ils sont foutus, ces vils esclaves,
Ces satellites des tirans ;
Et que pouvait contre nos braves
La horde infâme des brigands ? (*bis*)
De la vertu contre le vice
Le combat est trop inégal,
Au crime il doit être fatal
Il faut que le traître périsse !
Chantons frères et amis. Livrons-nous aux plaisirs.
Chantons (*bis*) ce jour heureux qui comble nos désirs.

2e COUPLET

Célébrons une autre victoire
Toullon rebelle est foudroyé.
L'Anglois, jaloux de notre gloire
Vient aussi d'estre terrassé. (*bis*)
Au vrai français rien ne résiste
Quand il deffend sa liberté,
Ses droits et cette égalité
Qui ne connoist que le mérite.
Chantons, frères et amis, célébrons ce grand jour.
Chantons, buvons ; Mars et Bacchus auront chacun leur tour.

Composition du citoyen X...

Deffenseurs de la République,
Chers enfants de la nation,
Quoi ! ce peuple mélancolique
Par la plus noire trahison (*bis*)
Oserait prétendre à la gloire,
De vaincre et soumettre à ses loix
Les descendants de ces fiers Gaulois
Que l'honneur mène à la victoire.
Soldats, la liberté guide vos étendards.
Marchés (*bis*) de tous les rois foudroyés les remparts.

Nous ne savons ni quel fut le premier inspirateur de la société, ni quels furent ses premiers membres; nous ne pouvons qu'indiquer le mode de recrutement adopté, une

Digitized by Google

fois la société régulièrement constituée : un arrêté voté à la quatrième séance déclare que nul citoyen ne sera admis sans préalablement avoir passé au scrutin. C'est donc seulement à partir de la cinquième séance que nous voyons les *patriotes zélés*, ou les *gens peureux* présenter leurs candidatures.

Nous ne parlerons des admissions que quand les discussions sur le patriotisme des candidats offriront un certain intérêt.

Abbé G. Hautreux.

(A suivre.)

Digitized by Google

LE

RÉTABLISSEMENT DU CULTE

APRÈS LA TERREUR

Orthodoxes et Constitutionnels (1795-1803)

(suite et fin)

VI

Le nouveau Prélat se trouvait dans une situation délicate. D'un côté, son titre d'ancien évêque constitutionnel le rendait suspect à un clergé qui comptait dans ses rangs plus de 400 prêtres rentrés de l'émigration ou de la déportation. Ces prêtres, ayant souffert pour leur foi, supportaient avec peine de voir à leur tête un évêque assermenté et étaient disposés à le lui faire sentir. De l'autre, les constitutionnels placés sous les ordres d'un Prélat qui avait, un moment du moins, partagé leur faiblesse, comptaient sur son indulgence et espéraient qu'il aurait pour eux certains égards. Mgr Montault comprit que c'était seulement par son humilité vis-à-vis de l'ancien clergé, en s'abaissant devant lui, en rappelant fréquemment sa faute et son repentir, qu'il ferait disparaître les préventions et, sauf quelques cas exceptionnels, il y parvint rapidement.

Vis-à-vis des constitutionnels la question était plus délicate. Il fallait d'abord obtenir leur soumission et ensuite les faire accepter de l'ancien clergé qui, sans doute, eût voulu les écarter et peut-être même les chasser du diocèse. Pour la soumission, Mgr Montault, par sa douceur et sa bienveillance, réussit, dès sa première entrevue, en faisant toutefois quelques concessions sur la forme de la déclaration qu'il leur avait présentée à signer, à obtenir leur adhésion. Mais, le lendemain, il manqua peut-être de mesure. Poussé par MM. Meilloc et Courtin, les représentants de l'ancien évêque, Mgr de Lorry, ou peut-être de lui-même, jugeant ces prêtres assermentés selon son

Digitized by Google

cœur, il voulut les présenter à un certain nombre de membres de l'ancien clergé comme partageant ses sentiments de repentir et comme s'étant rétractés formellement, tandis que ceux-ci prétendaient avoir signé simplement un acte de soumission au Concordat.

Dans son désir de bien faire, Mgr Montault était allé cette fois un peu trop loin. Les constitutionnels d'Angers, auxquels s'étaient joints sans doute quelques-uns de leurs confrères du Saumurois, luttaient depuis trop longtemps contre les prêtres orthodoxes et les avaient attaqués trop vivement dans leurs écrits pour venir ainsi s'humilier devant eux. Ils crurent devoir protester contre les paroles de Mgr Montault, attestant leur soumission au Concordat et à l'évêque du diocèse, mais déclarant qu'ils n'avaient entendu faire et ne feraient aucune rétractation de leur serment.

L'un d'eux, Dufour, qui semble avoir été le meneur dans cette affaire, dans son *Précis servant de défense pour le clergé assermenté d'Angers dit constitutionnel*, raconte ainsi la scène. Mgr Montault, arrivé à Angers le 31 mai, était descendu chez son frère, logé provisoirement à l'hôtel de Lantivy. Le lendemain, il reçut les visites des autorités et du clergé de la ville. Le 2 mai, les prêtres constitutionnels convoqués par lui se présentèrent pour signer la formule de soumission prescrite par le Gouvernement. A la suite d'une discussion courtoise, ils avaient signé, après avoir obtenu le changement ou la suppression de certains mots qui pouvaient laisser croire à une rétractation de leur part, un modèle de déclaration préparé par Mgr Montault[1]. Le même jour MM. Caillaud et Ferré remettaient à celui-ci les clefs de leurs églises.

[1] « Nous soussignés, désirant rétablir *la paix* dans l'église et faire cesser la division qui l'afflige, déclarons dans toute la sincérité de notre cœur abandonner la constitution civile du clergé et tous les droits que nous *tenions* d'elle. Nous promettons de nous soumettre humblement et nous soumettons dès à présent au Con-

Digitized by Google

Le lendemain, les prêtres constitutionnels, invités à se réunir chez l'évêque, trouvèrent celui-ci entouré de plus de soixante prêtres dissidents. Mgr Montault, « dans un discours aussi pathétique qu'insinuant », déclara que, s'étant rétracté devant le cardinal-légat du serment qu'il avait fait de se soumettre à la constitution civile du clergé, il espérait qu'ils voudraient bien lui pardonner d'avoir persécuté l'église, puisqu'il en avait témoigné un repentir sincère qu'il ressentirait toute sa vie et qu'il les priait de nous accorder la même grâce, parce que nous avions fait entre ses mains la rétractation qu'il avait exigée de nous ; qu'il se réservait de nous relever lui-même des censures et irrégularités que nous avions encourues ». Le prêtre Dufour prit alors la parole pour protester au nom des constitutionnels de leur désir de se réunir à l'église, mais ajoutant qu'ils ne feraient aucune rétractation. Tous se retirèrent alors et aucun d'eux n'assista à l'installation de l'évêque, laquelle eut lieu le 6 juin.

Le jour suivant, Dufour adressa au Ministre de la police, Fouché, et au Ministre des cultes, Portalis, un récit des faits tels qu'ils s'étaient passés et leur demandant leurs ordres relativement à la conduite à tenir vis-à-vis de l'évêque. Le 7 juin il adressait à Mgr Montault une copie de sa dénonciation au Ministre, avec une longue lettre pour expliquer sa conduite et celle de ses confrères. Quelques jours plus tard il reçut copie d'une lettre adressée par le Ministre de la police au Préfet de Maine-et-Loire pour recommander à celui-ci de « veiller attentivement à ce qu'on n'exige des prêtres aucune déclaration contraire aux

cordat passé entre Sa Sainteté le Pape Pie VII et le gouvernement de la République française, ainsi qu'aux articles du Concordat. Nous promettons une véritable et sincère obéissance au Souverain Pontife et à notre Évêque. »

Les modifications obtenues par les constitutionnels se bornaient au remplacement des mots rétablir la paix, au lieu de l'*unité*, et nous tenions au lieu de *croyons tenir*.

Digitized by Google

principes de liberté de l'église gallicane » et à ce « qu'aucun des partis qui ont divisé l'église n'exige aucune espèce de rétractation... On ne peut demander aux prêtres ni serment ni formule autre que la déclaration qu'ils adhèrent au Concordat et qu'ils sont dans la communion des évêques nommés par le premier Consul[1] ».

Il est probable que l'Évêque dut recevoir du Ministre des cultes une lettre du même genre, l'invitant à modérer son zèle. Mgr Montault proposa alors une nouvelle formule de soumission, dans laquelle les constitutionnels déclaraient « renoncer à la constitution civile du clergé de 1791 comme condamnée par l'église universelle et se soumettre à tous les brefs du Pape Pie VI qui y sont relatifs. » Cette formule fut encore repoussée par les constitutionnels et le curé de N.-D. de Nantilly de Saumur, César Minier, écrivit au Préfet, M. Montault, pour réclamer contre cette nouvelle prétention de l'Évêque. Le Préfet adressait le 28 juin à M. Minier une lettre assez impertinente, dont nous avons la copie sous les yeux, que le curé transmet à un ami pour la communiquer à Grégoire qui l'a conservée dans ses papiers. Il se plaint notamment de la situation faite aux prêtres constitutionnels, prêts à faire leur soumission pure et simple, mais qui persistent à ne vouloir faire aucune rétractation et se refusent à reconnaître les brefs du Pape Pie VI dont ils ont toujours dénié l'authenticité[2].

Sachant que le Préfet prenait partie contre eux pour son frère, c'est au général Giraldon, commandant le département de Maine-et-Loire, que Marchand, curé de

[1] « Il est vrai qu'avant leur départ de Paris le premier Consul, dans le but d'amener une fusion si désirable, avait recommandé aux évêques de n'exiger des prêtres constitutionnels qu'ils rencontreraient dans leurs diocèses d'autre déclaration que celle prescrite par le cardinal-légat d'adhérer au Concordat et de vivre en communion avec eux. » (Abbé Maupoint, *ibid*, p 239.)

[2] V. à l'appendice II.

Digitized by Google

Baracé, adresse, le 29 juin, son acte de soumission rédigé dans les termes acceptés par le Gouvernement et le cardinal Légat. Lui aussi proteste contre la prétention de l'Évêque de leur faire reconnaître « des bulles non authentiques, des bulles où les erreurs sont évidentes, des bulles qui ordonnent au peuple français de rétracter le serment civique, des bulles qui ont armé les français contre les français, des bulles dont le Pape actuel n'ose rappeler le souvenir, même dans son allocution. C'est un évêque qui a juré fidélité à la République qui nous oblige de les reconnaître et de nous soumettre à leur jugement[1]. »

Le général Giraldon ne pouvait que constater ces protestations sans pouvoir agir sur l'évêque qui persiste dans ses prétentions, tandis que les constitutionnels s'entêtent à ne pas accepter la formule proposée par lui. L'affaire ne s'arrangea donc pas aussi vite que veut bien le dire l'abbé Maupoint[2], mais au contraire traîna pendant plusieurs mois. Dufour reproduit dans sa brochure un article publié dans le journal les *Annales de la Religion* sur les formules de soumission exigées par quelques évêques des prêtres de leurs diocèses. Bien que ces diocèses ne soient pas nommés, cet article nous semble bien être la réponse de Grégoire aux plaintes des prêtres angevins. « Il n'y a, y est-il dit, que des factieux qui puissent demander la rétractation, il n'y a que des imbéciles qui puissent la faire[3]. »

Cependant, les prêtres assermentés continuent à se plaindre au Ministre des Cultes, aux anciens évêques

[1] V. à l'appendice III.

[2] Le Gouvernement donna l'ordre à Mgr Montault de modérer son zèle. Il réunit donc une seconde fois les constitutionnels et se contenta, avant de les placer, de leur demander leur adhésion pure et simple au Concordat. Abbé Maupoint, *Vie de M. Montault*, etc., p. 240.

[3] *Annales de la Religion*, t. XV, 2e livr., et Dufour, *Précis* etc., p. 16.

Digitized by Google

constitutionnels, à Bernier, devenu évêque d'Orléans. Celui-ci écrit, le 22 juillet, au général Giraldon : « Je reçois à l'instant un ordre par lequel le premier consul demande un rapport détaillé sur ce qui s'est passé et se passe à Angers par rapport à l'évêque. Il paraît vivement irrité contre lui. Je vous prie de me donner en diligence tous les détails qui dépendent de vous ou qui sont à votre connaissance[1]. »

L'Évêque et le Préfet, son frère, qui s'était compromis en le soutenant dans cette crise et fut changé peu de temps après[2], durent recevoir du Gouvernement et peut-être même du cardinal Caprera, qui tenait à ce que la paix religieuse fût rétablie le plus promptement possible dans l'église, des lettres de blâme et des injonctions d'avoir à faire cesser une situation qui durait depuis trop longtemps. Il fallut céder sous cette pression et se contenter de la formule que, suivant Dufour, le Ministre Portalis avait remise à chaque évêque en lui signifiant qu'on ne devait pas exiger d'autre déclaration de la part des prêtres assermentés. « Je déclare, avec toute la sincérité, abandonner volontairement la constitution du clergé français, admettre et professer tous les articles du Concordat passé entre sa Sainteté et le Gouvernement français, et vouloir garder toujours une sincère obéissance au Saint-Siège et à l'évêque légitime de mon diocèse. » C'est à cette formule que dut se rallier enfin Mgr Montault. Elle fut signée sans contestation par les prêtres constitutionnels et la paix régna enfin dans le diocèse. Il paraît certain que M. Montault eût désiré voir les prêtres assermentés partager ses sentiments de repentir pour la faute qu'ils avaient commise comme lui, mais il dut sans doute être encouragé dans ses exigences vis-à-vis d'eux par MM. Meilloc et Courtin qui, comme les

[1] *Lettres de Bernier*, publiées par M. André Joûbert.
Remplacé par M. Nardon, le 17 septembre 1802.

Digitized by Google

autres prêtres orthodoxes rentrés de la déportation, ne pouvaient supporter que les constitutionnels fussent placés sur le même pied qu'eux. Il avait fallu trois mois de discussion pour en arriver à un résultat qu'on pouvait atteindre dès le premier jour, si l'évêque se fût borné à présenter à ces prêtres la formule officielle ou à accepter celle qu'ils avaient signée sur sa demande, sans prétendre les astreindre à une démarche qu'ils considéraient, à tort ou à raison, comme portant atteinte à leur honneur et à leur dignité. Les *Affiches d'Angers* du 20 fructidor 7 septembre, annnoncent cette réunion et Bernier écrit le 22 au général Giraldon : « Voilà donc vos constitutionnels réunis à leur évêque. On leur a fait signer une formule que l'on a envoyée ici et qui a également déplu à Rome et au Gouvernement. Le Cardinal a tancé l'évêque. M. Portalis a dit aussi son mot. Pour moi, j'ai ri et je me suis tu. Quelle farce que ces demi-rétractations qui ne tiennent ni à un parti, ni à l'autre. Pourquoi ne pas se borner à la formule dictée par le Cardinal et y substituer un écrit de deux pages où la foi et l'opinion sont confondues ensemble et marchent sur la même ligne[1]. »

Cette affaire terminée, il en survint une autre qui, bien que d'une importance moindre, ne fut pas sans causer à Mgr Montault un assez vif ennui. Les curés constitutionnels de la Trinité, Caillaud, et de Saint-Serge, Ferré, lui avaient remis le 2 juin, sur sa demande, leurs démissions et les clefs de leurs églises. Ils avaient été remplacés provisoirement par des prêtres orthodoxes. Cela ne souffrit pas de difficulté à la Trinité. Mais il n'en fut pas de même à Saint-Serge. Les habitants de cette paroisse, à laquelle avait été réunie en 1791 celle de Saint-Samson, desservie depuis 43 ans par Ferré, excités peut-être par le vicaire Dufour, se soulevèrent à l'idée qu'on allait leur enlever leur curé,

[1] Lettre de Bernier publiée par M. A. Joûbert.

Digitized by Google

auquel ils étaient sincèrement attachés et à qui on avait proposé le titre de chanoine honoraire. Ils firent fermer avec des cadenas la porte de l'église. L'évêque, étant venu pour installer le nouveau curé, fut reçu par les vociférations et les insultes de la populace et dut faire forcer les portes de l'église[1]. Des arrestations et des poursuites eurent lieu à l'occasion de ces incidents. Mais il n'y eut pas de condamnations, sur la demande peut-être de l'Évêque. Le substitut du Commissaire du gouvernement près le Tribunal criminel du Département écrivait au mois de thermidor au sieur Garreau, aubergiste, pour le prévenir qu'il était déchargé de l'accusation portée contre lui pour avoir enlevé un pupitre de l'église Saint-Serge et avoir apposé un cadenas sur les grandes portes de l'église : « La justice qui vous est rendue dans cette affaire doit suffire pour vous consoler des désagréments qu'elle vous a fait éprouver[2]. »

Mais le nouveau curé eut à supporter de tels ennuis et de telles difficultés dans l'administration de sa paroisse qu'il demanda son changement et l'obtint.

Il restait à organiser le clergé des paroisses du diocèse et cette fois encore Mgr Montault dut compter avec le Gouvernement. Celui-ci exigeait que les constitutionnels fussent replacés au même rang que les autres prêtres, tandis que l'ancien clergé eût désiré les voir écarter du ministère paroissial, ou au moins leur voir donner des postes inférieurs. L'évêque avait en outre à tenir compte des opinions de la population, opposée dans la plus grande partie du département, notamment en Vendée et dans les contrées occupées naguère par les chouans, aux prêtres assermentés et qui les eût fort mal reçus. Grâce à son tact, il parvint à préparer un projet d'organisation du diocèse qui devait

[1] Abbé Maupoint, *Vie de Mgr Montault*, p. 341.

[2] *Ami de la Liberté*, t. XVII, n° 24, du 18 thermidor an X.

Digitized by Google

être admis par tout le monde. Les anciens curés étaient rétablis dans leurs paroisses ou, en cas de décès, remplacés par les vicaires. Les constitutionnels rétractés, approuvés par M. Meilloc, conservaient leurs postes et les prêtres envoyés pour desservir les paroisses dépourvues de prêtres restaient en fonctions ou obtenaient des compensations. Quant aux constitutionnels qui avaient fait leur soumission seulement après le Concordat, ils furent tous placés dans des paroisses républicaines des environs de Saumur ou de Baugé, où l'on savait qu'ils seraient respectés. Beaucoup d'entre eux furent maintenus à la tête de leurs paroisses, quelques autres seulement furent nommés vicaires ou aumôniers dans des établissements hospitaliers. Peut-être y eut-il avec le Gouvernement quelques tiraillements, mais on finit par s'entendre, sauf sur trois noms. Mgr Montault refusait de rétablir dans sa cure Ferré, démissionnaire, de donner une cure de canton à Marchand, de Baracé, un des prêtres les plus ardents du clergé constitutionnel, et enfin ne voulait pas accepter pour vicaire général, Tardif, un prêtre orthodoxe cependant, qui avait passé toute la Révolution à Angers, exerçant le culte dans les paroisses voisines.

Cette fois encore, l'évêque d'Orléans fut appelé à s'entremettre. Il écrit, le 3 octobre 1802, au général Giraldon qu'après un voyage à Angers, il avait cru tout terminé avec l'évêque, mais que celui-ci, poussé par M. Meilloc, avait tout changé et que tout était à recommencer.

L'évêque a été mandé à Paris, il va le voir et espère arriver à une entente, ayant reçu de pleins pouvoirs du nouveau préfet, M. Nardon, comme du général Giraldon. Le 21 du même mois, il écrit encore : « Votre évêque entend ses intérêts à merveille. Son organisation eût été admise demain 30. On lui a posé pour conditions Ferré à Saint-Samsom, Marchand dans une cure et Tardif pour vicaire général. Ce dernier a trop d'esprit, il n'en veut pas.

Digitized by Google

Le second est trop ferme, il lui déplaît. Le premier est déplacé, il a promis qu'il ne le placerait pas de nouveau. Il le rejette et donne ainsi pour réponse aux trois questions, néant. Il a même insinué que le préfet le traiterait mieux que nous. Alors M. Portalis et moi lui avons dit qu'il pouvait lui écrire, mais que ni moi n'admettrais le travail, ni M. Portalis ne le proposerait au Consul sans cela. Il doit écrire aujourd'hui au préfet, je vous en préviens. »

Mais il fallut encore céder ou du moins transiger. Ferré fut conservé dans sa paroisse, Marchand nommé curé de Saint-Georges-sur-Loire. M. Tardif, seul, fut sacrifié et nommé seulement chanoine honoraire.

L'organisation du clergé proposée par Mgr Montault, ayant été enfin approuvée et les curés, desservants ou vicaires, ayant pris possession de leurs postes, la division existant entre les deux clergés disparut en même temps. Il y eut bien sans doute au début quelques difficultés; certains prêtres supportaient avec peine le voisinage de confrères qui avaient pris part au schisme. Mais beaucoup de ceux-ci étaient âgés et disparurent promptement. L'évêque, tant par sa douceur que son indulgente fermeté, réussit à apaiser ces légers tiraillements, et bientôt il ne fut plus question du schisme qui, pendant si longtemps, avait divisé l'Église de France.

E. Queruau-Lamerie.

Digitized by Google

APPENDICE

I

Au cours de l'impression de ce travail, nous avons eu l'occasion de consulter un ouvrage, récemment paru, dont la publication nous avait échappé. C'est la correspondance de Le Coz, évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine, publiée par le P. Roussel de l'Oratoire. Nous trouvons dans ce volume diverses lettres intéressant le clergé du département de Maine-et-Loire qui nous ont permis de compléter notre cinquième article. Mais il existe une lettre antérieure, que nous croyons devoir publier ici.

Le concile de l'église constitutionnelle, réuni en 1797, était présidé par Le Coz qui, le 6 octobre, s'empresse de transmettre à Mgr de Lorry la décision de cette assemblée invitant les évêques constitutionnels, ou tenus pour tels, à reprendre leur place à la tête du clergé de leurs anciens diocèses. Or, bien que Mgr de Lorry eût prêté seulement le serment civique de 1792, les assermentés affectaient, de bonne ou de mauvaise foi, de le considérer comme un des leurs, et Le Coz, son Métropolitain, le presse de venir se placer à la tête des prêtres, constitutionnels bien entendu, du diocèse d'Angers.

Digitized by Google

A M. de Lorry

Paris, 6 octobre 1797.

« MONSIEUR L'ÉVÊQUE, MON TRÈS CHER FRÈRE EN JÉSUS-CHRIST,

« Les évêques et les prêtres qui composent le Concile national ne soupirent qu'après une paix et une concorde évangélique. On leur assure que tels sont aussi vos sentiments. C'est donc avec une douce confiance qu'ils vous adressent le décret de pacification ci-joint. Puisse-t-il vous porter à une démarche qui ferait la joie de tous les vrais amis que la religion catholique compte encore en France.

« Vous le voyez, Monsieur, jamais les circonstances ne commandèrent plus impérieusement aux Ministres de Jésus-Christ de se réunir. Qu'il serait beau aux yeux des hommes et des anges de les voir enfin sacrifier réciproquement toutes leurs prétentions personnelles et travailler de concert, avec une sainte émulation, à repousser les efforts audacieux d'un philosophisme impie qui ne se flatte de rien moins que de substituer des momeries dégoûtantes et sacrilèges aux augustes et consolantes cérémonies du catholicisme[1]. Nous ne cessons d'y opposer le courage et la prudence que nous commande l'Évangile. Mais que la victoire nous paraîtrait plus assurée, si des frères que nous aimons et à qui nous tendons bien sincèrement les bras voulaient aussi y concourir avec nous.

« J'ai l'honneur d'être avec des sentiments respectueux et fraternels, etc... »[2]

Et Mgr de Lorry lui répond le lendemain, non pour refuser catégoriquement cette invite, mais pour déclarer

[1] Le culte des Théophilantropes.

[2] *Correspondance de Le Coz*, etc... Lettre 119 (du fonds Gazier), p. 263.

Digitized by Google

qu'il va méditer profondément le décret que lui a transmis Le Coz.

« Paris, 7 octobre 1797.

« MONSIEUR L'ÉVÊQUE, MON TRÈS CHER FRÈRE EN JÉSUS-CHRIST,

« Je sens bien vivement les maux qui affligent depuis longtemps l'Église de France. La paix et la concorde évangélique en sont à présent l'unique remède; ils sont l'objet de mes vœux les plus ardents. Ma confiance est grande en Dieu et dans la charité, la justice et la vérité qui nous animent. Je vais méditer profondément le décret de pacification que vous avez bien voulu m'envoyer et je ferai tout ce qui me sera possible pour contribuer à cette paix si nécessaire et si désirable. J'ai l'honneur d'être, avec les plus respectueux sentiments, etc... »[1]

On comprend, en présence d'une semblable réponse, que les constitutionnels aient persisté si longtemps à considérer Mgr de Lorry comme un des leurs.

II

Extrait d'une lettre du Préfet Nardon au Grand Juge Ministre de la Justice, le 2 ventôse an XII

« La secte des Théophilantropes a compté dans ce département, et notamment à Angers, un assez grand nombre de partisans et d'adeptes. L'ex Directeur La Revellière l'Épaux, protecteur avoué de cette institution fallacieuse et propre à séduire les simples, tenta, à plusieurs reprises, de l'organiser, mais sans succès, de sorte qu'elle est aujourd'hui réduite au plus profond silence et

[1] *Correspondance de Le Coz*, etc..., pages 263 et 264 en note.

Digitized by Google

tombée dans l'oubli dont sans doute elle ne sortira pas. Mais, si la secte a disparu avec le nom pompeux qu'elle avait usurpé, les sectaires existent et leur esprit vit encore.

« ... Les Théophilantropes s'étaient entourés d'un culte extérieur, mais leur langage n'était pas à la portée du plus grand nombre et les classes éclairées de la Société ne pouvaient être séduites, ni par le vain purisme de leur morale, ni par l'orgueilleuse modestie de leurs cérémonies. Aussi leur existence politique n'a-t-elle compté que la faiblesse de l'autorité qui voulut les maintenir et cessa avec eux. »

4e division. N° 449. Cabinet du Préfet [1].

III

Lettre de César Minier, curé de Nantilly de Saumur

Angers, 8 messidor an X.

« J'ai reçu, citoyen, votre lettre du 9 de ce mois et celle incluse pour M. l'Évêque à qui je l'ai remise. Je vous avoue que les distinctions subtiles de la théologie et les jeux de mots ne me sont nullement familiers, qu'ainsi j'éviterai toujours soigneusement de m'en occuper. La tranquillité publique, les soins de l'administration, occupent seuls mes moments. Je ne puis donc examiner les questions oiseuses pour moi.

« Je n'ai jamais douté de votre soumission aux lois civiles et votre conduite a été d'un bon exemple dans le département. Je n'ai plus qu'un vœu à exprimer à votre égard, c'est de vous voir remplir les fonctions de votre ministère, lors même que les circonstances ne permet-

[1] De la Collection de M. Desormeaux.

Digitized by Google

traient pas que ce fût à Saumur. Ce souhait est dicté par l'attachement que je vous porte et à tout ce qui vous appartient.

« J'ai l'honneur de vous saluer.

« MONTAULT-DESILLES. »

« Telle est, mon bon ami, la réponse de M. le Préfet de Maine-et-Loire à celle dont tu as copie. En les rapprochant, tu jugeras si j'ai usé de jeux de mots et si je n'ai soumis à M. le Préfet qu'une question oiseuse pour son ministère public. M. l'Évêque, son frère, exige que les prêtres dits constitutionnels signent qu'ils renoncent à la Constitution civile condamnée par Pie VI. C'est exiger que cette portion de son clergé admette comme valables et authentiques ces prétendus brefs de Pie VI qui ont servi de prétexte à la dévastation de nos départements de l'Ouest. Ces brefs qui ont condamné le serment civique, l'aliénation des biens ecclésiastiques, approuvée par le Concordat, par son successeur Pie VII, etc... Je laissais à M. le Préfet ces conséquences à déduire pour ne pas faire injure à sa perspicacité. Sa lettre se termine au moins par deux aveux précieux pour moi dans cette circonstance, ils ne t'échapperont pas plus qu'à moi.

« Je n'ai pas eu de réponse de M. l'Évêque à la mienne, remise en mains par M. son frère, le Préfet, et je ne m'en suis pas surpris, car il ne donne rien par écrit, ni interdit, ni refus... Il a sans doute ses raisons et on les pressent. On ne peut appeler de l'abus de son autorité, selon le vœu du Concordat, à défaut de pièces probantes.

« Malgré l'esprit bien connu du Gouvernement par les missives des ministres, malgré celles du 10 juin adressées à tous les évêques par le Légat, M. Montault, victime de 400 prêtres assermentés qui l'effrayent, continue à demander des prêtres constitutionnels la signature du formulaire d'autre part, laquelle équivaut à une rétractation formelle

Digitized by Google

de nos serments antérieurs. Quel remède à cet abus de pouvoir?

« Un mémoire présenté collectivement au Ministre Portalis par les parties lésées offre des inconvénients graves. Il est presque impraticable, parce qu'elles ne se connaissent pas, disséminées sur un territoire fort étendu. Elles n'ont point de centre de ralliement, que toute voie pour s'en procurer serait traitée de cabale, de révolte contre l'épiscopat, puisque c'est déjà le langage qu'on tient à notre égard.

« M. Grégoire seul peut éclairer le Gouvernement sur l'erreur où il est, sur la marche inverse et contraire à ses vues comme à son intérêt qu'on suit dans notre malheureux département, à moins qu'une exception particulière nous eût mis hors la loi commune pour tenir de quelque article secret de la pacification des vendéens et des chouans. On ne peut rien comprendre à la conduite de M. l'Evêque d'Angers dont tous les amis du Gouvernement sont victimes.

« J'offre tous mes respects à M. Desbois, ancien évêque d'Amiens, et le prie d'accorder toute confiance à M. Perret, porteur de la présente.

« MINIER, curé. »[1]

IV

Lettre de Marchand, curé de Baracé

« A Baracé, près Durtal, 30 prairial an 10.

« CITOYEN GÉNÉRAL,

« Je dépose en vos mains copie d'une lettre que j'adresse à Monsieur l'Évêque. Elle vous fera connaître tout ce que nous offrons et faisons pour maintenir la paix et opérer

[1] Papiers de Grégoire, fonds Gazier.

Digitized by Google

une réunion si désirable. Ce dépôt pourra me servir contre la calomnie et la vengeance. D'ailleurs, votre zèle pour rétablir l'ordre pourra fournir des conseils utiles à Monsieur le Préfet, votre ami. Notre évêque est bon, mais on le trompe.

Copie d'une lettre adressée à Monsieur l'Évêque par le curé de Baracé

« Monsieur l'Évêque,

« A Besançon, à Dijon, à Strasbourg, partout où sont des évêques constitutionnels, la réunion la plus prompte et la plus touchante console tous les cœurs. Pourquoi? Parce que tous sont reçus avec une égalité parfaite, un profond oubli du passé et un désir sincère de réparer tous les maux. Ici, permettez-moi de le dire, Monsieur l'Évêque, un parti est immolé à l'orgueil de l'autre. A votre insu, les menaces, les mensonges, tout est employé pour consommer la défaite de ceux qui ont sauvé la religion et la patrie. On ose soutenir que nos évêques ont donné leur rétractation et accepté une réconciliation humiliante et contraire à leurs principes. Au témoignage du vertueux Le Coz parlant à la France entière on oppose le témoignage de M. Bernier. Des prêtres, aveuglés par la peur et des interprétations fausses, signent ce qu'ils disent hautement n'avoir point compris, reçoivent des absolutions pour un acte qu'ils déclarent innocent et dont ils se feront toujours honneur. O religion sainte! Que le peuple témoin de cette faiblesse dit un mot bien terrible pour un cœur vraiment chrétien : Les prêtres ne valent pas mieux les uns que les autres; ils se jouent de la religion, laissons-les, etc... Ah! Monsieur l'Évêque, des hommes qui ont conduit Louis seize à l'échafaud et ensanglanté partout leur patrie, vous préparent de grands chagrins et de cruels remords. Vous avez perdu vos meilleurs amis, vos plus

Digitized by Google

solides appuis et vous restez à la merci d'orgueilleux fanatiques qui bientôt vont se déchirer eux-mêmes quand il s'agira de partager les honneurs et la fortune.

« Des bulles non authentiques, des bulles où les erreurs sont évidentes, des bulles qui ordonnent au peuple français de rétracter le serment civique, des bulles qui ont armé les Français contre les Français, des bulles dont le Pape actuel n'ose rappeler le souvenir même dans son allocution ; c'est un évêque qui a juré fidélité à la République qui nous oblige de les reconnaître et de nous soumettre à leur jugement ! Je renonce à la Constitution civile du clergé, condamnée par le Pape Pie VI ; pesez bien ces paroles, Monsieur l'Évêque, et vous les effacerez avec des larmes de sang. A cette signature il faut joindre une confession illusoire et recevoir une absolution sacrilège. Un prêtre sain d'entendement et sincère de cœur va donc recevoir d'une main qui a dirigé tous les chouans l'absolution d'un serment qui a sauvé sa religion et sa patrie. O temps ! O mœurs ! Celui qui refuse de profaner les sacrements, de trahir sa patrie et de mentir à sa propre conscience est hautement menacé de la déportation ! Et voilà le ressort unique qui procure le triomphe des chapelains directeurs des armées chouannes et vendéennes. J'ai les preuves qu'on ne se contente pas d'humilier et de réduire à la misère des prêtres qui ont autant servi la patrie que des armées entières, mais que l'on veut les perdre comme factieux et rebelles. Jésus-Christ, abandonné des siens, meurt attaché à la croix par des prêtres et des docteurs de la loi. Je périrai, s'il le faut, comme mon Maître, et ma conscience sera mon lit de repos.

« En grâce, Monsieur l'Évêque, n'écoutez que vous-même. et bientôt nous serons d'accord. Nous offrons tout ce qu'ont fait signer nos évêques et dont s'est contenté le légat, tout ce que le citoyen Portalis nous a autorisé à

Digitized by Google

demander en vous invitant à n'en pas exiger davantage. Vous trouverez ici ma soumission signée.

« J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect et la plus sincère soumission, Monsieur l'Évêque votre tout dévoué coopérateur,

« MARCHAND, curé de Baracé. »

« Suit ici copie de la soumission et formule :

« M. l'Évêque, les évêques assermentés nommés par le premier consul, sollicités par le Légat de donner leur rétractation, ont déclaré qu'ils renonceraient plutôt aux places qui leur étaient offertes que de trahir la vérité. Ils ont offert et signé une lettre au Pape, par laquelle ils déclarent abandonner *volontairement* la constitution civile du clergé, admettre le Concordat nouveau et promettre obéissance véritable au Saint-Siège. Mais ils ont pris à témoin le citoyen Portalis, M. Bernier, et le légat lui-même, qu'ils abandonnaient la constitution civile du clergé, non comme mauvaise, mais comme n'existant plus et qu'ils protesteraient hautement contre toute inculpation de rétractation, déclaration, signature contraire aux principes qu'ils ont professés.

« Dans les mêmes sentiments, je déclare signer avec toute la sincérité la formule telle qu'elle a été remise aux évêques par le citoyen Portalis.

« Moi, soussigné, je déclare avec toute la sincérité « abandonner la constitution du clergé français volon- « tairement, admettre et professer tous les articles du « Concordat passé entre le Saint-Siège et le Gouvernement « français et vouloir garder toujours une obéissance sin- « cère au Saint-Siège et à l'évêque légitime de mon dio- « cèse. A Baracé, trente prairial l'an dix. Pierre-Henri « Marchand, curé de Baracé.

Digitized by Google

« CITOYEN GÉNÉRAL,

« Voilà les deux pièces que je dépose en vos mains. Si vous pouvez dessiller les yeux de notre évêque, vous aurez couronné le grand œuvre de la paix dans nos cantons.

« J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

« Citoyen général,

« Votre concitoyen, MARCHAND,

« Curé de Baracé[1] ».

[1] Lettre au général Giraldon, commandant le département de Maine-et-Loire. Collection de M. Baguenier-Desormeaux.

Digitized by Google

CONTE DE NOUVEL AN

Enfin terminées mes lettres de premier de l'an! Plus rien qui me rappelle ce moment, si lugubre quand une fois on a passé l'âge des souliers dans la cheminée ou des vacances, et qu'on commence à réfléchir. Et quelles lamentables réflexions ne fait-on pas à la fin d'une année et au commencement d'une nouvelle! Outre que tout ce qui finit, tout ce qui s'efface pour ne plus jamais reparaître laisse toujours au cœur une indéfinissable tristesse; il y a la poignante angoisse de l'inconnu. Quel sera-t-il? Qu'apporteront ces longs jours qui s'étagent dans le calendrier neuf : biens ou maux, joies ou larmes, plaisirs ou souffrances? Hélas! inutile de se bercer de vains espoirs, puisqu'il semble qu'on ne vieillisse que pour compter chagrins et douleurs.

L'année qui venait de s'achever me les avait distribués généreusement; en la repassant, je n'y voyais guère de jours calmes et sereins; sans doute, sa remplaçante s'en montrerait encore plus avare. Mais ce ne serait rien de souffrir seul si les autres étaient heureux : on jouirait tant de leur bonheur qu'on ne sentirait plus ses propres maux. Ce bonheur, depuis un mois, je viens de le souhaiter à tous sous mille formes diverses : là, sous forme de mort, puisqu'il y a des maux qui ne finissent qu'avec la vie; là, au contraire, sous forme de guérison, de longues années encore; ici, de greniers aussi remplis que ceux d'Egypte sous Joseph; là, d'oiseau bleu tant désiré. Oui, tous ont eu

Digitized by Google

leur part. Mais à quoi bon formuler des souhaits que Dieu ne ratifiera pas sans doute ? Ah ! si j'étais Lui ! si je pouvais, en un instant, les faire passer du rêve à la réalité ! ce doit être si doux de rendre heureux, si doux de semer le bonheur ! Il me semble que je serais plus prodigue que Lui de cette précieuse graine, que j'en accablerais mes amis...

Et tandis que je me voyais distribuant à chacun sa part, aussi large que possible, une lumière céleste me tira de ma rêverie. Devant moi se tenait un ange. Il ne me fit pas attendre longtemps le sujet de sa mission : « Ton désir, me dit-il, part d'un si bon cœur, que Dieu en est touché et qu'il consent à le réaliser : pendant une heure, tu seras la distributrice du bonheur sur la terre. Nous voici tous à ta disposition pour exécuter tes ordres. »

Si grand fut mon étonnement que je me crus un instant le jouet de mon imagination. Mais non, l'envoyé divin était bien là, entouré d'une multitude de ses semblables dont l'éclat m'éblouissait. Soixante minutes passent rapidement, pensais-je, surtout avec une telle liste de souhaits à satisfaire ; donc, vite à l'œuvre !

Toi d'abord, Ange de la mort, dont la sombre mission fait couler tant de larmes, va me chercher quelques-uns de ces inutiles — car je veux laisser aux nuisibles le temps de se convertir — qui encombrent la demeure terrestre ; ceux-là, du moins, seront peu pleurés. Inutile, cette viagère qui traîne égoïstement ses jours et fait vivre dans la gêne toute une excellente et intéressante famille. Inutile, ce vieillard caduc qui te redoute tant ; mais qu'importe un peu plus tôt ou un peu plus tard ? tandis que son héritage importe beaucoup à son pauvre neveu, auquel il permettra d'épouser une charmante jeune fille de ma connaissance.

Et toi, bel Ange dont la douce mission est de veiller sur les familles, apporte plein ta robe de jolis bébés à ce ménage qui se lamente d'être privé de ce que nos saints

Digitized by Google

Livres appellent — à tort suivant ceux qui en sont accablés — « la bénédiction du Seigneur ». Crée un foyer à cette jeune fille intelligente et dévouée qui a toutes les qualités requises pour être la vraie femme forte de l'Écriture. Vite, fais découvrir à cette pauvre famille quelque trésor qui la mette à l'abri pour toujours des soucis matériels, si cuisants quand ils s'ajoutent aux souffrances morales.

A ton tour, Ange des nations, toi qui, docile à la voix de l'Éternel, leur apportes la paix ou la guerre, la ruine ou la prospérité! viens m'expliquer son œuvre que mon esprit se refuse à comprendre. Qu'as-tu donc apporté à notre pauvre France depuis plus d'un siècle? Révolutions sur révolutions, désastres sur désastres, ruine matérielle et ruine morale. Puis, à l'heure où la lutte contre le mal envahissant s'annonce comme plus acharnée, tu nous prives de nos meilleures troupes, tu nous retires nos bataillons d'élite qui, seuls, par leurs prières, leurs pénitences, leurs œuvres d'apostolat pouvaient encore nous sauver! De grâce, arrête le cours de tes tristes exploits. Renverse ce gouvernement impie d'où vient tout le mal, ramène-nous nos religieux et, avec eux, le drapeau fleurdelisé, symbole pour la France, d'union, de paix et de bonheur.

Vole enfin vers ce petit peuple si sympathique qui, depuis plus de deux ans, lutte avec un héroïque acharnement contre son lâche envahisseur. Vieillards et enfants, tous se font tuer noblement sous le drapeau de la liberté! Consacre, je t'en prie, leur noble indépendance, fais triompher leur juste cause; ils ont trop de vertus pour n'être pas vainqueurs.

Ange de la chrétienté, toi, dont le beau royaume s'étend du nord au sud, de l'orient à l'occident, partout où se trouve une âme baptisée, agrandis-le davantage encore, porte les lumières de l'Évangile partout où elles n'ont pas encore lui, multiplie les conversions, éteins les schismes,

Digitized by Google

enchaîne l'erreur et la persécution ; que toute la terre, enfin, soit chrétienne et catholique.

Allons ! voilà toutes choses vraiment bien remises au point pour la nouvelle année. Quelles belles étrennes j'ai faites à mes amis ! et comme ils vont être étonnés de voir enfin la vérité et la justice triomphant ici-bas, le bien récompensé, les bons jouissant d'un peu de bonheur ! Ils ne se croiront plus sur la terre.

Tandis que je me complaisais à repasser mon œuvre et à compter les heureux que j'avais cru faire, un ange se présenta : « Tu as envoyé la mort à cette vieille fille pour rendre service à ses héritiers, me dit-il; mais as-tu pesé en face de cette somme qui leur reviendra les mérites qu'ils amassent en l'attendant patiemment ? Voilà le vrai trésor, car il les suivra par delà la tombe. Vois ces deux trônes et mesure la distance qui les sépare l'un de l'autre ; c'est au plus élevé que la patience et la résignation à la volonté de Dieu conduira tes amis, et tu veux les en priver ! Crois-moi : attendre, surtout dans la gêne et la privation, c'est mériter ; ils ne le regretteront pas plus tard. » — Soit, je retire mon ordre, laisse vivre la viagère, mais, en revanche, n'oublie pas le vieillard ; pour lui, nulle pitié !

« N'en auras-tu pas non plus pour sa femme ? » me demanda un ange qui s'avançait vers moi. — Justement il me semble en faire preuve en lui retirant cet égoïste qualifié. — « L'égoïsme appelle le dévouement, reprit mon séraphique interlocuteur. Toute la vie de cette femme, tout son bonheur est de se dévouer à celui qu'elle aime. C'est son mérite aussi : si tu l'en prives, elle se retournera sur elle-même, vivra uniquement pour elle et sera bientôt abandonnée de tous. — Alors, je ne puis, et pourtant... — « Pourtant tu voudrais faire le bonheur de son neveu et d'une personne qui t'est chère ? Eh bien, regarde ! »

Une toile immense se déroula devant moi : J'y vis d'abord un jeune ménage dont les qualités trop semblables ne pou-

Digitized by Google

vaient s'accorder. Ils discutaient sans trêve et sans relâche, tous deux étant doués d'une forte ténacité; même l'ordre, qualité poussée à l'excès d'un côté comme de l'autre, et que, naïvement, je m'étais figuré être une raison d'entente, même cet ordre avait dégénéré en sujet de divisions.

— Mais, c'est désespérant, m'écriais-je, j'ai fait le malheur de deux êtres en croyant leur donner le bonheur et il est trop tard pour accorder quelques années de plus au vieillard, ce qui aurait tout arrangé!

La toile de l'avenir passait. C'était maintenant bande d'enfants animant un foyer de leurs cris joyeux, mais si gâtés, si adulés, qu'effrayée j'entrevis les résultats futurs d'une aussi déplorable éducation et compris qu'il aurait mieux valu pour ces pauvres petits êtres n'avoir jamais vu le jour.

La toile se déroulait encore : Voici une jeune femme, — celle que j'avais rêvée femme forte, — oubliant en un instant ses sérieuses occupations, sa mission d'ange et d'apôtre du foyer pour céder aux entraînements du luxe et de la dépense, n'ayant plus sur les lèvres qu'un mot, dans l'esprit qu'une pensée : le plaisir! — Qu'elle coiffe donc sainte Catherine... La toile passait.

Ici c'était la famille que j'avais voulu délivrer des soucis matériels. Hélas! que la richesse lui profitait mal! Jadis tendrement unis dans le malheur, ses membres étaient devenus maintenant exigeants, égoïstes, les uns avares, les autres prodigues; bref, la division au foyer, le bonheur toujours absent. Et l'or les avait si solidement attachés à la vie que je redoutais pour eux le jour où ils devraient la quitter. — Cette fois, je n'y tenais plus. Vite, que l'on contremande tous mes ordres, tous! Mais la toile inflexible passait, passait sans relâche et, atterrée, je continuais à y lire les tristes destinées dont j'étais responsable.

Des phalanges de religieux et de religieuses m'apparurent : pauvrement vêtus, misérablement logés, souffrant

Digitized by Google

de la faim; mais quelle ferveur dans leurs prières, quelle parfaite sérénité sur leurs angéliques visages! L'Ange des nations vint m'éclairer : « Ces religieux et religieuses sont les exilés de France », me dit-il. « Ecoute, et comprends les desseins du Tout-Puissant. L'homme, tu ne l'ignores pas, s'élève vite, mais il incline toujours à redescendre; il arrive à se détacher de tout, mais il tend sans cesse à renouer ses liens. Or, la sainteté est justement la volonté énergique et persévérante de s'élever toujours vers la perfection absolue qui est Dieu. De temps en temps, il faut donc à ce pauvre être humain, animé de nobles désirs, mais qui est homme, il lui faut un nouvel élan qui l'emporte vers les hauteurs, le détache davantage de toute créature. C'est la souffrance qui donne cette salutaire impulsion; Dieu la mesure à chaque âme. »

Je compris alors : la dure épreuve de l'exil avait retrempé nos monastères dans la pratique plus grande de la pauvreté et de la pénitence. Tout quitter, même sa patrie, c'est là le suprême détachement qui élève et rapproche de Dieu. La France ressentira la première les bienfaits de ce renouveau de ferveur, pensais-je, le jour — bien proche, je l'espère — où elle rouvrira ses portes à ses vrais enfants.

Mais un autre tableau se déroulait devant moi : c'était le spectacle sublime de ces héros qui, soulevés par leur fier patriotisme, avaient si vaillamment lutté pour leur indépendance. Réunis autour d'un missionnaire, ils semblaient pénétrés de ses paroles : je lisais la foi sur leurs énergiques visages. — « Pour prix de leurs vertus, ils seront catholiques, me dit l'Ange des nations. La haine de leur envahisseur leur a donné la haine de sa religion, seul point de commun qu'ils eussent avec lui. Le dévouement des religieux et religieuses pendant la guerre, le contact avec des volontaires catholiques vont ramener vers Rome ces enfants si dignes d'elle. Tu vois que cette guerre impie,

Digitized by Google

inexplicable pour toi, avait un grand but : le bienfait d'un retour à l'Église ne saurait s'acheter trop cher.

« Je constatais tristement que la réalisation de tous mes vœux n'aboutissait qu'au mal. Comment aussi avoir la folle prétention de faire mieux que Celui devant qui passé et avenir sont toujours présents? — Reste l'Église, m'écriai-je, envers elle, je n'ai pu mal agir ; la conversion universelle est son but, je me suis contenté d'en hâter l'exécution. Hélas, cette suprême illusion elle-même devait m'être enlevée.

« Tu as souhaité à l'Église, me dit l'Ange de la chrétienté, la paix, la fin des hérésies et des persécutions, la conversion de tous les peuples. Mais tu prépares le règne de l'indifférence : plus d'infidèles à évangeliser, plus d'apostolat ni de zèle. Tu supprimes le missionnaire. As-tu songé à tout ce que ce mot renferme de dévouement, d'abnégation, de charité, de souffrance, d'héroïsme? Et de quel poids toutes ces belles et grandes choses pèsent dans la balance du bien? Plus de persécutions, partant plus de martyrs. Ignores-tu donc que leur sang ne coule jamais en vain? que la terre qu'il arrose devient une pépinière d'autres chrétiens? que leur exemple est un puissant stimulant de générosité et qu'il imprime au monde, témoin de tant d'héroïque courage, un immense mouvement d'ascension morale? que leur gloire enfin est au-dessus de toute parole humaine? » Et, soudain, je me trouvais plongée dans un océan de lumière : devant moi s'étendaient les glorieuses phalanges des confesseurs de la foi, tous resplendissants, tous beaux de cette beauté radieuse que donne la possession d'un bonheur infini, presque divin. Éblouie, je contemplais ce que l'œil de l'homme ne peut voir ce que son oreille ne peut entendre... et sa plume encore moins rendre. Je comprenais que cette félicité méritait d'être achetée par la souffrance, je comprenais l'utilité de la lutte, le bienfait des persécutions, pour tremper les caractères,

Digitized by Google

affermir les volontés, susciter de grands courages et de hautes vertus.

A mesure que se découvraient à mon esprit les plans merveilleux de la Sagesse divine je me désespérais d'avoir voulu faire mieux qu'Elle. Tous mes vœux, soi-disants de bonheur, sont des souhaits de malheur, hélas ! En voulant faire le bien, je n'ai semé que le mal. Comment réparer les fautes de ma téméraire audace, comment effacer mes ordres ?

Dans mon agitation désespérée, je me réveillai et je poussai un soupir de soulagement. Ouf ! je vais pouvoir tout contremander, ou plutôt je n'ai rien à faire... ce n'était qu'un songe ! La viagère poursuit son inutile vie, si méritante pour ses héritiers. Le vieillard caduc continue d'exercer le dévouement de son épouse, les Boërs de combattre, l'Église d'être persécutée ! Rien n'est changé, excepté moi : plus jamais, je n'ambitionnerai la place du Très-Haut. O vous tous, qui avez eu quelquefois cette téméraire pensée, méditez mon rêve : Il fait bien ce qu'Il fait et le remplacer n'est pas facile.

Jeanne D'ÉTIAU.

Digitized by Google

SIÈGE

DU

FORT SAINT-MARTIN

et Fuite des Anglais de l'île de Ré

RELATION HISTORIQUE

Écrite en latin au XVIIe siècle par Jacques ISNARD
Traduite en français en 1879 par le Dr ATGIER
(suite)

CHAPITRE V

Manifeste de Buckingham

Buckingham, désormais confiant en ses armes et fier des forces dont il disposait (8.000 hommes et 100 chevaux), publia le 21 juillet, veille du jour de son invasion dans l'île, un manifeste au sujet de son expédition. Dans ce libelle, dont les termes sont empreints de cette morgue toute britannique, il s'évertue à démontrer que le Roi d'Angleterre a de très justes raisons pour déclarer la guerre.

Bien que ces raisons fussent aussi dissimulées, vaines et mensongères que contraires au droit, à la bonne foi et à la religion ; bien que les Anglais eussent, en un mot, pris les armes trop inconsidérement pour que les Français ne le fissent pas remarquer et ne fissent pas ressortir clairement l'injure et l'offense d'une telle déclaration de guerre, néanmoins, une réponse officielle à ce manifeste ne tarda pas à paraître, dans laquelle chaque article fut refuté point par point.

Je résumerai ici ces articles avec les réponses en regard, afin que chacun sache clairement sur quels droits les uns et les autres se sont fondés ; personne ne s'imaginera, je l'espère, que je sois l'auteur d'une seule de ces réfutations.

Digitized by Google

Je ne ferai que citer les principaux articles; j'omettrai ceux qui ne font que mettre en évidence l'ostentation et la vanité de leur auteur; ceux qui ne peuvent que lui attirer la risée plutôt qu'une excuse valable; ceux qui sont plus justiciables du silence que de l'histoire[1].

I

« Les rois d'Angleterre, dit-il, ont de tout temps pris une large part aux entreprises des protestants français, mais les conseils de ces Rois ont été rejetés par ceux qui avaient le plus d'intérêt à les écouter. »

A cet article l'auteur de l'anti-manifeste[2] répond :

R. « Si le roi d'Angleterre a agi ainsi, il n'a pas suivi les traditions de franchise et les vertus de son père qui ne voulut jamais favoriser ni laisser favoriser des rebelles contre leur roi sous quelque prétexte religieux que ce fût; qui même ne voulut pas, quand il aurait eu cependant des raisons pour le faire, favoriser son propre gendre, le comte du Palatinat contre son Empereur; à qui rien enfin, n'était plus pénible que de voir les puritains anglais en communion d'idées avec les protestants français. L'exemple de son beau frère lui en fut une bonne leçon et lui apprendra à se méfier des hasards changeants de la fortune. »

II

« Le roi d'Angleterre aurait refusé, dit-il, des conditions très avantageuses, espérant que son mariage avec la sœur de Louis XIII lui permettrait d'aider plus faci-

[1] Manifeste de Monseigneur le duc de Buckingham, général de l'armée du Sérénissime roy de la Grande-Bretagne contenant une déclaration des intentions de Sa Majesté en ce présent armement. 1627. Petit in-8°, 8 p., rare.

[2] Le surveillant de Charenton au duc de Boukinghan pour examen de son manifeste ou procès-verbal du 21 juillet dernier. 1627. Petit in-8°, 24 p., rare (Anti-manifeste).

Digitized by Google

lement et plus puissamment le parti protestant français, en lui rendant ses franchises et son ancien éclat; mais malgré les promesses réitérées du roi de France, il n'aurait pu obtenir pour eux ni liberté, ni sécurité, ni leur réconciliation avec les catholiques français, malgré les liens les plus étroits de l'affection et du mariage. »

R. « Le roi d'Angleterre veut sans doute parler du mariage d'Espagne désiré par ambition ? Or, personne n'ignore qu'il ait été négocié d'une façon aussi vive que dangereuse, mais, s'il s'agit du Palatinat, chacun sait qu'il a eu la main tellement forcée que, quand il dit l'avoir refusé dans l'intérêt des protestants de France, ceux-ci lui en doivent bien peu de reconnaissance.

« Il s'en faut de beaucoup en effet qu'il voulût favoriser et aider les protestants de France malgré son mariage recherché en France.

« Bien plus, d'après le traité conclu entre les deux rois, celui de la Grande-Bretagne promit solennellement au roi de France que les catholiques anglais auraient plus de liberté et de sécurité que jamais et, d'après les conventions faites avec l'Espagne, qu'ils ne seraient tracassés ni exposés à aucun danger, soit dans leur personne, soit dans leur fortune, en raison de leur religion. Quant aux promesses qu'il dit lui avoir été faites et n'avoir pas été tenues, il y sera répondu plus loin en temps et lieu.

« Lorsqu'il prétend que son roi n'a pu faire régner la paix en France, ce sont des paroles sans aucun fondement; non seulement nous ne lui avons jamais demandé de la faire régner mais nous ne l'en avons jamais jugé capable.

« Il dit avoir fait un traité avec la France pour obtenir le maintien de la paix, mais ses actes le démentent; la notoriété publique le réprouve; les articles d'un traité parlent suffisamment; d'ailleurs, il n'est ni habituel, ni rationnel que, contractant un mariage dans une famille plus illustre et plus puissante que la sienne, on ose exiger des condi-

Digitized by Google

tions ; il est plus juste au contraire d'en accepter de ceux avec lesquels on désire s'attacher par les liens du mariage.

« Bien mieux, par plusieurs articles, et des principaux du contrat de mariage, par écrits, par promesses spéciales, il a été stipulé expressément et garanti manifestement, que la religion catholique serait pratiquée par la reine d'Angleterre, sœur du roi de France, en toute liberté et sécurité ; à ces promesses cependant, on a toujours contrevenu et dérogé. »

Quant à l'ancienne splendeur du protestantisme français, dont parle Buckingham, l'anti-manifeste ajoute : « De quelle splendeur parlez-vous, qu'aucune histoire jusqu'à présent ne mentionne, si ce n'est celle des incendies qu'il a allumés dans sa fureur hérétique avec ses brandons de discorde dans toute la France ? »

III

« Tant s'en faut, continue le manifeste, que le roi d'Angleterre ait favorisé les réformés, bien qu'il ne reculât pas devant la dépense que cette protection eut exigée ; ceux-ci au contraire furent frustrés, on les détourna de lui et lui d'eux ; ils conçurent pour lui de la haine et de la suspicion et tout ce qu'il voulut faire en leur faveur devint par ce fait inutile. »

R. « Buckingham avance ceci d'une façon générale et en déduit ce qu'il précise plus loin par un exemple auquel il sera répondu en temps et lieu ; comme preuve à l'appui, il fait allusion aux navires anglais envoyés en aide au roi Très Chrétien. »

IV

« Ces navires, dit-il, étaient loin d'être destinés à attaquer et détruire ceux des protestants de France puisque,

Digitized by Google

d'après la parole donnée au roi d'Angleterre, il avait été convenu qu'ils ne serviraient pas contre eux.

« Malgré cela dans le dernier combat naval[1] auprès de La Rochelle, ils furent employés contre les protestants. Le Roi d'Angleterre en fut profondément déçu ; cette injure lui fut trop vive pour qu'il n'en cherchât pas justice. »

R. « Voici par Dieu le plus fieffé mensonge s'il en fut jamais! Le Roi d'Angleterre, ose-t-il dire, n'avait pas fourni ces vaisseaux pour s'en servir contre les Rochelais? Que Buckingham dise donc alors pour quelle raison le roi de France les avait demandés. Il affirmerait bien n'importe quoi s'il le pouvait; il n'y eut pourtant pas d'autre cause.

« Les faits d'alors, prouvent que c'est bien pour être utilisés contre les Rochelais que ces vaisseaux avaient été demandés par le roi de France et prêtés par le roi d'Angleterre; tout le monde d'ailleurs le sut parfaitement.

« Si tu en doutes, o Anglais, souviens-toi de ce qui se passe alors : Quand ces vaisseaux anglais arrivèrent à Dieppe, les commandants et les équipages, détournés de leur entreprise par les protestants de cette ville, revinrent en Angleterre, refusant leur concours contre les Rochelais.

« Le marquis d'Effiat, notre ambassadeur en Grande-Bretagne, qui avait obtenu ces vaisseaux et n'ignorait pas leur destination, se plaignit au roi d'Angleterre de leur retour et réclama de suite leur renvoi en France. Celui-ci, se souvenant de sa promesse et sachant ce qui avait été

[1] Allusion au combat naval qui eut lieu le 16 septembre 1625, en la rade de Saint-Martin et fosse de Loix, où la flotte royale française (composée de vaisseaux français, anglais et hollandais), sous les ordres de Montmorency, fut victorieuse de la flotte protestante rochelaise commandée par Jean Guiton.

Digitized by Google

décidé, fit deux milles en mer au-devant de ces vaisseaux et ordonna aux commandants de retourner avec leurs équipages se mettre aux ordres du roi de France et de ses officiers; il les autorisa toutefois à quitter leur poste si le roi de France voulait mettre à leur place des marins français.

« En agissant ainsi le roi d'Angleterre montra qu'il tenait à ce que les promesses faites par le roi son père au roi de France, par lettres du 9 février 1624, fussent observées et accomplies religieusement; afin que tu n'en doutes pas, o Buckingham, lis donc cette lettre pleine d'amitié et de bonne foi que le roi Jacques Ier écrivit au roi de France Louis XIII et dont l'original est conservé au trésor des Chartres.

« *Très haut, très excellent et très puissant Prince, notre très cher, très aimé frère, cousin et ancien allié.*

« Le roi Henri IV votre prédécesseur d'excellente et éternelle mémoire fut à bon droit appelé Henri-le-Grand pour avoir conquis, par ses victoires, le royaume de France qui lui revenait cependant comme son propre patrimoine; vous aujourd'hui vous remportez une victoire beaucoup plus grande et plus digne encore que celles de vos ancêtres.

« Votre honoré père, illustre conquérant de la France, obtint en effet un pouvoir qui lui revenait par droit de conquête d'une part, par droit d'héritage d'autre part, il n'obtint donc par ses victoires que ce qui lui appartenait déjà.

« Votre victoire est plus grande encore que la sienne puisque, grâce à vos deux dernières lettres pleines d'amitié et de courtoisie, vous avez conquis, autant par vos bons offices que par votre affection, et le roi d'Angleterre votre très cher frère et ancien allié, et tous ses états.

« Nous nous reconnaissons conquis par votre affection

Digitized by Google

toute fraternelle, au point que nous nous sentons incapables de sentiments aussi élevés. Qu'il nous soit donc au moins permis de promettre de bonne foi que vous pouvez avoir recours non seulement à nos forces et à nos états mais aussi à nos cœurs, à nos personnes, à notre cher fils, tant que cela sera nécessaire, ce dont Dieu nous préserve, mais ce que nous ferons toutefois de tout notre cœur et de toutes nos forces.

« En attendant, nous vous prions de croire que nous serons toujours loin d'aimer et favoriser ceux de vos sujets, quelle que soit leur religion, qui manqueraient à leur devoir envers vous.

« Si même nous venions à avoir connaissance de quelque fait de ce genre, nous nous ferions un devoir de vous en avertir aussitôt.

« Vous pouvez disposer de nous en cela comme en tout ce qui touche la dignité de votre royaume ou de Votre Majesté car, en cette circonstance, nous agirions comme s'il s'agissait de notre propre cause, vous pouvez en être certain.

« Et sur cette certitude que vos intérêts seront toujours les nôtres, nous prions Dieu, très haut, très bon et très puissant prince, notre très cher et très aimé frère, cousin et ancien allié, de vous avoir toujours en sa perpétuelle et sainte garde.

« Votre très affectionné frère, cousin et ancien allié,

« Jacques R.

« de Newmarquet, le 9 février 1624. »

Sur l'adresse :

« *Au très haut, très excellent et très puissant Prince, notre très cher et très aimé frère, cousin et ancien allié, le Roi très chrétien.* »

La lettre était revêtue du sceau aux armoiries du roi de la Grande-Bretagne.

Digitized by Google

« Oseras-tu prétendre maintenant farouche auteur du manifeste, que la flotte d'Angleterre, envoyée comme renfort à celle du roi de France, n'ait eu d'autre but que l'accomplissement de vœux paternels, de promesses royales?

« Ce droit des traités, cette amitié mutuelle entre ces deux rois qui les revendiquaient, n'étaient-ils pas notoires alors? »

V

« Mon roi, disait Buckingham, n'a pas voulu agir par la force et les armes; il fit récemment, qui plus est, des démarches pour la paix à des conditions loin de lui être avantageuses.

« A de telles conditions, la paix n'eut certes pas été accordée aux réformés sans son intervention et son crédit auprès d'eux.

« Il dut même les menacer pour que l'honneur et la réputation du roi de France fussent à couvert et intacts, leur donnant sa parole que non seulement ces conditions seraient tenues mais qu'elles seraient améliorées plus tard. »

R. « Tout cela, dit l'anti-manifeste, est faux. La vérité est que, lorsqu'il s'est agi de négocier la paix en janvier et février 1626, le comte de Hollande et Carleton, envoyés d'Angleterre pour ce motif à Paris, se trouvèrent à la cour en même temps que les envoyés de La Rochelle et d'autres provinces. Ceux du duc de Rohan qui plus est y vinrent aussi faire leur soumission et offrir des conditions de paix.

« Pendant leur séjour à la cour de France, les ambassadeurs d'Angleterre se permirent de fréquentes conférences avec les délégués protestants, implorèrent les ministres en faveur de ceux-ci et intercédèrent plus d'une fois pour eux.

« Ils savaient pourtant combien il est dangereux à des étrangers de se mêler des affaires des autres car ces

Digitized by Google

étrangers sont toujours prompts et enclins à abuser de démarches si on n'y met un frein ; ils n'ignoraient point non plus combien il est important pour un État que personne n'intervienne entre le roi et ses sujets, si ce n'est pour implorer la Majesté royale ou demander grâce pour ces derniers.

« Le roi, d'après son conseil et sa propre volonté, chargea le duc de Chevreuse et l'évêque de Mende d'avertir le comte de Hollande et Carleton que, s'ils se mêlaient de vouloir organiser la paix, lui, la refuserait; qu'il les approuverait au contraire si, pour faire réfléchir les Rochelais, ils les prévenaient que l'Angleterre joindrait sa flotte à celle de France pour les contraindre à l'obéissance vis-à-vis de leur roi.

« Ceci leur fut répété par le duc de Chevreuse, l'évêque de Mende et même par le cardinal de Richelieu; les députés Anglais, loin de s'y opposer, transmirent ces paroles textuellement aux députés de La Rochelle, des autres villes et des provinces. C'est à cela que fait allusion le manifeste quand il dit que le roi de la Grande-Bretagne menaça les protestants s'ils n'acceptaient pas les conditions de paix de la part de Louis XIII. »

VI

« On avait promis, disait Buckingham, de détruire le fort Louis élevé devant La Rochelle, au lieu de le détruire on construisit de nouveaux forts[1]; on avait promis d'enlever les garnisons, au lieu de les enlever on les renforça ; enfin on avait retenu les commissaires à La Rochelle au-delà des limites fixées.

« Ne sont-ce point là, disait-il, des injures, des vio-

[1] Forts des îles de Ré et d'Oléron.

Digitized by Google

lations de promesses, des causes de querelles et d'entremises? »

R. L'anti-Buckingham à ces mots, s'exhalte ainsi :

« Ne sont ce pas là les paroles d'un grand prince donnant des ordres à ses sujets? Je voudrais que le roi d'Angleterre déclarât de quel droit il s'interposerait ainsi entre Louis XIII et ses sujets, entre le roi de France et les protestants français.

« Il y aurait plutôt lieu de rire de ces paroles que d'y répondre. A chacune cependant il est plus juste et plus digne de donner une réponse afin de faire mieux ressortir ce que le manifeste a de faux dans ses magnifiques arguments.

« Ce qu'il avance au sujet de la démolition du fort Louis et autres forts n'a jamais été promis ; bien plus, il a été écrit en toutes lettres que le roi ne pouvait ni ne devait le promettre.

« En effet, le sixième article du traité de paix donné par le roi de France aux réformés le 5 février 1626 porte ces propres paroles : Le roi ne peut ni ne veut accorder la démolition du fort Louis réclamée par les Rochelais. Il promet néanmoins, en toute bonté et clémence, que les garnisons qu'il destine au fort Louis et aux forts des îles de Ré et d'Oléron ne causeront aucune entrave, aucun danger pour le commerce ou les commerçants Rochelais, tant que ceux-ci se conformeront aux lois, à la constitution établie et aux coutumes du Royaume ; il en sera ainsi de la jouissance des biens qu'ils ont dans leur ville ou dans les îles.

« Quant aux commissaires, qui auraient été retenus à La Rochelle plus que de raison, non seulement cela est faux, mais il est de toute ingratitude de méconnaître combien le roi observa scrupuleusement ses promesses et même les amplifia.

« Il avait été convenu qu'il délèguerait un commissaire ; il délégua en effet Le Doux, son maître des requêtes ;

Digitized by Google

sollicité plus tard, par les députés de La Rochelle, d'en accepter un second qui fut protestant, le roi accéda très volontiers à leurs prières, pour leur montrer, par tous les moyens, sa bienveillance envers eux, sans toutefois fixer de terme à sa délégation, comme le prouve l'article second du traité de paix ainsi conçu :

« Les Rochelais prendront un commissaire ayant pour « mission de faire exécuter et affermir les conditions de la « paix, il restera à La Rochelle tant qu'il plaira à Sa « Majesté. »

« Que l'univers entier juge à présent, dit l'anti-manifeste, si les termes outrecuidants du manifeste ne sont pas dictés par l'insolence et la mauvaise foi. Que Buckingham juge lui-même si son roi n'a pas, d'après les menaces qu'il déclare avoir faites aux réformés, uni ses forces à celles du roi de France pour faire exécuter les promesses faites par les protestants de La Rochelle de rétablir le conseil, le gouvernement de la ville, de restituer les biens des ecclésiastiques et autres catholiques et enfin de laisser pratiquer librement à ces derniers leur religion comme par le passé.

« N'oublions pas, non plus, que si les Anglais ont aidé les réformés de France à la conclusion de la paix, ce ne fut pas pour leur tenir parole (ce qu'ils prétendent aujourd'hui avec une audace encore pire que leur mensonge, comme le prouvent d'ailleurs la notoriété publique et les faits), mais parce que, selon les décisions néfastes, prises secrètement entre eux, ils jugèrent cette intervention avantageuse à leur conspiration.

« Les plus funestes de leurs desseins furent de soudoyer le duc de Rohan pour qu'il hâtât l'armement des conjurés qui n'étaient pas encore prêts et de demander la paix pour que la France déposât les armes, tandis que les Anglais se prépareraient à la guerre ; d'autre part dès que l'Angleterre, les peuples voisins et l'armée du duc de Rohan

Digitized by Google

(pour laquelle celui-ci donna sa femme et sa fille en otages, illustres gages de sa bonne foi), seraient prêts, il ne manquerait pas de causes de renouveler la guerre, de pousser les réformés de France aux armes, de soulever les provinces et d'envahir le royaume de toutes parts.

« Pour obtenir ce résultat, ils s'efforcèrent pendant cette fausse paix :

« 1° De rechercher les causes les plus vives de querelles afin que tous les esprits soient hantés par l'idée d'un appel aux armes d'un moment à l'autre.

« 2° De harceler sur mer les vaisseaux du roi de France pour les obliger à se venger et, dans cette vengeance, trouver une cause d'offense et de rupture. Or ils n'agirent pas autrement et mirent tout en œuvre pour y parvenir ; à cela l'anti-manifeste donne, comme preuve, la démarche sans succès de l'ambassade de Bassompierre à Londres. »

VII

« Le roi d'Angleterre, ajoute le manifeste, n'a pas pris les armes à cause de la capture de ses vaisseaux à Blaye, de diverses places enlevées, de provinces occupées, de la rupture du traités de commerce, de la crainte du roi de France et de l'accroissement excessif de ses forces maritimes, ni enfin du désespoir de trouver des arrangements.

« Cette rupture du traité de paix, dit-il, non seulement ne cause à ses sujets aucun dommage mais est tout à leur avantage ; sa puissance sur mer étant extrême ses sujets, même sans le secours de leur roi, n'ont rien à redouter de la France.

« Il n'a tenu qu'à lui, dit-il, d'ouvrir les négociations, car il y avait été engagé à l'instigation des ministres du roi de France et sollicité très vivement par deux princes étrangers mais il ne s'est pas laissé convaincre. »

Digitized by Google

R. A ceci l'antimanifeste répond : « Assurément il y a apparence de vérité en ces paroles; bien plus, l'Anglais dit vrai lors qu'il déclare n'avoir pas pris les armes à cause de la capture qui fut faite de ses vaisseaux à Blaye ; en effet cela fut dit et est d'autant plus facile à croire que le duc de Luxembourg lui-même avait agi ainsi à cause des nombreuses captures exercées par les Anglais sur la marine française, sans qu'il en eut été fait justice et bien qu'on leur eut rendu 45 des plus grands navires arrêtés à Blaye.

« Mais, dit-il vrai quand il ajoute qu'il a pris les armes sans violation des conventions et des traités, lui qui les avait violés tous et en avait été le premier délinquant, en laissant exercer la piraterie de ses sujets sur nos navires; en rompant le contrat de mariage, lien le plus saint, le plus grand et le plus sacré des sociétés humaines ; en interdisant le commerce avec la France; en faisant confisquer les vaisseaux de la marine royale et marchande trois semaines avant que le roi de France interdit tout commerce avec les Anglais; il dit que la rupture fut avantageuse à ses sujets parce qu'il l'effectua lui-même. Les pirates, en effet, ne peuvent plus vivre pendant la paix !

« Soit ! Le roi d'Angleterre est le plus puissant sur mer, je le veux bien, mais je préférerais que, comme Agésilas, il fut le plus juste. Quelle vanité ne met-il pas à faire jactance de ses forces, en parlant du début de la présente guerre; quels enseignements va nous donner le triste résultat d'une telle expédition ?

« Le jour de la vengeance céleste sonnera ; la puissance suprême du Dieu tout-puissant s'exercera sur les rois eux-mêmes; elle les abaissera car elle hait les orgueilleux ; elle renversera les efforts impies des Anglais et ne laissera pas impuni une si grande arrogance vis-à-vis des Français ni une si grande perfidie.

Digitized by Google

« Quant à la conciliation dont il parle, conciliation qui lui aurait été proposée par le roi de France lui-même, par ses ministres, par des princes étrangers et qu'il aurait refusée, cela est faux; si cela était vrai, son affirmation ne serait même pas de bonne foi et ne prouverait même pas qu'il fût traître de bonne foi.

« Tant s'en faut qu'il soit logique avec lui-même ou qu'il prouve qu'il a été sollicité, comme il le dit si bien, par notre roi, ses ministres ou tout autre. Le duc de Savoie et la République hollandaise savent fort bien ce qui leur fut dit par le roi de France et ce qui lui fut répondu, à savoir : que l'audace du roi d'Angleterre et la rébellion de ses sujets sont si visibles que notre roi décida de repousser les paroles de paix avant de les avoir entendues, tandis qu'après leur départ et la soumission des rebelles de son royaume il aurait prêté volontiers l'oreille à leurs propositions. »

VIII

Buckingham conclut ainsi :

« Le roi d'Angleterre n'a d'autre intérêt ni d'autre cause de faire la guerre que d'apporter aide et protection aux protestants de France car il est leur protecteur, leur libérateur et leur chef en religion.

« Sa volonté est qu'ils recouvrent leurs anciens droits; son intérêt exige que le bonheur et la justice leur soient rendus ; son seul but est leur satisfaction et l'accomplissement de leurs vœux. »

R. Ainsi conclut l'anti-manifeste :

« Cet article se passe de commentaires puisque les protestants de France eux-mêmes n'y crurent pas. Il arriva à ton roi, o Anglais, que, déçu dans son espoir, il ne trouva ou n'obtint aucune confiance de la part des réformés de France dont la plupart trouvèrent, par leur sou-

Digitized by Google

mission à leur propre roi, plus de secours et d'espoir dans sa clémence que leur rébellion n'en aurait trouvé dans les promesses de ton roi. Témoins jadis les Français de Calais, du Havre, de La Rochelle, victimes de la bonne foi, des violences et des cruautés des Anglais.

« Les bruits qui coururent en France, les réflexions des officiers dans les camps, les paroles des soldats de la flotte, les allées et venues de Montaigü et ses correspondances, les différentes conspirations, les réunions secrètes etc. le prouvent assez péremptoirement.

« Jamais on ne croira que des conjurations ourdies avec les princes catholiques fussent utiles et avantageuses aux protestants, à moins d'être agité par le délire des séditions, ennemi du repos, de la paix, de l'ordre, du meilleur gouvernement, de la tranquillité de l'Etat, de la puissance monarchique ; à moins d'être partisan des guerres civiles, désireux des ruines d'un royaume, susceptibles de favoriser les intérêts particuliers, d'être, en un mot, selon leur expression, de vrais guetteurs d'anguilles.

« En se disant obligé de soutenir les protestants de France, de venger leur liberté, le roi d'Angleterre n'observe pas le traité conclu avec le roi de France, mais agit d'après des pactes, des conventions factieuses dont les réformés ont pris l'initiative contre toute espèce de droit.

« Par ce fait, le roi d'Angleterre a manqué vis-à-vis du roi de France, son beau-frère, à la parole donnée lors du contrat de mariage et les réformés de France ont commis un crime de lèse-majesté tant au droit des nations qu'au droit français et aux résolutions de leurs assemblées telles que celle tenue récemment encore à Montauban. »

Enfin pour ne pas m'attarder à rappeler tous les griefs du manifeste et les répliques de l'anti-manifeste, je terminerai par les paroles de ce dernier :

« Les voici donc les fameuses causes de cette si juste guerre, débutant par l'irruption insidieuse et perfide dans

Digitized by Google

une île, d'une armée prête, si les événements sont favorables, à faire irruption dans la France tout entière.

« La voici cette guerre, si l'on juge sainement, entreprise sans raison valable avant même que d'avoir été déclarée, d'où vont enfin surgir les réels desseins, les desseins criminels de ceux qui l'ont provoquée.

« Mais assez parler de l'auteur de cette guerre impie, quel qu'il soit et du manifeste. Par la justice et par les armes, Louis le juste protégera et conservera intacts ses droits, son île de Ré, son fort Saint-Martin, son royaume et, le Ciel aidant sa juste cause, remportera la victoire sur un ennemi aussi injuste que la guerre qu'il a portée. »

C'est ainsi que l'anti-manifeste luttait contre le manifeste, c'est ainsi que le Français et l'Anglais croisaient la plume comme on croise le fer et combattaient avec les paroles comme on combat avec les armes.

Après ces combats de plume, arrivons aux combats des armes, par le récit des faits et gestes des armées française et anglaise à l'île de Ré.

Nota. — Outre l'anti-manifeste dont Isnard cite les principales réponses aux articles du manifeste, plusieurs autres réponses et critiques parurent alors sous les titres suivants :

— *Ménipée de Francion* ou response au manifeste Angloys. Paris, 1627, chez Jean Bessin, rue de Reims, petit in-8°, 16 p., rare.

— L'*anti-anglois* ou responses aux prétextes dont les Anglois veulent couvrir l'injustice de leurs armes avec une remonstrance à Messieurs de la Religion pret. réf. de L, par M. L. Trincant, procureur du roy aux sièges royaux de Loudun. A Poitiers, par Julian Thoreau, imprimeur ordinaire du Roy et de l'Université. Petit in-8°, 40 p., 1628, rare (avec permission).

— Le *Fidèle François* au roy d'Angleterre touchant l'injustice de ses armes contre la France. A Paris, chez Jacques Brisson, au mont Saint-Hilaire, petit in-8°, 16 p., rare (anonyme).

— Le *dessein de l'armée anglaise descouvert* ou le Franc Gaulois parlant au favori désespéré avec la déclaration que le roy leur a faite. A Paris, chez Jean Guillemot, 1627, in-8°, 14 p., rare (anonyme).

— *Comédie ou Dialogue de Philène et de Sylvie*. 1627, in-12, rare (V. Bibl. du P. Lelong).

Digitized by Google

CHAPITRE VI

Préparatifs de défense du fort Saint-Martin, organisés par Toiras

Le fort Saint-Martin était en construction depuis treize mois conformément aux ordres du roi. Toiras alors gouverneur de l'Ile de Ré dirigeait ces travaux, grâce au concours de l'architecte d'Argencourt, à l'entreprise de Le Camus et aux frais du trésor.

D'après les plans et les témoins oculaires que j'ai consultés, telle est la description de ce fort :

Carré, à angles et côtés égaux, ceux-ci longs d'environ 160 mètres, les 4 angles flanqués de bastions nommés « bastions du roi, de la reine, de Toiras et d'Antioche » ; les deux bastions sud font face à l'Ile ; les deux bastions nord font face à la rade et au port ; les bastions du roi et de Toiras font face au bourg Saint-Martin ; ceux de la reine et d'Antioche font face à La Flotte, à La Prée et au pertuis d'Antioche.

Les quatre faces ou front du fort, d'une longueur de 110 mètres environ, se terminent par un angle équilatéral, appelé angle du bastion, pouvant contenir canons et combattants.

Le bastion de Toiras est le seul qui ne soit pas encore complètement muni d'une escarpe, de couronnements en

Digitized by Google

pierre, de parapets, de palissades[1] et de gabions; quant aux faces du fort ou courtines elles en sont encore incomplètement pourvues; leur étendue, d'un bastion à l'autre est de 90 mètres.

Sous les murs du fort sont des fossés de profondeur variable, selon la disposition et la composition du sol; ils sont encore encombrés de matériaux accumulés pour le revêtement des murs; leur longueur varie de 20 à 40 mètres.

Vis-à-vis des 3 courtines qui font face à l'île, sont des ouvrages coudés nommés demi-lunes, destinés à les protéger; les faces de ces demi-lunes ont 100 mètres, elles sont bordées également de fossés de même longueur.

Vers le milieu des fossés s'élève un petit ouvrage en terre encore dépourvu de son revêtement de pierre et de son parapet; la terre qui a servi à l'élever provient du nivellement des fossés; cet ouvrage porte le nom de fausse-braie.

Cette fausse-braie est destinée à protéger les assiégés et à faire obstacle aux assiégeants lorsque ceux-ci occupent les fossés ou lorsque les fossés sont envahis de décombres dûes aux brèches faites aux murs par le canon.

Les murs du fort sont munis d'une escarpe et ceux des chemins couverts d'une contre-escarpe.

Le fort a deux portes, l'une s'ouvrant au nord, entre le bastion du roi et celui de Toiras, faisant face à Saint-Martin; l'autre à l'est, entre le bastion de Toiras et celui d'Antioche, faisant face à la mer.

Les portes, loin d'être terminées et fermées, peuvent donner accès à trente hommes de front.

Toiras, qui n'avait jamais eu plus de confiance dans la durée de la paix qu'au serment donné par le roi d'Angle-

[1] Les épieux des palissades provenaient de la forêt de Benon appartenant à l'abbaye de la Grâce-Dieu, de l'ordre de Citeaux, comme l'abbaye de Ré. Celle-ci fut démolie en 1625, et ses matériaux servirent, non loin de là, à la construction du fort La Prée.

Digitized by Google

terre, lors de son mariage avec la sœur du roi de France, avait mis tout en œuvre pour faire activer la construction du fort et son aménagement.

Il savait tellement inspirer le courage à ses soldats qu'aucun d'eux ne doutait d'un prochain succès dans la défense et la conservation du fort, à condition toutefois que de leur côté le roi et ses ministres missent autant de prévoyance dans les envois de vivres et de renforts.

Que les vivres viennent à manquer, que le siège vienne à se prolonger, chacun est prêt à se sacrifier pour son devoir et son roi. Toiras peut compter sur chacun des soldats de la garnison, le courage ne fera pas défaut, quoi qu'il en soit la force humaine a ses limites bien qu'elle soit en effet meilleure que toutes les armes et munitions.

Les munitions de guerre du fort se composent de cent mille livres de mèches à feu, soixante-dix à quatre-vingt mille livres de poudre, quinze mille boulets, quantité de canons de tout calibre, d'armes, de pelles, de pioches, d'épieux, de hottes, en un mot de tout un attirail de guerre et de siège.

La garnison du fort se compose des compagnies du régiment de Champagne (sauf celles qui ont été laissées au fort Louis et au fort La Prée, nous en avons parlé précédemment), de l'escadron de chevau-légers de Toiras ainsi que des gentilshommes volontaires dont le chiffre a déjà été indiqué.

A un si grand nombre de bouches, le bourg Saint-Martin fournissait amplement le nécessaire, mais jusqu'alors dans le fort même il n'y avait qu'un muids de vin, peu de viande, vingt jours de pain seulement et deux mois de biscuit.

Pendant ces préparatifs d'armement et d'achèvement du fort, l'armée anglaise soit par nécessité soit pour jouir de sa victoire, soit enfin par ignorance de sa réussite, campe et se fortifie sur le rivage de l'île.

Digitized by Google

L'ennemi craint-il un second combat le lendemain ? Est-ce un vrai dessein de la Providence qui le cloue ainsi sur le rivage pour donner aux nôtres le temps de reprendre courage, d'achever les travaux du fort enfin qui permet les malheurs d'une guerre qui sera funeste à ses auteurs ?

Eux qui l'avaient entreprise croyant qu'elle favoriserait leurs funestes desseins et qu'en cette île surgirait le cratère d'un nouveau volcan qui, au lieu de laves comme l'Etna, vomirait les feux d'une guerre civile sur la France tout entière !...

25 *juillet.* — Trois jours après leur invasion dans l'île, les Anglais se décident à approcher de Saint-Martin ; leur atermoiement avait fait grand bien à Toiras ; s'ils avaient su en effet profiter du premier succès de leur invasion, ils auraient marché directement sur le fort Saint-Martin et n'auraient pas eu de peine alors à s'en rendre maîtres après s'être préalablement emparés en trois jours du fort La Prée ; ils auraient enlevé ainsi tout espoir aux Français de secourir ces forts et seraient devenus les maîtres de l'île entière.

Ainsi s'enfuit le moment favorable qui, une fois manqué, ne peut plus se retrouver ; un rien suffit pour faire évanouir les plus heureuses occasions, tant il est vrai de dire que, dans la guerre surtout, d'un seul instant dépend souvent les conséquences les plus importantes.

La rapidité de la poursuite du vainqueur en effet est terrible pour son ennemi et prépare la victoire décisive lorsque ce dernier n'a pas le temps de s'organiser pour la défense. Savoir se rendre maître d'une situation avantageuse prouve le talent d'un général et lui attire les éloges de tous.

Le grand arbitre des choses de ce monde qui permettait déjà que les Anglais marchassent à leur ruine, permit encore ici qu'ils agissent contrairement à la raison ; ils se

Digitized by Google

confiaient d'ailleurs trop en eux-mêmes pour agir sagement.

Pendant ce délai, Toiras n'avait pas perdu un seul instant. Il avait fait apporter dans le fort une grande quantité de vin et de vivres du bourg Saint-Martin, pour nourrir pendant deux mois les deux cents volontaires.

Pourquoi ne put-il pas agir ainsi pour le reste de la garnison ? La confusion due à la précipitation ne permit pas de penser à tout, contrairement à ce qui a lieu lorsqu'on agit avec calme et réflexion ; il en résulta que dès le début du siège on fut obligé de rationner le soldat pour le pain, l'eau et le beurre.

On ajouta un second moulin au fort, le premier eut été insuffisant. On laissa dans le bourg une grande quantité de vivres, de fournitures de literie, etc. qui eussent été d'une grande utilité au soldat et dont la privation dans la suite fut si préjudiciable aux malades et blessés.

On laissa les deux pharmacies à Saint-Martin, alors que les malades souffrirent du manque de remèdes ; on oublia bien d'autres choses et surtout le vin, dont le soldat manqua presque tout le temps du siège, tandis que les celliers de l'île en regorgeaient ; les deux plus grandes richesses de l'Ile, le vin et le sel, vont manquer aux assiégés pendant la durée du siège.

On put faire entrer dans le fort des bœufs, des moutons et tout ce que le peu de temps, l'approche d'un siège, la perspective de combats imminents avaient permis de se procurer et rendaient indispensables.

On ne put malheureusement faire davantage car, dans une telle précipitation, il fut impossible de se procurer le nécessaire, même d'y penser.

26 juillet. — Dès que Buckingham vit que les Français s'étaient retranchés dans le fort, préférant le défendre que de combattre en rase campagne, il leva son camp, fit avancer son armée divisée en huit bataillons, l'artillerie en

Digitized by Google

tête, la cavalerie aux ailes, et marcha droit à Saint-Martin.

L'armée anglaise fit halte deux fois dans cet ordre de bataille.

Toiras, voulant entraver leur marche par des escarmouches, envoya cinquante volontaires et chevau-légers et quarante mousquetaires, sous les ordres d'un sergent de bataille, soutenus par cent hommes d'infanterie sous le commandement du capitaine La Clédie. Cette troupe essaya de prendre contact avec l'armée anglaise mais l'avant-garde de l'ennemi refusa de combattre autrement qu'en masse.

Arrivé à Saint-Martin[1], Buckingham s'en empara sans la moindre résistance, Toiras ayant jugé inutile de défendre cette petite ville, sa défense en effet n'eût servi qu'à sa ruine.

Dr Atgier.

(A suivre.)

[1] Saint-Martin n'avait alors d'autre fortification que son fort ; ses rues s'ouvraient directement sur la campagne environnante.

Bibliographie. — *Récit véritable touchant l'estat présent de l'isle de Ré* et arrivée des flottes d'Espagne et de Dunquerque ; ensemble une lettre faisant récit de la défaite et honteuse mort du frère de Bouquingan, de cinq capitaines anglois et nombre de soldats. Paris, 1627, petit in-12, rare, 16 p. ; chez Jean Brunet.

— *Déclaration du roi contre le sieur de Soubise* et autres adhérants au party des Anglois ; charte donnée à Villeroy et publiée en parlement. A Paris, par A. Estienne, P. Mettayer et C. Prévost, imprimeurs ordinaires du Roy. 1627, petit in-12, rare, 16 p., avec privilège de sa majesté.

Digitized by Google

RÉSUMÉ

DES

Observations météorologiques faites à la Baumette

(PRÈS ANGERS)

Mai 1902

Altitude 30m,52.

Moyenne barométrique : 760mm,03; minimum le 30, à 5 h. du soir, 748mm10, ; maximum le 25, à 10 h. du matin, 772mm,35.

Moyennes thermométriques : des minima, 6°,84; des minima (sans abri), 6°,43; des minima (sur le sol), 5°,41; des maxima, 16°,06; des maxima (sans abri), 19°,33; des maxima (sur le sol), 33°,73; d'une eau de source, 9°,97; du mois, 11°,92.

Minimum le 8, 1°,7; minimum (sans abri) le 8, 1°,2; minimum (sur le sol) le 8, — 0°,4; maximum le 28, 27°,2; maximum (sans abri) le 27, 30°,9; maximum (sur le sol) le 26, 51°,1.

Humidité relative moyenne, 70. Pluie, 78mm,2 en 14 jours appréciable au pluviomètre, et 3 jours appréciable au pluvioscope. Evaporation, 100mm,60.

Nébulosité moyenne, 69. Nombre de jours de soleil, 27; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 147 environ.

Le vent a soufflé 10 jours du N; 3 jours du N-E; 2 jours de l'E; 1 jours du S; 2 jours du S-W; 8 jours de l'W; 5 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde, 5m,9. Plus grande vitesse du vent le 17, à 4 h. 44 du soir, 22m,6 par seconde.

Orages : le 29, orage fort du S-E au NN-E. de 4 h. du soir à 4 h. 46; le 31, orage faible de l'W à l'E de 3 h. 46 du soir à 8 h. 2.

Digitized by Google

Gelées blanches les 5, 7, 8, 10, 11, 14, 22; rosée les 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 20, 22, 24, 25, 27, 31; grêle les 8, 19, 20; neige fondue et pluie le 7, à 1 h. du soir; halos solaires les 4, 11; brûme sèche bleuâtre avec odeur le 21 de 10 h. du matin à 1 h. 30 du soir.

Arrivée du Loriot le 4.

Juin 1902

Moyenne barométrique : 757^{mm},81 ; minimum le 12, à 3 h. du soir, 745^{mm},30 ; maximum le 23, à 10 h. du matin, 765^{mm},32.

Moyennes thermométriques : des minima, 11°,29 ; des minima (sans abri), 10°,96 ; des minima (sur le sol), 9°,98 ; des maxima, 21°,18 ; des maxima (sans abri), 24°,12 ; des maxima (sur le sol), 40°,48 ; d'une eau de source, 12°,73 ; du mois, 16°,68.

Minimum le 11, 6°,2 ; minimum (sans abri) le 11, 5°,3; minimum (sur le sol) le 11, 3°,2 ; maximum le 27, 30°,5; maximum (sans abri) le 27, 36°,4 ; maximum (sur le sol) le 23, 55°,5.

Humidité relative, moyenne, 68. Pluie, 56^{mm},5 en 18 jours appréciable au pluviomètre. Evaporation, 126^{mm},30.

Nébulosité moyenne, 61. Nombre de jours de soleil, 28 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 210 environ.

Le vent a soufflé 2 jours du N-E ; 5 jours de l'E ; 3 jours du S-E ; 7 jours du S-W ; 8 jours de l'W; 5 jours du N-W. Vitesse moyenne du vent en mètres par seconde : 6^{m},4. Plus grande vitesse du vent le 20, à 3 h. 10 du soir, 20^{m}7 par seconde.

Orages : le 13, orage faible au N-W à 3 h. 52 du soir, 2 coups de tonnerre; le 19, orage faible du S au N de 2 h. 52 du soir à 3 h. 6.

Gelée blanche le 11 ; rosée les 2, 4, 6, 11, 15, 16, 18, 19, 23, 24, 28; brouillards à 7 h. du matin les 5, 22; grêle le 13 ; halo solaire faible le 19 à 1 h. du soir et le 28 à 10 h. du matin.

A. Cheux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Le Comité de la Ligue angevine contre la tuberculose a commencé ses travaux.

Nous rappelons qu'il s'est placé sous la présidence d'honneur de : M. le général de division Mathis ; M. de Joly, préfet de Maine-et-Loire ; Mgr Rumeau, évêque d'Angers ; M. le comte de Maillé, sénateur, président du Conseil général ; M. Bouhier, maire d'Angers.

Ont accepté le titre de membre d'honneur de la Ligue, que leur a conféré le Comité d'initiative :

MM. le comte de Blois, Bodinier, Merlet, sénateurs ; Baron, Dr Bichon, Ferdinand Bougère, comte de la Bourdonnaye, de Grandmaison, députés ; Jousseaume, président du Tribunal civil d'Angers ; Bessonneau, consul de Belgique ; Bordeaux-Montrieux ; Delahaye-Bougère, président de la Chambre de commerce ; Frémy, conseiller général, administrateur de la Banque de France ; Dr Legludic, directeur de l'École de Médecine ; Pihier, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ; Robert, inspecteur d'Académie ; vicomte de Ruillé ; Société des Sciences médicales d'Angers ; Société de Médecine d'Angers,

Le Comité d'initiative est ainsi constitué :

Président d'honneur : Dr Krug-Basse, vice-président de la Commission d'administration des hospices ; président : Dr Thibault ; vice-président : Dr Charier ; secrétaire : Dr Léon Cerf ; trésorier : Dr Lepage ; membres : Drs Canonne, Cotelle, Guichard, Hébert, Joncheray, Jourdan, Labesse, Le Corre, Monprofit, Moreau, Nicolas, Royer, Souvestre, Turpault.

Le Comité d'initiative a adressé un pressant appel à tous les médecins du département et il a déjà groupé les adhérents suivants :

MM. les Drs Bernard, Boquel, Brin, Desvaux, Gripat, Hodée, Jagot, Larivière, Léon, André Martin, Charles Martin, Mullois,

Digitized by Google

Papin, Péon, Quintard, Rivet, Tesson, Topart d'Angers; Petrucci, directeur de l'asile de Saintes-Gemmes; Baruk, médecin-adjoint de l'asile de Sainte-Gemmes; Cailleau, Vétault, des Ponts-de-Cé; Crosnier, Le Barzic, de Trélazé; Olivier, de Feneu; Breton, du Plessis-Grammoire; Menuau, de Savennières; Rabjeau, d'Ingrandes; Peyssonnié de Saint-Mathurin; Meignan de Chalonnes; Landron, de Saint-Georges; Arin, de Saint Lambert-du-Lattay; Chevalier, Cocard, de Segré; Flu, du Lion-d'Angers; Leblois père, de Châteauneuf-sur-Sarthe; Lambert, de Combrée; Picard, de Morannes; Baudrier, Levrault, Peton, Renou, de Saumur; Hacque, Combes, de Mazé; Lionnet, de Doué-la-Fontaine; Tardif, de Longué; Legrand, de Beaufort; Trochon, de Pouancé; Maillard, Pissot, de Cholet; Gruget, de Montrevault; Lusson, de la Pommeraye; Fiévé, de Jallais; Tétau, de Gesté; Priouzeau, de Liré.

L'œuvre entreprise par le corps médical angevin est trop intéressante pour que nos concitoyens hésitent à lui prêter un concours actif.

Dès maintenant, le Comité fait appel à toutes les bonnes volontés, dans le but d'établir un sanatorium en Maine-et-Loire. Notre beau département, qui commence à être fortement atteint par les progrès de la tuberculose, ne peut pas rester en arrière.

L'installation d'un sanatorium s'impose évidemment en Maine-et-Loire et les efforts du corps médical méritent à tous égards d'être énergiquement soutenus.

***

Dans son assemblée générale du 16 juin, la Société des Amis des Arts d'Angers a renouvelé les membres sortants de son Bureau et du Comité.

Les nouveaux Bureau et Comité se trouvent constitués comme suit :

Président : M. Gilles-Deperrière;

Vice-présidents : MM. le comte Louis de Romain, A. Michel;

Trésorier : M. Maurice Mercier;

Secrétaires : MM. Hédelin, A. Planchenault;

Commissaires : MM. Lépicier, Dubos, Gontard de Launay, de Moulins;

Archiviste : M. le commandant Kieffer;

Archiviste suppléant : M. A. Michel.

Digitized by Google

Comité : MM. Beignet, Bessonneau, Bruas, Brunclair, Dussauze, J. Joûbert, Lutscher, Metzner, R. Mondain, Tessier, Bordier, G. de Chemellier, La Combe, Dauban, R. Huault-Dupuy, A. Leroy, comte Miron-d'Aussy, Rondeau, Sachet, chanoine Urseau.

***

Le 16 juin, à l'assemblée générale de la Société des Amis des Arts, M. Deperrière, président, a lu le rapport qui suit et qui a été communiqué à la Presse angevine :

Grâce à une prorogation de bail décidée avant le 1er janvier 1902, notre Société s'est assuré la libre disposition des galeries qu'elle occupe rue Cordelle pour deux années, à compter du 1er novembre 1902. Mais où se logera-t-elle après? La question de savoir où elle pourra trouver l'abri indispensable à son existence dans deux ans s'impose dès aujourd'hui absolument.

Votre Bureau, persuadé des dures nécessités de la question, n'a pas failli à ses devoirs de constante préoccupation et de recherche d'une solution.

Un immeuble était à vendre dans la clientèle de notre honorable collègue, M. A. Dubos. Cet immeuble était admirablement situé et pouvait être transformé pour nous recevoir. Une Commission a été chargée d'étudier l'affaire.

L'impossibilité de trouver un système permettant de réunir les fonds indispensables, malgré toutes les études et recherches auxquelles s'est dévoué notre très compétent collègue, Me Hédelin, a fait abandonner ce projet.

Cependant, une circonstance se présente, comme j'avais l'honneur de vous le signaler dans mon allocution d'ouverture de notre dernière exposition, qui pourrait amener la solution tant désirée, avec la reconstruction de l'Ecole régionale des Beaux-Arts d'Angers, comprenant, dans le programme des bâtiments à reconstruire, la prévision d'une salle d'exposition adjacente à une cour couverte où nous pourrions, à l'aise et dignement, tenir nos assises annuelles. Mais il faut le concours de la Ville, et, sur cette proposition, M. le Maire a ouvert un autre avis et mis en avant une grande et belle idée qui, si elle était réalisée, mettrait assurément le comble aux vœux de tous.

Il s'agirait de fonder, dans un beau mouvement d'initiative privée, un groupement philomatique, réunissant dans un même palais à construire tous les centres autonomes, artistiques ou scientifiques, d'Angers : Société des Amis des Arts, Association artistique des Concerts, Société industrielle et agricole d'Angers et de Maine-et-Loire, Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, Société d'Horticulture, etc.

Digitized by Google

Sans conteste, nous serions tous ravis de nous dévouer à toutes tentatives pour mener à bien une pareille entreprise.

Mais où trouver, en bonne place, un terrain pour bâtir, puis, comment réunir les fonds considérables nécessaires?

Une combinaison financière ne serait pas plus facile à mettre debout par une association philomatique que par la Société des Amis des Arts seule. Puis, finalement, il faudrait quand même et pour des sommes plus importantes encore, faire appel aux ressources municipales, solliciter l'intervention de l'Etat si c'était possible, celle du Conseil général, et la Ville, en admettant que son Administration entrât définitivement dans ce mouvement, engagerait des fonds dans une entreprise qui ne lui rendrait pas de services immédiats. Elle n'aurait pas, comme dans la première combinaison, son Ecole régionale des Beaux-Arts reconstruite. Enfin, d'un autre côté, détail grave, si elle retardait trop dans une décision à prendre, elle ne profiterait pas d'une occasion nouvelle, et particulièrement favorable, qui se rencontre avec les agrandissements que l'Etat désire faire, comme cela se trouve en ce moment, à son Ecole d'Arts et Métiers d'Angers.

Votre Bureau et votre Comité, mis au courant, m'ont donné mission de solliciter à nouveau M. le Maire, auquel j'ai eu l'honneur d'adresser le rapport succinct suivant :

Projet concernant la reconstruction de l'Ecole régionale des Beaux-Arts et la Société des Amis des Arts d'Angers

Monsieur le Maire, au cours de leur réunion du 4 janvier dernier 1902, le Bureau et le Comité de la Société des Amis des Arts d'Angers ont reçu communication de la prorogation de bail, décidée en assemblée générale, pour deux années, à échoir le 1er novembre 1904, concernant le local que la Société occupe depuis quatre ans, rue Cordelle.

Dans deux ans, à compter du 1er novembre prochain 1902, la Société des Amis des Arts sera sans abri!

Aujourd'hui, les galeries qu'elle occupe sont insuffisantes, d'un accès dépourvu de l'élégance et du charme qui conviendrait à leur objet. Elles ne sont acceptées que comme un pis-aller, au caractère absolument provisoire.

Les efforts les plus grands et les plus suivis ont été faits au sein de la Société pour trouver une combinaison permettant à notre Compagnie de se loger convenablement, soit dans un local fixe et approprié à demeure dans un immeuble aménagé ou construit à cet effet, soit dans un baraquement temporaire à dresser annuellement, avec votre autorisation, sur une des places de la ville.

Malgré tout le soin et tout le dévouement apportés par tous aux diverses études entreprises, aucune solution pratiquement acceptable n'a pu voir le jour.

Digitized by Google

Cependant, aujourd'hui, une circonstance se présente, qui, si vous vouliez bien entrer dans les vues du Bureau et du Comité de la Société des Amis des Arts d'Angers, assurerait le meilleur avenir à notre Compagnie, à son œuvre et aussi à une institution populaire qui touche aux conditions d'existence matérielles, morales et intellectuelles les plus intéressantes pour la ville d'Angers, à l'Ecole régionale des Beaux-Arts.

Le Président de la Société, Monsieur le Maire, a mission de vous faire les exposés nécessaires et de suivre la question auprès de vous, autant que votre sollicitude pour les intérêts de la ville, que vous conduisez avec tant de discernement, le lui permettront.

L'insuffisance des bâtiments occupés par l'Ecole régionale des Beaux-Arts d'Angers est manifeste; elle est reconnue de tous. La reconstruction de l'Ecole est demandée avec la plus énergique insistance par tous ceux de MM. les Inspecteurs des Ecoles régionales de France qui ont eu son inspection dans leur service. Elle s'impose, et, si elle était réédifiée là où elle se trouve en ce moment, sur un plan général, comprenant, avec le dégagement de la Tour Saint-Aubin, à la restauration de laquelle on va procéder, une entrée par la rue des Lices, une grande salle et cour couverte adjacente, pour les expositions, où la Société des Amis des Arts pourrait installer les siennes, elle constituerait, avec les musées occupant le logis Barrault, la bibliothèque, les ruines Toussaint, le jardin fruitier, un ensemble merveilleux, une acropole artistique incomparable au sein de la Cité.

Or, ce beau projet pourrait présenter, en ce moment, des chances de réussite.

L'Etat désire l'agrandissement de l'Ecole des Arts et Métiers et a besoin de terrains rue du Godet et au midi de l'Ecole, que la Ville peut lui céder.

Ces terrains sont estimés, dit-on, 350.000 francs.

Sans doute, l'Etat discuterait cette somme, mais, tout en signalant à la Ville les avantages qu'elle trouve à posséder une Ecole d'Arts et Métiers, devrait l'indemniser.

Nous vous sollicitons, Monsieur le Maire, de faire valoir l'intention de la Ville de reconstruire son Ecole régionale des Beaux-Arts, jugée complètement insuffisante, mal disposée sous tous les rapports, pour construire un édifice conforme aux nécessités de l'enseignement à donner, et de demander une subvention à l'Etat, en mettant en lumière le sacrifice que la Ville ferait en abandonnant dans des conditions avantageuses les terrains nécessaires aux agrandissements de l'Ecole des Arts et Métiers.

Nous vous remettons en mémoire, Monsieur le Maire, que, d'un autre côté, les abords immédiats de la Tour Saint-Aubin appartiennent à la Ville, que les bâtiments et terrains actuels, tant de

Digitized by Google

l'Ecole régionale que du dispensaire qui la joint, appartiennent au Département, et nous ajoutons qu'il ne nous semble pas douteux que le Conseil général ne demanderait pas mieux que de contribuer à l'exécution de cet heureux projet, en abandonnant sa propriété et accordant aussi, sans doute, une légère subvention en argent.

Nous vous signalerons, enfin, que l'exécution de ce projet pourrait même faciliter l'accomplissement du désir, celui-là exprimé par votre Administration, de construire aux environs du musée un château d'eau, qui pourrait être compris dans le plan général de disposition de tous les bâtiments nouveaux à étudier et à édifier.

Ce projet mis à exécution, la Ville cesserait de donner une subvention annuelle en argent à la Société des Amis des Arts, mais la logerait, et notre Compagnie serait dans les meilleures conditions pour la prospérité de son œuvre.

Vous êtes prié, Monsieur le Maire, de faire bon accueil à la requête que j'ai l'honneur de vous soumettre respectueusement, au nom du Bureau et du Comité de la Société des Amis des Arts d'Angers, et de vouloir bien agréer l'hommage de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

***

Après concours pour la nomination d'un professeur suppléant des chaires de pathologie et clinique chirurgicales et de clinique obstétricale à l'École de Médecine d'Angers, M. le Dr René Tesson, ancien interne des hôpitaux de Paris, a été proposé à la nomination de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui l'a institué professeur suppléant, pour une période de neuf années.

***

Le Conseil municipal d'Angers, dans la séance du 6 juin, a voté la création d'une chaire d'ophtalmologie à l'école de Médecine et de Pharmacie. Le titulaire de cette chaire sera M. le Dr Motais, le savant oculiste de notre ville.

***

Nous sommes heureux d'apprendre l'élection de M. le comte de Blois, sénateur de Maine-et-Loire, président de la Société industrielle et agricole d'Angers, comme membre titulaire de la Société nationale d'agriculture de France, dans la section d'économie des animaux.

M. le comte de Blois, qui était présenté en première ligne par la section, a été élu, le 4 juin, au premier tour, par 27 voix contre 12 à M. le comte Rœderer, qui était présenté en seconde ligne.

Digitized by Google

On sait quels services a rendus au troupeau national l'étable du Bourg-d'Iré et avec quel dévouement et quelle expérience M. le comte de Blois défend la cause de l'agriculture angevine ; aussi tous les agriculteurs applaudiront-ils à la haute distinction qui vient de lui être décernée par ses pairs.

La Société industrielle et agricole d'Angers ressent vivement l'hommage rendu à son distingué président.

***

A l'Assemblée générale de la Presse parisienne, tenue à Paris, sous la présidence de M. Alfred Mézières, de l'Academie française, notre distingué collaborateur M. Joseph Denais, secrétaire de l'Association, a présenté, au nom du Comité, un très remaquable rapport.

***

Notre compatriote M. Alfred Haffner, architecte diplômé par le gouvernement, ancien élève subventionné par le Conseil général de Maine-et-Loire, vient de passer brillamment un examen pour être inspecteur des travaux d'architecture de la ville de Paris.

Douze places étaient vacantes. 140 candidats également diplômés se présentèrent. Notre jeune compatriote a été reçu troisième.

***

M. Gaston Réchin, architecte, professeur à l'École des Beaux-Arts d'Angers, vient d'obtenir une première mention au concours de décoration du Salon des Ambassadeurs, à l'Élysée.

Les concurrents étaient au nombre de 200.

***

L'Académie française a décerné un prix Monthyon de 1.500 francs à M. d'Olonne pour son beau livre : *De la Côte d'Ivoire au Soudan et à la Guinée.*

***

L'un des prix de la fondation Carnot a été, en 1902, attribué par l'Académie des Sciences morales et politiques, à la veuve Morineau, du Louroux-Béconnais.

***

M. Florent Cornilleau, qui vient de mourir, à l'âge de 78 ans, en son domicile, rue de l'Asile Saint-Joseph, 27, a institué le

Digitized by Google

Bureau de bienfaisance d'Angers légataire universel de toute sa fortune, évaluée à 350.000 francs, sans conditions, à l'exception, toutefois, d'une rente annuelle de 1.200 francs à servir à sa domestique.

***

La dot de 500 francs, provenant du legs Guilhem, a été attribuée, cette année, et remise par M. le Maire d'Angers, à Mlle Léonie Bertrand, domiciliée avec ses parents, 16, rue Fénelon.

***

Le *Correspondant* publie, dans son numéro du 25 mai, une délicieuse nouvelle : *Vesper*, de L. de Trêlon, pseudonyme d'un jeune officier de marine qui porte un nom bien connu et justement populaire en Anjou.

***

M. Durrieu a signalé à la Société des Antiquaires de France (séance du 21 mai) l'existence, dans un manuscrit de la Biblioteca nazionale de Turin contenant une copie de l'Abusé en Court, composition littéraire attribuée au roi René, de curieuses notes très détaillées destinées à guider dans son travail le peintre chargé d'exécuter les images qui devaient illustrer le volume.

***

Plusieurs journaux ont annoncé récemment que le cabinet des estampes de la Bibliothèque Nationale avait reçu de M. Girard, relieur à Angers, un don précieux. Le fait est exact; seulement il ne s'agit pas d'un jeu de cartes, comme on l'a dit, mais de trois feuilles de carton sur lesquelles sont imprimées, sans couleurs, quarante-huit cartes qui, découpées et passées en couleurs, formeraient le jeu de l'Alluette.

Ces trois feuilles ont été imprimées à Séville, dont elles portent la marque, ainsi que l'empreinte des armes d'Espagne. Elles sont datées de 1617.

Le jeu de l'Alluette n'a pas de dames; et les cœurs, trèfles. piques et carreaux y sont remplacés par des deniers, coupes, épées et bâtons.

L'*Alluette*, d'après le *Petit Journal*, « serait le bonneteau espagnol à l'aide duquel les aigrefins des Castilles plumaient jadis les hidalgos naïfs ».

« Il y a soixante ans, dit de son côté le *Phare de la*

Digitized by Google

Loire, le jeu d'alluette était très en vogue dans le département de la Vendée.

« Nous étions une trentaine d'étudiants vendéens à Paris, de 1844 à 1848, mangeant à la même pension et fréquentant le même café. Nous avions tous notre jeu d'alluette, que nous apportions du pays natal, jeu complètement inconnu des Parisiens.

« Aussi faisaient-ils cercles autour de nos tables, attirés par nos signes de *Monsieur*, *Madame*, le *Borgne*, la *Vache* et des quatre doubles, que nous outrions exprès, pour les intriguer davantage.

« Parmi nos condisciples, il y avait des Espagnols, des Corses et des Italiens, et, quand on leur disait que le jeu d'alluette était d'origine espagnole, ils répondaient que jamais ils n'en avaient entendu parler ».

***

Il paraît que le fameux sceau des Crawford, dont il a été plus d'une fois question à propos de l'affaire Humbert, serait l'œuvre d'un Saumurois, M. Louis Dalmas.

M. Dalmas avait été graveur de 1890 à 1894 chez M. Rabelain, 50, rue Varin, à Paris.

En 1891, en juillet, un inconnu élégamment vêtu, se présenta à Mme Raberain pour commander un sceau, de la surface d'une pièce de 50 centimes.

Il fut mis en rapport avec l'ouvrier principal, M. Dalmas, à qui il remit une enveloppe scellée de quatre cachets à la cire rouge qui devaient lui servir de modèle, avec des modifications de détail. Quelques jours après, l'inconnu vint prendre livraison des deux sceaux, l'un en cuivre et l'autre en acier, qu'il avait commandés.

Ceux-ci lui furent remis avec un seul manche en bois noir, pouvant s'adapter indifféremment à l'un comme à l'autre; mais le client, dont l'allure avait paru fort bizarre à M. Dalmas, tint à emporter les divers épreuves en plomb tirées par le graveur, qui conserva néanmoins la matrice initiale que l'inconnu ne pensa pas à réclamer.

Les deux sceaux furent payés comptant.

On a montré à M. Dalmas le portrait de Frédéric Humbert.

« Je ne crois pas trop m'avancer, dit M. Dalmas, en désignant cet homme comme étant celui auquel j'ai eu affaire, mais il ne portait pas alors de lorgnon. »

***

Digitized by Google

Parmi les dons récents faits au musée de l'armée, nous remarquons celui du vicomte de Villoutreys : un jeu militaire ancien, extrêmement curieux, composé de cent trente petits dragons en plomb, montés sur des planchettes mobiles et qui servaient à étudier des mouvements de troupes.

***

On dit — depuis longtemps — que l'architecte, chargé de la restauration de la tour Saint-Aubin va bientôt commencer les travaux. Souhaitons que cette nouvelle ne soit pas, encore une fois, démentie par les faits!

***

C'est le 30 juin, dit le *Patriote de l'Ouest*, que nos compatriotes se sont réunis à Paris dans le but unique de fêter l'équinoxe et les premiers beaux jours.

Excellente idée, car il fait toujours soif en cette saison.

Il fait chaud, également, sans doute, mais la chaleur n'est pas faite pour arrêter les Angevins, quand ils sont assurés de déguster quelques bouteilles des meilleurs crus de leur pays. Le « Beaulieu » attire et retient.

Aussi, dès 8 heures, la grande table en fer à cheval était-elle entourée de convives joyeux bien déterminés à faire honneur à un menu composé des produits de l'Anjou.

C'est M. Gabriel Richou, l'ancien président, qui occupait le fauteuil présidentiel.

Chacun attendait de lui un discours savoureux comme ceux auxquels il nous a accoutumés, mais nous avons été déçus.

Au dessert, l'aimable Président s'est levé, et, après nous avoir donné des nouvelles satisfaisantes de la santé du Président actuel, M. Brochin, et lu quelques lettres d'excuses, il nous a annoncé que le Comité de la Société, dont il avait l'honneur de faire partie, avait supprimé aux réunions les discours des présidents ; la consigne sera désormais de ne plus parler.

Le Président ne paraît pas regretter cette mesure. Mais ne plus parler ! est-ce à la portée d'un Angevin qui boit un verre de vieux vin blanc?

M. Gabriel Richou nous a montré, dans une spirituelle causerie que, ne plus parler, c'était encore dire de jolies choses, et nous espérons bien que ce sera ainsi, à l'avenir, que les présidents ne parleront plus.

Digitized by Google

A 10 heures, après le café et les liqueurs d'Anjou, la transformation de la salle étant achevée, nous avons pris place pour le concert.

Mme Paul Diey nous a chanté, avec sa grâce habituelle, des chansons poitevines anciennes, recueillies par notre compatriote Leroux-Cesbron et harmonisées par le compositeur Eymieu.

M. Eymieu nous a fait l'honneur d'accompagner lui-même son interprète.

Auteurs et artiste ont eu beaucoup de succès.

Mlle Marguerite Delcourt et Mme Sibert, accompagnées par M. Sibert, nous ont chanté, avec des voix superbes et un talent sûr, plusieurs duos, diverses chansonnettes pas trop sévères et le couplet obligatoire sur le vin d'Anjou.

Enfin, M. Lieuron, monologuiste comique, un Nantais presque Angevin, nous a tenu en joie toute la soirée.

Tous ces excellents artistes ont été très applaudis.

Nous sommes heureux de constater que l'excellence du menu, le talent et la grâce des artistes, attirent, toujours plus nombreux, nos compatriotes à ces réunions vraiment trop rares, et où il est si agréable de se retrouver.

Le prochain dîner aura lieu au mois de novembre.

***

Les combattants de 1870, ont célébré leur fête annuelle.

A cette occasion, une messe a été dite, en l'église Saint-Serge, avec le concours de M. Jourdain, professeur de chant, à Nantes.

Le drapeau d'Angers et celui de la section de Nantes, — qui avait envoyé une délégation — fraternisaient dans le défilé.

Après le service, le cortège s'est rendu au cimetière de l'Ouest, pour déposer deux couronnes sur le monument élevé aux soldats morts pour la Patrie. L'une portait l'inscription : « Les combattants de 1870 à leurs frères d'armes » ; l'autre « Union fraternelle des combattants de 1870 à leurs frères Angevins. »

Arrivés près du monument, les anciens soldats forment le cercle, les couronnes sont déposées au pied du caveau, les drapeaux s'inclinent, et le président de la section d'Angers, M. Alphonse Bouhier, prononce une vibrante allocution.

Digitized by Google

A deux heures, salons Vallage, rue de Brissac, les anciens frères d'armes se réunissaient en de fraternelles agapes.

***

Le 10 juin, le *Petit Courrier* d'Angers a fêté le 20e anniversaire de sa fondation par une soirée familiale à laquelle il avait convié, outre le personnel de la rédaction, de l'administration et de l'imprimerie, tous les dépositaires, correspondants et vendeurs.

A cette occasion, M. F. Morry a prononcé le discours suivant :

Mesdames,
Messieurs,

La rédaction du *Petit Courrier* vous remercie d'être venus, si nombreux, fêter son vingtième anniversaire.

Vingt ans ! C'est quelque chose dans la vie d'un journal ; ce n'est pas trop pour se créer une famille, et, permettez-moi de le dire, nous sommes ici en famille.

Peut-être, malgré cela, ne sommes-nous pas tous du même avis en politique — cela peut arriver, — mais il ne saurait y avoir entre nous que des nuances, et nos couleurs sont bien celles de la Patrie, du drapeau de la France et de la République.

S'il ne m'appartient pas de faire le panégyrique du journal où j'écris et de l'administrateur intelligent qui collabore incessamment à sa prospérité, j'ai peut-être le droit de constater son succès et d'en préciser en quelques mots les causes principales.

La première, c'est qu'il s'est rallié loyalement à la République, sans arrière-pensée, sans ambitions personnelles, sans recherche des faveurs, gardant le seul regret que d'autres n'aient pas compris depuis longtemps déjà que le vrai patriotisme et le pur amour de la France conseillaient — commandaient — à tous de s'incliner devant le seul pouvoir légitime des temps modernes, la « souveraineté nationale ».

La seconde cause des progrès constants du *Petit Courrier*, c'est qu'il est bien de son pays ; je veux dire par là qu'il correspond à l'état d'esprit angevin, qu'il s'attache tout au moins à le refléter fidèlement, et j'estime qu'il ne saurait choisir un meilleur modèle.

C'est que — permettez-moi de le dire sans flatterie aucune — l'esprit angevin est un esprit charmant, et c'est un plaisir — combien rare ! — de faire de la politique avec lui et pour lui.

Je crois qu'on a mal traduit le mot de César : « *Andecavi molles* ». J'imagine que « *molles* » veut dire tout simplement « modérés ». Or, la modération est une vertu — une vertu aimable — et les Angevins sont modérés. Et cette modération fait qu'ils n'aiment ni les gros mots, ni la violence, ni les suzerainetés impérieuses, ni la délation,

Digitized by Google

ni la menace, et comme ils sont de complexion indépendante et fière, d'esprit alerte et légèrement railleur, ils accueillent d'un sourire discret, aiguisé de quelque scepticisme, les boniments tapageurs, les réclames tumultueuses, les boursouflures oratoires et les écarts de langage.

C'est pour cela que les Angevins, gens de goût, polis, et naturellement artistes, ne se laissent pas facilement surprendre.

Ils savent ce qu'ils veulent et comprennent à demi-mot ; et, tout au plus, peut-on avoir l'ambition — non de les *mener* — mais de les avertir, de les éclairer parfois, de les solliciter doucement — comme Renan sollicitait les textes — de traduire leurs *desiderata*, de défendre leurs intérêts immédiats et pratiques, et surtout ne pas essayer de s'imposer à eux.

C'est cette politique de modération, de tolérance et de liberté que nous nous efforçons de faire prévaloir en Anjou, pays laborieux entre tous, pays de mœurs douces et hospitalières à quiconque mérite et sait y conquérir droit de cité ; c'est cette politique qui a permis de gagner à la République la deuxième circonscription d'Angers et, avec le très honorable et très regretté M. Coudreuse, l'arrondissement de Baugé ; c'est elle qui a valu au *Petit Courrier* de réaliser des progrès, dont je parle volontiers, parce que l'honneur en revient surtout à ces populations honnêtes, libérales et généreuses dont nous ne faisons que traduire les pensées et les sentiments.

Enfin, c'est cette politique et non celle de la compression, de la discorde et de la haine qui, seule, parviendra à rallier à la République notre département retardataire.

C'est de grand cœur que je remercie tous nos amis présents et absents, tous mes collaborateurs et correspondants, tous ceux qui, de près ou de loin, concourent, avec un zèle et un dévouement que je ne saurais trop louer, à la rédaction, à la composition, à la diffusion du *Petit Courrier*, tous ceux, en un mot, qui nous prêtent leur appui, nous honorent de leur sympathie et combattent le bon combat pour le triomphe de la démocratie, de l'union et de la paix sociale par la République.

Et je vous propose de choquer nos verres à leur santé.

***

Nous sommes heureux d'apprendre que, à la demande de Mgr l'Évêque d'Angers, Sa Sainteté Léon XIII vient de nommer camérier secret M. le chanoine Legendre, doyen de la faculté de théologie à l'Université catholique d'Angers.

Nous prions le savant professeur d'agréer nos sincères compliments pour cette flatteuse distinction.

***

Digitized by Google

Nous apprenons avec plaisir que M. le docteur Barot, dont nous avons publié la belle conférence sur la *Gaule africaine*, est inscrit au tableau de concours pour la croix de chevalier de la Légion d'honneur (faits de guerre).

***

A la suite de la revue navale de Cronstadt, l'empereur de Russie a conféré l'ordre de Saint-Stanislas à notre compatriote, M. Louis de Blois, officier d'ordonnance du commandant en chef de la division de la Baltique.

***

Un de nos jeunes concitoyens, M. Joseph Réveillard fils, vice-président du jury de photographie à la dernière exposition, membre correspondant de différents journaux artistiques, vient d'être décoré par M. le ministre des colonies de l'ordre de l'étoile d'Anjouan.

***

Les obsèques de notre vaillant compatriote, l'enseigne de vaisseau Henry, et de l'aspirant de 1re classe Herber, tués en Chine, l'un en défendant le Peïtang, l'autre au premier engagement de Takou, ont été célébrées, le 19 juin, à Marseille, en grande solennité.

Après la récitation des prières liturgiques, les cercueils, recouverts du drapeau tricolore, ont été portés sous les hangars des Messageries maritimes et placés sur des corbillards de première classe.

Le cortège s'est dirigé directement vers la gare au milieu d'une affluence considérable. La foule recueillie s'inclinait devant les chars funèbres.

A la gare, devant les cercueils découverts, l'amiral Rouvier, commandant la marine à Marseille, a prononcé un discours.

L'amiral Rouvier a rappelé les glorieuses circonstances au cours desquelles les deux jeunes officiers tombèrent en pleine jeunesse au champ d'honneur.

Il adresse à leurs familles l'expression d'une douloureuse sympathie et termine par ces mots :

« Inclinons-nous, messieurs, et bien respectueusement, devant ces cercueils. Henry et Herber ont glorifié la marine et le pays tout entier en mourant bravement dans l'accomplissement du plus beau des devoirs. Ils nous laissent ainsi

Digitized by Google

le plus magnifique exemple de fidélité à notre devise : « Honneur et Patrie ».

Après le représentant du ministre, l'amiral de Maigret, au nom de leurs camarades de l'escadre de la Méditerranée, a salué les dépouilles des jeunes officiers morts glorieusement. Le chef de l'escadre trouve des paroles émues à adresser aux membres de la famille dont il serre la main.

Le corps d'Herber a été transporté à Cette (Hérault), celui d'Henry à Plougrescant (Côtes-du-Nord).

Le monument sous lequel reposent, à Plougrescant, les restes du jeune héros du Peïtang, est des plus simples ; il se compose d'un piédestal de granit breton, sur lequel se dresse une pyramide taillée dans la même pierre. Sur cette pyramide, l'artiste, M. Hernot, de Lannion, a sculpté une croix, une ancre et une palme. Sur le piédestal, on lit cette inscription :

« A la mémoire de l'enseigne Paul Henry, du *d'Entrecasteaux*, né à Angers, le 11 novembre 1876, tué glorieusement à la défense de la cathédrale du Peï-Tang, le 30 juillet 1900. »

***

Notre compatriote d'adoption, Mme Durand-Gréville, le romancier bien connu, sous le nom de Henry Gréville, vient de mourir.

Mme Gréville était entrée, quelques jours auparavant, dans l'établissement Sollier, à Boulogne-sur-Mer, où elle comptait faire une cure de repos. Elle a succombé à une congestion foudroyante.

Mme Alice-Marie-Céleste Fleury, dame Durand dite Henry Gréville, était née à Paris le 12 octobre 1842.

Elle a écrit des romans, notamment des romans russes, qui eurent un succès considérable. Son dernier, *Puygarrou*, est encore en cours de publication dans le *Temps*.

***

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Fourcault, maire de Trélazé, décédé le 6 juin, à l'âge de 75 ans.

Maire de Trélazé depuis de longues années, M. Fourcault consacrait tout son temps à ses administrés ; aussi avait-il acquis dans la commune une grande et légitime influence.

Ses obsèques ont eu lieu en l'église de Trélazé.

Digitized by Google

Deux discours ont été prononcés sur la tombe, l'un par M. Riotteau, premier adjoint, l'autre, que nous reproduisons, par M. Bodinier, sénateur :

MESSIEURS,

Ce nombreux cortège, cet immense concours de la population de Trélazé témoignent hautement du deuil que laisse après lui l'homme de bien, l'administrateur intelligent et dévoué auquel je viens, au bord de cette tombe, adresser un suprême hommage.

Jean-Baptiste Fourcault était né en 1827, à Oyrières, dans la Haute-Saône. Issu d'une famille de cultivateurs, il ne fréquenta jamais que l'école de son village. C'est grâce à un travail personnel et opiniâtre, secondé par une rare intelligence, qu'il parvint à passer brillamment l'examen de conducteur des Ponts-et-Chaussées. Après avoir débuté dans les Basses-Alpes, il fut nommé conducteur à Angers et spécialement attaché au service de la Loire.

En 1856, il obtint du ministère une médaille d'honneur pour sa belle conduite pendant la terrible inondation qui ravagea notre vallée et dont cette commune a gardé un si poignant souvenir.

Vers la même époque, M. Fourcault publiait, sous les auspices du Conseil général de Maine-et-Loire et du préfet, M. Vallon, une excellente carte routière du département.

Ses capacités, son activité, son intelligence, le désignèrent bien vite au choix de la Commission des Ardoisières qui, dès 1859, lui confia la direction de l'importante carrière des Petits-Carreaux.

Dès ce jour, il se fixa définitivement à Trélazé qu'il ne devait plus quitter.

A la fin de l'année 1861, il succéda comme maire de cette commune à M. David, qui venait de mourir; et pendant plus de quarante années, sans interrupiion, ses concitoyens lui confièrent l'administration de notre populeuse et industrielle commune.

Raconter ici l'œuvre si importante accomplie par le maire de Trélazé dépasserait de beaucoup les limites d'un discours.

Pendant son administration, quatre écoles communales de garçons et de filles furent construites ou agrandies, une école maternelle fut créée à Buhaut, la mairie fut restaurée, l'église et le presbytère réparés, le cimetière agrandi, les chemins ruraux de la commune reconnus, les places, rues et carrefours assainis et soigneusement entretenus; un bureau des postes et télégraphes, deux stations du chemin de fer départemental de l'Anjou, créés dans la commune, et enfin — sa dernière préoccupation — les tramways mettant en communication rapide, économique et fréquente les populations de Trélazé avec la ville d'Angers.

Le zèle et le dévouoment de ce maire modèle avaient été remarqués par le gouvernement, qui successivement nommait M. Foucault

Digitized by Google

officier d'académie, officier de l'instruction publique et chevalier de la Légion d'honneur. Nous avons encore présent à nos mémoires le souvenir du maréchal de Mac-Mahon, président de la République, venant visiter les ardoisières de Trélazé, en 1874, et remettant lui-même à M. Fourcault, à la demande de mon collègue au Sénat, M. Merlet, alors préfet du département, la croix de chevalier de la Légion d'honneur, aux applaudissements de la foule.

L'œuvre du magistat municipal que nous venons de perdre, Messieurs, ne tient pas seulement dans l'énoncé rapide, incomplet peut-être, que j'ai fait des améliorations dont il a doté sa commune. Il faudrait, pour bien juger M. Fourcault pendant son long mairat, rappeler les services quotidiens qu'il rendait à ses concitoyens; ce petit cabinet de travail de sa maison de la Pyramide, ouvert à tous, aux humbles et aux pauvres surtout, dès les premières heures du jour, où l'on était toujours assuré de trouver M. le Maire, tour à tour, suivant une heureuse expression que j'emprunte à l'un de ses amis : « juge de paix conciliateur ou notaire officieux », prêt à écouter les confidences, les demandes de renseignements de ses administrés qui sollicitaient de son expérience et de sa bonté des conseils et des avis dont ils avaient toujours avantage et profit. Tous les jours étaient jours d'audience, et les auditeurs étaient nombreux.

Sa charité était grande; elle était aidée par la femme chrétienne qui fut la digne compagne de sa vie et dont la mort avait attristé ses dernières années. Que de misères cachées ont été discrètement secourues par eux; que de larmes par eux ont été séchées!

La mémoire de cet homme de bien, de cet administrateur éminent, restera vivant parmi nous, et je me plais à espérer, qu'après les récompenses terrestres, Dieu à son tour récompensera celui qui l'a servi et qui a aimé, suivant le divin précepte, les petits, les humbles et les déshérités.

A. Z.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU QUARANTE-QUATRIÈME VOLUME

JANVIER-FÉVRIER

Les cinquante ans de la Revue de l'Anjou. — **Ch. Urseau** 5

Bibliographie des travaux de Célestin Port. — **E. Lelong** 15

Le Vagabond. — **Mathilde Alanic** 46

Le rétablissement du culte après la Terreur. Orthodoxes et Constitutionnels (1795-1802) (suite). — **E. Queruau-Lamerie** 56

L'Expédition d'Égypte (documents inédits). — **Paul et Louis Calendini** 72

Poésies. — I. Rires d'enfants; — II. La Maison vide; — III. Les trois lansquenets. — **Alphonse Poirier** 101

Siège du fort Saint-Martin et fuite des Anglais de l'île de Ré. Relation historique écrite en latin au XVIIe siècle par Jacques Isnard, traduite en français en 1879 par le Dr Atgier (suite). — **Dr Atgier.** 105

La bibliothèque de la Devansaye. — **A. Gaillard** 118

Les mémoires de l'abbé Gruget (suite). — **E. L.** 121

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette (près Angers), (janvier-février 1902) 137

Chronique 139

Le Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences. — La voie romaine de la rue Saint-Martin, à Angers. — Septième, huitième et neuvième concerts populaires. — Premier concert annuel de la Sainte-Cécile. — Le centenaire de Victor Hugo au Grand-Théâtre d'Angers et à l'Université populaire. — Conférence de M. le Dr Jagot sur la tuberculose. — Université catholique : Conférences de MM. Couette, Ernest Jac, Crosnier, Georges Bricard, Marchand, du Plessis de Grenédan et Legendre. — Concours et séance de clôture de la douzième exposition de la Société des Amis des Arts. — Statues à ériger à Angers. — Reconstruction de l'abattoir. — Nos compatriotes : M. le général Boreau de Roincé, M. Joubin, M. de Dampierre, archiviste-paléographe, M. le Dr Boquel, Mlle Cesbron, M. le Dr Atgier, officier d'Académie. — *Mélodie*, de MM. Petrucci et Roussel. *Prélude berceur*, de MM. Pinguet et Mouchet. — Au Comité angevin de la Loire navigable. — Au 6e régiment de génie. — Officiers de l'Instruction publique et d'Académie. — Nécrologie : M. le Dr Descoings, M. l'abbé Gardais, M. le vicomte de Cumont, M. le comte de Geoffre de Chabrignac. — **A. Z.**

Chronique bibliographique 169

Vie de saint François d'Assise, par le P. Bernard Christen d'Andermatt. — **F. Ubald d'Alençon.**

Digitized by Google

MARS-AVRIL

Notice sur la vie et les travaux de M. Célestin Port. — **Jules Lair.** 173

Une grande période électorale en Anjou. Les élections aux États Généraux de 1789. — **Albert Meynier**..... 202

Le rétablissement du culte après la Terreur. Orthodoxes et Constitutionnels (1795-1803) (suite). — **E. Queruau-Lamerie** 226

Réunion du Comité angevin de l'Association Française pour l'avancement des Sciences (Congrès de 1903). — **J. Cazenavette**... 246

La souris. — **Alphonse Poirier**..... 253

Les mémoires de l'abbé Gruget (suite et fin). — **E. L**..... 257

Poésies : Le vieux chêne ; — La citadelle ; — Le charme ; — Sonnet fantasque ; — Un lis. — **P. Drouet**..... 293

Siège du fort Saint-Martin et fuite des Anglais de l'île de Ré. Relation historique écrite en latin au XVIIe siècle par Jacques Isnard, traduite en français en 1879 par le Dr Atgier (suite). — **Dr Atgier.** 297

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette (près Angers) (mars-avril 1902) 305

Chronique..... 307

Le fronton de l'Hôtel-Dieu et le groupe de Carrier-Belleuse. — Restauration de la tour Saint-Aubin et de l'église de Cunault. — Ligue angevine contre la tuberculose. — A l'Institut : Eloge de Célestin Port à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; M. Lair, correspondant de l'Académie des Sciences morales et politiques. — M. Joseph Denais, membre de l'Association des Journalistes français. — M. le comte de Castries à la Société de géographie d'Oran. — Conférences de Mgr Rumeau, de MM. René Bazin, de Grandmaison et G. Dureau. — Concert de la Sainte-Cécile, dixième concert populaire et deuxième concert extraordinaire. — Représentations-concerts au profit des œuvres ouvrières. — Les Chanteurs de Saint-Gervais à la Cathédrale. — Au Salon des Champs-Elysés : MM. Maurice Bernier et R. Huault-Dupuy. — Le peintre F. Lorioux et l' « Entrée de Marie de Médicis aux Ponts-de-Cé ». — Exposition de Chrysanthèmes. — Don de la famille Chagrot au Musée d'Angers. — Une fête en l'honneur de M. Gilles-Deperrière. — Le général André à Saumur. — Réunion de la Société des anciens sapeurs du génie et de la Société des anciens pontonniers. — Les « Vétérans » du Fuilet et du Voide. — Dîner du « Vin d'Anjou ». — Mouvement judiciaire. — Nominations dans l'armée : MM. les généraux Samary et de Ferron, le lieutenant de vaisseau Richard, le médecin-major Binet-Sanglé. — Distinctions honorifiques : Palmes académiques, Mérite agricole, etc. — Une « entrée au Barreau » d'Angers. — Nécrologie : M. Albert Voisin, M. le comte A. de Cambourg. — **A. Z.**

A travers les Livres et les Revues : R. P. Ubald d'Alençon, *l'Obituaire et le Nécrologe des Cordeliers d'Angers ;* — Mlle M. Alanic, *Ma cousine Nicole ;* — M. Lair, *l'Impérialisme allemand ;* etc. — **Ch. U.**

Chronique bibliographique..... 363

La Liberté et le Devoir, Fondements de la Morale, et Critique des Systèmes de Morale contemporains, par Albert Farges.

Digitized by Google

MAI-JUIN

Les Institutions judiciaires en France au XIe siècle. Région angevine. — **Louis Halphen** 337

L'Hospice des Récollets de Chambiers, près Durtal (1629-1789). — **Joseph Denais** 374

Poésies : A mon étoile; — Jeanne d'Arc; — Candeur; — Le bois joli. — **Paul Drouet** 389

Voyage à travers un vieux registre. La Société populaire de Beaufort-en-Vallée (1793, (suite). — **Abbé G. Hautreux** 392

Le rétablissement du culte après la Terreur. Orthodoxes et Constitutionnels (1795-1803) (suite et fin). — **E. Queruau-Lamerie** .. 409

Conte de nouvel an. — **Jeanne d'Étiau** 429

Siège du fort Saint-Martin et fuite des Anglais de l'île de Ré. Relation historique écrite en latin au XVIIe siècle par Jacques Isnard, traduite en français en 1879 par le Dr Atgier (suite). — **Dr Atgier** 437

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette (près Angers). Mai et Juin 1902. — **A. Cheux** 459

Chronique 461

Comité de la Ligue angevine contre la tuberculose. — Renouvellement du Bureau et du Comité de la Société des Amis des Arts. — La Société des Amis des Arts et la reconstruction de l'Ecole régionale des Beaux-Arts. — Nomination et création d'une chaire à l'Ecole de Médecine. — Nos compatriotes : M. le comte de Blois, membre titulaire de la Société nationale d'Agriculture de France; M. Joseph Denais à l'assemblée générale de la Presse parisienne; M. Alfred Haffner et M. Gaston Réchin. — M. d'Olonne et Mme Morineau, lauréats de l'Institut. — Un legs au Bureau de Bienfaisance d'Angers. — La dot du legs Guilhem. — *Vesper*, de M. L. de Trélon. — Une copie de l'*Abusé en Court*. — Un jeu de l'Alluette. — Le sceau des Crawford gravé par un Saumurois. — Un don au Musée de l'Armée. — La tour Saint-Aubin. — Dîner du Vin d'Anjou. — Fête des Combattants de 1870. — Le 20e anniversaire de la fondation du *Petit Courrier*. — Distinctions honorifiques. — Les obsèques de l'enseigne Paul Henry. — Nécrologie : Mme Henry Gréville, M. Fourcault. — **A. Z.**

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1552-2.

Digitized by Google

PEINTURE DÉCORATIVE

Décoration intérieure d'Églises, Chapelles et Châteaux

STATUES — DORURE — ENCADREMENTS — MIROITERIE

Restauration de Tableaux anciens et modernes

COULEURS FINES — MATÉRIEL D'ARTISTES

PH. DE SAINT-MARTIN

14, Rue des Lices, ANGERS

ARGUS DE LA PRESSE

FONDÉ EN 1879

*Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il était abonné à l'***Argus de la Presse** *« qui lit, découpe et traduit tous les Journaux du monde, et en fournit les extraits sur n'importe quel sujet ».*

Hector Malot *(ZYTE, p. 70 et 323).*

L'*Argus de la Presse* fournit aux artistes, littérateurs, savants, hommes politiques, tout ce qui paraît sur leur compte dans les journaux et revues du monde entier.

L'*Argus de la Presse* est le collaborateur indiqué de tous ceux qui préparent un ouvrage, étudient une question, s'occupent de statistique, etc., etc.

*S'adresser aux bureaux de l'*Argus, **14, rue Drouot, Paris.** — *Téléphone.*

L'Argus lit 5.000 journaux par jour

Librairie Germain & G. Grassin

40, rue du Cornet et rue Saint-Laud, ANGERS

ASSORTIMENT COMPLET

DE

Livres de Prix

CARTONNAGES NOUVEAUX & RELIURES SOIGNÉES

depuis 15 centimes

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Lettres d'invitation pour Distributions de Prix

Digitized by Google

Librairie Germain & G. Grassin

40, rue du Cornet et rue Saint-Laud, ANGERS

OUVRAGES NOUVEAUX

Le Sacre d'Angers, par l'abbé E. Rondeau. — In-8° . . . . . 1 »

Manuel de Vénerie française, par le comte Le Couteulx de Cauteleu. — In-8°, ouvrage orné de 56 gravures . . . . . 12 »

Traité pratique de la Chasse et du Gibier, par Louis Testard. — In-8° 6 50

Au Pays des Alpins, par Henry Duhamel 3 50

L'Enseigne de Vaisseau Paul Henry, par René Bazin . . . . . 3 »

Le duc de Broglie, par Gustave Flagniez. — In-12 . . . . . 2 50

La Comédie française et la Révolution, par A. Pangin. — In-12 . 4 »

Les Finances du Consulat, par René Stourm. — In-8° 7 50

L'Année sociologique (1900-1901), par E. Durkheim. — In-8° . . . . 10 »

De la Réalité du Monde sensible, par J. Jaurès. — In-8° 7 50

L'Année philosophique (1901), par F. Pillon. — In-8° . . . . . 5 »

Histoire financière de la Législative et de la Convention (1792-1793), par Charles Gomel. — In-8° 7 50

Le Commerce français dans le Levant, par A. Martineau. — In-8°. 12 »

L'Art de la Médecine, par le Dr Paul Richer (nombreuses gravures). — In-4° . . . . . 30 »

La France sous la Monarchie constitutionnelle, par Georges Weill. — In-8° . . . . . 4 »

La Comédie italienne en France et le Théâtre de la foire, par M. Bernardin. — In-12 . . . . . 2 50

Rusbrock, l'admirable (Œuvres choisies), par Ernest Hello. — In-12. 3 50

Mirabal, roman historique, par le Cte A. de Saint-Aulaire. — In-12 . . 3 50

La Caricature en Angleterre, par Augustin Filon. — In-12 . . . . 3 50

Cousin Jouffroy Damiron, avec une Introduction de M. Adolphe Lair, par Paul Dubois. — In-12 . . . . . 3 50

Drumont, avec portrait et Préface de Drumont, par Léon Fauriette . 3 50

Autres temps, par Leroux-Cesbron. — In-12 . . . . . 3 50

Victoria, sa vie, son rôle, son règne, par O. Chevalley. — In-12 . 3 50

Les Femmes dans l'Œuvre de Dante, par Lucie Félix-Faure . . . 3 50

Mémoires d'une Sœur de Charité, par Mme Gagne (Élise Moreau). — In-12. . . . . 3 50

La peur de vivre, par Henry Bordeaux. — In-12 . . . . . 3 50

Les finances de la Turquie, par Charles Morawitz. — In-8° 7 50

La Vie de collège dans tous les pays. — L'oncle de Chicago, par A. Laurie . . . . . 3 »

Quatre ans de Présidence (1898-1902), par Paul Deschanel. — In-12 . . . . . 3 50

Napoléon anti-militariste, par G. Canton. — In-12. . . . . 3 50

Digitized by Google

Marinette, par Jean CHARLETTE. — In-12. . . . . 3 50
Frédéric Nietzsche, par E. DE ROBERTY. — In-12 . . . . . 2 50
Dernière Gerbe, par Victor HUGO. — In-8°. . . . . 6 »
Physiologie du Socialisme, par Gustave LE BON. — In-8°. 7 50
Les Jeux des animaux, par K. GROOS. — In-8° 7 50
La Pensée antique, par J. FABRE. — In-8° . . . . . 5 »
Les sources de l'Histoire de France, par A. MOLINIER . . . . . 5 »
Au pays bleu, par GRÉBAUVAL. — Grand in-8° . . . . . 4 »
Études sur l'Art et la curiosité, par Edmond BONNAFFÉ. 7 50
Études esthétiques, par G. LECHALAS. — In-8°. . . . . 5 »
L'État militaire des principales puissances étrangères en 1902, par G. LAUTH 7 50
L'Empire Carolingien, ses origines et ses transformations, par A. KLEINCLAUSZ . . . . . 10 »
L'Archéologie préhistorique, par le baron J. DE BAYE. — In-12. . . 2 »
La Femme dans la poésie romantique, par Yves MAINOR . . . . . 1 »
L'Impérialisme allemand, par Maurice LAIR. — In-18, broché . . . 3 50
Les Plantes des champs et des bois, par Gaston BONNIER. ouvrage orné de 873 figures, 30 planches, dont 8 en couleurs. — In-8° broché 14 »
Les origines du Parlement de Paris et la Justice aux XIIIe et XIVe siècles, par Gustave DUCOUDRAY. — Grand in-8° broché . . 15 »
L'Obituaire et le Nécrologe des Cordeliers d'Angers (1216-1790), par le R. P. UBALD d'Alençon. — In 8° couronne, broché 2 60
La Chute de l'Empire de Rabah, par Emile GENTIL. — In-8°, orné de 126 illustrations d'après photographies. — Broché. . . . . 10 »
Richard Wagner, poète et penseur, par H. LICHTENBERGER. — In-8° broché . . . . . 10 »
Le Livre de Cousine Jeanne, dédié à ses lectrices du *Petit Journal*. — In-8° broché. . . . . 4 »
La science curieuse et amusante, par FAIDEAU. — In-8° broché . 4 »
Les Colonies Françaises, *petite encyclopédie coloniale*, publiée sous la direction de Maxime PETIT, tome I. — Broché . . . . . 10 »
La France sous la monarchie constitutionnelle, par G. WEILL. — In-8°, relié toile . . . . . 5 »

ASSORTIMENT COMPLET

DE

GUIDES

POUR VOYAGES ET EXCURSIONS

en France et à l'Étranger

Digitized by Google

CREDIT LYONNAIS
ANGERS-CHOLET

Ordres de bourse pour tous pays. — Paiement sans frais de tous coupons. — Avances su titres. — Ouvertures de comptes de dépôts à vue productifs d'intérêts. — Dépôts d'argent à échéances fixes. — Délivrance de chèques et lettres de crédit pour la France et l'Etranger. — Location de compartiments de coffres-forts pour 1, 2, 3 mois et plus, au gré du locataire moyennant 5 francs par mois seulement. (Chaque locataire possède seul la clef affectée à son coffre.

Garde de titres, bijoux, objets précieux, papiers de famille etc., en échange desquels il es délivré des récépissés de dépôts détaillés et nominatifs offrant, par conséquent, sécurité la plu complète contre la perte, l'incendie et le vol.

Escompte. — Recouvrements. — Ouverture de comptes-courants. Généralement toute opérations de Banque et de titres sans aucune exception.

EXPLOITATION DE CARRIÈRE DE GRANIT
A BÉCON (Maine-et-Loire)

Médailles : Angers 1858, Bronze — Angers 1864, Bronze — Angers 1877, Or — Paris 1878, Argent — Paris 1889, Tours 1892, Or — Angers 1895, Diplôme d'Honneur — **Paris 1900, Or**

GEORGES YVON
Rue Franklin, 133 — ANGERS

GRANIT ROSE ET BLEU (le plus dur de ceux employés)

TOURNAGE, SCIAGE ET POLISSAGE

TRAVAUX D'ART ✻ MONUMENTS FUNÈBRES

Caveau provisoire à la disposition des familles

MEULES POUR CHANVRES ET PAPIERS
SOCLES, DALLES MARCHES BORDURES PAVÉS etc.

TRAVAUX PUBLICS
EXPOSITION PERMANENTE DE TOMBEAUX

SERRURERIE D'ART ET DE BATIMENT

GRILLES & RAMPES
fer forgé

MARQUISE

VÉRANDAS

Médaille d'or
Diplôme d'honneur

SERRE

JARDIN D'HIVER

CHARPENTE
ET
CONSTRUCTION
métallique

A. REMÈRE, Constructeur

USINE A VAPEUR — *Rue Saint-Maurille, 5, ANGERS* — TÉLÉPHON

Sur demande, envoi franco de tous renseignements

PLANS & DEVIS

Digitized by Google

Coffres-Forts **PETITJEAN** incombustibles et incrochetables

36 Médailles Or et Argent — 6 Diplômes d'honneur — Hors concours

A. LEMANCEAU, Serrurier

ANGERS — 12, Rue Bodinier — ANGERS

DÉPOSITAIRE

Ouvertures et réparations de tous systèmes

SERRURES ET VERROUS DE SURETÉ INCROCHETABLES
Résistant aux Pinces-Monseigneur

Médaille d'Argent, Exposition d'Angers

A. BERTRAND

RELIEUR-DOREUR

Ex-Adjudicataire des Travaux de la Ville d'Angers

MAISON FONDÉE EN 1860

Rue Saint-Laud, 56 — ANGERS

RELIURES DE LUXE — RELIURES ORDINAIRES

Boîtes de Bureaux et en tous Genres — Encadrements

MANUFACTURE DE COURONNES MORTUAIRES

Exposition nationale Angers 1895 — Médaille d'Or

VICTOR ORAIN

42, rue Saint-Aubin, ANGERS

Croix et Bouquets en Perles — Fantaisies diverses

Tous les articles faits sur commande sont livrés dans la journée

Établissement Horticole ADOLPHE CACHET

VERRIER-CACHET

SUCCESSEUR

Rue du Quinconce, 52, et rue Franklin, 84

Exposition d'Angers 1895, grand prix d'honneur — Exposition d'Angers 1897, grand diplôme d'honneur

PLANTES DE SERRE ET D'APPARTEMENT -- CAMELLIAS ET PLANTES DE TERRE DE BRUYÈRE

Corbeilles de table et de fantaisie en plantes et en fleurs coupées -- Bûches artistiques

EMBALLAGE GARANTI POUR PLANTES ET CORBEILLES DE TOUTES SORTES

Tous renseignements et indications nécessaires pour les soins à donner aux plantes seront fournis sur demande

Digitized by Google

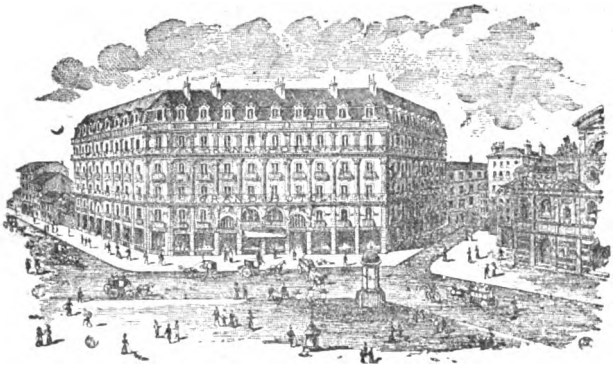

GRAND HOTEL

Place du Ralliement, ANGERS

Entierement éclairé pr la lumière électrique

Table d'Hôte

Restaurant

ASCENSEUR - TÉLÉPHONE

Appartements et quartiers d'étages spécialement agencés pour familles nombreuses

GRANDS SALONS pour **Noces** et **Soirées**. — **SALLE de FÊTES, CONFÉRENCES**, etc.

Pour la location de la salle, s'adresser au bureau de l'hôtel.

F. GUÉRY

ANGERS

Spécialités recommandées

GUIGNOLET, TRIPLE-SEC

CHERRY-BRANDY

DIGESTIF EXQUIS

SERRURERIE D'ART & DE BATIMENT

SPÉCIALITÉ DE SERRES EN FER

avec chauffages thermo-siphon perfectionnés

Ancienne Maison Ale ANGEVINUS

G. COCHET, Ingr A.-&-M., Sucr

Rue Fargeton, ANGERS (M.-et-L.)

JARDINS D'HIVER

Vérandas, Marquises

PORTES ET CROISÉES d'Orangeries

BACHES HOLLANDAISES

Claies à ombrer

Châssis de couche

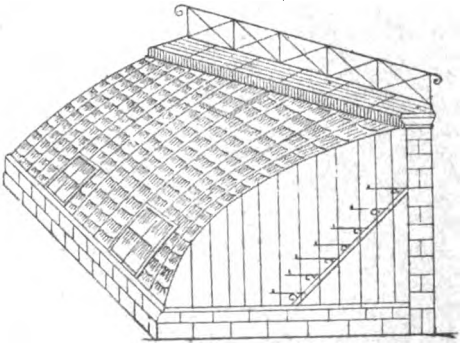

CHARPENTES ET PLANCHERS **en fer**

POUTRES ET PASSERELLES

Grilles en fer de tous styles

Rampes d'escalier en fer forgé

Portails et Portillons

Exécution de tous travaux sur plans et modèles

Plans, devis et renseignements sur demande

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

JAN 7 1938

Digitized by Google

Digitized by Google